RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-013.

Tarification de l'enseignement à distance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article L712-3 du Code de l'éducation ;
Vu la délibération n°2022-125 du Conseil d'Administration du 23 novembre 2022 relative à la tarification de l'enseignement à distance au sein de l'Université de Caen Normandie ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration décide de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, la délibération n°2022-125 du Conseil d'Administration du 23 novembre 2022 modifiant les frais d'inscription pédagogique des formations initiales à distance.

Article 2.

Les étudiants qui, pour l'année universitaire 2023-2024, se sont déjà acquittés des frais supplémentaires prévus par la délibération visée à l'article 1, seront remboursés de ces frais.

Résultat du vote : 28 pour, 3 abstentions.

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

UNIVERSITÉ DE CAEN

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-014.

Compte financier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104 ;
Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le budget agrégé comprend le budget principal UNICAEN et le budget annexe immobilier (BAIM).

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2691 ETPT, dont 2349 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 342 ETPT hors plafond d'emplois législatif.
- 265 776 997 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 211 211 210 € personnel
  - 40 179 910 € fonctionnement et intervention
  - 14 385 877 € investissement
- 272 923 544 € de crédits de paiement dont :
  - 211 211 210 € personnel
  - 37 187 430 € fonctionnement et intervention
  - 24 524 904 € investissement
- 283 094 470 € de recettes
- 10 170 926 € de solde budgétaire (excédent)

Article 3 :

Le Conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- 25 339 094 € de variation de trésorerie
- 1 103 228 € de résultat patrimonial
- 5 999 951 € de capacité d'autofinancement
- -3 961 805 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération

Résultat du vote : 31 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE PRÉSIDENCE

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE
DRH
BUREAU DU PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE

MOYENNE ETPT

			2021			2022			2023		
			Plafond État	Plafond Unicaen	TOTAL	Plafond État	Plafond Unicaen	TOTAL	Plafond État	Plafond Unicaen	TOTAL
			En ETPT	En ETPT		En ETPT	En ETPT		En ETPT	En ETPT	
Enseignants,Enseignants-Chercheurs,Chercheurs	Permanents	Titulaires	1 072	0	**1 072**	1 078	0	**1 078**	1 068	0	**1 068**
		CDI	1	10	**11**	3	10	**14**	14	6	**19**
	Non permanents	CDD	316	91	**407**	297	95	**392**	292	106	**399**
	TOTAL		**1 390**	**101**	**1 490**	**1 378**	**105**	**1 484**	**1 374**	**112**	**1 486**
BIATSS	Permanents	Titulaires	755	0	**755**	738	0	**738**	723	0	**723**
		CDI	46	49	**95**	95	13	**108**	108	13	**121**
	Non permanents	CDD	112	163	**276**	126	206	**332**	145	217	**362**
	TOTAL		**914**	**212**	**1 126**	**959**	**219**	**1 178**	**976**	**230**	**1 205**
TOTAUX			**2 303**	**313**	**2 616**	**2 337**	**324**	**2 661**	**2 349**	**342**	**2 691**

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires au compte financier 2023 - Agregé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES					RECETTES		
	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 13/10/2023		Montants exécutés		Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 13/10/2023	Montants exécutés	
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	**211 626 369**	**211 626 369**	**211 211 210**	**211 211 210**	**266 441 702**	**275 534 026**	**Recettes globalisées**
dont contributions employeur au CAS Pension	58 761 985	58 761 985	56 933 460	56 933 460	207 944 772	211 587 057	Subvention pour charges de service public
					265 659	1 154 668	Autres financements de l'Etat
					2 076 858	2 078 658	Fiscalité affectée
Fonctionnement	**46 542 845**	**40 914 602**	**40 179 910**	**37 187 430**	28 760 577	33 044 545	Autres financements publics
					27 393 836	27 669 097	Recettes propres
					-	**-**	
Intervention					**-**	**-**	
					6 710 444	**7 560 444**	**Recettes fléchées***
					5 200 000	5 200 000	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	**21 338 885**	**30 088 995**	**14 385 877**	**24 524 904**	1 510 444	2 360 444	Autres financements publics fléchés
					-	-	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	**279 508 099**	**282 629 966**	**265 776 997**	**272 923 544**	**273 152 146**	**283 094 470**	**TOTAL DES RECETTES (C)**
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)				**10 170 926**	**9 477 820**		**SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)**

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4
Equilibre financier Compte financier 2023 - Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			FINANCEMENTS		
	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 13/10/2023	**Montants exécutés**	**Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 13/10/2023**	**Montants exécutés**	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	9 477 820			10 170 926	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal	*458 825*			14 860 656	*dont Budget Principal*
dont Budget Annexe	*9 018 995*	4 689 730			*dont Budget Annexe*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	354 175	354 174		1 995	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	4 820 000	5 909 324	16 520 000	21 429 671	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	-	-	2 200	-	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	14 651 995	6 263 498	16 522 200	31 602 592	**Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)**
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	**1 870 205**	**25 339 094**			**PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)**
*dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)****	-	-	*6 623 215*	*1 873 895*	*dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)****
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	*8 950 045*	*27 212 989*	*456 625*	-	*dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)*
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	**16 522 200**	**31 602 592**	**16 522 200**	**31 602 592**	**TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)**

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Compte financier 2023 - Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 13/10/2023	Montants exécutés	PRODUITS	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 13/10/2023	Montants exécutés
Personnel	209 280 319	208 509 541	Subventions de l'Etat	207 944 772	215 370 804
*dont charges de pensions civiles**	58 830 018	57 008 182	Fiscalité affectée	2 076 858	2 078 658
Fonctionnement autre que les charges de personnel	62 712 351	61 027 987	Autres subventions	14 583 441	12 486 391
Intervention (le cas échéant)	0	0	Autres produits	44 327 618	40 704 901
TOTAL DES CHARGES (1)	**271 992 670**	**269 537 527**	**TOTAL DES PRODUITS (2)**	**268 932 689**	**270 640 755**
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	**0**	**1 103 228**	**Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)**	**3 059 981**	**0**
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	**271 992 670**	**270 640 755**	**TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)**	**271 992 670**	**270 640 755**

** il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions*

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 13/10/2023	Montants exécutés
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	- 3 059 981	1 103 228
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	18 588 350	19 393 249
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		138 690
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	1 129 897	556 000
- produits de cession d'éléments d'actifs	150 000	150 000
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	15 358 359	14 763 836
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	**1 149 908**	**5 999 951**

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 13/10/2023	Montants exécutés	RESSOURCES	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 13/10/2023	Montants exécutés
Insuffisance d'autofinancement	0	**0**	Capacité d'autofinancement	1 149 908	5 999 951
Investissements	30 088 995	**24 884 233**	Financement de l'actif par l'État	5 200 000	4 900 000
	0	0	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	12 230 567	10 062 707
			Autres ressources	0	313 943
Remboursement des dettes financières	354 175	354 174	Augmentation des dettes financières	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	**30 443 170**	**25 238 407**	**TOTAL DES RESSOURCES (6)**	**18 580 475**	**21 276 602**
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	**0**	**-3 961 805**	**Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)**	**11 862 695**	**3 961 805**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 13/10/2023	Montants exécutés
Niveau initial du FONDS DE ROULEMENT	**18 842 943**	**18 842 942**
Niveau initial du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**-5 191 659**	**-5 191 659**
Niveau initial de la TRESORERIE	**24 034 604**	**24 034 604**
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	**-11 862 695**	**-3 961 805**
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	**-13 732 900**	**-29 300 900**
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	**1 870 205**	**25 339 094**
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	**6 980 250**	**14 881 137**
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**-18 924 559**	**-34 492 561**
Niveau final de la TRESORERIE	**25 904 809**	**49 373 699**

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Version : Bilan au 31.12.2023

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles - Compte financier agrégé 2023

Dépenses

Opérations		Montant de l'opération	Autorisations d'engagement							Crédits de paiement							Restes	
			AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	Conso AE N	Reste à consommer sur AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Conso CP N	Reste à consommer sur CP N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
111	D111- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	11 242 796	4 108 118	4 108 118	0	2 252 285	2 252 285	1 880 503	371 782	4 108 118	3 885 331	222 787	2 236 421	2 459 208	1 760 070	699 137	5 254 175	343 220
107	D107- MATHEMATIQUES, SC ET TECHN. INFO	7 476 179	2 731 796	2 731 796	0	1 823 064	1 823 064	1 453 037	370 027	2 731 796	2 583 648	148 148	2 152 543	2 300 691	1 339 741	960 950	3 291 346	261 443
110	D110- SC DE LA TERRE, UNIVERS ET ENVT	5 174 360	1 890 712	1 890 712	0	1 442 147	1 442 147	1 058 201	383 945	1 890 712	1 788 176	102 536	1 395 463	1 497 999	937 175	560 824	2 225 447	223 562
106	D106- SCIENCES DE LA VIE, SANTE	46 787 087	17 096 002	17 096 002	0	8 608 825	8 608 825	7 658 513	950 312	17 096 002	13 358 533	3 737 469	9 121 531	12 859 000	10 060 180	2 798 820	22 032 572	1 335 802
108	D108- PHYSIQUES CHIMIE	14 241 496	5 203 843	5 203 843	0	2 195 979	2 195 979	1 995 291	200 688	5 203 843	3 221 634	1 982 209	2 221 225	4 203 434	3 835 701	367 734	7 042 362	141 800
112	D112- INTERDISCIPLINAIRE ET TRANSVERSALE	1 098 026	401 218	401 218	0	116 535	116 535	181 045	-64 511	401 218	369 460	31 758	55 323	87 081	182 422	-95 342	515 763	30 381
	Total Contrats de recherche	**86 019 944**	**31 431 689**	**31 431 689**	**0**	**16 438 835**	**16 438 835**	**14 226 591**	**2 212 245**	**31 431 689**	**25 206 782**	**6 224 907**	**17 182 506**	**23 407 413**	**18 115 290**	**5 292 123**	**40 361 665**	**2 336 207**
IF50ER01	Réhabilitation bâtiment B	29 295 678	24 197 191	24 197 191	0	5 078 150	5 078 150	152 373	4 925 777	23 431 085	23 431 085	0	5 280 983	5 280 983	1 026 954	4 254 029	4 946 114	-108 475
IF50ER02	Rénovation Crec	10 182 825	8 920 993	8 920 993	0	850 000	850 000	647 284	202 716	5 074 073	5 074 073	0	2 507 676	2 507 676	3 403 323	-895 647	614 548	1 090 881
IF50ER03	Rénovation aile B Cycéron	12 997 516	249 217	249 217	0	200 000	200 000	109 404	90 596	63 666	63 666	0	75 000	75 000	46 735	28 265	12 638 895	248 221
IF50ER04	Réhabiltation stade campus1	4 840 000	2 868 314	2 868 314	0	106 000	106 000	7 705	98 295	2 658 613	2 658 613	0	60 000	60 000	39 223	20 777	1 963 981	178 183
IF50ER05	Mise en accessibilité cour d'honneur	869 736	866 267	866 267	0	3 469	3 469	3 469	0	754 928	754 928	0	110 000	110 000	106 307	3 693	0	8 501
IF50ER06	Campus Nouveau siècle BU Pierre Sineux	50 000 000	0	0	0	300 000	300 000	0	300 000	0	0	0	300 000	300 000	0	300 000	50 000 000	0
IF50ER07	CAMPUS 2025 SAINT-LO	7 921 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 921 000	0
PRF00002	Conversion en chaufferie biomasse	8 777 800	7 483 682	7 483 682	0	1 103 931	1 103 931	1 245 610	-141 679	2 465 173	2 465 173	0	5 000 000	5 000 000	4 811 797	188 203	48 508	1 452 323
	Total Programme pluriannuels d'inv	**124 884 555**	**44 585 665**	**44 585 665**	**0**	**7 641 550**	**7 641 550**	**2 165 845**	**5 475 705**	**34 447 537**	**34 447 537**	**0**	**13 333 658**	**13 333 658**	**9 434 338**	**3 899 320**	**78 133 045**	**2 869 634**
		210 904 499	**76 017 353**	**76 017 353**	**0**	**24 080 385**	**24 080 385**	**16 392 436**	**7 687 950**	**65 879 226**	**59 654 319**	**6 224 907**	**30 516 164**	**36 741 071**	**27 549 628**	**9 191 443**	**118 494 710**	**5 205 841**
	Ss total personnel	36 128 376	13 201 309	13 201 309	0	8 672 923	8 672 923	8 244 325	428 598	13 201 309	13 201 309	0	8 672 923	8 672 923	8 244 325	428 598	14 682 742	0
	Ss total fonctionnement	19 784 587	7 229 289	7 229 289	0	4 202 797	4 202 797	3 185 305	1 017 491	7 229 289	6 751 589	477 700	4 202 797	4 680 497	3 265 457	1 415 039	9 369 993	397 547
	Ss total investissement	154 991 535	55 586 756	55 586 756	0	11 204 665	11 204 665	4 962 805	6 241 861	45 448 628	39 701 421	5 747 207	17 640 444	23 387 651	16 039 846	7 347 806	94 441 975	4 808 294

UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE
Agence comptable

L’annexe aux comptes 2023

Présentation du document

Le présent document est un état financier qui complète et commente les informations fournies dans le bilan et le compte de résultat. Il vise à apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension de ces documents comptables et accompagne les informations qu'il contient.

Il est établi selon les préconisations de l'instruction du 16 décembre 2022 de la direction générale des finances publiques n° ECOE2235522J portant instruction comptable commune, publiée au BOFIP-GCP-22-0014 du 16 décembre 2022.

La note est établie par ailleurs en tenant compte du passage effectif de l’établissement à la GBCP au 1er janvier 2017. Cette annexe est en conséquence établie selon les modalités de présentation exposées par la norme 1 de l’instruction commune : Modalités de présentation des états financiers.

Les éléments mentionnés dans cette annexe sont réputés significatifs dès lors qu’ils répondent à l’une des conditions suivantes :

- Le poste représente un certain pourcentage du total du bilan ;
- La variation représente entre 10 et 20% du montant total du poste ;
- Le montant considéré représente plus de 10% du bénéfice net.

SOMMAIRE

1..... Les faits marquants de l'exercice

2..... Les règles et méthodes comptables

3..... Les analyses des postes du bilan

4..... Les analyses du compte de résultat

5..... Autres informations

6…….. Les effectifs

7…….. Les annexes

1 - Les faits marquants de l'exercice 2023

L''Université a enfin retrouvé en 2023 un mode de fonctionnement normal après trois années de perturbations plus ou moins importantes dues au COVID 19. Néanmoins, la pandémie aura eu le mérite de faire changer nos pratiques dans notre approche du télétravail. Toute l'agence comptable travaille aujourd'hui en « full démat » et ses agents peuvent télétravailler sans qu'il y ait la moindre perturbation dans leur production.

Cette année 2023 a été marquée par la signature d'un acte notarié le 16 janvier 2023 concernant un avenant à bail emphytéotique et substitution de sous-locataire. Il s'agissait pour la ville de CAEN propriétaire des bâtiments hébergeant le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL), locataire principal, de substituer l'Université de Caen Normandie au Groupement d'intérêt public dénommé CYCERON en tant que sous locataire, ceci pour permettre de rendre éligible au CPER les futurs travaux à engager sur ces bâtiments.

Sur le plan immobilier, on notera également la vente de deux parcelles de terrain à la commune de Vire Normandie pour 150 000 €

L'université ayant été lauréate sur de nombreux appels à projets, les avances ont commencé à être versées ce qui a fortement impacté la trésorerie (CYRCE, SATIN, NORMANTHIA, NORMANDIE SUP…).

Autre évènement ayant impacté fortement la trésorerie de l'Université, la LASM (livraison à soi-même). En effet en début d'année, l'Université a demandé le versement de son crédit de TVA (11,7 millions €). Il était prévu de rembourser l'avance de trésorerie résultant de cette LASM sur le même exercice, mais des difficultés techniques ont décalé ce reversement sur 2024 (4,3 millions €).

En 2023, un important travail de rationalisation des régies a été entrepris ramenant à 6 le nombre de régies en fin d'année alors qu'en début d'exercice on en dénombrait plus d'une trentaine. Ces suppressions se sont accompagnées de mise en place de moyens de paiement (carte achat) et d'encaissement modernes (TPE) pour permettre à tous, usagers et services ou composantes, de bénéficier d'une prestation optimisée. On notera également, la création d'une régie de recette au SSE (service de santé aux étudiants) au 01/09/2023.

Sur le plan comptable, l'année 2023 se caractérise par une augmentation des charges de fonctionnement (+ 15,2 millions d'€) en partie due à l'inflation encore élevée cette année (+ 4.7%), mais aussi une augmentation des produits importante (+ 12.9 millions €), ce qui a quand même abouti à un résultat bénéficiaire (en baisse cependant par rapport à 2022).

Ainsi le bénéfice constaté est passé de **3 443 877 €** à **1 103 228 €**

Quant au bilan patrimonial de l'établissement, l'année 2023 s'est caractérisée par la poursuite des travaux de fiabilisation de l'inventaire physique en collaboration avec les composantes (sorties d'actif pour 7 284 816 € votée lors des Conseils d'administration des 11/07/2023 et 13/10/2023).

2 - Les règles et méthodes comptables

Rappel : accès aux RCE (Responsabilités et Compétences Élargies) et certification des comptes

L'UNICAEN a accédé au 1er janvier 2011 aux responsabilités et compétences élargies (RCE) prévues par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi

LRU) et le décret du 27 juin 2008, dont l'une des principales conséquences est le transfert par l'État de la masse salariale du Titre 2 de son budget. Par une délibération du 28 mai 2019, le conseil d'administration à autoriser le Président à signer la convention de dévolution du patrimoine avec l'État et le 10 février 2022, l'acte a été signé et l'université est devenue propriétaire de ses bâtiments.

La loi de 2007 prévoyant une certification annuelle des comptes par un commissaire aux comptes, l'UNICAEN a missionné le Cabinet Mazars par une procédure de Marchés Publics, portant sur les exercices 2023 à 2029 inclus.

Le cabinet Mazars ayant par ailleurs été lauréat de l'appel d'offre précèdent (2016-2022), les années prises en référence dans cette annexe relative aux comptes 2023 sont donc comparables, en particulier pour les chiffres de dépenses de masse salariale et ceux des subventions reçues de l'État pour financer les charges de service public (SCSP).

Les comptes annuels des EPSCP sont établis selon les principes comptables repris par l'instruction numéro ECOE2235522J du 16 décembre 2022 et en conformité avec le plan comptable général découlant de l'instruction comptable commune.

Dès lors, la présentation des comptes relatifs à l'exercice 2023 est comparable dans les méthodes suivies à celles qui ont permis d'établir les comptes relatifs à l'exercice 2022.

Ainsi, l'Université s'étant dotée, depuis le 1er janvier 2017, d'un logiciel compatible avec la GBCP, elle a donc appliqué en 2023 le décret GBCP. Le bilan d'entrée 2023 est donc comparable à celui de sortie 2022.

2.1 - Les principes comptables de base

Les comptes de l'université de Caen, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis conformément au référentiel comptable constitué du Recueil des Normes Comptables pour les Établissements Publics (RNCEP), de l'instruction commune et du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 - Les immobilisations et subventions d'investissement et leurs amortissements respectifs

2-2-1) Immobilisations corporelles et incorporelles

Méthode d'intégration à l'actif des comptes :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, et chacune des immobilisations est comptabilisée en tant qu'élément indivisible de l'actif principal et pour son coût total dans le respect de l'instruction du 09/04/2014 et l'Instruction comptable commune du 16/12/2022 (BOFIP-GCP-22-0014) :

- Le prix d'achat après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes ;

- Tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Méthode et durée d'amortissement :

Suite au vote du Conseil d'Administration, les biens acquis à compter du 1er janvier 2011 sont amortis à compter du jour de la mise en service suivant la méthode du prorata temporis. Ils étaient précédemment amortis par annuité à compter du 1er janvier suivant.

Lors de la reprise des biens de l'inventaire dans la comptabilité GBCP en 2017, tous les biens ont été repris selon la méthode du prorata temporis qui s'applique aussi à la neutralisation de leur financement.

Le Conseil d'administration du 23 novembre 2022 a fixé les durées d'amortissement à partir de l'exercice 2022 selon le tableau ci-dessous. De plus, il a été acté que le seuil unitaire de signification restait inchangé à 800 € HT pour le cas général. Échappent à cette règle, les matériels informatiques (postes informatiques, smartphones, tablettes, ordinateurs portables, etc.) qui sont comptabilisés en investissement quel que soit le montant ; mais également les matériels acquis sur contrat de recherche qui suivent les dispositions prévues au contrat de recherche.

Catégorie d'immobilisation	Compte M9	CA du 23-11-2022
Logiciels, brevets, licences	205	5 ans
Constructions	2131	**30 ans**
Installations générales, agencements, aménagements de constructions	2135	20 ans
Installations techniques complexes	2151	10 ans
Installations à caractère spécifique	21531/35/38	**Non utilisé**
Matériel scientifique	2154	**5 ans**
Matériel d'enseignement	2156	10 ans
Agencement du matériel et outillage	2157	10 ans
Collections	216	**Pas d'amortissement**
Biens historiques et culturels	217	**Pas d'amortissement**
Agencements divers	2181	20 ans
Matériel de transport	2182	**5 ans**
Matériel de bureau	21831	10 ans
Mobilier	2184	10 ans
Matériel informatique	21832	**3 ans**
Matériel divers	2188	10 ans

Composition des postes d'actifs :

Les immobilisations incorporelles se composent exclusivement de logiciels, brevets et licences.

Les immobilisations corporelles et leur variation se décomposent en :

1/ **Patrimoine immobilier (terrains et constructions)** : l'évaluation des biens chiffrés en 2010 par le CBRE et intégrés dans le patrimoine a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2014 en collaboration entre les services de l'Université et ceux de France Domaines. Les nouvelles évaluations ont été intégrées en comptabilité en date du 01/01/2015, les anciennes évaluations de 2010 ont été sorties à la même date. Concomitamment une sortie des travaux menés dans ces bâtiments entre les deux évaluations a été opérée.

2/ **Actifs mobiliers** : les travaux engagés concernant la fiabilisation de l'inventaire physique des biens mobiliers de l'établissement se sont poursuivis. La procédure mise en place pour

l'apurement régulier et permanent des actifs mobiliers (1 fois par an à minima) et pour la vérification systématique de présence des biens d'une valeur significative (supérieure à 15.000 €) a permis de fiabiliser le haut du bilan grâce à une sortie d'inventaire votée lors du Conseil d'administration du 13 octobre 2023. De plus, le Conseil d'administration a acté lors de séance du 11 juillet 2023 la pratique permettant de sortir automatiquement de l'actif les biens ayant une VNC (valeur nette comptable) nulle depuis au moins 5 ans et dont la valeur nominale était inférieure à 10 000 € (sauf comptes 211, 212 et 213 terrains et constructions).

Ce travail continuera à être mené très régulièrement en lien avec les services techniques (DSI, DPL) et les composantes, en particulier les laboratoires pour les biens scientifiques.

3/ **Les immobilisations en cours au 31/12 :** la poursuite des travaux de réhabilitation du CREC pour 8 284 891 €, les travaux de sécurisation du campus 2 pour 1 126 689 € et les travaux relatifs à la conversion de la chaufferie en biomasse pour 2 231 000 €.

Les immobilisations financières concernent des prêts octroyés aux personnels par l'Université et l'acquisition de titres de participation dans la SAS FRANCE ENERGIES MARINES9, à l'automne 2019 pour un montant de 15 000 €.

2-2-2) Les subventions d'investissement

Lors de la préparation des budgets, primitifs et rectificatifs, les subventions connues et fléchées pour l'investissement sont inscrites puis titrées et comptabilisées en section d'investissement.

La reprise des subventions d'investissement s'effectue en parallèle des amortissements pratiqués sur les biens financés par ces financements auxquels elles ont été rattachées.

Les financements externes sont inscrits au bilan en tant que financements rattachés à des actifs, soit au vu des précisions contenues dans les décisions attributives de subventions, dans le respect de la partie versante, soit d'après la réalité et la connaissance de l'origine du financement de l'actif, suivant les modalités prévues par l'instruction du 18 décembre 2012.

3 – Analyse des postes du bilan

3.1 - Actifs immobilisés (cf. annexe 4 du compte financier)

Le montant est valorisé selon les coûts complets d'acquisition des immobilisations. Le montant des entrées d'actifs s'est élevé à **25 019 410 €** et le montant des sorties d'actif s'est élevé à **8 259 904 €.**

Au cours de l'année 2023, le patrimoine immobilier de l'Université a augmenté de **16 759 506 €.**

Le montant de l'actif immobilisé s'élève désormais à **411 653 042 €**, amorti pour une valeur de **131 216 579 €**, soit une valeur nette de **280 436 463 €** en nette augmentation.

En effet, la valeur nette de 2022 était de **275 148 751 €**, soit une augmentation de **1,9 %** (après 5,3 % en 2022). Cela tend à traduire un renouvellement significatif du patrimoine immobilier qui résulte principalement des travaux du bâtiment B et de ceux du CREC, mais également de l'effort d'investissement très significatif en matériels pédagogiques, de recherche et informatique.

Il se répartit de la manière suivante :

- Budget annexe immobilier (BAIM) : **325 269 098 €** avec un amortissement de **73 885 710 €** soit une valeur nette de **251 383 388 €**

- Université hors BAIM : **86 383 944 €** avec un amortissement de **57 330 868 €** soit une valeur nette de **29 053 076 €.**

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève à 1 215 999 € quasiment au même niveau qu'en 2022 (- 1,1 %) après trois années de très forte augmentation (15,5 % en 2022, 12,1 % en 2021 et 65 % en 2020).

La valeur brute du poste constructions augmente de **5 875 000** € par rapport à 2022, une grande partie des opérations d'investissement ayant été comptabilisée au compte 23 (immobilisations en cours)

Corollairement le poste des immobilisations en cours de construction augmente fortement (+ 57,6 %) passant de 12 725 744 € à **20 054 018 €.**

Le poste Matériel d'enseignement et scientifique s'élève à **48 739 483 €** en valeur brute, en augmentation de **5 697 809 €**, en raison de nombreuses acquisitions de matériel de recherche et d'équipement numérique.

Le poste autres immobilisations corporelles regroupe pour l'essentiel :

- le mobilier pour **5 982 780 €** en valeur brute (en légère augmentation 3,58 %) ;
- le matériel informatique pour **15 593 705 €** (en légère baisse -1,7 %) ;
- les véhicules pour **1 123 451 €** ;
- et les matériels divers pour **9 966 418 €.**

Au titre des immobilisations financières, l'Université a poursuivi sa politique de prêts aux personnels en difficulté. Au 31/12/2023, 6 personnes étaient concernées pour un total **de 6 500 €** et un solde **de 2 490 €** à rembourser

Par ailleurs, **15 000 €** de titres de participation dans la SAS FEM ont été acquis en 2019 pour permettre à l'Université de poursuivre les travaux de recherche engagés en matière d'Energies Marines Renouvelables, en partenariat avec d'autres Universités et entreprises.

3.2 - Amortissements et dépréciation des immobilisations (Annexes 5 et 2 du compte financier)

Les dotations de l'exercice s'élèvent à **18 992 821 €** en augmentation sensible par rapport à la dotation de l'exercice 2022 (+ 2 411 804 €).

La variation de l'exercice par poste d'immobilisation est détaillée à l'annexe 5 du compte financier.

Au cours de l'exercice, aucune dépréciation des immobilisations n'a été identifiée et comptabilisée par l'Université (cf. tableau des dépréciations - annexe 2 au compte financier).

3.3 - Stocks (Annexe 3 du compte financier)

L'université de Caen comptabilise le stock des livres et ouvrages divers des Presses Universitaires de Caen (PUC) et le stock des objets publicitaires.

A la fin de l'exercice, ils s'établissent à **889 026 €** répartis de la manière suivante :

	2022	2023	Variation
3228 - Stocks - Objets promotionnels	41 501	26 657	-14 844
3710 - Stocks - Publications	800 806	862 369	61 563
Total	842 307	889 026	46 719

Le stock des livres du service des publications est comptabilisé en application des règles et usages en vigueur dans l'édition, à savoir : les stocks sont calculés au prix de revient du livre, tous les ouvrages en stock (y compris ceux qui sont chez les diffuseurs) sont recensés et seuls ceux des trois dernières années sont valorisés : pour l'année N, la valeur du stock est égale à la quantité en stock au 31 décembre multipliée par le prix de revient ; pour les années N+1 et N+2, seuls 30 % et 10 % respectivement sont retenus sur la valeur calculée de la même façon.

La dépréciation des stocks des PUC s'élève à la clôture de l'exercice 2023 à **829 655 €.**

3.4 - Créances : (Annexe 8 du compte financier)

En fin d'exercice, la créance sur les entités publiques s'élève à **16 482 263 €** en baisse de **13 723 648 €** par rapport à l'exercice précédent.

Créances sur les entités publiques	Ex 2022	Ex 2023	Variation
4411 - Subventions d'investissement	5 672 338	1 410 935	-4 261 403
4417 - Subventions d'exploitation	1 812 188	1 495 404	-316 784
4456 - Crédit TVA à reporter	0	0	0
4458 - Remboursement de TVA demandé	11 869 108	111 140	-11 757 968
44877 - Subventions à recevoir	10 852 277	13 464 784	2 612 507
Total	**30 205 911**	**16 482 263**	**-13 723 648**

Le montant des investissements en recherche et la déductibilité de la TVA sur les travaux immobiliers au titre de la LASM (livraison à soi-même) ont généré un crédit de TVA de **11 869 108 €** dont le remboursement est intervenu après un contrôle fiscal sur place les 19/01/2023 et 01/02/2023. Cependant, en 2024 l'université devra reverser **4 329 771 €** au titre la LASM sur le bâtiment B, l'opération n'ayant pu être réalisée en 2023 pour des raisons techniques.

Le montant des subventions à recevoir à la clôture de l'exercice augmente fortement **(+ 2 612 507 €)**. Il concerne principalement **266** (239 en 2022) contrats de recherche en cours pour un montant total de **13 464 784 €.**

Comme en 2022, il n'y a pas de subvention attendue à plus d'un an sur les contrats de recherche et donc aucune provision n'a été enregistrée.

	2019		2020		2021		2022		2022	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
créances sur subvention d'investissement	3	55 077	2	47 346	1	38 266	0	0	0	0
créances sur subvention de fonctionnement	7	332 242	7	313 681	3	273 685	0	0	0	0

Le poste clients subit une hausse sensible en raison de l'augmentation des produits à recevoir en formation continue et en recherche.

	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022	Ex 2023	Variation
4111- Clients	3 279 426	2 320 556	2 671 394	2 808 084	136 690
4160 - Clients douteux	182 132	164 197	123 625	146 053	22 428
4181 - Clients factures à établir	4 531 002	3 055 957	2 906 871	3 828 007	921 136
Total	**7 992 560**	**5 540 710**	**5 701 890**	**6 782 144**	**1 080 254**

Au 31 décembre, l'ensemble des créances clients douteux provisionnées s'élève à **146 052 €** du même ordre de grandeur qu'en 2022 (123 625 €). Néanmoins la baisse régulière du nombre de créances douteuses au fil des années, traduisant un apurement et un recouvrement plus régulier des créances. Le nombre de dossiers en clients douteux est aujourd'hui stable. La provision couvre tout le compte 416 qui regroupe 71 créances supérieures à six mois d'antériorité (98 en 2021, 74 en 2022).

En fin d'exercice, le montant des dossiers contentieux de plus d'un an évolue comme suit :

	2021	2022	2023
Nombre	35	26	24
Montant	70 165	105 177	121 319

La créance sur les autres débiteurs correspond principalement à un contrat de recherche avec Caen-la-mer qui n'a pas été totalement honoré par l'université et qui sera régularisé par avenant début 2024 et au solde des restes à recouvrer sur trop perçu et indemnités journalières pour un montant de **202 636 €.**

Les charges constatées d'avance augmentent sensiblement pour s'établir à **452 141 €** (249 208 € en 2022). Elles concernent principalement des abonnements à des services numériques, nombreux au sein de l'établissement.

3.5 – Trésorerie

L'Université a reconstitué un peu sa trésorerie en 2023 qui atteint au 31/12/2023 49.5 M€ et revient donc à un niveau acceptable même si on considère que cette trésorerie reste fortement gagée : prêt de 5M€ accordé en 2019, solde de la CVEC…

	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022	Ex 2023	Variation
TRESORERIE ACTIVE	35 875 096	32 809 430	24 034 604	49 477 624	25 443 020
TRESORERIE PASSIVE			0	-106 244	-106 244
Avances sur subventions Etat et autres financeurs : trésorerie fléchée	-21 040 302	-16 684 805	-22 920 526	-32 437 106	-9 516 580
Total disponibilités	**14 834 794**	**16 124 625**	**1 114 078**	**16 934 274**	**15 820 196**
CHARGES DECAISSABLES	218 979 911	221 681 102	237 557 010	250 144 278	12 587 269
Trésorerie en jours	**24,4**	**26,2**	**1,7**	**24,4**	22,7
CHARGES PERSONNEL	185 733 662	190 595 230	199 831 573	208 509 541	8 677 968
Trésorerie en jours	**28,8**	**30,5**	**2,0**	**29,2**	27,2

De manière plus anecdotique, le plan de trésorerie montre que les « creux » de trésorerie se situent fin mars, fin juin et fin décembre et qu'à l'inverse, les « pics » de trésorerie correspondent aux mois de versement de la subvention pour charge de service public (janvier, avril, juillet et octobre). Le deuxième semestre est marqué par la rentrée concomitante des recettes liées aux droits d'inscription.

3.6 - Les Fonds propres

Les fonds propres de l'UNICAEN sont composés au 31/12/2023 :

- Des financements de l'Etat, soit par mise à disposition du patrimoine immobilier, soit par attribution de subventions d'investissement, notamment du CPER ;

- Des réserves qui retracent le résultat cumulé des exercices antérieurs ;
- Le résultat de l'exercice ;
- Des postes report à nouveau ;
- Des subventions d'investissement allouées par différents financeurs autres que l'Etat (Région, Départements, Communes, Europe...).

Les financements de l'Etat comptabilisés au passif du bilan **(cf. Annexe 6 au Compte financier)** se décomposent en 3 catégories :

- Les financements non rattachés à des actifs s'élèvent **à 10 879 294 €.** Ils concernent notamment la part de l'Etat dans le financement des travaux en cours ou en attente de réalisation ;
- Les financements de l'Etat représentant la contrepartie de biens patrimoniaux remis en pleine propriété. Ils s'élèvent à **135 997 989 €** ;
- Les financements des autres actifs par l'Etat d'un montant de **13 158 563 €**, retracent les subventions allouées pour les différents programmes de travaux réalisés par l'établissement, soit dans le cadre des différents CPER, soit dans le cadre de travaux spécifiques de mises en sécurité.

Les autres financements de l'actif par des tiers (cf. annexe 6 au Compte Financier) sont les suivants :

	2021	2022	2023	Variation
Région - non rattachés à un actif	7 139 792	1 200 827	1 717 717	516 890
Autres collectivités (ou EP)- non rattachés à un actif	1 929 016	2 271 033	277 033	-1 994 000
Union Européenne - non rattachés à un actif	401 673	1 274 990	2 520 843	1 245 853
Autres organismes- non rattachés à un actif	0	135 000	0	-135 000
Total financements non rattachés à un actif	**9 470 481**	**4 881 849**	**4 515 593**	**-366 256**
Région - rattachés à un actif	51 154 121	56 429 577	52 644 377	-3 785 200
Département- rattachés à un actif	362 176	272 257	2 946 968	2 674 712
Commune et groupements - rattachés à un actif	409 315	1 127 506	1 118 131	-9 375
Autres collectivités et EP – rattachés à un actif	903 931	1 485 556	1 367 377	-118 179
Union Européenne - rattachés à un actif	4 357 344	6 608 422	9 840 503	3 232 082
Autres organismes- rattachés à un actif	175 011	152 728	114 175	-38 553
Autres- rattachés à un actif	2 153 724	2 059 275	1 903 868	-155 407
Total Financements rattachés à un actif	**59 515 621**	**68 135 321**	**69 935 400**	**1 800 079**
TOTAL DES FINANCEMENTS DE L'ACTIF	**232 856 811**	**234 455 970**	**234 486 839**	**30 868**

On constate une grande stabilité des financements reçus inscrits au passif **(+ 30 868 €).**

Au 31/12/2023, les financements de l'Université sont répartis de la manière suivante :

- BAIM : **217 122 314 €** (dont 159 007 510 € par l'Etat)

- Université : **17 364 524 €** (dont 1 028 336 € par l'Etat)

3.7 - Réserves, report à nouveau et résultat

Le poste réserves est alimenté, sur vote du conseil d'administration, par affectation du résultat de l'exercice, qui peut aussi être affecté en report à nouveau, ce poste étant aussi utilisé pour mesurer l'impact en cours d'exercice :

- D'opérations relevant d'exercices antérieurs,
- De changements de méthode comptable,
- De correction d'erreurs.

Fin 2022, le poste réserves s'élève à **53 290 768 €**.

Ce poste est réparti de la manière suivante :

- **BAIM : 11 605 477 € ;**
- **Université : 41 685 301 €.**

Le poste report à nouveau retrace les excédents ou pertes des exercices antérieurs ainsi que les changements de méthode comptable empêchant la comparabilité des exercices comptables.

En 2023, le solde du report à nouveau a été versé au compte de réserve (C/10682) sur délibération du Conseil d'administration (délibération n°2023-012 du 10 mars 2023).

Au 31-12-2023, seuls subsistent au compte de report à nouveau (C/110) 286 747 € correspondant à des corrections des exercices antérieurs, principalement des écritures de sorties d'inventaire.

3.8 - Provisions (cf Annexe 1 au compte financier)

Au 31/12/2023, la provision pour CET (Compte Épargne Temps) correspond au coût moyen des droits à congés inscrits dans les CET ouverts à l'Unicaen. Ces droits à congés, qu'ils soient monétisables ou non, génèrent à la date de clôture, une obligation de l'établissement à verser une rémunération alors qu'il n'y aura pas de service fait en contrepartie.

La provision pour CET, pour sa part non monétisable se calcule sur la base suivante :

Nombre de jours de congés stockés sur le CET **X** 1/20e de salaire chargé mensuel.

Cette provision est valorisée chargée depuis 2016 puisqu'une rémunération est versée en incluant le calcul des charges patronales si elle venait à être versée.

L'état des provisions au 31/12/2023 s'établit comme suit :

	Situation au 31/12/2022	Reprises 2023	Dotations 2023	Situation au 31/12/2023
Provision pour CET	370 108	0	60 914	431 022
Provision pour CET-Charges sociales et fiscales	303 569	0	39 423	342 992
Autres provisions pour charges	**673 677**	0	**100 337**	**774 014**
Autres provisions pour risques	**95 662**	**95 662**	**0**	**0**
Provision pour litige	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAUX	**769 339**	**95 662**	**100 337**	**774 014**

La provision pour risques d'un montant de 95 662 € correspondait à la différence entre la facture émise en septembre 2022 (453 662 €) pour la revente de chaleur à Caen-la-mer et le montant qui devrait finalement être payé après renégociation (358 000 €). La facture finale de 389 816.50 € a été payée sur l'exercice 2023 et, le risque étant éteint, la provision reprise.

Au total, les provisions au cours de l'exercice 2023 n'augmentent que de **4 675 €.**

3.9 - Emprunts et Dettes (annexe 9 au compte financier)

La dette de 7 219 € inscrite au compte 1678 envers le Centre National du Cinéma et de l'image Animée a été annulée par le financeur. Elle représentait une avance faite par le partenaire pour

des travaux de matériel de projection dans l'amphithéâtre Pierre DAURE, pour laquelle aucun remboursement n'était encore intervenu.

L'emprunt de 5 000 000 €, contracté en 2019 sur 20 ans au taux de 0 %, près de la caisse des dépôts et consignations, pour les travaux du bâtiment B, a fait l'objet d'un cinquième remboursement pour un montant de 250 000 € en octobre 2023. Il s'élève désormais à **3 750 000 €.**

L'emprunt de 500 000 € au taux de 0% sur 20 ans, consenti par la caisse des dépôts et consignations (n°69979) en 2017 et relatif aux travaux de la galerie vitrée, a fait l'objet d'un cinquième remboursement de 25 000 € en janvier 2023, Il s'élève désormais à **375 000 €**.

Un prêt de 285 000 € (2 tranches de 142 500 €) à 2% dans le cadre d'un dispositif d'intracting a également été accordé à l'Université au cours de l'année 2018 pour une durée de 4 ans pour la première tranche. Il permet la réalisation de travaux d'économie d'énergie. La première tranche a été intégralement remboursée au cours de l'exercice. La deuxième tranche de ce prêt a été versée en septembre 2021 et a commencé à être remboursée en 2022 pour 34 574 € en capital et 2 850 € d'intérêts et 2023 pour 35 265 € et 2 158 € d'intérêts. Le solde à rembourser s'élève donc à **72 661€** et 2 188 € d'intérêts.

Toutes les dettes inscrites au bilan au 31/12/2023 sont exigibles ou payables à moins d'un an, à l'exception des prêts ci-dessus dont :

- 310 977 € sont exigibles à moins d'un an ;
- 1 447 667 € à moins de 5 ans ;
- 2 750 000 € à plus de 5 ans.

3.10 - Dettes non financières- Charges à payer et charges comptabilisées d'avance (annexe 9 au compte financier)

L'établissement a opté, lors de la mise en place de l'application informatique, pour la valorisation des services faits intégrés. Depuis 2017, la saisie en deux temps du service fait dans SIFAC, permet aux services métiers de constater le service fait (la livraison du bien, la réalisation du service), puis un délégué de l'ordonnateur certifie le service fait, ce qui donne ordre au comptable de payer. En raison de l'organisation en service facturier dématérialisé, la facture est ensuite liquidée par le service facturier, placé sous l'autorité du comptable, qui procède ensuite au règlement.

La charge à payer est constatée en comptabilité aux comptes 408 et le montant significatif de ce poste à la clôture ne remet pas en cause le bon fonctionnement de cette chaîne mise en place en 2017, c'est une des conséquences de la mise en œuvre de la GBCP.

Une attention particulière a été portée sur ce compte depuis 2021. Le travail conjoint entre la Direction des finances et du Budget (DFB) et l'Agence comptable a permis de solder les postes de plus d'un an d'ancienneté.

	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022	Ex 2023	Variation
4011- Fournisseurs achats et prestations	**-1 505**	**60 874**	**97 705**	**15 023**	**-82 682**
4041 - Fournisseurs d'immobilisations.	0	43 904	238 975	9 205	-229 770
4047 - Retenues Garantie fournisseurs d'immobilisations	33 791	108 602	228 205	122 382	-105 823
404 - Total fournisseurs d'immobilisations	**33 791**	**152 506**	**467 180**	**131 587**	**-335 593**
408 - Fournisseurs – factures non parvenues	**3 906 530**	**3 156 281**	**4 565 116**	**5 969 801**	**1 404 685**
Total dettes fournisseurs	**3 938 816**	**3 369 661**	**5 130 001**	**6 116 411**	**986 410**

Les charges à payer sur personnels (comptes 428-438) comprennent les heures complémentaires effectuées en 2023 par les titulaires et les agents contractuels mais dont le

règlement ne sera effectué qu'en 2024 en leur appliquant les taux de charges patronales correspondant aux deux catégories de personnel ;

- Les rappels de salaires 2023 qui seront payés en 2024 ;
- La Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) pour les heures effectuées par des titulaires extérieurs à l'Université, calculée sur la moyenne des années antérieures ;
- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ;
- Le capital décès, évalué suivant le coût forfaitaire de ce capital calculé sur une moyenne de 3 ans ;
- Les droits à congés non pris des contractuels et des titulaires avec les jours de RTT et les charges patronales calculées à l'identique du traitement principal ;
- Les jours portés sur les Comptes Epargne Temps contenant plus de 15 jours (la valorisation des CET de moins de 15 jours est constatée en provision).

Le montant des engagements sociaux est en légère augmentation en grande partie à cause de la dette provisionnée pour congés payés.

	2020	2021	2022	2023	Variation
4282- Personnel : dettes provisionnées congés payés	877 434	798 347	918 940	1 310 941	392 001
4286- Personnels : autres charges à payer	4 458 298	4 874 780	5 750 316	5 400 186	-350 130
Total compte 42	**5 335 732**	**5 673 127**	**6 669 256**	**6 711 127**	**41 871**
4382- Charges sociales sur congés à payer	682 831	605 727	715 713	973 166	257 453
4386 - Autres Charges à Payer	1 183 062	1 261 010	1 443 650	1 286 237	-157 413
Total compte 43	**1 865 893**	**1 866 737**	**2 159 363**	**2 259 403**	**100 040**
Totaux	**7 201 625**	**7 539 864**	**8 828 619**	**8 970 530**	**141 911**

Avances et acomptes reçus

Les acomptes et avances reçus augmentent très sensiblement (+41.5%) pour la deuxième année consécutive. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des avances reçues pour les contrats de recherche (+ 3 973 047 k€) et pour les projets NORSUP, CYRCE et NORMANTHIIA (+ 5 084 575 €).

Les comptes d'avances reçues sur subventions regroupent les conventions pour lesquelles les conditions ne sont pas réunies pour émettre une recette acquise définitivement.

	Ex. 2020	Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023	Variation	%
4191- Clients- avances reçues sur commandes en cours	768 608	320 152	144 154	294 392	150 238	104,22%
4419- Avances et Acomptes sur subvention	21 040 302	16 684 805	22 920 526	32 437 106	9 516 580	41,52%
Total Avances et Acomptes	**21 808 910**	**17 004 957**	**23 064 680**	**32 731 498**	**9 666 818**	**41,91%**

Le compte avances sur subventions comporte 465 postes, ventilé de la manière suivante :

Avances et acomptes sur subventions	2021		2022		2023		variation
	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant	
RECHERCHE	274	13 074 629 €	355	16 862 991 €	412	20 836 038 €	3 973 047 €
NCU RÉUSSITES PLURIELLES	10	1 913 980 €	4	2 017 884 €	5	2 522 355 €	504 471 €
NORSUP					9	2 021 591 €	2 021 591 €
CYRCE					2	1 672 650 €	1 672 650 €
NORMANTHIIA					2	1 390 334 €	1 390 334 €
SATIN			1	1 263 735 €	1	1 263 735 €	- €
CEMU					8	515 048 €	515 048 €
Carré International					8	485 556 €	485 556 €
BAIM					3	450 000 €	450 000 €
DESTIN					1	432 128 €	432 128 €
CREC	1	800 000 €	2	1 040 000 €			- 1 040 000 €
EPOPEA (BAIM)	1	90 000 €					- €
RIN ACTIONS SUP	2	237 500 €	4	500 000 €			- 500 000 €
NCUN-PROJET ECRI+			5	346 298 €			- 346 298 €
CAMPUS CONNECTÉ MOODLE BOX			1	140 950 €			- 140 950 €
Autres	8	568 696 €	18	748 669 €	14	847 671 €	99 002 €
Total	**296**	**16 684 805 €**	**390**	**22 920 526 €**	**465**	**32 437 106 €**	**9 516 580 €**

Les principaux financeurs sont la Région Normandie (13 508 656 €), l'ANR (11 334 406 €) et l'INSERM (965 489 €).

Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers

Ce poste n'était pas spécifiquement suivi avant le passage effectif à la GBCP en 2017, même si le dispositif existait notamment au travers des bourses AMI (aide à la mobilité internationale) financées par le Ministère, et de la sécurité sociale étudiante, collectée pour le compte de l'URSSAF.

Le montant de ce poste correspond en clôture au solde disponible des bourses AMI mais également aux premiers versements de deux projets importants CYRCE (577 k€) et SPACEMED (2 327 k€) ainsi qu'au virement du solde du projet ERASMUS (509 k€).

	Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023	Variation
4671 Aide mobilité internationale	266 296	186 000	154 000	-32 000
4676 ERAS+ à transférer	382 623	681 723	4 088 699	3 406 976
TOTAL	**648 919**	**867 723**	**4 242 699**	**3 374 976**

Autres dettes non financières

Le solde de ce poste est en forte augmentation pour un montant total de **297 384 €** et comprend notamment des excédents de versements non apurés à la date de clôture.

3.10 – Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés principalement des seules conventions de formation professionnelle ou de recherche avec des restes à dépenser pour l'année 2024. Ils s'élèvent à **6 477 043 €** en très nette progression par rapport à 2022 (4 060 676 €).

4 - Les Commentaires sur le compte de résultat

4.1 – Produits sans contrepartie directe

Subvention pour charge de service public (SCSP)

La Subvention pour Charge de Service Public reçue du Ministère s'élève à **211 587 057 €** (204 654 783 € en 2022) en augmentation de **6 932 274 €** par rapport à 2022 soit **+ 3,4%**. Elle représente **77,7%** des produits de l'exercice (79,4 en 2022) et **82,2%** des produits encaissables (83,4% en 2022).

Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement reçues évoluent favorablement (+15,4%) pour atteindre une somme globale de **15 621 290 €** :

	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022	Ex 2023	Variation
74118 MESRI autres subventions	65 945	35 680	49 320	1 500	-47 820
7412 Autres ministères	213 004	187 455	363 688	742 384	378 696
7413 ANR Investissements avenir	0	0	210 423	316 549	106 126
7413 ANR hors Investissements avenir	519 841	1 370 405	1 654 650	2 074 466	419 816
7442 Subventions de la région	2 521 033	2 989 444	3 661 255	5 134 586	1 473 331
7443 Subventions département	134 493	227 579	211 709	229 231	17 521
7444 Subventions communes et interc	314 093	321 798	85 444	589 200	503 756
7446 Subventions Union Européenne	1 959 632	3 223 647	2 955 463	1 984 086	-971 377
7447 Subventions organismes internationaux	57 119	97 506	75 352	78 825	3 473
7448 Subventions autres collectivités	1 965 544	2 654 786	3 331 912	3 273 005	-58 907
7488 Autres subventions- privées	765 151	613 584	940 637	1 197 458	256 821
Total subventions de fonctionnement	**8 515 855**	**11 721 884**	**13 539 853**	**15 621 290**	**2 081 437**

Produits de la Taxe d'Apprentissage et de la Taxe affectée (CVEC)

	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022	Ex 2023
Taxe d'apprentissage encaissée	893 513	872 767	898 364	702 348
Produit à recevoir au titre de la taxe d'apprentissage				196 016
Total	**893 513**	**872 767**	**898 364**	**898 364**

La collecte du solde de la taxe d'apprentissage a été profondément modifiée en 2023, avec la mise en place d'une plateforme unique « Soltéa » gérée par la Caisse des dépôts et consignations en lieu et place d'une gestion directe par les établissements habilités à la percevoir. Pour la première fois cette année, les employeurs devaient donc se connecter à Soltéa pour désigner les établissements et formations qu'ils souhaitaient soutenir via leur solde de taxe d'apprentissage. Mais la procédure s'est révélée problématique d'un point de vue opérationnel, entraînant de nombreux signalements auprès des services de l'État de la part des utilisateurs de la plateforme. Avec pour conséquence d'engendrer de fortes craintes parmi les organismes habilités à percevoir le solde de la taxe.
Prenant acte de la situation, l'État a rappelé le mécanisme retenu « à titre exceptionnel » : les sommes actuellement non attribuées seront affectées "aux établissements qui n'ont pas, à l'issue de cette campagne, recueilli un montant au moins équivalent à celui perçu pour l'année 2022.
Un produit à recevoir pour la différence entre les encaissements de 2023 et ceux de 2022 a donc été émis.

Contribution à la Vie Étudiante de Campus (CVEC)

Cette taxe est affectée à l'amélioration de la vie étudiante, le montant perçu en 2023 est en nette progression et revenu au niveau des années précédant 2022, année qui avait vu un changement de méthode dans le calendrier des versements aux établissements.

	Ex 2021	Ex 2022	Ex 2023	Variation
CVEC	1 925 399	1 381 594	2 078 658	697 064
Total	**1 925 399**	**1 381 594**	**2 078 658**	**50,45%**

4.2 – Produits directs d'activité

Vente de biens ou prestations de services

Les ressources propres de l'établissement comprennent les droits d'inscription, les prestations de formation, y compris de formation professionnelle continue, de recherche et les financements reçus de partenaires en échange d'une contrepartie.

	Ex 2021	Ex 2022	Ex 2023	variation	%
706211 - Droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux - y compris UE	3 386 605	3 348 336	3 359 798	11 462	0,34%
706212 - Droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux - Hors UE	259 869	263 187	258 154	-5 033	-1,91%
706213 - Droits des diplômes propres à chaque établissement	251 873	306 660	441 608	134 948	44,01%
70622 - Financements hors contrats d'apprentissage	300 725	339 201	285 097	-54 104	-15,95%
706231 - Formations en apprentissage	6 841 156	9 389 410	10 668 752	1 279 342	13,63%
706232 - Premier équipement pédagogique	0	0	1 000	1 000	
706233 - Mobilité internationale des apprentis	0	0	1 056	1 056	
70624- formation professionnelle continue	6 421 344	5 823 895	4 907 657	-916 238	-15,73%
70625 - Validation des acquis l'expérience professionnelle	32 505	58 532	61 527	2 995	5,12%
70661 - Colloques	53 388	139 597	88 714	-50 883	-36,45%
70662 - Prestations de recherche	1 249 968	1 698 579	1 041 737	-656 842	-38,67%
70664 - Ventes de publications	47 532	45 762	34 147	-11 615	-25,38%
70671 - Hébergement	759	0	0	0	
70682 - autres prestations de Service	300 822	389 070	438 604	49 534	12,73%
7082 - Commissions et courtages	22 787	71 457	60 082	-11 376	-15,92%
7083 - Locations diverses	51 273	460 426	115 891	-344 535	-74,83%
7084 - Mise à disposition de personnel	281 083	282 095	434 179	152 084	53,91%
7088 - Autres produits annexes	743 817	1 062 323	1 473 175	410 852	38,67%
Total produits Ventes et prestations de service	**20 245 506**	**23 678 531**	**23 671 178**	**-7 353**	**-0,03%**

On note une grande stabilité de nos ressources propres due en grande partie au dynamisme des formations en apprentissage (+ 1 279 342 €).

Les prestations de recherche (- 656 842 €) ainsi que la formation professionnelle continue (- 916 238 €) baissent sensiblement.

La baisse constatée sur les locations est artificielle car elle résulte d'une extourne de 240 000 € suite à l'établissement d'un produit à recevoir de 2022.

Au total, l'ensemble des ventes et prestations de service est égal à 2022.

Autres produits de gestion

	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022	Ex 2023	Variation	%
7511 - Redevance, concession, brevet, licences	151 730	169 260	205 030	255 730	50 700	24,73%
7520 - Revenu des immeubles non affectés aux activités	27 970	25 471	101 366	52 447	-48 918	-48,26%
75411 - Dons manuels	0	0	0	12 198	12 198	
7542 - Mécénat	0	0	0	48 766	48 766	
7560 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0	2 589	11 016	150 000	138 984	1261,63%
7578 - Autres produits spécifiques	0	2 000	5 000	0	-5 000	-100,00%
7583 - Produits de gestion courante provenant annulation de paiement des exercices antérieurs	266 245	365 802	134 818	245 392	110 574	82,02%
7584 - Autres produits contentieux	23 662	75 577	13 579	98 217	84 638	623,29%
7588 - Autres produits	758 699	864 271	904 878	1 469 725	564 847	62,42%
TOTAL autres produits de gestion	**1 228 306**	**1 504 970**	**1 375 687**	**2 332 476**	**956 789**	**69,55%**

Les autres produits de gestion enregistrent une forte hausse. Plus particulièrement, le compte 7588 (autres produits) enregistre toutes les refacturations diverses de charges à nos partenaires (eau, électricité, maintenance…). Sa progression s'explique principalement par la refacturation du PFRS au CHU et au Crous pour les années 2021, 2022 et 2023 (728 884 €).

Le compte 756 retrace la recette générée par la vente du terrain de Vire.

Enfin, le compte 752 concerne le fermage de deux fermes reçues en donation par l'Université depuis de nombreuses années ainsi que les redevances pour l'installation d'antennes relais téléphoniques.

4.3 – Autres produits (Reprises)

Ces comptes enregistrent les produits non encaissables et regroupent les reprises sur provisions devenues sans objet, ainsi que les reprises des financements rattachés à un actif, qui neutralisent la charge d'amortissement pour les biens financés par un tiers.

	Ex 2022	Ex 2023	Variation	%
7813 – Quote-part de reprise de financements rattachés à un actif	12 145 907	14 763 836	2 617 929	21,55%
7815 - Reprises sur provisions d'exploitation	419 494	95 662	-323 832	-77,20%
7817 - Reprises dépréciations des actifs circulants	-24 948	43 028	67 976	-272,47%
TOTAL autres produits	**12 540 453**	**14 902 526**	**2 362 073**	**18,84%**

Les reprises de financements rattachés à un actif ont fortement augmenté du fait de la comptabilisation en année pleine de la mise en service au mois de juillet 2022 du bâtiment B.

La provision pour risques d'un montant de 95 662 € correspondait à la différence entre la facture émise en septembre 2022, le risque étant éteint, la provision a été reprise.

Enfin au compte 7817 ont été retracés les trop perçus individuels.

4.4 – Produits financiers

Les produits financiers s'établissent à 997 € correspondant essentiellement à des gains de change.

Le total des produits de l'exercice s'élève donc à 270 640 755 €, en augmentation de 12,9 millions d'euros par rapport à 2022.

4.5 – Charges de fonctionnement

Achats - Marchandises, approvisionnements, travaux et services

	Ex 2021	Ex 2022	Ex 2023	Variation	%
601- 602 -607- Achats	16 345	8 771	10 070	1 299	14,81%
603- variation des stocks	-52 933	-35 019	-46 719	-11 699	33,41%
6061- chauffage et fluide	3 964 610	6 711 137	6 828 367	117 230	1,75%
6063- fournitures d'entretien et de petits équipements	876 925	1 017 900	1 057 433	39 534	3,88%
6064- fournitures administratives	320 286	446 836	592 672	145 836	32,64%
6065-6066- linge, vêtements, animaux	143 691	120 504	161 427	40 923	33,96%
6067-6068 matériel enseignements et autres fournitures	2 278 291	2 662 675	2 384 207	-278 468	-10,46%
613-614- locations immobilières et mobilières, charges locatives	493 817	740 313	344 428	-395 885	-53,48%
615 - entretiens et réparations	2 885 022	3 333 959	3 943 428	609 469	18,28%
616- assurances	131 062	172 409	128 169	-44 240	-25,66%
617- études et recherches	342 587	441 308	507 297	65 989	14,95%
6183- documentation technique, bibliothèques	1 838 132	1 711 945	1 750 217	38 272	2,24%
6185- colloques, séminaires, conférences	100 445	222 016	233 002	10 985	4,95%
621-personnel intérimaire et prêté à l'Unicaen	654 295	495 732	432 606	-63 126	-12,73%
622- honoraires et frais d'actes contentieux	176 173	207 662	174 931	-32 731	-15,76%
623 - annonces, publications, catalogue, divers	776 417	991 237	1 098 405	107 169	10,81%
624- transports	62 606	161 333	215 149	53 817	33,36%
6251- voyages et déplacements	175 758	512 491	724 200	211 709	41,31%
6254 -frais d'inscriptions colloques	96 374	215 455	238 962	23 507	10,91%
6255 – 6256 missions personnels	504 531	1 243 002	1 586 948	343 945	27,67%
6257- frais de réception	289 702	535 656	701 431	165 775	30,95%
626 - frais postaux et télécom	382 677	378 281	299 242	-79 038	-20,89%
627- autres frais et commissions	20 522	20 595	25 081	4 486	21,78%
6281-6283 -6284- autres concours et formations du personnel - recrutements	570 001	949 855	784 103	-165 752	-17,45%
6285- prestations de gardiennage	1 922 351	1 643 421	2 130 719	487 298	29,65%
6286 - prestations de nettoyage	3 466 493	3 420 079	3 579 867	159 788	4,67%
6287 – prestations ext informatiques	190 527	77 909	148 675	70 766	90,83%
6288 - autres frais	1 413 412	2 009 640	1 757 435	-252 206	-12,55%
Total consommation de marchandises et services	**24 040 119**	**30 417 102**	**31 791 752**	**1 374 650**	**4,52%**

Parmi les postes significatifs, on retiendra que les fluides sont du même niveau qu'en 2022 après les hausses spectaculaires des années précédentes (en 2022 +69,3% par rapport à 2021 et +44,7% en 2021 par rapport à 2020). En revanche le poste prestations de gardiennage augmente de +29,7 % en raison d'évènements et de suppléments de travail demandés ponctuellement dont Vigipirate renforcé (après une baisse de -14,5% en 2022). Il en va de même du poste entretien et réparations qui enregistre une hausse de 18,3%, tout comme les frais de missions +31,7% et les frais de réception +30,9%.

Les frais de ménage subissent quant à eux, une augmentation modérée de 4,7% ce qui correspond plus au moins à l'inflation de l'année.

Le poste matériels d'enseignement et autres fournitures est en baisse de –10,5% (après une augmentation de +16,9% en 2022)

Les autres frais baissent quant à eux de -12,5%.

Charges de personnel.

	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022	Ex 2023	Variation	%
641- salaires, traitements et rémunérations diverses	110 383 769	114 245 107	120 649 038	126 521 850	5 872 813	4,87%
645- charges sociales	74 982 259	75 808 371	78 665 801	81 415 609	2 749 807	3,50%
647- 648 autres charges de personnel	367 633	541 753	516 734	572 082	55 347	10,71%
Total charges de personnel	**185 733 661**	**190 595 230**	**199 831 573**	**208 509 541**	**8 677 967**	**4,34%**

Elles s'élèvent à **208 509 541€** contre **199 831 573** en 2022 en augmentation de 4,3 %.

Ainsi, la masse salariale représente **76,6 %** des produits de 2022 alors qu'elle en représentait **77,52 %** en 2022. Ce fléchissement de 0,9 point provient donc de l'augmentation des produits (+14,4 millions €) alors que dans le même temps les charges de personnels ont augmenté de 8,7 millions €)

Lorsque l'on rapporte la masse salariale aux produits encaissables (257 284 699 €) le ratio atteint **81%** en-dessous du seuil prudentiel fixé à 83%.

Focus sur la comptabilisation des congés annuels

La formule est la suivante :

- Pour les agents présents au 01/09/N : Régime annuel congés X quotité temps de travail X 4/12 - le nombre de congés pris sur le quota 2022 – 2023.
NB : cette formule est possible car le solde de congés sur le quota N-1 est forcément à zéro puisque soit le solde est perdu soit il est basculé sur le CET.
- Pour les agents arrivés après le 01/09/N : Régime annuel congés / 365 X nombre de jours de présence X quotité de travail - le nombre de jours de congés pris sur le quota N/N+1.

Cas particulier des enseignants et des enseignants chercheurs

Les enseignants et les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi particulier compte tenu de leur statut. En l'absence de suivi des droits à congés, s'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants et des enseignants chercheurs ne peut être réalisée, aucune charge à payer ne peut être comptabilisée à ce titre. Il subsiste donc une incertitude quant au montant à l'échéance de l'obligation.

Autres charges de fonctionnement

Ce poste concerne les dépenses suivantes :

	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022	Ex 2023	variation	%
6331- versement transport	1 812 413	1 879 958	1 980 270	2 096 060	115 790	5,85%
6332-8 allocation logement et autres impôts	476 952	412 120	517 217	542 173	24 956	4,83%
TOTAL COMPTE 633	**2 289 365**	**2 292 079**	**2 497 487**	**2 638 234**	**140 747**	**5,64%**
635- taxes foncières et autres droits	29 860	16 349	12 407	11 856	-551	-4,44%
637-8 contribution FIHFP taxes diverses	120 500	79 860	75 171	38 955	-36 216	-48,18%
651- redevances, concessions, brevets, licences et droits d'auteurs	945 400	1 229 388	1 222 289	1 487 835	265 546	21,73%
654- pertes sur créances irrécouvrables	52 325	51 256	19 332	35 436	16 104	83,30%
657- autres charges spécifiques	2 223 492	2 581 175	2 870 887	4 982 627	2 111 740	73,56%
658- charges diverses	1 319 973	1 543 797	601 105	644 625	43 521	7,24%
TOTAL COMPTES 635 à 658	**4 691 550**	**5 501 825**	**4 801 191**	**7 201 334**	**2 400 143**	**49,99%**
TOTAL autres charges de fonctionnement	**6 980 915**	**7 793 903**	**7 298 678**	**9 839 568**	**2 540 890**	**34,81%**

Le poste pertes sur créances irrécouvrables demeure à un niveau tout à fait acceptable, celui des redevances pour brevets et licences augmente sensiblement. Le poste des autres charges spécifiques (où sont retracées entre autres les bourses et les subventions) augmente très sensiblement en raison principalement des fonds CVEC 4 434 174 € (dont 3 560 180 € au titre des aides et 873 994 € pour les projets Centre de santé et NORSIMS)

Dotations aux amortissements et provisions (annexe 1 et annexe 4 au Compte financier)

La charge d'amortissement et de provisions s'établit à :

	Ex 2021	Ex 2022	Ex 2023
6811- Dotation aux amortissements sur immobilisations	14 743 177	16 581 017	18 992 821
6815 - Dotation aux provisions pour risques et charges	93 883	98 022	100 337
6817 Dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs	63 150	100 480	300 091
Total dotation aux amortissements et provisions	**14 900 210**	**16 779 518**	**19 393 249**

Les dotations aux amortissements sur immobilisations ont fortement augmenté du fait de la comptabilisation en année pleine de la mise en service du bâtiment B au mois de juillet 2022.

La dotation aux provisions pour risques et charges concerne les CET et les charges sociales y afférent.

La dotation pour dépréciation des créances clients concerne le stock des presses Universitaires de Caen et un contrat de recherche avec Caen-la-mer.

Il convient de noter que si les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent à **18 992 821 €**, les reprises de financement rattachées à l'actif sont inscrites en autres produits à hauteur de **14 763 836 €,** soit une charge nette de **4 228 985 €** au titre de l'exercice 2023 (en baisse par rapport à 2022 : 4 435 110 € soit – 4,6%).

4.6 – Charges d'intervention

L'université ne comptabilise pas de charges d'intervention.

4.7 – Charges financières

Elles s'élèvent à 3 418 € au lieu de 11 153 € en 2022 et correspondent principalement aux charges d'intérêt d'emprunts (2 892 €).

Le montant total des charges de l'exercice s'élève donc 269 537 527 €.

Le résultat de l'exercice est donc bénéficiaire pour un montant de : 270 640 755 € - 269 537 527 € = 1 103 228 €

5 – Autres Informations

5.1 – Événements postérieurs à la clôture

L'agent comptable n'a pas connaissance d'évènements postérieurs à la clôture, ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice 2023.

5.2 – Aspects environnementaux

L'UNICAEN n'a, à la connaissance de son agent comptable, aucun passif environnemental en cours.

L'université de Caen Normandie a réalisé son premier bilan carbone complet, c'est-à-dire comprenant tous les postes d'émission de GES (gaz à effet de serre) identifiés par l'ADEME. Basés sur les données de l'année 2022, les résultats ont été publiés sur la *plateforme Bilan GES*, comme cinq autres universités. Ce document permet d'avoir des éléments de référence afin de mesurer l'impact des politiques qui seront menées et l'évolution de l'empreinte carbone de l'université dans les années à venir.

5.3 – Filiales et participations

Au 31/12/2023, l'UNICAEN détient 3 % de la SAS FRANCE ENERGIES MARINES, société créée en 2019 pour associer différentes Universités et instituts de recherche à des sociétés spécialisées dans les Énergies Renouvelables.

5.4 – Engagements hors bilan

Au 31/12/2023, l'UNICAEN n'avait pas, à la connaissance de son agent comptable, d'engagement hors bilan.

Les droits à congés des enseignants et des enseignants chercheurs ne font pas l'objet d'un suivi particulier. Ils ne peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif dans la mesure où aucune évaluation fiable de l'obligation ne peut être réalisée. L'incidence de cette non comptabilisation ne peut être appréhendée.

6 - Les effectifs

L'UNICAEN emploie deux catégories de personnel :

- les enseignants et enseignants chercheurs,
- les personnels BIATSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social et Santé).

			2021			2022			2023		
			Plafond État	Plafond Unicaen	TOTAL	Plafond État	Plafond Unicaen	TOTAL	Plafond État	Plafond Unicaen	TOTAL
			En ETPT	En ETPT		En ETPT	En ETPT		En ETPT	En ETPT	
Enseignants,Enseignants-Chercheurs, Chercheurs	Permanents	Titulaires	1 072	0	**1 072**	1 078	0	**1 078**	1 068	0	**1 068**
		CDI	1	10	**11**	3	10	**14**	14	6	**19**
	Non permanents	CDD	316	91	**407**	297	95	**392**	292	106	**399**
	TOTAL		**1 390**	**101**	**1 490**	**1 378**	**105**	**1 484**	**1 374**	**112**	**1 486**
BIATSS	Permanents	Titulaires	755	0	**755**	738	0	**738**	723	0	**723**
		CDI	46	49	**95**	95	13	**108**	108	13	**121**
	Non permanents	CDD	112	163	**276**	126	206	**332**	145	217	**362**
	TOTAL		**914**	**212**	**1 126**	**959**	**219**	**1 178**	**976**	**230**	**1 205**
TOTAUX			**2 303**	**313**	**2 616**	**2 337**	**324**	**2 661**	**2 349**	**342**	**2 691**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-015.

Affectation du résultat du compte financier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104 ;
Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 à hauteur de 1 103 228 € (UNICAEN : + 2 215 438 € ; BAIM : - 1 112 209 €) en réserves et décide d'affecter le compte de report à nouveau pour 286 747 € en réserves de l'UNICAEN.

Résultat du vote : 30 pour, 1 abstention.

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-016.

Budget rectificatif n°1 – Exercice 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66 ;
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2828 ETPT, dont 2378 sous plafond d'emplois législatif et 450 ETPT hors plafond d'emplois législatif.
- 297 093 510 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 218 276 451 € en personnel ;
  - 44 898 124 € en fonctionnement ;
  - 33 918 935 € en investissement.
- 288 828 235 € de crédits de paiement dont :
  - 218 276 451 € en personnel ;
  - 43 899 517 € en fonctionnement ;
  - 26 652 267 € en investissement.
- 275 308 769 € de prévisions de recettes.
- - 13 519 466 € de solde budgétaire (déficit).

Article 2 :

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -14 457 816 € de variation de trésorerie ;
- 1 920 684 € de résultat patrimonial ;
- 7 035 279 € de capacité d'autofinancement ;
- -8 435 698 € de variation de fonds de roulement.

Article 3 : Le budget agrégé comprend le budget principal UNICAEN et le budget annexe immobilier.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Résultat du vote : 31 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A) Emplois sous plafond Etat En ETPT		(B) Emplois sous plafond établissement En ETPT	(C) = (A) + (B) Plafond global
Enseignants, Enseignants-Chercheurs, Chercheurs	Permanents	Titulaires	1 065	(1)		1 065
		CDI	18		8	26
	Non permanents	CDD	312		143	455
		S/total EC	**1 395**		**151**	**1 546**
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			**0**			**0**
BIATSS	Permanents	Titulaires	721	(2)		721
		CDI	112		23	135
	Non permanents	CDD	150		276	426
		S/total Biatss	**983**		**299**	**1 282**
Totaux			**2 378**	(3)	**450**	**2 828** (4)
						Plafond global des emplois voté par le CA (arrondi)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			**2 489**	(5)		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les régles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

13/11/2023

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget Rectificatif n°1 2024 Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	Montants Compte Financier 2023		Montants Budget rectificatif n°1 2024		Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial		Montants Compte Financier 2023	*Montants Budget rectificatif n°1 2024*	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	**211 211 210**	**211 211 210**	**218 276 451**	**218 276 451**	**158 232**	**158 232**	**275 534 026**	**271 125 897**	**- 1 972 650**	**Recettes globalisées**
dont contributions employeur au CAS Pension	*55 881 290*	*55 881 290*	*60 564 568*	*60 564 568*	-	-	211 587 057	211 606 133	-	Subvention pour charges de service public
	-	-			-	-	1 154 668	350 000	-	Autres financements de l'Etat
	-	-			-	-	2 078 658	2 186 167	-	Fiscalité affectée
Fonctionnement	**40 179 910**	**37 187 430**	**44 898 124**	**43 899 517**	**182 510**	**258 189**	33 044 545	26 468 967	- 1 972 650	Autres financements publics
	-	-			-	-	27 669 097	30 514 630	-	Recettes propres
	-	-			-	-	-	-	-	
Intervention	-	-			-	-	-	-	-	
	-	-			-	-	**7 560 444**	**4 182 872**	**- 3 580 550**	**Recettes fléchées***
	-	-			-	-	5 200 000	1 873 422	-	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	**14 385 877**	**24 524 904**	**33 918 935**	**26 652 267**	**5 141 089**	**2 009 732**	2 360 444	2 309 450	- 3 580 550	Autres financements publics fléchés
dont globalisé	*10 589 656*	*21 076 320*	*15 614 275*	*15 800 945*	174 599	- 580 731	-	-	-	Recettes propres fléchées
dont fléché	*3 796 221*	*3 448 584*	*18 304 660*	*10 851 322*	4 966 490	2 590 463				
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	**265 776 997**	**272 923 544**	**297 093 510**	**288 828 235**	**5 481 831**	**2 426 153**	**283 094 470**	**275 308 769**	**- 5 553 200**	**TOTAL DES RECETTES (C)**
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	**10 170 926**							**13 519 466**	**7 979 353**	**SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)**

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget Rectificatif n°1 2024 Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Compte Financier 2023	**Montants Budget rectificatif n°1 2024**	**Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial**	**Montants Compte Financier 2023**	**Montants Budget rectificatif n°1 2024**	**Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial**	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0	13 519 466	7 979 353	10 170 926			Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal	0	4 018 679	2 750 340	14 860 656			*dont Budget Principal*
dont Budget Annexe	4 689 730	9 500 787	5 229 013				*dont Budget Annexe*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	354 174	313 000	0	1 995		0	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	5 909 324	6 617 350	-2 700 650	21 429 671	5 992 000	-3 326 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	0	2 000	0	0	2 000	0	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	**6 263 498**	**20 451 816**	**5 278 703**	**31 602 592**	**5 994 000**	**-3 326 000**	**Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)**
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	**25 339 094**	**0**	**0**		**14 457 816**	**8 604 703**	**PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)**
*dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)****		0		1 873 895	6 668 450	6 171 013	*dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)****
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	*27 212 989*	0	0	0	7 789 366	2 433 690	*dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)*
		0		0	0	0	
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	**31 602 592**	**20 451 816**	**5 278 703**	**31 602 592**	**20 451 816**	**5 278 703**	**TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)**

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget Rectificatif n°1 2024 Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	PRODUITS	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Personnel	208 509 541	216 578 981	0	Subventions de l'Etat	215 370 804	211 606 133	0
*dont charges de pensions civiles**	*57 008 182*	60 881 718	0	Fiscalité affectée	2 078 658	2 186 167	0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	61 027 987	63 139 896	0	Autres subventions	12 486 391	20 997 197	0
Intervention (le cas échéant)		0	0	Autres produits	40 704 901	46 850 064	0
TOTAL DES CHARGES (1)	**269 537 527**	**279 718 877**	**0**	**TOTAL DES PRODUITS (2)**	**270 640 755**	**281 639 561**	**0**
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	**1 103 228**	**1 920 684**	**0**	**Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)**			**0**
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	270 640 755	281 639 561	0	**TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)**	**270 640 755**	**281 639 561**	**0**

** il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions*

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	1 103 228	1 920 684	**0**
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 393 249	19 121 330	**0**
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	138 690	0	**0**
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	556 000	0	**0**
- produits de cession d'éléments d'actifs	150 000	0	**0**
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	14 763 836	14 006 734	**0**
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	**5 443 951**	**7 035 279**	**0**

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	RESSOURCES	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	5 999 951	7 035 279	0
Investissements	24 884 233	26 652 267	-	Financement de l'actif par l'État	4 900 000	1 873 422	0
			2 009 732	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	10 062 707	9 620 868	-3 580 550
				Autres ressources	313 943	0	0
Remboursement des dettes financières	354 174	313 000	-	Augmentation des dettes financières	0		0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	**25 238 407**	**26 965 267**	**2 009 732**	**TOTAL DES RESSOURCES (6)**	**21 276 602**	**18 529 569**	**-3 580 550**
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)				**Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)**	**3 961 805**	**8 435 698**	**5 590 282**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Niveau initial du FONDS DE ROULEMENT	18 842 942	**14 881 137**	7 900 887
Niveau initial du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-5 191 659	**-34 492 559**	-15 568 000
Niveau initial de la TRESORERIE	24 034 604	**49 373 699**	23 468 890
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-3 961 805	**-8 435 698**	-5 590 282
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-29 300 900	**6 022 118**	3 014 421
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	25 339 094	**-14 457 816**	-8 604 703
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	14 881 137	**6 445 439**	2 310 605
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-34 492 559	**-28 470 440**	-12 553 578
Niveau final de la TRESORERIE	49 373 699	**34 915 883**	14 864 187

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Périmètre financier : UniCaen
Type de budget : BR1

Exercice : 2024

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (prévisionnel)

Dépenses

Opérations		Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
			AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
111	D111- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	10 235 975	5 988 621	5 988 621	0	2 420 600	2 420 600	5 988 621	5 645 401	0	2 420 600	2 420 600	1 826 754	343 220
107	D107- MATHEMATIQUES, SC ET TECHN. INFO	11 659 838	4 184 833	4 184 833	0	1 901 100	1 901 100	4 184 833	3 923 389	0	1 901 100	1 901 100	5 573 905	261 443
110	D110- SC DE LA TERRE, UNIVERS ET ENVT	7 569 268	2 948 913	2 948 913	0	1 615 800	1 615 800	2 948 913	2 725 351	0	1 615 800	1 615 800	3 004 555	223 562
106	D106- SCIENCES DE LA VIE, SANTE	51 896 439	24 754 515	24 754 515	0	11 472 800	11 472 800	24 754 515	23 418 713	0	11 472 800	11 472 800	15 669 124	1 335 802
108	D108- PHYSIQUES CHIMIE	14 456 394	7 199 134	7 199 134	0	2 693 800	2 693 800	7 199 134	7 057 334	0	2 693 800	2 693 800	4 563 460	141 800
112	D112- INTERDISCIPLINAIRE ET TRANSVERSALE	1 682 583	582 263	582 263	0	1 075 900	1 075 900	582 263	551 882	0	1 075 900	1 075 900	24 420	30 381
1153	D1153 - PILOTAGE	3 000 000	0	0	0	590 000	590 000	0	0	0	590 000	590 000	2 410 000	0
	Total Contrats de recherche	**100 500 497**	**45 658 279**	**45 658 279**	**0**	**21 770 000**	**21 770 000**	**45 658 279**	**43 322 072**	**0**	**21 770 000**	**21 770 000**	**33 072 218**	**2 336 207**
IF50ER01	REHABILITATION BATIMENT B	29 295 678	24 349 564	24 349 564		4 546 114	4 546 114	24 458 039	24 458 039		4 437 639	4 437 639	400 000	0
IF50ER02	RENOVATION CREC	10 182 826	9 568 277	9 568 277		614 548	614 548	8 477 396	8 477 396		1 504 353	1 504 353	1	201 076
IF50ER03	RENOVATION AILE B CYCERON	12 997 516	358 621	358 621		11 090 595	11 090 595	110 401	110 401		2 200 000	2 200 000	1 548 300	9 138 816
IF50ER04	REHABILITATION STADE CAMPUS1	4 840 000	2 876 019	2 876 019		1 804 895	1 804 895	2 697 836	2 697 836		1 000 000	1 000 000	159 086	983 078
IF50ER05	MISE EN ACCESSIBILITE COUR D'HONNEUR	869 736	869 736	869 736		0	0	861 235	861 235		8 501	8 501	0	0
IF50ER06	CAMPUS NOUVEAU SIECLE BU PIERRE SINEUX	50 000 000	0	0		0	0	0	0		0	0	50 000 000	0
IF50ER07	CAMPUS 2025 SAINT-LO	7 921 000	0	0		200 000	200 000	0	0		200 000	200 000	7 721 000	0
PRF000002	CONVERSION EN CHAUFFERIE BIOMASSE	8 777 800	8 729 292	8 729 292		48 508	48 508	7 276 970	7 276 970		1 500 829	1 500 829	0	1
	Total Programme pluriannuels d'inv	**124 884 556**	**46 751 510**	**46 751 510**	**0**	**18 304 660**	**18 304 660**	**43 881 876**	**43 881 876**	**0**	**10 851 322**	**10 851 322**	**59 828 387**	**10 322 971**
		225 385 053	**92 409 789**	**92 409 789**	**0**	**40 074 660**	**40 074 660**	**89 540 155**	**87 203 948**	**0**	**32 621 322**	**32 621 322**	**92 900 605**	**12 659 178**
	Ss total personnel	48 039 855	21 445 635	21 445 635	0	11 270 000	11 270 000	21 445 635	21 445 635	0	11 270 000	11 270 000	15 324 220	0
	Ss total fonctionnement	27 192 349	10 414 594	10 414 594	0	5 500 000	5 500 000	10 414 594	10 017 046	0	5 500 000	5 500 000	11 277 755	397 548
	Ss total investissement	150 152 849	60 549 560	60 549 560	0	23 304 660	23 304 660	57 679 927	55 741 267	0	15 851 322	15 851 322	66 298 629	12 261 631

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-017.

Intégration des bibliothèques de l'UFR HSS au sein du SCD

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article D714-31 du code de l'éducation ;
Vu l'avis du conseil documentaire du Service Commun de la Documentation ;
Vu l'avis du conseil de l'UFR Humanités et Sciences Sociales ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 20 février 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve les modalités d'intégration des bibliothèques Pierre Barbéris et Madeleine Déries de l'UFR Humanités et Sciences Sociales au sein du Service Commun de la Documentation.

Annexe : Modalités d'intégration des bibliothèques.

Résultat du vote : 30 pour, 1 abstention.

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Modalités d'intégration
des bibliothèques de l'UFR HSS
au Service commun de la documentation

En mars 2022, l'UFR Humanités et Sciences Sociales (UFR HSS) a souhaité étudier avec le Service commun de la documentation (SCD) les modalités d'intégration de ses deux bibliothèques, à savoir la bibliothèque des Sciences de l'Homme Pierre-Barbéris et la bibliothèque d'histoire Madeleine-Deries au sein du SCD.

Les deux bibliothèques seront intégrées dans le respect des objectifs préalablement fixés par l'Université de Caen Normandie :

- renforcement d'un service documentaire unifié et cohérent, permettant une politique d'acquisition concertée et d'optimisation des ressources documentaires ;
- développement des services aux usagers ;
- harmonisation des règles de gestion des collections dans le cadre de la politique documentaire pilotée par le SCD, renforcement des projets concertés de numérisation et valorisation des collections ;
- intégration du personnel des deux bibliothèques associées, lui permettant ainsi de faire partie d'une équipe plus large de professionnels des bibliothèques, en améliorant leur accès à la formation tout au long de la vie.

ETAT DE L'EXISTANT

La Bibliothèque des Sciences de l'Homme - Pierre-Barbéris
UFR Humanités et Sciences Sociales
campus 1
Esplanade de la Paix
Bâtiment G

Bibliothèque historique Madeleine-Deries
UFR Humanités et Sciences Sociales
Esplanade de la paix
campus 1
bâtiment N · porte SB S07

Chacune des bibliothèques dispose de moyens documentaires, humains, financiers, matériels et techniques bien identifiés, décrits en annexe du présent document.

SITUATION JURIDIQUE DES BIBLIOTHEQUES, APRES L'INTEGRATION

A compter de la délibération du Conseil d'Administration, les bibliothèques de l'UFR HSS sont intégrées au SCD de l'Université de Caen-Normandie, en tant que **Bibliothèque Universitaire Humanités et Sciences Sociales (BUHSS)** comprenant deux sections documentaires et fonctionnelles portant le nom de

Bibliothèque « Pierre-Barbéris »
Bibliothèque « Madeleine-Deries »

Les collections documentaires, les mobiliers et matériels situés dans les espaces des bibliothèques à la date de l'intégration sont transférés à l'inventaire du SCD.

Les personnels de l'UFR HSS et les moyens (financiers et matériels) affectés aux bibliothèques ou contribuant à leurs fonctionnements, sont transférés au SCD, dans les conditions précisées ultérieurement dans le présent accord.

ROLE DU RESPONSABLE DE LA BILIOTHEQUE UNIVERSITAIRE HSS

Dès l'intégration et sous l'autorité hiérarchique du directeur du SCD, le cadre A personnel des bibliothèques de la fonction publique d'état, déjà en poste, prend la responsabilité de la Bibliothèque universitaire Humanités et Sciences Sociales. Il conserve la fonction de responsable de section. Le responsable de BUHSS participe au comité de direction du SCD, au titre des deux sections. Il a autorité et évalue le travail des agents affectés dans les deux sections de la BU HSS. Sa propre activité est évaluée par le directeur du SCD ou son adjointe.

ROLE DES RESPONSABLES DE BIBLIOTHEQUES (sections)

- il /elle est responsable de la mise en œuvre de la politique documentaire définie pour chaque section de la BUHSS, de l'organisation et de la gestion de l'équipement. Il participe à l'élaboration des modes d'accès aux collections, aux services et à l'information documentaire.
- Il /elle a autorité fonctionnelle sur les personnels de la section, dont il/elle organise les tâches, gère les emplois du temps et le suivi des congés.
- il /elle rassemble les éléments d'information relatifs à la section pour toute enquête d'analyse ou d'évaluation portée par le SCD et/ou l'université.

POLITIQUE DOCUMENTAIRE

La politique documentaire des deux bibliothèques est définie dans le cadre général de la politique documentaire de l'Université, pilotée par le SCD et mise en œuvre par son Département des ressources documentaires (DRD). L'UFR HSS sera concertée par le biais d'une commission scientifique consultative, qui comprend à minima le directeur de l'UFR ou son représentant, le délégué à la documentation désigné par le conseil de l'UFR HSS, le directeur du SCD ou son représentant, le/la responsable du département des ressources documentaires. Cette commission se réunit annuellement et est informée des projets d'acquisitions et des abonnements dans les domaines des humanités et des sciences sociales, axés sur la formation des étudiants, ainsi que la recherche dans les champs de l'UFR HSS.
Les acquisitions sont effectuées en cohérence et en complémentarité avec celles des autres bibliothèques de l'Université, sous l'égide du DRD du SCD.

RESSOURCES HUMAINES

Les postes, tels que déclarés dans l'Enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires (ESGBU) en 2023 pour 2022 et rappelés en annexe, occupés par les personnels des bibliothèques « Pierre-Barbéris » et « Madeleine-Deries », sont affectés au SCD, et placés sous l'autorité de son directeur à compter de l'intégration des bibliothèques. Ils peuvent aussi être chargés de missions transverses au service commun.

Dispositions communes
Les personnels sont inscrits, au sein des collèges des bibliothèques intégrées sur les listes électorales préparant l'élection des représentants du personnel au Conseil de la Documentation ; ils sont éligibles dans ces instances.

Tous les personnels participent aux réunions de service, groupes de travail et autres dispositifs pérennes ou ponctuels mis en place par le SCD.

ORGANISATION ET SUIVI BUDGETAIRES

Organisation
Le budget général de la bibliothèque universitaire HSS est intégré à celui du SCD et placé sous la responsabilité de son directeur, ordonnateur secondaire. Le budget de référence est fixé à 30 000€, sur l'année civile 2024.

Suivi de l'exécution budgétaire
L'exécution du budget est suivie par le responsable administratif du SCD. Les bons de livraison correspondant aux commandes visées par le Département des ressources documentaires sont vérifiés par les bibliothèques et renvoyés à l'administration du SCD, pour attestation de service fait.

MOBILIERS, MATERIELS ET FOURNITURES

Le SCD prend à sa charge, au fur et à mesure des besoins, le remplacement des mobiliers et matériels existants ainsi que les contrats de maintenance les concernant, dans la mesure de ses moyens financiers.

INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE

Les personnels de la BU seront formés par le service compétent du SCD et le cas échéant par le fournisseur de la solution. La formation sera prise en charge par le SCD.

PROCEDURE SUIVIE :
Conformément à l'article D 714-31 du code de l'éducation, le conseil de l'UFR HSS et le conseil documentaire ont été consultés sur les modalités d'intégration précisés par le présent document et ont respectivement émis un avis favorable le .... et le ..... L'intégration est prononcée par décision du conseil d'administration le 12 mars 2024.

ANNEXE

LA BIBLIOTHEQUE Pierre-Barbéris
Etat de l'existant au 31/12/2022

Description
(source ESGBU 2023)

	2022
SAISIE	
Description	
Nom	Pierre-Barbéris
Type : associée (au sens de l'article 4 du décret n° 2011-996 du 23 août 2011) / autre	Associée
Adresse **géographique (sans Cedex, ni BP …)**	Esplanade de la Paix
Code postal	14032
Ville	CAEN
Profil disciplinaire (plusieurs choix possibles)	
Droit, Sciences politiques	
Economie, AES	
Langues et littérature	X
Lettres, Sciences Humaines	X
Sciences	
Staps	
Santé	
Autres	
Public visé : recherche, étudiant ou mixte	mixte
Moyens	au 31.12
Dépense documentaire (€) (réservé aux bibliothèques associées)	17994
Nombre de personnes travaillant à la bibliothèque (en ETP, hors emploi étudiant)	2.8
Espaces	Au 31.12
Surface (de plancher), en m²	540
dont surface (de plancher) allouée à l'accueil du public , en m²	471
Entrées	sur l'année civile
Nombre d'entrées par an	15406

Places	Au 31.12
Nombre de places assises	100
dont nombre de places de travail en groupe	32
dont nombre de places de groupe fermées	32
dont places individuelles fermées	0

Horaires d'ouverture	
Nombre d'heures par semaine en période normale (hors horaires réduits) valeurs numériques uniquement : p.ex. : 58H30MIN = 58,5	44
Nombre de samedis ouverts durant l'année civile	1
Nombre total d'heures d'ouverture le samedi durant l'année civile valeurs numériques uniquement	5
Nombre de dimanches ouverts durant l'année civile	0
Nombre total d'heures d'ouverture le dimanche durant l'année civile valeurs numériques uniquement	0
Nombre d'heures par an (nombre d'heures en semaines normales + nombre d'heures en semaines réduites ou en semaines étendues) valeurs numériques uniquement	1724
Nombre de jours par an (toute période confondue)	196

Collections	Au 31.12
Total ml	1364

Accès aux ressources documentaires sur support matériel

sur l'année civile

Nombre de prêts de documents sur support	3701
Nombre de documents sur support consultés en libre accès (d'après semaine test)	
Nombre de documents sur support communiqués en accès indirect (en magasin)	320
Nombre de prêts de tablettes, liseuses, ordinateurs portables	

LA BIBLIOTHEQUE Madeleine-Deries
Etat de l'existant au 31/12/2022

Description
(source ESGBU 2023)

	2022
SAISIE	
Description	
Nom	Madeleine-Deries
Type : associée (au sens de l'article 4 du décret n° 2011-996 du 23 août 2011) / autre	Associée
Adresse **géographique** **(sans Cedex, ni BP …)**	Esplanade de la Paix
Code postal	14032
Ville	CAEN
Profil disciplinaire (plusieurs choix possibles)	
Droit, Sciences politiques	
Economie, AES	
Langues et littérature	
Lettres, Sciences Humaines	X
Sciences	
Staps	
Santé	
Autres	
Public visé : recherche, étudiant ou mixte	mixte
Moyens	au 31.12
Dépense documentaire (€) (réservé aux bibliothèques associées)	6 052
Nombre de personnes travaillant à la bibliothèque (en ETP, hors emploi étudiant)	1,8
Accès aux espaces	
Espaces	Au 31.12
Surface (de plancher), en m²	350
dont surface (de plancher) allouée à l'accueil du public , en m²	350
Entrées	sur l'année civile
Nombre d'entrées par an	22624

Places	Au 31.12
Nombre de places assises	66
dont nombre de places de travail en groupe	0
dont nombre de places de groupe fermées	0
dont places individuelles fermées	0

Horaires d'ouverture	
Nombre d'heures par semaine en période normale (hors horaires réduits) valeurs numériques uniquement : p.ex. : 58H30MIN = 58,5	43,75
Nombre de samedis ouverts durant l'année civile	1,00
Nombre total d'heures d'ouverture le samedi durant l'année civile valeurs numériques uniquement	4,00
Nombre de dimanches ouverts durant l'année civile	0,00
Nombre total d'heures d'ouverture le dimanche durant l'année civile valeurs numériques uniquement	0,00
Nombre d'heures par an (nombre d'heures en semaines normales + nombre d'heures en semaines réduites ou en semaines étendues) valeurs numériques uniquement	1 837,50
Nombre de jours par an (toute période confondue)	190,00

Collections	Au 31.12
Total ml	649

Accès aux ressources documentaires sur support matériel

sur l'année civile

Nombre de prêts de documents sur support	1998
Nombre de documents sur support consultés en libre accès (d'après semaine test)	
Nombre de documents sur support communiqués en accès indirect (en magasin)	83
Nombre de prêts de tablettes, liseuses, ordinateurs portables	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-018.

Charte de l'Université Caen Normandie pour la lutte contre le sexisme, les discriminations de genre et les violences à caractère sexuel

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires modifiant la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 20 février 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve la charte de l'Université Caen Normandie pour la lutte contre le sexisme, les discriminations de genre et les violences à caractère sexuel. La charte est annexée au règlement intérieur de l'Université.

Annexe : Charte de l'Université Caen Normandie pour la lutte contre le sexisme, les discriminations de genre et les violences à caractère sexuel.

Résultat du vote : 31 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

Charte de l'Université Caen Normandie pour la lutte contre le sexisme, les discriminations de genre et les violences à caractère sexuel

Préambule

Malgré des avancées incontestables en matière de droits des femmes, le rapport 2023 du Haut Conseil à l'Égalité sur l'état des lieux du sexisme en France souligne que de nombreuses inégalités de traitement et manifestations de sexisme persistent, en particulier dans la sphère du travail et des études. Ces dernières induisent notamment une perte de confiance en soi des personnes qui en sont victimes, avec des conséquences importantes sur leur vie quotidienne et leur parcours professionnel. Seules 6% des personnes interrogées disent faire confiance à l'école et l'université pour prévenir et lutter contre les actes et violences sexistes. Ces constats amènent à une nécessaire prise de conscience collective accompagnée de mesures concrètes.

Dès lors, prôner l'égalité de genre à l'Université Caen Normandie est fondamental. Reconnaître que la situation existante est encore loin de cet idéal est un passage nécessaire pour y tendre. C'est pourquoi, la *Charte « Égalité entre femmes et hommes »*, adoptée par le Conseil d'Administration du 13 mai 2016, est remplacée par la présente *Charte pour la lutte contre le sexisme, les discriminations de genre et les violences à caractère sexuel*.

Cette nouvelle charte soumise et adoptée par les représentantes et représentants du personnel en CSAE le […] et votée par les membres du Conseil d'Administration le […] affirme l'engagement fort de l'Université Caen Normandie pour agir concrètement et efficacement sur différentes facettes du problème, incluant toutes les manifestations, des plus anodines en apparence (remarques, humour sexistes) aux plus graves (discriminations, violences et harcèlement sexuels).

Elle est annexée au règlement intérieur de l'Université Caen Normandie, publiée sur son site internet, et affichée dans chacun de ses services et composantes.

Article 1 : Les engagements de l'Université.

L'Université Caen Normandie s'engage à faire de la lutte contre le sexisme, les violences et les discriminations de genre un des enjeux majeurs de sa politique, tant dans le cadre du suivi des formations que dans la vie de campus. En particulier, elle s'engage à :

- Ne tolérer aucune violence sexuelle ni aucun comportement sexiste des membres de la communauté universitaire (viols[1], harcèlement sexuel[2], agressions[3], attouchements, insultes, remarques sexistes[4], cyber-harcèlement, etc.). Cela passe par :
    - Le déploiement des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'enquêtes administratives ;

[1] Article 222-23 du Code pénal.

[2] Article 222-33 du Code pénal.

[3] Voir « agression sexuelle », article 222-22 du Code pénal.

[4] Voir « outrage sexiste », article 621-1 du Code pénal.

- La formation de sa communauté sur le sexisme et un accompagnement matériel des responsables d'associations étudiantes pour diffuser auprès de leurs membres les acquis de leur formation (Article 5) ;
- La mise en œuvre d'un accompagnement psychologique et juridique des personnes victimes de sexisme, de harcèlement et d'agression à caractère sexiste au sein de l'Université ou au sein des associations qu'elle héberge ou soutient, ainsi qu'à leur orientation vers les structures adéquates ;

- Assurer l'égalité de droit et de fait entre les hommes et les femmes à l'Université :
  - Dans la vie professionnelle des personnels (Article 10) ;
  - Dans le parcours des étudiantes et étudiants et des usagères et usagers, en portant une attention particulière à la dimension relationnelle et à la vie quotidienne (Articles 6 et 7) ;
  - En prenant en compte la parentalité dans l'organisation du travail et des études (Article 9) ;

- Mener des actions en vue d'améliorer la mixité genrée :
  - Dans les différents types d'emploi ;
  - Dans les formations dispensées ;

- Respecter dans le cadre des possibilités réglementaires le pronom et le prénom d'usage des étudiants, étudiantes et personnels, notamment transgenres, à l'écrit comme à l'oral, notamment en faisant apparaître le prénom choisi sur la carte étudiante, l'adresse mail universitaire, la liste d'appels, et l'Espace Numérique de Travail.

Article 2 : Les instances liées à la Charte : la commission égalité et la cellule d'écoute contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes

La Commission Égalité est composée de représentants et représentantes de la communauté universitaire (étudiantes, étudiants et membres du personnel) de façon à être représentative des différentes composantes, services et sites de l'Université. Elle se réunit une fois par trimestre.

En matière de violences sexuelles et sexistes, un dispositif de signalement et d'écoute est mis en place et accessible[5] via l'adresse cellule-ecoute@unicaen.fr. Cette cellule peut être saisie par toute victime ou témoin. Les saisines sont traitées par la Vice-Présidence déléguée à l'Égalité, la parité et la vie citoyenne, et par le chargé ou la chargée de mission Égalité de l'Université. La cellule d'écoute, constituée à parité des membres des services de santé et de représentantes et représentants de la Communauté universitaire, est chargée du recueil de la parole et de l'établissement d'un rapport en vue d'éventuelles suites disciplinaires ou de la saisine du procureur de la République par la Présidence de l'Université.

Article 3 : Application de la Charte et engagement des signataires.

La présente charte s'applique à l'ensemble de la communauté universitaire, à savoir :

- Les membres du personnel de l'établissement,
- Les usagers et usagères du service public de l'Université, notamment les étudiantes et étudiants,

[5] Décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

- Les personnes dites « hébergées » ou « invitées ».

Lors de chaque rentrée universitaire ou renouvellement des responsables, la charte devra être signée et remise à l'instance garante de son application :

- Par l'équipe dirigeante de toute association ayant des activités associées à l'Université, ou les personnes mandatées,
- Par les équipes de direction des composantes et des services.

Toute demande de subvention ou de mise à disposition de locaux auprès de l'établissement est soumise à cette signature. Les responsables d'associations se reconnaissent garants ou garantes des décisions de l'ensemble des membres de l'association en ce qui concerne l'activité de l'association. La charte est annexée à toute convention signée avec une association.

Les signataires de cette charte s'engagent : à favoriser la prise en compte et la sensibilisation à la réalité du sexisme, à aider et accompagner les victimes de harcèlement (par exemple en les orientant vers les organismes et instances compétentes), à refuser de véhiculer de quelque manière que ce soit les préjugés sexistes et la banalisation des violences sexuelles (du sexisme ordinaire au viol).

La Commission Égalité est chargée d'évaluer l'application de la présente Charte.

La Vice-Présidence déléguée à l'Égalité, la parité et la vie citoyenne est chargée au sein de la direction de l'Université, avec un chargé ou une chargée de mission Égalité, de veiller au bon respect de cette charte, et dispose pour ce faire d'une ligne budgétaire dédiée. La Vice-présidence s'engage à faire un bilan annuel aux différents conseils et comités (CA, CFVU, CR et CSAE) de l'application de la charte.

Article 4 : Adopter une communication non sexiste.

Les organisations et instances signataires s'engagent à refuser toute communication dégradante et sexiste : corps-objet, incitation à passer outre le consentement des personnes, banalisation des violences sexuelles (du sexisme ordinaire au viol) dans la communication visuelle ainsi que la communication écrite (affiches, tracts/flyers, sites Internet ou réseaux sociaux). Les organisations et instances sont responsables de la communication, qu'elle soit déléguée à un tiers ou non. Elles s'engagent *a minima* à suivre les recommandations du Guide de communication égalitaire de l'Université, publié sur le site de l'Université et annexé à la présente Charte.

Article 5 : Formations antisexisme et transmission des connaissances.

L'Université met en place des formations proposant des clés de compréhension des phénomènes de sexisme, incluant les violences sexistes et sexuelles, sur les thèmes du consentement, du harcèlement, des agressions, etc.

L'Université met à disposition des associations étudiantes demandeuses une liste d'organisations compétentes pour former aux problématiques discriminatoires et les soutient matériellement dans cette démarche.

L'Université s'engage à produire des formations spécifiques sur le respect de la *Charte pour la lutte contre le sexisme, les discriminations de genre et les violences à caractère sexuel à l'Université* :

- Pour les responsables dans les instances universitaires :

- L'Université doit proposer ces formations aux responsables des instances universitaires, afin d'assurer la diffusion des bonnes pratiques au sein des composantes, unités de recherche, services, etc. ;
- L'Université doit s'assurer, lors d'une prise de fonction, que les personnes nouvellement responsables soient informées et formées rapidement ;
- Les fonctions concernées sont : les directions de composantes et directions administratives de composantes, les directions des services de l'Université, les directions d'unités de recherche, les directions d'écoles doctorales, les élus et élues des conseils centraux de l'Université.

- Pour les associations étudiantes :
  - L'Université met à disposition chaque année des formations ;
  - Chaque association s'engage à ce qu'au moins un de ses membres suive une formation sur le thème du sexisme et des VSS proposées par l'Université, ses partenaires, ou des organisations compétentes afin de diffuser les bonnes pratiques au sein de leurs associations ;
  - L'Université incite les présidences et les bureaux d'associations à suivre ces formations.

L'Université met à disposition chaque année des formations destinées à l'ensemble de la communauté universitaire (membres du personnel et étudiants).

Article 6 : Prévenir les risques liés aux relations pédagogiques.

Certaines situations pédagogiques, en particulier les situations d'encadrement (thèse, stage, projet, mémoire, …) présentent des risques accrus de voir se développer des situations dangereuses ou illégales (harcèlement sexuel par exemple). Dans ces contextes, la violence peut notamment prendre la forme d'une manipulation, d'une séduction, d'une emprise, d'un chantage ou d'un abus d'autorité. Il est important d'informer et de sensibiliser l'ensemble de la communauté afin de prévenir et de traiter l'émergence de ce type de situations, par des campagnes d'information, des formations, une orientation vers la cellule d'écoute et de signalement de l'université et tous moyens adaptés. L'Université et les membres de la Communauté Universitaire s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour prévenir ces risques.

Alinéa 6.1 – Relations enseignants – étudiants ou personnels – étudiants

Il existe, tout au long du parcours d'un étudiant ou d'une étudiante, des risques de violences sexuelles et sexistes dans sa relation avec des enseignantes et enseignants, renforcés en particulier du fait de l'asymétrie de la relation pédagogique. Afin de prévenir ces situations, toute personne intervenant dans un enseignement ou encadrement à l'Université s'engage à faire preuve de respect et de distance dans ses relations avec les étudiantes et étudiants[6] :

- En pratiquant dans le cadre de l'université (enseignements, encadrements, etc.) une communication respectueuse et non sexiste ;
- Notamment lors des interactions hors université (sociabilisation, moments festifs, etc.) ;

[6] La loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, qui modifie la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, énonce dans son article 1er : « Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité ». Cette loi mentionne également l'obligation de neutralité ainsi que le principe d'égalité : « Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité ».

- En portant une attention particulière aux affinités qui peuvent résulter d'une proximité d'âge, de statut, de centres d'intérêts, etc.

L'Université s'engage à :

- Assurer la connaissance par toutes les enseignantes et tous les enseignants des principes fondamentaux régissant leurs comportements vis-à-vis des usagères et usagers ;
- Assurer lors des rentrées universitaires une communication à l'égard de l'ensemble des étudiantes et étudiants sur les risques liés aux violences sexuelles et sexistes et informer à cette occasion de la possibilité saisir le dispositif de la cellule d'écoute ;
- Assurer la sensibilisation des étudiantes, étudiants et membres du personnel par l'organisation et la facilitation d'événements au sein des composantes ;
- Intégrer la question des relations entre la communauté enseignante et les étudiants et étudiantes dans l'évaluation des enseignements et des diplômes.

Alinéa 6.2 – Stages, alternances, contrats professionnels et séjours à l'étranger

Lors des périodes de stage, mais aussi de séjours à l'étranger, les étudiantes et étudiants peuvent être plus fréquemment confrontés à des faits de violences sexuelles et sexistes que lors du reste de leurs études, notamment en raison de leur isolement relatif et de la nouveauté du contexte social et/ou culturel. L'Université s'engage à assurer la protection des étudiantes et étudiants en stage :

- En rappelant systématiquement, dans les conventions de stage et les conventions concernant des séjours à l'étranger, la possibilité de saisir le dispositif d'écoute à cellule-ecoute@unicaen.fr ;
- En proposant une sensibilisation spécifique aux violences sexuelles et sexistes pour les étudiantes et étudiants partant pour un séjour dans un établissement étranger ;
- En accompagnant le tuteur ou la tutrice universitaire confrontée à une situation de violences sexuelles et sexistes dans le cadre d'un stage ;
- En s'assurant que l'alerte n'entraîne aucune conséquence négative sur le stage de l'étudiante ou de l'étudiant, ou la suite de ses études.

Alinéa 6.3 - Doctorat

Lors du doctorat, en raison de la dépendance du doctorant ou de la doctorante vis-à-vis de sa direction de thèse, le risque de violences sexistes et sexuelles est particulièrement important. Pour assurer le bon déroulement de la thèse, et éviter que de telles violences s'exercent pendant et après la thèse, l'Université s'engage à :

- Rappeler régulièrement aux doctorantes et doctorants la possibilité de saisir le dispositif d'écoute à cellule-ecoute@unicaen.fr ;
- Généraliser la formation sur les violences sexistes et sexuelles pour les doctorantes et doctorants ;
- Inciter les membres de la direction d'unité de recherche, les personnes dirigeant une ou des thèses et les membres des CSI à suivre une formation sur les violences sexistes et sexuelles.

Cet engagement passe notamment les comités de suivi individuel des doctorants et des écoles doctorales qui, dès qu'ils prennent connaissance d'actes de violence, de discrimination, de

harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, procèdent à leur signalement à la cellule d'écoute contre les discriminations et les violences sexuelles ou sexistes (v. article 2)[7].

Article 7 : Prévenir les risques lors des activités et événements.

Certains événements en milieux universitaire, sportif et socio-éducatif (colloques, soirées étudiantes, week-end d'intégration, etc.) présentent des risques de voir des personnes être amenées, contre leur gré ou non, à subir ou à commettre des actes illégaux, humiliants, dégradants et/ou dangereux, ou à consommer et faire consommer des substances psychoactives (alcool, drogues). Ces contextes peuvent notamment mener à la pratique du bizutage et la survenue de violences sexuelles et sexistes, tous deux punis par la loi[8].

Les membres du personnel universitaire doivent veiller à ce qu'un cadre de vie sécurisant soit assuré lors des évènements auxquels ils ou elles participent et signaler à la direction de leur composante, de leur service, ou directement à la cellule d'écoute, les cas de bizutage et de violences sexuelles et sexistes dont ils ou elles auraient connaissance[9].

La définition du consentement doit être rappelée aux participants et participantes lors d'événements, festifs ou non. Toute personne doit pouvoir se sentir en sécurité pour exprimer un refus. Un consentement libre et éclairé est impossible dans un contexte de pression de groupe.

Les signataires reconnaissent leur obligation de protéger et de prévenir tout risque lors des événements qu'ils et elles organisent, et s'engagent à :

- Mettre en place une prévention des risques en amont (par le Service de santé étudiante – SSE), le cas échéant avec l'aide des partenaires de l'Université : sensibilisation à la contraception et aux moyens de protection, au droit à l'image, information sur les substances psychoactives, respect du consentement, etc. ;
- Mettre en place des conditions matérielles favorables à la prévention des risques : mise à disposition gratuitement d'éthylotests et de préservatifs, proposition de boissons sans alcool, mise en place d'un espace calme avec de l'eau pour se reposer, etc. ;
- Veiller au respect de tous et toutes ; empêcher les activités et comportements dégradants, dangereux et/ou illégaux (non-respect du consentement, insistance après un refus).

Article 8 : Prendre en compte les difficultés liées au cycle menstruel.

Pour assurer des conditions d'études ou de travail égales et justes pour toutes et tous, l'Université prend en compte les difficultés liées aux règles et au cycle menstruel pour la communauté étudiante comme pour les membres du personnel.

---

[7] Article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat (modifié par l'arrêté du 26 août 2022).

[8] Le bizutage est défini pénalement par l'article 225-16-1 du Code pénal, modifié par la loi n° 2917-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté : « hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire, sportif et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende ».

[9] La direction de l'établissement pourra alors saisir le ministère public, conformément à l'article 40 du code de procédure pénale.

Plus particulièrement pour la communauté étudiante, elle déploie des distributeurs de protections périodiques gratuites sur tous les campus de l'Université. Elle assure la prise en compte des difficultés liées au cycle menstruel pour l'obtention d'aménagements d'études et/ou d'examens et assure leur prise en charge au travers de l'offre de soins globale du Service de santé étudiante – SSE.

Pour les personnels, elle assure la prise en compte des difficultés liées au cycle menstruel par l'accord facilité de demande de jours de congés, de report des heures de travail d'une période sur une autre ou de télétravail ponctuel.

Article 9 : Assurer une prise en compte de la parentalité.

L'Université s'engage à sécuriser les femmes enceintes, en accordant une vigilance particulière aux congés maternité[10]. Cela passe par plusieurs engagements :

- La prise en considération de l'impact des congés maternité et congés parentaux sur les activités de recherche lors des évaluations ou demandes de promotion des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses (*cf.* article 10) ;
- Le principe de remplacement des personnes en congés maternité (enseignantes-chercheuses, enseignantes ou personnels BIATSS) selon nécessité de service et à la demande des composantes ou services concernés. Un volant budgétaire annuel sera prévu par l'établissement pour leurs remplacements, de façon à ce que des demandes de remplacement « au fil de l'eau », aussi justifiées qu'elles soient, ne puissent pas se trouver refusées pour des raisons budgétaires.
- La prise en considération de la situation de grossesse et de la parentalité dans le cadre des études et de la reprise d'études, notamment par des aménagements d'études et d'examens.

L'Université s'engage parallèlement à soutenir la parentalité :

- Par le soutien financier à la crèche associative « Centre de la Petite Enfance » (campus 1 et 2) et à la crèche à l'INSPE ;
- Par la diffusion aux personnels ainsi qu'aux usagers et usagères de l'université d'un « Guide de la parentalité à l'Université Caen Normandie » présentant leurs droits notamment lors de l'arrivée d'un enfant et rappelant les possibilités locales en matière de modes de garde ;
- Par la mise en application de l'ensemble des congés légaux et des possibilités d'autorisation spéciale d'absence pour des motifs liés à la parentalité (grossesse, accueil d'un enfant, PMA, fausse-couche, enfant porteur d'un handicap, etc.)
- Par le soutien à l'allaitement dès la reprise du travail ;
- Par l'accompagnement ponctuel (ou d'urgence) pour permettre la reprise d'activités (participations aux colloques et conférences par exemple) ;

Article 10 : Assurer l'égalité professionnelle.

L'Université favorise l'égalité dans tous les champs qui touchent à la vie professionnelle. Elle s'engage notamment à établir et publier des statistiques sexuées annuelles sur les personnels, les candidatures et les recrutements, ce qui se fait en particulier dans le cadre du rapport social unique. Elle met en place un plan d'action pluriannuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

[10] En respectant la circulaire du 30 avril 2012 sur les congés légaux des enseignants-chercheurs et des autres enseignants exerçant dans l'enseignement supérieur

L'Université s'engage à :

- Veiller au strict respect de la parité et n'accepter qu'en toute dernière possibilité les demandes de dérogation en matière de parité dans les COS[11] et jurys de recrutement[12] ;
- Favoriser et encourager l'accès des femmes aux emplois de direction, en incitant notamment les directions de composantes, de laboratoires et de services à mettre en place un système de gouvernance (fondé sur la co-responsabilité ou sur l'alternance) paritaire ;
- Prendre en compte la parentalité pour l'attribution des promotions, primes, CRCT[13], etc., notamment dans l'évaluation de la production scientifique (ajout à la période d'activité évaluée d'un minimum de 18 mois par enfant).

Concernant les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et assimilés, l'Université s'engage à :

- Sensibiliser et informer les COS et jurys de recrutement des bonnes pratiques en matière de recrutement ;
- Favoriser l'accès des femmes au corps de Professeur des Universités (PU) et encourager le recrutement d'enseignantes-chercheuses dans les secteurs les moins féminisés ;
- Corriger si besoin l'attribution des promotions et CRCT par les CNU.

Concernant les enseignantes, l'Université soutient fortement leur évolution de carrière au travers des avis qu'elle transmet aux services du Rectorat sur les dossiers de promotion des agentes concernées.

Concernant les personnels BIATSS, l'Université :

- Favorise la progression de carrière des femmes en organisant des formations, et des entretiens de suivi de carrière, et en favorisant l'accès à ces entretiens et formations,
- Incite les personnels BIATSS à passer les concours pour accéder à la catégorie supérieure,
- Favorise l'accès des femmes aux emplois de direction dans l'administration.

Article 11 : Promouvoir la recherche et l'enseignement sur le genre.

L'Université s'engage à promouvoir et diffuser l'enseignement et les recherches sur le genre. Elle soutient la mise en place de colloques et conférences sur les questions de genre, de sexisme et de violences sexuelles et soutient des initiatives en ce sens. L'Université encourage et soutient les composantes et services qui s'emparent de ce sujet.

[11] Voir l'article 55 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 3023 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et l'article L. 952-6-1 du Code de l'éducation.

[12] Voir l'article L. 325-17 du Code général de la fonction publique.

[13] Voir l'article 19 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, modifié par le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020, article 29.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-019.

Rapport Social Unique 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 20 février 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve le rapport social unique 2022.

Annexe : Rapport social unique 2022

Résultat du vote : 31 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

ÉDITORIAL

Derrière les succès d'un établissement, se cachent des femmes et des hommes de talent qui rendent possible une belle dynamique collective.

La loi de transformation de la fonction publique conduit les employeurs publics à publier le rapport social unique qui succède aux précédents bilans sociaux. Cette première édition vient apporter de nombreux indicateurs sur ce qui fait la richesse de notre communauté d'enseignants-chercheurs, de personnels hospitalo-universitaires, d'enseignants et de personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Cet outil s'attache à mettre en lumière les caractéristiques démographiques de notre établissement et rend compte des principales données en matière de ressources humaines. Il met en lumière les situations comparées entre les femmes et les hommes et nous incite à progresser dans la réduction des écarts de carrière.

Il permet d'apprécier la situation de l'établissement dans le domaine social, de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et dans la mesure du possible avec des comparaisons sur trois ans. Outil de pilotage des ressources humaines, ce rapport, amené à progresser encore dans les prochaines éditions, alimente également le dialogue social sur la base d'informations transparentes et partagées.

Cet éditorial est également pour moi l'occasion de remercier les différents acteurs qui ont activement contribué à la réalisation de ce document qui donne un aperçu très complet de la richesse humaine de notre Université.

Lamri Adoui
Président de l'université

SOMMAIRE

ÉDITORIAL 1
SOMMAIRE 3
LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE 5
UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE 6
MÉTHODOLOGIE 8
CHIFFRES CLÉS 9
1 – L'EMPLOI 10
Emplois 11
Plafonds d'emplois 11
Effectifs 12
Personnels enseignants-chercheurs et enseignants 14
Enseignants-chercheurs par grand secteur de formation et de recherche 15
Enseignants du second degré par discipline 19
Personnels BIATSS 20
Démographie 22
Contrats doctoraux 26
Contractuels financés par des projets de recherche 26
Contractuels étudiants 27
Vacataires d'enseignement 28
2 – LE RECRUTEMENT 29
Recrutements 30
Personnels enseignants-chercheurs et hospitalo universitaires 30
Personnels enseignants titulaires 33
Personnels BIATSS titulaires 33
3 – LES PARCOURS PROFESSIONNELS 37
Avancement de grade et promotion interne 38
Enseignants-chercheurs 38
Personnels BIATSS 40
Départs 43
4 – LES RÉMUNÉRATIONS 47
Masse salariale 48
Ventilation de la masse salariale de l'université 48
Heures complémentaires 50
Rémunérations 51
Ecarts de rémunérations entre les femmes et les hommes 51
Distribution des rémunérations nettes par sexe 52
Distribution des rémunérations nettes médianes par tranche d'âge et par sexe en 2022 56
Indices médians des titulaires 57
Rémunérations les plus élevées 59
Focus 60
Garantie individuelle du pouvoir d'achat 60

Prime Inflation 61
Participation aux frais de déplacement domicile-travail 62
5 – LA SANTÉ-ET LA SECURITE AU TRAVAIL 63
Médecine du travail 64
Santé et sécurité au travail 66
Missions de la Direction de la prévention 66
Prévention des risques professionnels 67
Actions de formation 67
Accident de service/travail et maladie professionnelle 69
Violences sexuelles et sexistes 71
6 – L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL 73
Durée du travail 74
Modalités de service 75
Absences et congés 76
Télétravail 79
Compte épargne-temps 80
Handicap 81
7- L'ACTION SOCIALE ET LA PROTECTION SOCIALE 83
Action sociale 84
Protection sociale complémentaire en santé 87
Comité d'action sociale de l'université de Caen 88
Centre de la petite enfance 89
Service universitaire d'action culturelle 91
Service universitaire des activités physiques et sportives 92
8 – LE DIALOGUE SOCIAL 93
Président 94
Conseil d'administration 95
Conseil académique 97
Commission de la recherche 97
Commission de la formation et de la vie universitaire 97
Conseil académique en formation plénière 98
Conseil académique en formation restreinte 98
Autres instances 100
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail 100
Comité technique 101
Commission paritaire d'établissement 101
Commission consultative paritaire des agents non-titulaires 102
Répartition des différentes instances par sexe en 2022 102
Partenaires sociaux 103
Elections professionnelles de décembre 2022 104
ANNEXES 107
Glossaire 108
Lexique des abréviations 111

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Cadre légal

Le rapport social unique (RSU) a été instauré dans la fonction publique par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (art. 231-1 du code général de la fonction publique). Il a vocation à intégrer les données de l'ancien bilan social, du rapport de situation comparée relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes et les rapports relatifs à la santé et la sécurité au travail.

Objectifs

Le rapport social unique se fonde sur la base de données sociales (BDS) en cours d'élaboration. Il a pour objectif de présenter une situation détaillée des ressources humaines de l'établissement. Il sert de base au dialogue social et à l'élaboration des lignes directrices de gestion (LDG).

Contexte du rapport social unique 2022

Cette édition 2022 est une transition entre l'ancien bilan social et le nouveau rapport social unique.
Le rapport social unique 2022 prend en compte partiellement les évolutions impulsées par la loi de transformation de la fonction publique. La base de données sociales est en cours de construction.

Le système d'information des ressources humaines, principale source des données, est en pleine évolution depuis 2020. Il intègrera la gestion de la préliquidation de la paye au printemps 2024. Dans ce contexte, plusieurs indicateurs restent en cours de finalisation et viendront enrichir les prochaines éditions.

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Formation

L'université de Caen Normandie (UNICAEN) accueille plus de 30 000 étudiantes et étudiants sur plusieurs campus dans l'agglomération caennaise, à Alençon, Cherbourg-en-Côtentin, Lisieux, Saint-Lô et Vire.

Les formations sont proposées dans les cinq grands domaines suivants :

Arts · Lettres · Langues
Droit · Économie · Gestion
Sciences & techniques des activités physiques & sportives
Sciences humaines & sociales
Sciences · Technologies · Santé

En 2021-2022, 8886 étudiantes et étudiants ont été diplômés.

Recherche

La recherche à l'université est organisée autour de trois pôles fédérateurs :

- biologie intégrative, imagerie, santé, environnement (BI^2SE) ;
- sciences humaines et sociales (SHS) ;
- sciences et technologies (ST).

L'université comprend 41 unités de recherche, 12 structures fédératives dont 8 lablellisées CNRS, 4 unités d'appui à la recherche dont 2 labellisées CNRS.

Huit écoles doctorales (ED) sont accréditées par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation.

Finance

Dépenses engagées

Recettes

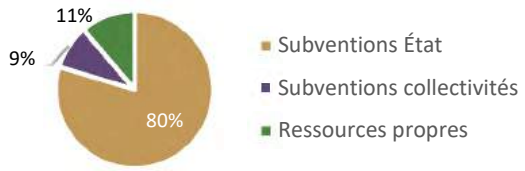

Organisation des services

L'université regroupe des composantes qui sont des unités de formation et de recherche (UFR), des instituts ou écoles et des centres de recherche.

UFR

UFR de droit, administration économique et sociale et administration publique
UFR humanités et sciences sociales (HSS)
UFR des langues vivantes étrangères (LVE)
UFR de psychologie
UFR santé
UFR des sciences
UFR des sciences économiques, de gestion, de géographie et d'aménagement des territoires (SEGGAT)
UFR des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

Instituts et école

École d'ingénieurs ESIX Normandie
Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Normandie · Caen (INSPÉ)
IAE Caen, École universitaire de management
IUT Grand Ouest Normandie (GON)

Autres composantes

Centre de recherche en environnement côtier (CREC)
Maison de la recherche en sciences humaines (MRSH)

L'organisation administrative de l'université se divise en services centraux et communs, sous la direction de la Présidence et de la Direction générale des services (DGS).

Services centraux

Agence comptable
Direction de la commande publique (DCP)
Direction de la communication (DIRCOM)
Direction de la prévention (DP)
Direction de la recherche et de l'innovation (DRI)
Direction du patrimoine et de la logistique (DPL)
Direction des finances et du budget (DFB)
Direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI)
Direction des études et de la vie étudiante (DEVE)
Direction des ressources humaines (DRH)
Direction du système d'information (DSI)

Services communs

Carré international
Centre d'enseignement multimédia universitaire (CEMU)
Centre universitaire de ressources biologiques (CURB)
Espace orientation insertion (EOI)
Presses universitaires de Caen (PUC)
Service commun de la documentation (SCD)
Service universitaire de formation continue et d'apprentissage (SUFCA)
Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)
Service universitaire de l'action culturelle(SUAC)
Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

Autres structures

Comité d'action sociale de l'université de Caen (CASUC)
Centre de la petite enfance (CPE)
Maison de l'étudiant (MDE)

MÉTHODOLOGIE

Période de référence

Le rapport social unique fait état de la situation des personnels à une date donnée. Cela permet d'avoir deux types d'observations, l'une à une date précise permettant une photographie de la population à un instant « t », l'autre entre deux dates afin de mesurer les flux et les mouvements sur une période. Cette édition 2022 comprend des observations à un instant « t », à savoir au 31/12/2022, ainsi que sur l'année civile 2022 (sauf cas exceptionnels pour lesquels est prise en compte l'année universitaire). Dans la mesure du possible, des comparaisons historiques sur trois ou cinq ans sont présentées.
Les évolutions du sytème d'informations des ressources humaines d'une part, les évolutions apportées aux indicateurs présentés d'autre part sont susceptibles de générer des écarts avec les dernières éditions des bilans sociaux.

Sources

Services
Direction générale des services
Délégation de l'appui au pilotage & de l'amélioration continue
Direction de la communication
Direction de la prévention
Direction de la recherche et de l'innovation
Direction des finances et du budget
Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Direction des études et de la vie étudiante
Direction des ressources humaines
Direction du système d'information
SUAC
SUAPS
SUMPPS

Autres structures
CASUC
Centre de la petite enfance

CHIFFRES CLÉS

Effectifs physiques au 31 décembre 2022.

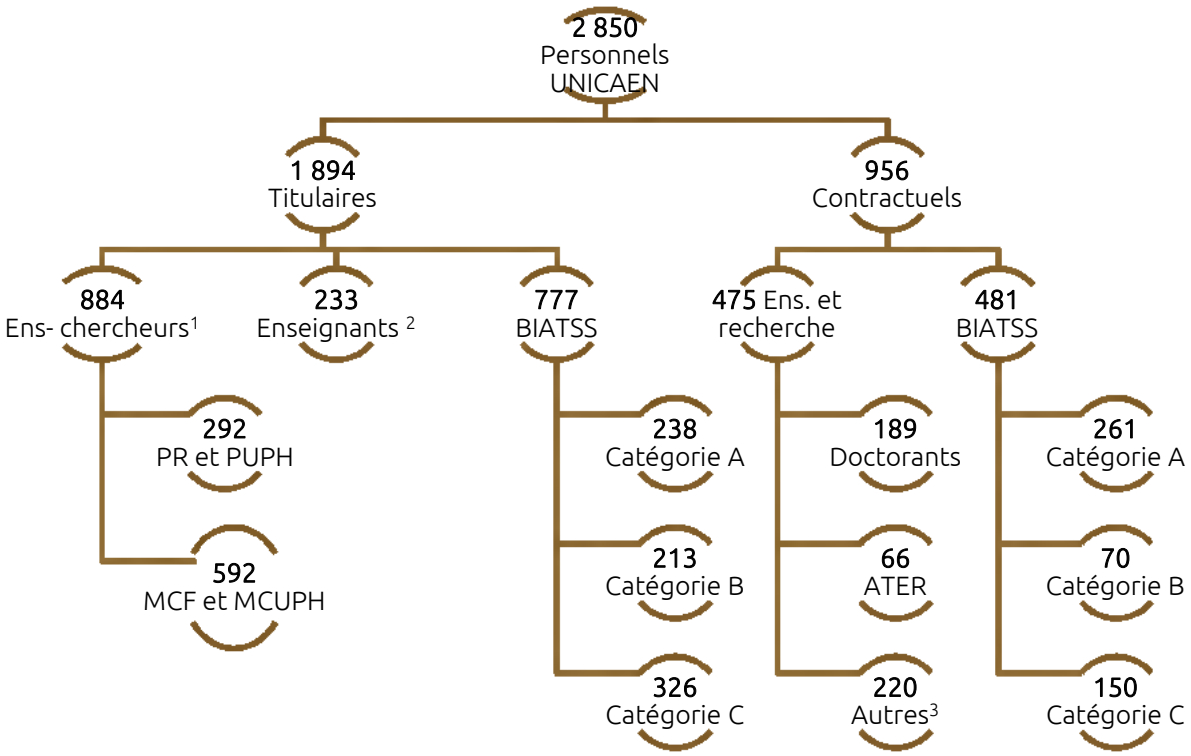

Ces chiffres incluent 43 agents actuellement en position activité au sein de l'établissement (26 titulaires en disponibilité, 2 contractuels en congé sans rémunération et 21 titulaires en détachement sortant ou en mise à disposition)

56%
Part des personnels Ens-chercheurs et des enseignants au sein des personnels UNICAEN

34%
Part des personnels contractuels au sein des personnels UNICAEN

52%
Part des femmes au sein des personnels UNICAEN

45,3 ans
Age moyen des personnels UNICAEN

45.5 ans
Age moyen des personnels ens-chercheurs et enseignants

44,9 ans
Age moyen des personnels BIATSS

[1] La catégorie d'emploi « Enseignants-chercheurs » regroupe 221 PR, 71 PU-PH, 565 MCF et 27 MCU-PH.
[2] PRAG (98), PRCE (94), Professeur d'EPS (27), , Professeur de lycée professionnel (6), Professeur des écoles (6) et Conseiller principal d'éducation (2).
[3] Contrat hospitalier (68), Contrat enseignement (64), PAST (42), Post-doctorant (28), Lecteur et maître de langues (18).

1 – L'EMPLOI

Emplois

Plafonds d'emplois

La mise en place de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF du 01/08/2001) en 2006 introduit une nouvelle architecture budgétaire de l'État. Les charges budgétaires sont regroupées par missions relevant d'un service ou d'un ministère.
Ces missions se découpent en programmes, eux-mêmes se décomposant en crédits destinés à mettre en œuvre des actions relevant d'un même service ou ministère.

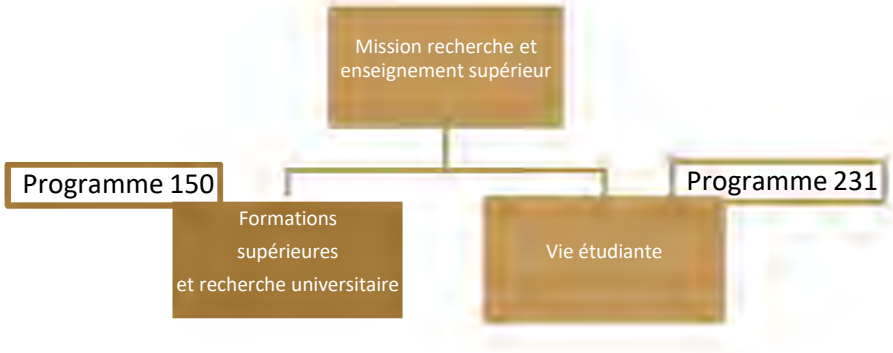

Les Établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel (EPSCP) sont concernés par la mission « Recherche et Enseignement », et plus précisément par deux programmes : le programme 150 et le programme 231. De ces programmes découlent les budgets alloués à l'établissement.

L'Université de Caen Normandie a accédé aux responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines au 1er janvier 2011. La subvention pour charge de service public (SCSP) allouée par l'Etat comporte des crédits de masse salariale et un plafond d'emplois.

En application de l'article R719-54 du code de l'éducation, le budget de l'Université précise « l'enveloppe consacrée aux dépenses de personnel qui est assortie :

a) D'un plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement ;
b) Pour les établissements publics bénéficiant des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire dans les conditions prévues à l'article L. 712-8, d'un plafond d'emploi fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat (…) ».

Évolution du plafond d'emplois adoptés par le Conseil d'administration au budget primitif

Équivalent temps plein travaillé (ETPT)	2018	2019	2020	2021	2022
Plafond d'emploi adopté par le CA	2805	2785	2785	2805	2658
Plafond Etat notifié par le Ministère	*2485*	*2486*	*2485*	*2485*	*2489*

Figure 1 – source : DRH

Evolution de la consommation des emplois en ETPT

Équivalent temps plein travaillé (ETPT)	2018	2019	2020	2021	2022
Plafond État	2337	2318	2306	2303	2334
Plafond ressources propres	297	278	260	313	322
Total	**2634**	**2596**	**2566**	**2616**	**2656**

Figure 2 – source : DRH

Effectifs

Données globales par population[4]

2 850 personnels UNICAEN

56% En-cherch. et ens. | 44% BIATSS

80% EC | 20% Autres enseignants | 40% cat. A | 22% cat. B | 38% cat. C

Commentaire

La rubrique « EC » correspond aux personnels enseignants-chercheurs et personnels assimilés (maîtres et maîtresses de conférences, professeurs et professeures des universités, ATER, doctorants et doctorantes).

La rubrique « Autres enseignants » comprend les personnels enseignants du premier et du second degré ainsi que les maîtres et maîtresses de langues, les lecteurs, les lectrices et les contrats enseignants.

Les personnels BIATSS incluent les contrats de recherche parmi lesquels figurent des titulaires du doctorat.

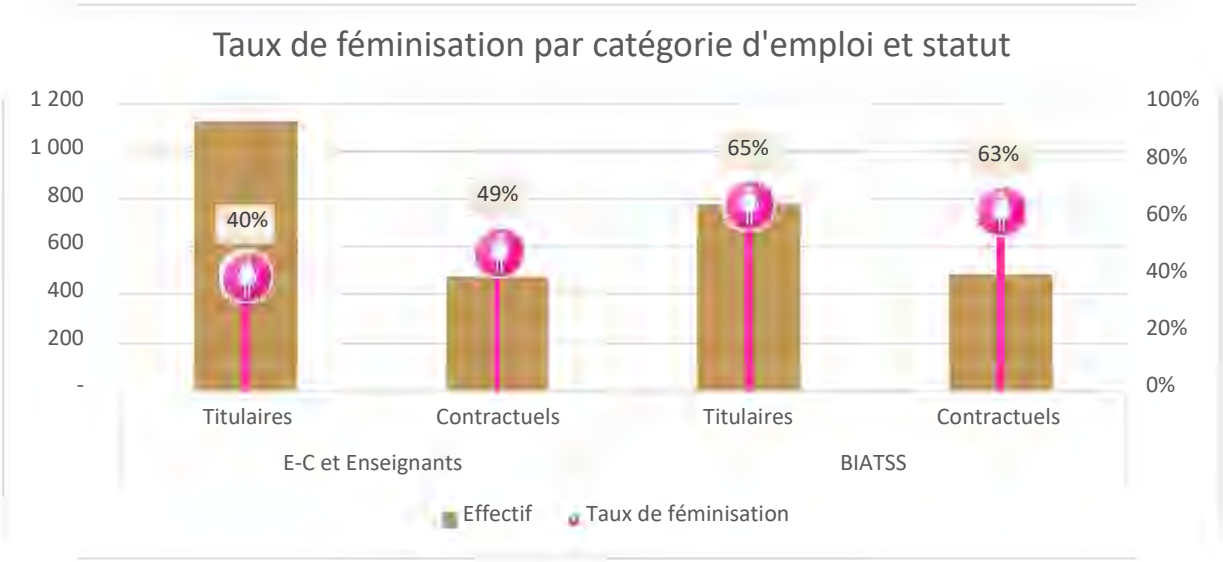

Figure 3 – source : DRH

[4] Sont pris en compte les effectifs gérés par UNICAEN au 31 décembre 2022, y compris les agents titulaires non rémunérés (en disponibilité, congé parental, congé longue duré et autres situations)

Évolution des effectifs en équivalent temps plein travaillé annuels (ETPT)

Les ETPT résultent des effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents et la durée de présence sur l'année.

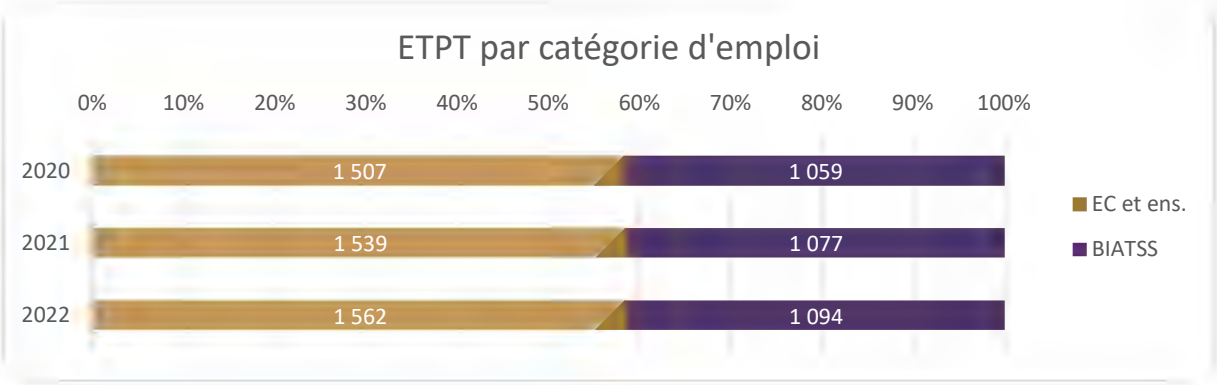

Figure 4 – source : DRH

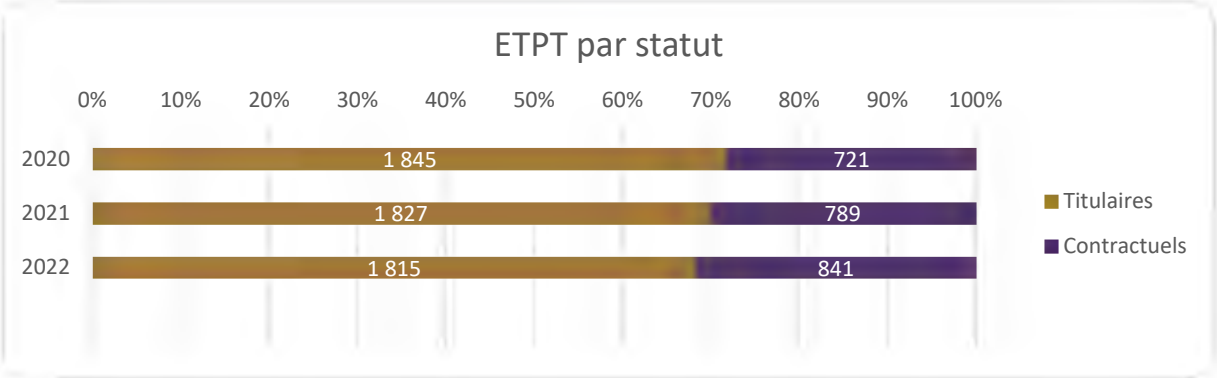

Figure 5 – source : DRH

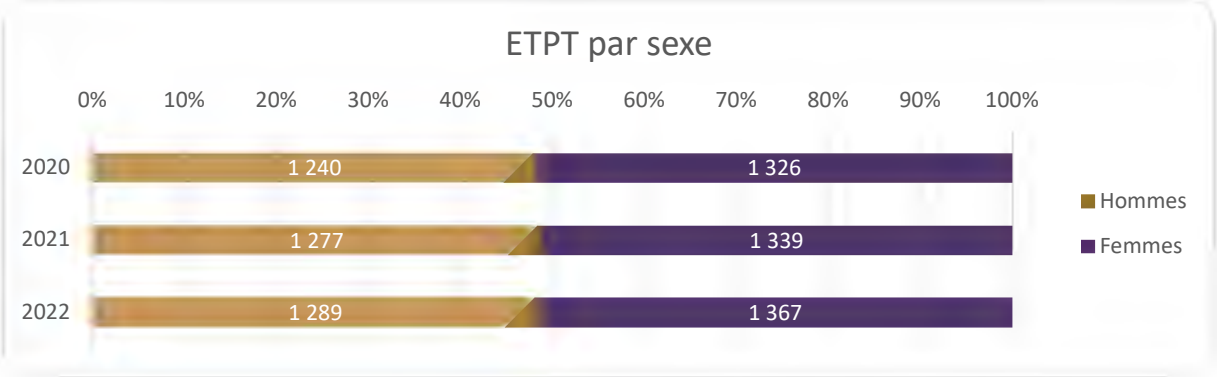

Figure 6 – source : DRH

Personnels enseignants-chercheurs et enseignants

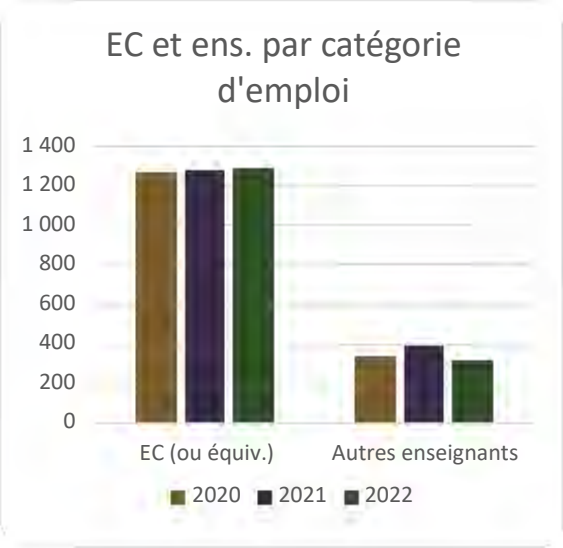

Figure 7 – source : DRH

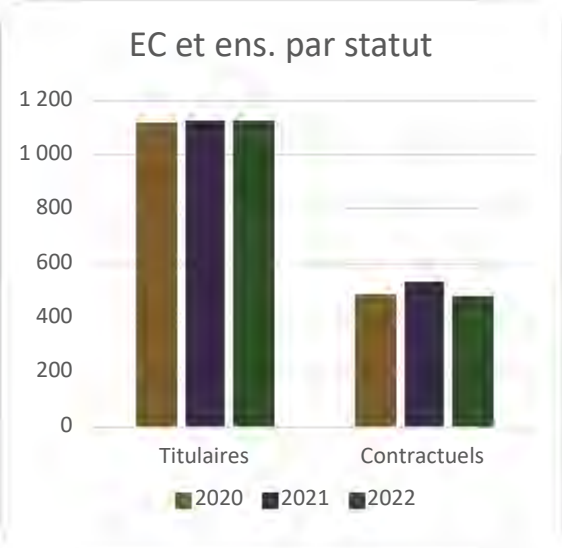

Figure 8 – source : DRH

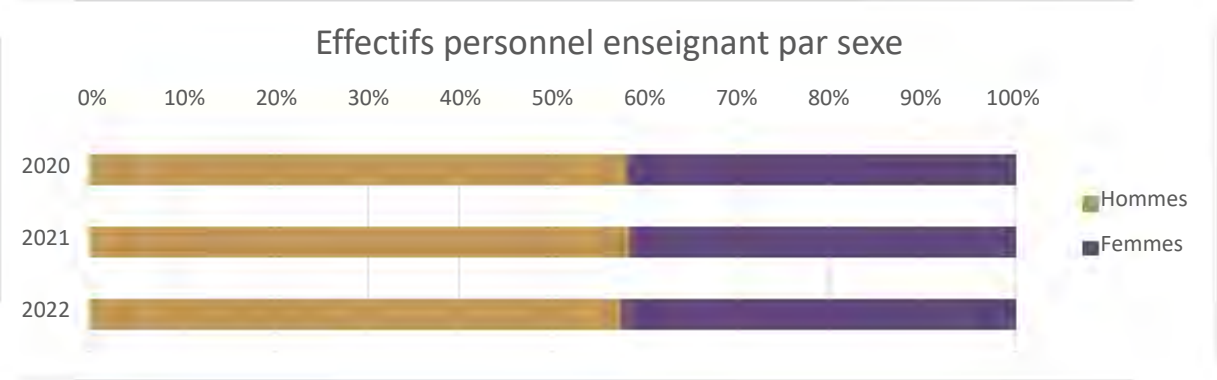

Figure 9 – source : DRH

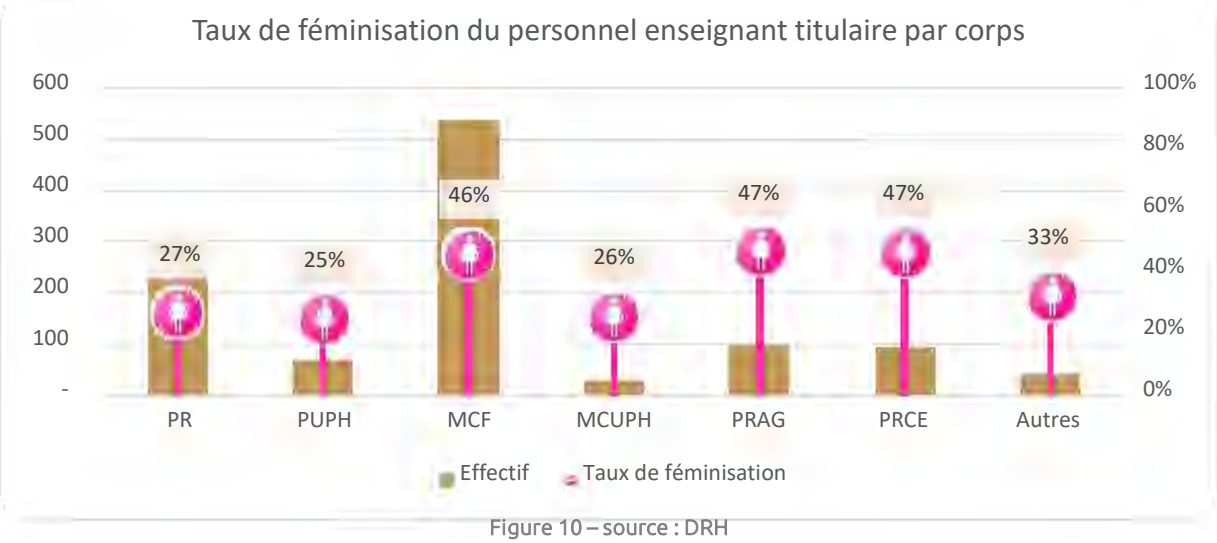

Figure 10 – source : DRH

Commentaire

Le taux de féminisation des PR et des MCF tient compte des promotions par repyramidage (cf. supra)
En trois ans, le taux de féminisation des PR a progressé de 4 points, celui des PUPH et des PRAG de 5 points. Sur la même période le taux de féminisation a regressé de 3 points chez les maîtres de conférences, en partie en raison des promotions dans le corps des PR. Il a regressé de 2 points chez les PRCE et de 5 points chez les autres enseignants (professeurs des écoles, professeurs des lycée professionnels, professeurs EPS et conseillers pédagogiques d'éducation)

Personnel enseignants-chercheurs par grand secteur de formation et de recherche[5]

	2020	2021	2022
Disciplines juridiques, économiques et de gestion	127	124	126
Lettres et sciences humaines et sociales	255	262	262
Sciences et technologies	339	343	341
Disciplines de santé	137	137	135
Total	**858**	**866**	**864**

Figure 11 – source : DRH

Commentaire

Ne sont comptabilisés ici que les personnels enseignants-chercheurs titulaires (PR, PU-PH, MCF et MCU-PH). Dans le cadre de la loi de programmation de la recherche pour la période de 2021 à 2030, une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université a été créée selon les dispositions du décret n°2021-1732 du 20 décembre 2021. Ce dispositif est communément appelé « repyramidage »

Ces dispositions ont permis à 15 maîtres et maîtresses de conférences de l'université d'accéder au corps des professeurs d'université au titre des années 2021 et 2022. Ces 15 promotions n'ont pas pu être intégrées dans les indicateurs du RSU compte-tenu de la date tardive de décision (décret du 20 février 2023). Toutefois ces promotions sont intégrées dans les indicateurs de cette section.

Nombre d'enseignants-chercheurs et d'enseignantes-chercheuses par section CNU après repyramidage

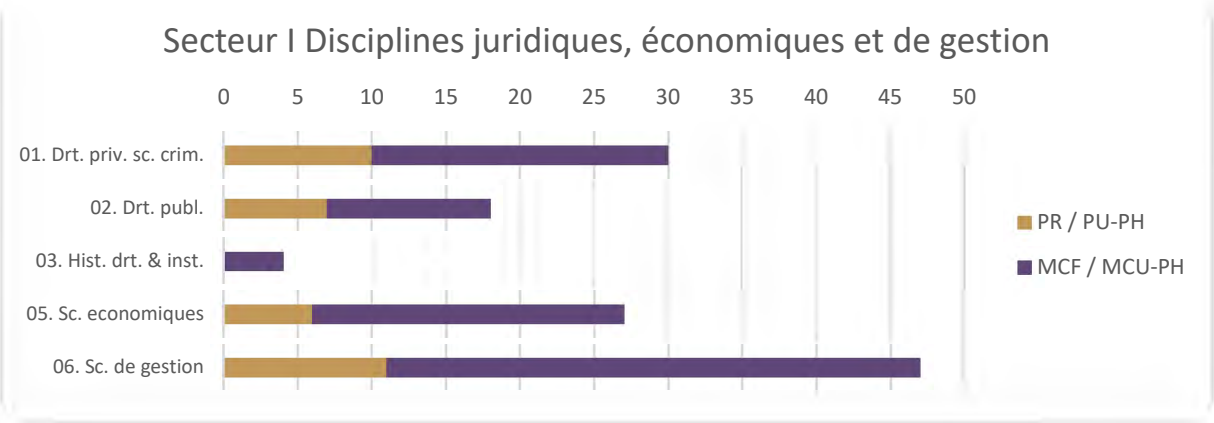

Figure 12 – source : DRH

[5] Les grands secteurs de formation prévus à l'article L712-4 du code de l'éducation sont définis par l'article 27 des statuts de l'Université
Secteur I, disciplines juridiques, économiques et de gestion (sections 01 à 06 du Conseil national des universités),
- Secteur II, lettres et sciences humaines et sociales (sections 07 à 24 et 70 à 74 du CNU),
- Secteur III, sciences et technologies (sections 25 à 37 et 60 à 69 du CNU) ,
- Secteur IV, disciplines de santé (sections 42 à 55, 80 à 82 et 85 à 87 du CNU).

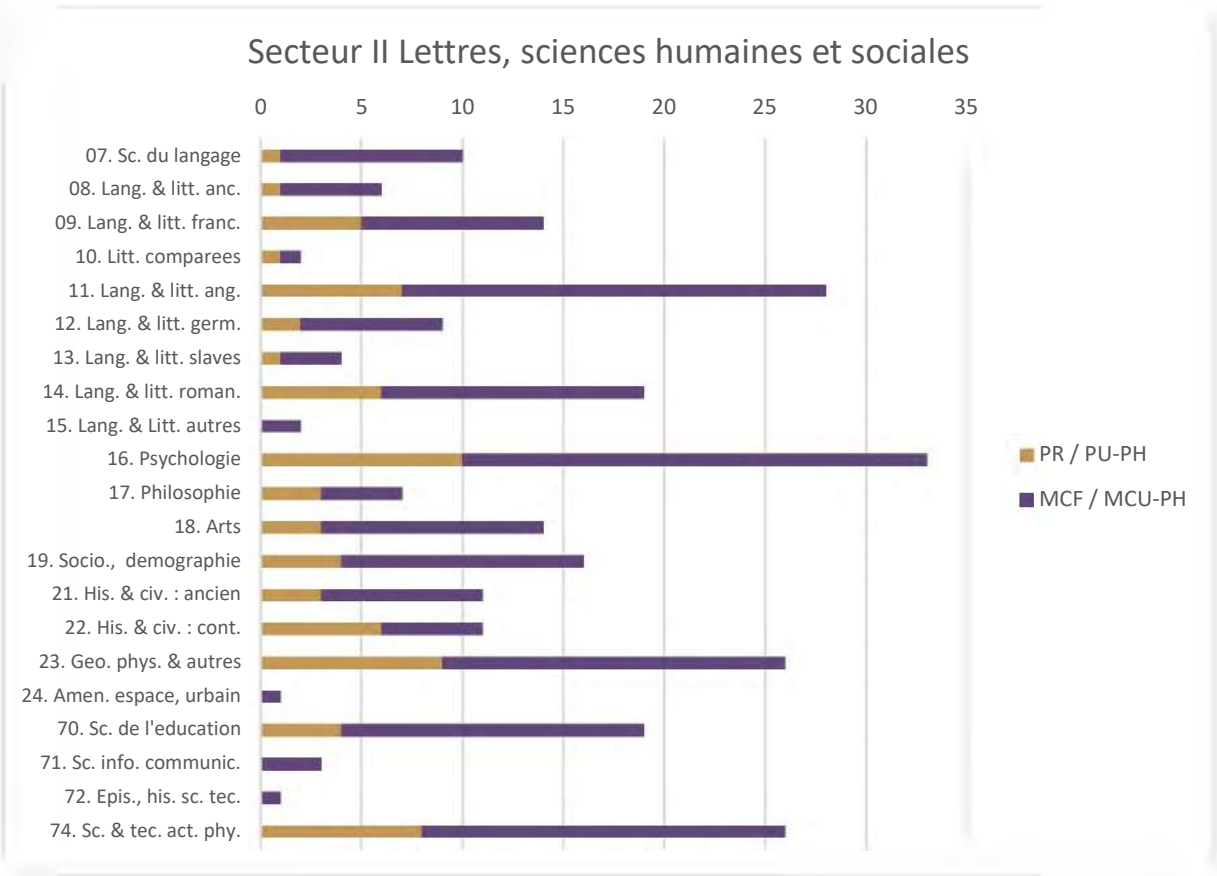

Figure 13 – source : DRH

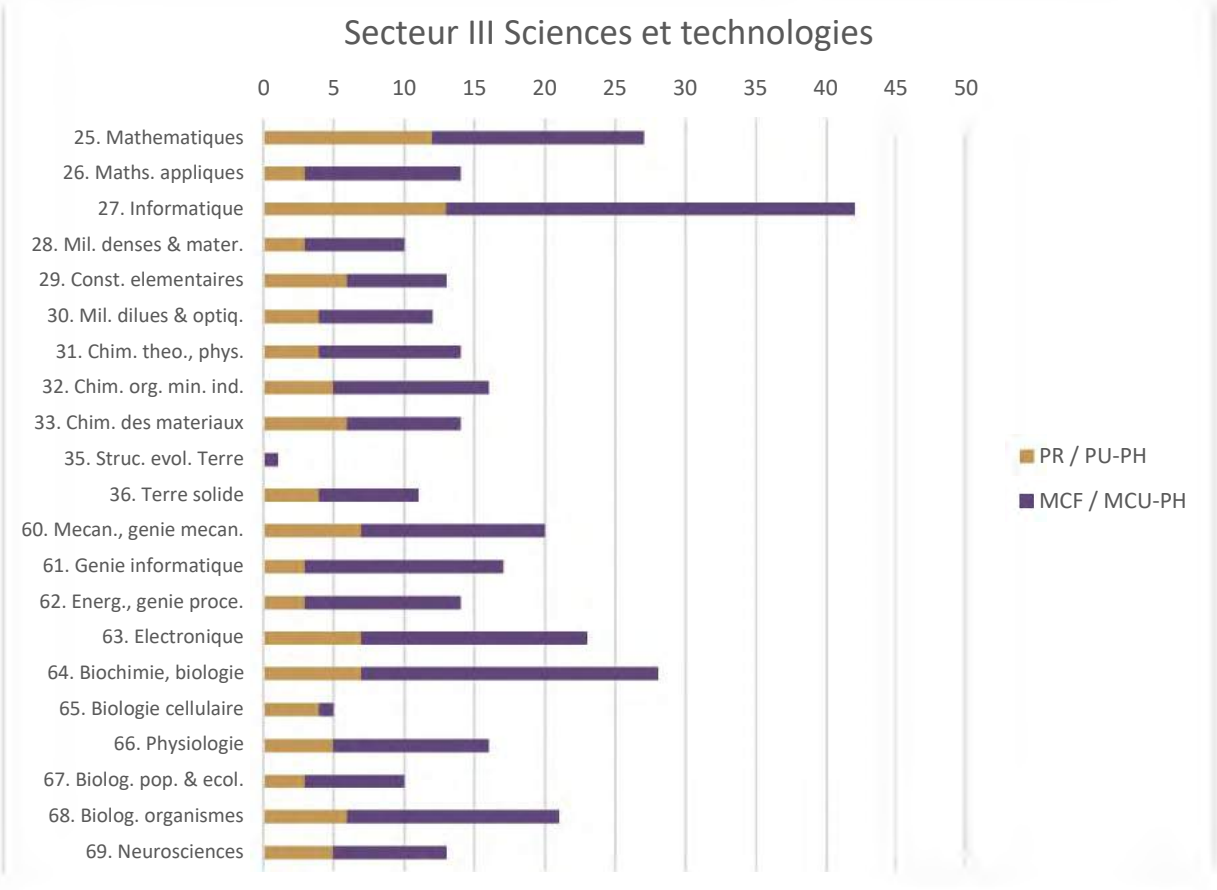

Figure 14 – source : DRH

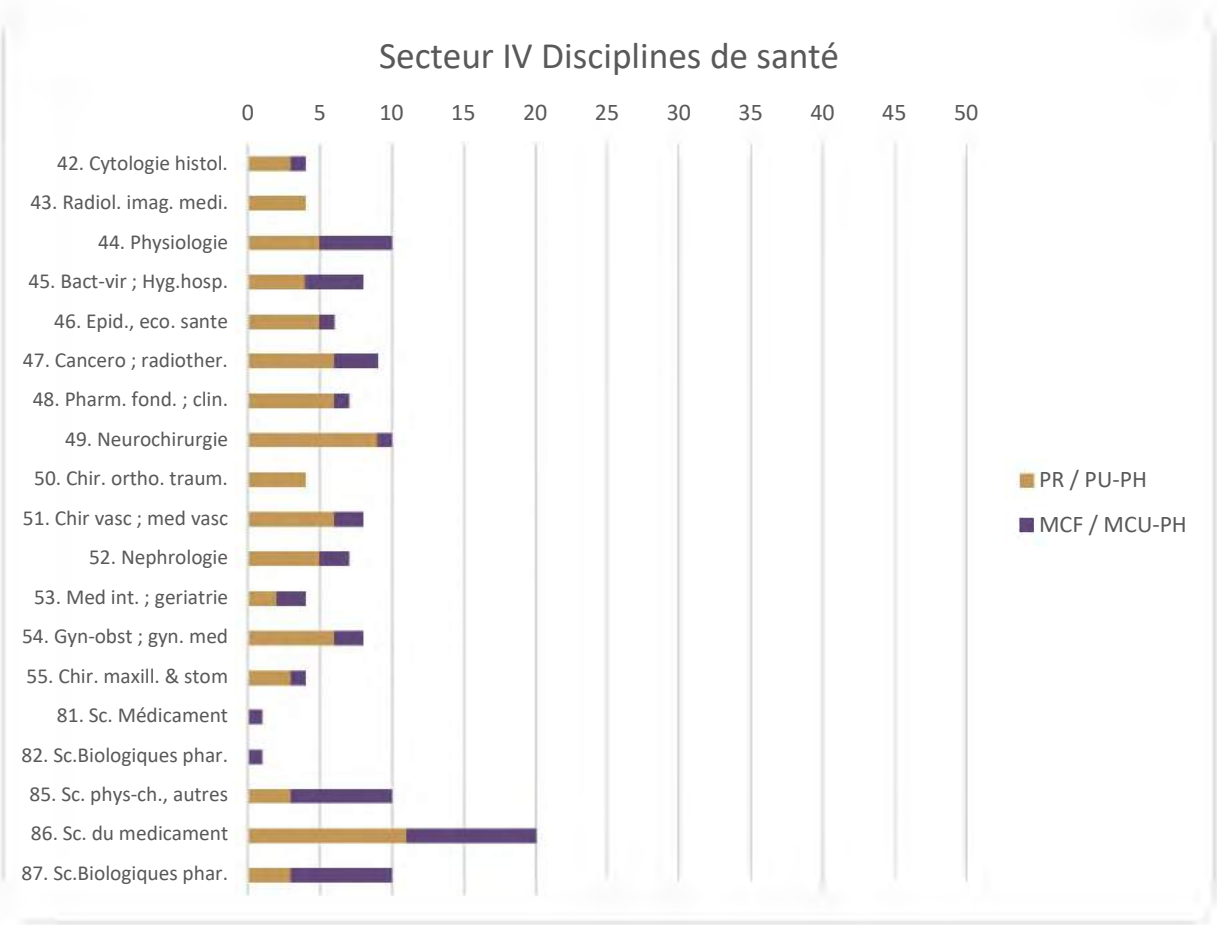

Figure 15 – source : DRH

Proportion du nombre de PR-PUPH parmi le personnel enseignant-chercheur par groupe de sections CNU après repyramidage

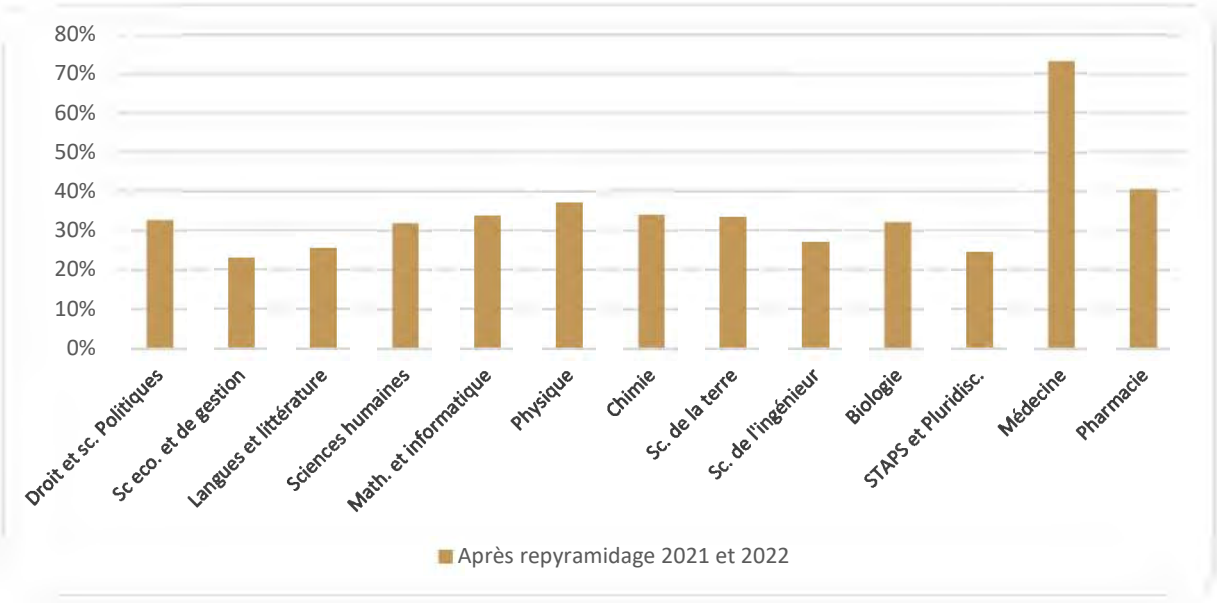

Figure 16 – source : DRH

Commentaire

35% des personnels enseignants-chercheurs titulaires sont des professeurs d'université ou des professeurs d'université praticiens hospitaliers.

Ce taux était de 33% avant les promotions par repyramidage au titre de 2021 et 2022.

L'ambition du législateur dans la loi de programmation de la recherche pour 2021 à 2030 est d'atteindre à terme un taux de 40%.

Taux de féminisation par groupe de disciplines CNU

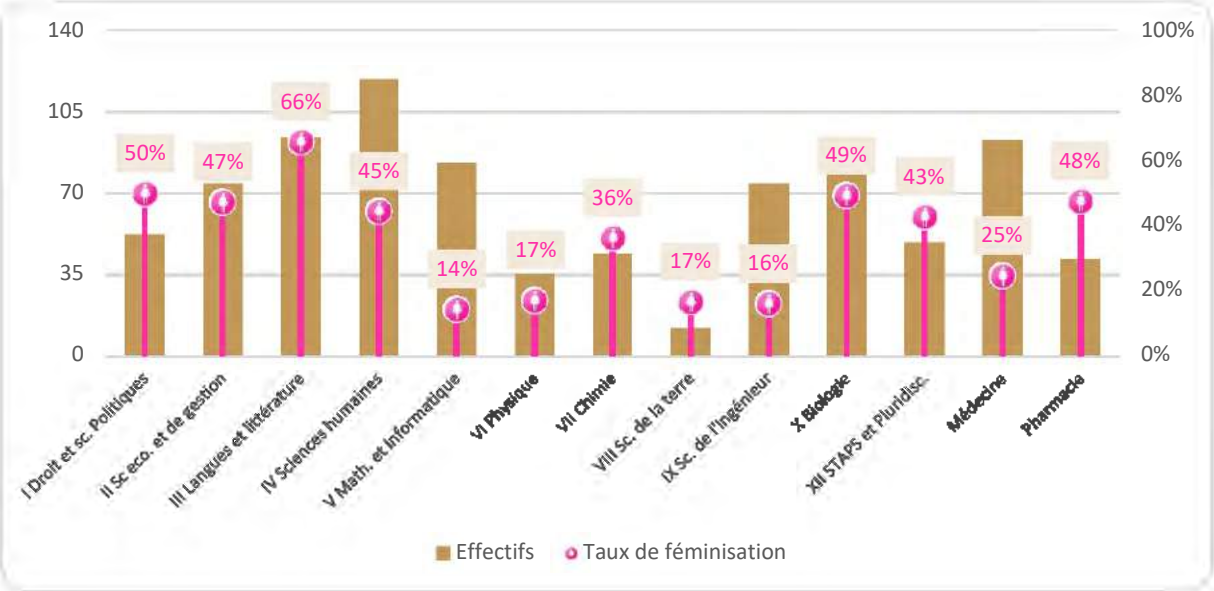

Figure 17 – source : DRH

Commentaire

Les femmes représentent 39% des personnels enseignants-chercheurs à l'échelle de l'établissement.

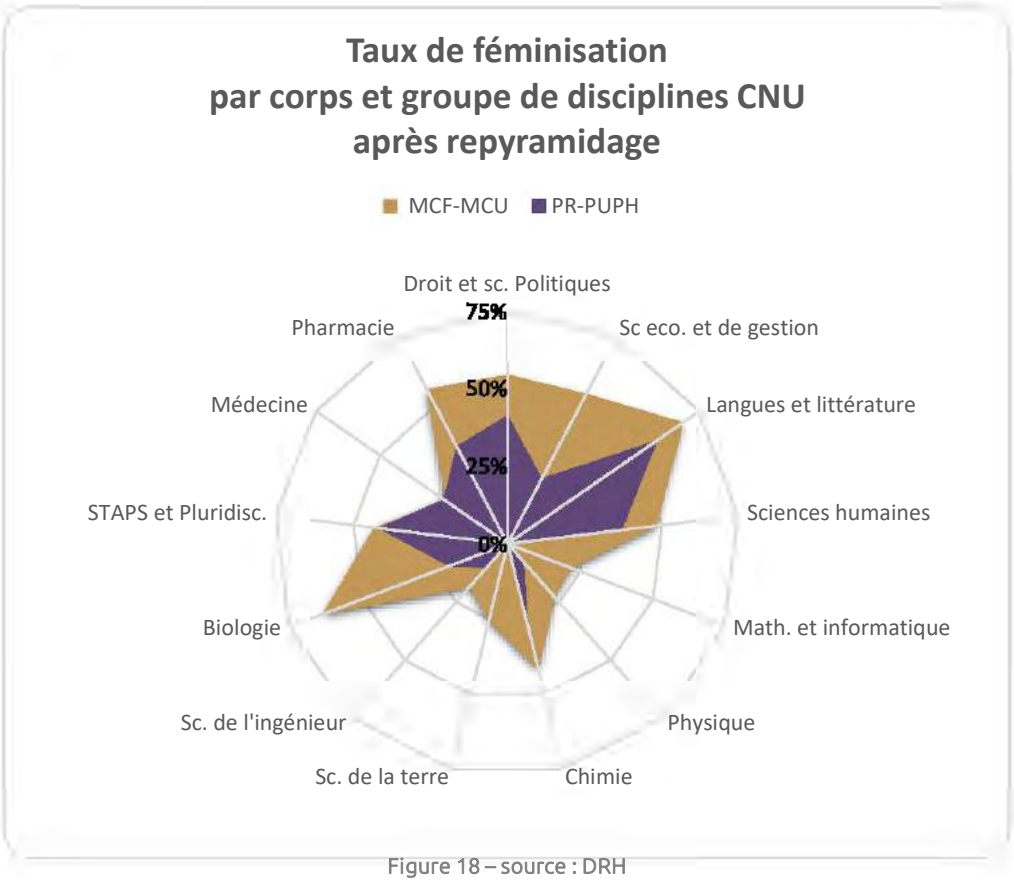

Figure 18 – source : DRH

Commentaire

Les opérations de repyramidage ont participé à réduire l'écart du taux de féminisation entre les corps à l'échelle de l'établissement :

- le taux de féminisation des PR-PUPH s'élève à 26% (+2 points) ;
- le taux de féminisation des MCF-MCUPH s'élève à 45% (-1 point).

Personnel enseignant du second degré par discipline

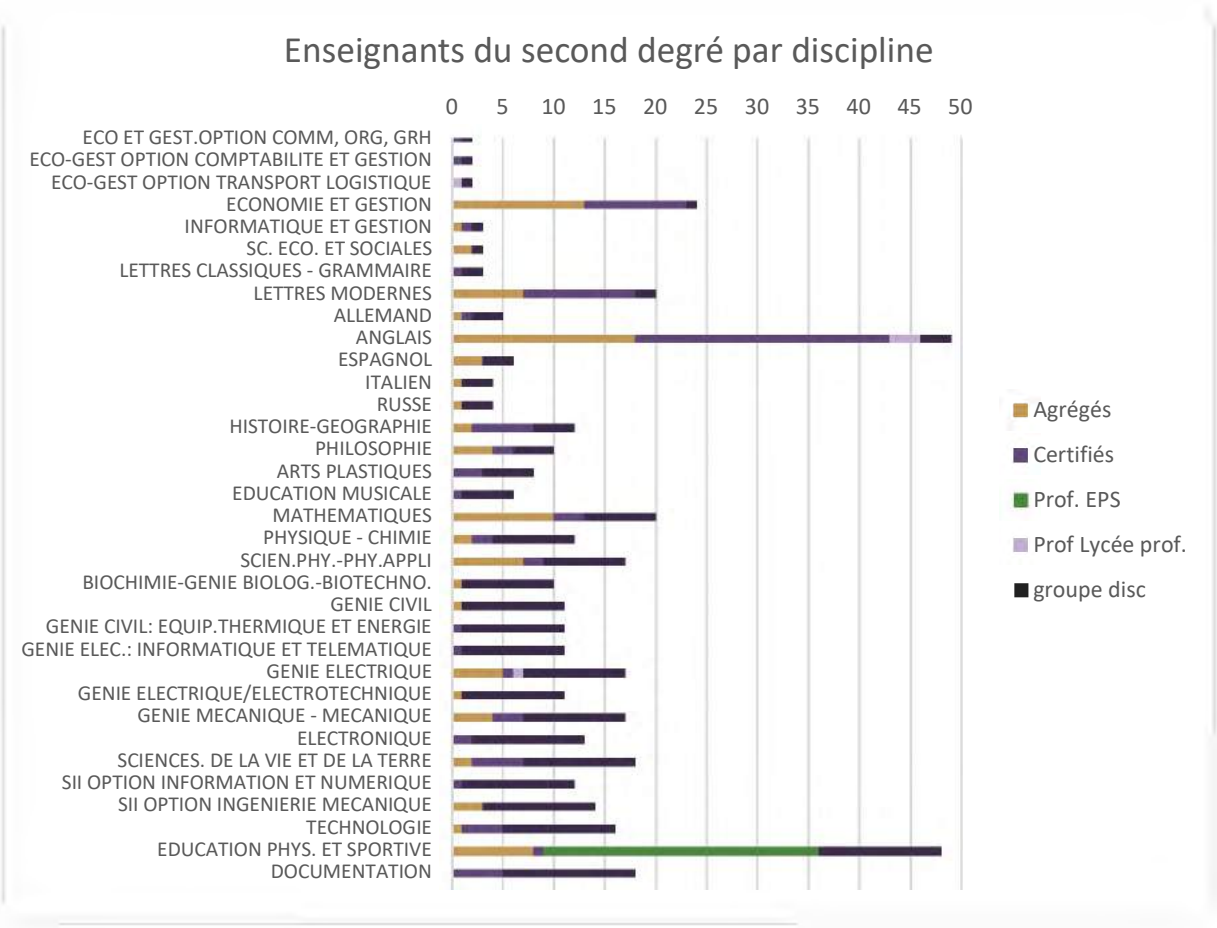

Figure 19 – source : DRH

Commentaire

Seuls les personnels enseignants du second degré titulaires sont pris en compte.

Personnels BIATSS

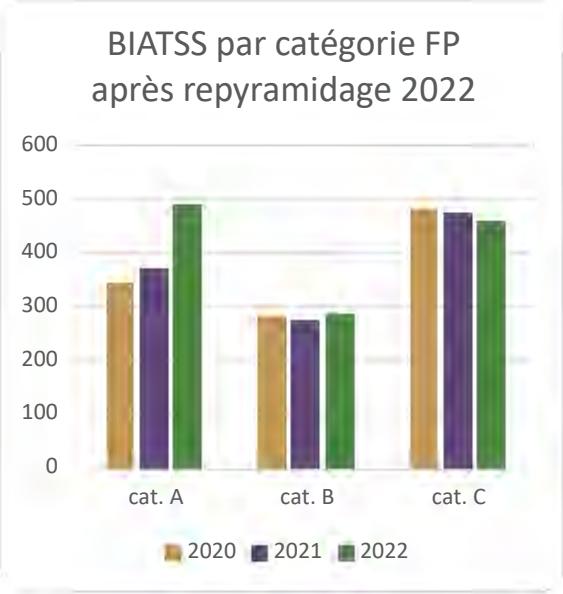

Figure 20 – source : DRH

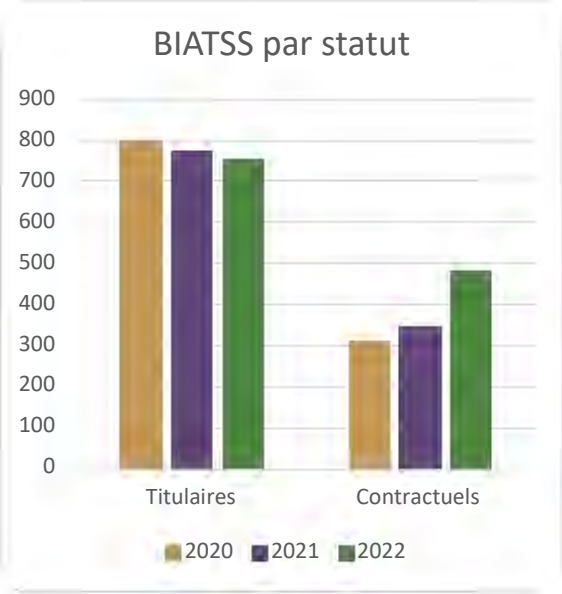

Figure 21 – source : DRH

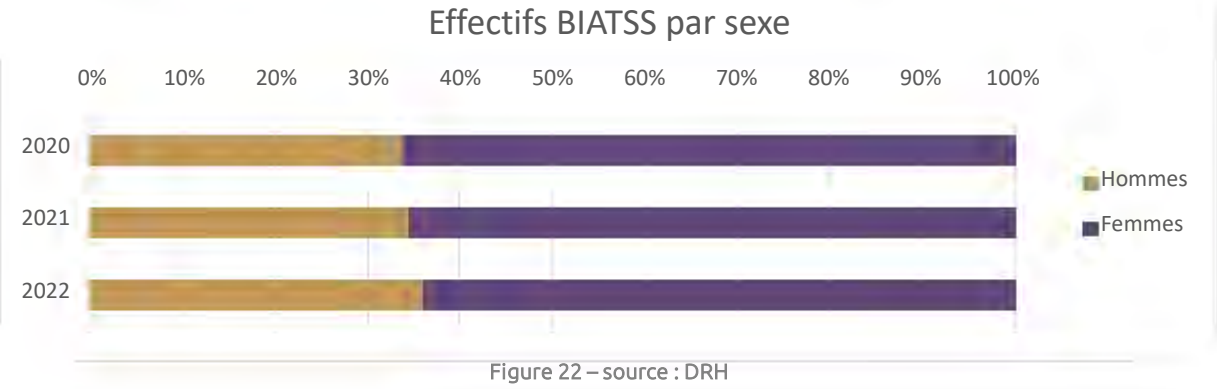

Figure 22 – source : DRH

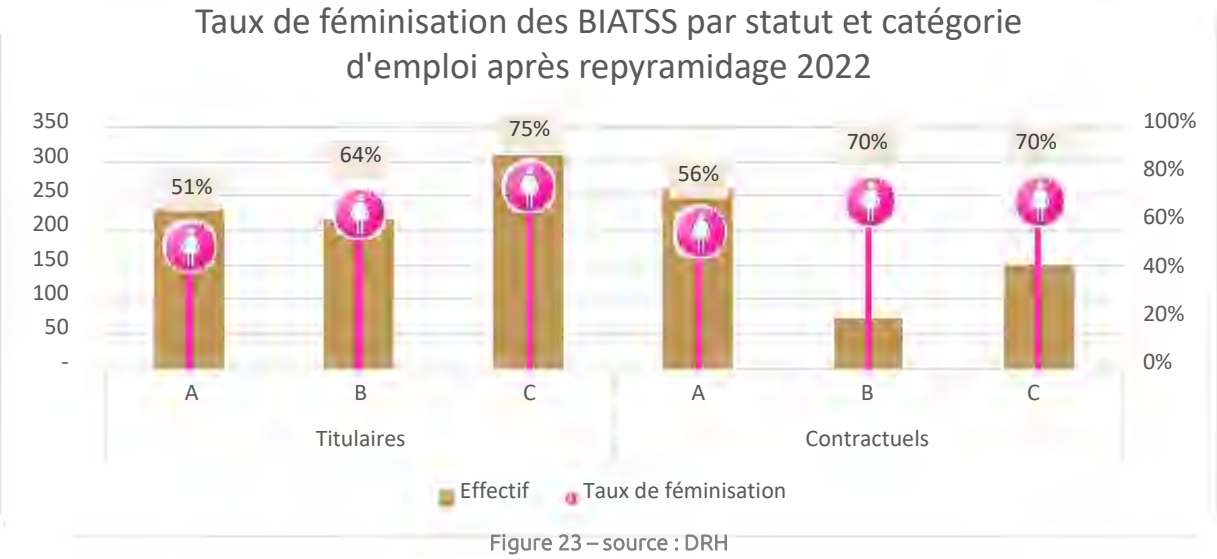

Figure 23 – source : DRH

Commentaire

Les femmes représentent 65% des personnels BIATSS titulaires et 63% des personnels BIATSS contractuels.

Elles représentent :

- 54% des personnels de catégorie A
- 66% des personnels de catégorie B
- 74% des personnels de catégorie C

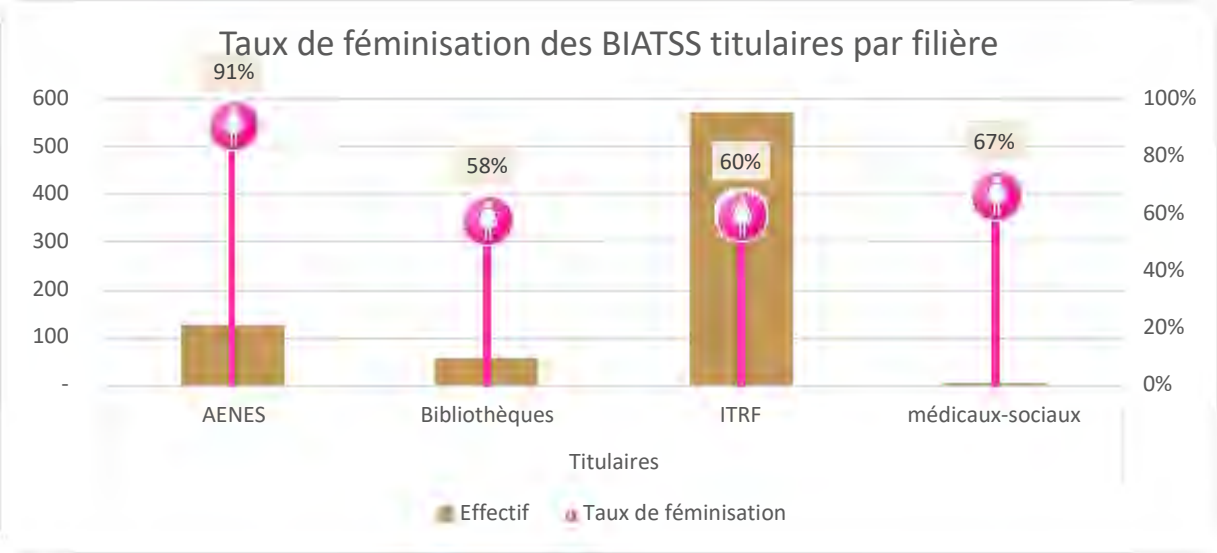

Figure 24 – source : DRH

Branches d'activité professionnelle (BAP) dans la filière ITRF

BAP A Sciences du vivant.
BAP B Sciences chimiques et sciences des matériaux.
BAP C Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique.
BAP D Sciences humaines et sociales.
BAP E Informatique, statistique et calcul scientifique.
BAP F Information, documentation, culture, communication, édition et TICE.
BAP G Patrimoine, logistique, prévention et restauration.
BAP J Gestion et pilotage.

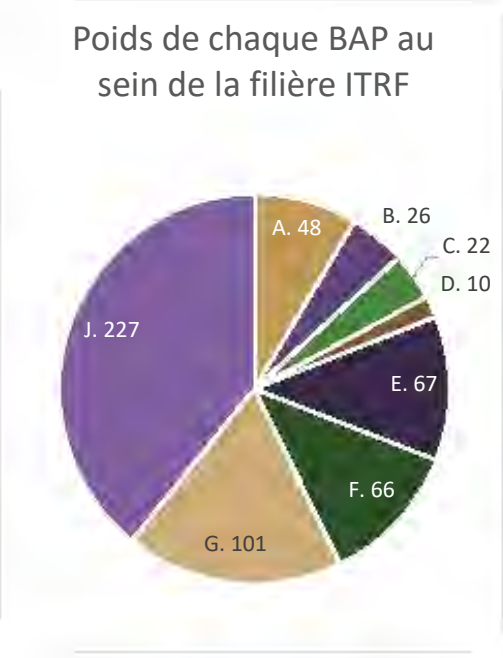

Figure 25 – source : DRH

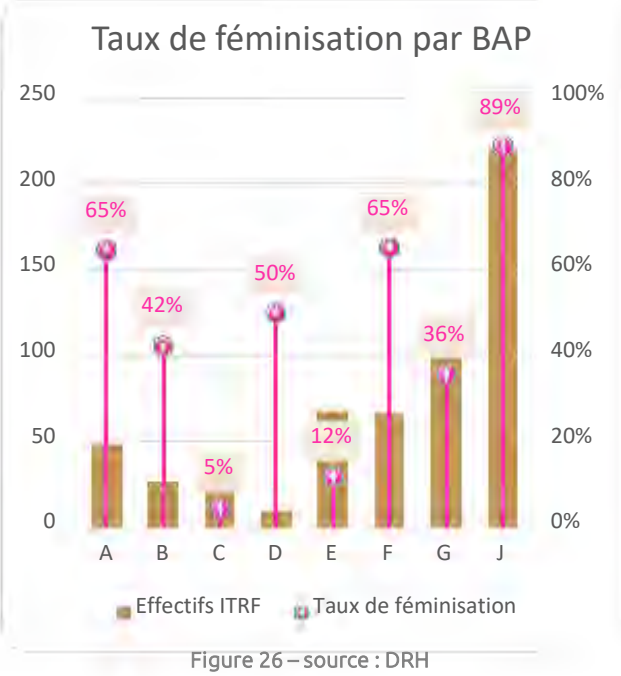

Figure 26 – source : DRH

Démographie[6]

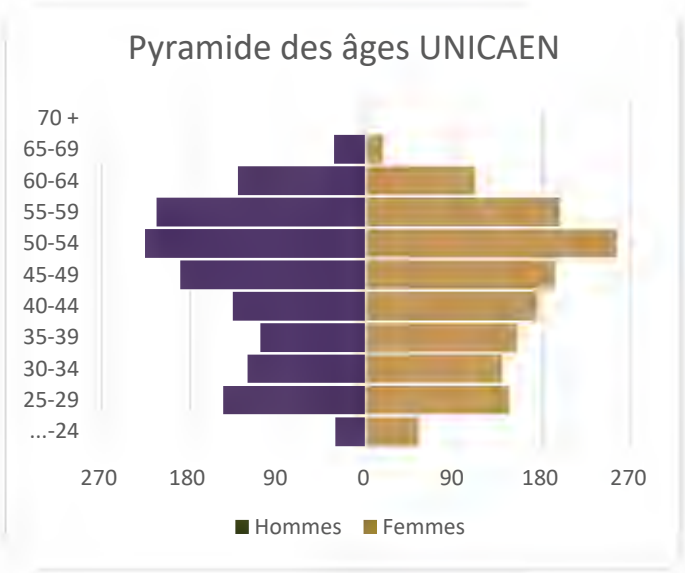

Figure 27 – source : DRH

Pyramide des âges par catégorie d'emploi

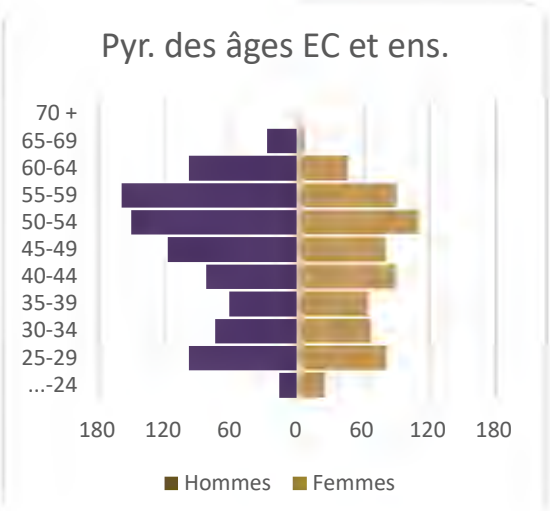

Figure 28 – source : DRH

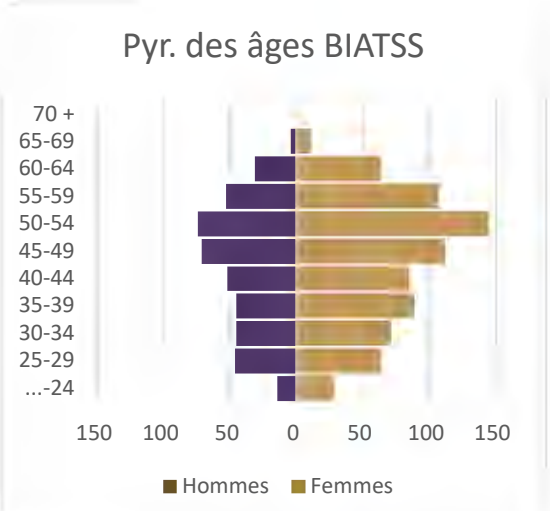

Figure 29 – source : DRH

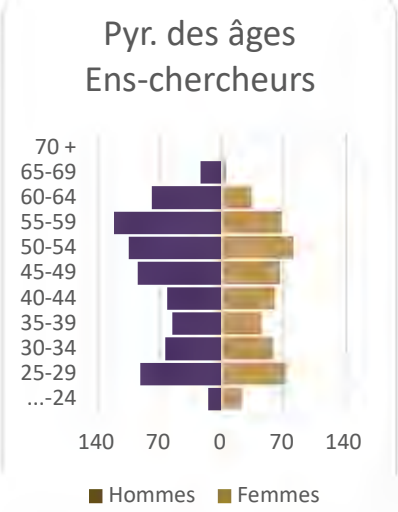

Figure 30 – source : DRH

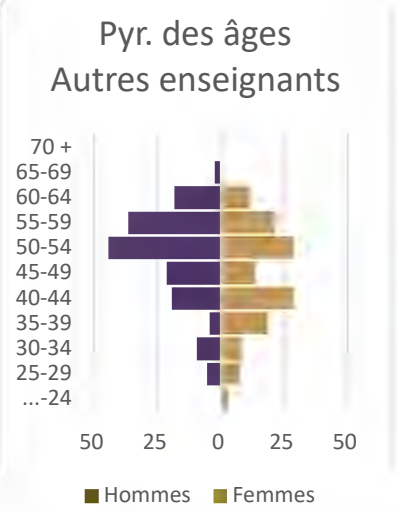

Figure 31 – source : DRH

[6] Seules les personnes en fonction au 31 décembre 2022 sont prises en compte.

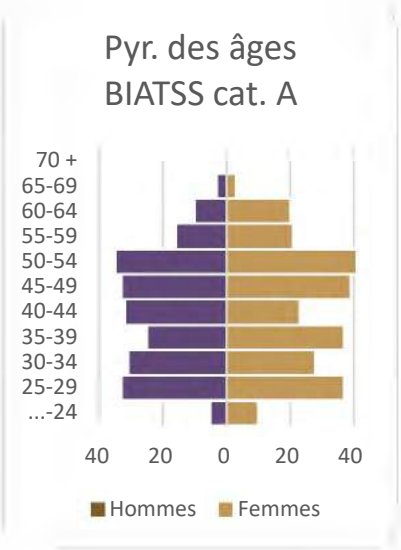

Figure 32 – source : DRH

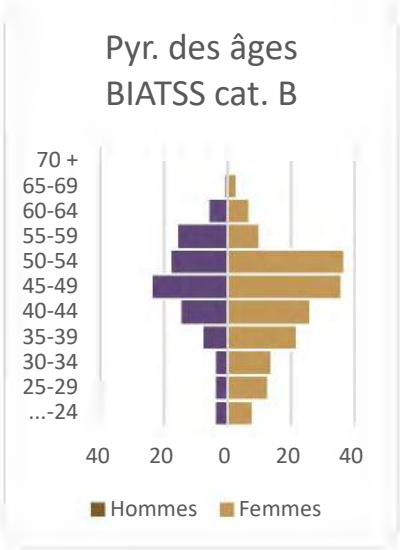

Figure 33 – source : DRH

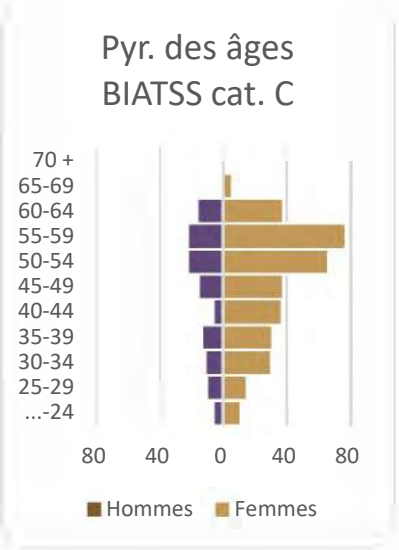

Figure 34 – source : DRH

Pyramide des âges par statut

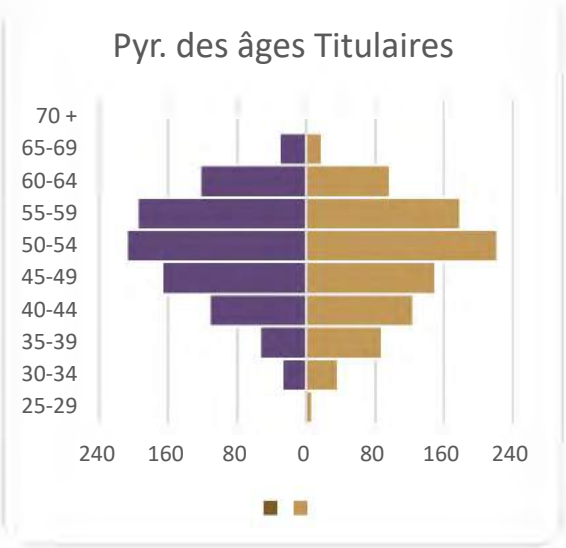

Figure 35 – source : DRH

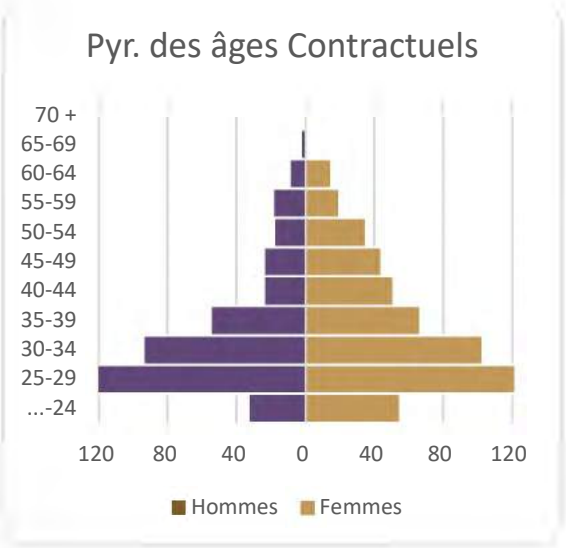

Figure 36 – source : DRH

Commentaire

La pyramide des âges des contractuels met en évidence une part importante d'agents jeunes. Les doctorants et doctorantes contractuels plus les ATER sont fortement représentés dans la tranche 25-29 ans.

Taux de féminisation par tranche d'âge

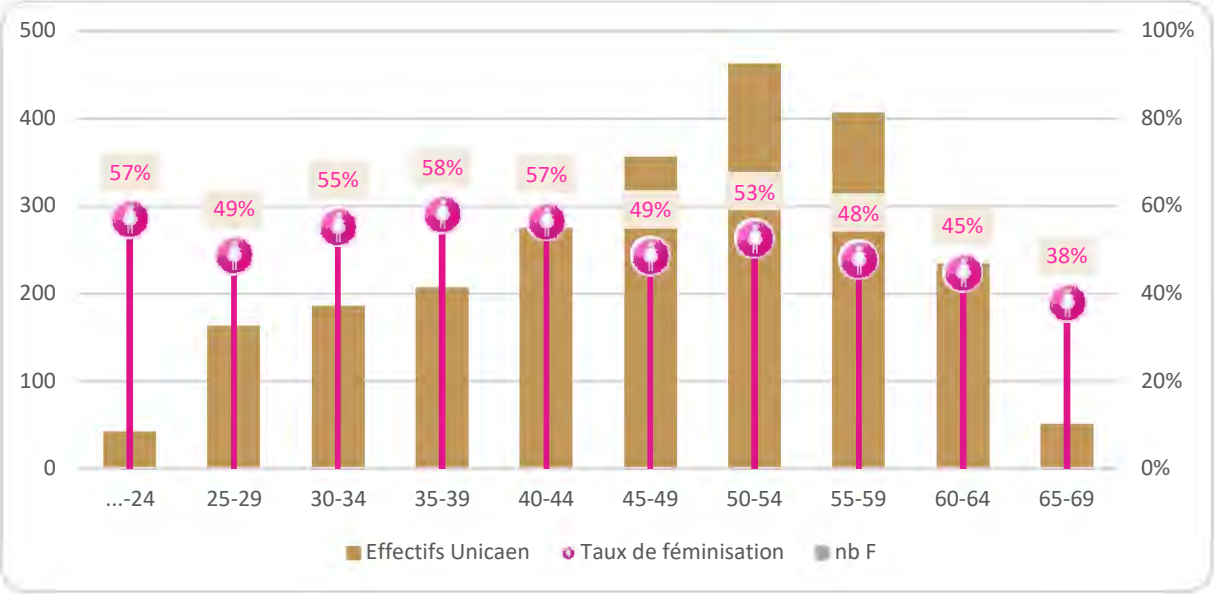

Figure 37 – source : DRH

Moyenne d'âge par sexe

	2020	2021	2022
Hommes	47.8	47.8	47.9
Femmes	46.3	46.3	46.5
Total	**47.0**	**47.1**	**47.2**

Figure 38 – source : DRH

Répartition par tranche d'âge des agents titulaires

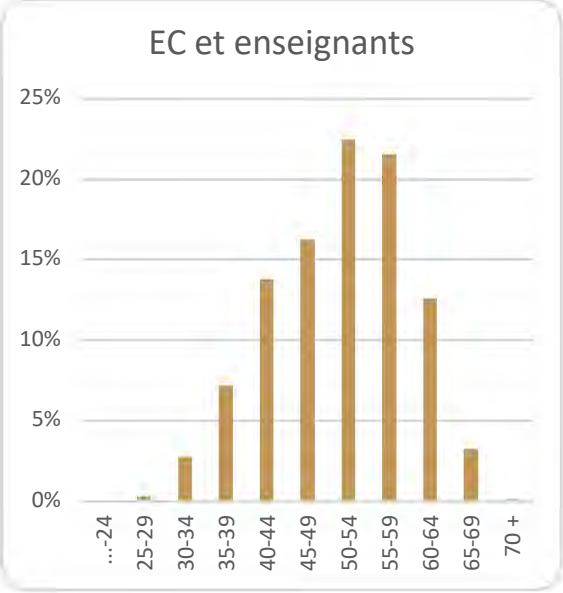

Figure 39 – source : DRH

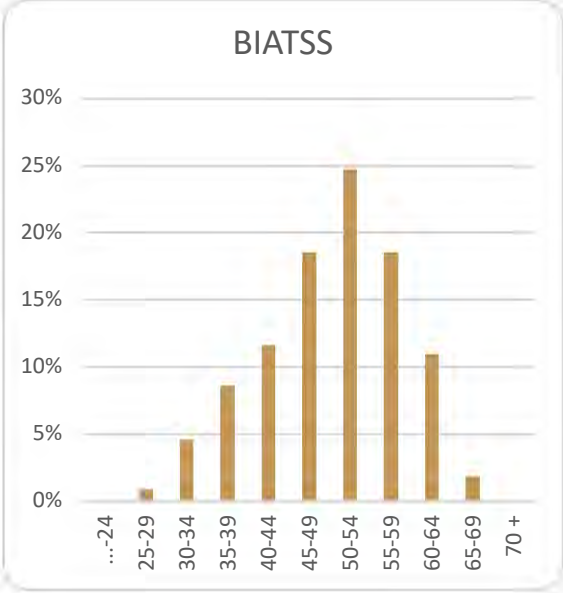

Figure 40 – source : DRH

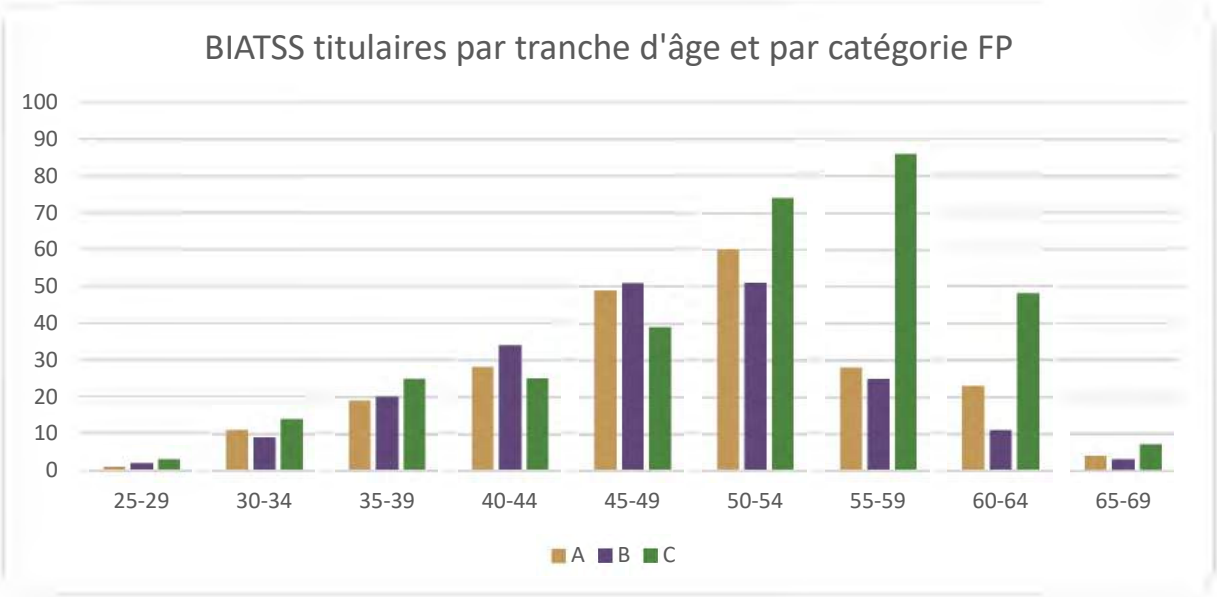

Figure 41 – source DRH

Commentaire

La moyenne d'âge des titulaires BIATSS est de :

49 ans en catégorie A
48 ans en catégorie B
51.5 ans en catégorie C

Département de naissance

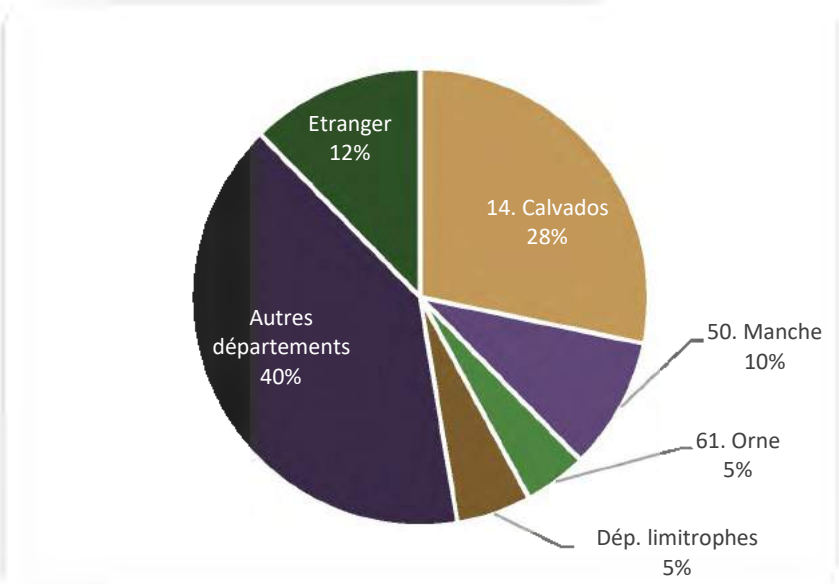

Figure 42 – source : DRH

Commentaire

43% des agents sont natifs de l'un des trois départements d'implantation de l'Université.

Ils sont 48% à être originaires de la région Normandie.

Contrats doctoraux

Contrats doctoraux par année universitaire N/N+1 (stock)	2020	2021	2022
ED 98 – Droit-Normandie	0	1	1
ED 242 – Économie-gestion Normandie	1	2	2
ED 497 – Normandie de biologie intégrative, santé, environnement (EdNBISE)	12	12	22
ED 508 – Normande de chimie (EDNC)	7	5	6
ED 556 – Homme, sociétés, risques, territoire (HSRT)	2	3	10
ED 558 – Humanités	4	6	4
ED 590 – Mathématiques, information, ingénierie des systèmes (MIIS)	7	10	12
ED 591 – Physique, sciences de l'ingénieur, matériaux, énergie (PSIME)	11	9	26
Total	**44**	**48**	**83**

Figure 43 – source : DRI

Commentaire

En 2022, UNICAEN est devenue l'employeur des contrats doctoraux financés par la Région qui étaient auparavant employés par la COMUE.

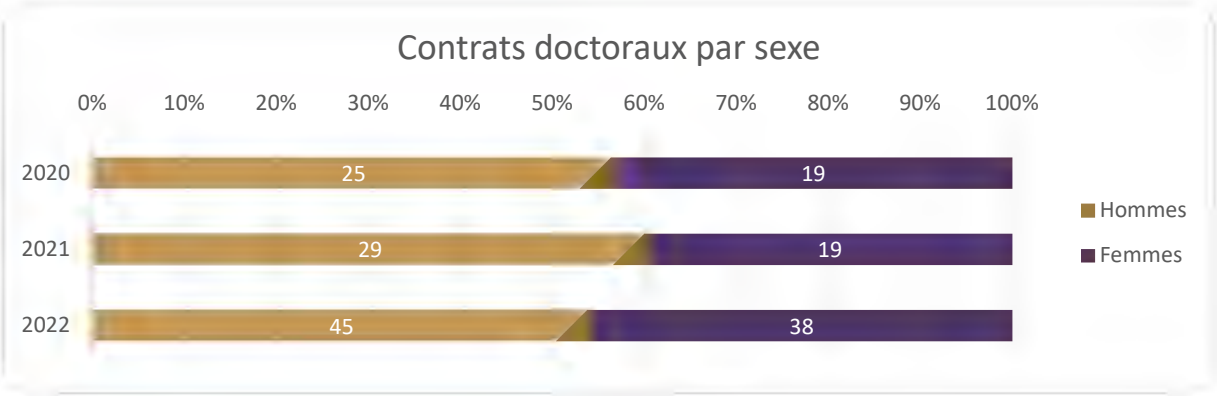

Figure 44 – source : DRI

Contractuels financés par des projets de recherche

	2020	2021	2022
Contrats à durée indéterminée	6	6	2
Contrats à durée déterminée	93	120	182
Doctorants	25	34	72
Post-doctorants	81	101	67
Total	**205**	**261**	**323**

Figure 45 – source : DRH

Commentaire

En 2022, UNICAEN est devenue l'employeur des contrats doctoraux financés par la Région qui étaient auparavant employés par la COMUE.

Hors contrats doctoraux, le nombre d'agents recrutés sur des financements de projets de recherche a augmenté de 39% en trois ans entre 2020 et 2022.

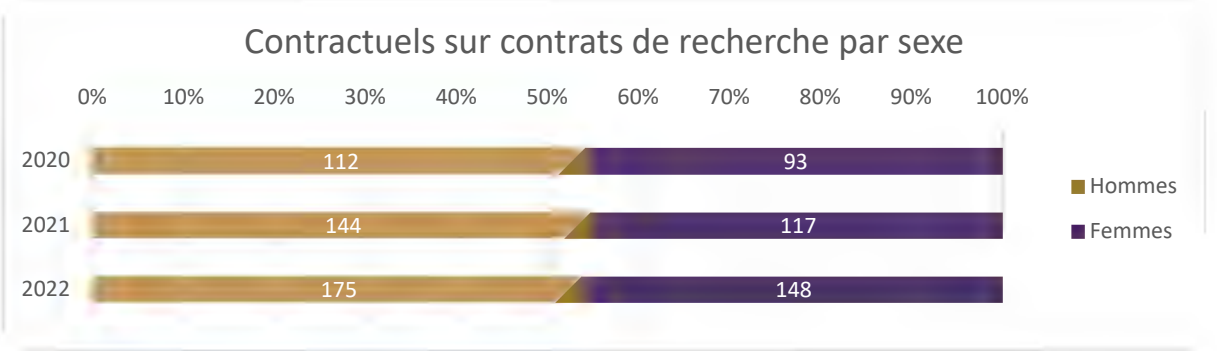

Figure 46 – source : DRH

Contractuels étudiants et étudiantes

L'Université recrute chaque année des étudiantes et des étudiants dans le cadre des articles L811-2 et D811-1 à D811-D811-9 du code de l'éducation.

Ils sont recrutés pour participer aux missions suivantes :

- Accueil des étudiants ;
- Assistance et accompagnement des étudiants handicapés ;
- Tutorat ;
- Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- Appui aux personnels des bibliothèques et des autres services ;
- Animations culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et sociales ; actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable ;
- Aide à l'insertion professionnelle ;
- Promotion de l'offre de formation.

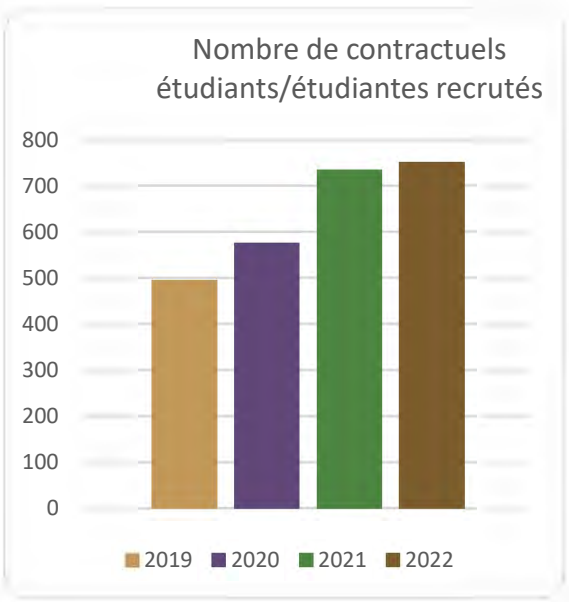

Figure 47 – source : DRH

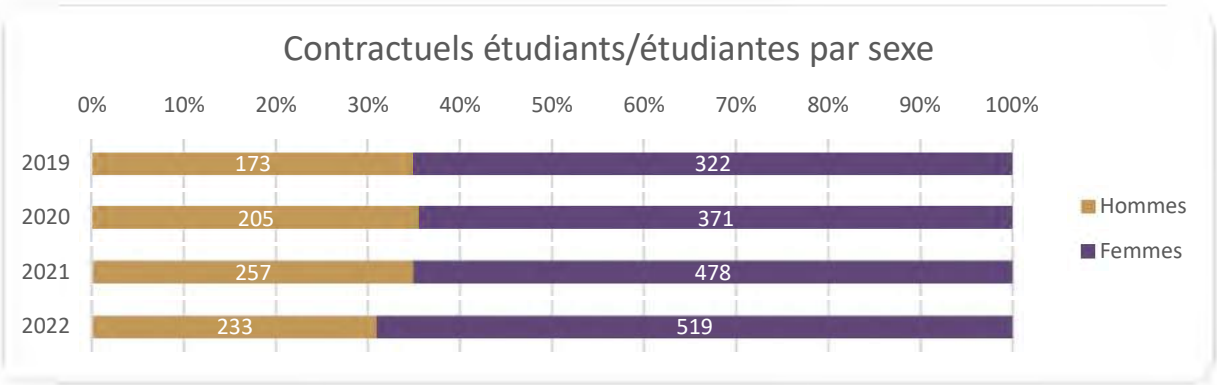

Figure 48 – source : DRH

Vacataires d'enseignement

Dans les conditions fixées par le Décret n°87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur, l'Université fait appel à des vacataires d'horizons variés pour des fonctions d'enseignement.

Evolution du nombre de vacataires d'enseignement

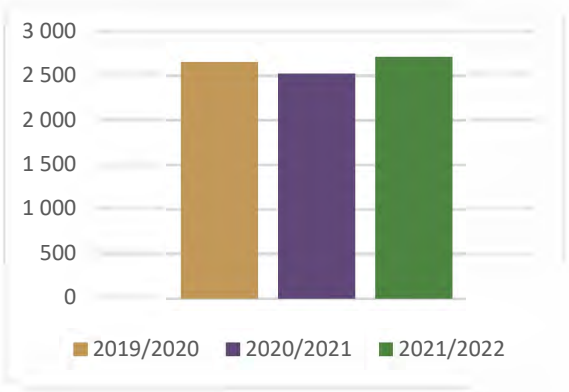

Figure 49 – source : DRH

Statut des vacataires intervenus au cours de l'année universitaire 2021/2022

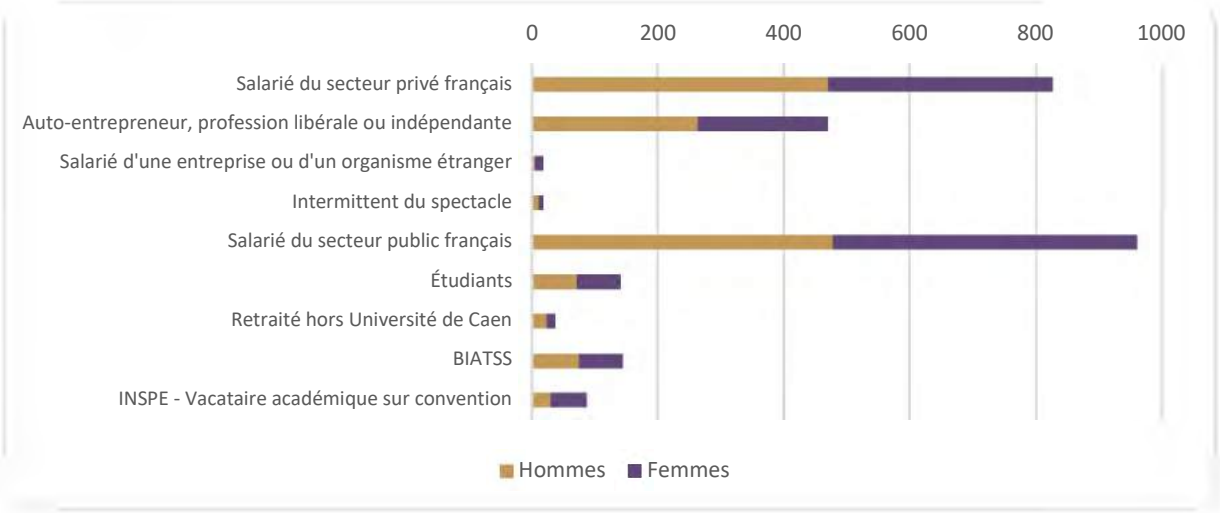

Figure 50 – source : DRH

Commentaire

47% des vacataires sont des femmes.

2 – LE RECRUTEMENT

Recrutements

Personnels enseignants-chercheurs et hospitalo universitaires

Nature des recrutements[7]

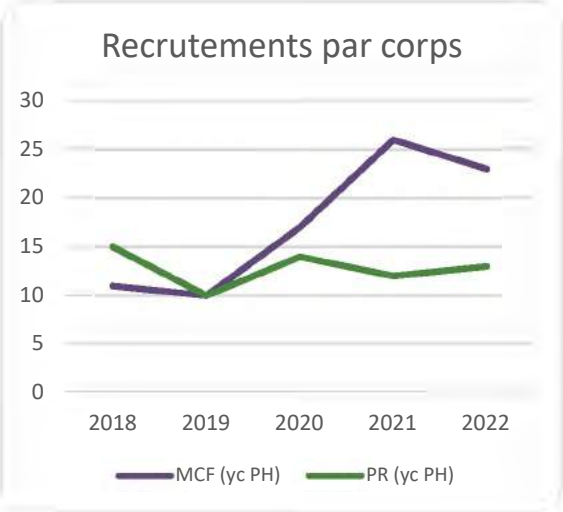

Figure 51 – source : DRH

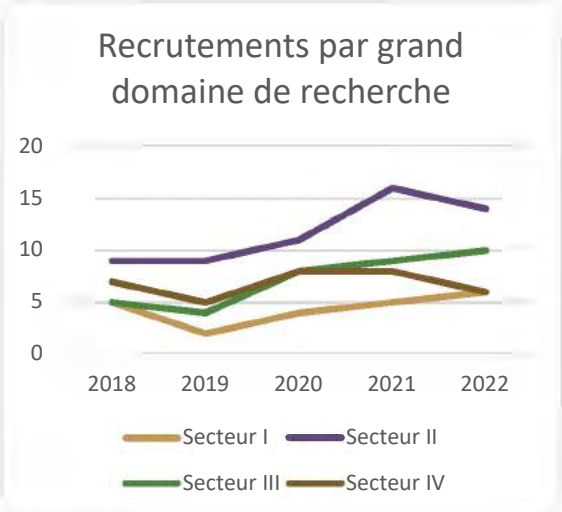

Figure 52 – source : DRH

Type de recrutement des personnels enseignants-chercheurs (hors PH)

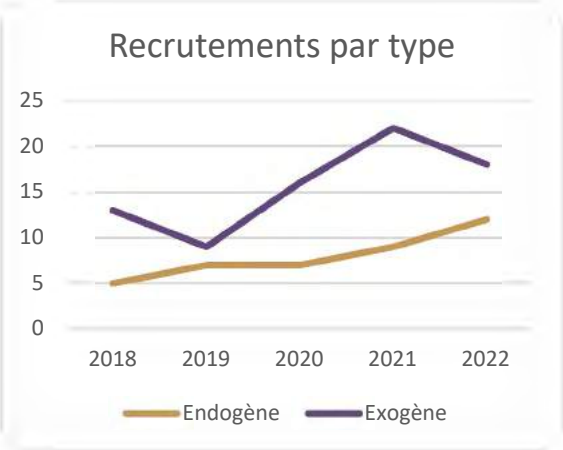

Figure 53 – source : DRH

Commentaire

Pour la campagne de recrutement 2022, 11 PR et 20 MCF ont été recrutés.

Sur la période 2018-2022, 73% des maîtres et maîtresses de conférences et 56% des professeurs et professeures des universités recrutés viennent de l'extérieur.

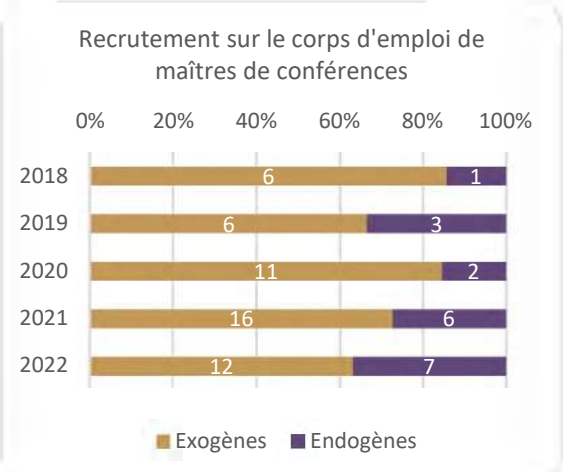

Figure 54 – source : DRH

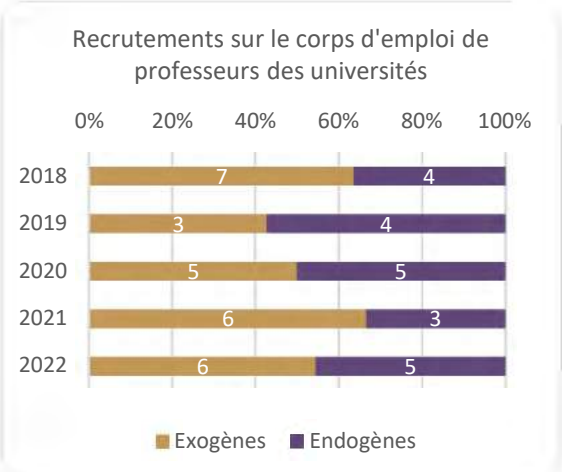

Figure 55 – source : DRH

[7] Secteur I : disciplines juridiques, économiques et de gestion ;Secteur II : Lettres, sciences humaines et sociales ; Secteur III : Sciences et technologies ; Secteur IV :Disciplines de santé

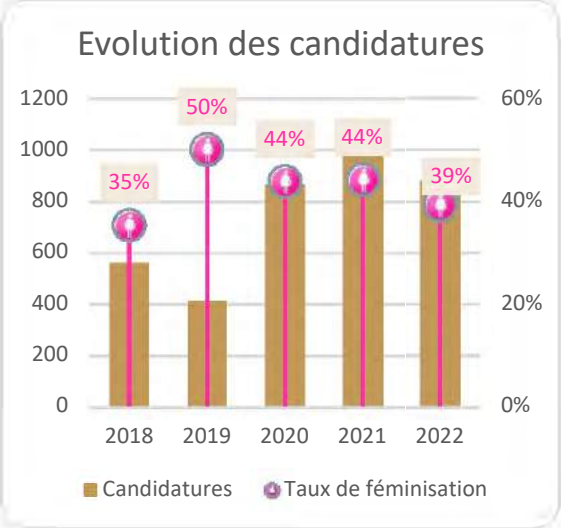

Figure 56 – source : DRH

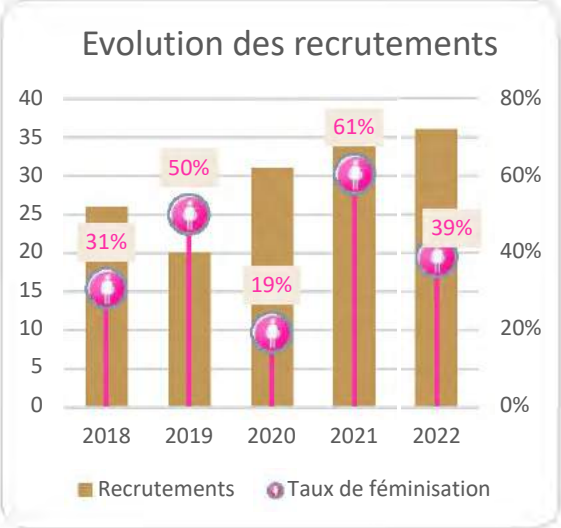

Figure 57 – source : DRH

Taux de féminisation lors des recrutements des personnels enseignants-chercheurs et hospitalo universitaires sur la période 2018-2022

Commentaire

Sur la période 2018-2022, 42% des candidatures aux postes d'enseignants-chercheurs ou d'enseignantes-chercheuses ont été déposées par des femmes. Elles représentent 40% des personnels enseignants-chercheurs recrutés. Il y a ainsi à l'échelle de l'établissement une représentation des femmes entre le vivier des candidatures et les recrutements opérés affaiblie de 2 points.

Il y a toutefois des disparités entre les secteurs disciplinaires, les sciences et technologies recueillant le plus faible taux de candidates (27%).

Les disparités sont également importantes entre les corps. Si les femmes représentent 43% des candidats aux postes de maîtres ou de maîtresses de conférences, elles ne sont plus que 35% des candidats aux postes de professeurs ou professeures des universités (11% dans le secteur III des sciences et technologies).

Le processus de recrutement des personnels enseignants-chercheurs corrige de 2 points la représentation des femmes comparativement au vivier des candidatures sur la période 2018-2022 dans les corps des professeurs d'université et PUPH : 35.4% des candidats et 37.5% des recrutés

Dans le corps des maîtres de conférences et des MCUPH, les femmes représentent 43.2% des candidates et 42.5% des recrutées.

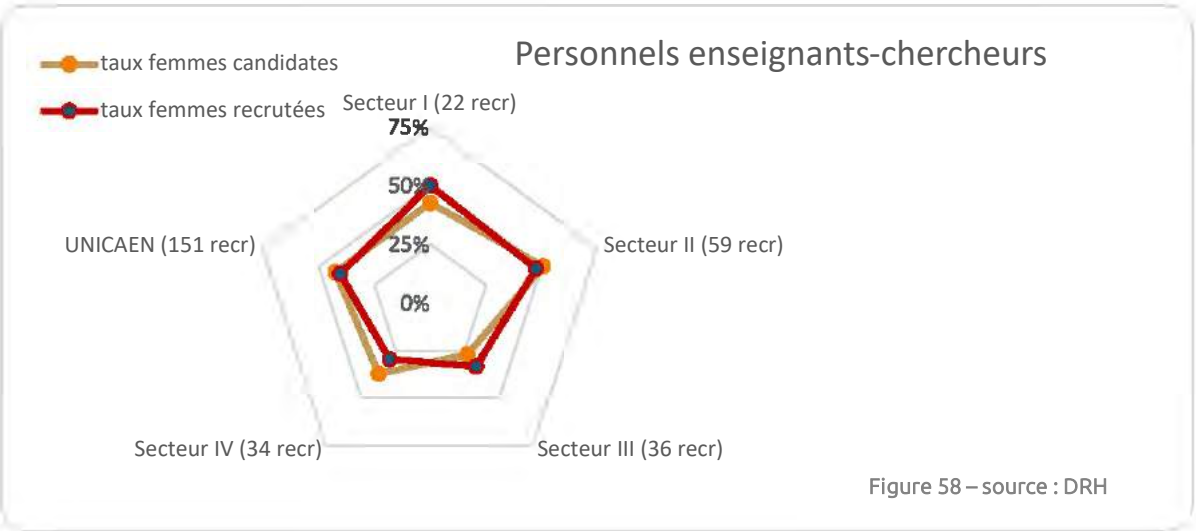

Figure 58 – source : DRH

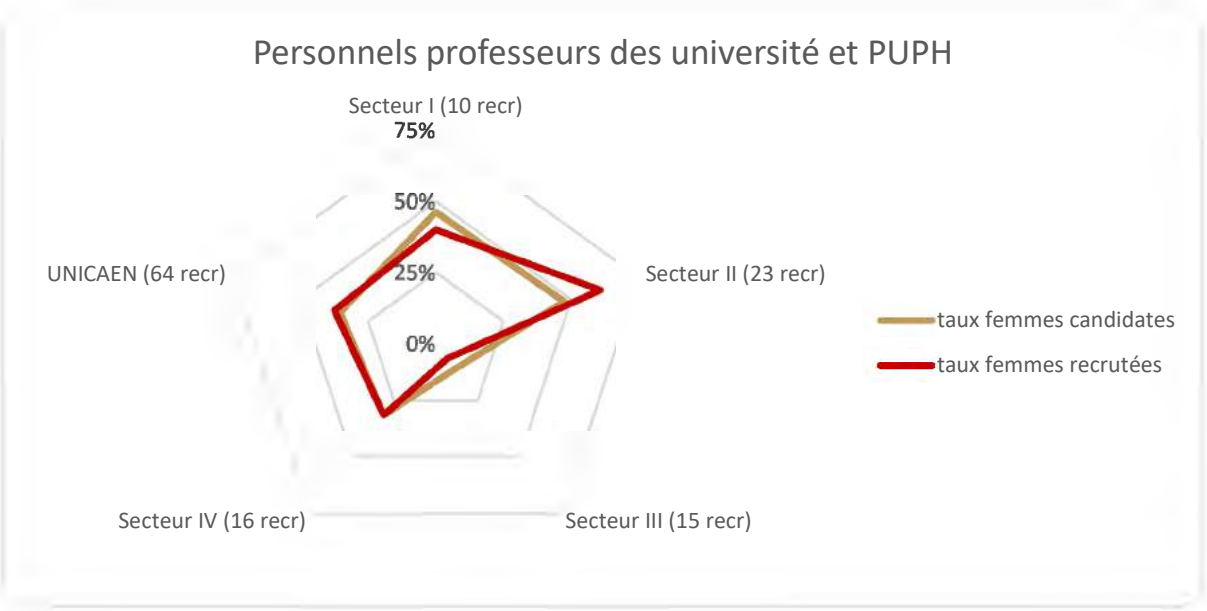

Figure 59 – source : DRH

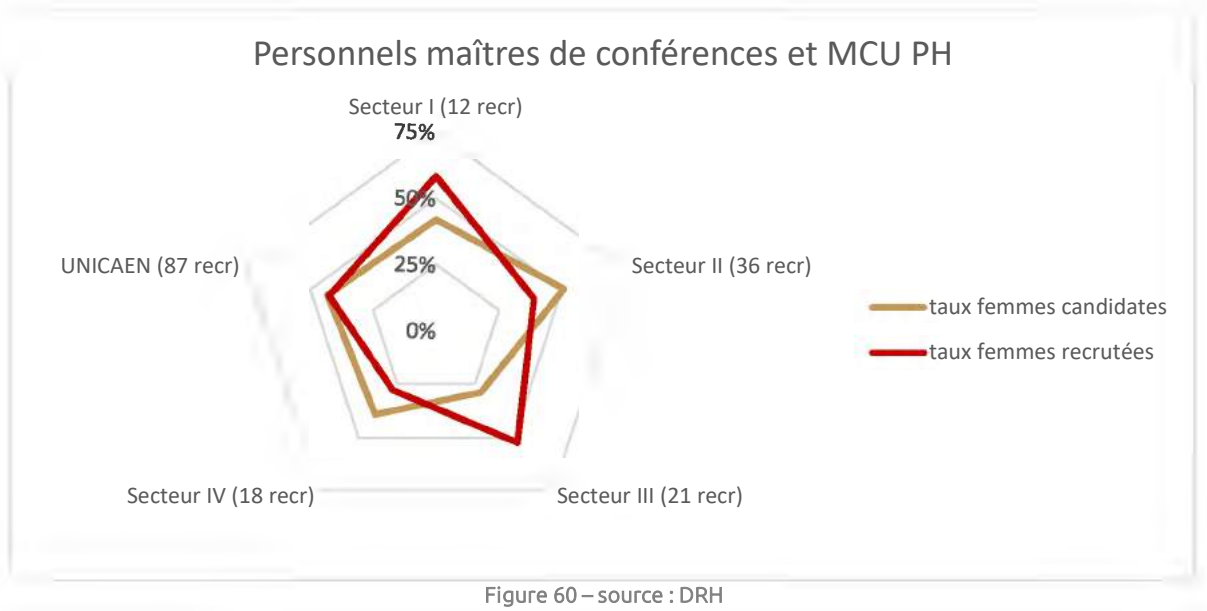

Figure 60 – source : DRH

Commentaire

Les comités de sélection constitués pour le recrutement des professeurs ou professeures des universités et de maîtres ou maîtresses de conférences respectent la parité femmes-hommes, chaque sexe devant représenter au moins 40% des membres (décret n°84-431 du 6 juin 1984). Dans certaines disciplines une dérogation est admise par décret. Entre 2018 et 2022, 48 comités de sélection ont été constitués pour le recrutement de professeurs ou professeures des universités. Trois d'entre eux n'ont pas respecté la proportion de 40% de chaque sexe, dans le respect des proportions dérogatoires (en 2020 en 30ème et en 63ème section ; en 2021 en 25ème section).

En 2022, 174 hommes et 166 femmes (soit 48.8%) ont siégé dans un comité de sélection. 9 femmes et 11 hommes ont présidé les comités de sélection pour le recrutement des maîtres de conférences, soit 45% de présidentes ; 4 femmes et 7 hommes ont présidé ceux pour le recrutement des professeurs d'université, soit 37% de présidentes.

Personnels enseignants titulaires

	2020	2021	2022
Professeurs agrégés	2	4	6
Professeurs certifiés	1	5	1
Professeurs d'EPS	1		
Professeurs de lycée professionnel	1		
Total	**5**	**9**	**7**

Figure 61 – source : DRH

Commentaire
Les enseignants et enseignantes des premier et second degré sont recrutés par mutation. Les affectations provisoires ne sont pas prises en compte, notamment à l'INSPE

Personnels BIATSS titulaires

Postes ouverts aux concours ITRF

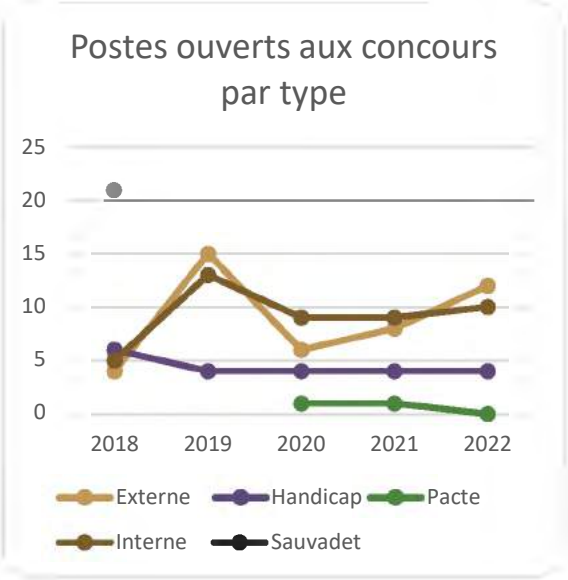

Figure 62 – source : DRH

Commentaire
Les décrets statutaires définissent les possibilités de répartition entre concours externes (condition de diplôme) et concours internes (condition d'expérience professionnelle dans le secteur public).

Chaque année, plusieurs recrutements sont ouverts à la voie spécifique du handicap (art. L352-4 du code général de la fonction publique) La voie du PACTE est ouverte en catégorie C à des jeunes non qualifiés ou à certaines personnes en chômage de longue durée.

L'année 2018 a été la dernière année d'ouverture de concours au titre de la loi Sauvadet (déprécarisation).

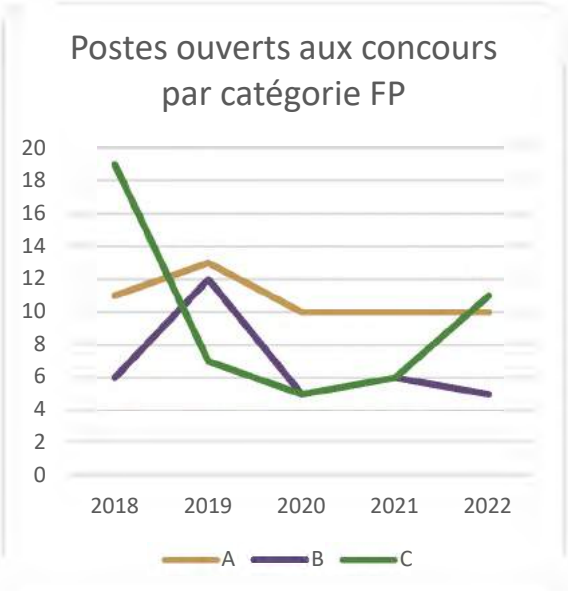

Figure 63 – source : DRH

Commentaire
En 2021, outre les postes ITRF ici présentés, un poste de magasinier ou de magasinières des bibliothèques a été ouvert à la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE)

Figure 64 – source : DRH

Commentaire

BRANCHES D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES (BAP)

BAP A Sciences du vivant.
BAP B Sciences chimiques et sciences des matériaux.
BAP C Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique.
BAP D Sciences humaines et sociales.
BAP E Informatique, statistique et calcul scientifique.
BAP F Information, documentation, culture, communication, édition et TICE.
BAP G Patrimoine, logistique, prévention et restauration.
BAP J Gestion et pilotage.

Résultats des concours ITRF

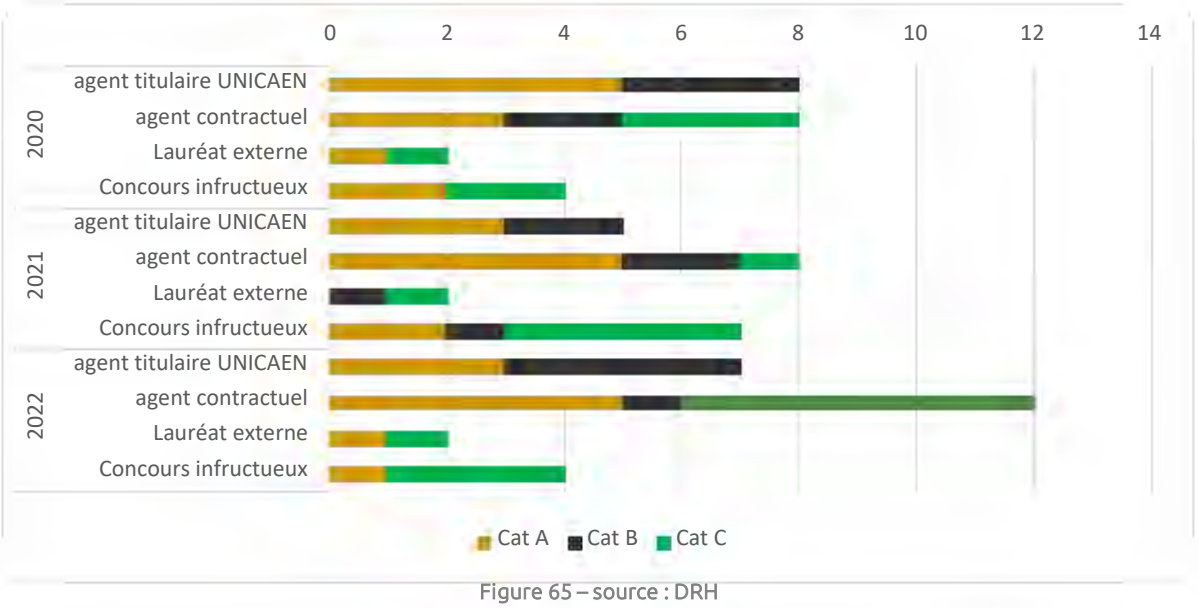

Figure 65 – source : DRH

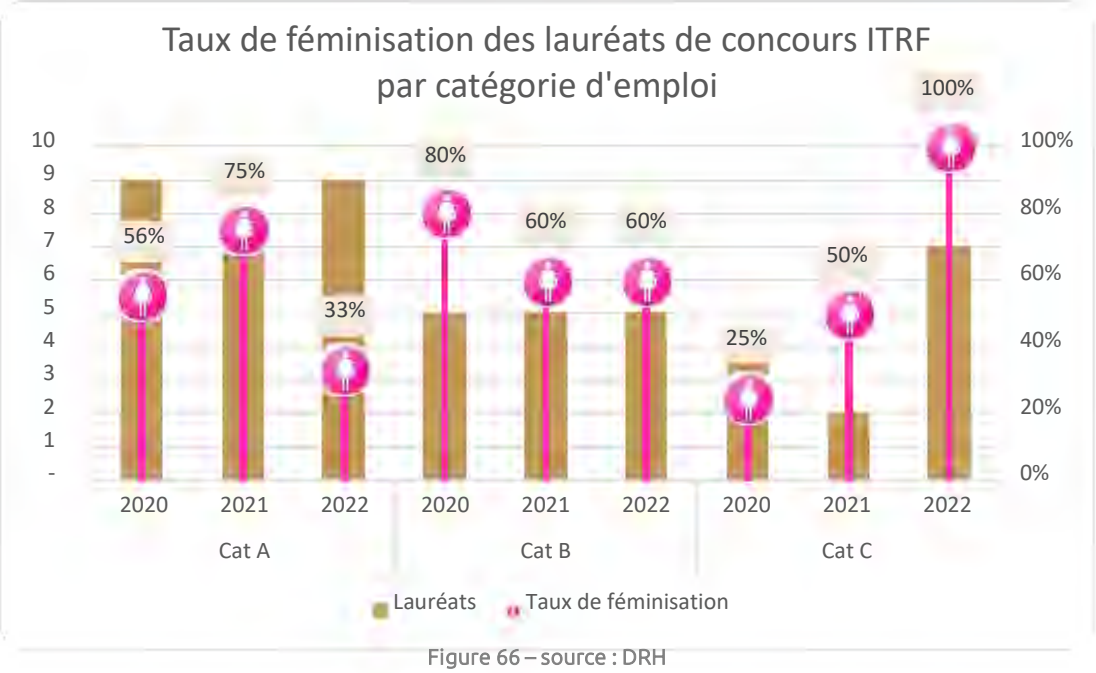

Figure 66 – source : DRH

Détachements BIATSS entrants 2022

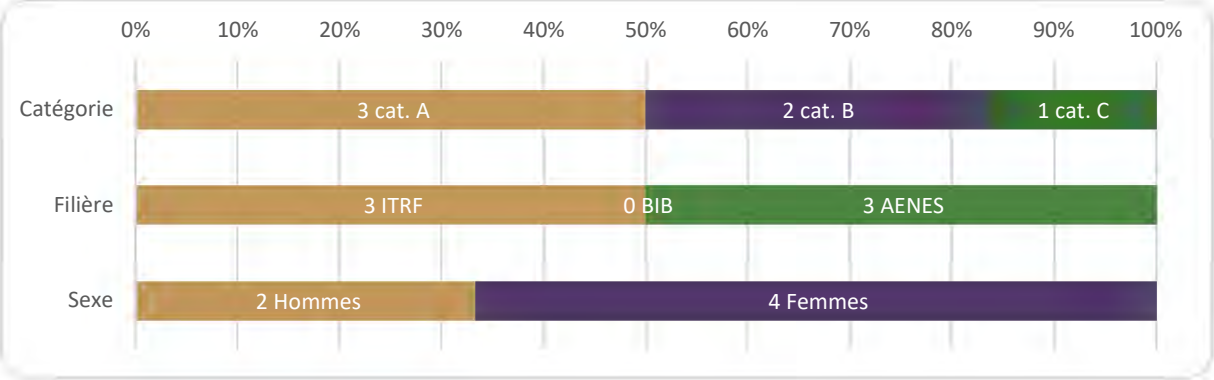

Figure 67 – source : DRH

Mutations entrantes BIATSS 2022

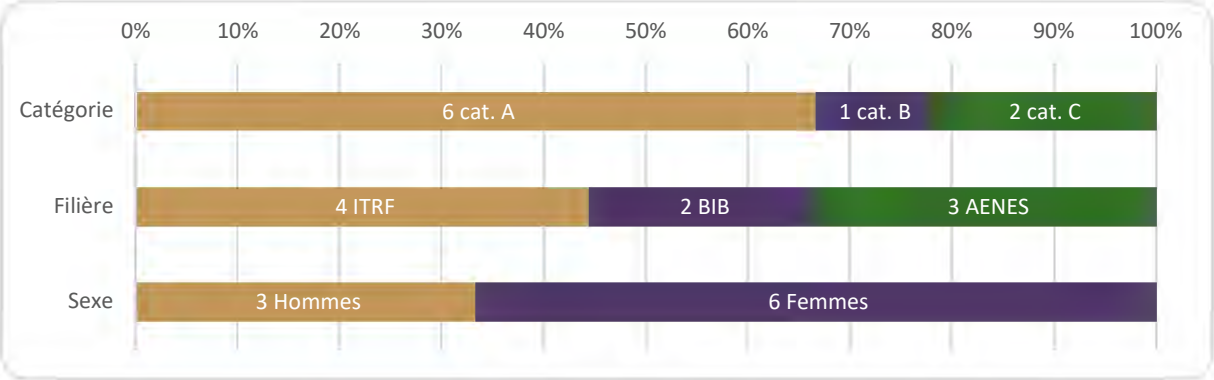

Figure 68 – source : DRH

Evolution des détachements et mutations entrants BIATSS

Figure 69 – source : DRH

Evolution des recrutements de personnel contractuel au cours de l'année 2022 (hors vacataires et contrats étudiants)

Figure 70 – source : DRH

Commentaire

Les renouvellements de contrat d'agents déjà présents dans l'établissement ne sont pas comptabilisés ici.

3 – LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Avancement de grade et promotion interne

Personnels enseignants-chercheurs

Avancement de grade

Nombre de promouvables, de candidats et de promus

		2020				2021				2022			
accès	Sexe	promouv.	candidats	promus CNU	promus local	promouv.	candidats	promus CNU	promus local	promouv.	candidats	promus CNU	promus local
MCF HC	H	94	33	7	9	100	37	7	8	104	35	8	10
	F	73	13	2	4	84	27	4	7	86	26	10	9
MCF HC EX	H	26	15	8	4	18	6	1	1	20	8	3	2
	F	19	7	4	3	16	6	1	3	19	6	1	3
PR 1C	H	46	12	2	4	45	16	5	4	36	13		4
	F	18	3		1	20	5	1	1	22	6	2	1
PR EX1	H	57	11	2	3	53	13	3	2	48	19	5	5
	F	19	3		2	19	3		2	16	2		
PR EX2	H	39	11	1	2	44	16	4	4	39	10	2	
	F	6	1		1	5				8	1	1	
Total	**H**	**262**	**80**	**20**	**22**	**260**	**88**	**20**	**19**	**247**	**85**	**18**	**21**
	F	**135**	**27**	**6**	**11**	**144**	**41**	**6**	**13**	**151**	**41**	**14**	**13**

Figure 71 – source : DRH

Proportion de candidats par rapport au vivier des promouvables et de promus par rapport aux candidats par rapport au vivier des promouvables

		2020			2021			2022		
accès	Sexe	promouv	Candidats / promouv	promus / candidats	promouv.	Candidats / promouv	promus / candidats	promouv.	Candidats / promouv	promus / candidats
MCF HC	H	94	35%	48%	100	37%	41%	104	34%	51%
	F	73	18%	46%	84	32%	41%	86	30%	73%
MCF HC EX	H	26	58%	80%	18	33%	33%	20	40%	63%
	F	19	37%	100%	16	38%	67%	19	32%	67%
PR 1C	H	46	26%	50%	45	36%	56%	36	36%	31%
	F	18	17%	33%	20	25%	40%	22	27%	50%
PR EX1	H	57	19%	45%	53	25%	38%	48	40%	53%
	F	19	16%	67%	19	16%	67%	16	13%	0%
PR EX2	H	39	28%	27%	44	36%	50%	39	26%	20%
	F	6	17%	100%	5	0%		8	13%	100%
Total	**H**	**262**	**31%**	**51%**	**260**	**34%**	**44%**	**247**	**34%**	**46%**
	F	**135**	**20%**	**63%**	**144**	**28%**	**46%**	**151**	**27%**	**66%**

Figure 72 – source : DRH

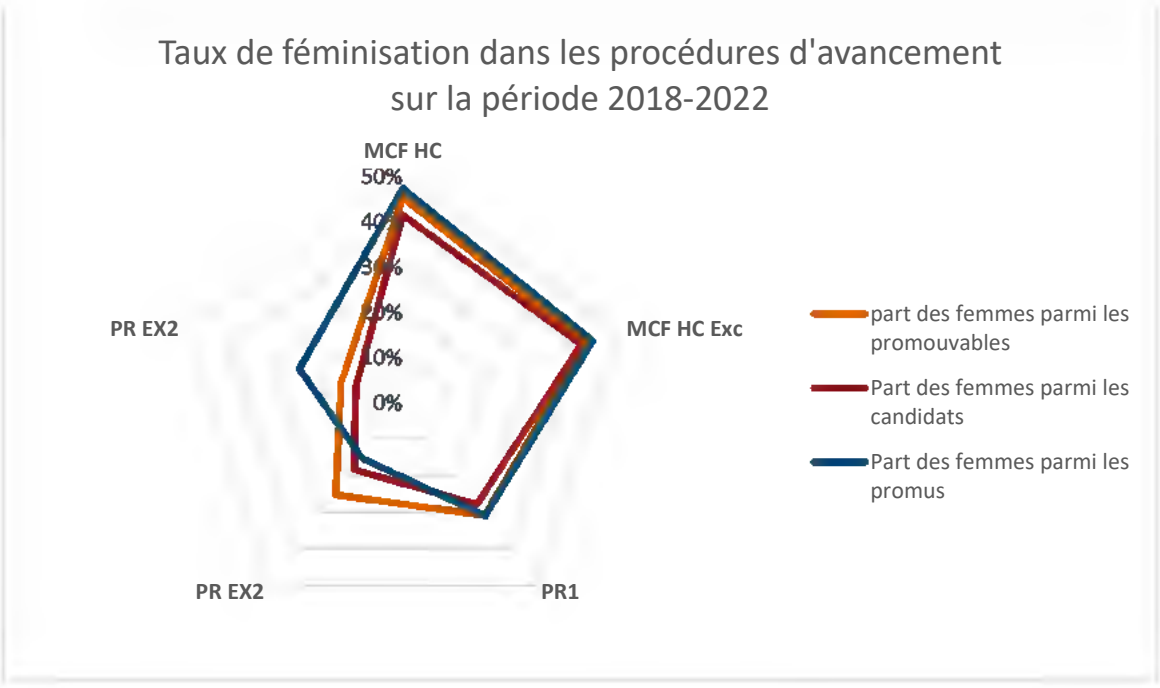

Figure 73 – source : DRH

Promotion interne

Maîtres de conférences promus professeurs d'université au titre des années 2021 et 2022 par la voie d'accès temporaire (repyramidages)

Section	Homme	Femme
01. Drt. priv. sc. crim.		1
06. Sc. de gestion	2	
08. Lang. & litt. anc.		1
09. Lang. & litt. franc.		1
31. Chim. theo., phys.		1
32. Chim. org. min. ind.		1
60. Mecan., genie mecan.	1	
61. Genie informatique	1	
63. Electronique	1	
64. Biochimie, biologie		1
68. Biolog. organismes		1
69. Neurosciences		1
74. Sc. & tec. act. phy.		1
87. Sc.Biologiques phar.		1
Total	**5**	**10**

Figure 74 – source : DRH

Commentaire

Dans le cadre de la loi de programmation de la recherche pour la période de 2021 à 2030, une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université a été créée selon les dispositions du décret n°2021-1732 du 20 décembre 2021. 67% des promus à ce titre sont des femmes au titre de 2021 et 2022 (campagne unique en 2022)

Personnels BIATSS

Avancement de grade

Filière AENES

accès	Sexe	promouvables.	candidats	promus
Attaché principal	H	0		
	F	2	0	
SAENES Classe Exc	H	0		
	F	7	5	0
SAENES Classe sup	H			
	F	10	3	2
ADJAENES Principal 1C	H	2	0	
	F	33	12	7
ADJAENES Principal 2C	H	0		
	F	3	1	3
Total	**H**	**2**	**0**	
	F	**55**	**21**	**12**
Taux de féminisation	**%**	**96%**	**100%**	**100%**

Figure 75 – source : DRH

Filière ITRF

accès	Sexe	promouvables.	candidats	promus
IGR HC Ech spéc.	H	4	4	0
	F	0		
IGR HC	H	1	1	
	F	2	2	1
IGR 1C	H	6	3	2
	F	2	0	
IGE HC	H	29	14	3
	F	22	12	3
TECH Classe exc	H	15	6	1
	F	18	11	1
TECH Classe sup	H	21	6	3
	F	27	16	5
ATRF principal 1C	H	25	12	6
	F	44	24	6
ATRF principal 2C	H	15	5	2
	F	62	28	17
Total	**H**	**116**	**51**	**12**
	F	**177**	**93**	**33**
Taux de féminisation	**%**	**60%**	**65%**	**73%**

Figure 76 – source : DRH

Filière Bibliothèque

accès	Sexe	promouvables.	candidats	promus
Conservateur en chef	H	2	1	0
	F	1	0	
Bibliothécaire hors classe	H	0		
	F	2	1	0
BIBAS CE	H	3	1	0
	F	4	4	0
BIBAS CS	H	1	1	0
	F	0		
Magasinier Principal 1C	H	1	1	0
	F	8	4	2
Magasinier principal 2C	H	1		
	F	2	1	1
Total	**H**	**8**	**4**	**0**
	F	**17**	**10**	**3**
Taux de féminisation	**%**	**68%**	**71%**	**100%**

Figure 77 – source : DRH

Commentaire

Pour l'ensemble des trois filières, les femmes représentent 66% des promouvables, 69% des candidats et 80% des promus (44% en catégorie A, 67% en catégorie B et 82% en catégorie C).

Promotion interne

Filière AENES

accès	Sexe	promouvables.	candidats	promus
Attaché d'adminisatrion	H	1	0	
	F	23	3	1
SAENES	H	3	0	
	F	77	13	1
Total	**H**	**4**	**0**	
	F	**100**	**16**	**2**
Taux de féminisation	**%**	**96%**	**100%**	**100%**

Figure 78 – source : DRH

Filière ITRF promotions de droit commun

accès	Sexe	promouvables.	candidats	promus
IGR	H	46	9	0
	F	48	12	0
IGE	H	15	11	0
	F	11	4	2
ASI	H	55	27	1
	F	77	35	0
TECH	H	61	18	1
	F	150	58	1
Total	**H**	**177**	**65**	**2**
	F	**286**	**109**	**3**
Taux de féminisation	**%**	**62%**	**63%**	**60%**

Figure 79 – source : DRH

Filière ITRF promotions liées à la loi LPR (repyramidages)

accès	Sexe	candidats	promus
IGR	H	2	0
	F	4	0
IGE	H	3	1
	F	2	1
ASI (examen professionnel)	H	nc	3
	F	nc	2
TECH	H	1	1
	F	16	13
Total	H	-	4
	F	-	16
Taux de féminisation	%	-	80%

Figure 80 – source : DRH

Filière Bibliothèque

accès	Sexe	promouvables.	candidats	promus
Conservateur général	H	2	1	1
	F	1	0	
Conservateur	H	2	1	0
	F	5	1	0
Bibliothécaire	H	10	2	0
	F	9	2	0
BIBAS	H	4	0	
	F	10	4	0
Total	H	18	4	1
	F	25	7	0
Taux de féminisation	%	76%	64%	0%

Figure 81 – source : DRH

Commentaire

Pour l'ensemble des trois filières, les femmes représentent 77% des promouvables, 66% des candidats et, opérations de repyramidage incluses, 75% des promus (50% pour l'accès à la catégorie A et 80% pour l'accès à la catégorie B).

Départs

Caractéristiques de la population sortante

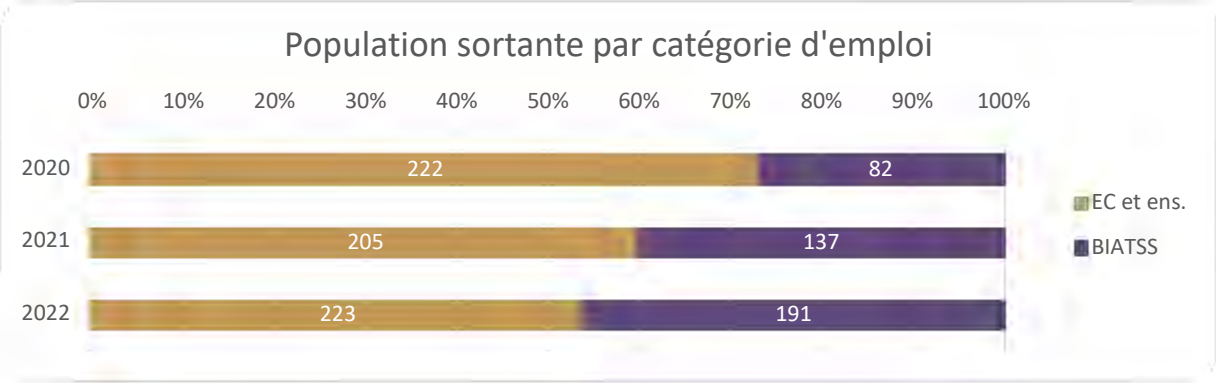

Figure 82 – source : DRH

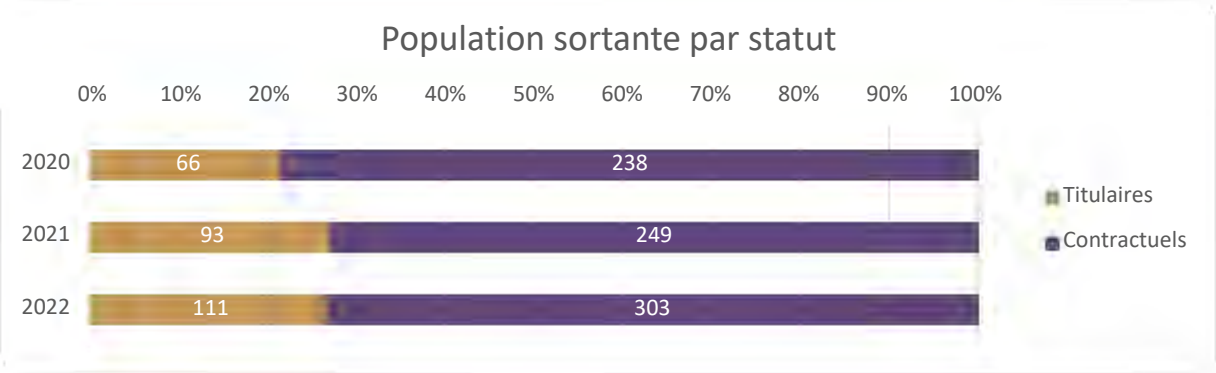

Figure 83 – source : DRH

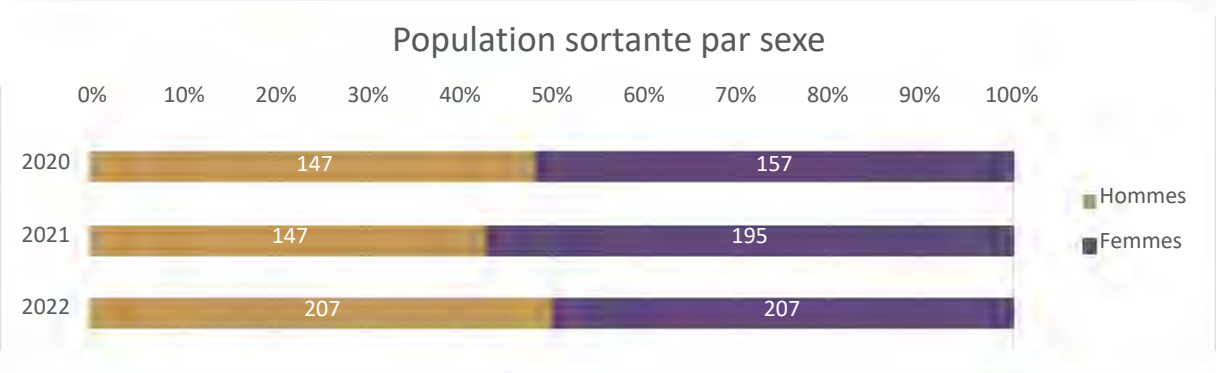

Figure 84 – source : DRH

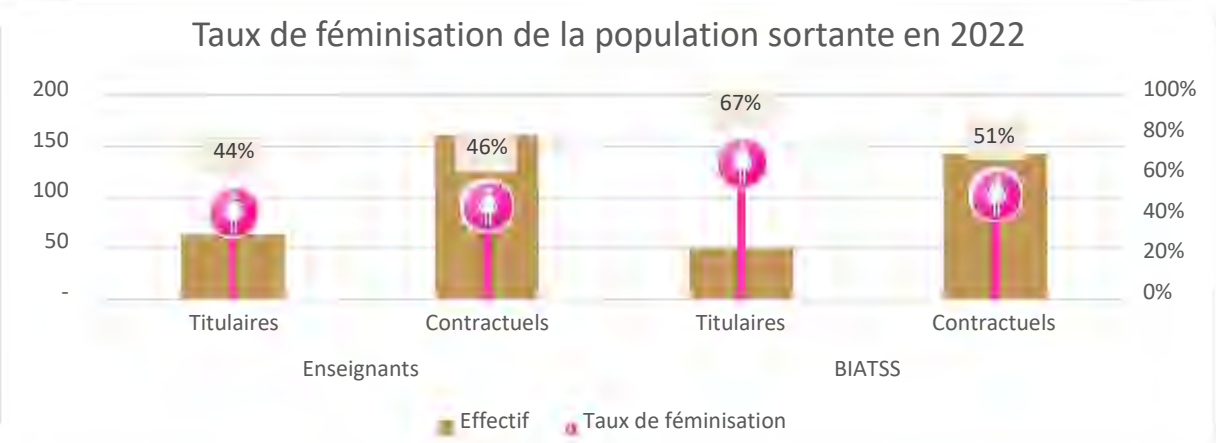

Figure 85 – source : DRH

Motifs des départs des personnels titulaires en 2022

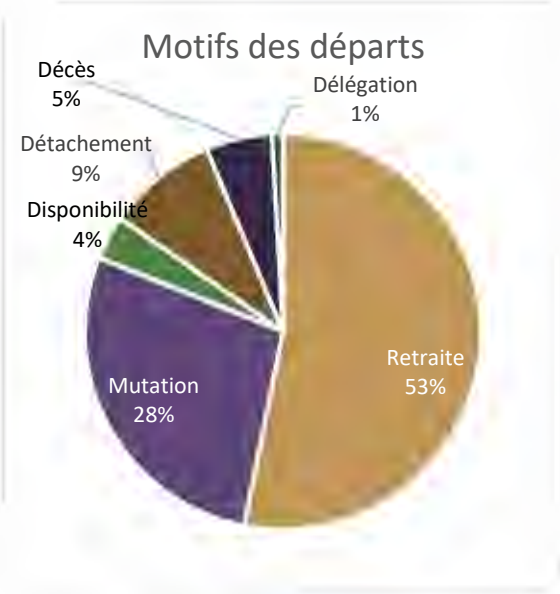

Figure 86 – source : DRH

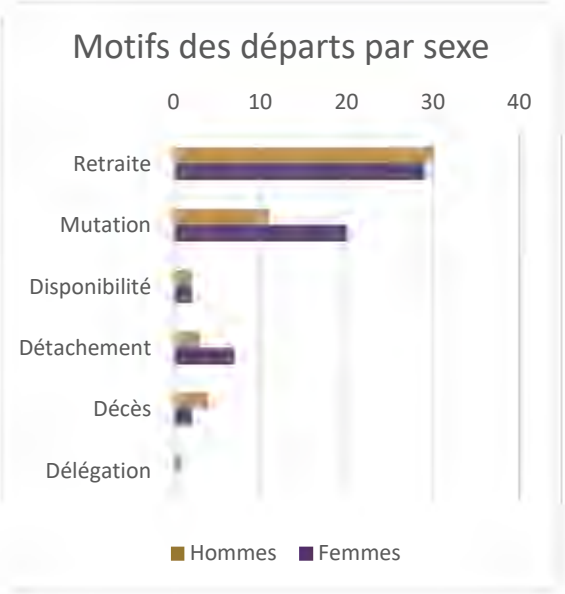

Figure 87 – source : DRH

Motifs des départs des personnels contractuels en 2022

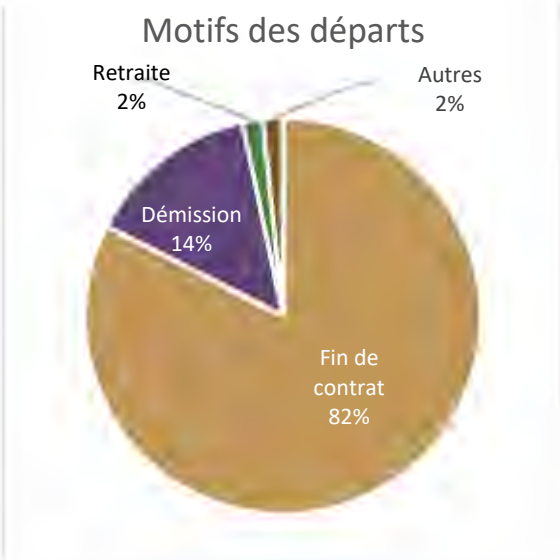

Figure 88 – source : DRH

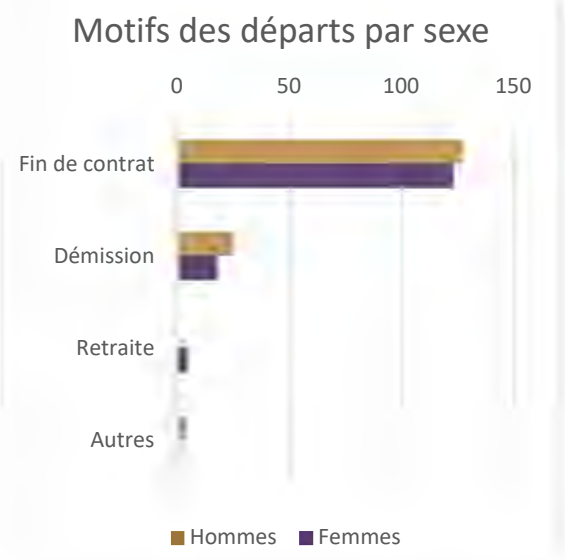

Figure 89 – source : DRH

Départs à la retraite sur la période 2019-2022

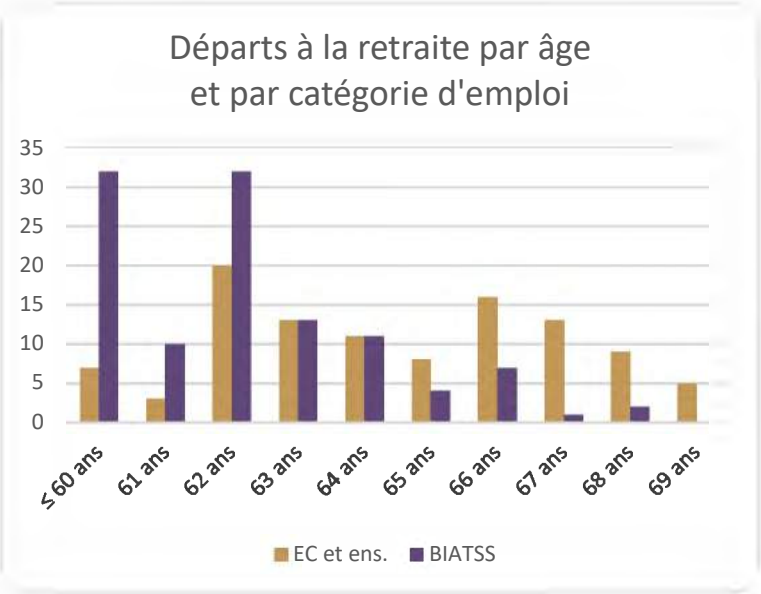

Figure 90 – source : DRH

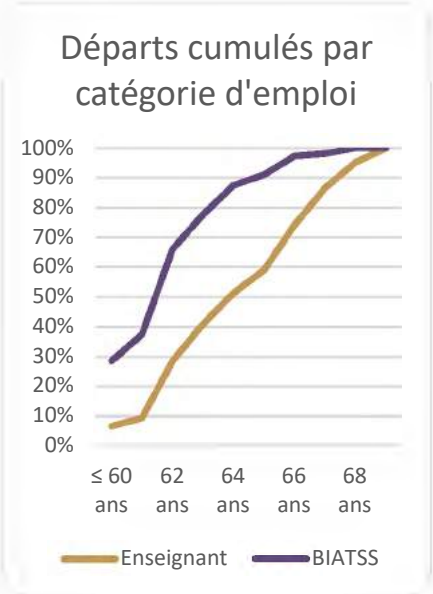

Figure 91 – source : DRH

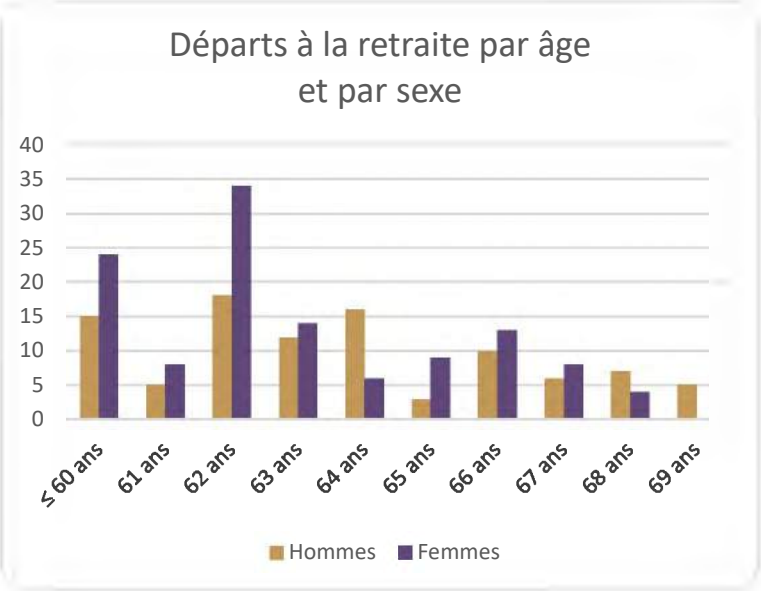

Figure 92 – source : DRH

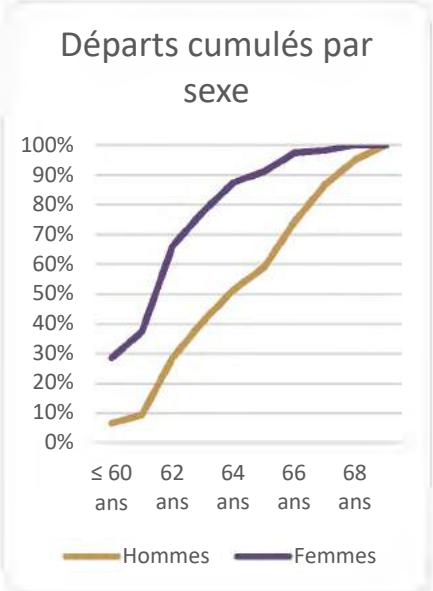

Figure 93 – source : DRH

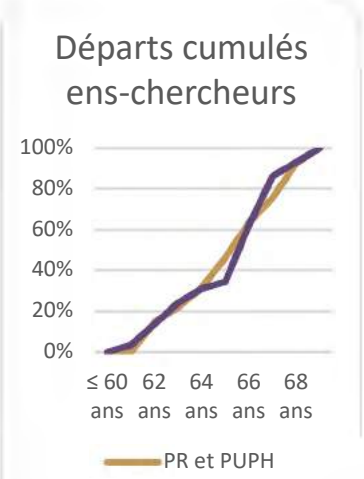

Figure 94 – source : DRH

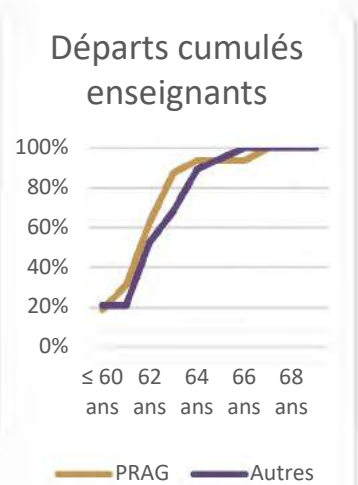

Figure 95 – source : DRH

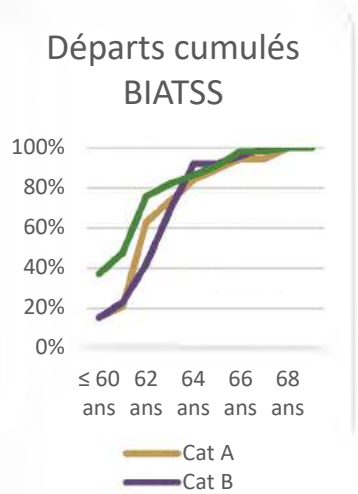

Figure 96 – source : DRH

Commentaire
L'age moyen de départ en retraite sur la période 2019-2022 est de 63.1 ans, 63.6 ans pour les hommes et 62.7 ans pour les femmes.
L'âge moyen de départ en retraite des enseignants chercheurs est de 65.4 ans ; celui des enseignants est de 61 ans et demi.
L'âge moyen de départ en retraite des personnels BIATSS est de 62 ans (62.5 ans en cat. A ; 61.5 ans en cat. B et 62 ans en cat C).

4 – LES RÉMUNÉRATIONS

Masse salariale

Données globales 2022

Ventilation de la masse salariale de l'université

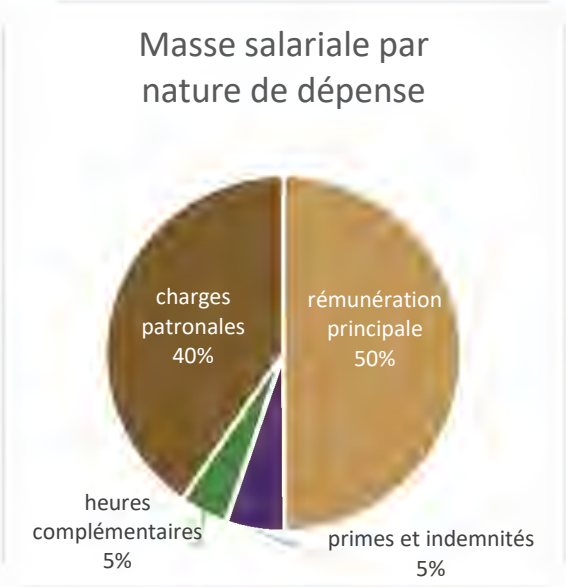

Figure 97 – source : DRH

Figure 98 – source : DRH

Ventilation de la masse salariale par catégorie d'emploi[8]

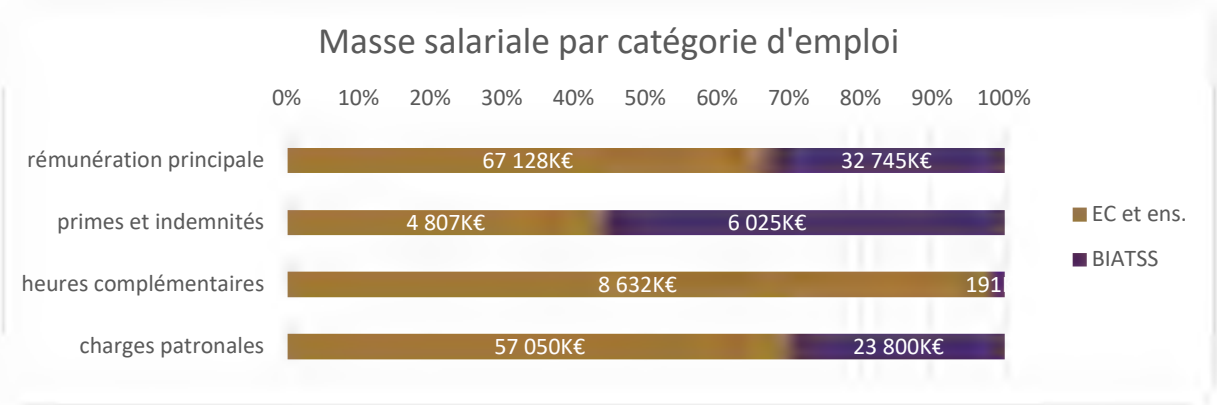

Figure 99 – source : DRH

[8] Les contractuels étudiants sont assimilés aux personnels BIATSS

Ventilation de la masse salariale par statut

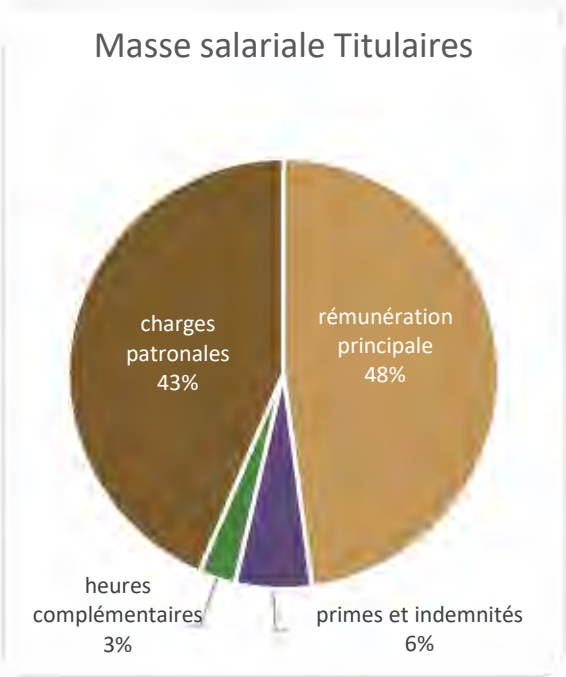

Figure 100 – source : DRH

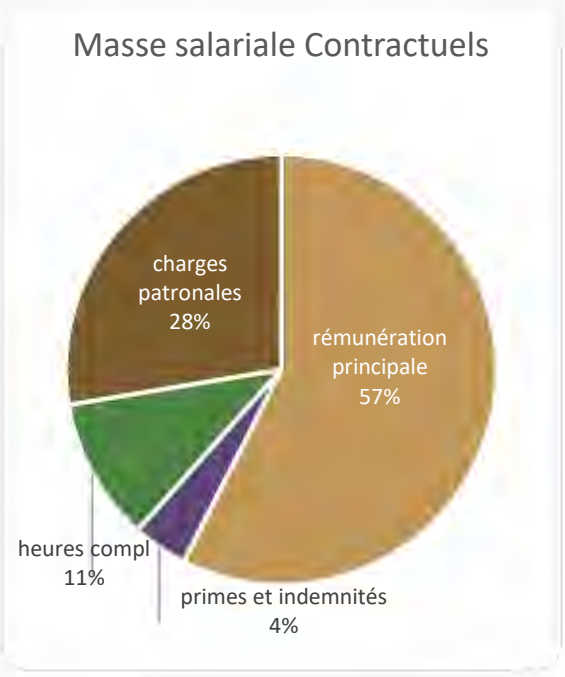

Figure 101 – source : DRH

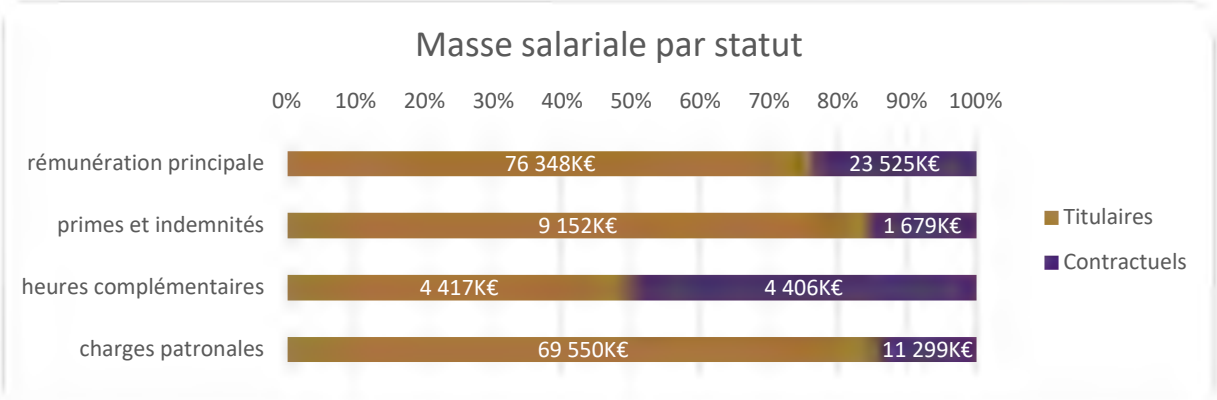

Figure 102 – source : DRH

Ventilation de la masse salariale par sexe

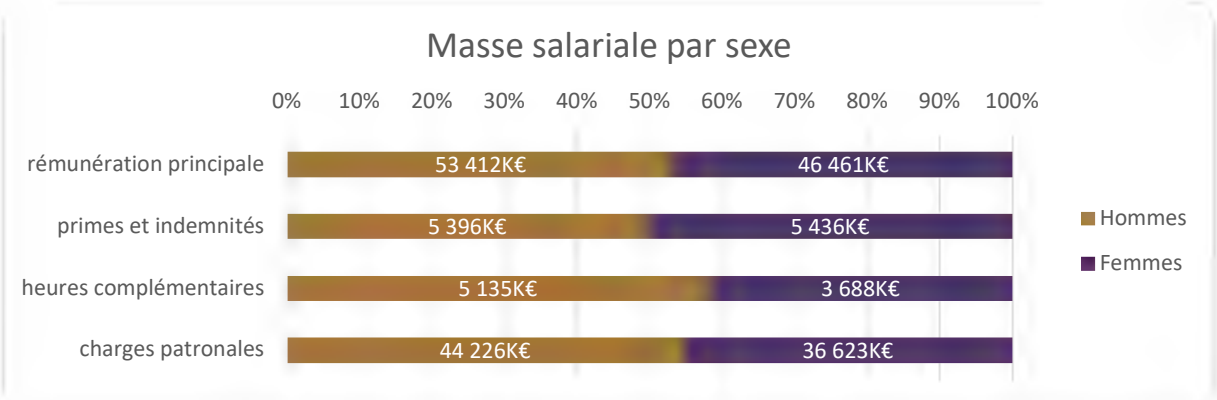

Figure 103 – source : DRH

Heures complémentaires

Montant brut (K€)	2020	2021	2022
UNICAEN	8 346	8 649	8 822
Hommes	4 954	5 039	5 135
Femmes	3 392	3 610	3 688
Part des femmes	40.6%	41.7%	41.8%

Figure 104 – source : DRH

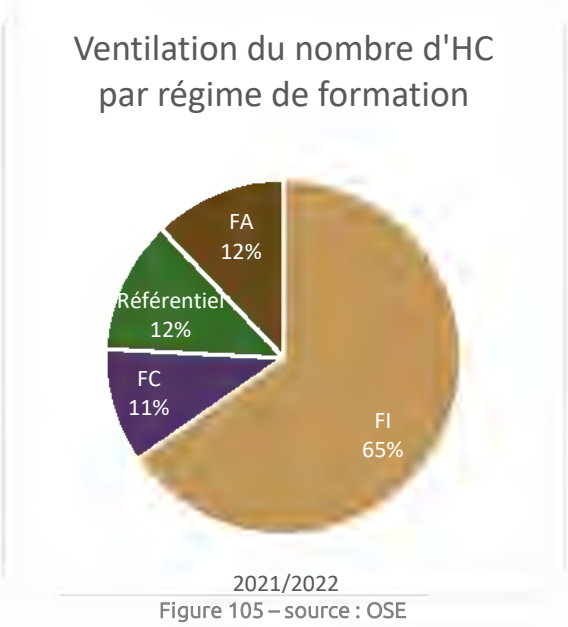

Figure 105 – source : OSE

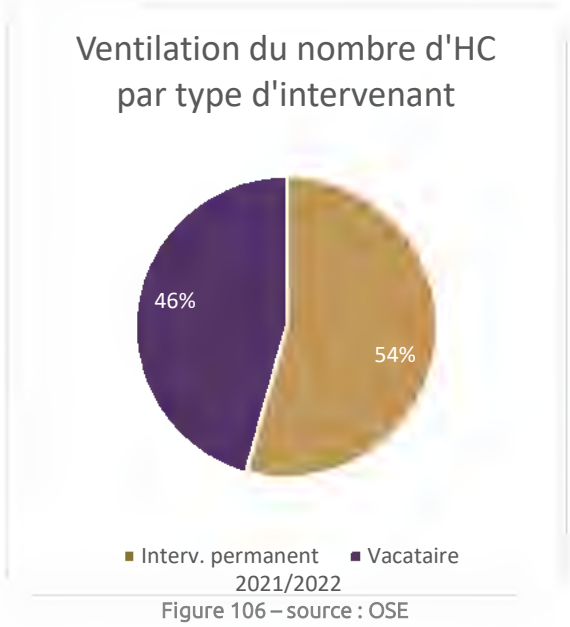

Figure 106 – source : OSE

Rémunérations

Les rémunérations médianes sont calculées à partir du traitement brut, des heures complémentaires, des indemnités et des prestations sociales.

La population observée est limitée aux personnels à temps plein ayant été rémunérés toute l'année (sans changement de catégorie d'emploi, de statut et de catégorie fonction publique).

Ecarts de rémunérations entre les femmes et les hommes[9]

Titulaires

	Femmes	Hommes	Global
Effectifs annuels	927	924	1852
Equivalents temps plein	902	917	1818
Taux moyen d'activité par rapport à un taux plein	97.3%	99.2%	98.2%

	Femme	Homme	Ecart
Rémunération brute mensuelle moyenne	3 538 €	4 473€	935 €
			-20.9%

Analyse de l'écart de rémunération	Montant brut mensuel	Part de l'écart en %
Effet temps partiel	62 €	6.7%
Effet ségrégation des corps	712 €	76.2 %
Effet démographique au sein des corps	129 €	13.8%
Effet primes	31 €	3.3%

Figure 107 – source : DRH

Commentaire

L'effet temps partiel représente le décalage de rémunération lié au fait que les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes.
L'effet ségrégation des corps s'explique du fait d'une sur-représentation des hommes dans les corps les mieux rémunérés, notamment le corps des professeurs d'université (27% de femmes) et par une sur-représentation des femmes parmi les personnels BIATSS de catégorie C (75% de femmes).
L'effet démographique au sein des corps s'explique par le fait que les femmes ont en moyenne un indice de rémunération moins élevé que les hommes au sein de leur corps d'appartenance. Il peut s'agir à la fois d'une sous-représentation des femmes dans les grades d'avancement au sein du corps (moins de femmes que d'hommes en classe exceptionnelle par exemple) et d'un positionnement à un échelon moins élevé des femmes au sein de leur grade.
L'effet prime est mesuré en comparant le montant des primes et indemnités des femmes et des hommes appartenant au même corps, même grade et même échelon.

Contractuels

	Femmes	Hommes	Global
Effectifs annuels	477	380	857
Equivalents temps plein	457	364	821
Taux moyen d'activité par rapport à un taux plein	95.7 %	95.9%	95.8%

	Femme	Homme	Ecart
Rémunération brute mensuelle moyenne	2 187 €	2 314 €	127 €
			5.5 %

Figure 108 – source : DRH

Commentaire

L'outil utilisé ne permet pas à ce stade une analyse précise des effets de l'écart de rémunération.

[9] Ces données sont issus d'un outil développé par la Direction générale de l'action et de la fonction publique (DGAFP). Elles reposent sur les données de paye de l'année 2022 et la rémunération brute versée.

Distribution des rémunérations nettes par sexe[10]

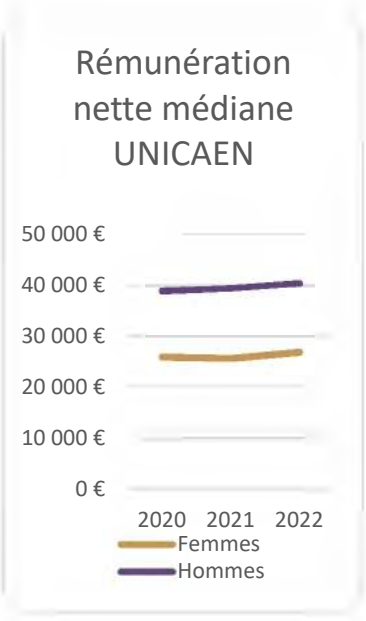

Figure 109 – source : DRH

Figure 110 – source : DRH

Figure 111 – source : DRH

[10] Pour l élaboration de cette distribution, ne sont pris en compte que les personnels présents durant toute l'année 2022, sans avoir connu de changement de corps ou de grade. Les vacataires, les contractuels étudiants, les PAST et les contractuels hospitalo-universitaires ne sont pas pris en considération. La rémunération considérée est nette de charges sociales avant prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu., le cas échéant ramenée à une quotité de travail à temps complet.

Ensemble des personnels

	2020			2021			2022		
Décile	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
1er décile (D1)	17 935 €	19 044 €	18 222 €	18 012 €	19 138 €	18 223 €	18 774 €	19 250 €	18 949 €
2ème décile (D2)	19 137 €	23 315 €	19 958 €	19 290 €	22 897 €	20 086 €	20 363 €	22 762 €	21 115 €
3ème décile (D3)	20 430 €	29 869 €	22 229 €	20 524 €	28 653 €	22 343 €	21 740 €	28 136 €	23 251 €
4ème décile (D4)	22 084 €	35 470 €	27 241 €	22 263 €	35 100 €	26 974 €	23 715 €	35 819 €	27 298 €
Médiane (D5)	26 042 €	38 962 €	33 685 €	25 756 €	39 506 €	33 611 €	26 902 €	40 461 €	34 118 €
6ème décile (D6)	32 282 €	41 964 €	38 350 €	32 004 €	43 004 €	38 938 €	32 911 €	43 919 €	39 976 €
7ème décile (D7)	37 830 €	45 514 €	41 615 €	38 220 €	46 328 €	42 799 €	39 784 €	48 124 €	43 988 €
8ème décile (D8)	41 599 €	50 565 €	45 933 €	42 671 €	51 432 €	47 124 €	44 187 €	52 513 €	48 854 €
9ème décile (D9)	47 600 €	57 963 €	53 641 €	48 386 €	58 283 €	54 515 €	50 210 €	60 190 €	55 513 €

Figure 112 – source : DRH

Commentaire

En 2022, à l'échelle de l'établissement, la moitié des femmes ont perçu plus de 26 902 € alors que la moitié des hommes ont perçu plus de 40 461 €. La rémunération annuelle nette médiane des femmes est inférieure de 13 559 € à celle des hommes. Cet écart important s'explique principalement par l'effet segrégation de corps. En effet, les hommes sont nettement majoritaires parmi le corps des professeurs d'université (73%) qui est le mieux rémunéré alors que les femmes sont quant à elles très majoritaires parmi les corps BIATSS de catégorie C (73%) qui perçoivent les rémunérations les moins importantes.

Titulaires

	2020			2021			2022		
Décile	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
1er décile (D1)	19 260 €	22 197 €	19 827 €	19 424 €	22 371 €	20 086 €	20 615 €	23 998 €	21 394 €
2ème décile (D2)	20 434 €	28 722 €	22 188 €	20 578 €	29 509 €	22 436 €	21 924 €	30 631 €	23 821 €
3ème décile (D3)	22 228 €	34 595 €	27 025 €	22 489 €	35 525 €	27 739 €	23 814 €	37 334 €	28 598 €
4ème décile (D4)	26 023 €	38 382 €	33 208 €	26 087 €	39 446 €	34 112 €	27 282 €	40 799 €	35 831 €
Médiane (D5)	31 825 €	40 941 €	37 632 €	31 873 €	42 317 €	38 584 €	33 816 €	43 657 €	40 200 €
6ème décile (D6)	36 666 €	43 752 €	40 260 €	37 390 €	45 336 €	41 664 €	39 274 €	47 043 €	43 346 €
7ème décile (D7)	39 521 €	47 187 €	43 597 €	40 449 €	48 640 €	45 184 €	42 806 €	50 054 €	46 994 €
8ème décile (D8)	43 441 €	52 882 €	47 785 €	44 612 €	53 906 €	49 079 €	46 875 €	54 681 €	51 030 €
9ème décile (D9)	48 300 €	59 025 €	54 909 €	49 998 €	60 394 €	55 926 €	52 134 €	62 469 €	58 183 €

Figure 113 – source : DRH

Rémunération nette médiane des titulaires

	2020			2021			2022		
Décile	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Enseignants-chercheurs et HU	42 791 €	45 847 €	44 581 €	44 154 €	47 441 €	46 174 €	46 409 €	49 208 €	47 902 €
Enseignants	38 802 €	42 461 €	40 885 €	39 016 €	43 328 €	41 165 €	41 240 €	44 724 €	43 412 €
BIATSS Cat. A	33 728 €	35 432 €	34 751 €	33 349 €	35 534 €	34 761 €	35 162 €	37 482 €	36 659 €
BIATSS Cat. B	23 881 €	25 314 €	24 384 €	23 885 €	25 144 €	24 259 €	25 042 €	26 776 €	25 746 €
BIATSS Cat. C	19 631 €	20 175 €	19 787 €	20 005 €	20 513 €	20 083 €	21 294 €	21 506 €	21 369 €

Figure 114 – source : DRH

Personnels contractuels

	2020			2021			2022		
Décile	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
1er décile (D1)	16 096 €	16 289 €	16 118 €	15 945 €	16 399 €	16 091 €	17 100 €	17 117 €	17 100 €
2ème décile (D2)	16 848 €	17 057 €	16 888 €	16 778 €	17 057 €	16 967 €	17 665 €	17 640 €	17 640 €
3ème décile (D3)	17 156 €	17 179 €	17 157 €	17 153 €	17 422 €	17 170 €	18 394 €	18 411 €	18 411 €
4ème décile (D4)	17 815 €	18 077 €	17 864 €	18 011 €	18 265 €	18 092 €	18 984 €	18 790 €	18 884 €
Médiane (D5)	18 346 €	18 639 €	18 441 €	18 376 €	19 177 €	18 726 €	19 606 €	19 448 €	19 536 €
6ème décile (D6)	18 979 €	19 874 €	19 164 €	19 480 €	21 215 €	19 912 €	20 580 €	21 075 €	20 657 €
7ème décile (D7)	21 059 €	21 329 €	21 142 €	20 969 €	24 029 €	21 681 €	22 592 €	23 724 €	23 227 €
8ème décile (D8)	22 574 €	26 951 €	24 486 €	23 166 €	27 347 €	25 089 €	25 989 €	26 713 €	26 156 €
9ème décile (D9)	29 170 €	33 977 €	31 197 €	28 183 €	32 183 €	30 050 €	29 040 €	33 122 €	30 655 €

Figure 115 – source : DRH

Rémunération nette médiane des contractuels

	2020			2021			2022		
Décile	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Enseignement et recherche	18 659 €	18 666 €	18 659 €	18 784 €	19 121 €	18 980 €	19 936 €	19 125 €	19 303 €
BIATSS Cat. A	24 612 €	27 003 €	25 119 €	24 045 €	26 424 €	24 574 €	24 012 €	26 177 €	25 317 €
BIATSS Cat. B	17 366 €	17 120 €	17 249 €	16 858 €	16 551 €	16 834 €	18 367 €	18 070 €	18 172 €
BIATSS Cat. C	16 872 €	16 000 €	16 672 €	17 008 €	16 344 €	16 823 €	17 994 €	17 480 €	17 838 €

Figure 116 – source : DRH

Commentaire général – rémunération

Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes existent chez les titulaires alors que les femmes et les hommes contractuels ont les mêmes niveaux de rémunération excepté chez les BIATSS contractuels de catégorie A ou existe un écart de 8.3% à la médiane.

Les personnels enseignants-chercheurs titulaires ont un écart de 2 799€ nets annuels à la médiane. La rémunération brute moyenne des maîtres de conférences est presque équivalente pour les femmes et les hommes (-1.2% en rémunération brute) alors que les femmes et les hommes ont le même indice médian de rémunération.

Chez les professeurs d'université l'écart est conséquent puisque les femmes perçoivent une rémunération brute moyenne inférieure de 6.5% à leurs collègues masculins. Cet écart s'explique à plus de 80% par un indice de rémunération inférieur (- 49 points d'indice à la médiane pour les femmes). Les effets des opérations de repyramidage de 2021 et 2022 ne sont pas pris en compte ici dans la mesure où leur effet n'a porté en paye qu'en 2023.

Les personnels enseignants titulaires ont un écart de 3 484 €. L'indice médian de rémunération des femmes est inférieur de 73 points à celui des hommes en 2022 (-8.8 %). L'effet démographique est important dans l'ensemble des corps concernés mais plus particulièrement chez les professeurs agrégés pour lesquels l'effet démographique représente un écart de 10% en défaveur des femmes.

Pour les personnels BIATSS

- l'écart est de 2 320 € à la médiane (- 6.2%) en catégorie A pour lesquels l'indice médian est inférieur de 22 points pour les femmes(- 3.7%) ;
- 1 734 € (- 6.5%) en catégorie B pour lesquels l'indice médian est inférieur de 24 points pour les femmes (- 5.7%) ;
- et seulement de 212 € (- 1%) en catégorie C pour lesquels l'indice médian est inférieur de 12 points d'indice pour les femmes (- 3.1%).

A noter que les effets de temps partiel ne sont pas pris en compte dans ces analyses puisque les rémunérations ont toutes été ramenées à des équivalents temps plein.

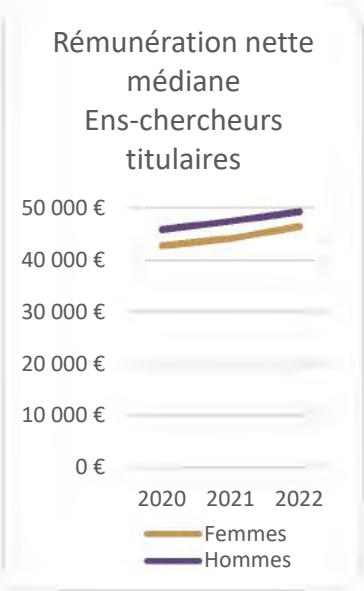

Figure 117 – source : DRH

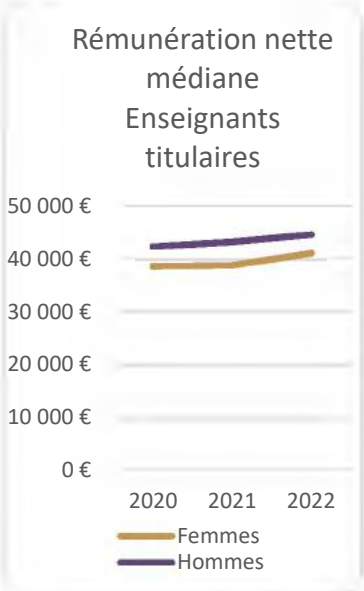

Figure 118 – source : DRH

Figure 119 – source : DRH

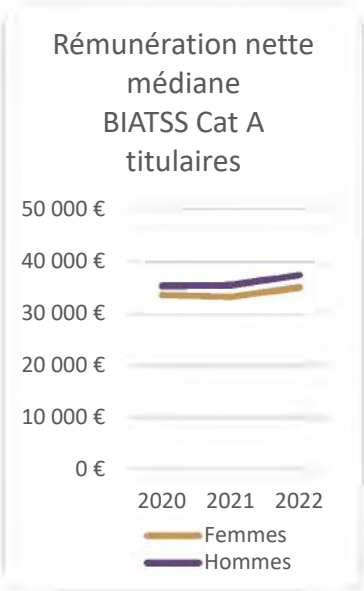

Figure 120 – source : DRH

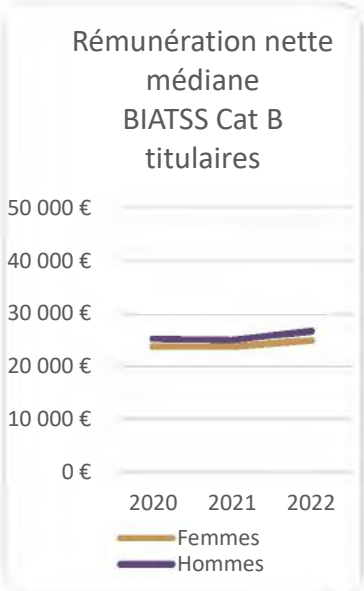

Figure 121 – source : DRH

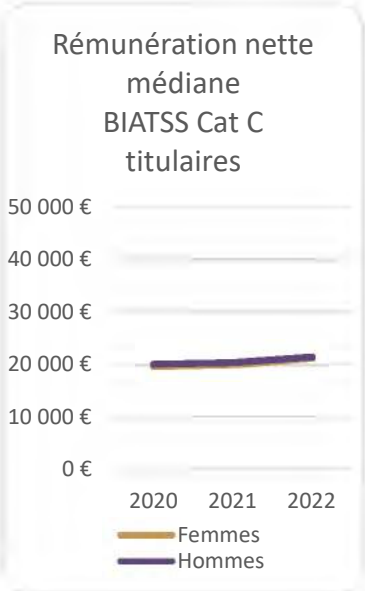

Figure 122 – source : DRH

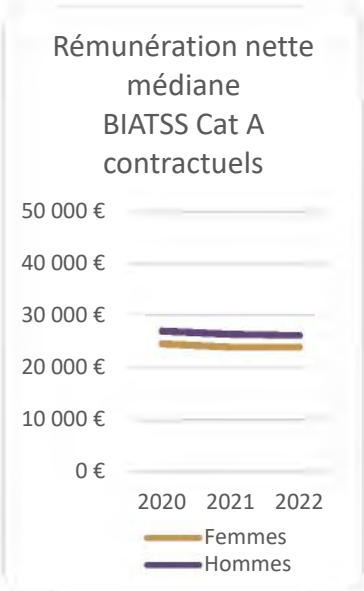

Figure 123 – source : DRH

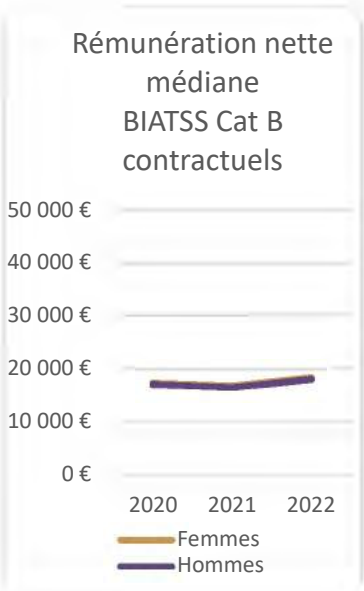

Figure 124 – source : DRH

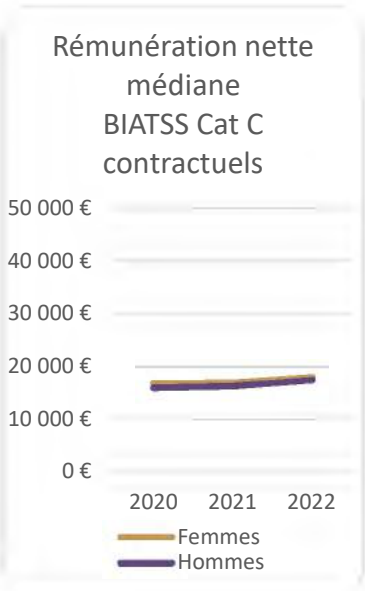

Figure 125 – source : DRH

Distribution des rémunérations nettes médianes par tranche d'âge et par sexe en 2022

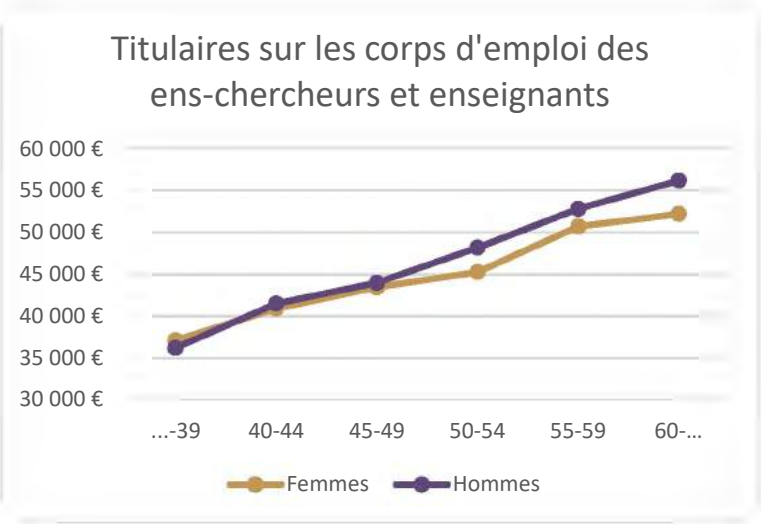

Figure 126 – source : DRH

Commentaire

L'écart de rémunération s'accentue à partir de 50 ans. Il reflète une évolution de carrière moins importante pour les femmes que pour les hommes, notamment l'accès au corps des professeurs d'université. A noter que les repyramidages de 2021 et 2022 n'ont pas eu de transcription en paye en 2022 et n'apparaîtront qu'en 2023

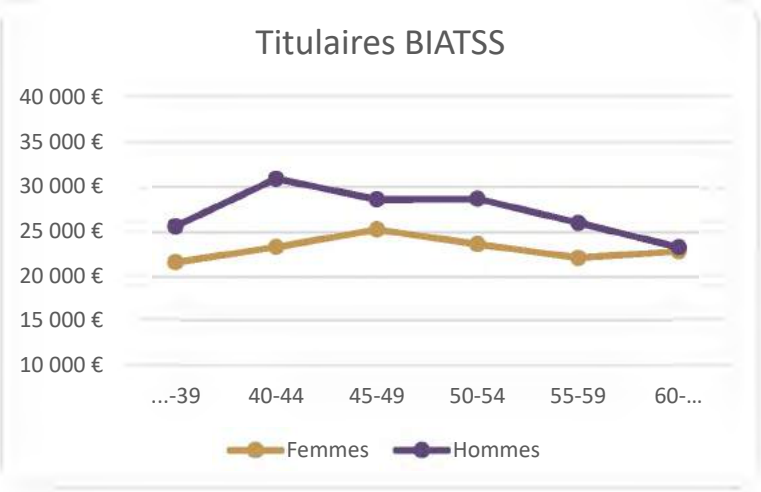

Figure 127 – source : DRH

Commentaire

L'écart entre la rémunération des hommes et des femmes est lié à une plus grande proportion des femmes de catégorie C au sein des personnels BIATSS titulaires, ces dernières étant les plus nombreuses après 50 ans. Parallèlement, les hommes de catégorie A sont moins nombreux à partir de 55 ans.

Indices médians des titulaires[11]

Personnels enseignants-chercheurs

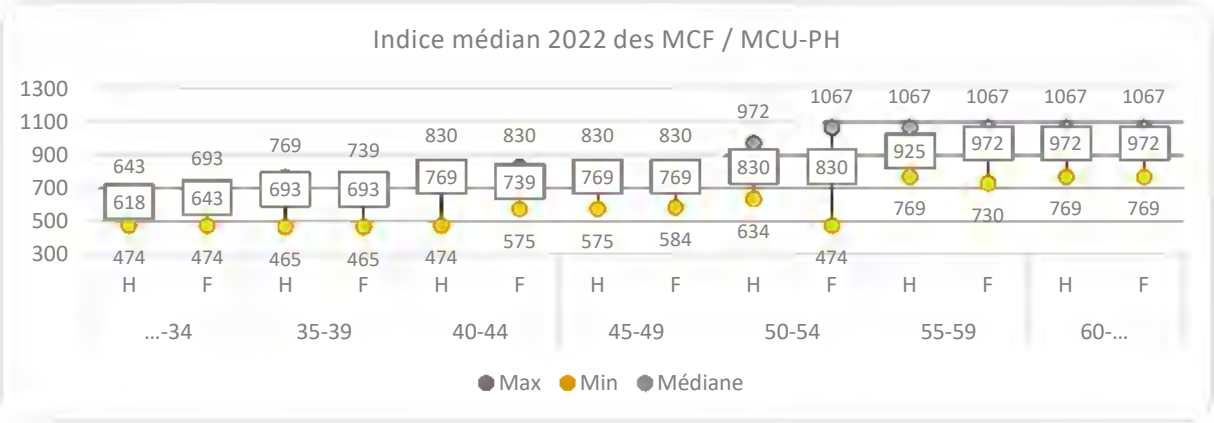

Figure 128 – source : DRH

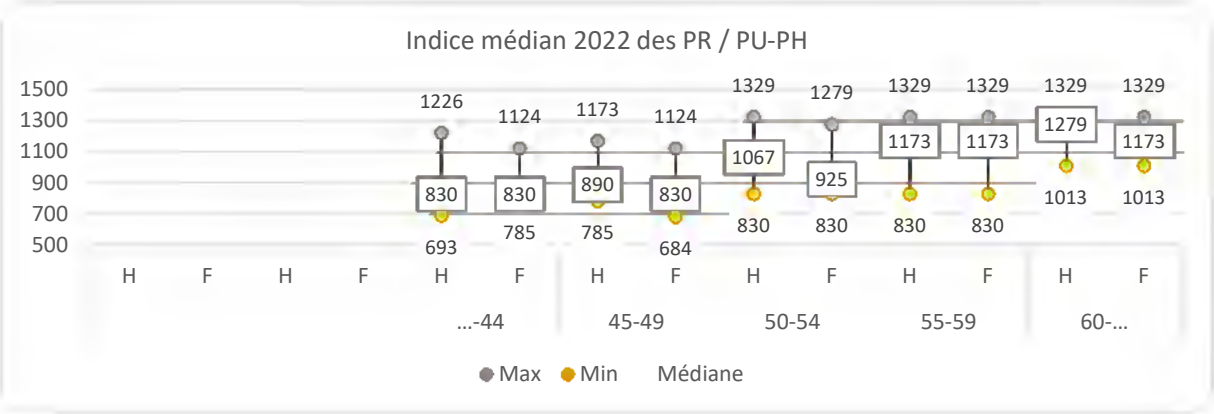

Figure 129 – source : DRH

Personnels enseignants

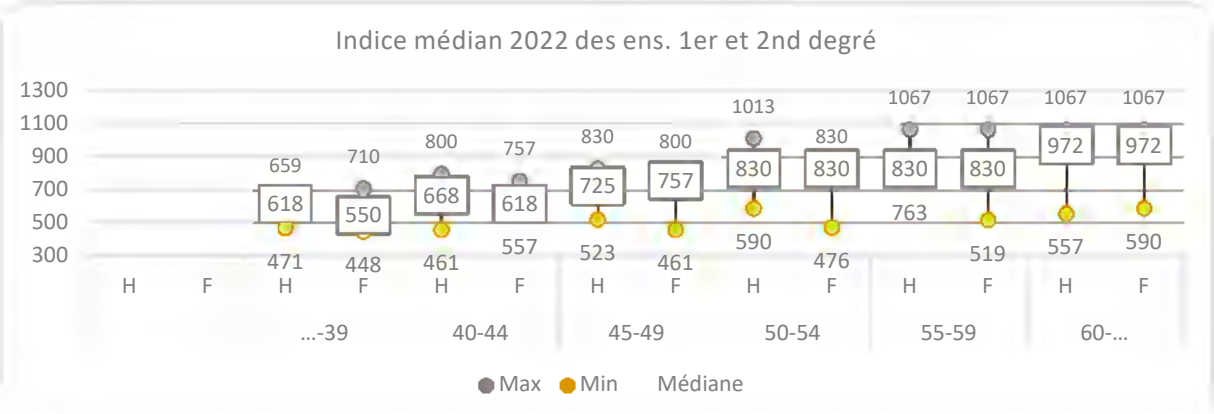

Figure 130 – source : DRH

[11] L'indice nouveau majoré (INM) sert de base pour définir la rémunération principale des titulaires.

Personnels BIATSS

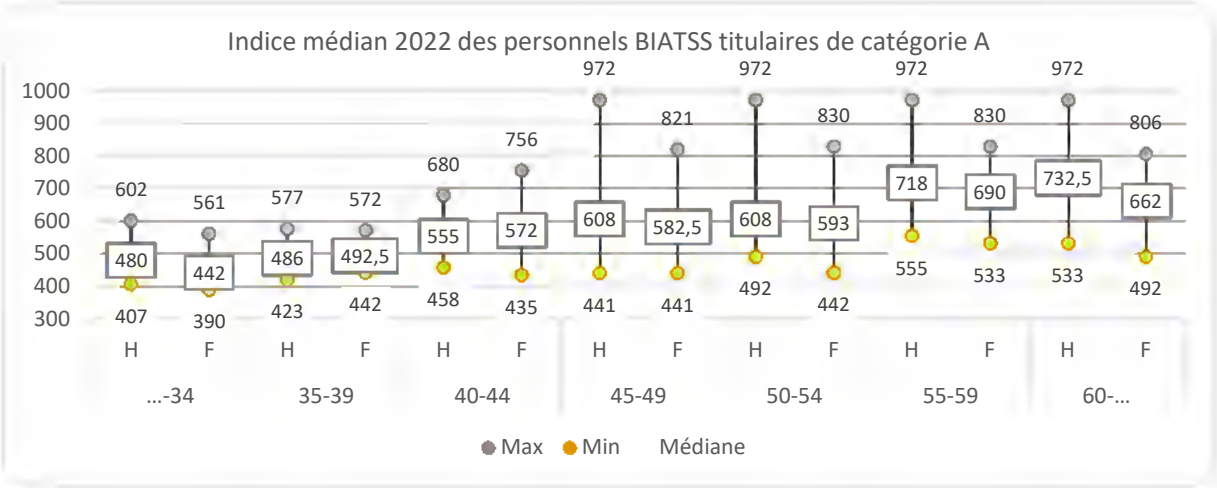

Figure 131 – source : DRH

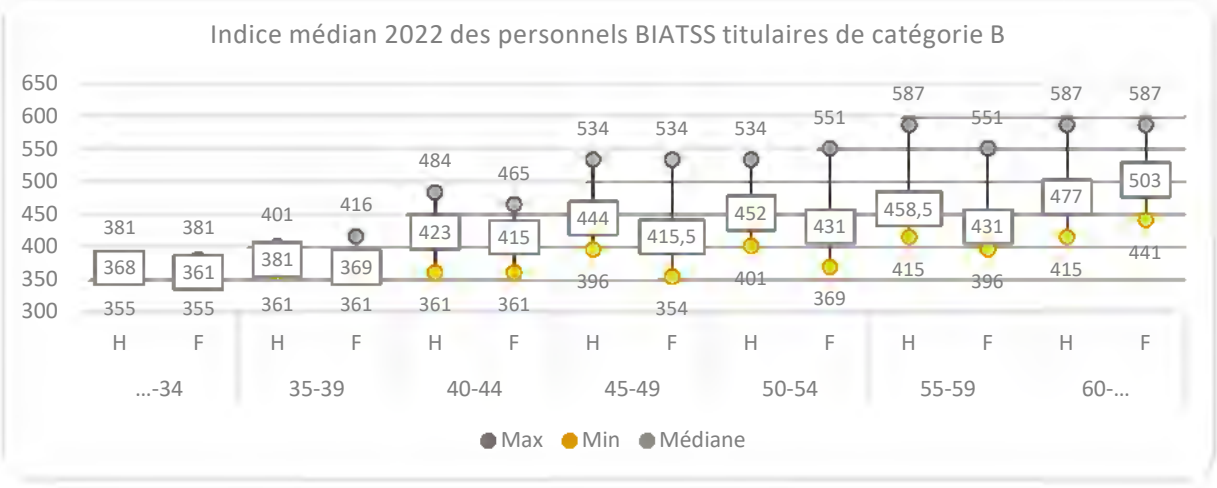

Figure 132 – source : DRH

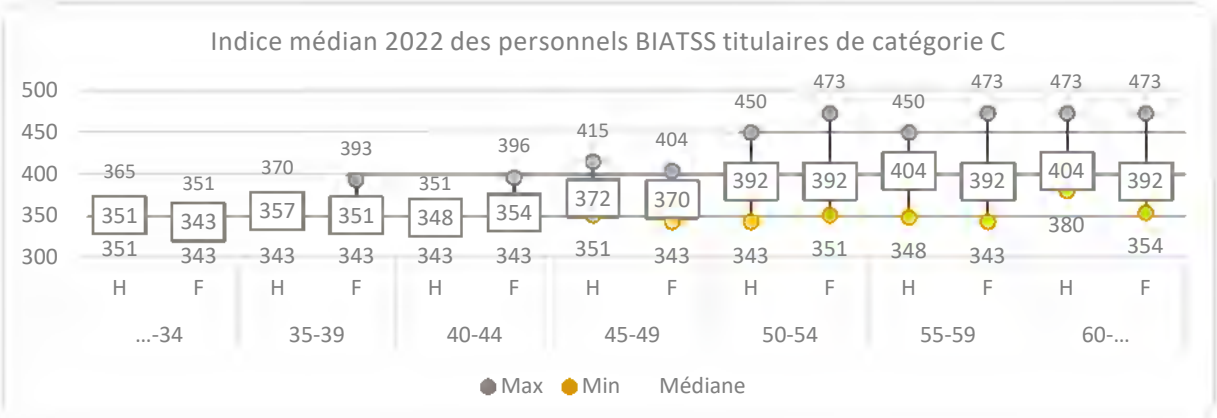

Figure 133 – source : DRH

Rémunérations les plus élevées

Moyenne des 10 rémunérations les plus élevées en 2022	94 311 €
Part des femmes parmi ces 10 rémunérations	30%

Figure 134 – source : DRH

Commentaire

Sont prises en compte les rémunérations brutes hors rappel exceptionnel.

Focus

Garantie individuelle du pouvoir d'achat

Instaurée en 2008, la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période. Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

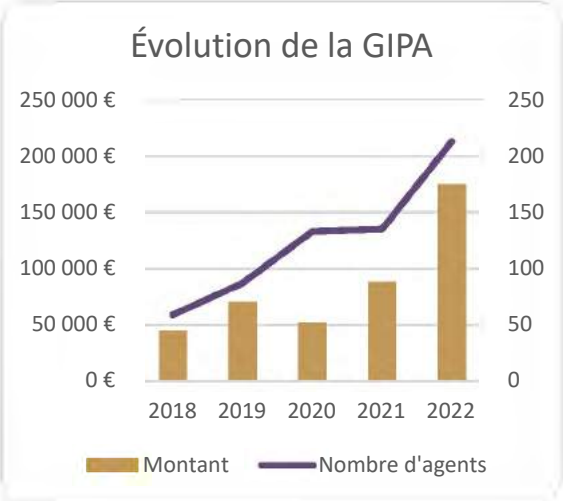

Figure 135 – source : DRH

Commentaire

La GIPA versée en 2022 a été calculée sur la période de référence du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2021 avec un taux d'inflation de +4.36% et une valeur du point qui n'a pas progressé sur la période.

Le montant moyen versé par bénéficiaire et par an en 2022 s'est élevé à 822 €.

En moyenne, un personnel enseignant a perçu 1 400 € et un personnel BIATSS 388 €.

Caractéristiques des bénéficiaires

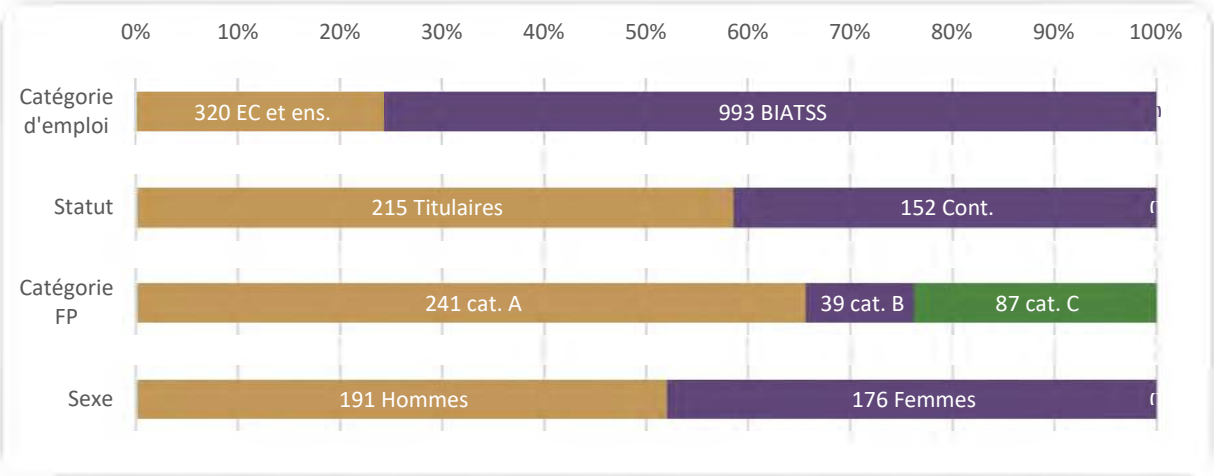

Figure 136 – source : DRH

Prime Inflation

Pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants, les agents qui gagnent moins de 2 000 € nets par mois ont perçu en début d'année 2022 une indemnité dite « prime inflation » de 100 euros en application du décret n° 2021-1623 du 11 décembre 2021 relatif aux modalités de versement de l'aide exceptionnelle prévue à l'article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finance rectificative pour 2021.

131 300 €

1 313 bénéficiaires

dont 154 contractuels étudiants et étudiantes recencés parmi les BIATSS de catégorie C. D'autres étudiants et étudiantes ont perçu cette indemnité via d'autres organismes.

Caractéristiques des bénéficiaires

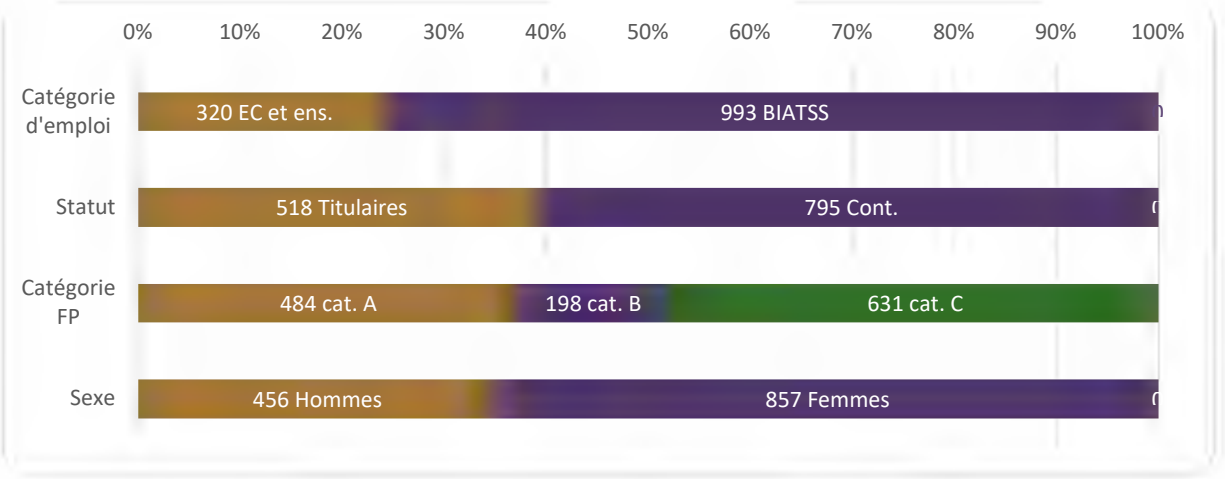

Figure 137 – source : DRH

Participation aux frais de déplacement domicile-travail

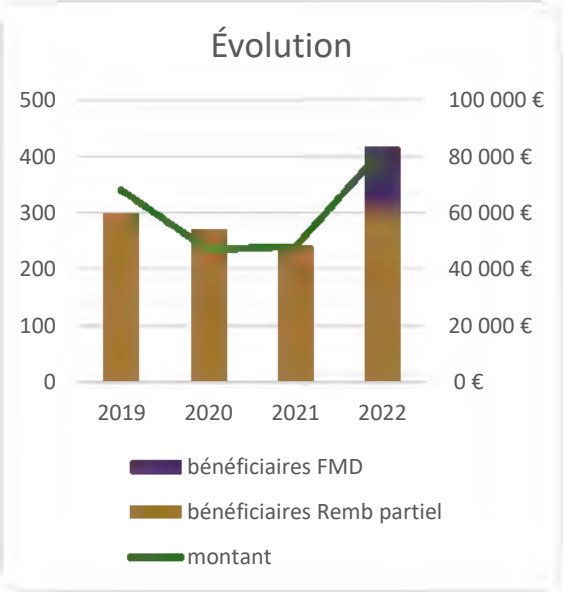

Figure 138 – source : DRH

Commentaire

Le nombre de bénéficiaires du remboursement partiel des frais d'abonnements pour le trajet domicile-travail se rétablit en 2022 au niveau précédent les deux années impactées par la crise sanitaire de la COVID 19.

En 2022, 305 agents ont demandé à bénéficier de ce remboursement partiel sur les abonnements de transports en commun ou à un service public de location de vélos.

La dépense est en 2022 de 60 403€.

113 agents bénéficient du forfait mobilité durable (vélo et covoiturage) mis en place en 2022. La dépense est de 23 000 €

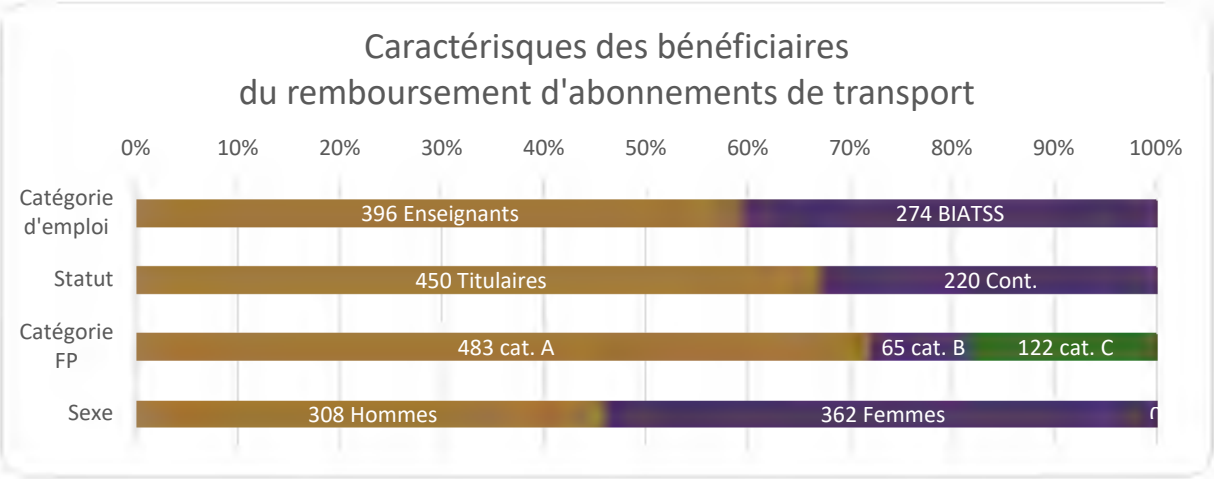

Figure 139 – source : DRH

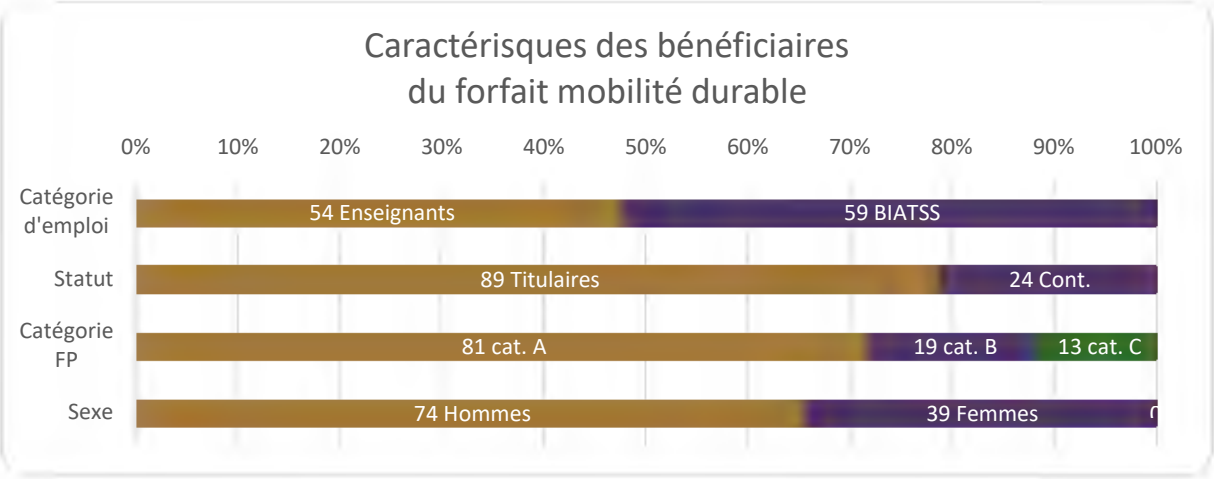

Figure 140 – source : DRH

5 – LA SANTÉ-ET LA SECURITE AU TRAVAIL

Le Service de Médecine Préventive

L'équipe pluridisciplinaire du service de médecine préventive est composée de deux infirmiers en santé au travail à temps plein, d'une psychologue du travai à 80%, d'un ergonome à temps plein et d'une secrétaire.

Cette équipe est animée et coodonnée par un ou une médecin du travail.

Le rôle premier du service est de prévenir toute altération de la santé physique ou psychique des agents du fait de leur travail.

Outre le suivi médical, les champs d'intervention du service portent sur le milieu de travail :

- amélioration des conditions de vie, de travail dans les services et adaptation à la physiologie humaine (à ce titre il peut être amené à faire des visites sur site et effectuer des études de postes de travail) ;
- participation à l'évaluation des risques professionnels : début de mise en place de tableau de recensement des risques SMR par agents, afin d'optimiser la traçabilité et le suivi médical ;
- sensibilisations sur les risques liés au travail sur écran avec conseils aux postes de travail ;
- réalisation d'interventions collectives dans certaines situations avec la psychologue du travail ;
- participation à la mise en place du télétravail ;
- participation au suivi et maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap ;
- travail en collaboration avec le service de la direction de la prévention ;
- participation au CHSCT ;
- relations avec le service des ressources humaines pour optimiser le retour à l'emploi notamment ;
- consultation sur les projets de construction et d'aménagement

Le ou la médecin de prévention est le conseiller des agents, de leurs représentants et de l'administration en matière de santé au travail.

La surveillance médicale des agents est organisée selon l'état de santé de l'agent et les risques professionnels auquel il est potentiellement exposé **:**

- pour les personnels ne relevant pas d'une surveillance médicale particulière, la visite médicale est faite tous les quatre ans, avec un entretien infirmier santé travail à deux ans. Chaque entretien infirmier est suivi d'un débriefing avec le médecin ;
- pour les personnels relevant de la surveillance médicale particulière la visite est faite tous les deux ans avec un entretien infirmier santé travail à un an ;
- le médecin de prévention peut être amené à effectuer un suivi médical rapproché des agents selon les besoins ;
- tout agent peut faire une demande de visite afin de rencontrer le médecin de prévention en s'adressant directement au service.

Visites médicales et entretiens infirmiers

Le travail en équipe pluri disciplinaire est un atout pour le SMPP. Il a permis de prendre en charge des situations sensibles sur le plan psychologique, ergonomique, à la fois sur le plan individuel ou sur le plan collectif et de participer au maintien dans l'emploi. Le décret 2020-647 du 27/05/2020 relatif aux services de médecine de prévention renforce l'intérêt de la pluridisciplinarité avec la formation des infirmiers en santé au travail, notamment.

Ergonome

Les interventions menées par l'ergonome s'inscrivent dans le cadre de l'une des missions principales du Service de médecine de prévention des personnels, soit celle de la conduite d'actions de santé au travail. Les études ergonomiques contribuent à la préservation de la santé physique et mentale des agents par le biais de l'amélioration des conditions de travail par l'analyse de l'environnement de travail et de l'activité humaine.

Champs d'intervention

En intervenant sur de larges thématiques telles que la prévention des troubles musculo-squelettiques, l'organisation du travail, le maintien dans l'emploi ou l'aménagement des postes de travail, l'ergonome agit en faveur de l'amélioration des conditions de travail.

Ses missions peuvent être de l'ordre de l'individuel ou du collectif. En effet, l'ergonome mène des études pour accompagner les personnels en difficultés à leur poste ou faciliter l'accessibilité à certaines situations de travail par le biais d'adaptations spécifiques mais apporte également son expertise lors de créations de lieux et/ou de nouvelles situations de travail (travaux, déménagements, fusions, etc.).

Psychologue du travail

Le ou la psychologue du travail intervient dans le cadre du soutien aux services et aux agents de l'établissement sur des actions concrètes d'amélioration des conditions de travail. Sa mission générale consiste à analyser le travail et son organisation en s'appuyant sur des méthodologies et démarches cliniques en psychologie.

Ainsi, il ou elle est amenée à :

- accompagner individuellement les agents en situation de souffrance au travail ;
- intervenir sur les collectifs de travail ;
- conduire des diagnostics sur l'organisation et sur les conditions de réalisation du travail au sein de l'établissement ;
- participer à l'élaboration d'une politique de prévention des risques professionnels, essentiellement psychosociaux.

Le ou la psychologue du travail est à même de rencontrer tout agent de l'université, après une visite médicale et à la demande du médecin de prévention.

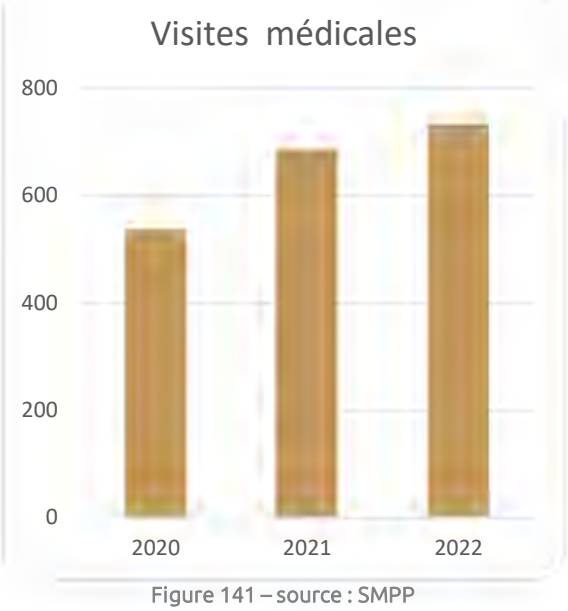

Figure 141 – source : SMPP

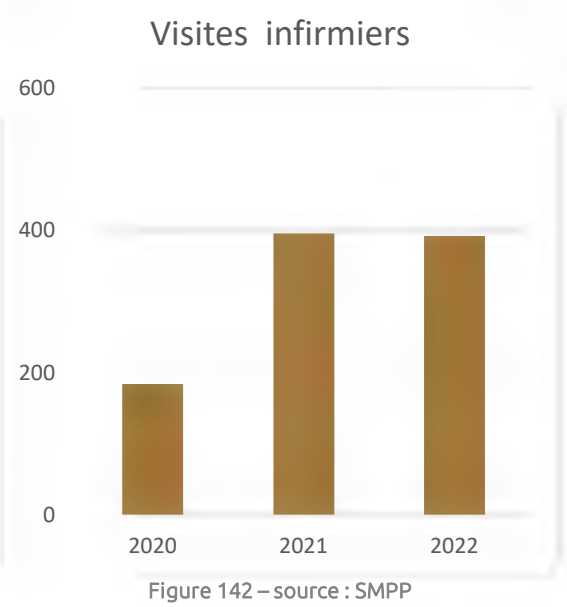

Figure 142 – source : SMPP

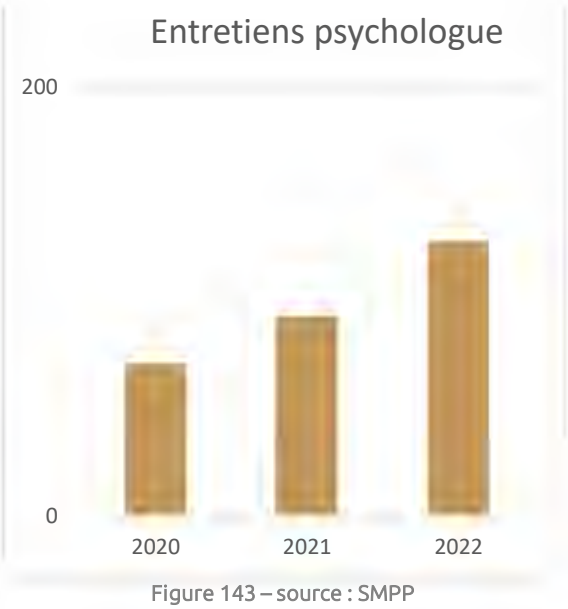

Figure 143 – source : SMPP

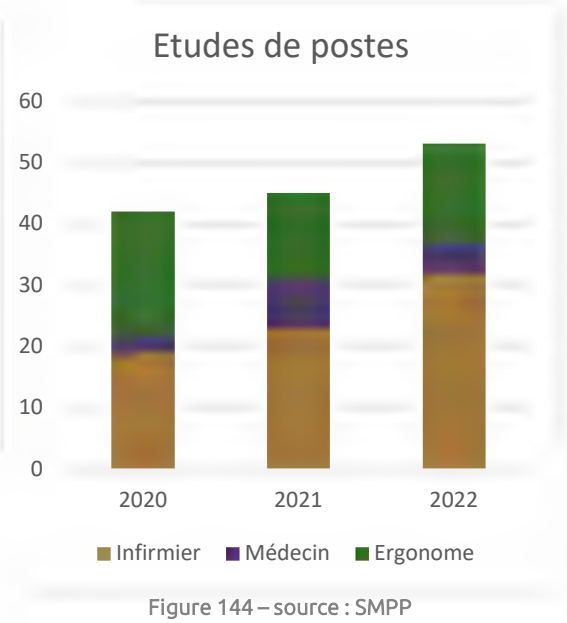

Figure 144 – source : SMPP

Commentaire

17 études de postes individuelles sont en cours de réalisation par l'ergonome qui a également mené 7 interventions collectives impliquant 75 agents.

Santé et sécurité au travail

La Direction de la prévention a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique de l'établissement en matière d'hygiène, de sécurité, d'environnement et de conseiller la direction de l'établissement en la matière.

Missions de la Direction de la prévention

Figure 145 – source : Direction de la prévention

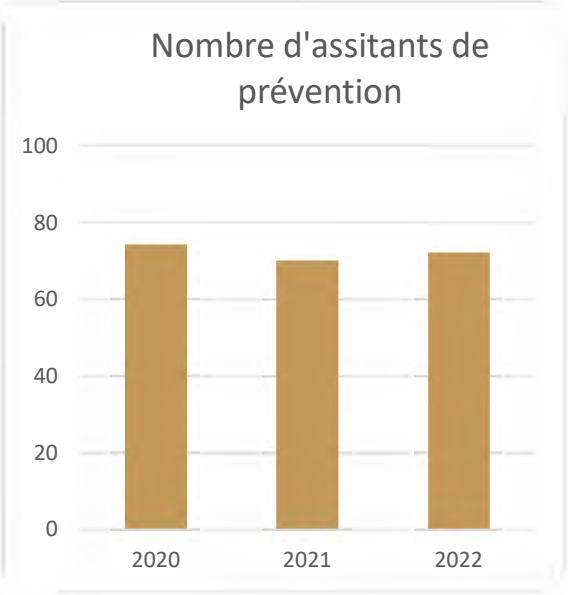

Figure 146 – source : DP

Commentaire
L'ensemble des assistants de prévention ont bénéficié d'une formation initiale et disposent tous d'une lettre de cadrage.

12 nouveaux assistants de prévention ont pris leurs fonctions en 2022 après avoir été formés.

Registres de santé et sécurité au travail

Figure 147 – source : DP

Commentaire
57des 66 signalements déposés en 2022 ont reçu une réponse au cours de l'année.

Aucun signalement pour danger grave et imminent n'a été opéré de 2020 à 2022.

Prévention des risques professionnels

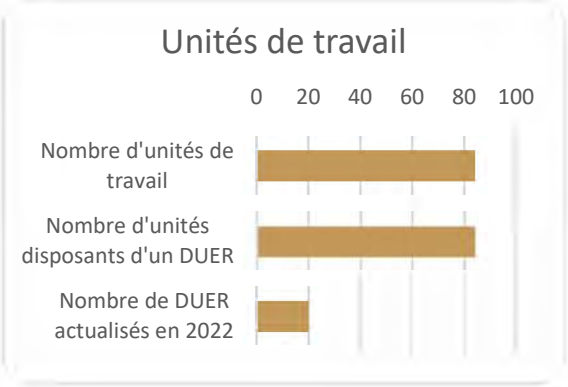

Figure 148 – source : DP

Commentaire
Chaque unité de travail dispose d'un document unique d'évaluation des risques en 2022.

Actions de formation

2022	Nombre de sessions	Nombre d'agents formés
Formations générales à la santé et à la sécurité au travail	35	248
Formations lors de l'entrée en fonction ou suite à un changement de fonctions, de technique ou de matériel	1	12
Formations liées aux risques particuliers	4	21
Formations liées à une habilitation ou à une autorisation réglementaire		125

Figure 149 – source : DP

Accident de service/travail et maladie professionnelle

Types d'accidents

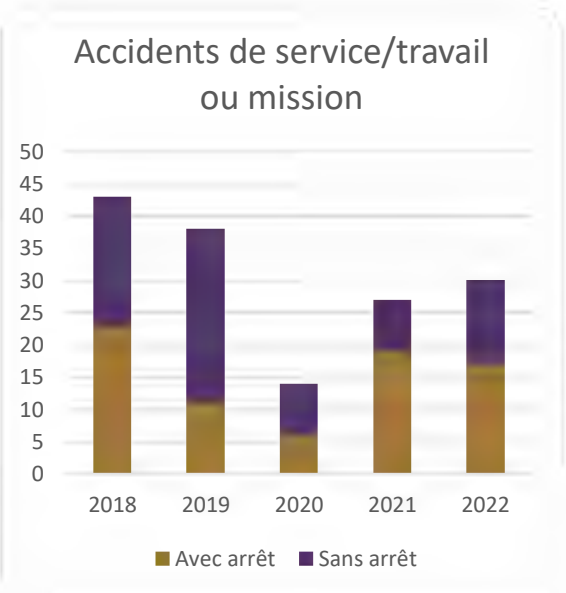

Figure 150 – source : DRH

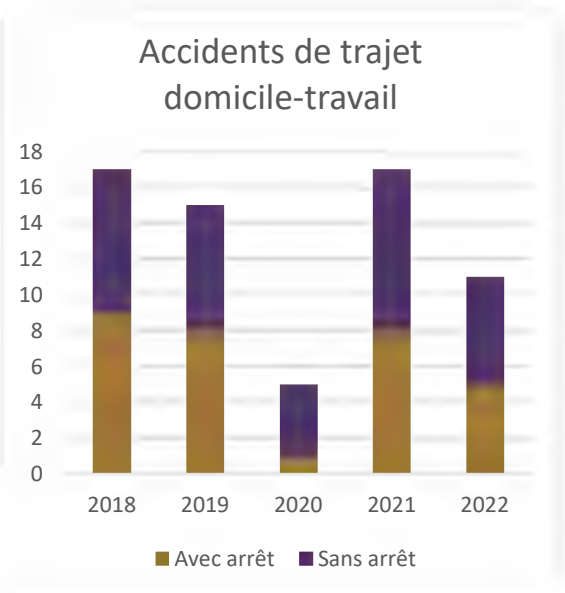

Figure 151 – source : DRH

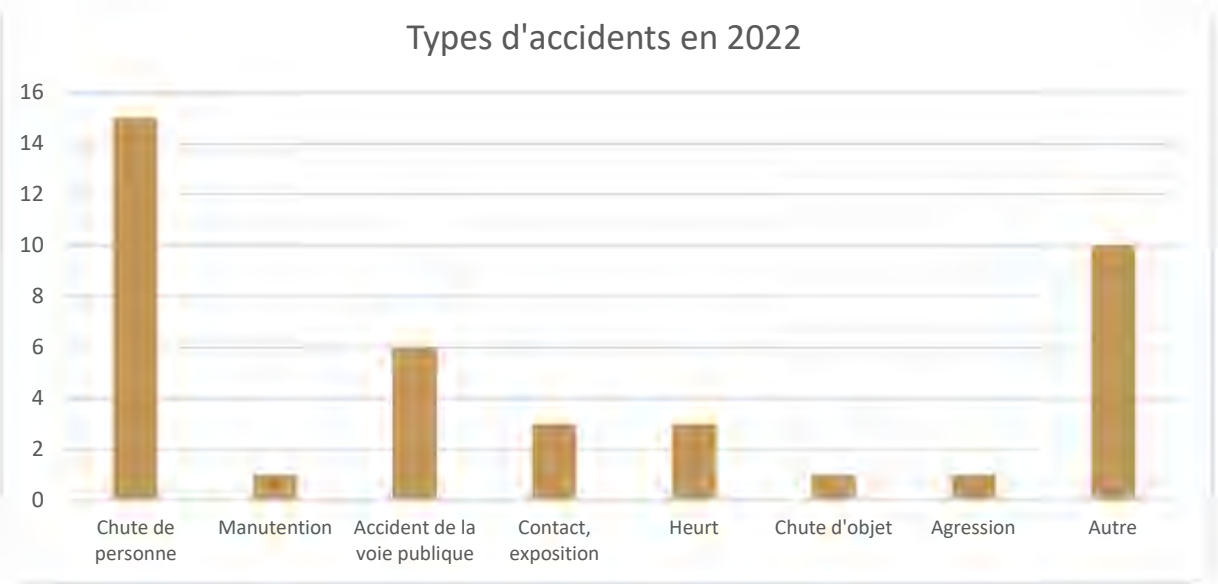

Figure 152 – source : DRH

	2020	2021	2022
Nombre de jours d'arrêt lié à un accident de service ou de travail	356	657	507

Figure 153 – source : DRH

Caractéristiques de la population concernée en 2022

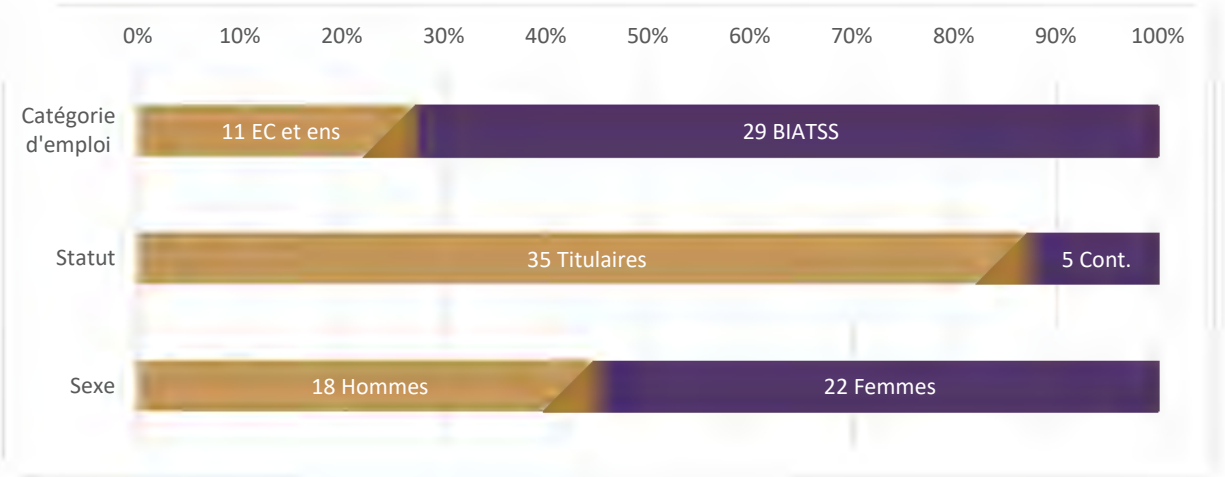

Figure 154 – source : DRH

Nature des lésions en 2022

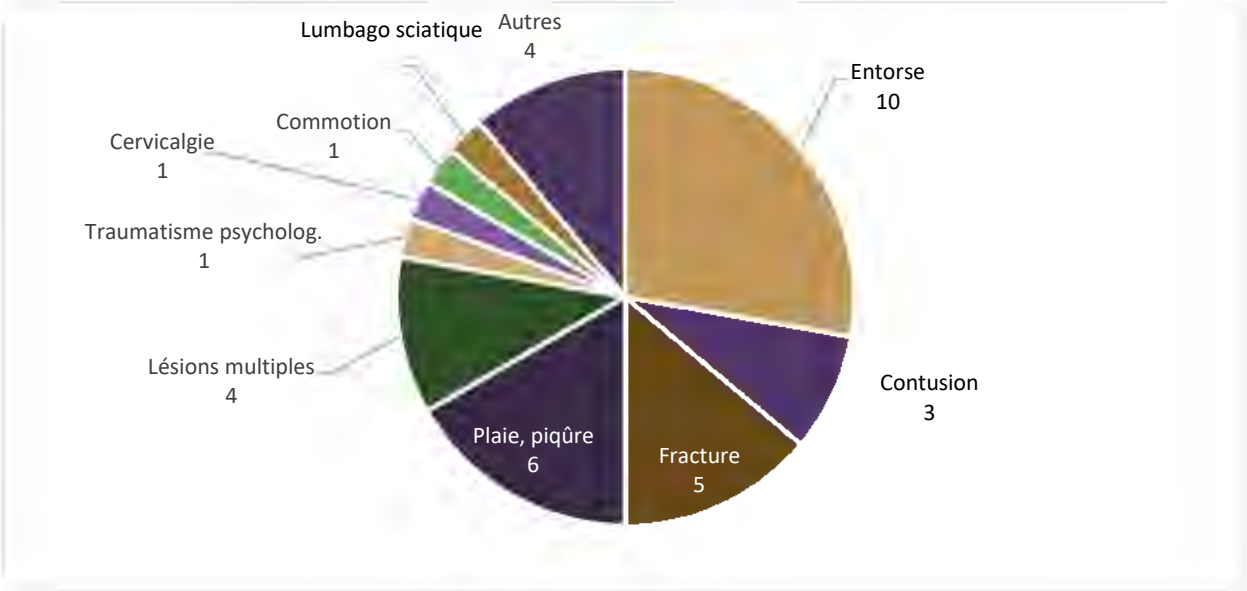

Figure 155 – source : DRH

Maladies professionnelles

Année de demande de reconnaissance	2020	2021	2022
Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles	-	3	2
Maladies professionnelles reconnues	-	1	-

Figure 156 – source : DRH

Violences sexuelles et sexistes

A la suite de l'élaboration du plan pluriannuel d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, une cellule d'écoute sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) a été mise en place au sein de l'université en septembre 2022. Toute personne victime ou témoin de VSS, incluant les violences homophobes et transphobes, peut contacter des personnes habilitées à l'adresse mail cellule-ecoute@unicaen.fr. Cette cellule d'écoute est ouverte à toute la communauté universitaire, c'est à dire aux étudiants, étudiantes et aux personnels.

La cellule d'écoute est coordonnée par la Vice-Présidence en charge de l'égalité, la parité et la vie citoyenne ainsi que la Chargée de mission égalité, qui reçoivent les mails. Elle est composée à part égale de membres de la commission égalité (EC, BIATSS et étudiants/étudiantes) et de professionnels de santé de l'université (médecine du personnel et médecine des étudiants et étudiantes). Tous les membres de la cellule d'écoute ont suivi une formation aux violences sexuelles et sexistes ainsi qu'à l'écoute et au recueil de parole.

Lorsqu'une victime ou un témoin souhaite bénéficier de ce dispositif, et suivant leur situation, un binôme d'écoute personnalisé est constitué. Les membres de ce binôme ne doivent pas faire partie de son environnement de travail ou d'études direct. Ce moment d'écoute permet de rédiger un écrit relatant les faits, d'identifier les besoins de la personne, d'envisager les suites possibles, d'orienter la victime ou le témoin vers des structures adaptées.

Il est possible que ce témoignage déclenche une enquête administrative puis une procédure disciplinaire, selon le dossier et l'avis du Président de l'Université. Ce n'est pas la cellule qui conduit les enquêtes, traite du disciplinaire ni opère un suivi médical : ce dispositif a vocation à recevoir un premier témoignage, écouter et accompagner une personne victime ou témoin, et ces opérations sont réalisées par d'autres services et acteurs.

La cellule d'écoute ne se substitue pas aux autres voies que sont les services de santé, les collègues, les camarades, les syndicats, qui peuvent aussi recueillir le premier témoignage. Ce dispositif vient offrir une entrée supplémentaire pour témoigner de faits de VSS avec des personnes formées. La cellule d'écoute peut être saisie de manière 'anonyme', dans un premier temps. Il est par exemple possible de créer une adresse mail anonyme et de contacter la cellule avec celle-ci, pour demander une analyse de la situation sans révéler son identité.

Le dispositif a été mis en place en septembre 2022 et a reçu 8 saisines au 31 décembre 2022. La cellule a vocation à s'étendre aux questions de harcèlement moral et de discrimination.

6 – L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Durée du travail

Personnels BIATSS

La durée du travail effectif à l'université de Caen Normandie, et plus généralement dans les services et établissements publics administratifs de l'État ainsi que dans les établissements publics locaux d'enseignement, est fixée à 35 heures par semaine.

La durée hebdomadaire de travail peut être supérieure à 35 heures en fonction d'accords établis par l'administration, après consultation du Comité technique. Les accords prévoient alors des modes de compensation, notamment sous forme de journées d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT).

À l'université de Caen Normandie, trois options sont possibles pour les personnels BIATSS :

Temps de travail hebdomadaire	Nombre de jours de congés		Congés annuels	ARTT
	Base	Après déduction de la journée de solidarité		
35 heures	45	44	44	-
36 heures	50	49	45	4
37 heures	55	54	45	9

Figure 157 – source : DRH

Commentaire
Les chiffres présentés ci-dessus correspondent à une quotité de travail de 100%.

Personnels enseignants-chercheurs et enseignants

Le temps de travail dont sont redevables les personnels enseignants est le temps de travail applicable dans la fonction publique de l'État, soit 1 607 heures de travail effectif annuel.

Conformément au décret statutaire n°84-431 du 06 juin 1984, pour les enseignants-chercheurs, ce temps de travail est composé pour moitié d'une activité d'enseignement correspondant à 128 heures de cours magistraux ou 192 heures équivalents travaux dirigés ou pratiques ou toute autre combinaison équivalente à 192 heures (valorisées à 803,50 heures) et pour moitié d'une activité de recherche (803,50 heures).

Certaines activités autres que celles d'enseignement, définies dans le référentiel national d'équivalence, peuvent être prises en compte. Par délibération, le Conseil d'administration attribue à certaines tâches des équivalences horaires qui se traduisent par la reconnaissance de diverses activités dans le temps de travail (direction d'une composante ou d'une unité de recherche par exemple).

Pour les enseignants du second degré, le service est fixé à 384 heures équivalents TD, pour les ATER à 96 heures ou 192 heures et pour les enseignants associés à 96 heures. Les contractuels doctorants peuvent bénéficier d'un avenant d'enseignement de 64 heures annuelles.

Modalités de service

Évolution du nombre d'agents bénéficiaires d'un temps partiel au 31 décembre

	2020	2021	2022
Temps partiel de droit	19	25	24
Temps partiel sur autorisation	102	91	84
Temps partiel au titre du handicap	9	7	9
Temps partiel thérapeutique	7	11	15
Total	**137**	**134**	**132**

Figure 158 – source : DRH

Temps partiel de droit en 2022

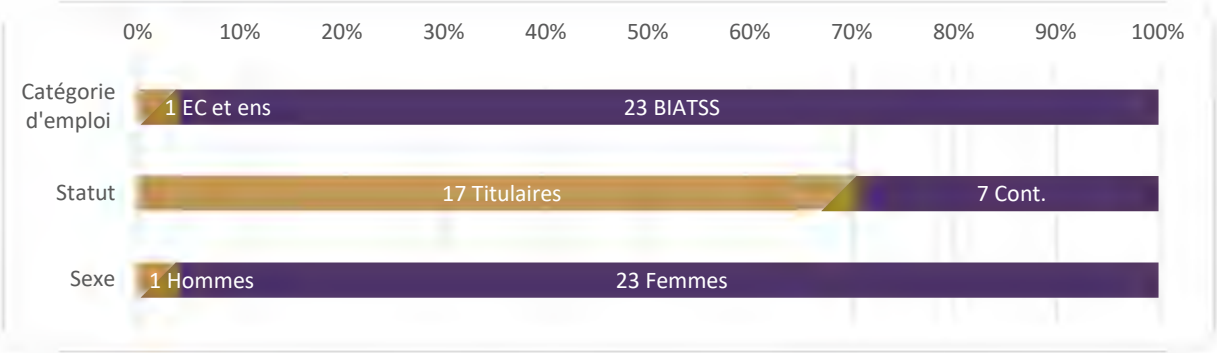

Figure 159 – source DRH

Temps partiel sur autorisation en 2022

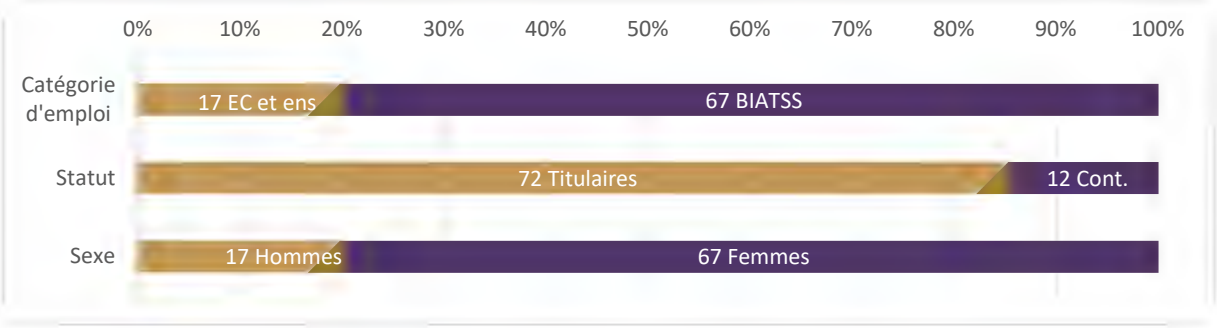

Figure 160 – source DRH

Temps partiel thérapeutique ou au titre du handicap en 2022

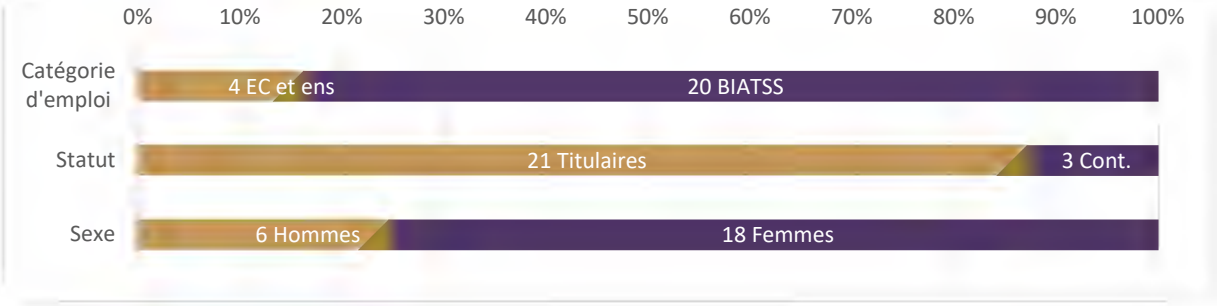

Figure 161 – source DRH

Absences et congés

Évolution du nombre d'agents concernés pour chaque type de congé

		2020	2021	2022
Congé pour raison de santé	Congé Maladie ordinaire	314	356	658
	Congé Longue maladie	6	9	10
	Congé Longue durée	6	9	6
	Congé Grave maladie	2	2	1
Congé pour accueil d'enfant	Maternité	21	38	28
	Paternité	12	13	15
Autres congés	CRCT	7	6	6
	Congé formation	6	2	1

Figure 162 – source DRH

Évolution du nombre de jours de congés

		2020	2021	2022
Congé pour raison de santé	Congé Maladie ordinaire	6503	8390	13380
	Congé Longue maladie	2365	2369	2381
	Congé Longue durée	2930	2924	2904
	Congé Grave maladie	412	208	68
Congé pour accueil d'enfant	Maternité	2574	5101	3483
	Paternité	124	200	323
Autres congés	Congé formation	1034	339	183

Figure 163 – source DRH

Commentaire

Les années 2020 et 2021 font apparaître un nombre de jours de congés maladie ordinaire exceptionnellement faible. Le contexte sanitaire lié à la COVID19 et les épisodes de confinement expliquent ces chiffres. En 2022, le nombre de jours de congés retrouve un volume sensiblement comparable à celui de 2019 (12 845 jours pour 505 agents en 2019)

Caractéristiques de la population concernée

Figure 164 – source DRH

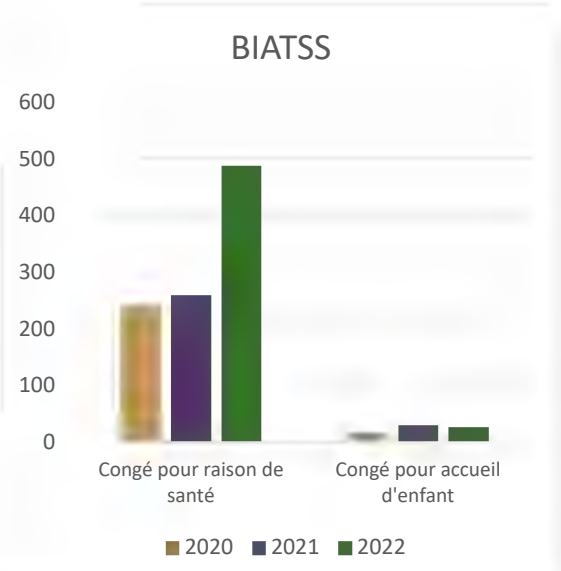

Figure 165 – source DRH

Figure 166 – source DRH

Figure 168 – source DRH

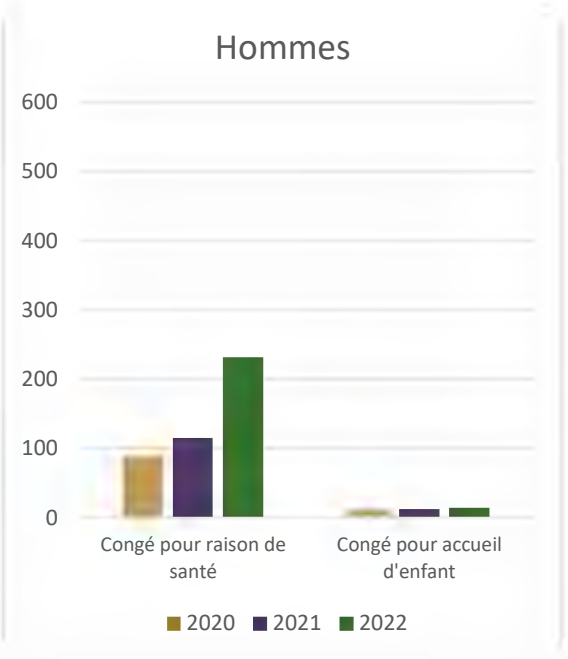

Figure 167 – source DRH

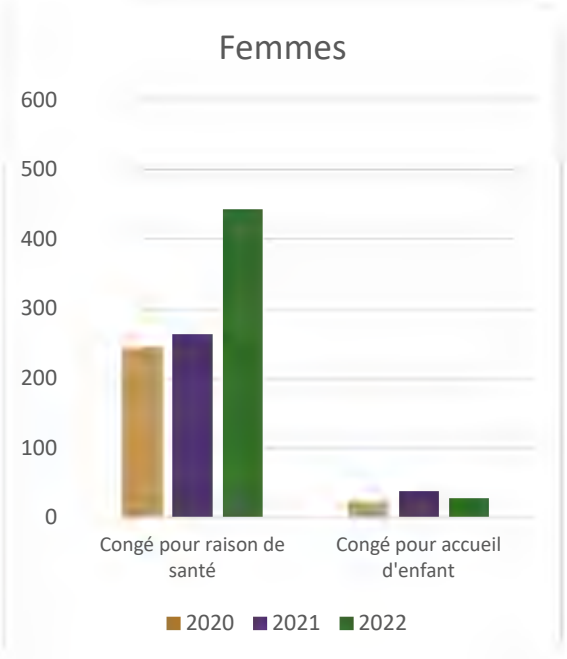

Figure 169 – source DRH

Jour de carence en cas de congé maladie

Le premier jour de congé maladie, appelé jour de carence n'est pas rémunéré

	2020	2021	2022
Jours de carence imputés aux agents	442	519	577
Dont Hommes	123	142	158
Femmes	319	377	419

Figure 170 – source DRH

Congés pour recherche et conversion thématique des enseignants-chercheurs

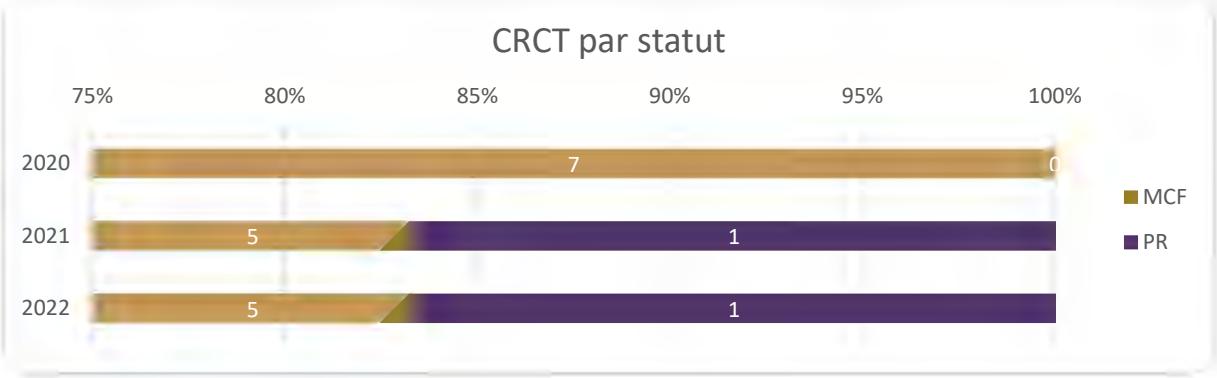

Figure 171 – source : DRH

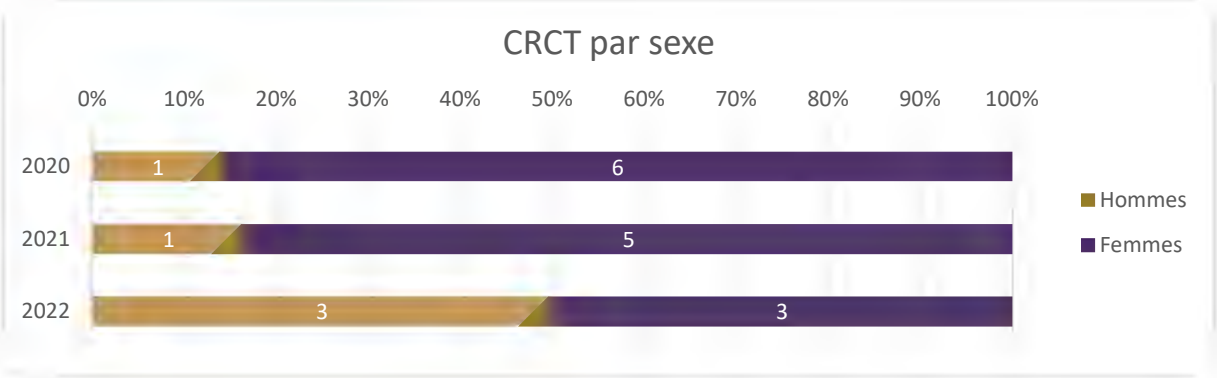

Figure 172 – source : DRH

Délégations CNRS

	2020	2021	2022
Nouvelles délégations par année	7	6	8

Figure 173 – source : DRH

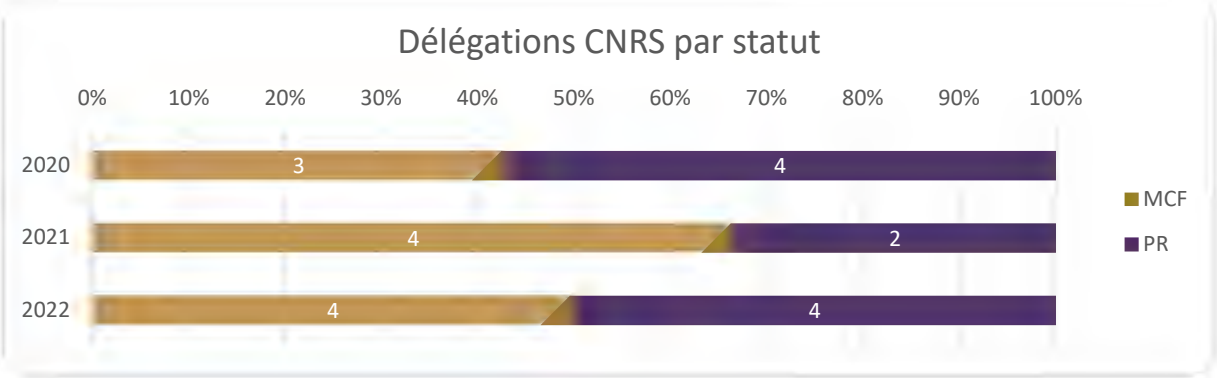

Figure 174 – source : DRH

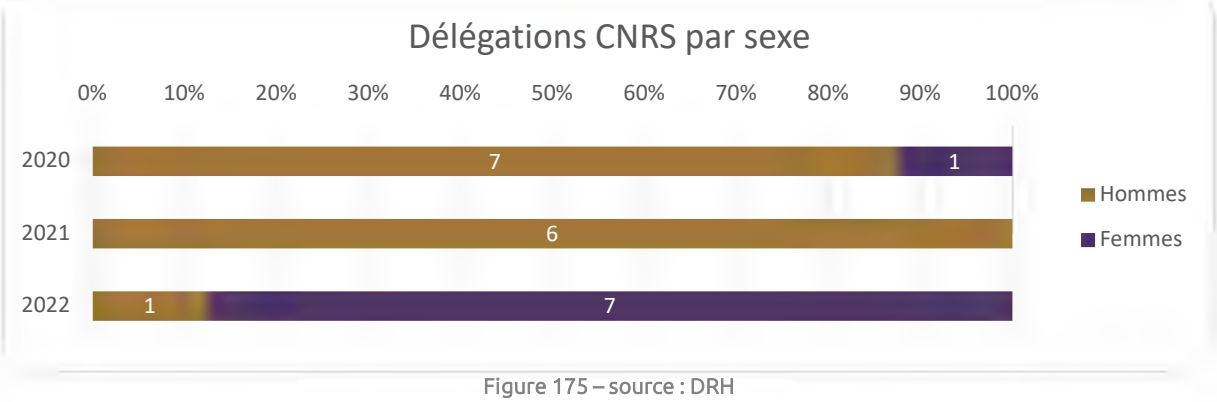

Figure 175 – source : DRH

Télétravail

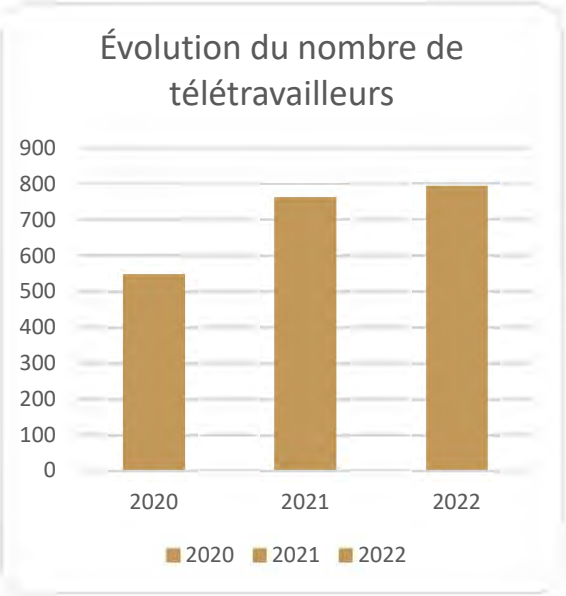

Figure 176 – source : DRH

Commentaire

Les télétravailleurs du SCD et de l'antenne de Cherbourg ne sont pas pris en compte en 2022 dans l'outil de gestion des congés et du télétravail ADAEL et ne sont pas comptabilisés ici.

Les personnes bénéficiant du télétravail sur préconisation médicale sont incluses.

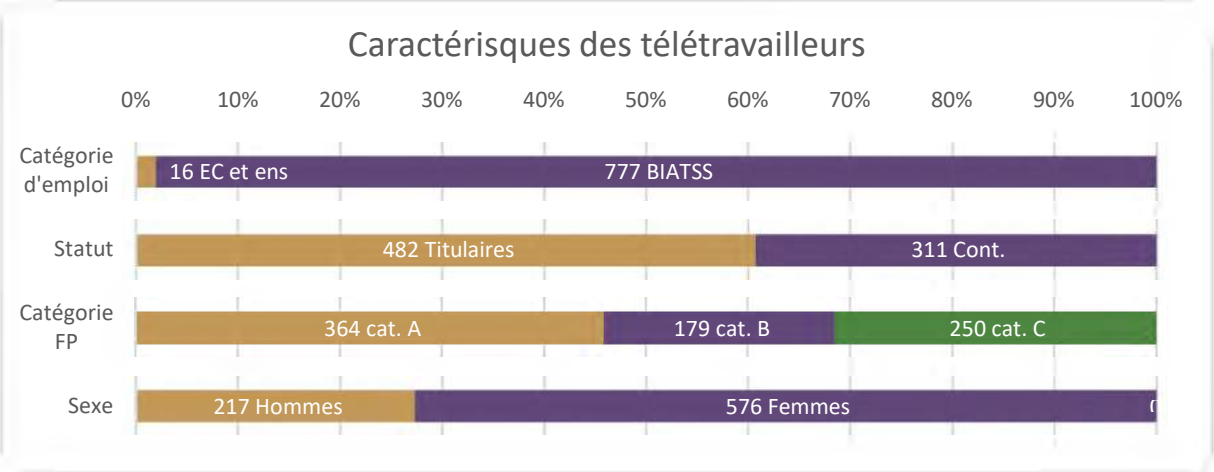

Figure 177 – source : DRH

Compte épargne-temps

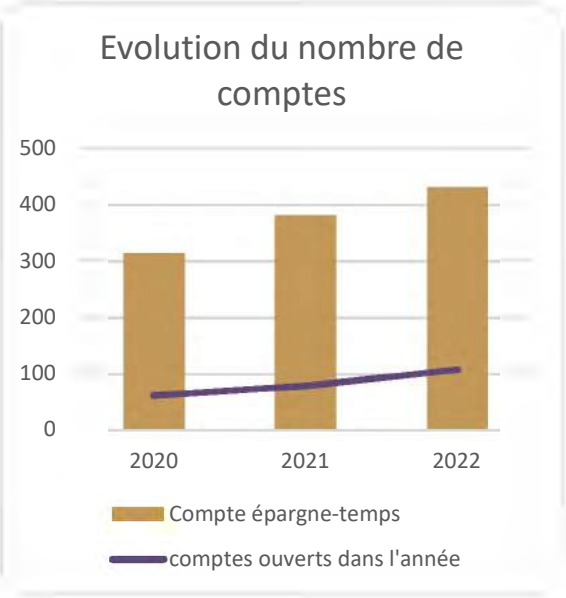

Figure 178 – source : DRH

Commentaire

Les personnels BIATSS peuvent ouvrir un compte épargne-temps (CET) dans les conditions fixées par le décret n°2002-634 du 29 avril 2002.

Les jours épargnés peuvent être utilisés ultérieurement sous forme de congé ou, au-delà du 15ème jour épargné, peuvent être indemnisés ou pris en compte au titre du régime de la RAFP.

En 2022, 432 agents ont un CET.
1473 jours ont été déposés sur un CET en 2022.

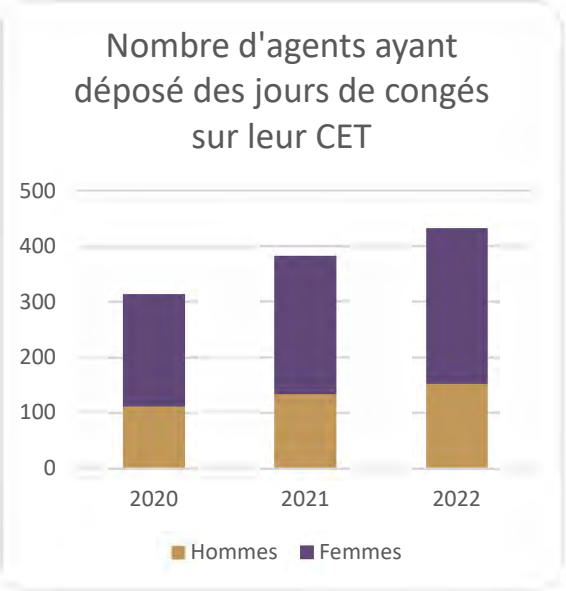

Figure 179 – source : DRH

Figure 180 – source : DRH

Handicap

Depuis 1987, tout employeur public ou privé est soumis à l'obligation d'emploi à l'égard des travailleurs handicapés, dès lors qu'il emploie 20 personnes. La loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixe des objectifs pour l'intégration des personnes handicapées dans la société et dans le monde du travail.
Un taux minimal d'emploi de 6% de l'effectif total est fixé. Les personnes en situation de handicap doivent être reconnues comme telles par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette commission peut attribuer la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Concernant les personnels, l'enquête réalisée pour l'année 2022 par l'université a abouti à un recensement de 111 personnels relevant de l'obligation d'emploi. Le taux d'emploi direct atteint 4.62% (+0,5 point par rapport à l'année précédente). L'ensemble des actions menées par l'établissement en termes d'accessibilité, de structure d'accueil et d'aides aux étudiants permettent à l'établissement de se rapprocher de l'objectif fixé en termes d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
La déclaration du handicap n'est pas obligatoire auprès de son employeur. L'identification des personnes en situation de handicap et/ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi n'est par conséquent pas complète.

Caractéristiques de la population concernée en 2022

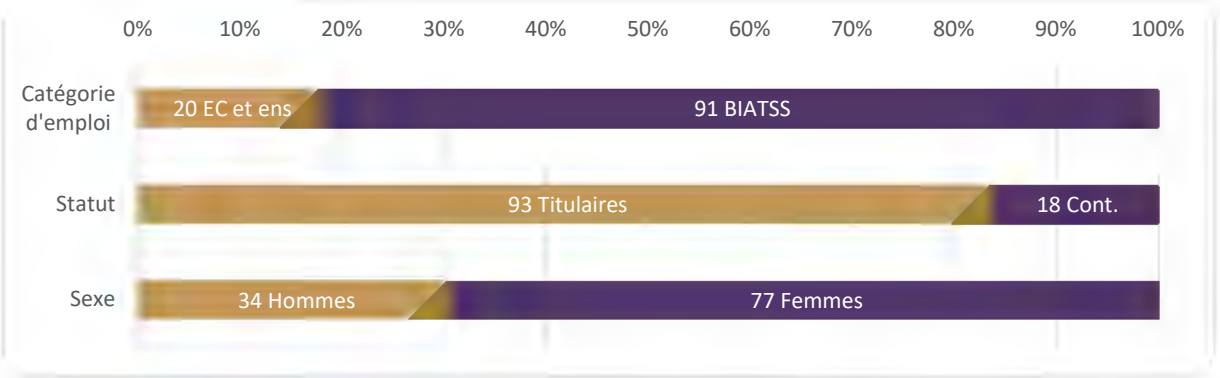

Figure 181 – source : DRH (enquête recensement BOE)

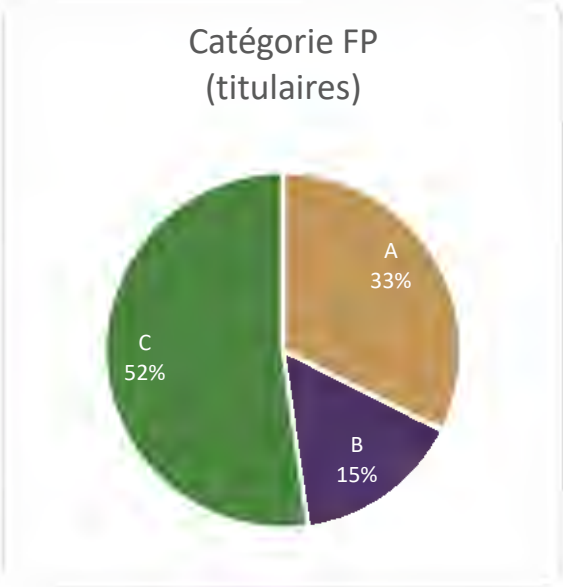

Figure 182 – source : DRH (enquête recensement BOE)

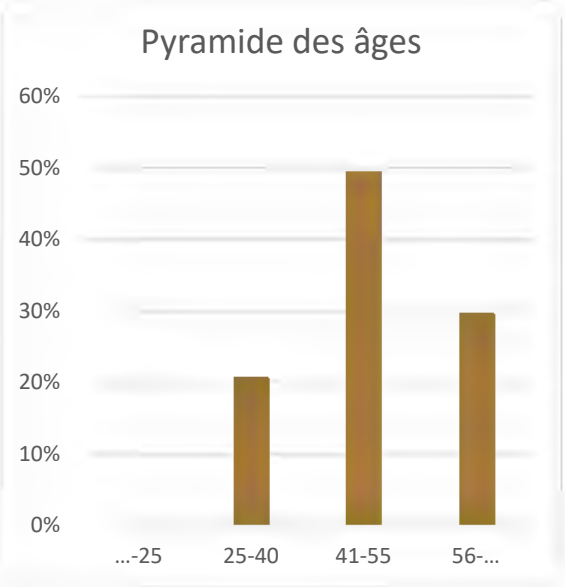

Figure 183 – source : DRH (enquête recensement BOE)

Commentaire

Les personnels BIATSS déclarent davantage leur handicap que les personnels enseignants et sont probablement plus nombreux à demander leur reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

7- L'ACTION SOCIALE ET LA PROTECTION SOCIALE

Action sociale

L'établissement prend en charge l'ensemble du dispositif d'action sociale à destination de ses personnels. La mise en œuvre de l'action sociale à l'université se répartit entre le Service social des personnels présenté précédemment, composé d'une assistante sociale et d'un secrétariat, et le bureau de l'action sociale de la Direction des ressources humaines, composé d'un référent DRH.

Le bureau de l'action sociale à la DRH gère les prestations et aides suivantes :

- prestations séjours enfants (centres de loisirs et vacances) des enfants du personnel ;
- prestations liées au handicap des enfants ;
- aides exceptionnelles ;
- prestations restauration pour les personnels (convention avec le CROUS).

Dans le cadre du développement de sa politique d'action sociale, de nouvelles actions ont été mises en place en 2015 et 2016, adoptées par le Conseil d'administration après avis du Comité technique :

- aide UNICAEN à domicile sous forme de CESU aux personnels en situation de handicap ;
- aide UNICAEN aux frais de santé des personnels ;
- aide UNICAEN aux frais de logement locatif ;
- aide UNICAEN à l'accès à une activité artistique, culturelle ou sportive pour les personnels et leurs enfants.

Le bureau d'action sociale informe également les personnels sur les actions proposées par la Section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS), sur l'aide à la garde d'enfants via le Chèque emploi service universel (CESU) et sur les chèques vacances.

Commission d'action sociale

La gestion des demandes d'aides exceptionnelles passe par la tenue d'une Commission d'action sociale dont les missions consistent à étudier ces demandes présentées anonymement par l'assistante sociale. Cette commission est composée de quatre représentants de l'administration, quatre représentants des personnels (proposés par les membres du Comité technique) ainsi que l'assistante sociale et le référent DRH. Elle se réunit une fois par mois et son calendrier est défini en début d'année universitaire.
Les critères d'études des demandes sont définis comme suit :

- le quotient familial ;
- le revenu mensuel au moment de la demande ;
- les charges obligatoires ;
- les justificatifs des créanciers.

Enfin, l'étude des situations individuelles requiert une déontologie, à savoir l'anonymat des demandeurs et le secret des débats.
La commission propose également des orientations en termes de politique d'action sociale.

Budget 2022

Des dispositifs spécifiques à destination des personnels en situation de handicap existent également à l'université via le FIPHFP.

Ventilation des dépenses 2022

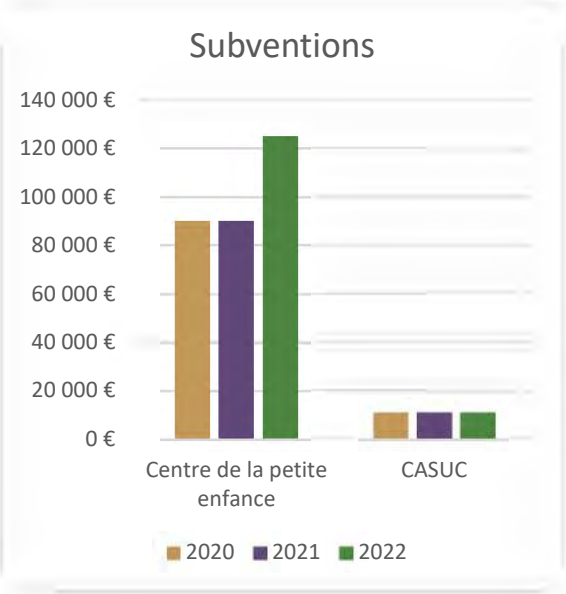

Figure 184 – source : DRH

Figure 185 – source : DRH

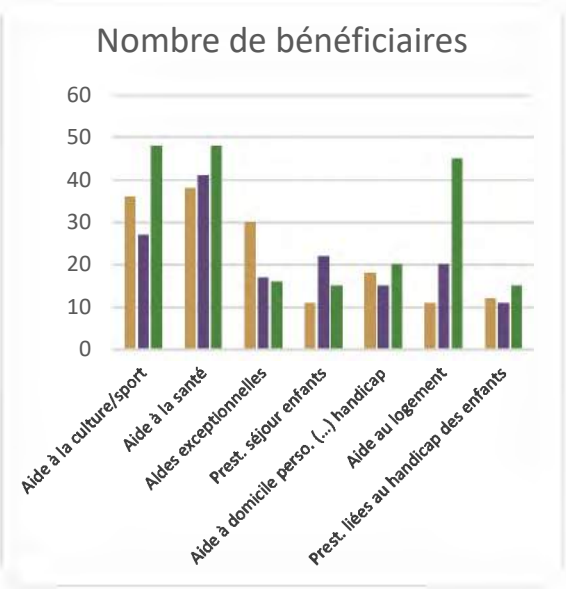

Figure 186 – source : DRH

Commentaire

Par ailleurs la Commission d'action sociale bénéficie d'un fond de 14 000 euros destiné à octroyer aux agents en difficultés passagères des prêts sans intérêt remboursables selon des modalités adaptées aux moyens des agents. Sur les 16 agents ayant été aidés par la Commission d'action sociale, 4 ont bénéficié d'un prêt pour un montant total de 5 500 euros.

Le montant de la prestation restauration versée au CROUS est en fonction du nombre de repas servis aux agents de l'université dont l'indice est inférieur ou égal à celui fixé pour l'obtention de la prestation interministérielle relative à la restauration collective (INM 481). Pour l'année 2022, elle correspond à 8 757 repas.

Caractéristiques de la population bénéficiaire en 2022

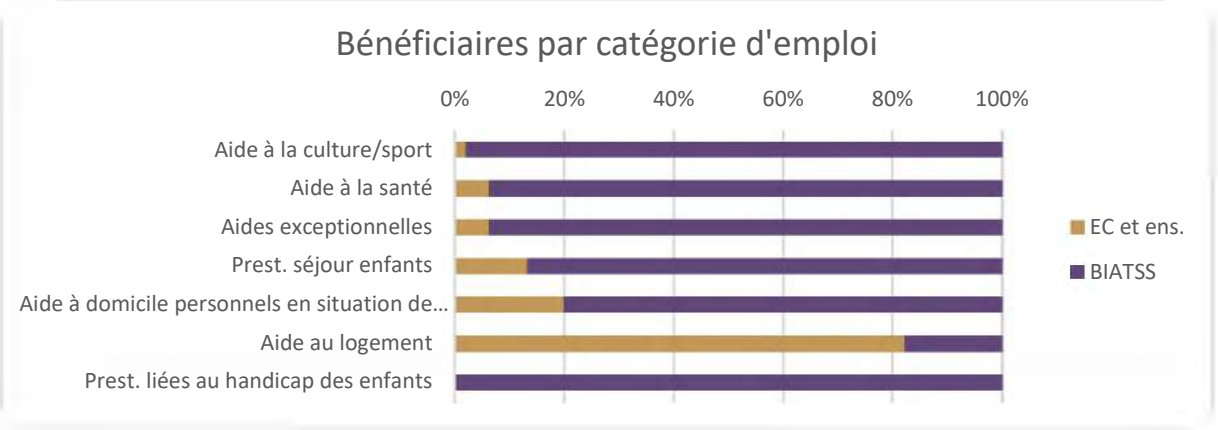

Figure 187 – source : DRH

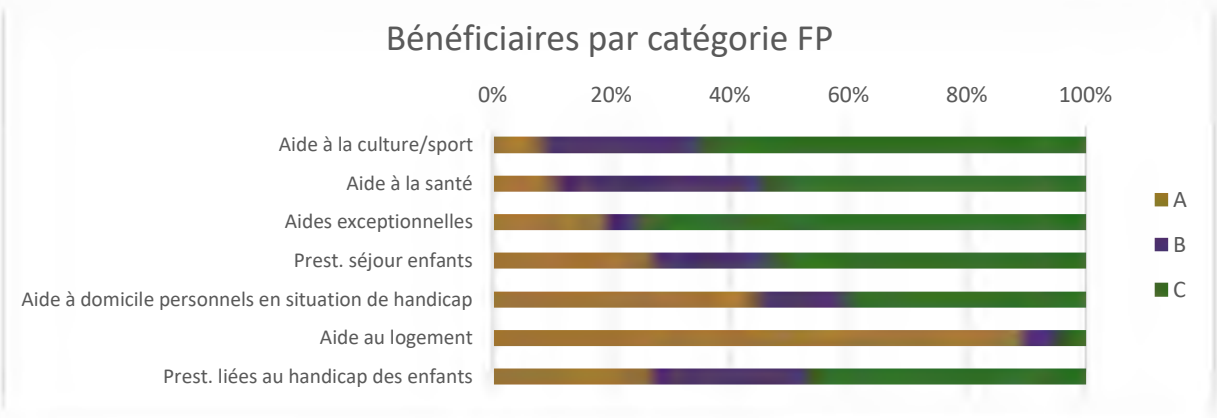

Figure 188 – source : DRH

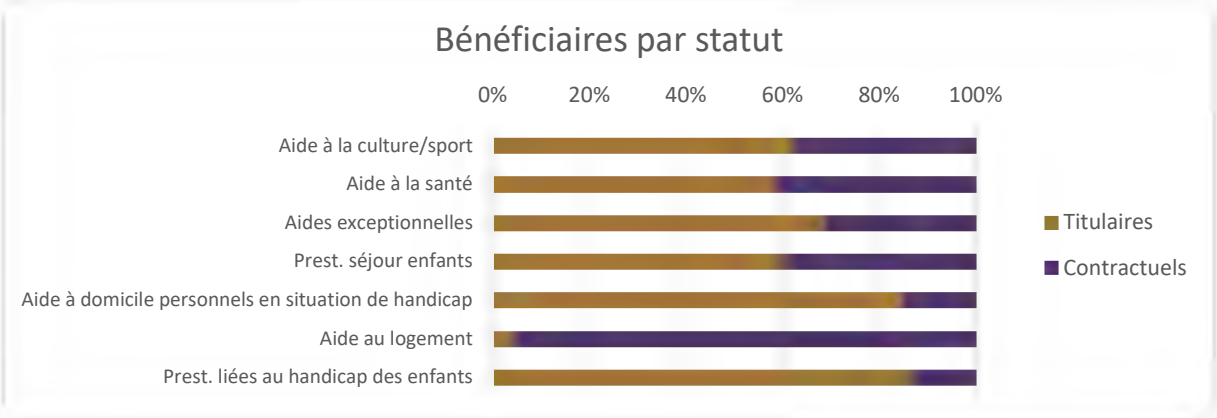

Figure 189 – source : DRH

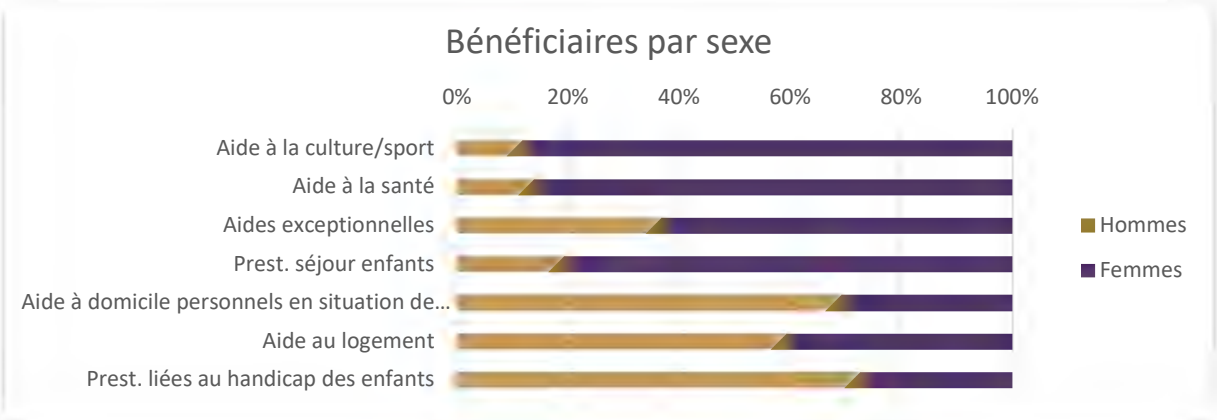

Figure 190 – source : DRH

Protection sociale complémentaire en santé

En application du décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021, les agents de l'Université bénéficient depuis le 1er janvier 2022 d'un remboursement forfaitaire de 15 euros par mois de leurs cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

240 942 €

1 458 bénéficiaires

Caractéristiques des bénéficiaires

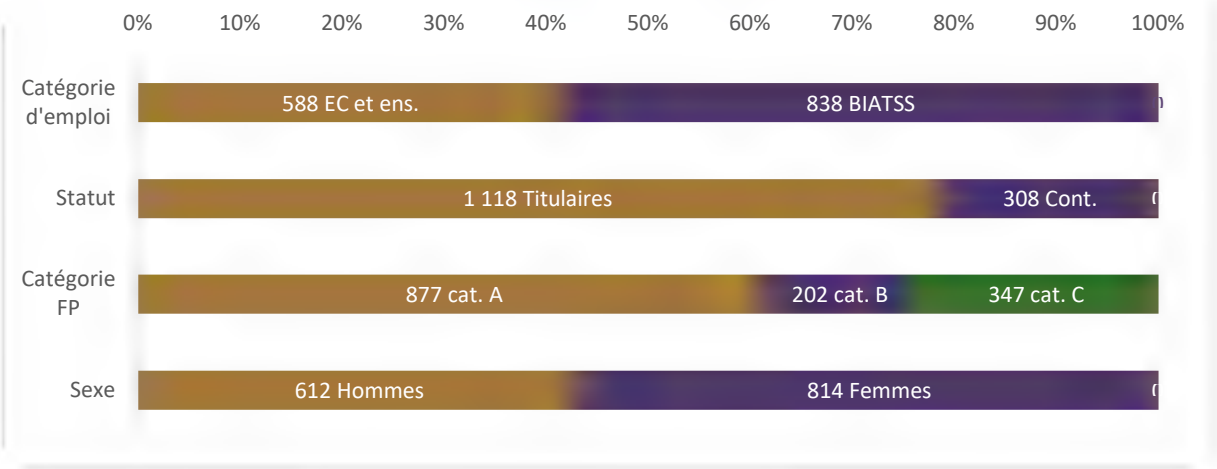

Figure 191 – source : DRH

Part des agents bénéficiaires du remboursement au 31 décembre

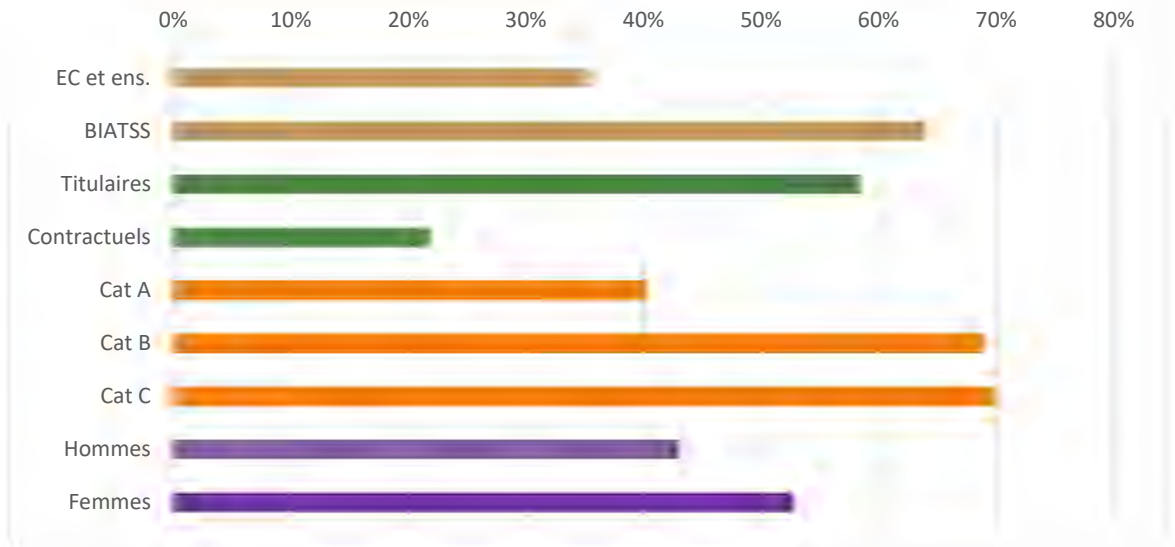

Figure 192 – source : DRH

Comité d'action sociale de l'université de Caen

Le CASUC est le Comité d'action sociale de l'université de Caen Normandie (association loi 1901 à but non lucratif). Il fonctionne comme un comité d'entreprise. Créé en 1969, il a fêté ses 50 ans d'existence en juin 2019. Le but de cette association est de promouvoir, organiser et réaliser des activités culturelles, physiques, sportives, ludiques, amicales et familiales à caractère social et culturel pour tous les personnels actifs ou retraités de l'université de Caen Normandie. Le CASUC organise notamment la grande fête de Noël des enfants et petits-enfants de tous les personnels de l'université avec un spectacle ainsi qu'un goûter avec animations. C'est un lieu de rencontre pour tous, quel que soit son statut (en activité ou retraité) ou la discipline, dans une ambiance conviviale.

Toute personne travaillant à l'université de Caen Normandie peut adhérer au CASUC moyennant le paiement de l'adhésion de 18€ en début d'année universitaire. Cette adhésion donne droit à l'assurance obligatoire pour participer aux activités et venir au foyer. L'animation et la gestion du CASUC sont entièrement assurées par des bénévoles actifs ou retraités de l'université. Les ressources proviennent de la subvention de l'université (11 000€) et des cotisations des adhérents.

Le CASUC permet :

- de faire une pose le midi au foyer du campus 1 (sous-sol du bâtiment A), avec une petite restauration proposée, et/ou jouer aux fléchettes ou au babyfoot, ou ne rien faire ;
- de se détendre seul ou accompagné lors des activités telles que : yoga, bridge, QI Gong, Ti Chi, Pilates, petite ou grande randonnée ;
- de faire des sorties touristiques, culturelles pour petits et grands ;
- d'obtenir des réductions avec la billetterie pour les cinémas Pathé Rives de l'Orne, UGC Mondeville, Pass cinéma pour le Lux et le Café des Images, le parc de loisirs Festyland, la foire de Caen, les cartes de réductions pour les piscines de Caen la Mer, etc.

Exemples de sorties déjà organisées

Parc Disneyland Paris
Balade gourmande dans la Manche
Balade gourmande dans le pays d'Auge (visite de biscuiterie, distillerie, etc.)
Journée à Granville
Journée à l'Ile de Tatihou
Parc Astérix
Visite de la nouvelle bibliothèque de Caen
Conférence au Musée des Beaux-arts
Journée libre à Paris, ou avec spectacle
Journée à Amiens et son marché de Noël

Adhérents

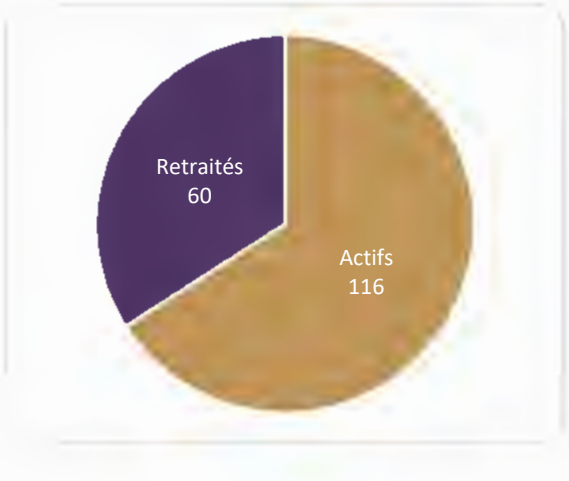

Figure 193 – source : CASUC

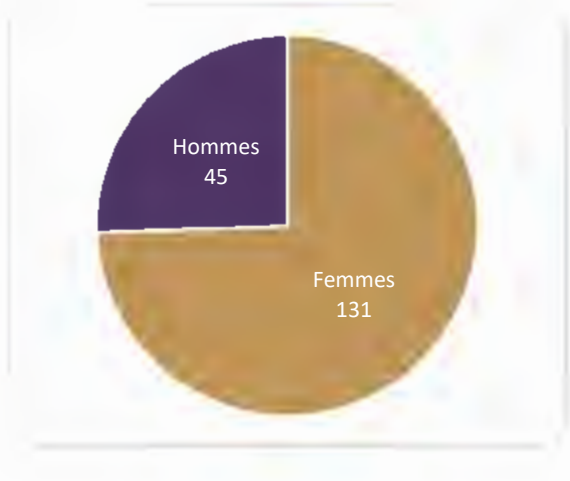

Figure 194 – source : CASUC

Contact

casuc@unicaen.fr
02 31 56 59 49

Centre de la petite enfance

Le Centre de la petite enfance (CPE) est une crèche associative.

Elle accueille en priorité les enfants du personnel de l'université, des étudiants, du CROUS, du CNRS et de berceaux privés. Elle accueille également des enfants caennais.

Gérée par une association loi 1901, le conseil d'administration est composé de parents élus et de représentants des financeurs.

Le CPE est composé de deux structures :

- ✓ une crèche sur le campus 1 d'une capacité d'accueil de 60 enfants avec trois sections (bébés, moyens et grands)
- ✓ une crèche sur le campus 2 avec deux sections (bébés-moyens et moyens-grands) pouvant accueillir 40 enfants.

Toutes deux s'adaptent au calendrier universitaire (fermeture une à deux semaines à Noël et trois à quatre semaines l'été).

Fonctionnement

L'équipe est composée de 2 directrices, d'un adjoint, d'auxiliaires de puériculture, d'éducatrices de jeunes enfants, d'agents d'entretien et de cuisiniers. Le personnel participe chaque année à différentes formations.

Les enfants sont admis à la crèche dès dix semaines et jusqu'à leur départ à l'école. Des enfants de quatre à six ans ayant déjà fréquenté le CPE peuvent être accueillis en occasionnel. Les demandes sont à déposer directement au CPE (cf. formulaires sur le site internet : www.cpe-caen.fr). Les repas sont préparés sur place et les produits d'hygiène, couches et lait infantile sont fournis par le CPE.

Le projet pédagogique est fondé sur le projet d'éducation des parents avec une prise en charge individualisée. Au quotidien, l'équipe utilise les signes associés à la parole et accompagne l'enfant vers l'autonomie (motricité, langage, propreté, alimentation, etc.).

Activités

Le Centre de la petite enfance organise différentes activités tout au long de l'année, notamment :

- semaine du goût
- spectacles de Noël
- goûters-rencontres
- éveil musical
- carnaval
- sortie à la ferme
- fête des parents
- fête de fin d'année

L'équipe met en place différents projets dont un partenariat intergénérationnel, le projet cuisine, bacs sensoriels, journées à thème.

Partenaires

La subvention versée par l'université au CPE en 2023 s'est élevée à 125 000 €. L'Université prend également en charge une partie du coût de fonctionnement ainsi que la masse salariale de d'un agent. La Ville de Caen, le CROUS, le CNRS et les berceaux privés soutiennent également financièrement le CPE.

Répartition des enfants

En 2022, 182 enfants ont été accueillis au centre de la petite enfance (121 sur le campus 1 et 61 sur le campus 2). 54% des familles habitent sur Caen et 46% dans le Calvados hors de Caen.

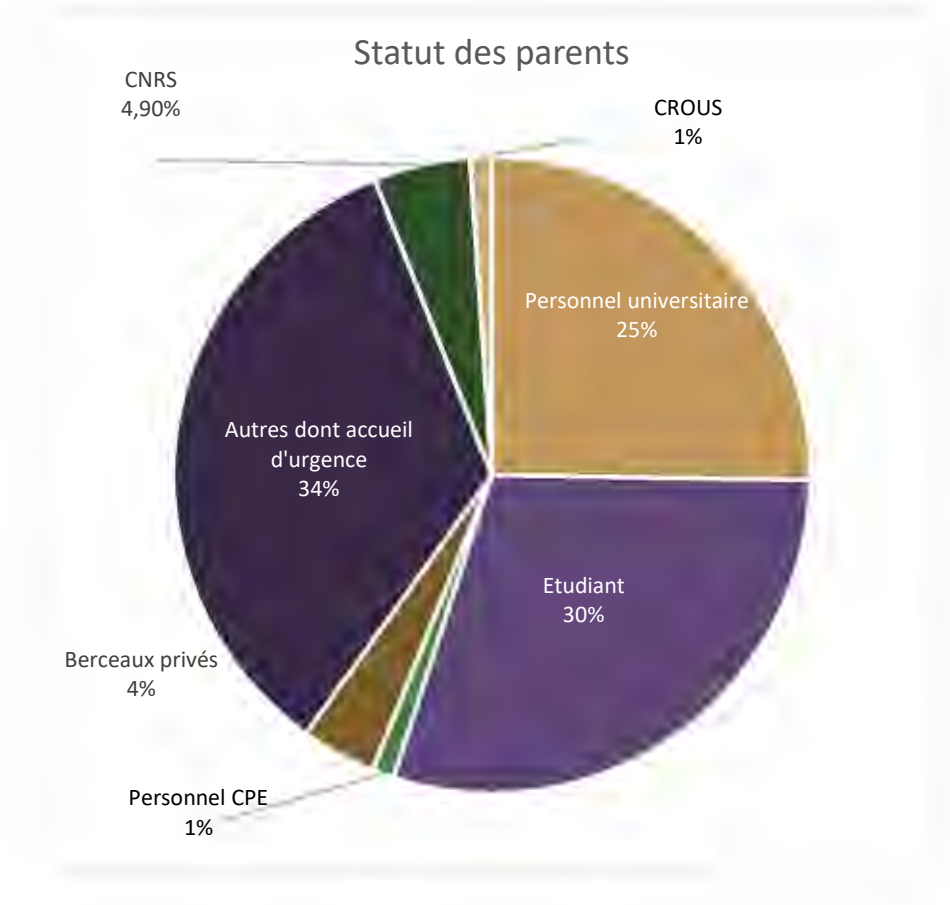

Figure 195 – source : CPE

Service universitaire d'action culturelle

Le service universitaire de l'action culturelle (SUAC) participe à la définition et à la mise en œuvre par l'université de la politique culturelle et artistique et de la politique de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en référence à la stratégie nationale Science avec et pour la Société (SAPS). Il développe des actions relevant des domaines de la culture, de l'art et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle destinées aux étudiants et proposées à l'ensemble des personnels de l'université et à un public extérieur à l'établissement.

Service commun, le SUAC est également destiné à valoriser les actions et projets culturels et/ou de culture scientifique technique et industrielle, des composantes, services ou laboratoires de recherche.

La maison de l'étudiant de Caen (MDE)

Il co-dirige la maison de l'étudiant de Caen (MDE) avec le service culture et vie de campus du CROUS Normandie. Lieu d'échange, d'information, de création mais aussi de détente et de rencontre., la maison de l'étudiant possède l'une des salles de spectacles du Campus 1, où sont produits un grand nombre des représentations programmées par le SUAC, accessibles gratuitement à tous publics.

Les actions à destination des étudiants :

Un ensemble de partenariats avec les acteurs culturels du territoire sont mis en place depuis la rentrée 2022 et permettent aujourd'hui de proposer aux étudiants sur une grande majorité de campus, des tarifs très privilégiés (théâtre, cinéma, ateliers de pratique artistique, studio de répétition).

Le SUAC développe également une offre gratuite d'ateliers de pratique artistique et culturelle à destination des étudiants et sur une grande majorité de campus : sensibilisation à la langue des signes, musique assistée par ordinateurs, bande-dessinée, stages théâtre, workshop danse, atelier d'écriture, photo, création de jeux vidéo, intelligence artificielle, …

Spectacles, Cinéma, Concerts, Festivals, ... :

Gratuits et destinés à tous les publics ces grands évènements ont vocation à valoriser les talents étudiants, à valoriser les travaux de nos enseignants-chercheurs, à compléter la formation de nos étudiants par une éducation à la citoyenneté et une sensibilisation à l'art et à toutes les formes de culture. Expositions, concerts, festivals, rencontres d'auteurs (Scholastique Mukasonga, Belida Cannone) ou d'artistes (Claude Lelouch, Gad Elmaleh, Jacques Gamblin, ...) sont ouverts à tous, étudiants et personnels, et permettent ainsi une confrontation des points de vue et un enrichissement des connaissances.

Les séances de cinéma organisées à l'amphithéâtre Pierre-Daure sur le Campus 1 sont accessibles à des tarifs très attractifs (2€ pour les étudiants, 4,50 € pour les personnels). La programmation arrêtée avec nos cinémas partenaires, le Lux et le Café des images, s'enrichit de débats après projection, d'échanges avec l'équipe du tournage, ou d'éclairages par des équipes de recherche. Ce sont donc des projections ciblées et très privilégiées dont peuvent bénéficier les personnels.

Science avec et pour la société (SAPS) :

Ce label « Science avec et pour la Société » (SAPS) attribué par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), à l'université de Caen-Normandie s'inscrit dans un projet de stratégie commune d'ampleur avec le Dôme. Ce partenariat s'inscrit dans un développement des opérations Sciences avec et pour la Société à vocation régionale avec l'ensemble des acteurs de culture scientifique et technique en Normandie.

Les opérations Sciences avec et pour la Société proposées dans la stratégie commune avec le Dôme, se déclinent autour de projets de recherche participative et de sciences participatives, de formation (Master Information et Médiation Scientifique et technologique (IMST), mais aussi de nombreux évènements liés à la Culture scientifique Technologique et Industrielle (Conférences, cycle ciné-science, Fête de la science, FENO, TURFU festival, co-production art/sciences/technos, etc.) auxquels le SUAC participe voire coordonne ou met en place.

L'accompagnement des chercheurs

La Cellule SAPS du SUAC a mission d'accompagnement et de soutien aux équipes de recherche s'inscrivant dans des projets de recherche participative. Elle permet aux équipes de déposer des projets ANR dans le cadre d'appel impliquant un volet de valorisation et de médiation scientifique. Elle leur permet également de participer au concours Têtes chercheuses permettant ainsi de candidater pour les prix Schlumberger et/ou SAPS Unicaen

Service universitaire des activités physiques et sportives

Le Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) est destiné à la population universitaire – étudiants et personnels UNICAEN, les étudiants extérieurs (ENSI-CPGE-IFSI-IRTS) et les personnels du CROUS et de l'ENSICAEN. Le SUAPS propose près de 70 activités hebdomadaires ou des stages. Les activités sont regroupées en sept domaines : activités aquatiques, d'expression, de pleine nature, de raquette et de tir, d'entretien physique, sports collectifs, sports de combat et arts martiaux. Le montant de l'adhésion est de 50 € pour un personnel et de 30 € pour un étudiant qui souhaite pratiquer une activité autre que les activités gratuites (piscine, tennis et padel extérieurs, accès stadium).

Nombre d'usagers issus de la population universitaire

	2022
Personnel	438
Étudiant	5425
Total	**5863**

Figure 196 – source : SUAPS

8 – LE DIALOGUE SOCIAL

Président

Élection – durée du mandat

Le Président de l'université est élu à la majorité absolue des membres du Conseil d'administration parmi les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités, ou tous autres personnels assimilés, sans condition de nationalité.

Son mandat, d'une durée de quatre ans, expire à l'échéance du mandat des représentants élus des personnels du Conseil d'administration. Il est renouvelable une fois.

Dans le cas où le Président cesse ses fonctions, pour quelque cause que ce soit, un nouveau président est élu pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Compétences

Le Président assure la direction de l'université. À ce titre :

- il préside le Conseil d'administration, prépare et exécute ses délibérations ;
- il prépare et met en œuvre le contrat pluriannuel d'établissement ;
- il représente l'université à l'égard des tiers ainsi qu'en justice, conclut les accords et les conventions ;
- il est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'université ;
- il a autorité sur l'ensemble des personnels de l'université ;
- il affecte dans les différents services de l'université les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé. Aucune affectation d'un agent relevant de ces catégories de personnels ne peut être prononcée si le Président émet un avis défavorable motivé, après consultation de la Commission paritaire d'établissement, selon, d'une part, les conditions fixées par l'article L 953-6 du code de l'éducation et le décret n°99-272 du 06/04/1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur et d'autre part, le règlement intérieur de la commission. Ces dispositions ne sont pas applicables à la première affectation des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, recrutés par concours externe ou interne lorsque leurs statuts particuliers prévoient une période de stage ;
- il nomme les différents jurys sauf si une délibération du Conseil d'administration prévoit que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes de l'université ;
- il est responsable du maintien de l'ordre et peut faire appel à la force publique dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État ;
- il est responsable de la sécurité dans l'enceinte de son établissement et assure le suivi des recommandations du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail permettant d'assurer la sécurité des personnels et des usagers accueillis dans les locaux ;
- il exerce, au nom de l'université, les compétences de gestion et d'administration qui ne sont pas attribuées à une autre autorité par la loi ou le règlement ;
- il veille à l'accessibilité des enseignements et des bâtiments aux personnes en situation de handicap, étudiants et personnels de l'université ;
- il installe, sur proposition conjointe du Conseil d'administration et du Conseil académique, une mission « égalité entre les hommes et les femmes ».

Conseil d'administration

Composition

Le Conseil d'administration est composé de 36 membres ainsi répartis :

- 16 représentants des personnels enseignants-chercheurs des personnels assimilés, des personnels enseignants et des personnels chercheurs, en exercice dans l'établissement, dont la moitié de personnels professeurs des universités et personnels assimilés ;
- 8 personnalités extérieures à l'établissement ;
- 6 représentants des étudiants et étudiantes et des personnes bénéficiant de la formation continue inscrits dans l'établissement ;
- 6 représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, de service, sociaux, de santé et des bibliothèques, en exercice dans l'établissement.

Le nombre de membres du Conseil d'administration est augmenté d'une unité lorsque le Président est choisi hors du Conseil.

Compétences

Le Conseil d'administration détermine la politique de l'établissement. À ce titre :

- il approuve le contrat d'établissement de l'université (1°) ;
- il vote le budget et approuve les comptes (2°) ;
- il approuve les accords et les conventions signés par le Président et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article L 719-12, l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières (3°) ;
- il adopte le règlement intérieur de l'université (4°) ;
- il fixe, sur proposition du Président et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents (5°) ;
- il autorise le Président à engager toute action en justice (6°) ;
- il approuve le rapport annuel d'activité, qui comprend un bilan et un projet, présenté par le Président (7°) ;
- il approuve le bilan social présenté chaque année par le Président, après avis du Comité technique mentionné à l'article L 951-1-1 du code de l'éducation (7° bis). Ce bilan présente l'évolution de l'équilibre entre les emplois titulaires et contractuels et les actions entreprises en faveur de la résorption de la précarité au sein des personnels de l'établissement. Les données et résultats de ce bilan sont examinés au regard des objectifs de gestion prévisionnelle des ressources humaines précisés par le contrat mentionné à l'article L 711-1 du code de l'éducation ;
- il délibère sur toutes les questions que lui soumet le Président, au vu notamment des avis et vœux émis par le Conseil académique, et approuve les décisions de ce dernier en application du V de l'article L 712-6-1 du code de l'éducation (8°) ;
- il adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le Conseil académique. Chaque année, le Président présente au Conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi (9°).

Sous réserve des dispositions statutaires relatives à la première affectation des personnels recrutés par concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur, aucune affectation d'un candidat à un emploi d'enseignant-chercheur ne peut être prononcée si le Conseil d'administration, en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés, émet un avis défavorable motivé.

Il peut déléguer certaines de ses attributions au Président à l'exception de celles mentionnées aux 1°, 2°, 4°, 7°, 7° bis, 8° et 9°. Celui-ci rend compte, dans les meilleurs délais, au Conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, dans des conditions qu'il détermine, déléguer au ou à la Présidente le pouvoir d'adopter les décisions modificatives du budget.

Fonctionnement

Le CA se réunit au moins trois fois par an, sur convocation du Président qui fixe l'ordre du jour. Il peut être également réuni à l'initiative du Président ou à la demande d'un tiers des membres du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés sauf si la loi ou la réglementation en dispose autrement. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante.

Les séances ne sont pas publiques. Le Président peut inviter toute personne à titre consultatif.

Le ou la directrice générale des services et l'Agent comptable assistent de droit avec voix consultative.

Parité femmes hommes

Le conseil d'administration est composé de 18 hommes et18 femmes.

Taux de présence

Conseil d'administration	2022
Moyenne des membres présents ou représentés	31
Taux de présence moyen	86%

Figure 197 – source : DAJI

Conseil académique

Le Conseil académique regroupe les membres de la Commission de la recherche mentionnée à l'article L 712-5 du code de l'éducation et de la Commission de la formation et de la vie universitaire mentionnée à l'article L 712-6 du code de l'éducation.

Le ou la Présidente de l'université préside le Conseil académique. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante.

Le Conseil élit en son sein, pour un mandat de deux ans, un vice-président étudiant. L'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Chacune des commissions élit deux vice-présidents.

Les décisions du Conseil académique comportant une incidence financière sont soumises à approbation du Conseil d'administration.

Commission de la recherche

Composition

La Commission de la recherche (CR) comprend 40 membres ainsi répartis :

- 16 représentants des personnels professeurs des universités et personnels assimilés ;
- 6 représentants des personnels titulaires d'une habilitation à diriger des recherches n'appartenant pas au collège précédent ;
- 6 représentants des personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice n'appartenant pas aux deux autres collèges précédents ;
- 1 représentant des autres personnels, enseignants et chercheurs et assimilés ;
- 2 représentants des ingénieurs et techniciens n'appartenant pas aux collèges précédents ;
- 1 représentant des autres personnels ;
- 4 représentants des doctorants ;
- 4 personnalités extérieures.

Compétences

La Commission de la recherche du Conseil académique répartit l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le Conseil d'administration et sous réserve du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le Conseil d'administration. Elle fixe les règles de fonctionnement des laboratoires et elle est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche. Elle adopte les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Parité femmes hommes

La commission de la recherche est composée de 16 femmes et 22 hommes.

Commission de la formation et de la vie universitaire

Composition

La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) est composée de 40 membres :

- 16 représentants des personnels enseignants-chercheurs, des personnels enseignants et des personnels chercheurs ;
- 16 représentants des étudiants et étudiantes ;
- 4 représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux, de santé et des bibliothèques ;
- 4 personnalités extérieures.

Le directeur du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires ou son représentant assiste aux séances de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique.

Compétences

La Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique est consultée sur les programmes de formation des composantes.

Elle adopte :

- la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le Conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le Conseil d'administration ;
- les règles relatives aux examens ;
- les règles d'évaluation des enseignements ;
- des mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants ;
- les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, ainsi que les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail, notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et aux centres de documentation et à l'accès aux ressources numériques ;
- des mesures visant à promouvoir et développer des interactions entre sciences et société, initiées et animées par des étudiants ou des enseignants-chercheurs, au sein des établissements comme sur le territoire de rayonnement de l'établissement ;
- les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé, conformément aux obligations incombant aux établissements d'enseignement supérieur au titre de l'article L 123-4-2.

Parité femmes hommes

La commission de la formation et de la vie universitaire est composée de 19 hommes et 21 femmes

Conseil académique en formation plénière

La formation plénière est composée des membres de la Commission de la recherche et de la Commission de la formation et de la vie universitaire.

Compétences

Le Conseil académique en formation plénière est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur vacants ou demandés, sur la demande d'accréditation mentionnée à l'article L 613-1 du code de l’éducation et sur le contrat d'établissement.

Il propose au Conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap. Après avis du Comité technique mentionné à l'article L 951-1-1 du code de l’éducation, ce schéma définit les objectifs que l'établissement poursuit afin de s'acquitter de l'obligation instituée par l'article L 323-2 du code du travail.

Il est consulté sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiants.

L’université rend disponible, pour les formations dont les méthodes pédagogiques le permettent, leurs enseignements sous forme numérique, dans des conditions déterminées par le Conseil académique.

Conseil académique en formation restreinte

Compétences

Sous réserve des dispositions statutaires relatives à la première affectation des personnels recrutés par concours national d’agrégation d’enseignement supérieur, lorsqu’un emploi d’enseignant-chercheur est créé ou déclaré vacant, les candidatures des personnels dont la qualification est reconnue par l’instance nationale prévue à l’article L 952-6 du code de l’éducation sont soumises à l’examen d’un Comité de sélection créé par délibération du Conseil académique siégeant en formation restreinte aux représentants élus des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des personnels assimilés.

La composition du Comité de sélection et la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs sont fixées par l'article L 952-6-1 du code de l'éducation.

Le Conseil académique en formation restreinte aux personnels enseignants-chercheurs est l'organe compétent, mentionné à l'article L 952-6 du code de l'éducation, pour l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des personnels enseignants-chercheurs. Il délibère sur l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans le corps des enseignants-chercheurs et sur le recrutement ou le renouvellement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche. Lorsqu'il examine en formation restreinte des questions individuelles relatives aux personnels enseignants-chercheurs, autres que les personnels professeurs des universités, il est composé à parité d'hommes et de femmes et à parité de représentants des personnels professeurs des universités et des autres personnels enseignants-chercheurs, dans des conditions précisées par décret.

Autres instances

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et le comité technique ont fonctionné jusqu'à la finde l'année 2022. Ils seront remplacés par le comité social d'administration d'établissement et sa formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail dans le cadre de l'application de la loi de transformation de la fonction publique et suite aux élections professionnelles du mois de décembre 2022.

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents dans leur travail. Ces règles en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention médicale sont fixées par le décret du 28/05/1982 modifié, notamment pour ce qui concerne la prévention des risques professionnels, la formation en hygiène et sécurité à l'attention des agents, avec une formation spéciale pour les membres des organismes compétents en matière d'hygiène et sécurité, la surveillance médicale des agents et les missions des services de médecine et de prévention.

Composition

La composition de base de ce comité est la suivante :

- des représentants de l'administration (Président de l'université et Directeur des ressources humaines) ;
- des représentants du personnel (neuf membres titulaires et neuf membres suppléants) ;
- le médecin de prévention et le conseiller de prévention ;
- l'inspecteur santé et sécurité au travail.

La composition élargie de ce comité comprend les personnes présentes au titre de la composition de base auxquelles il faut ajouter trois représentants étudiants ainsi que le Directeur du SUMPPS.

Fonctionnement

En 2022, le CHSCT s'est réuni sept fois dont une fois en formation élargie aux usagers.

Comité technique

Le Comité technique (CT) est une instance de représentation et de dialogue instituée par le décret n°2011-184 du 15/02/2011. Le CT de l'Université de Caen Normandie a été installé le 24/11/2011 et est composé :

- du Président de l'université ;
- du Directeur des ressources humaines ;
- d'invités et d'experts, qui siègent sans voix délibérative, selon l'ordre du jour ;
- de dix représentants titulaires du personnel (EC et chercheurs, enseignants, BIATSS) ;
- de dix représentants suppléants du personnel (EC et chercheurs, enseignants, BIATSS).

La composition actuelle du CT résulte des élections professionnelles du 06/12/2018. Il s'est réuni 9 fois en 2022.

Il examine les questions relatives :

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;
- à l'insertion professionnelle ;
- à l'égalité professionnelle, à la parité et à la lutte contre toutes les discriminations ;
- à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail lorsqu'aucun comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail n'est placé auprès d'eux.

Commission paritaire d'établissement

La Commission paritaire d'établissement (CPE) a été mise en place à l'université suite à l'entrée en vigueur du décret n°99-272 du 06/04/1999.

Composition

Elle est composée de représentants de l'établissement et de représentants des personnels appartenant aux filières ITRF, AENES et Bibliothèques. Cette CPE siège en formation restreinte pour chaque filière.

Compétences

Dans le cadre de la loi n° 2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique, les CPE ne sont plus compétentes en matière de mobilité (2020) et en matière d'avancement (2021).
Elles restent consultées sur les refus de poste après disponibilité, révision de compte rendu d'entretienprofessionnel, sanctions disciplinaires et insuffisance professionnelle.

Commission consultative paritaire des agents non-titulaires

L'article 1-2 du décret n° 86-83 du 17/01/1986 prévoit la création de commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires. L'arrêté du 01/09/2011, pris par la Présidence de l'université, a déterminé la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCPANT), créée à l'article 49 des statuts de l'université, ainsi que les modalités de désignation des représentants des catégories d'agents concernés.

Composition

Elle est composée en nombre égal de représentants du personnel et de représentants de l'établissement. Les représentants de l'établissement, titulaires et suppléants, sont nommés par la présidence. Ils sont choisis parmi les fonctionnaires titulaires appartenant à la catégorie A exerçant leurs fonctions dans l'établissement.
Les représentants du personnel sont désignés par niveau de catégorie et le nombre de représentants est déterminé en fonction du nombre d'agents non titulaires appartenant à une même catégorie (au sens de l'article 29 de la Loi du 11/01/1984).

	Cat. A	Cat. B	Cat. C
Titulaires	3	1	2
Suppléants	3	1	2

Figure 198 – source : DRH

Compétences

La commission est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme. Elle est facultativement consultée sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents contractuels (mouvement, etc.).
Le décret n°2016-1173 du 29/08/2016 prévoit que cette commission concerne également les doctorants contractuels.

Répartition des différentes instances par sexe en 2022

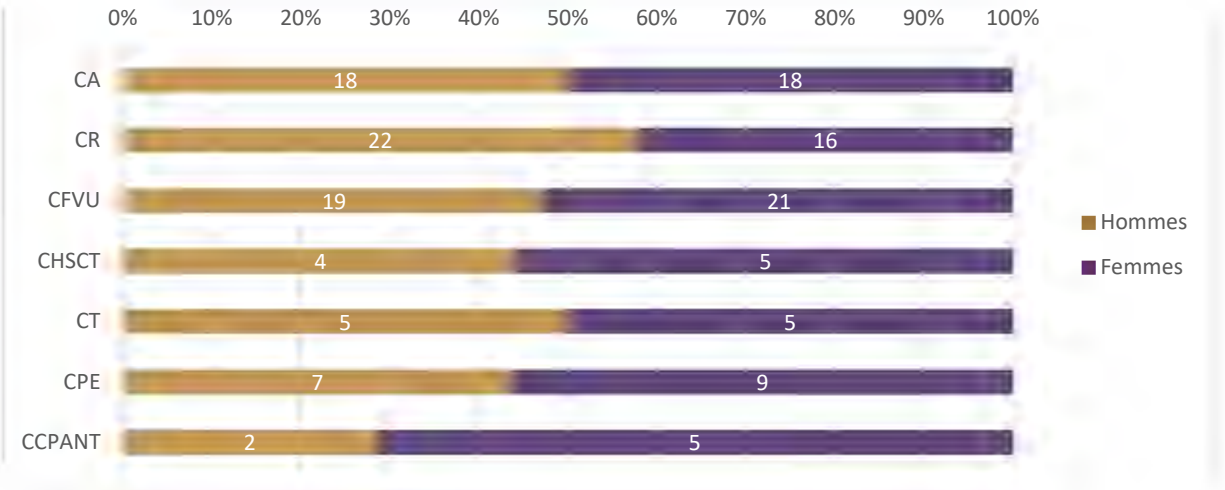

Figure 199 – source : DAJI et DRH

Commentaire
Seuls les membres élus et titulaires sont pris en compte.

Partenaires sociaux

La répartition par organisation syndicale correspond au nombre de sièges obtenus lors des élections professionnelles de 2018.

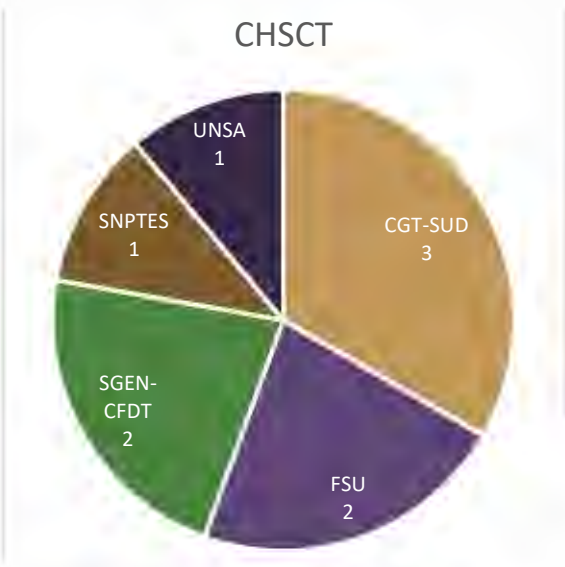

Figure 200 – source : Direction de la prévention

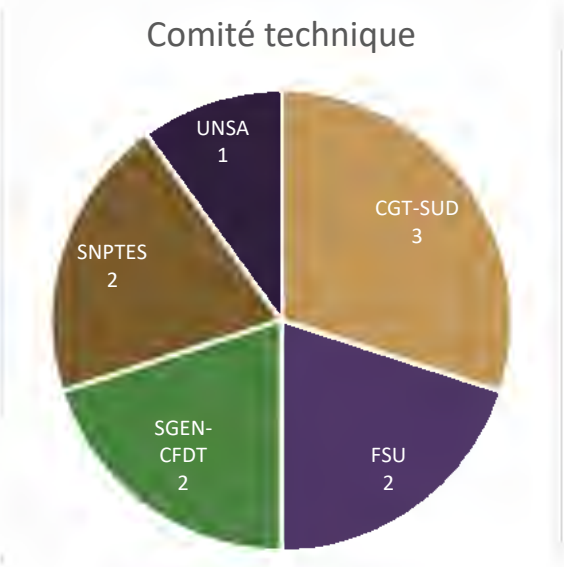

Figure 201 – source : DRH

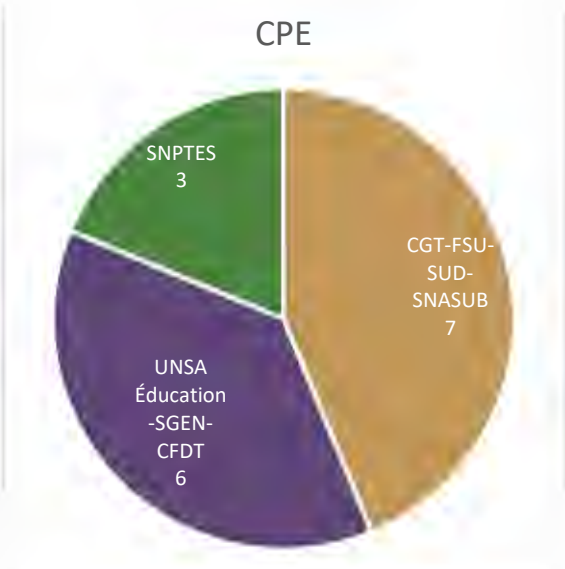

Figure 202 – source : DRH

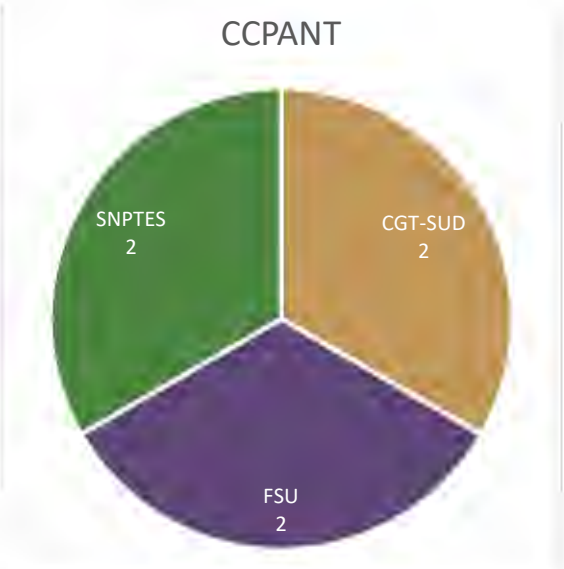

Figure 203 – source : DRH

Elections professionnelles de décembre 2022

Les élections professionnelles ont eu lieu du 1er au 8 décembre 2022. Le mandat des nouveaux représentants des personnels débutera en janvier 2023.

Taux de participation

	Inscrits	Votants	Taux de participation
Comité social d'administration d'établissement	**3213**	**1227**	**38.19 %**
Commission paritaire d'établissement			
AENES Catégorie A	23	19	82.61 %
Bibliothèques Catégorie A	18	16	88.89 %
Bibliothèques Catégorie B	20	14	70 %
Bibliothèques Catégorie C	18	7	38.89 %
ITRF Catégorie B	179	99	55.31 %
Commission consultative paritaire			
Catégorie A	733	175	23.87 %
Catégorie B	61	27	44.26 %
Catégorie C	131	50	38.17 %

Figure 204 – source : DRH

Résultats

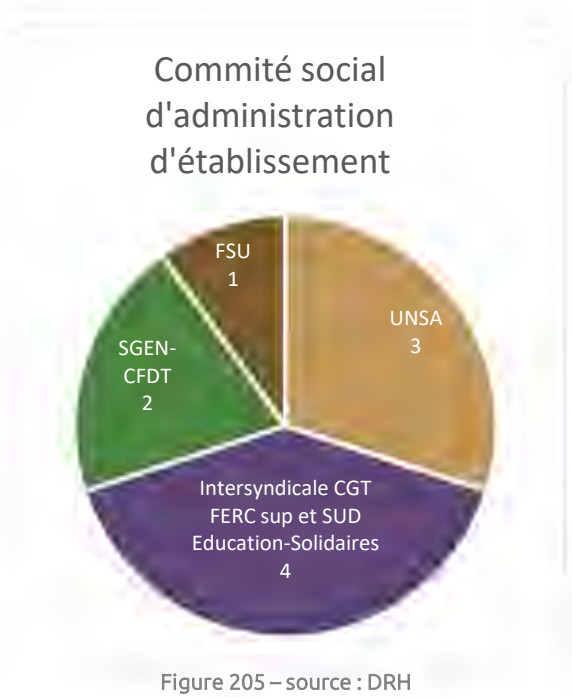

Figure 205 – source : DRH

Commentaire
Les membres de la formation spécialisée en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT) sont nommés par les organisations syndicales représentées au Comité social d'administration d'établissement avec le même nombre de sièges chacune.

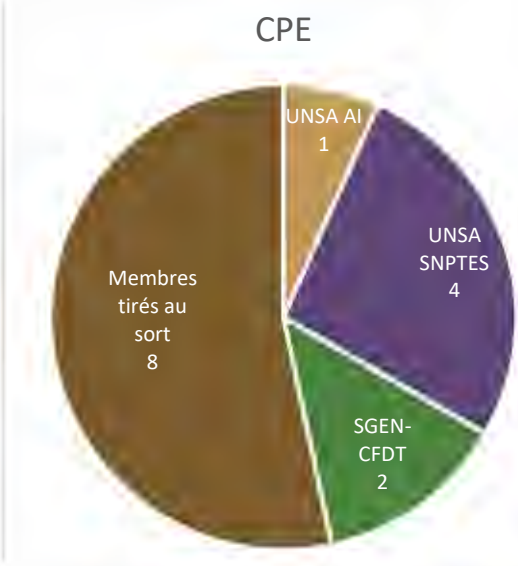

Figure 206 – source : DRH

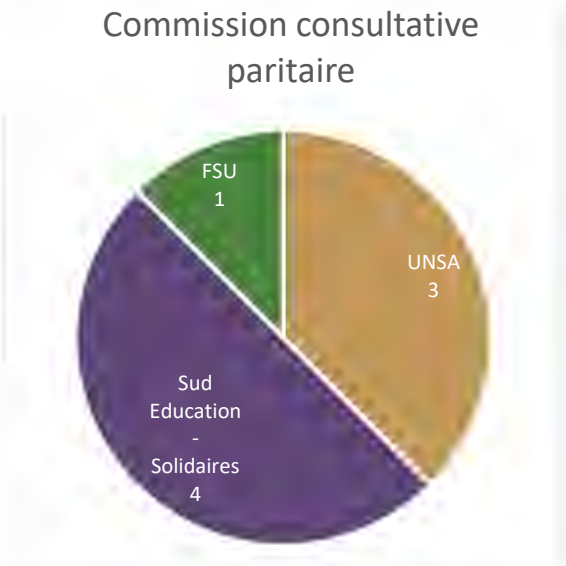

Figure 207 – source : DRH

Commentaire

8 membres siégeant à la CPE ont été tirés au sort dans les collèges et catégories pour lesquelles il n'y avait pas de candidats.

ANNEXES

Glossaire

Absence

Non présence sur le lieu de travail, le plus souvent autorisée pour un motif déterminé.

Accident de service

Il s'applique aux fonctionnaires ayant déclaré auprès de l'établissement un accident survenu soit pendant les obligations de service, soit pendant le trajet entre le domicile et l'établissement. Il peut donner lieu à des congés, suivis le cas échéant d'une période de mi-temps, ainsi qu'à une indemnité d'invalidité et/ou une incapacité temporaire d'invalidité.

Accident de travail

Il s'applique aux non titulaires ayant déclaré, auprès de l'établissement et de la sécurité sociale dans un délai de 48h, un accident survenu soit pendant les obligations de service, soit pendant le trajet entre le domicile et l'établissement. Il peut donner lieu à des congés.

Agent

Synonyme de membre du personnel. Est agent sur une période tout individu possédant soit une carrière soit un contrat de travail géré(e) dans l'établissement. On distingue :

- agent contractuel : agent non titulaire de l'État ayant un contrat de travail ;
- agent fonctionnaire : agent public de l'État, titulaire ou stagiaire.

Agent non titulaire de l'État

Agent public au service de l'État et n'ayant pas la qualité de fonctionnaire.

Arrêté

L'arrêté est une décision exécutoire. Il fixe les conditions d'application d'un décret sur l'ensemble du territoire ou au niveau local.

Avancement

Progression dans la carrière. L'avancement des fonctionnaires comprend l'avancement d'échelon et l'avancement de grade. L'avancement de grade a lieu, d'un grade au grade immédiatement supérieur, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établipar l'autorité compétente ou après une sélection par voie d'examen professionnel.

Branche d'activité professionnelle

Un des éléments définissant un poste d'ITRF (caractéristique) ou un agent ITRF (spécialisation). Doit impérativement figurer lors de la demande d'ouverture du poste au concours avec l'emploi-type.

Catégorie fonction publique (FP)

Dans la fonction publique, les statuts particuliers définissent la catégorie à laquelle appartient un corps. Un corps donné appartient à une et une seule catégorie. Il existe aujourd'hui trois catégories (A, B et C).

Circulaire

Une circulaire est un texte qui permet aux autorités administratives (ministre, recteur, préfet, etc.) d'informer leurs services à l'occasion de la parution d'un texte (loi, décret, etc.).

Conseil national des universités

Il est organisé en sections, dont certaines sont subdivisées en sous-sections. Il ne concerne que les enseignants-chercheurs et les personnels enseignants et hospitaliers. Les sections sont regroupées en groupes de sections.

Composante

Structure d'un établissement, définie par le Code de l'éducation, Livre VII, Titre 1, Chapitre 3 (ex-loi 84-52 du 24/01/1984, dite loi Savary), et créée par décret ou arrêté ministériel.

Concours

C'est le mode de recrutement de droit commun des fonctionnaires, consistant à opérer, sur le seul critère des capacités individuelles, une sélection entre les candidats à des postes dont le nombre est limité. Il est soumis au principe de l'égale admissibilité aux emplois publics.

Congés bonifiés

Il est accordé au fonctionnaire titulaire originaire d'un DOM (département d'outre-mer) qui exerce ses fonctions sur le territoire métropolitain.

Congé de formation professionnelle

Il permet aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de parfaire leur formation professionnelle. Il peut être accordé pour préparer un concours ou un examen.

Congé parental

Position du fonctionnaire qui est placé hors de son administration d'origine pour élever son enfant. La durée est de trois ans maximum : il prend fin, au plus tard, au 3e anniversaire de l'enfant. L'agent conserve ses droits à avancement d'échelon en totalité la première année de congé, puis réduits de moitié. Pour les agents non titulaires, cette appellation correspond effectivement à un congé.

Congé pour recherche ou conversion thématique (CRCT)

Période sabbatique de six mois ou un an, accordée sur leur demande aux enseignants-chercheurs. Le bénéficiaire d'un CRCT est déchargé de son enseignement. Il continue à percevoir son salaire.

Contrat de travail

Lien entre d'une part un agent et d'autre part l'État, le cas échéant via le rectorat ou l'établissement. Il existe différents types de contrats. Un fonctionnaire en disponibilité peut bénéficier de certains types de contrats ; il en va de même pour un fonctionnaire en activité à qui une autorisation de cumul a été accordée à cet effet.

Corps

Ensemble de fonctionnaires soumis au même statut particulier et ayant vocation aux mêmes grades.

Décret

Le décret est pris en application d'une loi. Sa publication au Journal officiel (JO) conditionne son application.

Délégation

Modalité de service dérogatoire des personnels enseignants-chercheurs, hospitalo-universitaires, CSERD ou temporaires. La délégation a une durée variable selon le statut de l'enseignant, elle permet à l'enseignant de poursuivre ses activités dans un autre établissement (public ou privé, en France ou à l'étranger) tout en étant payé par son établissement d'origine. Les modalités (financières en particulier) et objets sont fixés par convention entre l'établissement d'origine et l'établissement ou l'organisme d'accueil.

Échelon

Subdivision du grade. C'est un des constituants d'un élément de carrière. Il peut être lui-même subdivisé en chevrons.

Emploi

Support ouvert sur un chapitre budgétaire de l'État et délégué à un établissement permettant la rémunération d'un agent (fonctionnaire ou agent non titulaire).

Équivalent temps plein

La notion d'ETP représente pour chaque agent la comptabilisation de sa quotité de temps de travail : une personne travaillant à mi-temps sera comptabilisée pour 0,5 ETP. Il est procédé à des sommes d'ETP pour connaître le potentiel d'un établissement. L'effectif exprimé en ETP peut ainsi être inférieur au nombre d'agents.

Fonctionnaire

Agent ayant la qualité de titulaire ou de stagiaire dans un corps de la fonction publique. Il existe trois fonctions publiques : la fonction publique d'État (tous les corps de l'Éducation Nationale en relèvent), la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale.

Grade

Subdivision hiérarchique du corps fixée par le statut particulier duquel il relève.

Heures complémentaires

Lorsque les heures d'enseignement dues statutairement par les enseignants en poste dans un établissement ne suffisent pas pour couvrir l'intégralité de la charge d'enseignement découlant des formations dispensées, l'établissement doit faire appel à des heures complémentaires assurées par des enseignants en poste ou confiées à des intervenants extérieurs (vacataires).

Liste d'aptitude

Liste des agents proposés pour un passage à un corps supérieur par leur établissement et retenus par l'autorité compétente.

Modalité de service

Les modalités de service sont le temps plein, le temps partiel de droit ou sur autorisation, le temps partiel thérapeutique. Pour bénéficier d'une période de modalité, un fonctionnaire doit être en position d'activité ou de détachement. Un contractuel peut bénéficier du temps partiel ou de la délégation « enseignante » (s'il remplit les conditions).

Mobilité interne

Changement de service au sein du même établissement.

Référentiel

Le Référentiel des emplois-types de la recherche et de l'enseignement supérieur

(REFERENS) est constitué de huit BAP et de 260 emplois-types, les BAP H ET I étant fusionnées en une seule BAP J.

Section CNU

Discipline d'enseignement et/ou de recherche pour les enseignants du supérieur relevant d'une nomenclature nationale.

Statut

Règles régissant un corps ou un ensemble de corps.

Temps partiel

Un agent qui n'est ni à temps plein ni à temps incomplet est à temps partiel. Sa quotité de temps partiel qui correspond à sa quotité de travail est toujours inférieure à 100%.

Titulaire

Les agents titulaires se définissent par la permanence de leur emploi et leur titularisation dans un corps et un grade. Il s'agit d'agents publics, dits « statutaires » car régis par un statut de droit public et non soumis à des contrats ou conventions collectives.

Vacataire

Personnel contractuel recruté ponctuellement pour faire face à un besoin qui ne peut être couvert par les fonctionnaires. Il existe des vacataires qui assurent des enseignements et des vacataires qui assurent des tâches administratives.

Lexique des abréviations

A

AAE : Attaché d'administration de l'État.
ACS : Assemblée consultative de section.
ADAENES : Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.
ADJENES : Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
AE : Autorisation d'engagement.
AEMEN : Association d'entraide du Ministère de l'éducation nationale.
AENES : Administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
AENESR : Administrateur de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.
AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.
AMUE : Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur.
ANR : Agence nationale de la recherche.
APAE : Attaché principal d'administration de l'État.
APOGEE : Application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants.
ARTT : Aménagement et réduction du temps de travail.
AS : Assistante sociale.
ASI : Assistant ingénieur (de recherche et de formation).
ASIA : Actions sociales d'initiative académique.
ATEC : Adjoint technique des établissements d'enseignement.
ATER : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
ATRF : Adjoint technique de recherche et de formation.

B

BAP : Branche d'activité professionnelle.
BIBAS : Bibliothécaire adjoint spécialisé.
BIATSS : Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens de service et de santé.
BIB : Bibliothécaire.
BIBASS : Bibliothécaire assistant spécialisé.
BI²SE : Biologie, imagerie, santé, environnement.
BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi.
BU : Bibliothèque universitaire.

C

C2I : Certificat informatique et internet.
CA : Conseil d'administration.
CADPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CAP : Commission administrative paritaire.
CAPA : Commission administrative paritaire académique.
CAPN : Commission administrative paritaire nationale.
CAS : Comité d'action sociale.
CASUC : Comité d'action sociale de l'université de Caen.
CCDC : Commission consultative des doctorants contractuels.
CCN : Centre chorégraphique national.
CCPANT : Commission consultative paritaire des agents non titulaires.
CDD : Contrat à durée déterminée.
CDI : Contrat à durée indéterminée.
CDN : Centre dramatique national.
CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.
CEMU : Centre d'enseignement multimédia universitaire.
CESU : Chèque emploi service universel.
CET : Compte-épargne temps.
CFVU : Commission de la formation et de la vie universitaire.
CFCB : Centre de formation aux carrières des bibliothèques.
CFDT : Confédération française démocratique du travail.
CFVU : Commission de la formation et de la vie universitaire.
CGM : Congé grave maladie.
CGT : Confédération générale du travail.
CH : Commission handicap.

CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.
CIAS : Comité interministériel de l'action sociale.
CIO : Centre d'information et d'orientation.
CIR : Compte individuel de retraite.
CIREVE : Centre interdisciplinaire de réalité virtuelle.
CLD : Congé longue durée.
CLES : Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur.
CLM : Congé longue maladie.
CMO : Congé maladie ordinaire.
CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés.
CNRS : Centre national de la recherche scientifique.
CNU : Conseil national des universités.
COMUE : Communauté d'universités et d'établissements.
COS : Comité de sélection.
CP : Crédit de paiement.
CPE : Commission paritaire d'établissement.
CPER : Contrat de plan État-Région.
CPU : Conférence des présidents d'université.
CR : Commission de la recherche.
CRCT : Congés pour recherche ou conversion thématique.
CREC : Centre de recherche en environnement côtier.
CROUS : Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.
CS : Conseil scientifique.
CSE : Commission sociale d'établissement.
CT : Comité technique.
CTP : Comité technique paritaire.
CTRHU : Congé maladie spécifique des personnels contractuels hospitalo-universitaires.
CTSS : Conseiller technique service social.
CUI : Contrat unique d'insertion.
CURB : Centre universitaire de ressources biologiques.
CV : Curriculum vitae.

D

DAF : Direction des affaires financières.
DAJI : Direction des affaires juridiques et institutionnelles.
DEVE : Direction des études et de la vie étudiante.
DGS : Direction générale des services.
DIF : Droit individuel à la formation.
DO : Disponibilité d'office.
DRH : Direction des ressources humaines.
DSI : Direction des systèmes d'information.
DUER : Document unique d'évaluation des risques.

E

EC : Enseignant-chercheur.
ED : École doctorale.
EIG : Estimation indicative globale.
EIST : Entretien infirmier en santé au travail.
ENSICAEN : École normale supérieure d'ingénieurs de Caen.
ENT : Environnement numérique de travail.
EOI : Espace orientation insertion.
EPCS : Établissement public de coopération scientifique.
EPSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique.
ERIBIA : Équipe de recherche interdisciplinaire sur la Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Amérique du nord.
ERLIS : Équipe de recherche sur les littératures, les imaginaires et les sociétés.
ESPE : École supérieure du professorat et de l'éducation.
ETP : Équivalent temps plein.
ETPT : Équivalent temps plein travaillé.

F

FC : Formation continue.
FI : Formation initiale.

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.
FNCAS : Fédération nationale de conseil en action sociale pour l'enseignement supérieur et la recherche.
FOAD : Formation ouverte et à distance.
FP : Fonction publique.
FSU : Fédération syndicale unitaire.

G

GBCP : Gestion budgétaire et comptable publique.
GIPA : Garantie individuelle du pouvoir d'achat.
GPEEC : Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.
GRH : Gestion des ressources humaines.
GVT : Glissement vieillesse technicité.

H

HC : Heure complémentaire.
HDR : Habilitation à diriger des recherches.
HisTeMé : Histoire, territoires, mémoires.

I

IAE : Institut d'administration des entreprises.
IBFA : Institut de biologie fondamentale et appliquée.
IGE : Ingénieur d'études (de recherche et de formation).
IGR : Ingénieur de recherche.
INF : Infirmier.
INM : Indice nouveau majoré.
INRA : Institut national de la recherche agronomique.
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale.
IPAG : Institut de préparation à l'administration générale.
IPC : Indice des prix à la consommation.
ITRF : Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation.
IUT : Institut universitaire de technologie.

L

LAGAF : Logiciel d'aide à la gestion des actions de formation des personnels.
LASLAR : Lettres, arts du spectacle, langues romanes.
LMD : Licence, master et doctorat.
LOLF : Loi organique relative aux lois de finance.
LRU : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
LVE : Langues vivantes étrangères.

M

MAG : Magasinier.
MCF : Maître de conférences.
MCU-PH : Maître de conférences des universités – praticien hospitalier.
MDLC : Maison de la culture.
MDPH : Mission départementale des personnes handicapées.
MENESR : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
MRSH : Maison de la recherche en sciences humaines.

N

NBI : Nouvelle bonification indiciaire.
NTIC : Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

P

PACTE : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État.
PAST : Professeur associé.
PEPS : Professeur d'éducation physique et sportive.
PFRH : Plate-forme ressources humaines.
PIM : Prestations interministérielles.

PPCR : Parcours professionnels, carrières et rémunérations.
PR : Professeur des universités.
PRAG : Professeur agrégé.
PRCE : Professeur certifié.
PRP : Prévention des risques professionnels.
PSC1 : Prévention et secours civiques de niveau 1.
PUC : Presses universitaires de Caen.
PU-PH : Professeur des universités – praticien hospitalier.

R

RAFP : Retraite additionnelle de la fonction publique.
RCE : Responsabilités et compétences élargies.
REFERENS : Référentiel des emplois-types de la recherche et de l'enseignement supérieur.
RIN : Réseaux d'intérêts normands.
RIS : Relevé individuel de situation.
RH : Ressources humaines.
RQTH : Reconnaissance qualité de travailleurs handicapés.

S

SAEH : Service d'accueil des étudiants handicapés.
SAENES : Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
SAIC : Service d'activités industrielles et commerciales.
SCD : Service commun de documentation.
SCSP : Subvention pour charge de service public.
SFT : Supplément familial de traitement.
SGEN : Syndicat général de l'éducation nationale.
SHS : Sciences humaines et sociales.
SHSE : Service hygiène sécurité et environnement.
SIRH : Système d'information des ressources humaines.
SMPP : Service de médecine de prévention des personnels.
SNASUB : Syndicat national de l'administration scolaire universitaire et des bibliothèques.
SNPTES : Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche.
SRE : Service de retraites de l'État.
SST : Sauveteur secouriste du travail.
ST : Sciences et technologies.
STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
SUAPS : Service universitaire des activités physiques et sportives.
SUD : Solidaires, unitaires et démocratiques.
SUFCA : Service universitaire de formation continue et d'apprentissage.
SUMPPS : Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé.

T

TCH : Technicien (de recherche et de formation).
TD : Travaux dirigés.
TIB : Traitement indiciaire brut.
TP : Travaux pratiques.

U

UE : Unité d'enseignement.
UFR : Unité de formation et de recherche.
UMR : Unité mixte de recherche.
UNSA : Union national des syndicats autonomes.
UR : Unité de recherche.

V

VAE : Validation des acquis de l'expérience.
VAP : Validation des acquis professionnels.
VP : Vice-président.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-020.

Revalorisation de la subvention repas versée au CROUS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-8, L712-9 et L951-1 ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;
Vu la Circulaire TFPF2237724C du 30 décembre 2022 relative aux prestations individuelles d'action sociale à règlementation commune ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Caen Normandie du 2 juillet 2010 relatif au passage aux responsabilités et compétences élargies à compter du 1er janvier 2011 ;
Vu la délibération n°2023-017 du Conseil d'Administration du CROUS du 27 juin 2023 portant augmentation des tarifs restauration à compter du 1er février 2020 ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration en date du 20 février 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 – Revalorisation de la subvention repas versée au CROUS.

Le montant de la subvention repas versée au CROUS est portée à 1,99 euros par repas.

La Prestation Ministérielle fixée par la circulaire du 30 décembre 2022 est fixée à 1,39 euros. La part de l'Université est portée à 0,60 euros.

Article 2 – Modalité de mise en œuvre.

Le versement de la subvention repas sera fait pour tout agent de l'Université de Caen Normandie rémunéré selon les conditions indiquées à l'article 1 de la présente délibération et dont l'INM sera inférieur ou égal à 534.

Le versement de la subvention se fera mensuellement selon les conditions précisées à l'article 5 de la convention annexée à la présente délibération entre le CROUS et l'Université de Caen Normandie.

Article 3 – Périmètre et date d'effet de la délibération.

La présente délibération du conseil d'administration s'applique aux agents rémunérés à compter du 1er mars 2024.

Elle prend effet à la signature de la convention avec le CROUS.

Article 4 – Convention.

Le Conseil d'Administration approuve la convention de restauration avec le CROUS.

Annexe : Convention de restauration.

Résultat du vote : 31 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

UNIVERSITÉ CAEN PRÉSIDENCE

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

CONVENTION DE RESTAURATION

Entre :
l'Université de Caen Normandie dont le siège est situé :
Esplanade de la paix, 14032 CAEN cedex 5,
Représenté par son Président, Monsieur Lamri ADOUI,
ci-après dénommé « UNICAEN» ou « le **cocontractant** »,

d'une part,

Et

Le CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRE DE NORMANDIE, pôle de Caen,
23, avenue de Bruxelles, BP 85153, à Caen Cedex 5 (14070), Numéro Siret :13002442500014
Représenté par sa Directrice Générale, Madame Virginie CATHERINE,
ci-après nommé « le **CROUS** »,

d'autre part.

CONTACTS

Service :

Nom et prénom: Sébastien LEFILLIATRE

Fonction : Directeur des Ressources Humaines

Téléphone/mail : 02.31.56.55.74 - drh@unicaen.fr

Sur la gestion des ayants droits et sur la facturation :

Courriel : ac.sfacturier@unicaen.fr

CROUS Normandie:

Sur la convention :

Service : Juridique/ HAY Christian/Tél : 02 31 56 63 16 / christian.hay@crous-normandie.fr

Arlette MANSIAMINA/ tél : 0231566313 – arlette.mansiamina@crous-normandie.fr

Conseiller restauration : Philippe Capelle/ tél :02 31 56 76 42 / philippe.capelle@crous-normandie.fr

et l'application « BEFORE IZLY »:

Service : Informatique / LAIGLE Olivier/ Tel : 02.31.56.52.02 / olivier.laigle@crous-normandie.fr

julien.moreau@crous-normandie.fr

Sur la facturation :

Mail : service.facturier@crous-normandie.fr

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Les agents du cocontractant sont autorisés à prendre leurs repas dans les Restaurants Universitaires gérés par le CROUS.

Ils seront accueillis pendant toute la durée des périodes d'ouverture des services de restauration du CROUS.

ARTICLE 2 : PRESTATION DE RESTAURATION

Le plateau de base comprend : 1 pain + 1 plat principal + 2 items parmi les entrées, fromages et desserts.

L'eau du robinet est à disposition et à volonté.

En outre, les bénéficiaires peuvent accéder aux denrées à supplément proposées par l'établissement. Tout supplément éventuel sera à la charge de l'agent qui le paiera en caisse.

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES

Le prix de base du repas défini à l'article 2 est fixé au 1er septembre 2023 à 7,55 €HT soit **7,55 €TTC** (TVA à 0 %).

Les tarifs sont votés par le Conseil d'administration du Crous Normandie.

Les personnels dont l'INM (indice nouveau majoré) est supérieur à 534 acquitteront un prix de repas de à 7,55 €HT soit **7,55 €TTC.**

Unicaen s'engage à verser au Crous une subvention de repas d'un montant au moins égal à la subvention repas interministérielle dont le montant est fixé chaque année par une circulaire.

Cette subvention concerne les agents dont INM est inférieur ou égal à 534

Les personnels d'Unicaen dont l'INM est inférieur ou égal à 534 bénéficient de la subvention repas d'Unicaen fixée à 1,99 euros Ils acquitteront un prix de repas de 7,55€ HT – 1,99 € = 5,56 €HT, soit un cout repas de **5,56 € HT**

Les tarifs actés hors taxe et le CROUS applique la TVA selon la réglementation en vigueur au jour de la prestation. Le taux de T.V.A. appliqué sera celui en vigueur à la date de réalisation de la prestation. Il est susceptible de varier en fonction de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Les ayants droit

La liste des agents sera fournie par le cocontractant dans le cadre d'un fichier de liaison électronique actualisé quotidiennement

Chaque agent d'Unicaen paiera au moyen d'une carte de paiement électronique LEOCARTE gérée par Unicaen ou d'une carte IZLY. Sans carte de ce type, il sera fait application du tarif passager.

ARTICLE 5 : MODALITES DE FACTURATION

- **Précision sur la Périodicité :** la périodicité est mensuelle, trimestrielle ou semestrielle. Le choix s'effectue à tout moment d'un commun accord notamment quand les montants mensuels sont trop peu importants.
-
- **Délai de paiement :** Dès réception, de l'état des sommes dues et/ou de la facture, par virement sur le compte du Crous :
-

TRESOR PUBLIC

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	76000	00001000018	61	TPROUEN

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Indentifier Code)
FR76	1007	1760	0000	0010	0001	861	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

CROUS DE NORMANDIE **AGENCE COMPTABLE**

- **Format(s) d'édition :**
  - Les factures, conformes à la réglementation en vigueur sont éditées au format du logiciel de facturation utilisé par le Crous.

- **Modalités de transmission :** dans le cadre développement durable et conformément à la réglementation, le Crous impose l'envoi dématérialisé par le dépôt sur le portail Chorus Portail Pro pour les services et établissements publics.

- **Correspondant(s) du Crous :**
  - Toute question relative à la présente convention : Service : Juridique/ HAY Christian/Tél : 02 31 56 63 16
  - Toute question relative à la facturation : Service Financier
    Mail : service.facturier@crous-normandie.fr

- **Correspondant(s) du Cocontractant :** le Cocontractant s'engage à renseigner les coordonnées d'un interlocuteur sur l'annexe jointe, et si nécessaire de renseigner les coordonnées d'un centre de services partagés, du service facturier et du centre payeur. Le Crous devra être informé par écrit de tout changement.

La facture doit prévoir obligatoirement les mentions suivantes :

- Le nom et l'adresse du créancier ;
- La domiciliation des paiements ;
- Le numéro de SIRET à 14 chiffres ;
- La désignation des prestations ;
- La référence de la convention (numéro et date) ;
- Le taux et le montant des taxes ;
- Le montant total TTC de la facture.

Elle doit être accompagnée de la liste nominative des personnels concernés, où figure le nombre de repas par personne.

Avoir

Toute erreur relative à une surfacturation donnera lieu au versement d'un avoir. Cet avoir est répercuté sur la facture suivante à celle contestée.

Le Crous ne garantit pas le remboursement des sommes relatives à un changement de situation d'une personne dont il n'aurait pas été au préalable informé *(cf. § gestion de la liste des ayants droits).* Toute réclamation en ce sens ne pourra qu'être rejetée.

Emission de facture

Le seuil mensuel pour l'émission d'une facture est fixé à 250 euros TTC.

La transmission des factures s'effectue par voie dématérialisée, par l'utilisation de Chorus Portail Pro ou par mail.

Mise à jour de la tarification
Toutes les modifications liées aux tarifications en cours de période, émanant du contractant, seront effectives à compter de la réception des demandes de modification.

Intérêts moratoires

En cas de manquements répétés aux obligations de paiement, le Crous se réserve la possibilité d'exiger le versement d'intérêts moratoires, versés et calculés sur la base du taux légal en vigueur (publié au journal officiel) augmenté de huit points.

Le Crous se réserve en pareille hypothèse la possibilité de suspendre l'ensemble des cartes de paiement Izly concernées par la présente convention jusqu'à régularisation de la situation.

ARTICLE 6 : DUREE ET RESILIATION

La présente convention est conclue pour une première période allant de sa signature au 31 août 2025.

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé entre les deux parties.

Elle peut être renouvelée 3 fois par période de 1 an (à la date du 1er septembre 2025), sans jamais pouvoir dépasser la durée totale de 4 ans.

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une et l'autre des parties en cas de non-respect de leurs obligations contractuelles, par le biais d'une mise en demeure envoyée en recommandée restée sans réponse plus d'un mois.

ARTICLE 7 : ACCES

Le Crous se réserve le droit d'interdire l'accès à tout usager qui ne respecterait pas les règles en vigueur ou aurait une conduite irrespectueuse à l'égard des personnels du Crous ou des autres usagers.

ARTICLE 8 : DIVERS

Les conventions antérieures avec le CROUS Normandie relatives à la restauration collective des personnels d'Unicaen cessent leurs effets à la date de mise en application de cette présente convention.

Tout changement de législation ou réglementation s'appliquerait *ipso facto* aux relations contractuelles en cours.

Le CROUS décline toute responsabilité pour des faits, incidents ou accidents, impliquant des membres du cocontractant qui ne seraient pas directement liés à son activité de restauration et/ou à la qualité d'établissement recevant du public (E.R.P.) de son restaurant.

Tout différend concernant l'interprétation et l'exécution de la présente convention est soumis en priorité à une tentative de négociation entre les parties. Si le litige ne peut être résolu, une procédure contentieuse peut être engagée auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

La présente convention a été rédigée en 2 exemplaires originaux.

A Rouen le :

La Directrice Générale du CROUS,	Le Président de l'Université de Caen Normandie
Virginie CATHERINE	M. Lamri ADOUI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-021.

Plan de mobilité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le Conseil d'Administration approuve le plan de mobilité 2024-2029.

Annexe : Plan de mobilité

Résultat du vote : 31 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Université de Caen Normandie DD&RS 2023-26
Développement Durable & Responsabilité Sociétale

PLAN DE MOBILITÉ — 2024/29

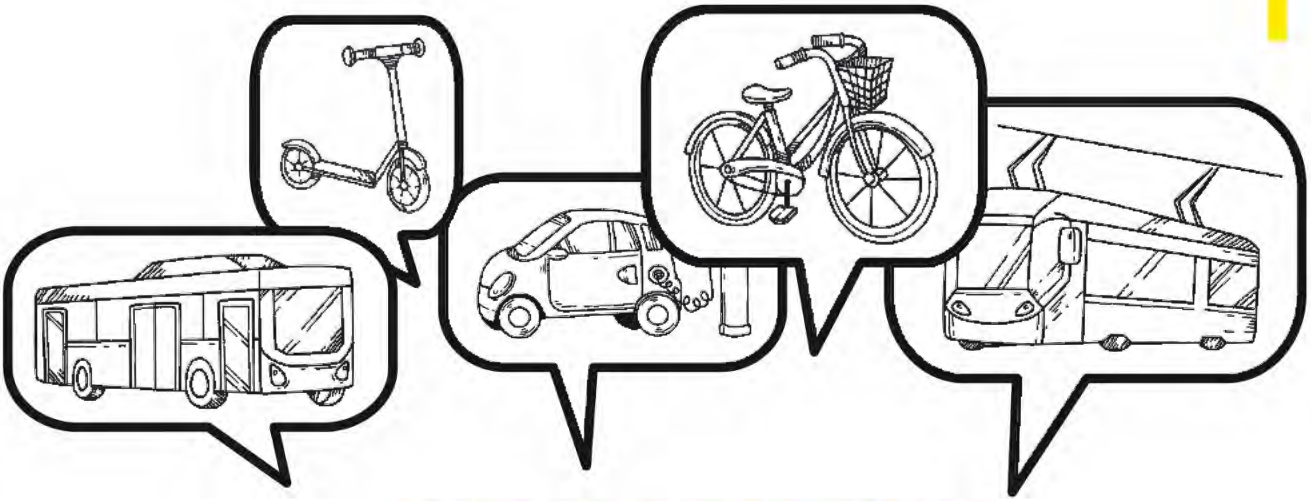

DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION

PLAN PRÉSENTÉ AU CA DU 12 MARS 2024

WWW . UNICAEN . FR

Mission Campus 30

Le plan de mobilité a été piloté par la mission développement durable de l'université de Caen Normandie, Campus 30, depuis sa phase de cadrage (novembre 2022) jusqu'à l'élaboration du plan d'actions (décembre 2023) et la rédaction de ce rapport de synthèse finalisé en janvier 2024. La mission Campus 30 est composée de :

- ✓ Ameylie Bourasseau, technicienne développement durable ;
- ✓ Claire Danvy, chargée de mission développement durable, directrice adjointe de la Dircom ;
- ✓ Olivier Maquaire, professeur, vice-président délégué en charge du développement durable.

Remerciements

La mission Campus 30 tient à remercier bien chaleureusement toutes les personnes qui ont contribuées à la réalisation de ce plan de mobilité :

- ✓ L'équipe de direction (président, vice-présidentes et vice-présidents institutionnels, vice-présidentes et vice-présidents délégués), la direction générale des services (DGS et DGSA) et le secrétariat de la présidence ;
- ✓ Tous les collègues, les étudiantes et étudiants qui ont participé à l'enquête, à la consultation et aux différents groupes de travail organisés sur les différents campus pour alimenter la réflexion et aider à identifier les actions à mettre en œuvre et/ou à développer ;
- ✓ Le réseau de référentes et référents Développement Durable de l'université issus de structures universitaires variées (composantes de formation, laboratoires de recherche, services…) et implantés sur les différents campus ;
- ✓ Les directeurs, directrices, et personnels des services centraux et communs qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour nous renseigner, rassembler et mettre à disposition les différentes informations et documents nécessaires ;
- ✓ Les élus et les services techniques des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) des différentes agglomérations, communautés de communes ou intercommunalités qui ont accepté de nous rencontrer et d'échanger sur le sujet des mobilités ;
- ✓ Les associations pour la promotion des mobilités douces et alternatives (Maison du vélo, Dérailleurs, Vélisol, …) ;
- ✓ Mohand Medjkane, ingénieur de recherche au laboratoire IDEES-Caen (UMR 6266) pour la création des cartes de localisation des étudiantes et étudiants ainsi que des personnels et les cartographies théoriques de déplacements ;
- ✓ Les membres de l'Agence Normande du Développement Durable, en particulier Nadine Tournaille pour sa participation à l'un des groupes de travail, et Anne-Sophie De Besses pour sa relecture attentive de ce document de synthèse.

SOMMAIRE

I. Introduction 7
1.1. Préambule 7
1.2. Méthodologie 10
II. Analyse des usages de mobilité au sein des campus 15
2.1. Identité de la communauté universitaire sur les campus 15
2.2. La voiture individuelle : mode de transport le plus utilisé par les personnels 35
2.3. Covoiturage, autopartage et location de véhicules : des modes de déplacement encore sous-développés 38
2.4. Les transports en commun, le mode de déplacement privilégié par les étudiants 43
2.5. Le vélo et la trottinette : une augmentation des usages sur les campus 49
2.6. La marche, un mode de transport bon pour la santé mais souvent oubliÉ 74
2.7. Une incitation à la mobilité bas carbone 78
III. Actions identifiées à mettre en œuvre 81
3.1. Marche 83
3.2. Vélos et trottinettes 84
3.3. Transports en commun 96
3.4. Covoiturage 99
3.5. Deux-roues motorisés 102
3.6. Général 103
IV. Mise en œuvre et suivi 109
V. Annexes 113
TABLE DES MATIERES 157

I. INTRODUCTION

1.1. PREAMBULE

Depuis plusieurs années, l'université de Caen Normandie met en place une politique de développement durable et de responsabilité sociétale. La gestion des déplacements des personnels et de la communauté étudiante est un sujet complexe, à la croisée des transitions sociale et environnementale. Dans ce cadre, l'université a encouragé les mobilités alternatives *via* l'installation d'équipements et le déploiement des incitations financières auprès des personnels. Aujourd'hui, l'université vient d'obtenir le label DD&RS et souhaite franchir un nouveau cap avec ce plan de mobilité. L'objectif est de développer les mobilités douces et actives, favoriser l'usage des transports en commun, réduire l'autosolisme et faire en sorte que les différents modes de déplacement puissent cohabiter sur des campus apaisés et sécurisés.

En 2013-2014, l'université a établi un diagnostic DD&RS sur la base du référentiel Plan Vert « *Agir pour le transport et la mobilité* », qui a permis de mettre en évidence les actions et initiatives demandant à être structurées et étendues à l'ensemble des campus (pages 75-84) et proposer les axes d'améliorations suivants :

- ✓ **Améliorer la visibilité des dispositifs existants**, notamment la prime aux transports, la localisation des parkings à vélo, la plateforme de covoiturage de la Région, etc. ;
- ✓ **Poursuivre les chantiers engagés**, les mener à termes et en tirer les bonnes pratiques pour les étendre à tous les sites de l'université ;
- ✓ **Accompagner les bonnes pratiques** pour qu'elles profitent à tous.

Au cours de l'année 2022-2023, l'université a candidaté au Label DD&RS et un diagnostic[1] a été établi sur la base d'un nouveau référentiel divisé en cinq axes, 18 variables stratégiques et 55 variables opérationnelles. Ce diagnostic a été validé par le CA de l'UNICAEN le 10 mars 2023. La variable opérationnelle 4.1.3 « *Mettre en place une gestion des déplacements des parties concernées internes et une politique incitative de déplacements alternatifs* », (p. 163-184) est consacré à la gestion des déplacements de la communauté universitaire, et à la politique mise en place par l'établissement afin d'inciter l'usage de modes de déplacements alternatifs. Un premier plan d'actions a été proposé, comprenant neuf actions à mettre en œuvre pour accompagner le changement, que ce soit par l'installation d'aménagements spécifiques ou par l'animation d'ateliers.

Mais il était nécessaire d'aller plus loin en se dotant d'un véritable plan de mobilité (PDM) comme l'impose la législation pour les structures de plus de 50 personnes avec pour objectif de réduire l'usage de la voiture individuelle, en facilitant les déplacements du personnel, des étudiants et des étudiantes avec des modes de transport alternatifs. Ce présent document permet d'approfondir le diagnostic validé par le CA de l'UNICAEN le 10 mars 2023, et de proposer un plan d'actions plus complet, sur plusieurs années.

L'université de Caen Normandie, avec plus de 31 000 étudiants et étudiantes et plus de 2 700 personnels, se doit d'être un acteur comme un partenaire exigeant et exemplaire dans l'évolution de ces modes de transports, notamment auprès de sa communauté.

Si le PDM a un caractère obligatoire pour les salariés, l'université a souhaité aller au-delà en intégrant les mobilités étudiantes aux réflexions et aux actions mises en œuvre.

[1] *https://www.unicaen.fr/wp-content/uploads/2023/03/UNICAEN_Campus-30_Diagnostic-partage_adopte-CA.pdf*

UN PEU D'HISTOIRE ET UN CADRE LÉGISLATIF

Depuis la « loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie n° 96-1236 du 30 décembre 1996 », dite loi LAURE, les agglomérations de plus de 100 000 habitants ont l'obligation de mettre en place un Plan de Déplacement Urbain (PDU), afin d'apporter à partir d'actions concertées, une alternative au choix de la voiture individuelle pour les déplacements urbains : transports en commun plus adaptés (fréquence, confort, rapidité, pertinence des points desservis ...), plans de circulation (sens unique) et de stationnement, ... En complément de ce dispositif, d'autres mesures ont été mis en œuvre comme le plan de déplacements des entreprises (PDE) concernant les entreprises de plus de 100 salariés.

Ce Plan de Déplacement Entreprise (PDE), ou Plan de Mobilité Employeur (PME), permet d'analyser les déplacements des parties prenantes d'une entreprise (salariés, clients, fournisseurs, visiteurs, …) et de construire un plan d'actions permettant de limiter l'émission de GES générée par la mobilité de chaque partie prenante.

Le Plan de Déplacements Campus (PDC) permet d'analyser les déplacements de toutes les parties prenantes (salariés, étudiants, visiteurs, fournisseurs) d'un établissement d'enseignement supérieur. Ce plan n'est pas régi par une quelconque législation.

Depuis le 1er janvier 2021 et là la loi d'orientation des mobilités (LOM), et plus particulièrement par les articles L. 1214-1 à L. 1214-38 du Code des Transports, le terme Plan De Mobilité (PDM) remplace le terme Plan de Déplacements Urbains (PDU) et le terme de Plan de Déplacement Entreprise (PDE). L'objectif principal du Plan de Mobilité est de participer à la diminution des émissions de GES liées au secteur des transports. L'idée est de lutter contre le changement climatique, la pollution de l'air et la pollution sonore tout en respectant la biodiversité. Les solutions apportées par le Plan de Mobilité doivent donc permettre de limiter l'utilisation de la voiture individuelle.

L'article L1214-3 du Code des Transports rend obligatoire la mise en place d'un PDU par les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

L'article 1214-8-2 oblige les entreprises ayant plus de 50 salariés sur un même site à fournir un PDM afin d'améliorer les déplacements de leur personnel. Ce plan de mobilité employeur doit être transmis à l'**autorité organisatrice de la mobilité (AOM)** territoriale compétente.

EN GUISE DE SYNTHESE...

Le plan de mobilité est un document regroupant un diagnostic de la situation d'un établissement à un instant T et un plan d'actions à mettre en place au cours des quatre années suivantes. A la fin de cette période, le plan de mobilité doit être renouvelé, et une nouvelle feuille de route doit être établie. Le plan de mobilité est régi par *l'article L1214 du code des transports*, et a pour objectif d'inciter à utiliser les mobilités douces et durables, en réduisant le recours à la voiture individuelle. Les actions choisies et mises en place doivent donc participer à l'amélioration de l'accessibilité à ces mobilités douces, en installant des aménagements spécifiques, ou en proposant des solutions techniques, entre autres.

Le plan de mobilité s'inscrit dans la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) établit par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Pour répondre à un objectif de réduction des GES afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, la SNBC propose de décarboner les transports, en employant **cinq leviers** : la demande de transport, le report modal, le remplissage des véhicules, la consommation énergétique des véhicules et l'intensité carbone de l'énergie (Figure 1.1.-A). Le plan de mobilité permet d'influer sur plusieurs de ces leviers, notamment sur le report modal, et sur le remplissage des véhicules.

Les 5 leviers de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC)

Figure 1.1.-A. Les cinq leviers de décarbonation des transports de la SNBC, par Aurélien Bigo

Il s'agit également pour l'université de répondre aux attendus du Plan Climat-Biodiversité de l'ESR (PCB-ESR) et des objectifs de la « Transition écologique pour un développement soutenable » (TEDS), à savoir produire régulièrement un bilan d'émissions de gaz à effet de serre « *afin de mesurer l'impact des actions mises en place pour réduire l'empreinte carbone de nos activités* ». **L'université a établi son bilan carbone sur l'année 2022** et **les déplacements représentent 58% des émissions de GES**. Le plan de mobilité (PDM) est donc un outil efficace pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il permet ainsi de rationaliser tous les déplacements liés à l'activité de l'établissement : déplacements domicile-travail, déplacements domicile-études, déplacements professionnels, déplacements des visiteurs et des fournisseurs.

Pour réduire les émissions de GES générées par les déplacements cités ci-dessus, l'objectif du plan de mobilité est d'aider et d'inciter les salariés et les étudiants à utiliser les moyens de transport alternatifs (transports en commun, vélos, marche, ...), en **réduisant ainsi l'usage de la voiture individuelle** à partir d'une :

- ✓ **Sensibilisation** des salariés et des étudiants par diverses actions de communication sur la problématique de la mobilité et du développement durable en général ;
- ✓ **Maîtrise** des problèmes de stationnement existants et à venir ;
- ✓ **Amélioration** de l'accessibilité aux différents campus pour les salariés, étudiants, visiteurs et personnes à mobilité réduite ;
- ✓ **Gestion** de l'éloignement des transports publics et du maillage (bus) par la mise en place de liaisons entre les campus et les transports publics ;
- ✓ **Promotion** des transports publics et alternatifs par des actions d'information (site internet, brochures, ...).

Ainsi, de très nombreux flux sont générés quotidiennement sur les trajets domicile-travail, domicile-études et inter-campus dans le cadre des activités professionnelles et étudiantes. La qualité des déplacements tend à se dégrader en raison des difficultés pour accéder à certains campus (bouchons, ...) et en raison de la saturation des places de stationnement au sein des campus ou sur les voies publiques alentours. Cette situation est génératrice de temps perdu, de dysfonctionnements (retards à l'arrivée des cours ou au travail), de pollutions (GES, bruits, ...), de consommation d'espaces. Il est ainsi plus que jamais nécessaire de prendre des mesures permettant de faciliter les déplacements des usagers de l'université (personnels et étudiants) en tenant compte des **cinq enjeux majeurs** définis par le législateur :

- ✓ **Social :** amélioration de l'accessibilité aux différents sites universitaires (y compris pour les personnes à mobilité réduite) ; communication sur l'offre de transport en commun pour un choix objectif, incitation au covoiturage, ... ;
- ✓ **Économique :** optimisation des déplacements (mode, distance et temps), réduction des budgets liés aux déplacements des salariés et des étudiants ;
- ✓ **Environnemental :** réduction des pollutions (émission des gaz à effet de serre, du bruit, ...), lutte contre le réchauffement climatique, réduction de la consommation d'énergie ;
- ✓ **Managérial :** mobilisation de l'ensemble des salariés et étudiants autour d'un projet d'établissement fédérateur et de son axe « *Construire une université solidaire, durable, et responsable pour répondre aux enjeux des transitions dans toutes leurs dimensions* » ;
- ✓ **Citoyen :** participation de l'université à la mise en œuvre des plans de déplacements des collectivités concernées, prise de conscience du personnel et des étudiants de solutions simples d'économie d'énergie, ...

1.2. METHODOLOGIE

Le plan de mobilité est piloté par la mission Campus 30, conformément au projet d'établissement et en particulier son axe 1 « Construire une université solidaire, durable, et responsable pour répondre aux enjeux des transitions dans toutes leurs dimensions ». Ce plan de mobilité fait l'état des lieux des 13 campus universitaires :

- ✓ Les sept campus caennais : Campus 1, Campus 2, Campus 3, Campus 4, Campus 5, INSPE, Campus Horowitz ;
- ✓ Le campus d'Alençon-Damigny ;
- ✓ Le campus de Cherbourg-en-Cotentin ;
- ✓ Le site universitaire de Lisieux ;
- ✓ La station marine de Luc-sur-Mer ;
- ✓ Les sites universitaires de Saint-Lô : l'IUT de Saint-Lô et l'INSPE de Saint-Lô ;
- ✓ Le site universitaire de Vire Normandie.

Ce document prend en compte toute la communauté universitaire comprenant tous les personnels et la communauté étudiante.

Le plan de mobilité a été élaboré en suivant six phases successives :

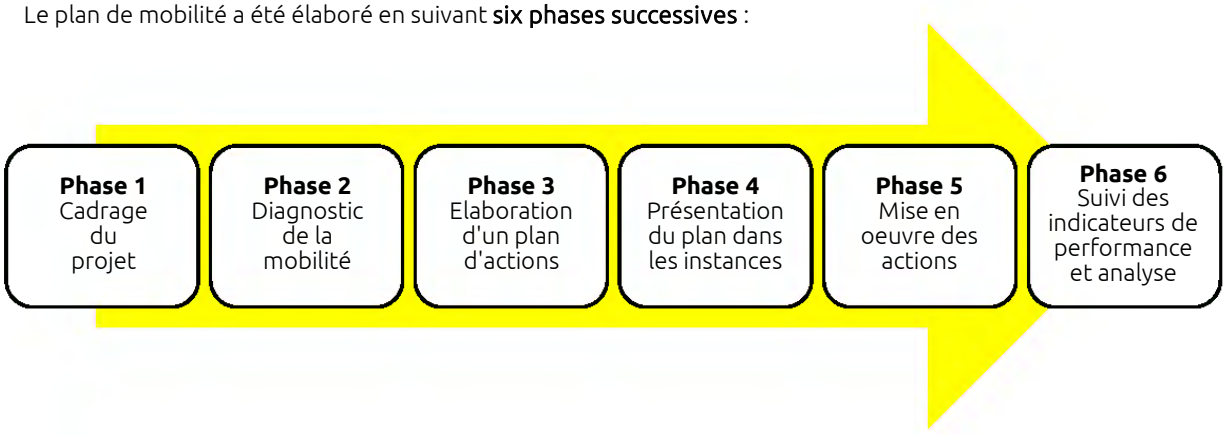

1.2.1. Phase 1 : cadrage du projet

Cette phase a permis de réaliser une note de cadrage et un planning prévisionnel, qui ont été les feuilles de route pour la conception de ce document. Ces éléments ont été présenté à l'équipe de direction.

1.2.2. Phase 2 : diagnostic de la mobilité

Le diagnostic s'appuie sur plusieurs collectes de données réalisées à différents moments et selon des modalités différentes. Cela a permis d'avoir des informations variées et complémentaires.

- **Des travaux étudiants :** enquêtes, mémoires et autres synthèses :
  - ✓ Étude en ligne diffusée aux étudiantes et étudiants caennais (décembre 2019 à octobre 2020) : Diagnostic des facteurs environnementaux et psychologiques de l'utilisation de MTRE (Modes de transport respectueux de l'environnement) par les étudiants caennais. Mission réalisée par Théo FREROT et Marie PINONCELY (Master Psychologie sociale de l'intervention : audit et conduite du changement) sous la direction de Jessica Mange dans le cadre du collectif « Agir ensemble ». 3 218 réponses étudiants.
  - ✓ Enquête vélo étudiants (mars 2020) : Paul LECOLLEY, 2020. L'utilisation du vélo par les étudiants caennais dans le cadre des déplacements domicile / étude. Mémoire de master 1 GAED, sous la direction de Patrice Caro, UFR SEGGAT, département de géographie, 92 pages. 420 étudiants répondants.
  - ✓ Enquête sur les mobilités auprès des usagers du Campus 1 (avril 2021) : enquête « Campus vélo » auprès des étudiants et personnels visant à promouvoir et encourager la mobilité cyclable sur le campus 1. Quatre étudiants de Master 1 d'urbanisme de Sciences Po Rennes, campus de Caen et d'un étudiant de master 1 de géographie de l'université de Caen Normandie. 595 réponses complètes ;
  - ✓ Enquête sur les mobilités domicile-campus auprès des étudiants et du personnel de tous les campus (février-mars 2022) : JOLY Thomas, 2022. Le vélo à l'université de Caen Normandie. Vers un mode de transport majoritaire à l'avenir : utopie ou nécessité ? Mémoire de master 1 GAED, sous la direction de Jean-Marc Fournier, UFR SEGGAT, département de géographie, 115 pages. 600 répondants.
  - ✓ Tableau de bord des mobilités : édition 2021. Agence d'études d'urbanisme de Caen Normandie Métropole, 2021, Caen, AUCAME, coll. « Observatoire mobilités », comportant 11 fiches thématiques et une fiche de synthèse des chiffres clés et des tendances. *https://www.aucame.fr/images/catalogue/pdf/1646901487-obs-mob-tb-ed2021-web-.pdf*
- **Une grande enquête en ligne** réalisée et diffusée par la mission Campus 30 (mars-mai 23) :

Cette enquête en ligne entre le 27 mars 2023 et le 9 mai 2023 a récolté 2 187 réponses, dont 1 527 réponses complètes. Elle comportait 92 questions réparties dans neuf items.

- **Des groupes de travail** (juin-septembre 2023) :

La mission Campus 30 s'est déplacée sur les 13 sites universitaires afin d'échanger sur les habitudes de déplacements des personnels et étudiants entre le 14 juin et le 11 septembre 2023. Chaque groupe de travail comptait entre cinq à 15 personnes. La mission Campus 30 a ainsi pu rencontrer un total de 92 personnes. Ces réunions ont permis d'identifier les besoins spécifiques de chaque campus et de proposer des actions à court, moyen et long terme.

- **Compilation et consolidation** (septembre 2023) :

Suite aux collectes de données listées ci-dessus, une liste de besoins et d'actions à mener a été établie par campus. Les informations recueillies ont été consolidées par des échanges directs avec des étudiantes et des étudiants lors des évènements de rentrée de septembre. Enfin, la liste identifiée a été soumise aux services concernés de l'université pour vérifier la faisabilité des actions retenues.

- **Une concertation en ligne** (octobre 2023) :

Pour réussir à donner la parole à l'ensemble de la communauté universitaire, une concertation en ligne a été diffusée entre le 9 octobre et le 12 novembre 2023 pour permettre de prioritiser les actions et de faire des propositions. Ainsi, **35 actions ont été soumises** à la communauté selon les modes de déplacement : Covoiturage (3 actions), Deux-roues motorisés (1 action), Transports en commun (4 actions), Pratique du vélo (20 actions), Pratique de la trottinette (1 action), Marche (2 actions), Transversales (4 actions). Ainsi, 20 actions ont été proposées par la communauté avec 878 soutiens et 67 commentaires.

- **Des échanges** avec toutes les parties prenantes du territoire :
  - ✓ Des élus et les services techniques des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) des différentes agglomérations, communautés de communes ou intercommunalités, qui ont repris la compétence mobilité depuis 2019 (Caen-la-Mer, Cherbourg-en-Cotentin, …) ;
  - ✓ Des associations pour la promotion des mobilités douces et alternatives (Maison du vélo, Dérailleurs, Vélisol, …) ;
  - ✓ Le collectif « Agir ensemble, campus durables en villes durables » qui regroupe presque tous les acteurs caennais de l'Enseignement supérieur & de la recherche et les collectivités locales (MGEN, CROUS, Ville de Caen, ESITC, ENSICAEN, UNICAEN, COMUE NU, …) ;
  - ✓ La communauté des usagers de l'université de Caen Normandie *via* des enquêtes menées par des étudiants et/ou groupes d'étudiants dans le cadre de leurs cursus, ou bien *via* des visites sur place à la demande des usagers (par exemple au campus 3) ;
  - ✓ Le conseil de quartier Calvaire Saint-Pierre Université, sur un projet visant à améliorer et à sécuriser le réseau cyclable entre le campus 2, le campus 1 et le centre-ville dans le cadre de l'appel à projets « Je participe à Caen ! » à partir du 24 septembre 2021 ;
  - ✓ Le responsable du service DD&RS de l'université de Rouen Normandie et le chargé de projets développement durable de l'université Le Havre Normandie.
- **La collecte d'informations et de bonnes pratiques** par la Mission Campus 30 par la participation à des réunions, colloques, club, etc. :
  - ✓ Réunion d'échanges autour de la plateforme de co-voiturage Klaxit, 28 avril 2021 ;
  - ✓ Réunion du Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du développement durable dans l'Enseignement Supérieur *CIRSES* ;
  - ✓ Premières rencontres normandes du vélo, 1er et 2 avril 2022 et organisées par le collectif « Vélo Normandie » ;
  - ✓ Journée de formation sur la mobilité, organisée par l'ANBDD, le 20 octobre 2022, afin de présenter le dispositif Ambassadeurs de la Mobilité durable ;
  - ✓ Club Plan de mobilité Caen-la-mer, le 11 avril 2023, qui informe des évolutions programmées des réseaux Twisto et Mobisto et permet d'échanger sur les retours d'expérience et l'avancement dans la mise en œuvre des actions et l'évaluation des résultats obtenus ;
  - ✓ Webinaires organisés une fois par mois par le Cerema sur divers thématiques en lien avec les mobilités ;
  - ✓ Journée régionale d'échanges sur la conduite de projets mobilités durables en territoires normands, organisée par l'ANBDD le 12 décembre 2023.

1.2.3. Phase 3 : élaboration d'un plan d'actions

Cette phase s'appuie principalement sur la compilation de toutes les données, informations, avis et retours collectés. La liste consolidée, le niveau de facilité de mise en œuvre des actions ainsi que la priorité ressentie par la communauté universitaire ont permis de proposer ce plan de réalisation pluriannuel. Afin de confirmer ces choix, la mission Campus 30 s'est appuyée sur les avis du réseau de référentes et référents Développement Durable de l'université. Il s'agit de personnels issus de structures universitaires variées (composantes de formation, laboratoires de recherche, services…) et implantés sur les différents campus.

1.2.4. Phase 4 : présentation du plan dans les instances

Le document de synthèse ainsi établi, assorti de ses fiches actions a été présenté à l'équipe de direction, aux services universitaires. Il a été présenté au comité social d'administration d'établissement (CSAE) le 20 février 2024 qui a donné un avis favorable, puis au conseil d'administration (CA) du 12 mars 2024 pour adoption.

1.2.5. Phase 5 : mise en œuvre des actions :

Le plan de mobilité de l'université a une validité de cinq ans, soit de février 2024 à février 2029. Durant cette période, l'université suivra le déroulé de ce plan et animera la transversalité nécessaire entre les services mais aussi avec les autres plans connexes (Schéma directeur de la vie étudiante, Plan de sobriété, futur Schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale, etc.). L'université assurera également les interactions et la bonne information des AOM (Autorités organisatrices des mobilités).

L'impulsion et l'animation du plan pourront être opérées par la Mission Campus 30, en lien étroit avec la Direction générale des services. Cependant, il reviendra bien à chaque service de mener à bien les actions pour lesquelles il est compétent.

1.2.6. Phase 6 : suivi des indicateurs de performance et analyse :

Tout au long de la période de validité du plan de mobilité et à échéance, la mission Campus 30 assurera le suivi de la réalisation des actions, de leur conformité avec l'attendu et du résultat obtenu (fréquence d'utilisation, contentement des usagers, etc.). Elle assurera également une veille afin de prendre en compte d'éventuels évolutions de pratiques qui nécessiterait une révision du plan :

- Un bilan annuel sera publié à la communauté. Il s'agira d'une communication sur le site de l'établissement et relayé auprès de la communauté faisant état des réalisations faites sur l'année écoulée ;
- Au fil des années de réalisation du plan de mobilité, des enquêtes de satisfaction ainsi que des constatations d'utilisation des équipements seront réalisées afin de mesurer l'impact des actions menées sur l'évolution des usages ;
- Des révisions du plan de mobilité pourront être opérées si les usages évoluent. Ce dernier devra alors repasser pour présentation au CA ;
- Un bilan final sera établi en 2029 et servira de base au plan de mobilité suivant.

II. ANALYSE DES USAGES DE MOBILITE AU SEIN DES CAMPUS

Cette section va permettre d'analyser finement les différents usages de mobilité au sein des 13 campus de l'établissement. Cela va d'abord passer par la caractérisation de l'identité de la communauté universitaire de chaque campus permettant de mettre en évidence les besoins et contraintes des usagers compte-tenu de la localisation du campus au sein des villes et agglomérations (section 2.1).

Puis, les différents modes de mobilités seront successivement analysés (section 2.2 à 2.7) pour identifier les actions à mettre en œuvre pour répondre aux différents besoins et conduire à la réduction de l'usage de la voiture individuelle. Ces actions seront indiquées au fil de l'eau dans un bref encadré. Le lecteur trouvera les détails de ce chacune des actions dans la section suivante.

2.1. IDENTITE DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITAIRE SUR LES CAMPUS

Pour mieux comprendre les résultats issus des différentes analyses de données obtenues par le biais des services et de l'enquête sur les habitudes de déplacement, il est important de caractériser l'identité de la communauté universitaire de chaque campus dont les usagers ont des besoins et des contraintes différentes, et à cause notamment de l'emplacement géographique qui varie en fonction des villes d'implantation.

Le centre-ville et la gare ferroviaire sont utilisés comme point de repère, puisqu'il s'agit de zones avec une concentration de logements et potentiellement considérées comme des pôles d'échanges multimodaux.

Ainsi, avant de présenter les résultats obtenus par l'enquête sur les habitudes de déplacements, chaque campus est analysé en fonction de plusieurs critères :

- ✓ La répartition du nombre d'étudiants, étudiantes et personnels par campus ;
- ✓ La position géographique ;
- ✓ La répartition des lieux d'habitation ;
- ✓ Les temps de trajet depuis le centre-ville et la gare ferroviaire, si elle existe.

2.1.1. Des tailles et zones géographiques différentes

L'université de Caen Normandie est présente sur trois départements du territoire normand (Calvados, Manche et Orne). Avec ses 15 sites répartis sur sept villes universitaires, cet ancrage territorial amène à créer des flux entre chaque campus, en plus des flux domicile-campus.

La communauté universitaire compte près de 31 000 étudiantes et étudiants, et 2700 personnels, répartie de manière différentes sur chaque campus. Les campus 1, 2 et 5 sont les trois campus accueillant le plus d'étudiants et étudiantes, soit plus de 75% de la communauté étudiante (Figure 2.1.1-A).

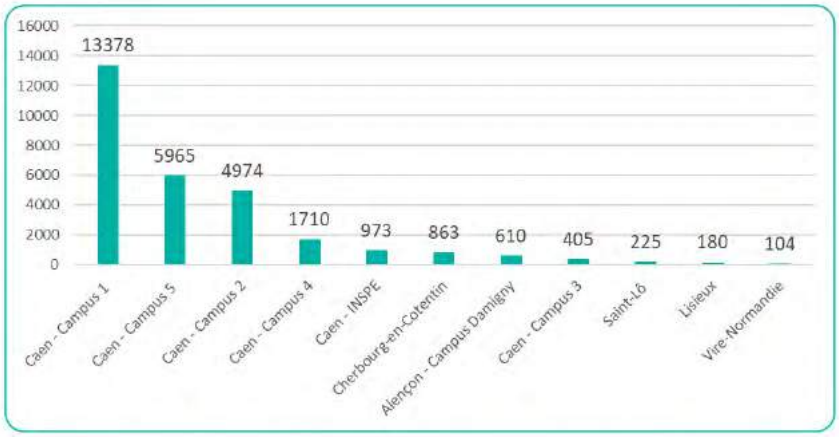

Figure 2.1.1-A. Répartition du nombre d'étudiants par campus durant l'année universitaire 2022-2023.

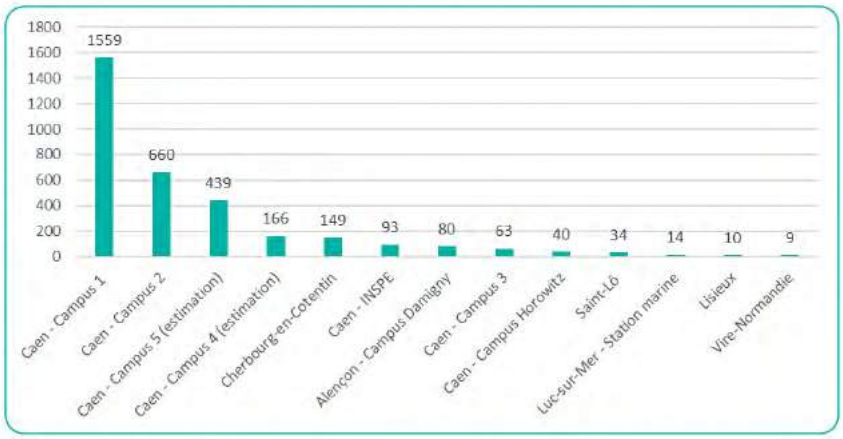

Figure 2.1.1-B. Répartition du nombre de personnels par campus durant l'année universitaire 2022-2023.

Pour mieux comprendre la répartition des lieux d'habitation de la communauté universitaire (personnels et communauté étudiante) de chaque campus, nous avons créé des cartes et des graphiques en entonnoir à partir des codes postaux fournis par la DAPAC et la DRH. A noter que certains étudiants (1%) n'ont pas renseigné leur code postal et ne sont donc pas pris en compte dans les calculs. De plus, environ 12% des étudiants et étudiantes ont renseigné le code postal de leurs parents, qui habitent parfois en dehors de la Normandie. Ainsi, les pourcentages des lieux d'habitation compris en Normandie, dans le département, l'EPCI et la ville du campus mentionné peuvent être plus élevés dans la réalité.

Les cartes présentent deux vues différentes sur les données de mobilité des étudiants depuis leur domicile connu et leur campus de rattachement.

D'abord à partir de leur code postal de domicile, le nombre d'étudiant est agrégé de sorte à avoir des cercles proportionnels par commune du nombre d'étudiants : en fonction des campus les écarts peuvent être très grand (de 1 à 10 000 par exemple) ce qui est bien reflété par cette cartographie par cercle proportionnels.

En second on a une cartographie théorique du déplacement de la commune de résidence vers le ou les campus considérés : chaque trait à ici une épaisseur proportionnelle au nombre d'étudiants concerné par le flux, et plus on se rapproche d'une destination (les campus) plus les traits se rassemblent à l'image de rivières et fleuves grossissant progressivement pour atteindre l'exutoire.

Points d'attention méthodologique :

- ✓ Le code postal des données initiales rend la mesure un peu moins précise (il peut y avoir plusieurs communes proches avec un même code postal : le code INSEE est plus précis (un code pour une commune). Généralement il s'agit seulement de deux ou trois communes contigües, donc l'imprécision à l'échelle est toute relative.
- ✓ Les lignes qui représentent le flux d'étudiant ne représente pas le cheminement réel de ceux-ci : on ne sait pas exactement par quelles routes on passe pour aller d'une commune à un campus. Néanmoins, le résultat final (calculé au plus court chemin selon les possibilités du réseau routier) est assez réaliste à cette échelle.

Sur une échelle plus globale, la première carte ci-dessous met en évidence le nombre d'étudiants et étudiantes présents sur le territoire de Caen-la-Mer et de Cœur de Nacres. La seconde carte met en lumière les axes prioritaires qui pourraient potentiellement être utilisés par les étudiants, suivant leur campus de rattachement.

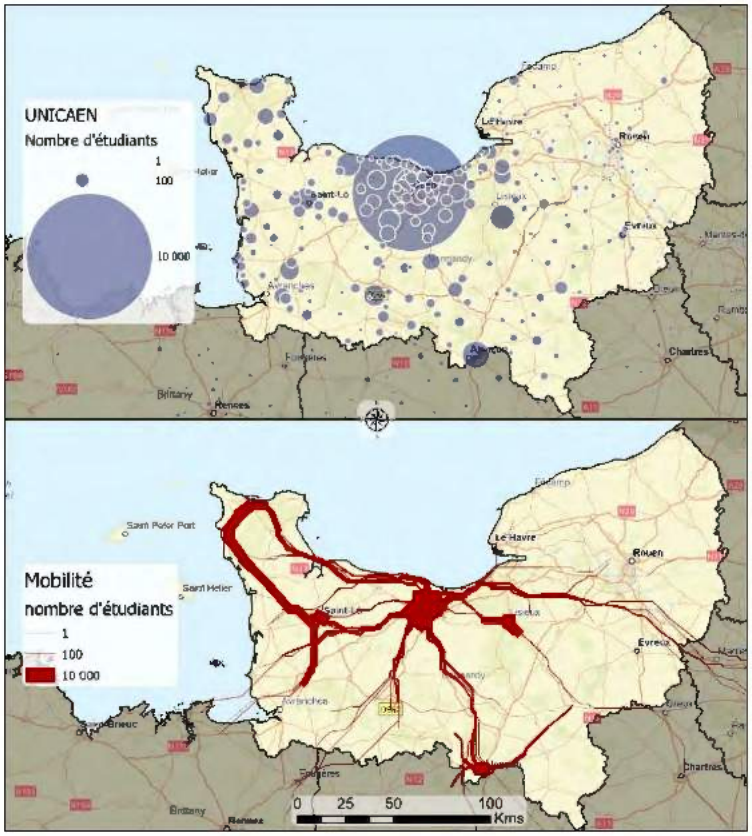

Figure 2.1.1-C. Nombre d'étudiants et étudiantes par commune et nombre de déplacement vers tous les campus normands.

Toujours en gardant une échelle globale, les personnels se situent en majorité sur le territoire de Caen-la-Mer, plus particulièrement dans la ville de Caen.

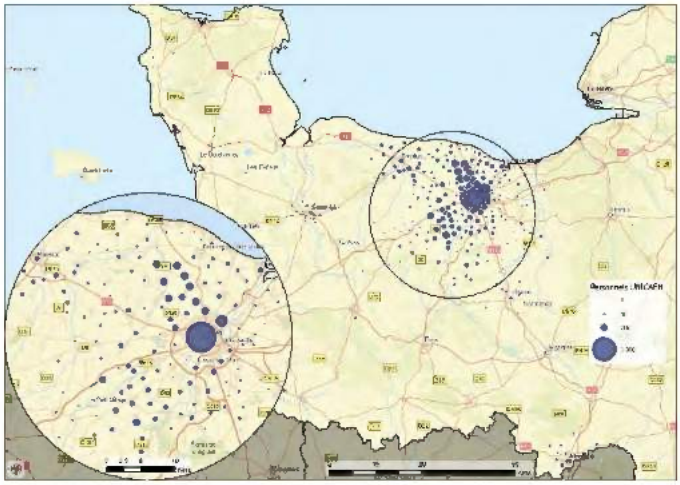

Figure 2.1.1-D. Nombre de personnels par commune

Les campus caennais

L'université compte un total de sept campus sur le territoire de la communauté de commune de Caen-la-mer, comme suit :

- ✓ Campus 1, accueillant six composantes, une bibliothèque universitaire et huit bibliothèques et assimilés, 19 laboratoires et la majorité des directions des services communs et centraux ;
- ✓ Campus 2, accueillant quatre composantes, une bibliothèque universitaire, huit laboratoires ;
- ✓ Campus 3, accueillant une composante ;
- ✓ Campus 4, accueillant une composante, deux bibliothèques et assimilés, un laboratoire ;
- ✓ Campus 5, accueillant une composante, une bibliothèque universitaire, huit laboratoires ;
- ✓ INSPE, accueillant une composante et une bibliothèque universitaire ;
- ✓ Campus Horowitz, accueillant trois laboratoires et un service commun.

Situé à une altitude d'environ 30 m, le campus 1 est relativement proche du centre-ville, accessible facilement à pied, en passant par le château de Caen notamment. Par ailleurs, l'INSPE et les campus (Campus 2, Campus 4, Campus 5, Campus Horowitz) présents sur le plateau nord (Alt. 60 m) sont assez éloignés du centre-ville et leur localisation oblige les usagers à prendre un autre mode de déplacement pour se rendre au cœur de Caen, ou à la gare SNCF (Alt. 5 m) par exemple. Ces campus se situent à proximité immédiate d'un accès périphérique ainsi que de l'axe routier qui dessert les communes se situant au nord de Caen. Par ailleurs, ces campus restent tout de même proches de commerces et logements, et ne sont pas isolés des zones urbaines.

Enfin, le Campus 3 est excentré à la fois du centre-ville mais également des autres campus puisqu'il se situe dans la commune d'Ifs, au sud de Caen (Alt. 25 m). A l'instar des campus du plateau nord, les usagers de ce campus doivent prendre un moyen de déplacement spécifique pour se rendre au cœur de Caen.

Ces sept campus sont répartis de la manière suivante, principalement dans la ville de Caen :

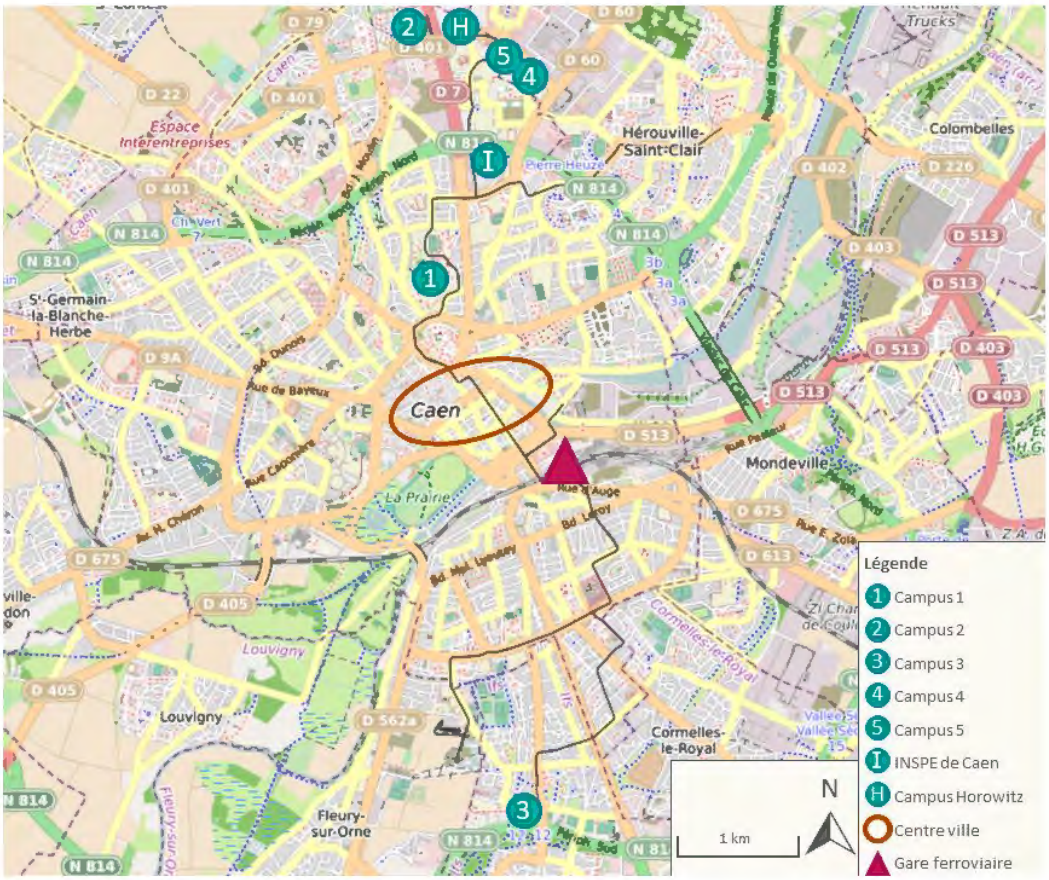

Figure 2.1.1-E. Emplacements des sept campus situés dans la ville de Caen, ainsi que le centre-ville et la gare ferroviaire de Caen.

Sur les campus caennais, les personnels et étudiants viennent en majorité de Caen-la-Mer (69% et 52%). Environ un tiers des personnels et étudiants habitent dans la ville de Caen. Toutefois, ce graphique en entonnoir montrent qu'un tiers des personnels habitent en dehors de l'agglomération de Caen-la-Mer.

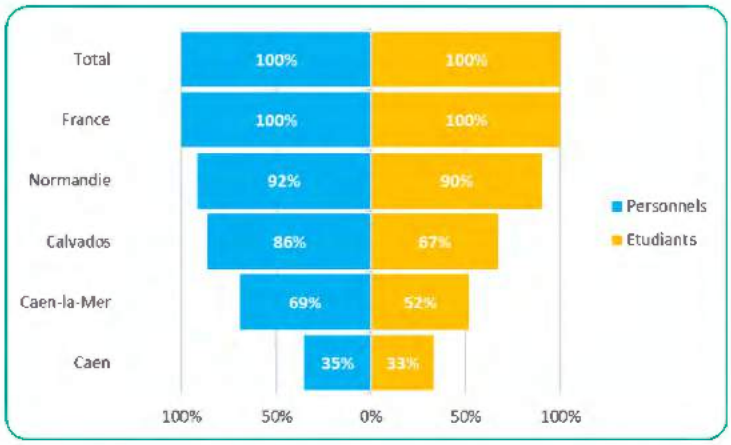

Figure 2.1.1-F. Répartition des lieux d'habitation des personnels, étudiants et étudiantes rattachés aux campus caennais (2022).

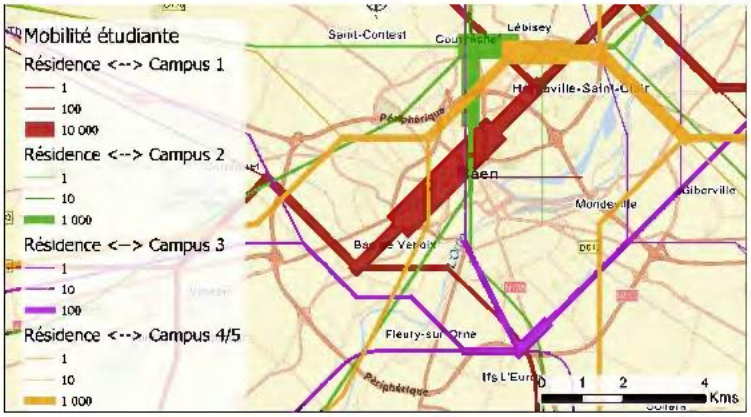

Figure 2.1.1-G. Nombre de déplacement vers les campus caennais

Mode de déplacement		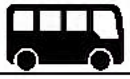		
Centre-ville	**Campus 1 :** 4 minutes **Campus 2, 4, 5, Horowitz** : 9 minutes **INSPE :** 8 minutes **Campus 3 :** 17 minutes	**Campus 1 :** 5 minutes **Campus 2, 4, 5, Horowitz** : 16 minutes **INSPE :** 21 minutes **Campus 3 :** 22 minutes	**Campus 1 :** 5 minutes **Campus 2, 4, 5, Horowitz** : 15 à 20 minutes **INSPE :** 10 à 15 minutes **Campus 3 :** 19 minutes	**Campus 1 :** 12 minutes **Campus 2, 4, 5, Horowitz** : 44 minutes **INSPE :** 35 minutes **Campus 3 :** une heure
Gare ferroviaire	**Campus 1 :** 11 minutes **Campus 2, 4, 5, Horowitz** : 15 minutes **INSPE :** 14 minutes **Campus 3 :** 10 minutes	**Campus 1 :** 15 minutes **Campus 2, 4, 5, Horowitz** : 26 minutes **INSPE :** 31 minutes **Campus 3 :** 22 minutes	**Campus 1 :** 11 minutes **Campus 2, 4, 5, Horowitz** : 20 à 25 minutes **INSPE :** 15 à 20 minutes **Campus 3 :** 16 minutes	**Campus 1 :** 32 minutes **Campus 2, 4, 5, Horowitz** : 1 heure **INSPE :** 51 minutes **Campus 3 :** 49 minutes

Tableau 2.1.1-A. Temps de trajet depuis le centre-ville et la gare ferroviaire, par mode de déplacement pour accéder aux campus caennais.

Tous les modes de déplacements urbains pour se rendre vers les campus sont accessibles depuis le centre-ville ou la gare ferroviaire. Le temps de trajet diffère en fonction du mode de déplacements choisi. A noter que la voiture n'est pas toujours le mode de déplacement le plus efficace. Par exemple, le temps de trajet en transport en commun ou à vélo est pratiquement équivalent au temps de trajet en voiture pour effectuer le trajet entre le centre-ville et le campus 3. Depuis le centre-ville, les cyclistes doivent monter une cote d'un dénivelé de 20 à 55 mètres selon une pente plus ou régulière comprise entre 3 à 5 %. Le tableau ci-dessous permet de mettre en lumière la possibilité d'effectuer certains trajets en vélo ou à pied, plutôt qu'en voiture. A noter que les temps de trajet liés à la voiture peuvent être facilement doublés voire triplés en fonction du trafic.

Le campus d'Alençon-Damigny

Le **campus d'Alençon-Damigny** se situe au nord-ouest du territoire de la communauté urbaine d'Alençon, plus précisément dans la commune de Damigny, au pôle universitaire de Montfoulon (Altitude de 167 m). Son emplacement est éloigné de la ville d'Alençon, à environ 3 km (Alt. 145 m) et d'environ 4 km de la gare ferroviaire située immédiatement à l'est du centre-ville. Il n'y a pas de zones urbaines à proximité du campus, qui est principalement entouré de champs. Ce site universitaire se situe à proximité de plusieurs axes routiers, dont la Nationale 12, qui permet de relier les villes d'Alençon et Damigny avec d'autres villes comme Mayenne et Verneuil.

Avec un dénivelé positif d'une vingtaine de mètres sur quasiment 4 kilomètres de trajet, il est assez aisé pour se rendre sur le campus à vélo, malgré un éloignement par rapport au centre-ville et à la gare.

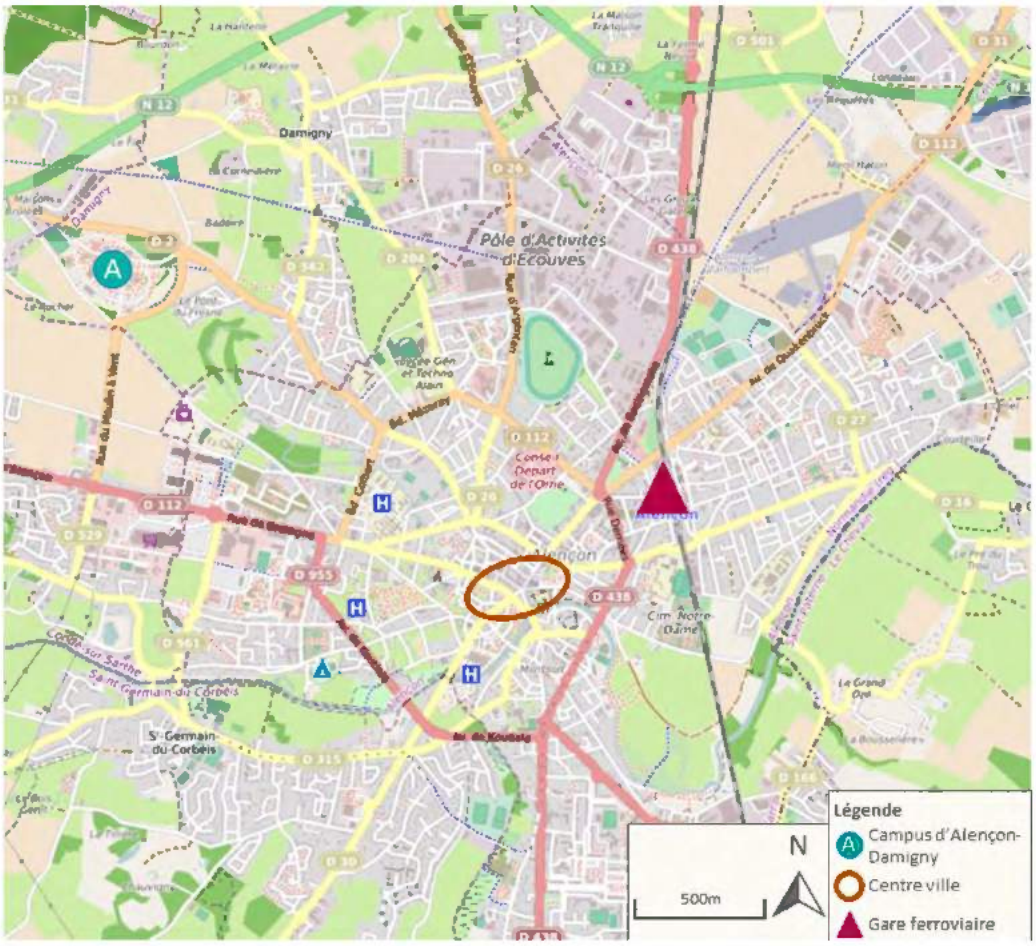

Figure 2.1.1-H. Emplacements du campus d'Alençon-Damigny, ainsi que le centre-ville d'Alençon et la gare ferroviaire d'Alençon.

Sur le campus d'Alençon-Damigny, les personnels viennent en majorité de la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA ; 70%) tandis que les étudiants vivent en grande partie en dehors de la Communauté Urbaine d'Alençon. Toutefois, les chiffres correspondant aux étudiants sont à nuancer, car certains étudiants ont mentionné le code postal de leurs parents.

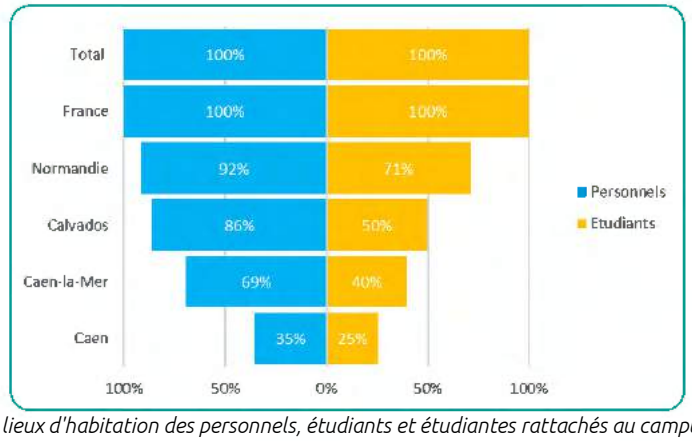

Figure 2.1.1-I. Répartition des lieux d'habitation des personnels, étudiants et étudiantes rattachés au campus d'Alençon-Damigny (2022).

La carte du nombre d'étudiants et étudiantes par commune et celle du nombre de déplacement vers le campus d'Alençon sont disponibles en annexe de ce document (Annexe 2).

De par l'emplacement du campus d'Alençon-Damigny, la communauté universitaire est fortement incitée à opter pour un mode de déplacement autre que la marche, à la fois pour se rendre dans le centre-ville, mais également à la gare ferroviaire. Toutefois, ce type de trajet peut être assuré par un réseau de bus. A noter que le temps de trajet en voiture et à vélo est pratiquement similaire, que ce soit vers le centre-ville ou vers la gare ferroviaire.

Mode de déplacement		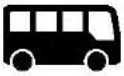		
Centre-ville	8 minutes	31 minutes	12 minutes	43 minutes
Gare ferroviaire	9 minutes	25 minutes	13 minutes	50 minutes

Tableau 2.1.1-B. Temps de trajet depuis le centre-ville et la gare ferroviaire, par mode de déplacement pour accéder au campus d'Alençon-Damigny.

Campus d'Alençon Damigny

Le campus de Cherbourg

Le campus de Cherbourg se situe dans le sud-ouest sur les hauteurs de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, pratiquement en périphérie, au cœur d'une zone pavillonnaire. En partant de la gare de Cherbourg, pour un trajet de 2,8 kilomètres, on accède au campus après une ascension totale de plus de 82 mètres, avec notamment un kilomètre de montée en continu, avec une pente comprise entre 5% et 11%. Ce campus est entouré de plusieurs départementales, permettant de relier la ville de Cherbourg-en-Cotentin avec les autres villes et villages en périphérie.

Figure 2.1.1-J. Emplacement du campus de Cherbourg, du centre-ville et de la gare ferroviaire de Cherbourg-en-Cotentin.

Sur le campus de Cherbourg-en-Cotentin, les personnels habitent en majorité dans la ville de Cherbourg-en-Cotentin (56%), tandis que les étudiants viennent plutôt de l'agglomération du Cotentin (65%).

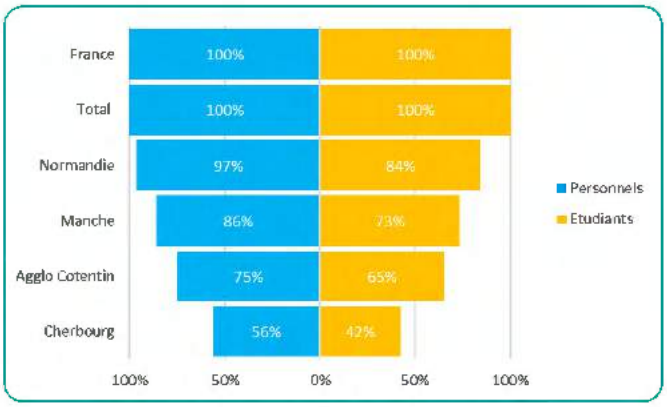

Figure 2.1.1-K. Répartition des lieux d'habitation des personnels, étudiants et étudiantes rattachés au campus de Cherbourg (2022).

La carte du nombre d'étudiants et étudiantes par commune et celle du nombre de déplacement vers le campus de Cherbourg-en-Cotentin sont disponibles en annexe de ce document (Annexe 2).

Bien qu'étant en périphérie de la ville, les personnels, étudiants et étudiantes peuvent opter pour tous les modes de déplacements urbains, sans grandes difficultés.

Mode de déplacement				
Centre-ville	8 minutes	27 minutes	Entre 8 et 12 minutes	30 minutes
Gare ferroviaire	8 minutes	17 minutes	Entre 15 et 20 minutes	35 minutes

Tableau 2.1.1-C. Temps de trajet depuis le centre-ville et la gare ferroviaire, par mode de déplacement pour accéder au campus de Cherbourg-en-Cotentin.

Campus de Cherbourg Octeville

Le campus de Lisieux

Le campus de Lisieux (Altitude de 67 mètres) se situe au cœur de Lisieux, à environ 900 mètres du centre-ville, mais reste éloigné de la gare ferroviaire (Altitude de 50 mètres), qui se trouve à l'opposé. Toutefois, les distances à parcourir entre le campus et la gare sont assez réduites, environ 1,5 kilomètres pour un dénivelé d'environ 17 mètres.

Figure 2.1.1-L. Emplacement du campus de Lisieux, du centre-ville et de la gare ferroviaire de Lisieux.

Sur le campus de Lisieux, un tiers des personnels et étudiants habitent à Lisieux, mais plus de la moitié habite en dehors de la Communauté de communes Lisieux Normandie.

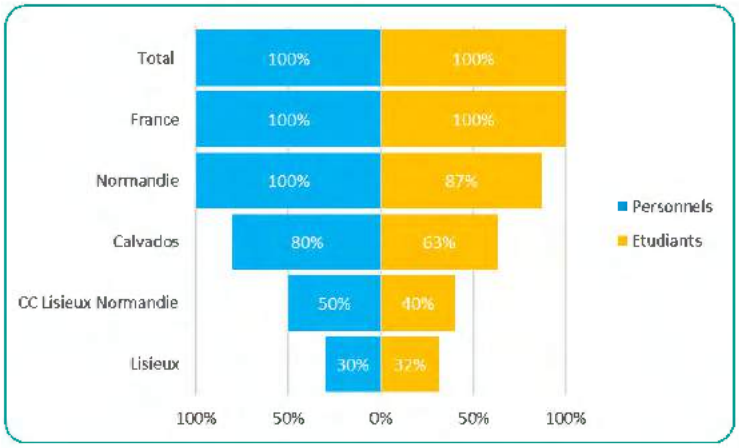

Figure 2.1.1-M. Répartition des lieux d'habitation des personnels, étudiants et étudiantes rattachés au campus de Lisieux (2022).

La carte du nombre d'étudiants et étudiantes par commune et celle du nombre de déplacement vers le campus de Lisieux sont disponibles en annexe de ce document (Annexe 2).

Le campus de Lisieux est assez bien situé, permettant aux usagers de recourir à différents modes de déplacements, notamment la voiture, le vélo et la marche, depuis le centre-ville. Plusieurs lignes de bus sont également disponibles depuis la gare ferroviaire vers le site universitaire.

Mode de déplacement				
Centre-ville	9 minutes	-	5 minutes	12 minutes
Gare ferroviaire	5 minutes	12 minutes	6 minutes	20 minutes

Tableau 2.1.1-D. Temps de trajet depuis le centre-ville et la gare ferroviaire, par mode de déplacement pour accéder au campus de Lisieux.

Le site de Luc-sur-Mer

Le site de Luc-sur-Mer se trouve au nord de la ville de Luc-sur-Mer et en front de mer. La ville étant petite, aucune gare ferroviaire n'est implantée. La station marine reste néanmoins proche du centre-ville.

La ville de Luc-sur-mer est traversée par deux axes routiers majeurs : l'un reliant Luc-sur-Mer avec Caen, en passant par Douvres-la-Délivrandes et Epron, et l'autre reliant Luc-sur-Mer avec Ouistreham, en passant par Lion-sur-Mer.

Figure 2.1.1-N. Emplacement du campus de Luc-sur-Mer et du centre-ville.

Aucun étudiant n'est rattaché au site de Luc-sur-Mer. Les personnels habitent principalement dans le département du Calvados, mais seulement un tiers habite dans une des villes appartenant à la communauté de commune Cœur de Nacre.

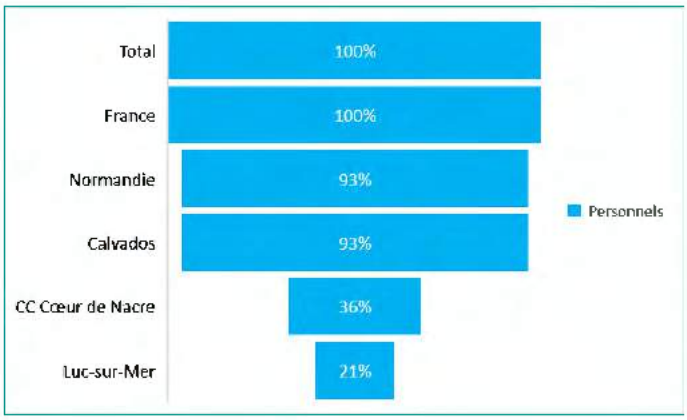

Figure 2.1.1-O. Répartition des lieux d'habitation des personnels rattachés à la station marine du CREC (2022).

L'emplacement de la station marine dans une ville comme Luc-sur-Mer ne permet pas aux personnels rattachés d'utiliser facilement un autre moyen de déplacement que la voiture.

Tableau 2.1.1-E. Temps de trajet depuis le centre-ville par mode de déplacement pour accéder à la station marine de Luc-sur-Mer.

Mode de déplacement				
Centre-ville	1 minute	-	1 minute	4 minutes

Les sites universitaires de Saint-Lô

Deux sites universitaires se trouvent à **Saint-Lô**, à deux endroits distincts : l'INSPE et l'IUT. L'INSPE se trouve au nord du centre-ville, tandis que l'IUT se trouve plus au sud. Globalement, ces deux sites sont assez proches du centre-ville, à 800 mètres, mais le relief est assez escarpé entre la gare se situant dans la vallée encaissée de la Vire (Alt. 14 m) et les sites universitaires localisés sur les hauteurs (altitude d'environ 45 mètres).

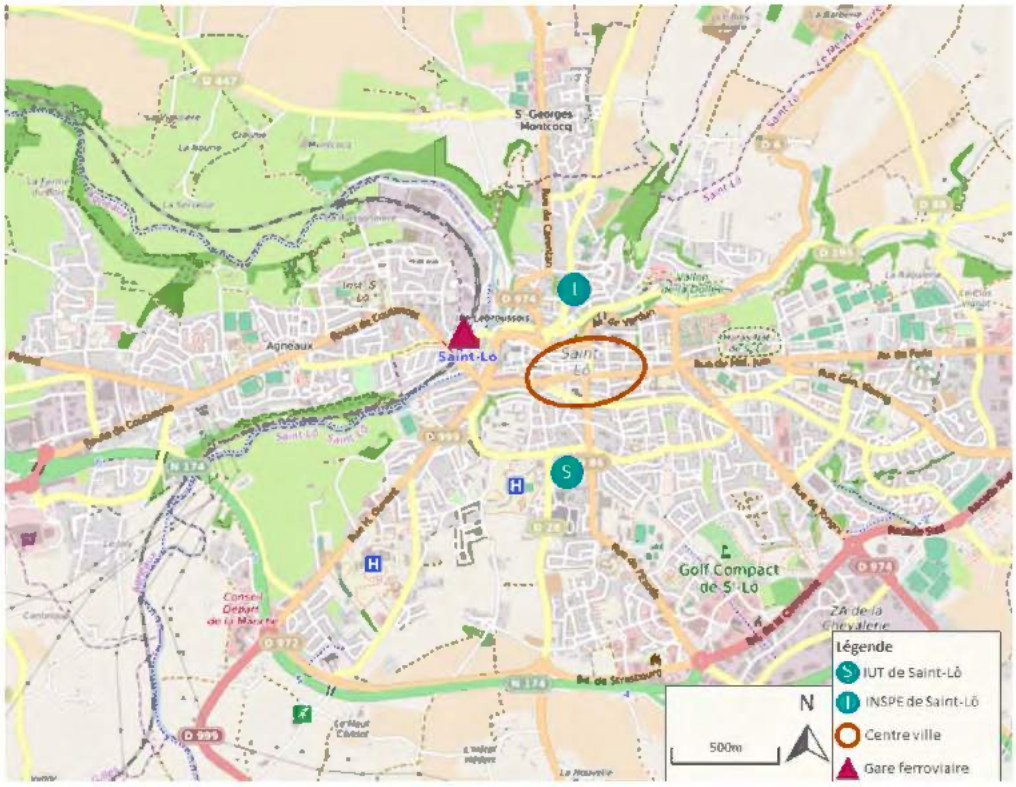

Figure 2.1.1-P. Emplacement des deux sites de Saint-Lô, du centre-ville et de la gare ferroviaire de Saint-Lô.

Les personnels habitent principalement à Saint-Lô (47%) ou dans les villes voisines, appartenant à l'agglomération (62%). Les étudiants habitent plutôt en dehors de l'agglomération de Saint-Lô, mais restent tout de même dans le département de la Manche (65%).

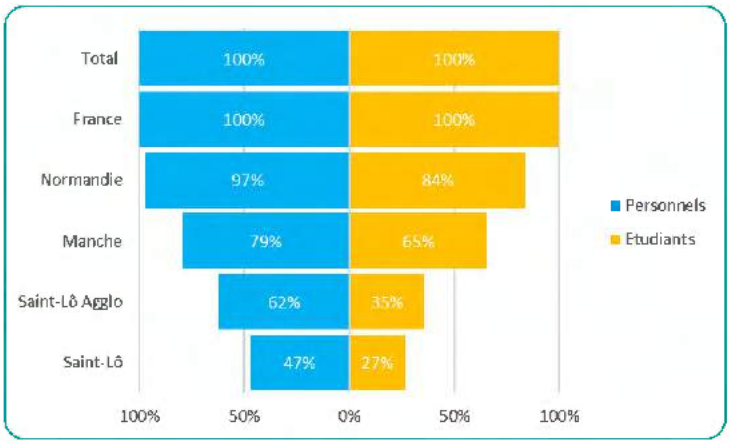

Figure 2.1.1-Q. Répartition des lieux d'habitation des personnels, étudiants et étudiantes rattachés au campus de Saint-Lô (2022).

La carte du nombre d'étudiants et étudiantes par commune et celle du nombre de déplacement vers les deux sites universitaires de Saint-Lô sont disponibles en annexe de ce document (Annexe 2).

Les deux sites universitaires sont bien situés, à une distance permettant d'opter pour tous les modes de déplacements urbains pour effectuer les trajets vers le centre-ville et la gare ferroviaire.

Mode de déplacement				
Centre-ville	*IUT :* 5 minutes *INSPE :* 4 minutes	*IUT* : 6 arrêts (environ 8 minutes) *INSPE* : 5 arrêts (environ 7 minutes)	*IUT* : 5 minutes *INSPE* : 8 minutes	*IUT* : 13 minutes *INSPE* : 11 minutes
Gare ferroviaire	*IUT* : 4 minutes *INSPE* : 4 minutes	*IUT* : 3 arrêts (environ 5 minutes) *INSPE* : 5 arrêts (environ 7 minutes)	*IUT* : 8 minutes *INSPE* : 8 minutes	*IUT* : 19 minutes *INSPE* : 13 minutes

Tableau 2.1.1-F. Temps de trajet depuis le centre-ville et la gare ferroviaire, par mode de déplacement pour accéder aux sites universitaires de Saint-Lô.

Site de l'IUT à Saint-Lô

Le campus de Vire

Le campus de Vire se situe à l'est de la ville de Vire-Normandie, à environ un kilomètre du centre-ville, mais en haut d'une cote à une latitude de l'ordre 210 m. Depuis la gare ferroviaire (Alt. 135 m), le trajet de 1,6 kilomètre s'effectue uniquement en montée. Il y a plus de 80 mètres de dénivelé positif, avec des pentes à plus de 12%.

Figure 2.1.1-R. Emplacement du campus de Vire, du centre-ville et de la gare ferroviaire de Vire-Normandie.

Les personnels n'habitent pas spécifiquement dans la ville de **Vire-Normandie**, et habitent principalement dans le département du Calvados. C'est également le cas pour les étudiants puisque seulement un tiers de cette population habite dans la ville de Vire-Normandie.

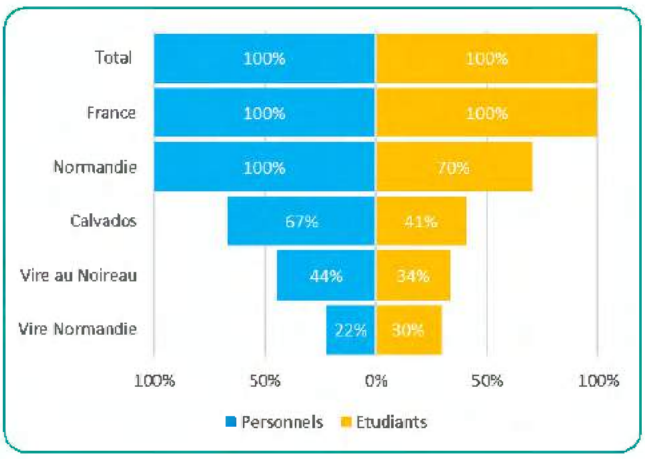

Figure 2.1.1-S. Répartition des lieux d'habitation des personnels, étudiants et étudiantes rattachés au campus de Vire (2022).

La carte du nombre d'étudiants et étudiantes par commune et celle du nombre de déplacement vers le campus de Vire-Normandie sont disponibles en annexe de ce document (Annexe 2).

Le site de Vire-Normandie reste néanmoins accessible via tous les modes de déplacements, depuis le centre-ville et la gare ferroviaire.

Mode de déplacement				
Centre-ville	3 minutes	20 minutes	7 minutes	17 minutes
Gare ferroviaire	4 minutes	15 minutes	5 minutes	15 minutes

Tableau 2.1.1-G. Temps de trajet depuis le centre-ville et la gare ferroviaire, par mode de déplacement pour accéder au campus de Vire.

Campus de Vire

2.1.2. Les chiffres clés de l'enquête mobilité

Entre le 27 mars 2023 et le 9 mai 2023, une enquête sur les habitudes de déplacement a été diffusée à l'ensemble de la communauté universitaire, tout site compris (Annexe 1). L'objectif était d'analyser l'évolution des pratiques en termes de mobilité avec l'enquête diffusée en décembre 2013, et construire un diagnostic afin de proposer des actions en phase avec les besoins de chacun. Un total de 92 questions a été posé dans ce questionnaire. Ces questions étaient réparties en neuf items :

- « Pour commencer, quelques questions sur vous » avec neuf questions ;
- « Vos déplacements » avec 11 questions ;
- « La voiture et vous » avec sept questions ;
- « Le covoiturage et vous » avec 11 questions ;
- « Les transports en commun et vous » avec huit questions ;
- « Le vélo et vous » avec 23 questions ;
- « La trottinette et vous » avec sept questions ;
- « La marche à pied et vous » avec sept questions ;
- « Plus globalement » avec neuf questions.

Une partie de ces questions dépendait des réponses aux questions précédentes. Une vingtaine de minutes étaient nécessaires pour répondre à cette enquête.

L'enquête a réuni un total de 2 187 répondants, dont 1 527 réponses complètes et 660 réponses partielles. Une synthèse des résultats a été partagée, en septembre 2023, à la communauté universitaire *via* un article sur le site d'UNICAEN[2]. Ces résultats sont également accessibles dans l'onglet « Mobilité durable » du site internet[3].

Plus d'un tiers (35%) des personnels BIATSS ont répondu à l'enquête, contre 21% du corps enseignant et de chercheurs, et 2% de la communauté étudiante (Figure 2.1.2-A). Pour les personnels, le taux de participation reste satisfaisant si on le compare avec les résultats obtenus en général dans les enquêtes ; par contre, ce taux est extrêmement bas pour les étudiants que nous n'avons pas réussi à mobiliser malgré les campagnes d'information et les relances sur les différents canaux (réseaux sociaux, lettre d'info étudiantes, …).

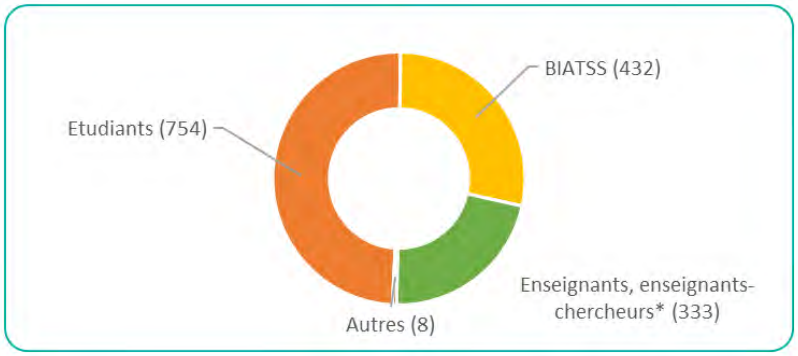

Figure 2.1.2-A. Part des répondants en fonction de leur statut

** Le groupe « Enseignants, enseignants-chercheurs » comprend les enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants.*

[2] Article sur l'avancement de la rédaction du plan de mobilité, septembre 2023, *https://www.unicaen.fr/elaboration-plan-de-mobilite-point-detape/*

[3] Page internet dédiée à la mobilité durable, sur le site UNICAEN, *https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/campus-durables-et-responsables/developpement-durable/mobilite-durable/*

En moyenne, les étudiants sondés sont âgés entre 18 et 24 ans et les personnels sondés sont âgés entre 45 et 54 ans (Figure 2.1.2-B). Une corrélation entre l'âge et les habitudes de déplacement peut être établie. Selon le dernier bilan démographique de l'INSEE[4], l'âge moyen à la maternité est 31 ans. Ainsi, les personnes âgées entre 25 ans et 45 ans sont plus à même d'avoir des enfants, et donc de posséder une voiture afin de faciliter leur quotidien.

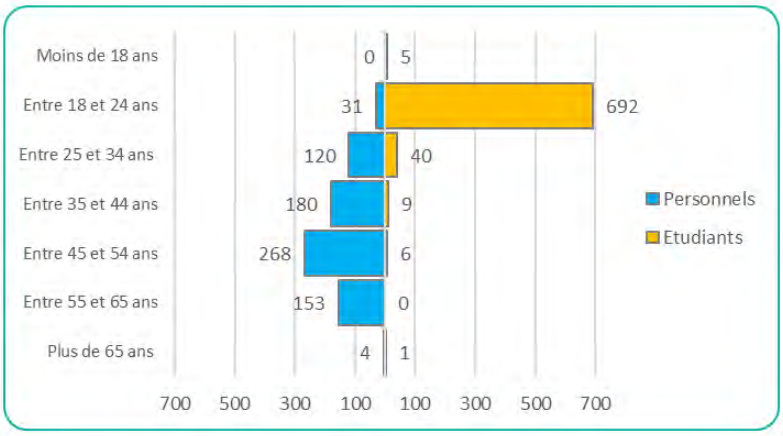

Figure 2.1.2-B. Pyramide des âges

Tous les domaines disciplinaires sont représentés parmi les réponses à l'enquête, à des proportions différentes (Figure 2.1.2-C).

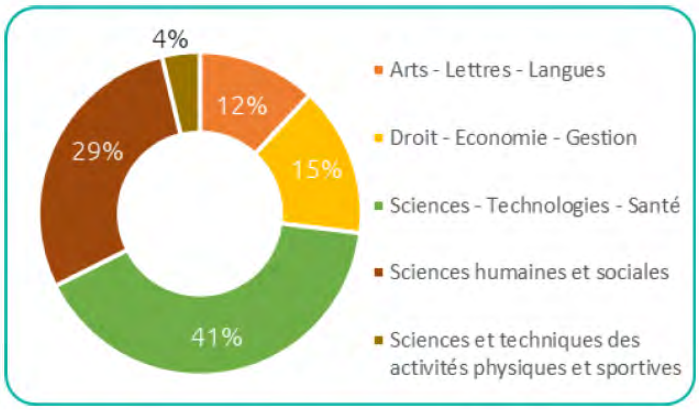

Figure 2.1.2-C. Part des répondants par domaines disciplinaires

Une majorité des étudiants et étudiantes ayant répondu au questionnaire suit une formation initiale (Figure 2.1.2-D). Cette frange de la communauté étudiante fréquente de manière régulière les différents campus, ce qui n'est pas le cas des étudiants et étudiantes suivant une formation en alternance, ou continue.

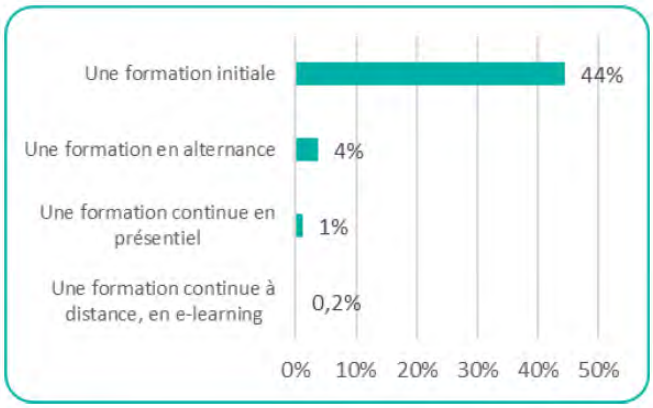

Figure 2.1.2-D. Type de formations suivi par les étudiants sondés

[4] Bilan démographique 2022 produit par l'INSEE, https://www.insee.fr/fr/statistiques/6687000

En comparant les résultats de l'enquête diffusée en décembre 2013 et celle diffusée en mars 2023, le constat est le suivant : depuis les 10 dernières années les personnels ont tendance à habiter plus loin que les étudiants, à des distances pouvant aller à plus de 30km (Figure 2.1.2-E et Figure 2.1.2-F).

Toutefois, le lieu d'habitation des étudiants a évolué : les étudiants se sont éloignés des campus. Désormais, une majorité des étudiants habitent entre un et cinq kilomètres de distance de leur site universitaire, contre moins d'un kilomètre en 2013.

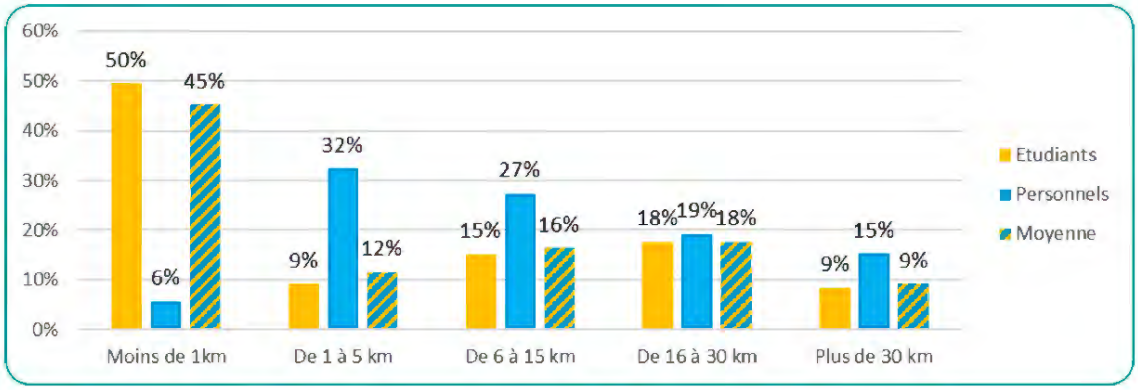

Figure 2.1.2-E. Résultats obtenus en décembre 2013 sur la distance entre le domicile et le campus de rattachement.

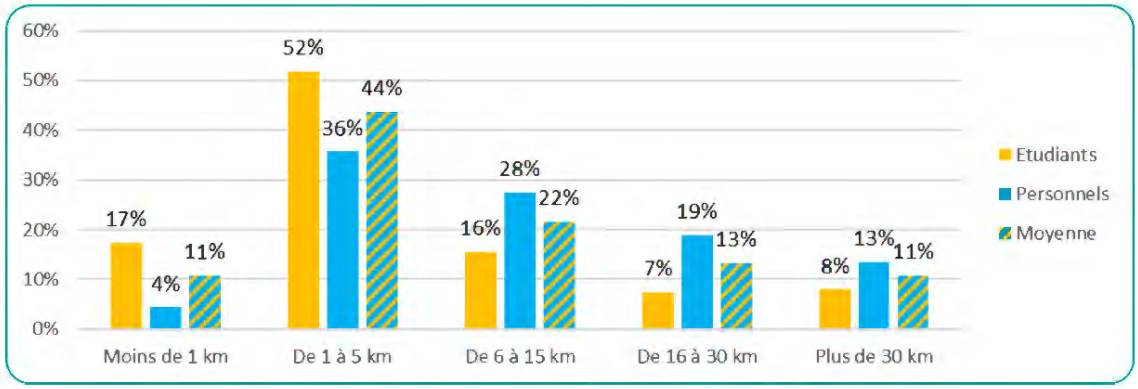

Figure 2.1.2-F. Résultats obtenus en mai 2023 sur la distance entre le domicile et le campus de rattachement.

Les étudiants et les personnels mettent en majorité entre 11 et 20 minutes pour se rendre sur le campus. Ces chiffres correspondent bien aux distances séparant les domiciles personnels des campus. A noter que 72% des personnels et 79% de la communauté universitaire réalisent des trajets inférieurs à 30 minutes.

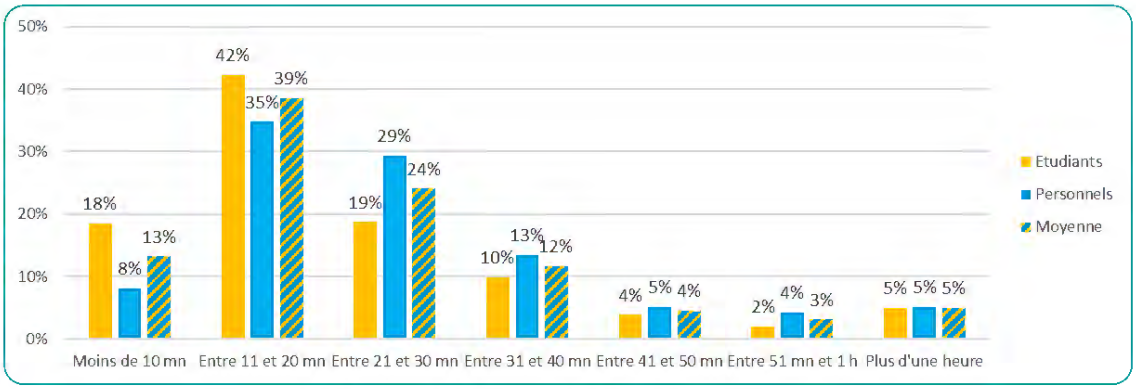

Figure 2.1.2-G. Temps nécessaire durant les trajets domicile-campus (mai 2023).

2.1.3. Mais encore un seul mode de déplacement favori : la voiture individuelle

Les résultats de l'enquête ont démontré que la voiture individuelle reste le mode de transport le plus utilisé, notamment par les personnels (58%), pour se rendre sur leur site universitaire. Si 33% des étudiants sondés viennent sur le campus en voiture, ils sont 42% à prendre les transports en commun.

Cependant, une évolution des habitudes de déplacement chez les personnels est constatée entre 2013 et 2023. La part modale de la voiture individuelle chez les personnels est en légère baisse depuis 2013 puisque les personnels étaient environ 61% à prendre leur voiture, contre 58% aujourd'hui. A *contrario*, 33% des étudiants sondés viennent sur le campus en voiture, contre 27% en 2013. Cette évolution est en concordance avec le constat que les étudiants se sont éloignés des campus.

Tableau 2.1.3-A. Evolution des pratiques de mobilité entre décembre 2013 (enquête diagnostic Campus 21), mars 2022 (enquête réalisée par Thomas Joly) et mai 2023 (enquête diagnostic Campus 30) des usagers (étudiantes, étudiants, et personnels) de l'ensemble des campus de l'Université de Caen Normandie. A titre de comparaison, les parts modales obtenues par les deux enquêtes diffusées en 2020 auprès de la communauté étudiante caennaise sont indiqués également (Frérot & Pinoncely, 2020 ; Lecolley, 2020).

Année	Marche	Vélo, skate, trottinette	Transports en commun	Covoiturage	Voiture individuelle	Nombre de réponses
2013	22%	6%	34%	8%	30%	2021
2020	30%	8%	29%	2%	31%	420
2020	27%	8%	41%	-	24%	3218
2022	23%	17%	28%	3%	29%	600
2023	10%	11%	29%	5%	45%	1527

Ces résultats et tendances sont intéressants mais doivent être utilisés avec grande prudence compte-tenu :

- ✓ D'une part du fait que l'enquête réalisée en 2022 était ciblée sur « la pratique du vélo ». On peut légitimement penser à une surreprésentation des usagers des mobilités douces ;
- ✓ Les enquêtes réalisées en 2020 ont été diffusées à la communauté étudiante caennaise uniquement et ne comprennent donc pas les habitudes de déplacements des personnels, ou des personnes se rendant sur les sites distants. Cela explique l'importante part modale des transports en commun comparée aux autres enquêtes.

Les résultats issus de l'enquête diffusée en décembre 2013 et ceux issus de l'enquête diffusée en mars 2023 sont également représentés sous forme de graphique, en fonction des réponses apportées par la communauté étudiante et les personnels (Figure 2.1.3-A et Figure 2.1.3-B).

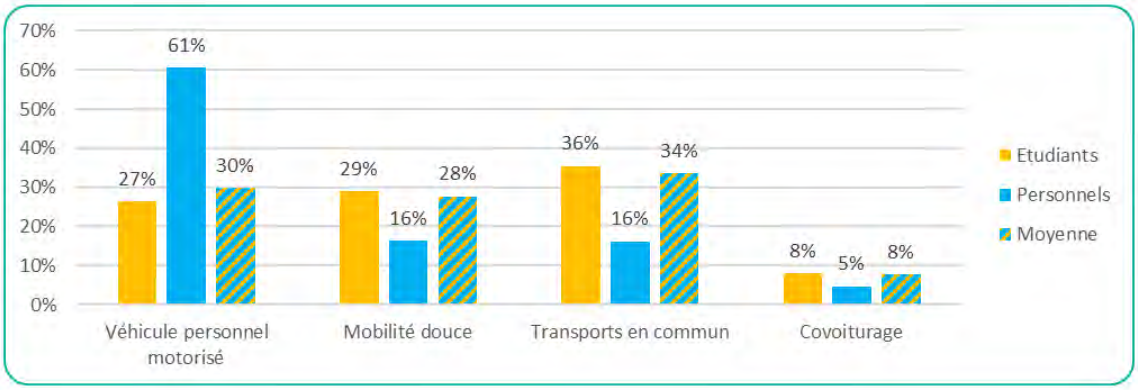

Figure 2.1.3-A. Moyen de locomotion utilisé pour effectuer le trajet entre le domicile et le campus de rattachement – Résultats décembre 2013

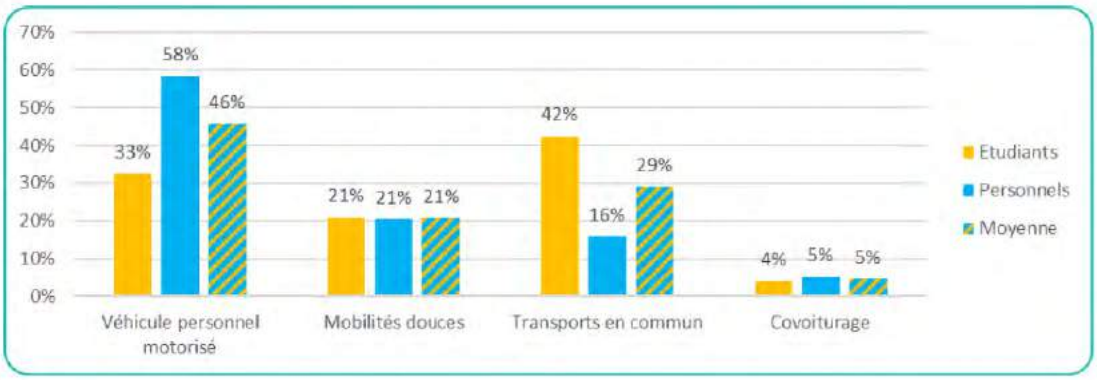

Figure 2.1.3-B. Moyen de locomotion utilisé pour effectuer le trajet entre le domicile et le campus de rattachement – Résultats mai 2023

Cette évolution des pratiques est d'autant plus visible en comparaison avec les autres enquêtes menées depuis 2013. La part d'usagers utilisant le vélo comme moyen de déplacements a augmenté de 5 points entre 2013 et 2023. *A contrario*, l'usage de la voiture individuelle a augmenté de 15 points entre 2013 et 2023 tandis que l'utilisation des transports en commun a diminué de 5 points. Ce changement d'habitude peut s'expliquer par le fait que :

- Les travaux d'aménagement coordonnés par les municipalités ont obligé les usagers, par exemple des transports en commun, à trouver un nouveau moyen de déplacement pour se rendre sur leur campus. Certains ont donc découvert le vélo ou la marche, tandis que d'autres ont préféré prendre la voiture, et ont continué avec leur nouveau mode de déplacements après la fin des travaux. C'est notamment le cas pour la communauté universitaire de Caen, avec les travaux du tramway, qui ont duré 18 mois, entre janvier 2018 et juillet 2019, et celle de Cherbourg ;
- La crise du COVID-19 a eu un fort impact sur les transports en commun, qui ont été déserté au profit de modes de déplacements individuels, comme le vélo notamment, mais également la voiture. Malgré le fait que le point culminant de la crise sanitaire soit passé, certains usagers restent méfiants et ont gardé leur nouvelle habitude de déplacements ;
- Les aménagements cyclables ont fortement progressé à Caen, rendant les déplacements actifs moins dangereux et plus utilisés, comme en témoigne les espaces de stationnements pour vélos, plus occupés qu'il y a dix ans ;
- Les événements qui modifient le fonctionnement habituel des transports en commun, tels que les retards, les intempéries, les mouvements sociaux, ont eu un fort impact sur l'usage des transports en commun. Les usagers ont été contraints d'utiliser un autre mode de déplacements pour se rendre sur les campus, et, par anticipation, ont préféré continuer avec leur nouveau mode de déplacements. Cet effet est conjoncturel : il s'intensifie lorsque les événements se produisent régulièrement, ou se répètent de façon rapprochée et s'estompent lorsque le retour à un fonctionnement normal s'installe dans le temps ;
- L'inflation générale et la crise énergétique ont tout de même eu un impact significatif sur la prise de conscience des usagers. En effet, dans l'enquête mobilité diffusée au printemps 2023, une grande partie des répondants ont choisi ces deux événements comme étant les moteurs de leur changement d'habitude de déplacements (Figure 2.1.3-C).

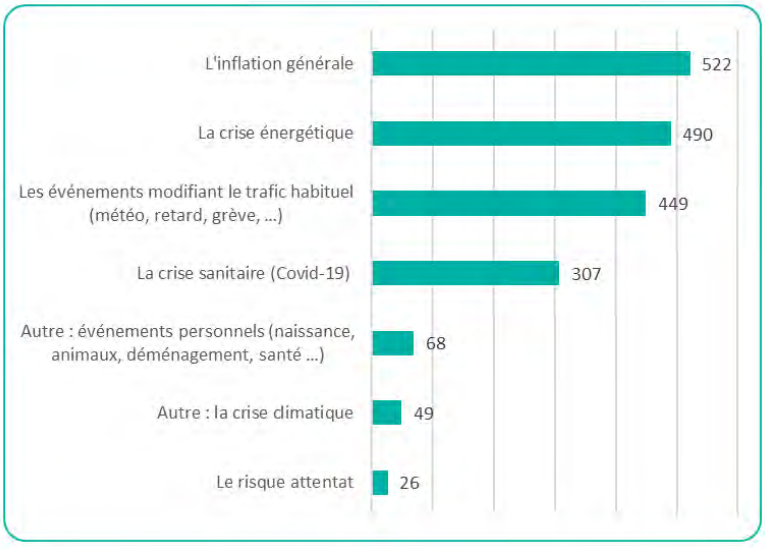

Figure 2.1.3-C. Evènements ayant influencé les habitudes de déplacement

Après cette section permettant d'une part, d'identifier finement les habitudes et les besoins de toute la communauté universitaire pour les déplacements domicile-travail et domicile-étude et, d'autre part, de montrer la diversité des situations propres à chacun des campus et des contraintes associées, il s'agit maintenant de passer en revue les différents modes de mobilité et d'identifier les actions à mettre en œuvre, successivement pour la voiture individuelle, le covoiturage, les transports en commun, le vélo et la trottinette, la marche.

La dernière section sera consacrée aux préconisations, leviers et communication pour une incitation à la mobilité verte.

2.2. LA VOITURE INDIVIDUELLE : MODE DE TRANSPORT LE PLUS UTILISE PAR LES PERSONNELS

La voiture individuelle est le mode de déplacements le plus utilisé, notamment par les personnels. Cela s'explique par différentes raisons : la distance entre le domicile et le campus, la localisation des différents domiciles qui peut être mal desservie, les contraintes personnelles (enfants, …), les horaires de travail variant en fonction des métiers, ou encore le rapport confort-prix comparé à d'autres modes de déplacements, comme les transports en commun par exemple.

2.2.1. Les parkings : incitation ou frein à l'usage de la voiture individuelle

La plupart des sites universitaires comporte des parkings, accessibles aux personnels et aux étudiants. L'université est responsable de la gestion des parkings présents sur les sites dont elle est propriétaire, mais il existe également des parkings publics et des places de stationnements accessibles à tous présents aux abords des sites universitaires.

Les parkings gérés par l'université de Caen Normandie sont divisés comme suit :

Site universitaire	Nombre de parkings	Nombre de places de parking
Caen - campus 1	22	901
Caen - Campus 2	11	1 054
Caen - Campus 3	0	0
Caen - Campus 4 et 5	6	917
Caen - Horowitz	1	15
Caen - INSPE	6	257
Alençon	0	0
Cherbourg-en-Cotentin	6	668
Lisieux	0	0
Luc-sur-Mer	0	0
Saint-Lô	2	24
Vire-Normandie	1	30
Total	**55**	**3 866**

Tableau 2.2.1-A. Nombre de parkings et de places de parking gérés par l'université, par campus, 2022

Certains parkings sont engorgés à certaines périodes de l'année. Les conducteurs se garent alors à des endroits non adaptés, comme par exemple sur des trottoirs, empêchant les piétons, les personnes à mobilité réduite, ou les personnes avec poussette de se déplacer en toute sécurité.

Plusieurs voitures garées sur un même trottoir (Campus 1).

Les usagers du campus 5 ont également constatés que de nombreuses voitures sont garées des deux côtés de la D401.

Néanmoins, la construction de nouveaux parkings n'est pas en accord avec l'objectif de ce plan de mobilité, qui est de limiter l'usage de la voiture individuelle, au profit des mobilités douces.

ACTION G-5 – Communication sur l'existence de parkings relais

Communiquer sur l'existence des parkings relais et sur l'intérêt d'avoir recours à un autre mode de transport pour le dernier kilomètre.

Nota : les actions simplement listées ici sont détaillées dans la section suivante à partir d'une fiche individuelle. Il est possible de cliquer sur le titre de l'action pour accéder directement à la fiche action associée.

2.2.2. Mais qui pourrait également devenir des zones intermodales

Les parkings restent des zones réputées pour être dédiées à la voiture individuelle. Pourtant, d'autres modes de déplacements peuvent également prendre place dans ces zones : les vélos, les trottinettes, les deux-roues motorisés et le covoiturage.

A travers différents échanges, via l'enquête diffusé au printemps 2023 ou la concertation diffusée en octobre 2023, plusieurs usagers de deux-roues estiment de pas avoir de places dédiées pour se garer et sont donc obligés de se garer sous des abris à vélos par exemple. Cette pratique est dérangeante pour les cyclistes, puisque les deux-roues motorisés prennent en général 2 à 3 places de stationnement pour vélos.

Moto garée devant deux arceaux, empêchant trois vélos ou trottinettes de stationner

Certains campus sont tout de même équipés d'abris dédiés aux deux-roues motorisés. C'est le cas sur le Campus 2 et le Campus 5 à Caen. Ce type d'équipement n'est pourtant pas développé sur tous les sites universitaires.

Espace de stationnement dédié aux deux-roues motorisés sur le Campus 2

ACTION 2RM-1 – . Mise en place de stationnements pour les deux-roues motorisées

Transformation d'un ou deux emplacements voitures contigus en emplacement pour deux-roues motorisés.

Le covoiturage est également une pratique que l'université souhaiterait développer. Cet item est abordé dans la partie suivante (« *2.3 Covoiturage, autopartage et location de véhicules : des modes de déplacement encore sous-développés* »). Toutefois, la transformation de certaines places de parking en places dédiées au covoiturage pourrait inciter certains usagers à s'orienter vers le covoiturage. Selon l'enquête sur les mobilités, sur les 720 personnels ayant répondu, 483 seraient intéressés par la création de places réservées au covoiturage sur les parkings de l'université.

ACTION CV-3 – Transformation de places de parking classiques en places de parking réservées aux covoitureurs

Création de places réservées uniquement aux covoitureurs se rendant sur le campus (entre personnels ou étudiants) avec un système d'identification : macaron à coller sur le pare-brise, inscription de la plaque d'immatriculation dans un registre, …

2.2.3. La flotte de voiture gérée par l'université de Caen Normandie

En novembre 2022, la flotte de véhicules de services est constituée de **84 véhicules** dont la gestion est divisée entre la Direction du Patrimoine et de la Logistique, les composantes et les unités de recherche.

Un membre du personnel des services centraux ou communs a la possibilité d'emprunter une voiture de service, à condition que son trajet entre dans le cadre professionnel. Il doit avoir, au préalable, l'autorisation du responsable de son service et signer une attestation sur l'honneur attestant la nature professionnelle de son déplacement.

Le parc est notamment composé d'un véhicule utilitaire électrique (Renault Kangoo électrique), trois véhicules de service hybrides (Toyota Yaris hybride) et d'une Peugeot 508 hybride rechargeable. Les autres véhicules possèdent un moteur thermique.

Comme mentionné dans le plan de sobriété de l'établissement, établi fin 2022, l'université souhaiterait progressivement renouveler le parc automobile avec des voitures 100% électriques, ou hybrides.

Le taux de renouvellement est très variable. Le budget annuel alloué au renouvellement de la flotte est d'environ 30 000 €. En moyenne, et en temps normal, deux véhicules sont achetés par an, ce qui fait un ratio de renouvellement de 9,5 %. Les véhicules diesel sont en priorité remplacés par des véhicules essence si possible. Du fait de la différence de prix entre les voitures électriques et les voitures thermiques, ce budget ne permet d'acheter qu'un seul véhicule électrique par an.

Néanmoins, ces efforts de renouvellement seront poursuivis en privilégiant les véhicules électriques. En ce sens, deux bornes de recharge dédiées aux véhicules professionnels sont en place au campus 1. Leur nombre pourra être augmenté en fonction de la taille de la flotte.

En novembre 2022, un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été recruté dans le but d'étudier la faisabilité technique, réglementaire et juridique de l'implantation de bornes de recharges électriques sur les parkings de plusieurs sites universitaires. La société ARTELIA a transmis un rapport à la Direction du patrimoine et de la logistique (DPL). Les bornes de recharge pourraient être déployées sur trois ans. Les campus concernés sont les campus 1, 2, 4 et 5, ainsi que le CREC, l'ESPE et le campus de Cherbourg-en-Cotentin.

Ces actions permettront de diminuer l'empreinte carbone de l'université, mais n'auront pas d'incidence sur la diminution du nombre de trajets effectués en voiture individuelle. Ainsi, ces deux mesures sont des actions propres au plan de sobriété.

Pour en savoir plus : *https://www.unicaen.fr/le-plan-de-sobriete-de-luniversite-adopte-en-ca/*

2.3. COVOITURAGE, AUTOPARTAGE ET LOCATION DE VEHICULES : DES MODES DE DEPLACEMENT ENCORE SOUS-DEVELOPPES

2.3.1. Les services de covoiturage proposés à la communauté universitaire

A l'ensemble de la communauté universitaire

Le covoiturage est une pratique qui tend à devenir de plus en plus populaire. Cette popularité est accélérée par la situation actuelle (hausse du prix des carburants à la pompe, sobriété énergétique, …). En 2024, dans le cadre du Plan national covoiturage du quotidien, l'Etat propose également le versement progressif d'une prime de 100 euros, reversée par les plateformes de covoiturage, pour les nouveaux conducteurs pratiquant le covoiturage :

- ✓ Une première partie au 1er covoiturage (25 € minimum) ;
- ✓ Le reste au dixième covoiturage, dans un délai de trois mois à compter du premier covoiturage.

Cette prime est reconduite pour l'année 2024, mais ne concernera désormais que les trajets inférieurs ou égaux à 80 kilomètres.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur *https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-covoiturage-courte-distance*

En 2019, la Région Normandie a créé le dispositif NOMAD Covoiturage, qui permet aux passagers de bénéficier d'une aide financière sur le coût total d'un trajet en covoiturage. Initialement disponible que sur 12 territoires, ce dispositif est étendu à l'ensemble de la Région Normandie depuis juin 2023. Ce dispositif permet à chaque passager de profiter d'une participation régionale allant de 0,50 € à 2 €, à condition de respecter les critères suivants :

- ✓ Être majeur et habiter en Normandie ;
- ✓ Effectuer un trajet supérieur à 5 km ;
- ✓ Voyager entre deux intercommunalités normandes (*).

(*) Les trajets à l'intérieur d'une même Métropole, Agglomération ou Communauté de communes ne sont pas indemnisés, à l'exception des trajets internes aux territoires suivants : Isigny-Omaha Intercom, Communautés de communes Seulles Terre et Mer, Terre d'Auge, du Pays Fertois et du Bocage carrougien. En effet, ces EPCI n'ont pas pris la compétence Mobilité. La Région Normandie est donc devenue l'AOM de ces territoires, conformément à la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM).

La Région prend en charge au moins 0,50 € par trajet passager, dans la limite de deux trajets par jour (soit un aller-retour). Cette participation s'élève à 2 € pour les passagers ayant une carte Atoumod et un abonnement au réseau Nomad.

Ce dispositif est accessible sur trois plateformes uniquement : Klaxit, BlaBlaCar Daily et Karos. Le choix de l'opérateur est réservé à l'usager, et le téléchargement de l'application est nécessaire pour avoir accès à la plateforme de réservation.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur *https://normandie.fr/nomad-covoiturage*

Depuis 2023, la communauté de commune Cœur de Nacre (C2N) a lancé un service de covoiturage, en partenariat avec Blablacar Daily. Cœur de Nacre est composée de 12 communes, qui s'étendent entre Douvres-la -Délivrande, Courseulles-sur-Mer et jusqu'à Luc-sur-Mer.

Ce service de covoiturage, est en partie financé par Cœur de Nacre, dans le cas des trajets domicile - travail depuis ou vers son territoire :

- ✓ Les conducteurs reçoivent au minimum 2 € à chaque covoiturage ;
- ✓ Le trajet ne coûte que 0,50 € pour le passager.

Pour utiliser ce service, il suffit de télécharger l'application BlaBlaCar Daily sur son téléphone, de créer un compte et de renseigner ses trajets. Les restrictions suivantes sont appliquées :

- ✓ Une distance minimale de 2 km par trajet ;
- ✓ Une distance maximale de 80 km par trajet ;

- ✓ Six trajets maximums pour le conducteur par jour (équivalent à deux voyages avec trois passagers à bord par jour).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur *https://www.coeurdenacre.fr/covoiturage_blablacar_daily.html*

Leviers efficaces pour faire découvrir ce mode de déplacement et provoquer une bascule dans les habitudes de mobilité, ces types d'aide financière reste encore peu connu de la communauté universitaire.

ACTION G-3 – Communication sur les aides proposées

Communiquer sur les dispositifs mis en place par les structures publiques, dont les offres de covoiturage

Pour le personnel

En complément du dispositif mis en place par la Région Normandie, l'université souhaiterait proposer une plateforme de covoiturage interne, accessible via l'intranet. Pour connaître la pertinence de cette idée, cette action a été proposé dans l'enquête sur les mobilités diffusées en mars 2023. Sur les 760 personnels ayant répondu à l'enquête, 624 seraient intéressés par la mise en place d'une plateforme de mise en relation.

ACTION CV-1 – Création d'une plateforme interne pour le covoiturage

Création d'une plateforme interne pour le covoiturage, réservée aux personnels d'UNICAEN pour commencer, accessible directement sur l'intranet

Dans le cadre des déplacements professionnels, les frais relatifs au covoiturage sont remboursés en frais de mission. Si l'agent muni d'un ordre de mission a des frais de co-voiturage, via une plateforme de covoiturage par exemple, les frais engendrés sont remboursés sur justificatif, ou état déclaratif. A noter que seuls les agents ayant des frais de covoiturage sont remboursés. Le covoiturage peut donc être considéré comme une solution pertinente pour les personnels se rendant dans des zones non desservies par le transport ferroviaire, par exemple.

Pour les étudiants et étudiantes

Les étudiants sont adeptes du covoiturage, sans forcément appeler cette pratique par son nom. Il existe une certaine solidarité entre eux, ce qui fait que plusieurs personnes raccompagnent leurs camarades, en fonction de là où ils habitent. Le covoiturage entre étudiants se fait sur de longs trajets, pour se rendre dans leur ville d'origine par exemple, et ces trajets s'organisent principalement par les réseaux sociaux. A l'heure actuelle, l'université de Caen ne propose pas de solutions en interne pour favoriser l'usage du covoiturage par les étudiants, mais il existe une multitude de plateformes proposant ce service.

EXEMPLE DE MISE EN RELATION : COVOIT'TUTUT

Covoit'Tutut est un dispositif mis en place par trois étudiantes en BUT carrières sociales parcours *Villes et territoires durables* , basées sur le site universitaire d'Alençon. Ce dispositif a fait l'objet d'un événement, le 16 novembre 2023. L'objectif était de convier les étudiants et étudiantes, y compris celles et ceux inscrits à l'antenne de Droit, à l'INSPE, à l'école d'infirmerie et aux autres établissements présents sur le site d'Alençon, à inscrire sur un post-it leurs coordonnées, leur compte Instagram, ainsi que leur trajet. Ensuite, ces post-it sont accrochés en fonction du besoin : soit covoitureurs soit conducteurs. Cet événement a réuni une quarantaine d'étudiants, donc 25 ont inscrit leurs coordonnées.

La prochaine étape prévue par ces étudiantes est d'installer un tableau à l'entrée du restaurant universitaire, et d'ouvrir la mise en relation avec les personnels présents à Alençon.

Ce dispositif sera couplé à un compte Instagram permettant de réunir toutes les personnes souhaitant faire du covoiturage, en tant que passager ou conducteur, afin de faciliter la mise en relation.

A noter que sur le plateau nord de Caen, au moins cinq établissements d'enseignement supérieur sont présents, sans aucune mise en relation entre ces communautés de personnels et d'étudiants. Il s'agirait donc de faciliter la mise en relation pour augmenter le nombre de covoitureurs pour mutualiser les trajets domicile-travail et domicile-étude.

ACTION CV-2 – Mise en relation avec les différents établissements présents sur le plateau nord

Mise en relation de la communauté universitaire des campus 2, 4, 5 et Horowitz avec celles des autres établissements d'enseignement supérieur grâce à l'organisation d'événements communs.

2.3.2. Des zones de covoiturage encore en cours de développement

Suivant la localisation des sites universitaires, il existe plus ou moins des aires de covoiturage ou des parkings relais. Les zones de covoiturage permettent d'offrir un espace de rencontre sécurisé, grâce à la banalisation de plusieurs places de parkings au profit des covoitureurs, tandis que les parkings relais permettent d'offrir des places de stationnement à proximité de station intermodale, afin que les usagers puissent effectuer les derniers kilomètres avec un autre moyen de déplacement, comme les transports en commun ou le vélo par exemple.

Dans l'agglomération de Caen-la-Mer, il existe 13 aires de covoiturages, dont une dizaine se situe en périphérie de la ville de Caen :

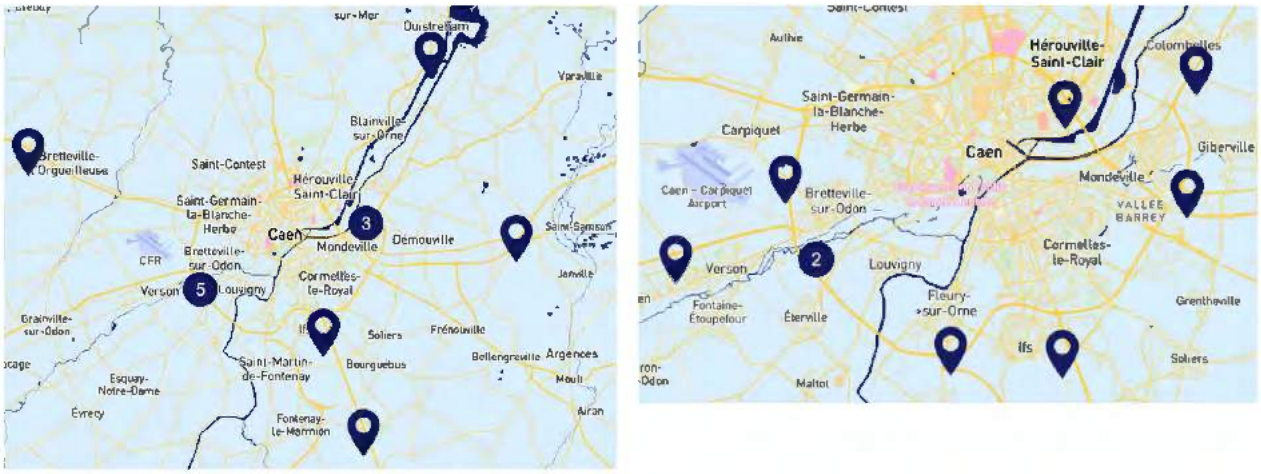

Figure 2.3.2-A. Localisation des 13 aires de covoiturage présentes à Caen ou en proche périphérie en date de décembre 2023

Pour en savoir plus : *https://caenlamer.fr/co-voiturage-autopartage*

Toujours à Caen, des parkings relais sont également mis à disposition des usagers par Twisto. L'objectif de ces parkings relais est de favoriser l'intermodalité en proposant une solution aux usagers pour garer leur véhicule et permettre de continuer leur trajet en prenant un bus ou un tramway. Pour profiter de cette solution, il suffit d'avoir une carte Atoumod, ou n'importe quel autre titre de transport Twisto, validé la même journée.

Il existe aujourd'hui deux parkings relais, situés pour l'un à côté de l'arrêt de tramway Jean Vilar (Terminus du tramway T1, proche du bus 6), et pour l'autre à côté du Campus 2 (Terminus du tramway T2, proche des bus 3 et 4).

Pour en savoir plus : *https://www.twisto.fr/reseau-twisto/nos-mobilites/parcs-relais.html*

La ville de Lisieux propose deux aires de covoiturage sur le parking Martin, et au niveau du boulevard Churchill.

Pour en savoir plus : *https://www.ville-lisieux.fr/fr/pN0-Stationnement.html*

Les aires de covoiturage restent moins développées autour des campus distants. Quelques parking relais sont accessibles dans les centres-villes, mais restent assez éloignés des sites universitaires pour autant.

Néanmoins, les collectivités écoutent les usagers et de plus en plus de projets de création d'aires de covoiturage ou de parkings relais sont intégrés dans les plans de mobilité récents. C'est le cas notamment pour la Communauté Urbaine d'Alençon, qui souhaite développer l'implantation des zones de covoiturages sur son territoire. C'est également le cas pour la communauté d'agglomération Le Cotentin, qui, dans le cadre de la création du nouveau réseau transports urbains Bus Nouvelle Génération (BNG), souhaiteraient construire des parkings relais.

Pour en savoir plus :

- **Communauté urbaine d'Alençon** : *Compte-rendu du conseil communautaire du 1er avril 2021 mentionnant la création d'aires de covoiturage entre 2021 et 2026* ;
- **Communauté urbaine Le Cotentin** : *https://www.lecotentin.fr/5-points-retenir-sur-le-bus-nouvelle-generation*

2.3.3. Les véhicules d'autopartage et de location comme solution alternative

Les véhicules d'autopartage correspondent à des véhicules en libre-service, qui peuvent être empruntés pour une durée et une destination au choix, en contrepartie d'une participation financière (paiement direct, abonnement, …). Le principe d'une voiture d'autopartage est d'être mis à disposition 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, à la différence d'une voiture de location. La voiture d'autopartage comprend également moins de contrainte qu'une voiture de location, puisque tout se fait via une application (paiement, déverrouillage de la voiture, …).

Toutefois, ces deux dispositifs ont de nombreux avantages :

- ✓ Diminution de la dépendance à la voiture : les usagers empruntent une voiture lorsqu'ils en ont besoin, et effectuent leurs trajets habituels avec un autre mode de déplacement ;
- ✓ Favorisation du report vers d'autres modes de déplacement : la voiture n'appartenant pas aux usagers, le premier réflexe sera de prendre un mode de déplacement plus accessible pour les trajets quotidiens ;
- ✓ Libération d'espace urbain : plus il y aura d'usagers de voitures d'autopartage ou de location, moins il y a aura de propriétaires de voitures, ce qui réduira le nombre de voitures stationnées. A termes, les places de stationnements inutilisées pourront être utilisées pour d'autres types d'aménagements.

Les personnels, étudiants et étudiantes ont la possibilité de louer une voiture auprès d'une structure privée, comme Sixt ou Avis, dans toutes les villes où se situent un campus UNICAEN. A la différence des voitures d'autopartage, les locations se font au minimum sur une journée entière. Ces solutions se trouvent également proches de gares, ou d'aéroport. La réservation se fait généralement sur un site internet dédié.

Les voitures d'autopartage près des campus caennais

Sur le territoire de Caen-la-Mer, huit points parking sont disponibles dans trois communes : Caen, Hérouville-Saint-Clair et Ouistreham, comme suit :

- ✓ Caen : Place Saint-Etienne-le-Vieux (proximité de l'Hôtel de Ville)
- ✓ Caen : Place de la Résistance
- ✓ Caen : Campus 1, 1 rue du Magasin à Poudre à Caen (proximité Université)
- ✓ Caen : 10, rue Gémare (proximité Place Bouchard)
- ✓ Caen : Rue Rosa Parks – Gare SNCF (Nord)
- ✓ Caen : Place de la gare – Gare SNCF (Sud)
- ✓ Hérouville-Saint-Clair : Place du Café des images
- ✓ Ouistreham : Esplanade A. Lofi

Un véhicule en autopartage est à la disposition de tous les personnels et de tous les étudiants et étudiantes sur le campus 1. Le véhicule est garé sur le parking de l'université, près de la rue du Magasin à Poudre. La réservation est simple et rapide depuis l'application Mobilize Share (5€/heure, carburant et assurance compris).

Pour en savoir plus : *https://www.twisto.fr/actualites-du-reseau/twisto-auto.html*

La voiture d'autopartage garée sur le parking du Campus 1

Les voitures d'autopartage près du campus d'Alençon-Damigny

Le département de l'Orne a mis à disposition une flotte de véhicules électriques, « Autofree 61 », composée de voitures classiques et d'utilitaires, en fonction des besoins des usagers. Ces voitures sont accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, au prix de 5,50 € la première heure (dont 4 € d'abonnement mensuel prélevé uniquement si une voiture d'autopartage est emprunté dans le mois). Ces véhicules sont disponibles à l'Hôtel du Département et sur plusieurs sites du département (Bellême, Mortagne, Argentan, La Ferté-Macé et Flers).

La réservation se fait sur le site *https://clem.mobi*.

Pour en savoir plus : *https://www.orne.fr/services/transports/autofree-61*

Les voitures d'autopartage près du campus de Cherbourg

Une voiture d'autopartage est disponible sur le parking de l'aéroport de Cherbourg Manche. L'emplacement proche de l'aéroport, à environ 14 kilomètres du site universitaire et à environ 11 kilomètres du centre-ville, ne permet pas à des personnels, étudiants ou étudiantes d'utiliser cette voiture d'autopartage pour effectuer de petits trajets. Toutefois, l'agglomération Le Cotentin souhaite développer les services d'autopartage, notamment dans les zones rurales.

Pour en savoir plus : *https://lecotentin.fr/un-reseau-unique-des-mobilites-multiples*

Les voitures d'autopartage près du campus de Vire

La ville de Vire-Normandie propose le dispositif Ecomobil, soit des véhicules disponibles en libre-service 7 jours sur 7, et de 5h30 à 21h30. La flotte de véhicules est composée de cinq voitures électriques dont une aménagée pour les personnes à mobilité réduite.

Trois points parking sont répartis à plusieurs endroits de la ville de Vire Normandie, comme suit :

- ✓ Place du Champ de Foire : 2 Zoé ;
- ✓ Gare SNCF : 2 Zoé dont 1 Zoé réservée aux personnes PMR ;
- ✓ Place Sainte Anne (proche CHU) : 1 Zoé.

Pour réserver une des voitures d'autopartage, les usagers doivent se rendre sur une plateforme de réservation en ligne : *www.virenormandie.clem.mobi*.

Pour en savoir plus : *https://www.virenormandie.fr/demarches-services-et-informations/services/transports/location-voitures-electriques/*

Les voitures d'autopartage près du campus de Lisieux, Luc-sur-Mer et Saint-Lô

En date de décembre 2023, il n'existe pas encore de solutions d'autopartage dans les villes de Lisieux, Luc-sur-Mer et Saint-Lô.

2.4. LES TRANSPORTS EN COMMUN, LE MODE DE DEPLACEMENT PRIVILEGIE PAR LES ETUDIANTS

Les transports en commun sont coordonnés par les différentes agglomérations, communautés de communes ou intercommunalités qui sont les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Ainsi, les transports en commun desservant les sites universitaires dépendent des institutions suivantes :

- ✓ La communauté urbaine de Caen-la-Mer, pour les campus caennais ;
- ✓ La communauté d'agglomération Le Cotentin, pour le campus de Cherbourg-en-Cotentin ;
- ✓ La communauté urbaine d'Alençon, pour le campus d'Alençon-Damigny ;
- ✓ La communauté d'agglomération de Lisieux Normandie, pour l'IUT de Lisieux ;
- ✓ La communauté de Commune Cœur de Nacre, pour le site de Luc-sur-Mer ;
- ✓ L'agglomération de Saint-Lô, pour l'IUT et l'INSPE de Saint-Lô ;
- ✓ L'intercom Vire au Noireau, pour l'IUT de Vire.

L'université se positionne donc en intermédiaire entre la communauté universitaire et les différentes AOM.

2.4.1. Une offre très différente en fonction des campus

Tous les campus accueillant des étudiants et étudiantes sont desservis par les transports collectifs. Seul le site de Luc-sur-Mer n'est pas accessible en transport en commun.

Les différentes offres proposées à la date de décembre 2023 sont accessibles dans les annexes de ce document (0 à 0). Mais ces offres peuvent vite évoluer et nous conseillons donc aux usagers de vérifier ces informations sur les sites internet des différents opérateurs de transport (cf. liens *infra*).

Les différents campus bénéficient d'une offre de transports en commun très différentes d'une ville à l'autre et d'un campus à un autre pour les campus caennais. Les campus sont desservis par des lignes de bus, de tramways et de cars, avec liaison et report modal plus ou moins pratique depuis les différentes gares ferroviaires.

Les résultats de l'enquête diffusée au printemps 2023 ont montré que les étudiants utilisent en majorité les transports en commun pour se rendre sur les campus (44%, voir la Figure 2.1.3-B. Moyen de locomotion utilisé pour effectuer le trajet entre le domicile et le campus de rattachement – Résultats mai 2023), contrairement aux personnels qui préfèrent la voiture (51%, voir la Figure 2.1.3-B).

ACTION TC-2 – Organisation d'un atelier avec les opérateurs des réseaux de transports collectifs, afin de faire découvrir les services proposés

Organiser des ateliers avec des conseillers en mobilité travaillant pour les opérateurs des réseaux de transports collectifs

À titre d'exemple, Twisto propose aux personnels de tester gratuitement tout le réseau Twisto pendant un mois (bus, tram, vélolib, véloloc, train, navette, parking relais …)

Parmi les usagers des transports en commun, plus d'un tiers des étudiants prennent les transports en commun plus de quatre jours par semaine pour se rendre sur leur lieu d'étude (Figure 2.4.1-A).

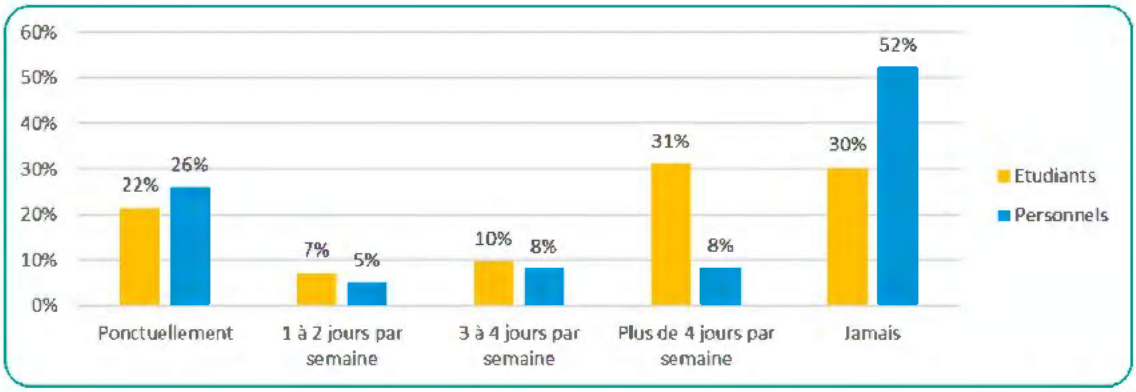

Figure 2.4.1-A. Fréquence d'utilisation des transports en commun pour se rendre sur le campus de rattachement (d'après l'enquête sur les mobilités diffusée en mars 2023).

Il est indéniable que pour les campus caennais, le remplacement du tramway sur pneus par un **tramway fer** en 2019 a grandement amélioré les conditions de transport (rames plus longues et plus spacieuses, …). Il est important de souligner que chaque campus est desservi par un des trois tramways de la ville de Caen, permettant aux étudiants et au personnel de se rendre dans les établissements désirés (Annexe 3).

L'évolution des services de transport en commun dans les autres agglomérations a également eu un impact sur les conditions de transports. D'après l'enquête diffusée au printemps 2023, 67% des usagers des transports en commun estiment bénéficier d'une bonne qualité de service (Figure 2.4.1-B).

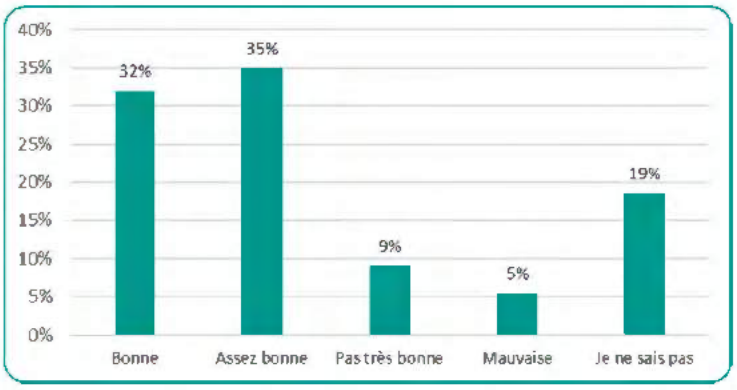

Figure 2.4.1-B. Satisfaction de la qualité des transports en commun.

Stations tramways « Université » et « CROUS-SUAPS » (Campus 1)

Pourtant, d'après cette même enquête, les usagers utilisant de manière ponctuelle ou régulière les transports en commun rencontrent différentes situations qui ont un impact sur leur expérience. L'allongement de la durée du trajet par rapport à un autre moyen de transport est la première situation rencontrée par ces usagers, suivi du manque de place (Figure 2.4.1-C).

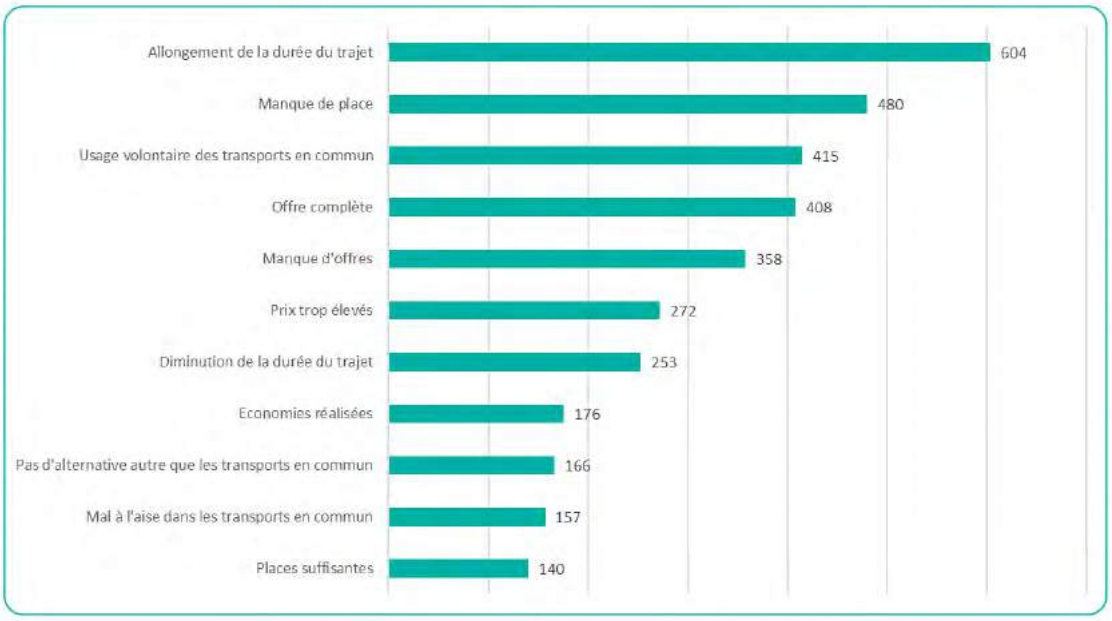

Figure 2.4.1-C. Situations rencontrées par les usagers prenant les transports en commun de manière ponctuelle ou régulière, selon l'enquête sur les mobilités, diffusée en mars 2023

D'après les informations récoltées lors des groupes de travail sur les mobilités, l'allongement de la durée du trajet varie entre une dizaine de minutes supplémentaire à plus de 40 minutes. Cet allongement dépend de plusieurs éléments :

- ✓ Certains usagers doivent combiner les transports en commun avec d'autres modes de déplacement ;
- ✓ Les transports en commun ont tendance à avoir un parcours desservant un maximum d'endroits stratégiques, et ne passent donc pas par des axes directs ;
- ✓ D'après l'enquête diffusée en 2023, 40% des usagers doivent faire au moins une correspondance, ce qui ajoute le temps d'attente entre chaque correspondance au temps de trajet complet ;
- ✓ Les usagers peuvent être confrontés à plusieurs événements liés au transport en commun : travaux, retard, grève, panne, …

Le manque de place est également une des problématiques soulevés par l'enquête (Figure 2.4.1-C) et confirmée par les échanges entrepris lors des journées d'accueil (étudiantes et personnels), notamment pour les personnes habitant à Caen ou en périphérie. C'est le cas pour les usagers du tramway T2. Ce tramway, desservant les campus 1, 2, 4, 5, INSPE et Horowitz, soit six campus sur les sept présents à Caen-la-Mer, ainsi que la gare ferroviaire de Caen, est le transport en commun manquant le plus de places parmi les offres proposées par Twisto. Depuis le 1er septembre 2023, la fréquence de passage a augmenté, passant de 10 minutes à 8 minutes d'attente.

Toutefois, 415 sondés affirment prendre les transports en commun de manière volontaire, ce qui signifie que les deux points mentionnés ne sont pas bloquants.

Sur Caen, Twisto propose un service pour les étudiants handicapés Twisto Assist, permettant d'avoir un accompagnateur pour les aider. Twisto peut également soutenir des opérations proposées par des associations étudiantes lors de la semaine de la mobilité avec 100 tickets gratuits à distribuer.

Dispositif Twisto assist', source Twisto.

Pour en savoir plus sur les transports en commun de :

- ✓ Alençon : *https://altobus.com/nos-lignes/*
- ✓ Caen : *https://www.twisto.fr/*
- ✓ Cherbourg-en-Cotentin : *https://storage.googleapis.com/is-wp-74-prod/uploads-prod/2022/09/Cherbourg_sept-2022.pdf*
- ✓ Lisieux : *https://www.astrobus.info/les-plans-du-reseau*
- ✓ Luc-sur-Mer : *https://www.normandie.fr/calvados-lignes-regulieres*
- ✓ Saint-Lô : *https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/slam-bus*
- ✓ Vire : *https://www.virenormandie.fr/demarches-services-et-informations/services/transports/transports-urbains/*

Les forfaits proposés

Les forfaits proposés par les opérateurs diffèrent en fonction des agglomérations concernées, et des offres. Globalement, chaque opérateur distingue les populations en fonction de l'âge : moins de 25 ans, entre 26 ans et 64 ans, plus de 65 ans. Chaque opérateur propose également des forfaits mensuels ou annuels, ainsi que des tickets à l'unité. Les personnes à mobilité réduite bénéficient également d'une tarification particulière, dépendant de leur statut (AAH, GIC, …).

Cap Cotentin, l'opérateur en transport en commun desservant la ville de Cherbourg-en-Cotentin, a précisé sa tarification en proposant des forfaits dépendant de l'âge mais également du quotient familial. Toutes les personnes ayant un quotient familial inférieur à 450€, bénéficient de la gratuité des transports en commun.

Pour en savoir plus sur les tarifs proposés par :

- ✓ Altobus (Alençon) : *https://altobus.com/tarifs/*
- ✓ Twisto (Caen) : *https://www.twisto.fr/tarifs/tickets.html*
- ✓ Cap Cotentin (Cherbourg-en-Cotentin) : *https://www.capcotentin.fr/abonnements/*
- ✓ Astrobus (Lisieux) : *https://www.astrobus.info/voyagez-au-meilleur-prix/*
- ✓ Slam (Saint-Lô) : *https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/tarifs-et-points-de-vente-slam*
- ✓ Nomad Car (Région Normandie) : *https://nomad.normandie.fr/tarifs-et-achats*

2.4.2. Le transport ferroviaire

En ce qui concerne **le transport ferroviaire**, les usagers sont toujours confrontés à de nombreux problèmes de retards, de pannes à répétition à la fois sur la ligne Paris-Cherbourg comme sur la ligne Caen-Tours (pour se rendre sur le campus d'Alençon). Le cadencement n'est pas toujours optimal et le nombre d'aller-retours journaliers ne permet pas toujours de privilégier ce mode de transport en étant obligé de recourir à la voiture individuelle, au car ou au covoiturage.

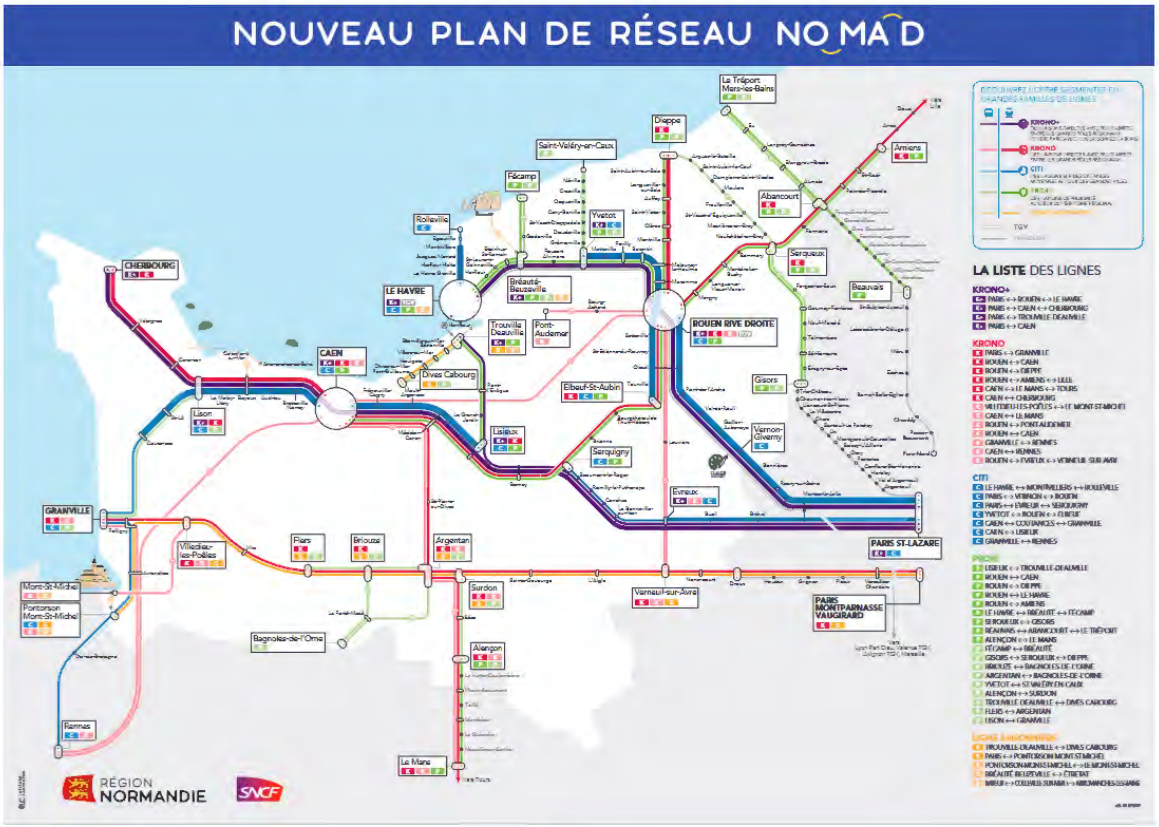

La carte du réseau ferroviaire normand est disponible en ligne : https://www.ter.sncf.com/normandie/se-deplacer/carte-du-reseau

Parmi les remontées effectuées lors des échanges en groupes de travail, une partie du personnel déplore le manque d'accessibilité pour les déplacements multimodaux, avec l'impossibilité dans certains cas de voyager avec un vélo par exemple. Le temps d'attente à quai avant le prochain train est également peu adapté et très variable en fonction des horaires, notamment en heure de pointe. A titre d'exemple, le train partant de Caen vers Bayeux passe trois fois entre 17h40 et 18h10, avec en moyenne un temps d'attente de 15 minutes. Ce temps d'attente est ensuite rallongé, obligeant les usagers à attendre près d'une heure pour le prochain train.

Enfin, certaines zones ne sont pas desservies, ou obligent l'usager à faire plusieurs correspondances, ce qui allonge son temps de trajet.

2.4.3. Des zones encore peu ou pas desservies

De nombreux personnels habitent dans des zones encore peu ou pas desservies, ni par un réseau de bus, ni par le train. C'est le cas notamment pour les personnes vivant en milieu rural, généralement des personnels. Comme le montre la Figure 2.1.2-F, 32% des personnels habitent à plus de 16 kilomètres de leur campus de rattachement.

ACTION TC-3 – Réflexion sur l'offre de transports en commun avec les AOM et les opérateurs des réseaux de transports collectifs

Etudier la faisabilité d'une réhabilitation de la ligne Campus Express : proposer de nouveau la ligne Campus Express, qui permettait de relier le Citis d'Hérouville-Saint-Clair à la gare SNCF de Caen, en 25 minutes, en passant par l'université, le lycée Laplace et le CHU notamment.

Etudier la faisabilité d'avoir une ligne de bus entre la côte et les campus caennais.

Etudier la faisabilité d'avoir des navettes ou des cars dans les zones rurales.

2.4.4. Cas particulier : les déplacements entre campus caennais pour les étudiants et personnels

Comme expliqué en amont, tous les campus caennais sont reliés par l'un des tramways de la ville. Ainsi, tous les étudiants et personnels peuvent se rendre sur tous les campus caennais en prenant les transports en commun. En moyenne, les bus et tramways de ville sont majoritairement utilisés pour faire ce type de trajet. Néanmoins, dans le détail, ce sont les étudiants et étudiantes qui prennent en majorité les bus et tramways, tandis que les personnels prennent en majorité leur voiture.

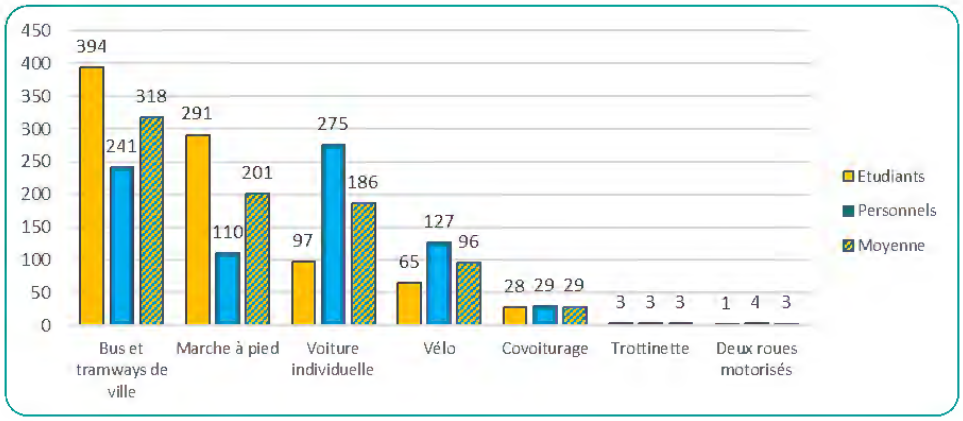

Figure 2.4.4-A. Mode de déplacement utilisé pour les trajets entre campus caennais

Lors des groupes de travail, la question des déplacements entre les campus caennais a été soulevée et les personnels présents ont mentionné plusieurs contraintes liées aux transports en commun :

- ✓ Les transports en commun allongent la durée du trajet, mais cette remarque ne prend pas en compte les bouchons et le temps de trouver une place de stationnement disponible ;
- ✓ Certains usagers n'ont pas d'abonnement et donc doivent payer le ticket, ce qui revient à 3,20 € par trajet (aller-retour).

ACTION TC-1 – Mise à disposition d'une carte de transport pour les personnels pour les déplacements professionnels

Mettre à disposition un lot de cartes de transport en commun pour les trajets professionnels entre campus caennais.

2.5. LE VELO ET LA TROTTINETTE : UNE AUGMENTATION DES USAGES SUR LES CAMPUS

2.5.1. Des campus fréquentés par les cyclistes et trottinettistes

Les différents campus universitaires accueillent de plus en plus en cyclistes, comme en atteste le Tableau 2.1.3-A, sur l'évolution des pratiques de mobilité entre décembre 2013 (enquête diagnostic Campus 21), mars 2022 (enquête réalisée par Thomas Joly) et mai 2023 (enquête diagnostic Campus 30) des usagers (étudiantes, étudiants, et personnels) de l'ensemble des campus de l'Université de Caen Normandie. Sur ce tableau, nous constatons que les usagers du vélo sont passés de 6% en 2013 à 11% en 2023.

Selon l'enquête diffusée au printemps 2023, 59% des sondés posséderaient un vélo, mais seulement 7% possèderaient une trottinette.

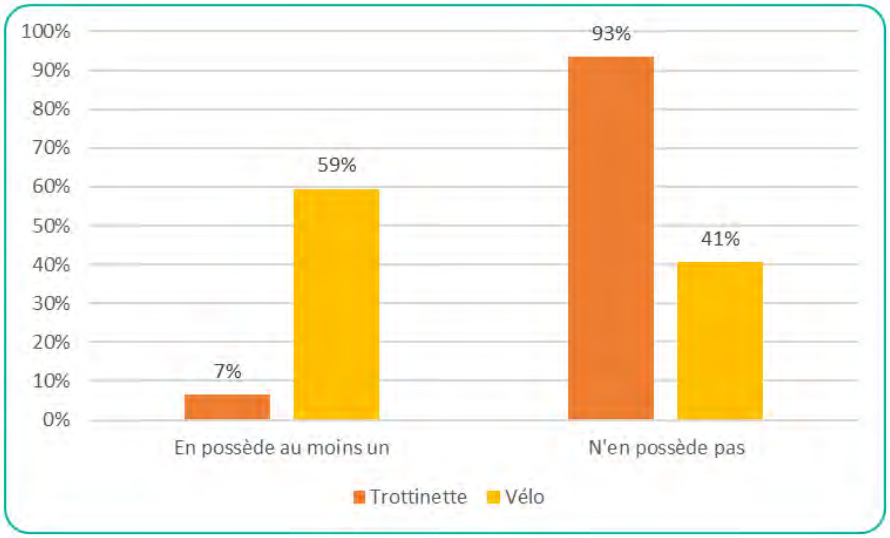

Figure 2.5.1-A. Taux de propriétaires de vélos et trottinettes parmi l'ensemble des sondés

Pour inciter les français à acquérir un vélo, le gouvernement met à disposition une aide à l'achat d'un vélo électrique ou d'un vélo d'occasion, pouvant aller jusqu'à 2 000€. Cette aide est étendue jusqu'en 2027. Les paliers de financement dépendent de différents critères* :

- ✓ 300€ maximum : le revenu fiscal de référence par part doit être compris entre 6 358€ et 14 089€ ;
- ✓ 400€ maximum : le revenu fiscal de référence par part doit être inférieur ou égal à 6 358€ ou bien le bénéficiaire doit être en situation de handicap ;
- ✓ 2 000€ maximum : achat d'un vélo cargo, vélo allongé, vélo adapté à une situation de handicap, vélo pliant (électrique ou non), remorque électrique.

Cette aide ne peut être accordée qu'une fois, et s'adresse uniquement aux personnes physiques majeures, justifiant d'un domicile en France.

Pour en savoir plus : *https://www.economie.gouv.fr/cedef/bonus-ecologique-velo-electrique*

(*Le décret incluant les vélos d'occasion n'est pas encore sorti, le barème peut changer).

Parmi les 59% des sondés possédant un vélo, 43% viennent sur leur campus de rattachement en vélo, de manière plus ou moins régulière. Toujours sur ces 59% des sondés possédant un vélo, seulement 17% effectuent le trajet domicile-campus quotidiennement en vélo.

Ce constat est similaire pour les propriétaires de trottinettes, qui ne sont que 31% à venir de manière plus ou moins régulièrement.

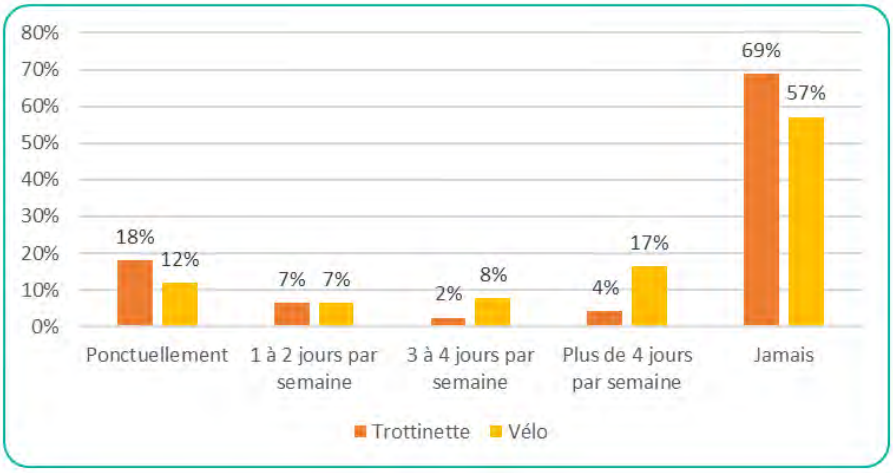

Figure 2.5.1-B. Fréquence d'utilisation du vélo et trottinette pour se rendre sur le campus de rattachement

La hausse du nombre de cyclistes et trottinettistes sur les campus peut également s'expliquer par l'évolution des équipements présents sur les campus. Si le diagnostic réalisé en 2014 montrait que les campus ne disposaient que de quelques abris couverts et de quelques dizaines d'arceaux permettant d'accrocher son « deux-roues », le recensement à jour à septembre 2023 (Tableau 2.5.1-A) indique que les usagers ont accès à **1 522 emplacements** (râteliers ou arceaux) dont plus **de la moitié sont abrités** (abris ouverts ou fermés). Précisons que le recensement tient compte des emplacements installés par l'Université de Caen Normandie mais également de ceux installés par le CROUS par exemple ou bien par les communautés d'agglomérations.

Ainsi, dans ce périmètre, l'université a commencé à déployer sur ses sites des abris vélos couverts avec arceaux de sécurité. Des abris avec râteliers ou racks ont été installés sur le campus 1 en 2018 pour un montant de 150 000€ et en 2019 le déploiement s'est poursuivi sur les campus 2 et 5 pour un montant de 135 000€.

Les personnes souhaitant garer leurs vélos sur l'université peuvent retrouver les différents parkings à vélo sur le *site internet*.

Tableau 2.5.1-A: Recensement du nombre d'emplacements abrités et non abrités disponibles pour la communauté sur nos campus et en très proche périphérie (situation en septembre 2023).

	Nombre d'étudiants (2020-21)	Nombre de zones couvertes	Nombre d'emplacements abrités	Nombre d'emplacements non-abrités	Total	Pourcentage d'emplacements abrités
Campus 1	13 563	16	285	232	517	54 %
Campus 2	5 846	12	242	197	439	52 %
Campus 3	458	0	0	18	18	0 %
Campus 4 et 5	5 592	11	199	6	205	97 %
Campus Horowitz	Quelques étudiants	5	80	0	80	100%
INSPE	832	2	22	32	54	41 %
Cherbourg	957	1	10	11	21	48 %
Saint-Lô	337	0	0	12	12	0 %
Vire	123	2	15	6	21	71 %
Alençon	860	1	8	137	145	6 %
Lisieux	222	0	0	10	10	0 %
Luc-sur-Mer	Pas d'étudiant	0	0	0	0	0 %
Total	**28 790**	**50**	**847**	**661**	**1522**	**55 %**

Abris à vélo avec râteliers sur le campus 2 (à gauche) et sur le campus 1 proche de la MLI (à droite)

Ces abris viennent en complément des stations vélos spécifiques de Caen la Mer (avec ligne de recharge pour vélos électriques) dont certaines ont été positionnées à proximité des campus en concertation avec l'université. En 2021, le déploiement a été poursuivi sur le site de Vire avec l'installation d'un abri (cf. photo *infra*).

Abri à vélo avec râteliers
(site de Vire, septembre 2022)

Parc à vélos sécurisé de 20 places réservé aux étudiants logés sur le campus 1 installé par le CROUS.

Arceaux et abris couverts sur le campus d'Alençon (janvier 2023)

Pour répondre à un besoin d'emplacements vélos aux abords de l'Esplanade, sur le Campus 1, 30 arceaux ont été installés en début d'année 2023.

Nouveaux arceaux installés en janvier 2023 (Campus 1)

La trottinette est présente de manière inégale sur les différents campus. En effet, certains campus accueillent de plus en plus de trottinettes, tandis que sur d'autres, la présence des trottinettes se fait plus rare.

Ainsi, sur le campus de Cherbourg-en-Cotentin, les usagers remarquent qu'il y a de plus en plus de trottinettes. Pourtant ces trottinettes ne sont pas garées dans les abris. En effet, les étudiants possédant une trottinette ne garent pas leur engin dans les abris à vélos et prennent leurs trottinettes avec eux, dans les couloirs ou dans les salles de cours.

Les espaces de stationnement sont parfois complétés par des bornes de réparation et des bornes de gonflage, installées sur les différents campus et sites universitaires. Certaines sont installées par le CROUS, et d'autres par l'université de Caen. (cf. photos *infra*).

Station de réparation (Campus 1 et 5) et de gonflage (Campus 1)

Quelques râteliers spécifiques pour les trottinettes sont également installés sur certains campus, comme celui installé par le CROUS sur le campus 1, ou sur le campus de Cherbourg.

Abri avec râtelier mixte (vélos et trottinettes) installé par le CROUS

Supports pour trottinettes installés dans un abri à vélos sur le campus de Cherbourg

L'une des actions mises en place en 2022 a été de réaliser un suivi du taux d'occupation des abris et stationnements non abrités, présents sur les campus caennais. Ce suivi a été établi entre octobre 2022 et mai 2023. Le nombre de vélos présents sur les campus diminue au fil de l'année, dû notamment au départ en stage de nombreux étudiants et à la fin des derniers examens.

Dans un premier temps, une analyse théorique a été réalisée, en prenant la moyenne globale de vélos stationnés sur les supports, ou hors support, sur chaque campus. Ces premiers éléments semblent montrer une sous-utilisation des supports présents, et ce dans chaque campus.

Tableau 2.5.1-B. Nombre moyen de vélos et trottinettes stationnés sur les supports ou sauvagement.

Campus	Nombre d'emplacements	Nombre de vélos et trottinettes sur les supports en moyenne	Nombre de vélos et trottinettes hors support en moyenne
Campus 1	517	156 soit 30%	17 soit 3%
Campus 2	409	177 soit 43%	17 soit 4%
Campus 3	18	5 soit 28%	1 soit 6%
Campus 4	69	15 soit 22%	1 soit 1%
Campus 5	136	71 soit 52%	1 soit 1%
INSPE	54	7 soit 13%	1 soit 2%
Horowitz	80	40 soit 50%	18 soit 23%

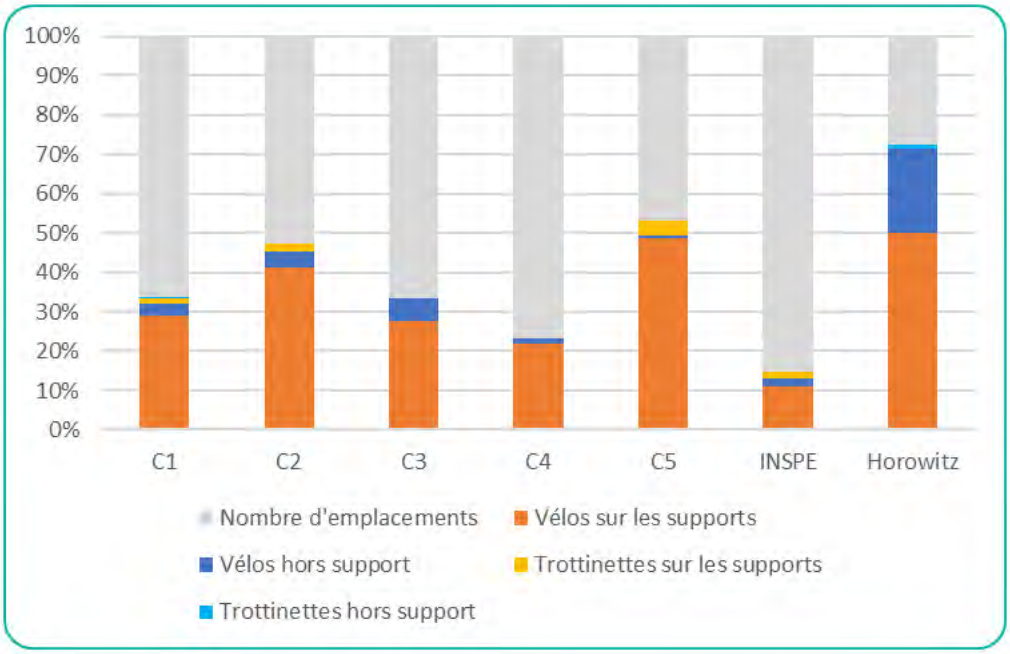

Figure 2.5.1-C. Part de vélos et trottinettes présents en moyenne dans les zones de stationnement par campus

Ce comptage comprend également les trottinettes présentes dans les zones de stationnements. Ce comptage a permis de constater que l'augmentation de l'utilisation de la trottinette ne se confirme pas sur tous les sites. Mais ceci ne signifie pas qu'il n'y a aucun trottinettiste sur les campus. Au contraire, beaucoup préfèrent prendre leur engin dans les bureaux, afin d'éviter le vol ou de recharger les batteries.

Incitation à la pratique du vélo et partenariat avec les associations des territoires

En 2023, pour inciter davantage les membres de la communauté universitaire à faire leur trajet domicile-campus à vélo, l'université a créé la communauté UNICAEN sur l'application Géovélo. Pour rejoindre cette communauté, le cycliste doit cliquer sur ce lien : *https://geovelo.app/fr/communities/invites/BPKZHJY/* ou entrer le code d'invitation BPKZHJY directement sur l'application. Pour animer cette communauté, l'université de Caen Normandie a pour objectif de participer chaque année au challenge nationale Mai à Vélo, qui a réuni 139 cyclistes d'UNICAEN en 2023.

Pour en savoir plus : *https://www.unicaen.fr/participez-au-challenge-nos-gestes-climat/*

ACTION VT-9 – Organisation de challenges autour de la pratique du vélo

Organisation de challenges à l'échelle de l'université autour de la pratique du vélo, comme Mai à vélo, … ou entre les associations étudiantes.

L'université peut également compter sur un réseau d'associations présentes sur les différents territoires.

Les associations à Caen-la-Mer

Une maison du vélo est implantée à Caen. Ce lieu est géré par l'association Vélisol' et héberge d'autres associations : l'Amicale Cyclo Caennaise, Caen BMX, Caen Urban Bike, Comité départemental de cyclotourisme du Calvados, Dans la roue d'Alphonse, Les Dérailleurs et Handuo-Tandem.

Ces associations proposent des ateliers de réparations vélos, des balades en ville, des événements comme la Vélorution, des expositions, des débats, des concerts, des conférences, du théâtre, du cinéma.... La maison du vélo a lancé le projet « ReCyclons », qui a pour but de collecter des vélos, de les rénover et de les revendre.

Pour en savoir plus : *http://www.maisonduvelocaen.fr/*

Parmi ces associations :

- ✓ Les Dérailleurs ont comme vocation de faire entendre la voix des cyclistes dans le débat public, et propose régulièrement des projets d'amélioration à destination des élus ;
- ✓ Handuo-Tandem est une association permettant aux personnes atteintes de cécité de faire du vélo en tandem avec une personne voyante.

Pour en savoir plus :

- ✓ Les Dérailleurs : *https://derailleurscaen.net/*
- ✓ Handuo-Tandem : *https://www.handuo-caen.fr/*

Par ailleurs, une antenne de l'association les Dérailleurs a été créée à Caen depuis décembre 2023. L'antenne Dérailleurs Campus a pour objectif de promouvoir l'usage du vélo auprès des étudiants et étudiantes mais également auprès de personnels des établissements d'enseignement supérieur. Elle a pour vocation de proposer des animations sur les différents campus universitaires (Balades, challenges, ateliers de réparation, …).

Pour en savoir plus :

- ✓ Facebook : *https://www.facebook.com/derailleurs.campus/*
- ✓ Instagram : *https://www.instagram.com/derailleurs.campus/*
- ✓ Liste de diffusion : *https://framagroupes.org/sympa/subscribe/derailleurs-campus*

Les associations à Alençon

Les courts circuits est une association qui a pour vocation de conduire des initiatives citoyennes en faveur du développement durable à Alençon. Dans une logique d'entraide et de respects de l'environnement, l'association propose des ateliers de réparation vélo afin d'apprendre à réparer son vélo au lieu de le jeter.

A bicyclette est une association qui a pour but de promouvoir les mobilités douces dans la Communauté urbaine d'Alençon en proposant des projets d'aménagements et d'améliorations des itinéraires pour vélos aux élus.

Pour en savoir plus :

- ✓ Les courts circuits : *http://les-courts-circuits.fr/*
- ✓ A bicyclette : *https://abicyclette.org/*

Les associations à Cherbourg-en-Cotentin

Vélorution Cherbourg est une association qui souhaite promouvoir la pratique des mobilités douces. Elle se positionne en intermédiaire avec les collectivités territoriales afin de construire des projets cyclables en phase avec les besoins des cyclistes. Elle propose également plusieurs événements festifs, comme Mai à vélo, des randonnées pique-nique, ou encore la fête du bio. Enfin, cette association propose une fois par an une bourse aux vélos.

L'association Pignons sur rue Cotentin propose mensuellement des ateliers de réparation vélos.

- ✓ Vélorution Cherbourg : *https://www.velorution-cherbourg.fr/*
- ✓ Pignons sur rue Cotentin : *https://www.facebook.com/p/Pignons-sur-rue-Cotentin-100064912201335/*

Les associations à Lisieux

L'association Vélo Club Lexovien propose des randonnées sportives pour les adeptes du cyclotourisme et du VTT.

Pour en savoir plus : *http://www.vclisieuxcyclos.fr/index.htm*

Les Dérailleurs ont ouvert une antenne à Lisieux, qui a pour objectif d'améliorer la pratique du vélo dans le secteur de Lisieux – Pays d'Auge, devenir un intermédiaire entre les usagers et la mairie de Lisieux, vérifier que les équipements existants sont satisfaisants et conformes aux réglementations, etc. Cette antenne des Dérailleurs organisera également des moments d'échanges autour du vélo, ainsi que des sorties cyclistes.

Pour en savoir plus : *https://www.derailleurs-calvados.fr/equipes/lisieux-pays-dauge/*

Les associations à Luc-sur-Mer

L'association Côte de Nacre Cyclo propose des promenades le lundi, mardi, jeudi et samedi ainsi que des sorties VTT tous les dimanches.

Pour en savoir plus : *https://cotedenacrecyclo.jimdofree.com/*

Les associations à Saint-Lô

Asso V'Lô est une association proposant plusieurs événements, comme la fête de l'hiver et du vélo, la Vélorution, entre autres, ainsi que des balades familiales et des ateliers de réparation vélos. Elle organise également des groupes de travail sur des projets d'aménagements, et partage des informations sur l'avancement des travaux sur Saint-Lô, notamment.

Pour en savoir plus : *https://www.assovelo.fr/*

Les associations à Vire

Les Dérailleurs ont ouvert une antenne à Vire, qui a pour objectif d'améliorer les infrastructures sur tout le territoire de la Vire au Noireau, ainsi que d'informer les habitants du Bocage sur la législation et les dispositifs d'aide aux cyclistes. Elle organise également des sorties familiales et sportives, des ateliers de réparations, des conférences, entre autres.

Pour en savoir plus : *https://derailleurscaen.net/2023/08/22/creation-de-lantenne-derailleurs-bocage/*

ACTION G-2 – Organisation d'animation autour des mobilités

Organiser des animations autour des mobilités : fresques de la mobilité, balades à pied, ateliers de réparation de vélos, ateliers de remise en selle, balades à vélos encadrées, visite de technicentres, …

2.5.2. Différence entre places théoriques et places réelles : des aménagements sont encore à réaliser

Des équipements non-conformes au besoin des usagers et des zones encore peu équipées

Quelques campus offrent un nombre d'emplacements très limités et/ou ne disposent pas encore d'abris couverts. Aussi, les demandes d'installation d'abris à vélo (bicyclettes et trottinettes) couverts concernent principalement le campus 3, l'IUT de Lisieux, l'IUT de Saint-Lô, et le laboratoire COMETE (campus Horowitz).

Sur le campus Horowitz, plusieurs vélos sont stationnés sauvagement dans l'abri se situant derrière le bâtiment de Cyceron, mais également au niveau de l'entrée « Visiteurs » de ce même bâtiment, par manque de places.

Exemple de vélos stationnés sauvagement à l'entrée « Visiteurs » du bâtiment Cyceron

Sur le Campus 1, le nombre de places offertes actuellement n'est pas suffisant surtout à la belle saison (et nombreux sont les vélos attachés aux lampadaires, arbres, grilles, …).

Exemples de vélos attachés à un lampadaire (bâtiment P) ou bien à des grilles (bâtiment L) sur le Campus 1

Une analyse par zone d'emplacement a été réalisée, montrant que certains emplacements sont surchargés tandis que d'autres le sont beaucoup moins, ce qui influe sur la moyenne globale.

Les données récoltées montrent que plusieurs abris vélos ne dépassent pas un certain seuil de taux d'utilisation, malgré le nombre de vélos stationnés sauvagement autour. L'abri se situant en face de l'entrée principale du bâtiment P est un très bon exemple d'abri surchargé, dont l'équipement (râtelier avec pinces-roues ou blocs-roues) ne permet pas de remplir totalement le nombre d'emplacements théorique (Tableau 2.5.2-A).

Tableau 2.5.2-A. Nombre de vélos et trottinettes stationnés sur les pince-roues et sauvagement aux alentours, et taux d'utilisation potentiel (support et hors support), d'octobre 2022 à septembre 2023 (Abri situé en face de l'entrée principale du bâtiment P).

Date	Nb d'emplacements théoriques	Nb de vélos et trottinettes sur les supports	Taux d'utilisation des supports	Nb de vélos et trottinettes hors support	Taux d'utilisation potentiel
oct-22	20	15	75%	4	95%
nov-22	20	15	75%	1	80%
déc-22	20	9	45%	2	55%
janv-23	20	13	65%	1	70%
févr-23	20	14	70%	2	80%
mars-23	20	12	60%	2	70%
avr-23	20	12	60%	1	65%
mai-23	20	11	55%	0	55%
sept-23	20	15	75%	4	95%

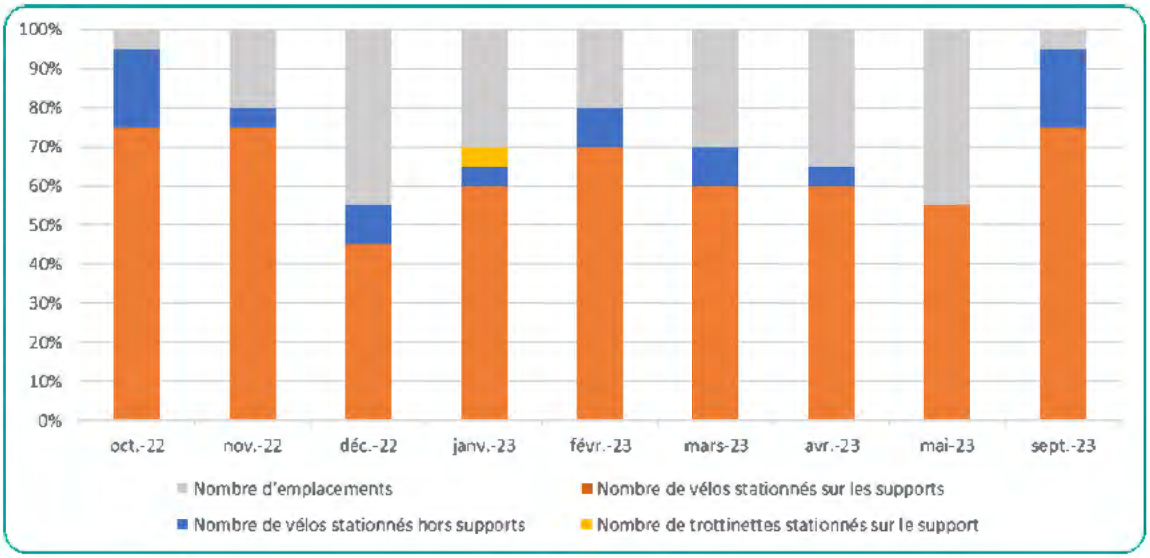

Figure 2.5.2-A. Part du nombre de vélos stationnés sur les supports ou hors-support, d'octobre 2022 à septembre 2023 (Abri situé en face de l'entrée principale du bâtiment P)

Abri vélo avec râtelier pinces-roues saturé et vélos très serrés (Abri situé en face de l'entrée principale du bâtiment P)

Ainsi les râteliers installés dans les abris sont de différents types et **ne sont pas du tout en adéquation avec les besoins des usagers**, ce qui explique pourquoi les usagers accrochent sauvagement leur engin, alors qu'il reste des places théoriques dans les abris. Ces équipements sont les suivants :

- ✓ De **blocs ou pinces roues** distants de seulement 30-40 cm l'un de l'autre ; s'ils permettent d'augmenter le nombre de places « théoriques » abritées, ils rendent difficile l'accrochage et la récupération de son vélo en raison du manque d'espace entre les vélos (de plus, les guidons et paniers se touchent avec risque de détérioration des équipements !). Ils ne permettent pas d'attacher son cadre et sa roue avant avec un cadenas en U. De plus, ils ont installé trop près de la paroi de l'abri avec une distance de **30 cm environ** alors qu'elle devrait être de **70 cm minimum** ;
- ✓ D'arceaux **distants de plus de 70 cm l'un de l'autre. Il est ainsi possible d'accrocher et de récupérer** facilement et efficacement son vélo (cadre et roue avant), mais comme précédemment, ils sont installés trop près de la paroi de l'abri ;
- ✓ De **râteliers mixtes** avec pinces-roues et arceaux avec les avantages et inconvénients des précédents râteliers. Si on est chanceux (ou lève-tôt !), un arceau permet d'attacher correctement son vélo, sinon il reste seulement les pinces-roues (avec risque de voiler la roue !).

Le montage photo ci-dessus permet de comparer les installations réalisées sur le Campus 1 avec celles réalisées sur le Campus 2. Les pinces roues présents sur le Campus 1 ne sont pas adaptés et ne permettent pas de fixer facilement et efficacement le cadre et la roue avant du vélo avec un cadenas en U (photo à gauche). *A contrario*, les arceaux présents sur le Campus 2 permettent d'attacher le cadre et la roue avant mais la distance entre la paroi de l'abri et l'extrémité de l'arceau n'est pas conforme (photo de droite). La distance entre le mur et l'extrémité de l'arceau est de **30 cm environ** alors qu'elle devrait être de **70 cm mini**.

Les supports actuellement proposés dans les zones de stationnements ne sont pas spécifiquement adaptés aux trottinettes.

Pour s'assurer la conformité des nouveaux équipements qui seront mis en place dans le futur, une note avec les préconisations de l'université a été partagée en vue de la rédaction de l'accord cadre pour le mobilier urbain. Ainsi, les dimensions à respecter citées ci-dessus sont explicitées dans cette note (Annexe 4).

ACTION VT-1 – Remplacement des blocs roues présents sous les abris par des arceaux

Remplacer les blocs-roues par des arceaux.

ACTION VT-2 – Modification de la disposition des arceaux présents dans les abris vélos

Décaler les arceaux vélos pour respecter la distance minimale de 70 cm entre l'arceau et la paroi de l'abri et la distance entre arceaux.

ACTION VT-3 – Augmentation du nombre d'emplacements pour vélos et trottinettes dans les zones surchargées

Installation de nouveaux arceaux, de supports pour trottinettes et de nouveaux abris.

Par ailleurs, les groupes de travail et les différents échanges à la communauté de cyclistes ont permis de mettre en évidence des besoins spécifiques à certains campus ou biens d'ajuster et de modifier certains aménagements. Les trois actions suivantes sont des réponses apportées à ces demandes.

ACTION VT-4 – Remplacement des anciens supports pour vélos avec antivols sur le campus 2

Plusieurs supports d'accroche avec antivols sont encore présents sur le campus 2, mais en mauvais état. Par manque de places disponibles sous les abris à proximité, certains supports avec antivol sont encore utilisés. L'objectif serait de remplacer les supports d'accroche avec antivols par des arceaux.

ACTION VT-5 – Aménagement de la cour intérieure du campus 3 pour créer un espace sécurisé

La cour intérieure du Campus 3, fermée par une barrière et accessible depuis l'intérieur du bâtiment, pourrait être aménagée pour devenir un espace sécurisé avec des abris (équipés d'arceaux vélos, supports pour trottinettes, casiers, …) et un accès par badge.

ACTION VT-6 – Déplacements d'abris non-utilisés

Certains abris ne sont pas ou très peu utilisés (comme par exemple, ceux installés en façade nord du bâtiment G). L'objectif serait de déplacer les abris inutilisés dans des zones où le besoin est plus important.

Accès aux stationnements : cheminement sur site sécurisé et confortable

L'accessibilité jusqu'à l'espace de stationnements par les vélos et les trottinettes sur chacun des campus doit être sécurisé et confortable : il est primordial que les usagers puissent croiser facilement les flux de voitures et de piétons sur des revêtements de qualité (sans trous et nids de poule) et sans obstacles. Ils doivent être aidés par des signalisations (panneaux) et un marquage au sol annonçant clairement les cheminements cyclistes.

Malgré des aménagements et des entretiens réguliers de nos campus, **il est important que les usagers puissent nous remonter des « points noirs » nécessitant une intervention**. Par exemple en février 2022, un cycliste a signalé à la mission Campus 30 *« un passage délicat à rectifier sur la voie Henry Bernard, à l'endroit où elle croise l'accès au parking de la MRSH avec un trou dans la chaussée à combler et la position de trois plots à revoir car ils obligent à un slalom dangereux pour les cyclistes. Il me semble que deux plots seraient suffisants.* ».

La Direction du patrimoine et de la logistique (DPL) a été saisie et, sans attendre, a fait reboucher le trou et a fait procéder à l'aménagement : deux plots alignés au bras de la barrière suffisent à bloquer les voitures.

Pour signaler : *campus30@unicaen.fr* ou *immobilier.travaux@unicaen.fr*

Passage délicat pour les cyclistes sur une voie Henry Bernard du campus 1 avant et après intervention

Lors des groupes de travail sur la mobilité, les participants ont évoqué leurs difficultés parfois à rouler en toute sécurité aux abords des entrées du campus 2.

Un cycliste a souhaité fournir une note récapitulant tous les passages incompatibles ainsi que les non-sens avec la pratique du vélo sur ce même campus (Annexe 4). Six points problématiques ont été identifiés :

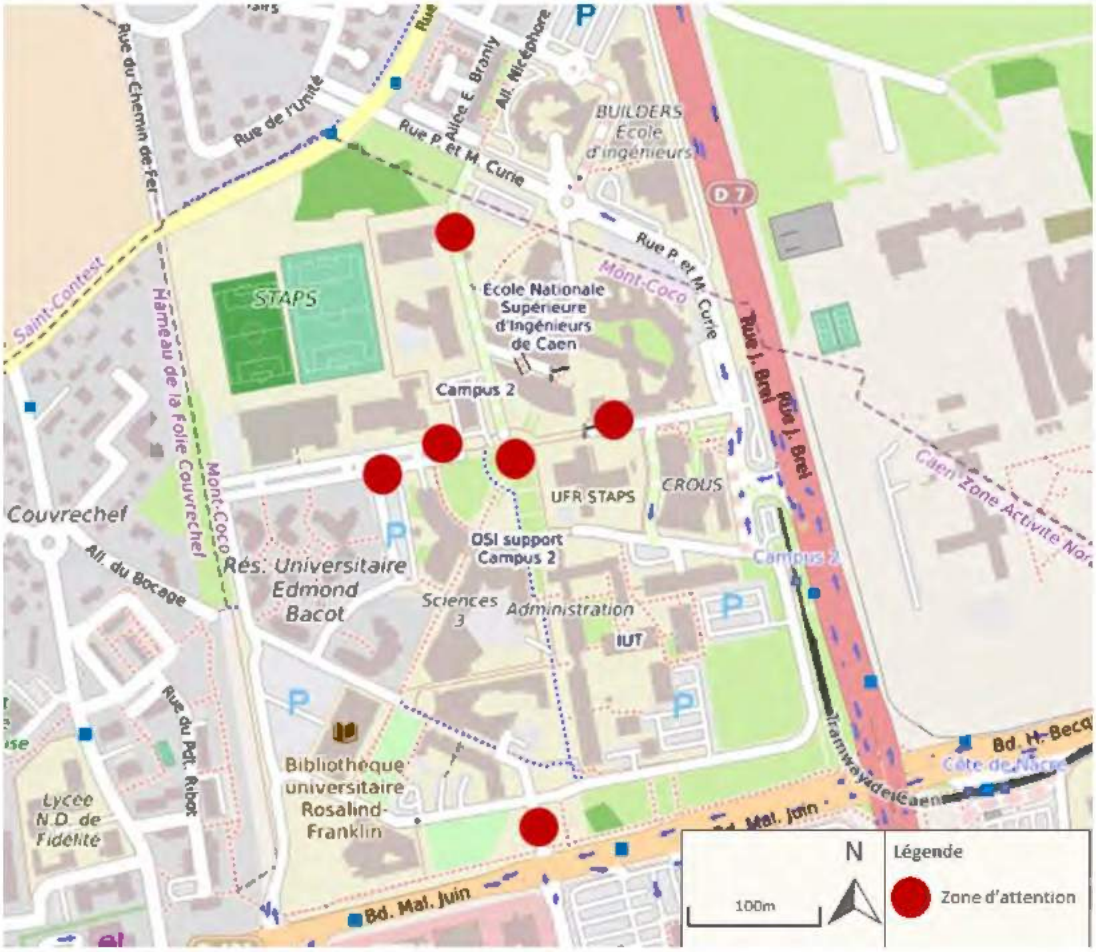

Figure 2.5.2-B. Carte des zones où l'usage du vélo et de la trottinette n'a pas été pris en compte

Ces points concernent majoritairement des barrières installées aux entrées du campus, et qui permettent de filtrer les voitures se garant dans les parkings réservés. Aucun aménagement n'a été prévu pour permettre aux vélos et trottinettes de contourner ces barrières, sans devoir prendre les passages réservés aux piétons, lorsqu'il y en a (ce n'est pas toujours le cas).

Barrières présentes aux entrées du Campus 2, sans aménagement pour vélos

Un autre point concerne l'allée principale où deux zones de stationnement sont mises à disposition des cyclistes et trottinettistes. Ces zones sont pourtant entourées de marches et de demi-escaliers, ce qui oblige les cyclistes et trottinettistes à descendre de leur engin et à le porter pour monter ou descendre quelques marches pour accéder à ces zones. Les personnes à mobilité réduite sont également contraintes de contourner cette zone.

Marches empêchant les cyclistes, trottinettistes et personnes à mobilité réduite de circuler sur l'allée principale – Campus 2

ACTION G-1 – Aménagement des campus pour faciliter la cohésion entre chaque mode de déplacements sur les campus

Aménagements divers en fonction de la faisabilité (installation de bornes de recharges pour véhicules électriques, passages adaptés pour les vélos et trottinettes, limitation des vitesses…) et mise en place d'une signalisation complémentaire.

La mise à disposition de douches et de vestiaires

Les principaux facteurs empêchant la pratique du vélo pour les personnes possédant déjà un vélo est la distance, suivie de l'hygiène (Figure 2.5.2-C). L'hygiène correspond à la fois à la transpiration liée à l'effort entrepris, mais également au besoin de mettre des vêtements adéquats et propres pour étudier, enseigner, travailler dans de bonnes conditions. Lors des groupes de travail sur les mobilités, certains participants ont précisé ne pas avoir d'endroits pour se changer. Les vestiaires semblent être la solution prioritaire, qui permettrait tout de même de pouvoir se changer, sans forcément devoir se doucher.

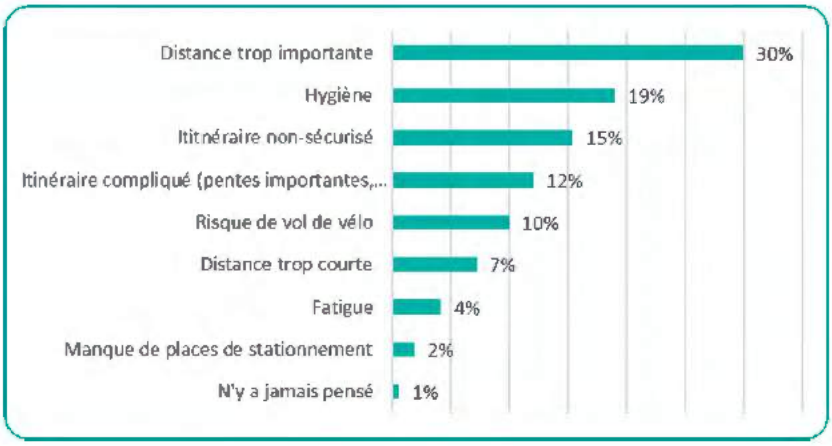

Figure 2.5.2-C. Facteurs empêchant la pratique du vélo pour les déplacements domicile-campus

Certains campus possèdent des douches, qui peuvent être mises à disposition des usagers. Cependant, une étude de faisabilité doit être menée, afin d'inventorier le nombre de douches présentes sur les campus, et de s'assurer de pouvoir remplir les conditions nécessaires au bon fonctionnement de ces équipements (arrivée d'eau chaude, nettoyage, maintenance, …).

ACTION VT-7 – Mise à disposition de douches

Etudier la faisabilité d'une remise en état des douches existantes sur certains campus et l'installation de douches sur les autres campus.

ACTION VT-8 – Mise à disposition de vestiaires

Mise à disposition de vestiaires pour se changer, sur un maximum de campus

2.5.3. Le vélo de location : solution pour inciter les étudiants à faire du vélo

L'essor de la pratique du vélo a permis aux différentes agglomérations de proposer des solutions pour permettre aux habitants de louer des vélos électriques ou non. Cette solution est avantageuse pour les personnes n'ayant pas beaucoup d'espace chez eux pour stocker leurs vélos. C'est également une solution provisoire pour les personnes souhaitant simplement essayer le vélo sur une période donnée.

Néanmoins, selon l'enquête 2023, cette solution n'est pas du tout adoptée par la communauté universitaire puisque 97% des répondants n'utilisent pas de service de location de vélos.

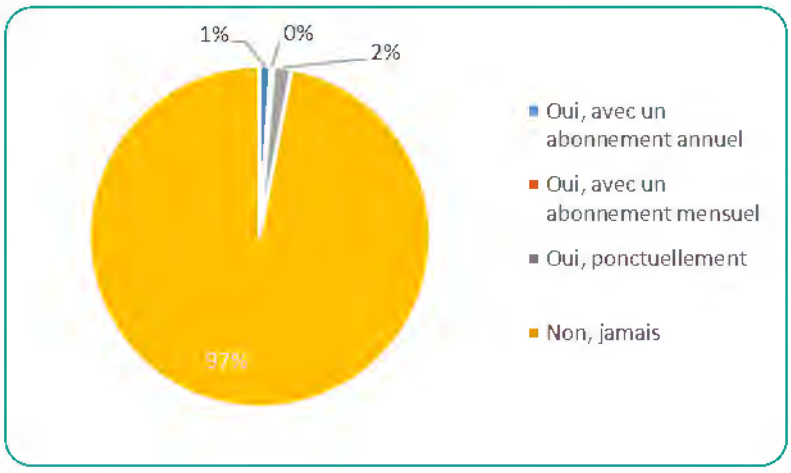

Figure 2.5.3-A. Taux d'utilisation du service de location de vélos mis à disposition par les agglomérations ou les villes.

Ces résultats peuvent s'expliquer pour différentes raisons :

- ✓ Il n'y a pas assez d'offres de location de vélos en globalité, ou dans des endroits stratégiques comme proche des habitations, des arrêts de bus ou tramway, ou encore des sites universitaires ;
- ✓ Les vélos proposés ne sont pas adaptés à la pratique actuelle du vélo (trop lourd, non-électrique, …) ;
- ✓ Le tarif proposé est trop élevé pour les potentiels usagers ;
- ✓ Les services de location demandent un dépôt de garantie.

La majorité des campus sont situés dans une ville proposant une offre de vélos de location. La communauté étudiante semble être une cible intéressante pour ce type d'offres puisque les étudiants sont en majorité présents à l'université pour une période définie allant de quelques mois à plusieurs années. Ils n'ont également pas forcément la place de stocker du matériel dans leur logement.

ACTION VT-12 – Réflexion avec les AOM sur la faisabilité d'installer des bornes de vélos de location à courte durée sur les campus ou à proximité

Envisager avec les AOM et/ou les opérateurs des réseaux de transports collectifs la possibilité d'installer une ou plusieurs bornes de vélos de location sur les différents campus afin de proposer une solution pour effectuer les trajets domicile-campus à vélo. Ces bornes compléteront les autres bornes déjà existantes.

La présence de bornes sur chaque campus permettra d'effectuer plus simplement les trajets entre campus à vélo.

Toutes les informations mentionnées ci-dessous sont datées de novembre 2023.

Le dispositif de vélos de location proposé sur le territoire de Caen-la-Mer

L'approche partenariale avec la Ville de Caen et l'agence d'urbanisme de l'agglomération (AUCAME) a permis d'optimiser l'implantation des stations de location de vélos électriques, sur les campus ou à proximité des campus.

Caen-la-Mer utilise le réseau Twisto pour offrir à ses habitants un service de transports en commun, mais également un service de location de vélos, appelé Vélolib. Un total de 250 vélos sont répartis dans 23 stations : 11 stations dans le centre-ville de Caen et 12 stations en périphérie.

Les stations vélos se répartissent de la manière suivante :

Tableau 2.5.3-A. Nom et capacité des stations de vélo, par le réseau Twisto sur l'agglomération de Caen-la-Mer.

Campus concerné	Nom de la station	Capacités
Campus 1	Campus 1	24
Campus 2	Campus 2	18
Campus 3	Ifs Jean Vilar	20
Campus 4	Campus 2	18
Campus 5	Campus 2	18
INSPE	-	-
Horowitz	Campus 2	18

Il est également possible de consulter en temps réel le nombre de vélos disponibles et le nombre de places libres disponibles dans chaque stations vélos, directement sur l'application Twisto ou Géovélo.

Les tarifs sont les suivants :

Tableau 2.5.3-B. Grille tarifaire du service Vélolib proposé par la Communauté de communes Caen-la-Mer.

	Inscription au service	Point de vente	Tarification à l'heure
A la journée	1,50 €	Borne station Vélolib	1 €
A l'année	24 €	Agence Mobilités	1ère heure gratuite puis 1 €/heure

Pour en savoir plus :

- ✓ Détails sur les tarifs : *https://www.twisto.fr/reseau-twisto/nos-mobilites/twisto-velo/velolib.html*
- ✓ Carte interactive avec la disponibilité des vélos en temps réel : *https://www.twisto.fr/carte-interactive-velolib.html*

Le dispositif de vélos de location proposé à Alençon

La ville d'Alençon propose le **service gratuit** « A'vélo » à destination des habitants d'Alençon, de Condé-sur-Sarthe et Damigny. Ce service est composé d'une flotte d'une centaine de vélo, à louer pour une durée d'une semaine minimum à un an maximum. L'entretien est effectué par l'association d'insertion « Atelier Mob », gérée par la Mission locale Jeunes du Pays d'Alençon.

Pour en savoir plus : *https://www.alencon.fr/mon-cadre-de-vie/mobilite-et-stationnement/alencon-a-velo/*; *https://www.cu-alencon.fr/la-cua-a-votre-service/mobilite/les-transports-individuels-partages/le-velo/*

Le dispositif de vélos de location proposé à Cherbourg-en-Cotentin

L'agglomération du Cotentin, dont fait partie Cherbourg-en-Cotentin, propose un service de location de vélos électriques. La location se fait par trimestre et renouvelable jusqu'à un an d'utilisation.

Tableau 2.5.3-C. Grille tarifaire du service de location de vélos proposé par l'agglomération du Cotentin.

Tarifs par durée de location	Plein tarif	Tarif réduit (18-26 ans ou quotient familial)
3 mois	90 €	45 €
6 mois	150 €	75 €
12 mois	240 €	120 €
12 mois – abonnés annuels Cap Cotentin	200 €	100 €

Pour en savoir plus : *https://lecotentin.fr/le-velo-assitance-electrique-vae*

Le dispositif de vélos de location proposé à Luc-sur-Mer

La communauté de commune Cœur de Nacres propose un service de location de vélo à assistance électrique à tous les habitants de son territoire. La location se fait à l'année, pour un montant de 298€ et une caution de 500€.

Pour en savoir plus : *https://portail.cykleo.fr/coeurdenacre*

Le dispositif de vélos de location proposé à Saint-Lô

L'agglomération de Saint-Lô propose deux types de services de location : courte durée avec Bik'Air et longue durée avec SLAM Cyc'Lô.

La location à courte durée est gérée par l'entreprise Bik'Air, qui met à disposition une centaine de vélos à assistance électrique, disponibles à Saint-Lô, Agneaux, Saint-Georges–Montcocq, Baudre et La Barre-de-Semilly.

La location se fait à la minute et les tarifs sont les suivants :

- ✓ Tarif à la minute : 0,15€ avec 1 € de frais de déverrouillage ;
- ✓ Pass 2 trajets à 2,99 € ;
- ✓ Pack "60 minutes" à 7 € (soit 0,11 € la minute au lieu de 0,15 €) ;
- ✓ Pack "120 minutes" à 12 € (soit 0,10 € la minute au lieu de 0,15 €) ;
- ✓ Pack "240 minutes" à 22 € (soit 0,09 € la minute au lieu de 0,15 €) ;
- ✓ Abonnement Mensuel à 29,99 € (40 trajets par mois, de 30 minutes maximum chacun.

SLAM Cyc'Lô est le dispositif de location de longue durée, mis en place et géré par l'agglomération. Il suffit d'habiter, de travailler, d'étudier ou être en apprentissage sur l'une des 61 communes de Saint-Lô Agglo pour bénéficier de ce dispositif.

Les tarifs sont les suivants :

Durée de location	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
Tarifs	30 €	90 €	240 €	360 €	600 €
Tarifs réduits	15 €	45 €	120 €	180 €	300 €

Tableau 2.5.3-D. Grille tarifaire du service SLAM Cyc'Lô proposé par Saint-Lô Agglo

Pour en savoir plus : *https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/bikair* ; *https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/slam-cyclo*

Le dispositif de vélos de location proposé à Vire Normandie

La ville de Vire Normandie propose un service de location de vélos à assistance électrique appelé Virélo. Ce service est réservé aux habitants de la ville, et la réservation se fait via un appel téléphonique sur un numéro de la mairie. Il existe deux types de tarifs : 42 € pour 4 semaines, et 90 € pour 12 semaines, avec une possibilité d'avoir des réductions en fonction du quotient familiale (septembre 2020).

Pour en savoir plus : *https://portailcitoyens.virenormandie.fr/demarche/195/2*

En date du 10 janvier 2024, la ville de Lisieux ne propose pas de service de location de vélos.

2.5.4. Les accidents et risques liés à la pratique du vélo

Les réseaux cyclables des villes accueillant nos campus sont très disparates en termes de qualité des aménagements et sont très souvent discontinus. La consultation des plans des aménagements cyclables sur le site Geovelo permet de bien sans rendre compte :

https://geovelo.app/fr/route/?bike-type=own&c=1.500550%2C47.008249&e-bike=false&z=4.79

Des axes de circulation qui s'avèrent dangereux

Cette partie se base sur l'enquête diffusée en mai 2023 et corroborée par les résultats obtenus par M. Joly en 2022. Une carte a été mise à disposition des sondés afin qu'ils puissent pointer les zones où un événement significatif leur est arrivé à vélos. Les points orange représentent les endroits où les répondants ont risqué d'avoir un accident. Les points rouges indiquent les endroits où les répondants ont été victime d'un accident. Les points bleus indiquent les lieux où les répondants ont déjà été suivis, voire agressés physiquement et/ou verbalement, alors qu'ils se déplaçaient à vélo. Enfin, les points noirs indiquent les endroits, au sein des campus, où les répondants se sont fait voler leur vélo.

Ainsi, au total, sur 921 sondés pratiquant le vélo, une majorité estime n'avoir aucune difficulté à pratiquer le vélo, tandis que d'autres ont risqué d'avoir un accident.

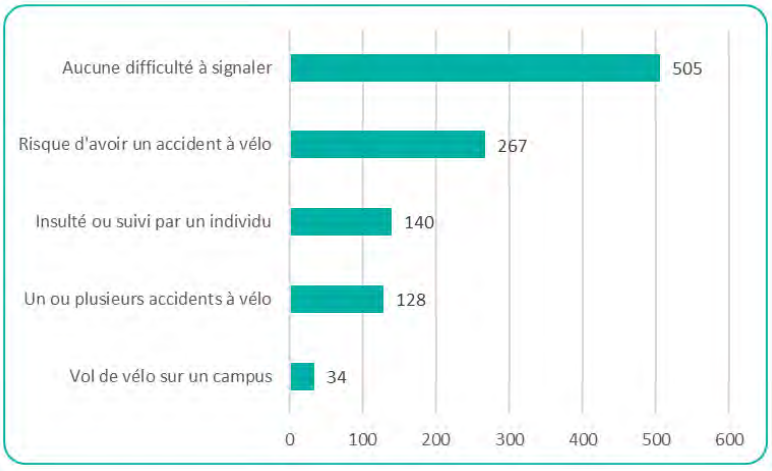

Figure 2.5.4-A. Difficultés rencontrées lors de la pratique du vélo

Ces mêmes sondés ont ensuite été incité à positionner sur une carte le lieu de leur dernier accident, agression ou vol. Ces événements arrivent à différents endroits autour des campus. Les accidents et d'agressions se concentrent sur les grands axes, notamment sur la rue de la Délivrande, mais également autour du Château de Caen. Les vols sont principalement effectués sur les campus, notamment les campus 1, 2 et 5. Les nombres de risques d'accidents et d'agressions sont assez préoccupants.

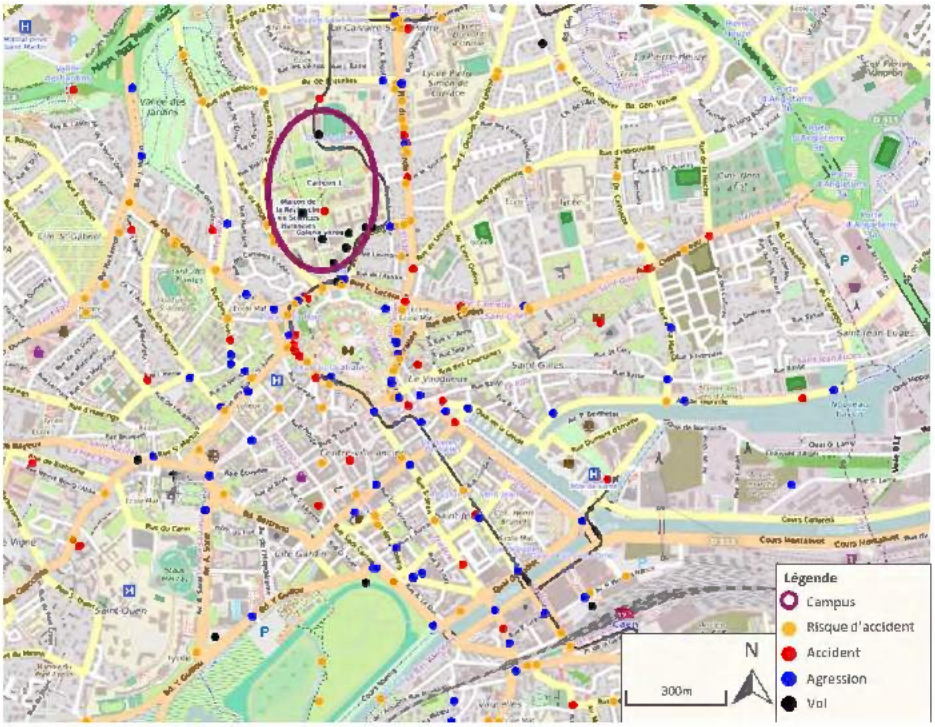

Figure 2.5.4-B. Cartographie des risques d'accident, accidents, agression et vols, autour du Campus 1.

Les campus 2, 4, 5 et Horowitz se situent à peu près dans la même zone. Le carrefour se trouvant au croisement des boulevards Maréchal Juin et Henri Becquerel, ainsi que de la rue Jacques Brel est considéré comme dangereux par beaucoup de cyclistes, que ce soit à travers l'enquête ou par des échanges lors des groupes de travail.

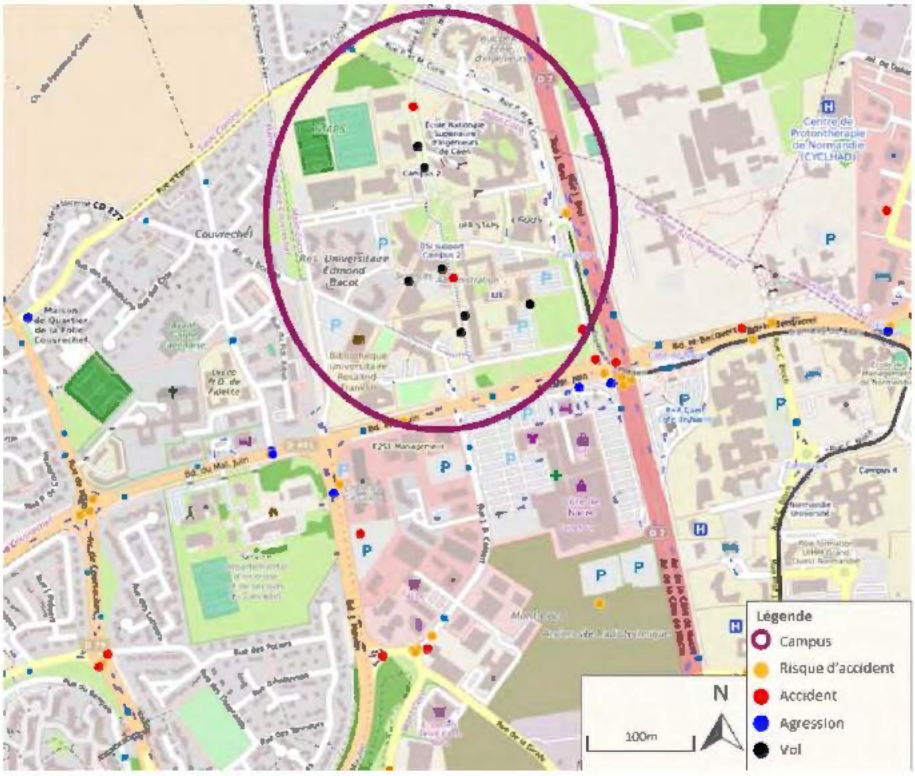

Figure 2.5.4-C. Cartographie des risques d'accident, accidents, agression et vols, autour du Campus 2.

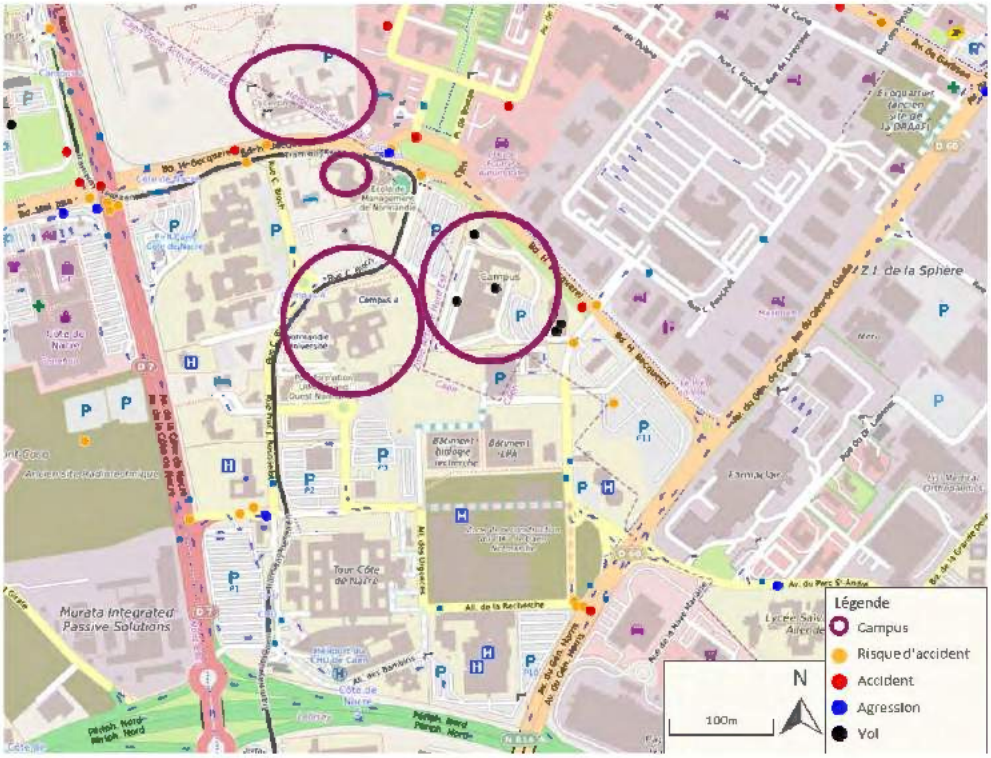

Figure 2.5.4-D. Cartographie des risques d'accident, accidents, agression et vols, autour des campus 4, 5 et Horowitz.

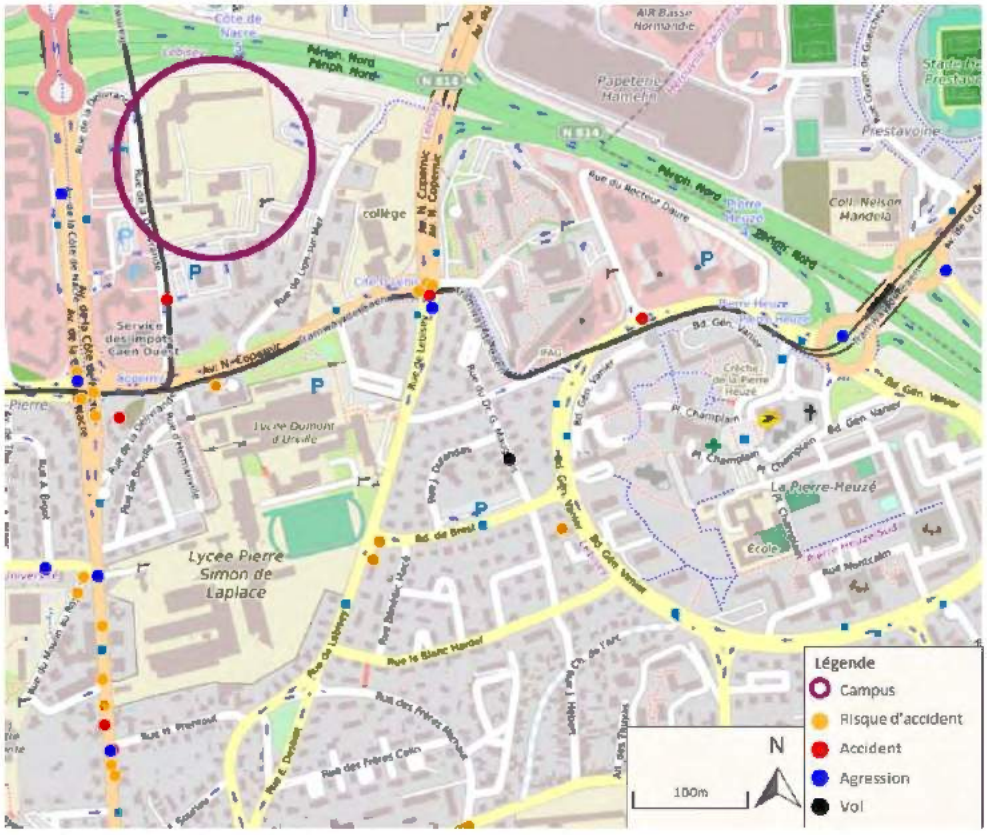

Figure 2.5.4-E. Cartographie des risques d'accident, accidents, agression et vols, autour de l'INSPE de Caen.

Moins de pastilles ont été positionnées près des campus distants car il y a moins d'étudiants et de personnels présents sur ces sites. *De facto*, il y a également eu moins de répondants à l'enquête sur les mobilités diffusée au printemps 2023. Cela ne signifie pas pour autant qu'il y a moins d'événements dans ces zones-ci. Ces cartes permettent néanmoins de constater que le risque d'accidents et d'agression se situe principalement au niveau de grands axes (boulevard ou avenue), ou croisements.

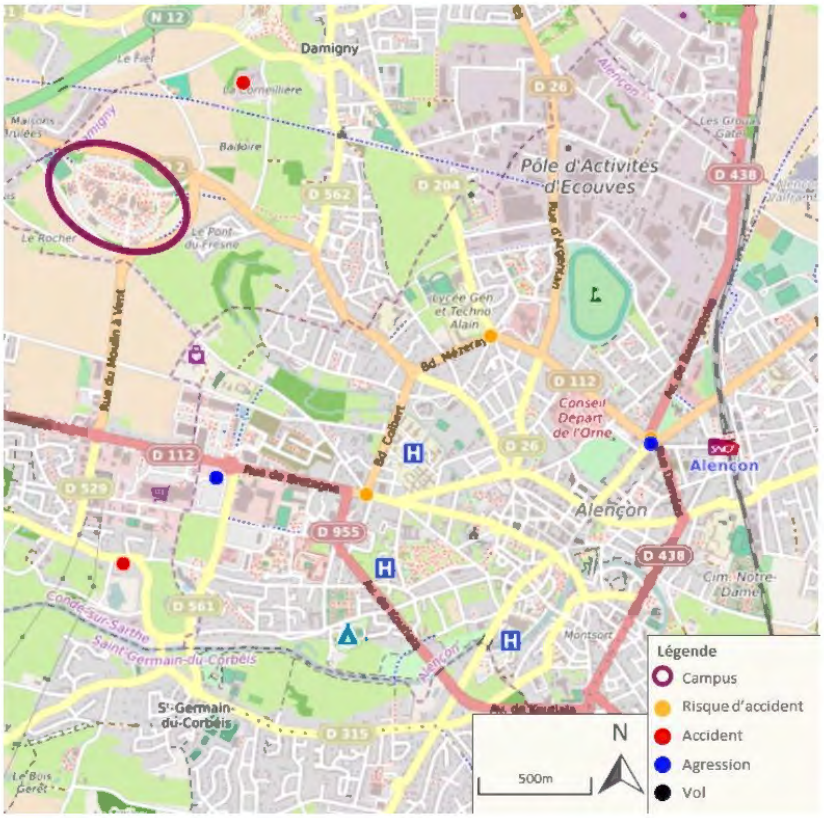

Figure 2.5.4-F. Cartographie des risques d'accident, accidents, agression et vols, autour du campus d'Alençon.

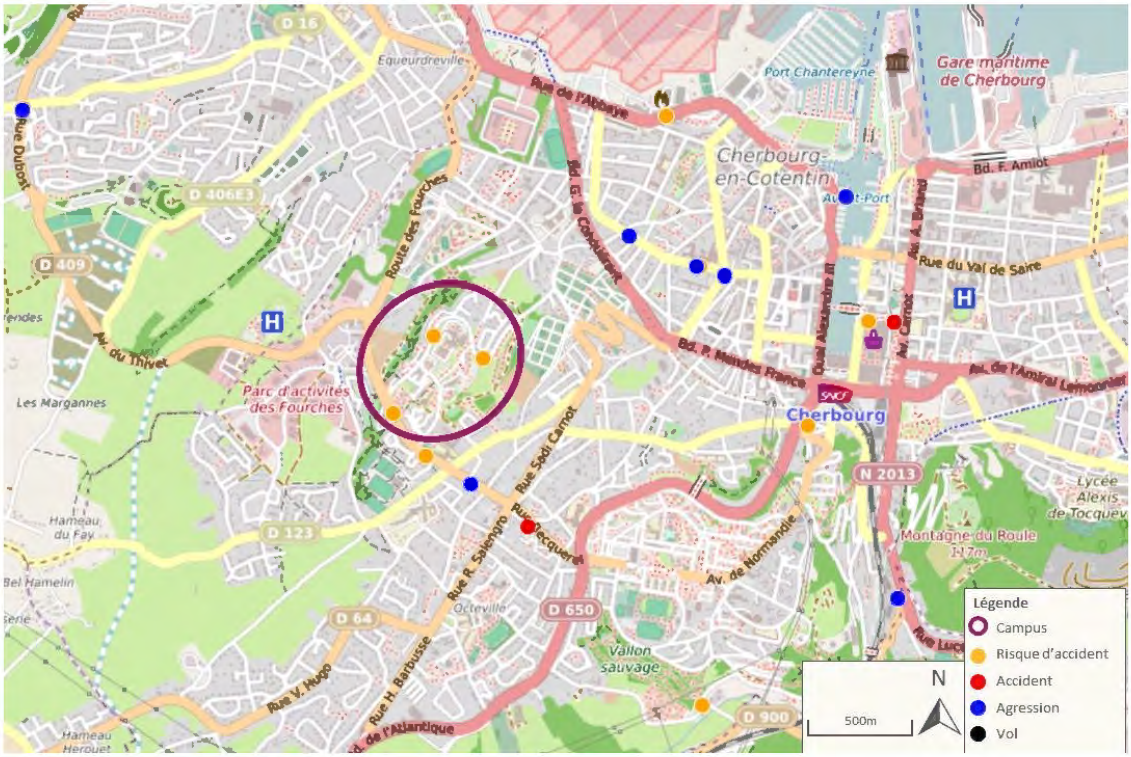

Figure 2.5.4-G. Cartographie des risques d'accident, accidents, agression et vols, à Cherbourg-en Cotentin.

Il n'y a pas d'événements significatifs signalés lors de l'enquête autour des campus de Lisieux, Saint-Lô et Vire.

Le **manque de sécurité** est l'un des freins à la pratique du vélo en ville. Il a aussi des répercussions sur le confort et la sécurité des piétons car le cycliste, dans un environnement peu favorable, a la tentation d'utiliser les trottoirs et d'empiéter sur l'espace, et donc sur la sécurité des piétons. La sécurité des cyclistes assurée par des aménagements réservés et adaptés grâce à une séparation physique des véhicules motorisés a donc aussi des répercussions intéressantes sur celle des piétons. De **nombreux « points noirs »** existent et sont référencés grâce aux enquêtes menées par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) avec les résultats consultables sur le baromètre des villes cyclables : *https://barometre.parlons-velo.fr/2021/*

Voir également la carte des points noirs pour circuler à vélo à Caen de l'**atlas social de Caen**, 2022 (*https://atlas-social-de-caen.fr/index.php?id=1174*).

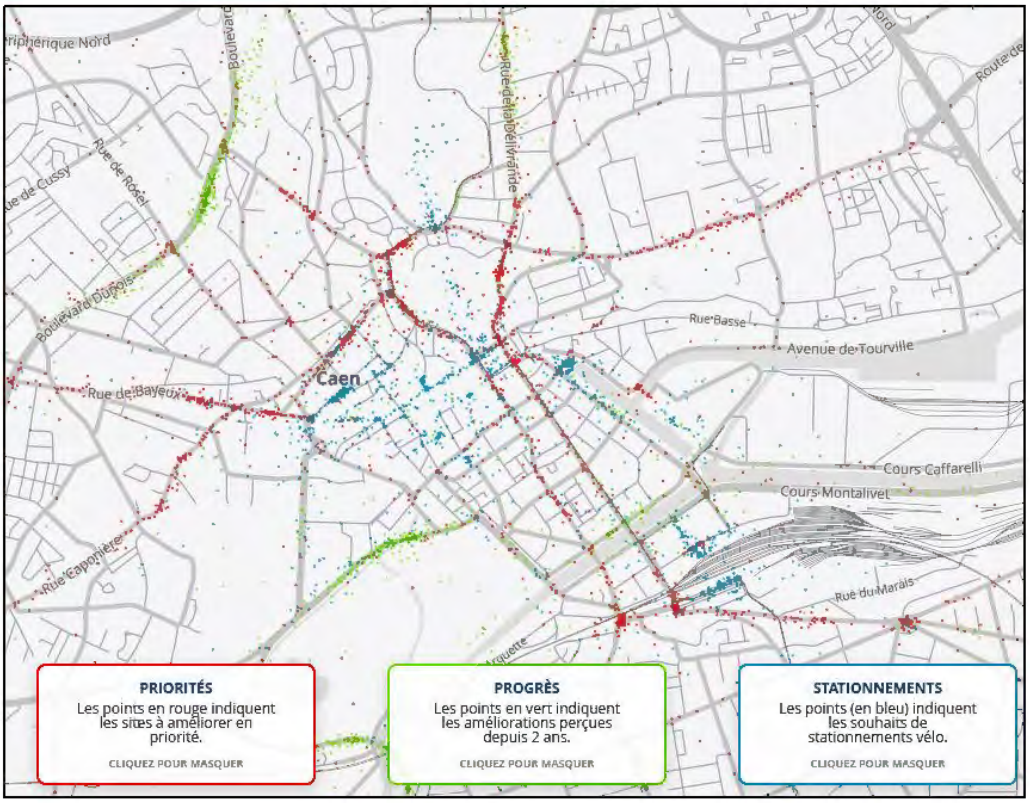

Figure 2.5.4-H. Extrait du Baromètre des villes cyclables avec zoom sur le centre-ville de Caen (2021)

Il ne s'agit pas ici de faire le diagnostic de ces réseaux cyclables mais d'évoquer les actions menées par l'établissement pour contribuer à l'amélioration des conditions d'accessibilité de nos campus pour les cyclistes. Ainsi, l'établissement et la mission Campus 30 sont en contact étroit avec les élus et les services techniques des agglomérations concernées (Caen-la-Mer, Cherbourg-en-Cotentin, …) et avec les associations pour la promotion des mobilités douces et alternatives (Maison du vélo, Dérailleurs, Vélisol, …). Nous avons participé à plusieurs rencontres (cf. détails dans le préambule) permettant de faire entendre la voix de l'Université sur ces problématiques d'accessibilité et de sécurité.

Dans le cadre de la **stratégie Périph'Vélo de la ville de Caen et de Caen-la-Mer**, il est projeté l'extension du « périphérique cyclable » entre le quartier Calvaire Saint-Pierre (avec requalification en « zone de pacification ») et le campus 1 pour rejoindre ensuite via la rue de la Délivrande ou autres voies, le quartier de la Pierre-Heuzé. Depuis 2021, l'établissement a rencontré à plusieurs reprises les élus puis les services techniques pour étudier la faisabilité de faire passer cette voie cyclable double sens publique, dans l'enceinte du campus 1 selon deux tracés optionnels. Les échanges se poursuivent entre le pôle projets et circulation (service déplacements urbains), la DPL et les autres acteurs concernés (CROUS & Rectorat) pour prendre en compte les aspects juridiques, fonctionnels et de sécurité (interaction avec nos étudiants, personnels) et impact sur les flux déjà existants sur le site).

L'établissement d'une **liaison piétonne/cyclable entre les campus caennais**, à l'étude dans le cadre de la rénovation du plateau Nord (projet Epopéa), intéresse tout particulièrement l'Université de Caen Normandie.

La consultation des plans des aménagements cyclables de Caen montre sans équivoque que le centre-ville de Caen et ses abords, selon un axe Nord-Sud, ne dispose pas actuellement d'un réseau continu et sécurisé : *https://geovelo.fr/fr/route?bike-type=own&c=-0.360578%2C49.187621&e-bike=false&z=13.66&zone=caen*

Les lacunes sont particulièrement visibles depuis le carrefour de l'avenue Copernic avec la rue de la Délivrande, et depuis la rue du Gaillon, jusqu'à la gare SNCF, la rue d'Auge et la rue de Falaise, ce qui correspond aux points à améliorer dans le baromètre des villes cyclables :

https://barometre.parlons-velo.fr/2021/carte/#14.59/49.18444/-0.36186

Dans le cadre de l'association Les Dérailleurs, qui promeut l'usage du vélo dans le Calvados, un groupe de travail a été chargé de faire des **propositions d'aménagement d'un réseau express cyclable sécurisé et continu nord-sud de Caen** sur plus de 7 km. Ce projet a été présenté à des élus de la Ville et de Caen la mer le 14 février 2023. Les objectifs définis dans ce projet sont :

- ✓ Promouvoir l'usage du vélo, particulièrement en direction des étudiants et des scolaires, d'une façon plus générale des habitants qui envisagent des trajets à vélo (travail, commerce, activités diverses…) mais hésitent pour des raisons de sécurité ;
- ✓ Contribuer au transfert modal vers des déplacements actifs et propres ;
- ✓ Améliorer notre cadre de vie par le confort des piétons et des cyclistes ;
- ✓ Concrétiser le projet cyclable de liaison Nord-Sud envisagé dans divers plans de déplacements urbains (PDU) depuis plus de vingt ans.

Pour en savoir plus :

- ✓ Le *volet mobilité du PLUI-HM (habitats et mobilités) de Caen-la-Mer* (calendrier 2021-2026) :
- ✓ Une nouvelle *étude sur la mobilité à vélo des collégiens et des lycéens*.

ACTION G-6 – Mise en place d'une solution pour signaler les problèmes lors des trajets domicile-campus

Réflexion autour d'une solution pour centraliser les signalements et faire remonter les besoins directement aux AOM concernées

Mise en place d'actions pour sensibiliser à la sécurité sur les routes

- Distribution de sacs et brassards fluorescents

Des **sacs de jaune fluo avec bandes réfléchissantes et des brassards** logotisés « *L'Université de Caen Normandie engagée pour les 17 ODD des Nations-Unies* » sont régulièrement distribués lors des salons, réunions de rentrée, village des associations, etc. En octobre 2023, l'université a proposé d'envoyer aux personnels volontaires des sacs et brassards fluorescents afin qu'ils puissent être vu des autres usagers de la route, lorsque le soleil n'est pas encore levé ou lorsque la nuit tombe. Une soixantaine de personnes ont souhaité recevoir ces éléments.

Les sacs et brassards peuvent également être obtenus à tout moment de l'année en adressant une demande à l'adresse mail *campus30@unicaen.fr*, dans la limite des stocks disponibles.

- Organisation d'un atelier Vélo : sensibilisation à la mobilité à vélo et aide à la réparation

Lors de la semaine européenne du développement durable (SEDD) qui s'est déroulée du 26 au 30 septembre 2022, des ateliers « *vélo : circuler, réparer, protéger* » ont pu être organisés sur les campus 1 et 2 grâce au concours des associations Dérailleurs et Vélisol pour sensibiliser à la mobilité vélo (règles de sécurité et prévention des accidents, les itinéraires, …), faire des gravures Bicycode des vélos contre le vol et réparer des vélos. Plus de 90 personnes ont fréquenté ces ateliers et plus d'une cinquantaine de vélos ont pu être gravés. Il est projeté de renouveler ces ateliers au moins une fois par année et de les déployer sur l'ensemble des campus de l'université. *https://www.unicaen.fr/semaine-europenne-du-developpement-durable-2022/*

Atelier Vélo : sensibilisation à la mobilité à vélo et aide à la réparation (campus et campus 2, 26-27 sept. 2022)

ACTION G-2 – Organisation d'animation autour des mobilités

Organiser des animations autour des mobilités : fresques de la mobilité, balades à pied, ateliers de réparation de vélos, ateliers de remise en selle, balades à vélos encadrées, visite de technicentres, …

Le problème du vol des deux roues

Si l'établissement doit offrir à ses usagers des espaces de stationnement avec du matériel qualitatif (au moins une partie permettant d'attacher le cadre et la roue), il est du **devoir du propriétaire de vélo** d'utiliser ces espaces en priorité et **d'attacher son vélo avec un bon antivol.** On observe trop souvent les vélos attachés avec un simple câble de faible diamètre (< à 10 mm qui ne résistent pas plus de 2 secondes !).

La FUB procède à des tests sur des antivols de toutes sortes, et propose une notation allant du niveau minimum « aucune roue » au niveau maximal « 2 roues ». Un **bon antivol en U** offre la meilleure protection, s'il est classé niveau « 2 roues » (recommandé par la FUB).

Notation de plusieurs antivols par la FUB : le câble n'a pas de note et n'est pas recommandé par la FUB, tandis que l'antivol en U est classé niveau « 2 roues » et est recommandé par la FUB

Pour en savoir plus : *https://www.fub.fr/antivols*

De nombreux cyclistes demandent que l'établissement déploie des abris fermés et sécurisés avec accès par badge. Ces abris sont extrêmement coûteux, plus massifs que des abris ouverts, et s'intègrent plus difficilement dans le paysage. De plus, ils nécessitent un raccordement au réseau électrique afin de permettre d'installer une badgeuse.

A noter que tous les abris et arceaux présents sur les différents campus sont à la fois accessibles à la communauté universitaire, plus de 33 000 personnes, mais également aux visiteurs. Les droits d'accès accordés à l'ensemble des abris sécurisés devront être revus au minimum deux fois par an (à chaque rentrée) afin d'intégrer les nouveaux arrivants. Quant aux visiteurs, ils devront prévoir leur venue à vélo en prévenant le service habilité, qui leur fournira un badge spécifique. En bref, l'installation d'abris sécurisés demandent une logistique particulière et comprend un coût non négligeable d'installation et de maintenance. La stratégie de l'université est de déployer un maximum d'abris couverts et d'arceaux afin de multiplier le nombre d'emplacements pour vélo et de garantir l'accessibilité

de ces emplacements à tous les cyclistes, en étant au plus proche des entrées de bâtiments (lieu de travail et/ou d'études).

La lutte contre le vol de vélos répond avant tout à un ensemble de bonnes pratiques à mettre en place, à la fois dans les abris couverts ou arceaux, mais également dans les abris sécurisés. Les **quatre règles d'or** sont : **achetez un bon antivol, cadenassez toujours votre vélo, attachez le cadre à un point fixe, faites marquer votre vélo.**

La Direction de la Prévention a remarqué que plusieurs vélos étaient mal voire pas du tout attachés. Ainsi, elle a diffusé une campagne de sensibilisation, en collaboration avec la Direction de la Communication, comprenant différents dispositifs de sensibilisation : affiches de sensibilisation installées dans les abris à vélos, article sur le site Unicaen et posts sur les réseaux sociaux, antivols installés sur les vélos mal attachés.

Pour en savoir plus :

- ✓ Information UNICAEN : *https://www.unicaen.fr/lutter-contre-le-vol-de-velo/*
- ✓ Fédération française des usagers de la bicyclette – le vélo au quotidien : *https://www.fub.fr/*
- ✓ Tous les conseils pour lutter contre le vol sur *www.bicycode.org*

2.5.5. Cas particulier : les déplacements entre campus caennais pour les étudiants et personnels

Pour les personnels

Certains personnels sont amenés à se déplacer dans plusieurs campus caennais sur une même journée. Ces campus sont plus ou moins proches et le trajet peut se faire aisément à vélo. Certains personnels se déplacent déjà à vélo pour se rendre sur leur campus de rattachement et donc utilisent logiquement leur vélo pour effectuer leurs déplacements professionnels entre campus. D'autres viennent en voiture pour des raisons diverses (distance, …) et ne prennent pas les transports en commun pour se déplacer entre les campus.

ACTION VT-10 – Mise à disposition d'une flotte de vélos électriques pour les déplacements professionnels entre campus caennais

Mise à disposition d'une flotte de vélos électriques pour les personnels, réservés uniquement aux déplacements professionnels

Ce type de solution est déjà expérimenté dans certaines structures. C'est le cas notamment dans le laboratoire de physique corpusculaire (LPC), qui a mis à disposition six vélos au premier semestre 2023. Ces vélos sont stockés dans une pièce accessible par badge à l'intérieur du laboratoire. La réservation se fait sur le logiciel de gestion de ressources GRR. Le dispositif semble avoir été adopté pour effectuer des trajets entre le campus 2 et le Ganil, ou bien entre le campus 2 et le restaurant du CNRS (Saint-Contest). Chaque vélo est muni d'un antivol bas de gamme, et des casques de diverses tailles sont prêtés.

Pour les étudiants

Les étudiants et étudiantes du campus 1 pourront prochainement emprunter un vélo grâce au projet Unicyclette. Ce projet est le projet lauréat du Hackathon 2022, événement réunissant des étudiants volontaires qui réfléchissent en groupe sur plusieurs projets, le temps d'un week-end. Le principe est de permettre à toute la communauté universitaire d'emprunter un vélo à moyen ou long terme.

ACTION VT-11 – Pérenniser le projet Unicyclette et le déployer sur tous les campus

Le projet Unicyclette est le lauréat du Hackathon 2022. Le but de ce projet est de proposer des prêts de vélo à moyen et long terme. Pour le moment, 25 vélos seront disponibles, et le prêt pourra se faire sur le campus 1.

Cette solution pourrait répondre aux besoins des étudiants présents sur les autres campus et l'objectif est de déployer ce projet sur tous les campus.

2.6. LA MARCHE, UN MODE DE TRANSPORT BON POUR LA SANTE MAIS SOUVENT OUBLIÉ

La marche est le deuxième mode de transport le plus utilisé (EMP, 2019, SDES-Insee), derrière la voiture. Pendant longtemps le mode de transport privilégié par tous, la pratique de la marche a considérablement diminué avec l'apparition de nouveaux moyens de déplacements, notamment la voiture à moteur thermique et les transports en commun. Ce changement drastique est en corrélation avec les distances de plus en plus longues, parcourues par les usagers, pour effectuer leurs déplacements quotidiens. Souvent délaissée, la marche tend à redevenir une priorité puisqu'elle combine le fait d'être bénéfique pour la santé physique et mentale tout en n'émettant pas de gaz à effet de serre. Plusieurs communes ont d'ores et déjà entrepris des projets d'aménagement pour rendre la marche plus agréable et améliorer la sécurité des piétons.

2.6.1. Des chiffres nationaux pour mieux comprendre les habitudes des usagers

La Fédération française de la randonnée pédestre (FFRP) et ses partenaires du collectif « Place aux piétons » (Rue de l'Avenir, 60 Millions de piétons et le Club de villes et territoires cyclables et marchables) ont diffusé une enquête nationale afin de déterminer un classement des villes les plus marchables de France.

Ce baromètre a pour objectif d'évaluer la marchabilité des villes françaises à partir de l'avis des piétons autour de cinq indicateurs principaux :

- ✓ Les pratiques des français et leur ressenti global sur le quotidien de la marche ;
- ✓ La sécurité des déplacements à pied ;
- ✓ Le confort des déplacements à pied ;
- ✓ L'importance donnée aux déplacements à pied par les communes ;
- ✓ Les aménagements et services spécifiques pour les marcheurs.

En 2021, plus de 68 000 personnes ont répondu à cette enquête, ce qui a permis d'évaluer plus de 5 000 communes, dont plus de 1 500 en Normandie. Les résultats nationaux montrent que les français marchent principalement dans des milieux urbanisés (77%) et près de 62% des sondés pratiquent la marche quotidiennement. Pour 54% des sondés, la marche est leur mode de déplacement principal. En termes de confort, 59% des participants trouvent que se déplacer à pied est agréable dans leur commune.

Parmi les sondés, 82% des sondés marchent pour effectuer des trajets utilitaires (aller au travail, faire les courses, ou faire des démarches administratives), 58% marchent pour le plaisir (promenade, tourisme), et 54% pour faire du sport.

Néanmoins, l'engagement vers des associations pour piétons reste marginale. Près de 26% des sondés font partie d'une association de pratiquants de la marche, et seulement 3% font partie d'une association de défense des piétons.

Le ressenti global des marcheurs au niveau national est moyennement favorable (note D). Plus la taille des communes est grande et le nombre d'habitant est important, et plus la note décroit. Les communes de moins de 500 habitants ont une note moyenne à C (plutôt favorable) tandis que les communes ayant plus de 200 000 habitants ont une note moyenne à E (plutôt défavorable).

Les résultats de l'enquête ont permis de déterminer les principales critiques formulées par les piétons :

- ✓ **Un manque d'intérêt porté par les villes aux piétons** : 71% des sondés attendent des actions de promotion de la marche ;
- ✓ **Un manque de confort des déplacements à pied** : 69% des sondés se plaignent des obstacles rencontrés sur la route (poubelles, terrasses, étalages, …), 67% se plaignent du stationnement des véhicules motorisés sur les cheminements piétons, 70% souhaitent des aménagements pour améliorer le confort (bancs, toilettes, lieux de sociabilisation, …) ;
- ✓ **Trop de conflits d'usage** : 60% estiment que la circulation des véhicules motorisés est gênante, 52% se plaignent du manque de respect des piétons par les conducteurs d'engins motorisés, 54% pensent que les aménagements cyclables constituent un facteur d'insécurité ;

- ✓ **Une faible sécurité des déplacements à pied** : 63% pensent que pour les enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite se déplacer à pied est dangereux, 60% pensent que pour les enfants aller à l'école à pied est dangereux et 61% estiment qu'il est difficile de rejoindre les communes voisines à pied et en sécurité.

Les sondés ont eu la possibilité de classer des propositions d'amélioration en fonction de leur priorité et leurs besoins personnels. Le classement retenu est le suivant :

- ✓ Avoir des **trottoirs plus larges**, bien **entretenus**, **sécurisés** et **sans obstacles** (poteaux, poubelles, panneaux, terrasses, étalages…) - 41% ;
- ✓ Réserver les trottoirs aux déplacements à pied - 30% ;
- ✓ Verbaliser davantage le stationnement des véhicules motorisés sur les passages piétons et les trottoirs - 28% ;
- ✓ **Modérer la vitesse des véhicules automobiles** sur les lieux fréquentés par les piétons - 27% ;
- ✓ Constituer un **réseau complet de cheminement piétons** dans la ville, traiter les points noirs et les coupures urbaines - 25%.

Pour en savoir plus : *https://www.ffrandonnee.fr/la-federation/marche-en-ville/resultats-du-barometre-des-villes-marchables*

2.6.2. La marche pour se rendre sur les campus : allier mobilité durable et santé

Selon les résultats de l'enquête diffusée au printemps 2023, une majorité de la communauté universitaire estime que les parcours piétons près de leur lieu de travail, d'étude ou de leur domicile sont sécurisés et adaptés. Néanmoins, la cohabitation semble dangereuse avec les autres modes de déplacements, notamment la trottinette (Figure 2.6.2-A).

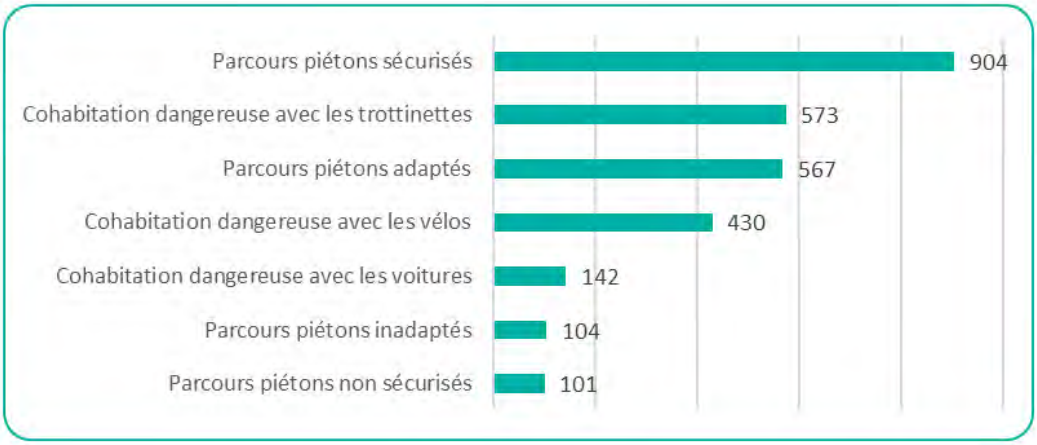

Figure 2.6.2-A. Situations rencontrées par la communauté universitaire dans leurs trajets quotidiens

Globalement, la communauté universitaire estime que leur campus de rattachement est adapté à la marche.

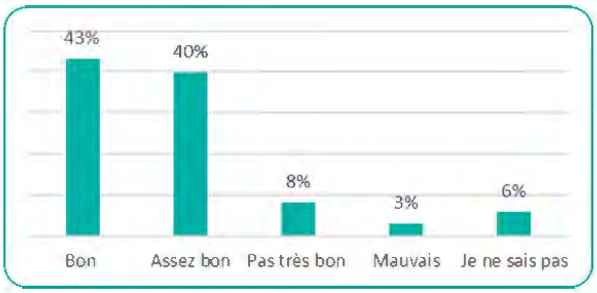

Figure 2.6.2-B. Evaluation du potentiel piétonnier des campus universitaires

Néanmoins, sur les campus, les piétons cohabitent très régulièrement avec d'autres modes de déplacement, comme les voitures, les vélos et les trottinettes. Cette cohabitation peut parfois s'avérer compliquée, surtout lorsque ces modes de transport doivent partager la même voie de circulation. Cette constatation se retrouve dans les résultats de l'enquête puisque les personnes ayant répondu « Pas très bon » et « Mauvais » trouvent que la cohabitation avec les véhicules motorisées est dangereuse.

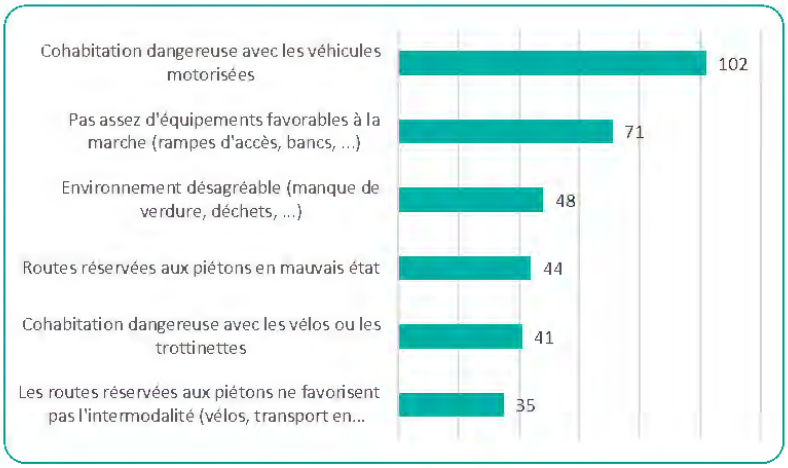

Figure 2.6.2-C. Situations rencontrées par les usagers estimant le potentiel piétonnier des campus « Pas très bon » et « Mauvais ».

De plus, l'université prête ses locaux à deux crèches : une sur le campus 1 et une sur le campus 2. Ces deux crèches permettent aux parents-étudiants et parents-personnels de déposer leurs bambins et de les récupérer le soir après leurs journées de travail ou d'étude.

Cette solution pratique expose tout de même les jeunes enfants aux dangers de la route. Sur le campus 1, malgré les dos-d'âne et les limitations de vitesses (10 km/h), les abords de la crèche sont perçus comme dangereux. Un parent a constaté que les voitures ne respectent pas les limitations de vitesse et que les dos-d'âne ne sont plus aussi efficaces.

ACTION G-1 – Aménagement des campus pour faciliter la cohésion entre chaque mode de déplacements sur les campus

Aménagements divers en fonction de la faisabilité (passages adaptés pour les vélos et trottinettes, limitation des vitesses…)

Mise en place d'une signalisation complémentaire

ENDONORA : L'APPLICATION POUR BOUGER SUR LES CAMPUS

Pour inciter la communauté universitaire à bouger davantage, l'université de Caen Normandie s'est associée avec la société Endonora pour proposer des parcours sportifs à réaliser en autonomie via une application. Ces parcours se situent sur les campus 1, 2 et 3, ainsi qu'à Alençon et à Vire Normandie. En date du 10 janvier 2024, l'application a été installée 322 fois.

Pour promouvoir cette application et faire découvrir les différents parcours, l'université a lancé un challenge du 20 au 30 novembre 2023. Une centaine de parcours extérieurs ont été réalisés durant le challenge. Ce challenge sera reconduit au printemps 2024.

Pour en savoir plus : *https://www.unicaen.fr/endonora-une-nouvelle-experience-sportive-sur-nos-campus/*

2.6.3. Cas particulier : les déplacements entre campus caennais

Selon l'enquête diffusée en 2023, une partie non négligeable d'étudiants font leurs trajets entre campus à pied (Figure 2.4.4-A. Mode de déplacement utilisé pour les trajets entre campus caennais). Certains campus sont très proches les uns des autres, notamment ceux du plateau de Caen (campus 2, 4 et 5), ce qui explique en partie cette performance. Cependant, les groupes de travail menés sur les campus ont permis de mettre en lumière que certains personnels venant en voiture sur leur lieu de travail et ne disposant pas d'abonnement de transports en commun privilégient la marche pour relier les campus 2, 4, 5 ou INSPE et le campus 1 afin d'éviter les difficultés à s'y garer en journée.

Selon cette même enquête, les itinéraires de marche entre les campus, ainsi que les repères visuels semblent être des actions pertinentes pour inciter la communauté universitaire à se déplacer à pied pour effectuer les trajets entre les campus caennais (Figure 2.6.3-A. Actions pour inciter les usagers à pratiquer la marche plus régulièrement)

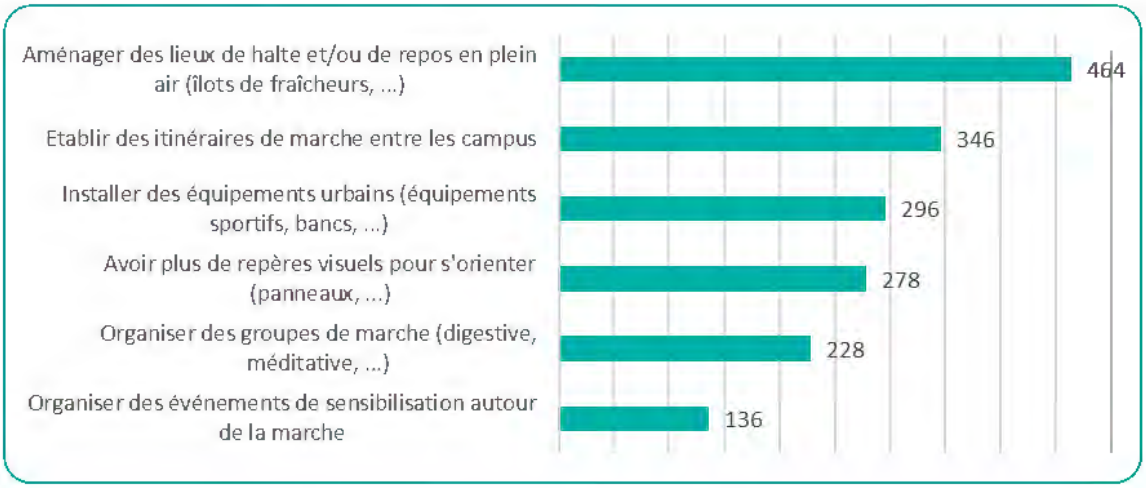

Figure 2.6.3-A. Actions pour inciter les usagers à pratiquer la marche plus régulièrement

ACTION MP-1 – Promouvoir la marche sur les trajets entre campus caennais

Faciliter l'accessibilité à l'information : sur le site internet de l'université, par l'installation de plusieurs balises (à l'instar des balises de randonnée), de panneaux, par la mise en place de fléchage, …

2.7. UNE INCITATION A LA MOBILITE BAS CARBONE

Le changement des habitudes de déplacements doit avant tout passer par une incitation de la part de l'université. Ainsi, l'université de Caen Normandie incite sa communauté à la mobilité bas carbone, *via* différents leviers.

2.7.1. Des actions en matière de déplacements professionnels

Dans le plan de sobriété adopté en décembre 2022, l'université a retenu plusieurs actions, à court et moyen terme, concernant les déplacements professionnels, telles que :

- ✓ Les trajets nationaux devront se faire en train (au lieu de l'avion), lorsque cela est possible ;
- ✓ Les emprunts de véhicules de service et les demandes de défraiement pour usage de son véhicule personnel devront être argumentés (transport de matériel, covoiturage...) ;
- ✓ L'usage des transports en commun et du vélo est à privilégier pour les déplacements professionnels au sein de l'agglomération de son campus ;

2.7.2. Les leviers activés par les ressources humaines de l'université

L'université propose aux personnels volontaires deux leviers d'incitation à la mobilité douce : le remboursement partiel des frais de transport et le Forfait mobilité durable. Le télétravail et les webconférences sont également désignés comme levier d'influence, puisque ces modes de travail permettent de limiter les déplacements, notamment lorsque le lieu de rendez-vous est loin du domicile du personnel (ex : conférence dans un pays étranger).

D'après l'enquête 2023, une faible part des sondés sont bénéficiaires d'un des deux leviers (19% et 17%). L'enquête a permis de constater que plus d'un tiers ne sait pas ce qu'est le forfait mobilité durable, ni comment en bénéficier (36%).

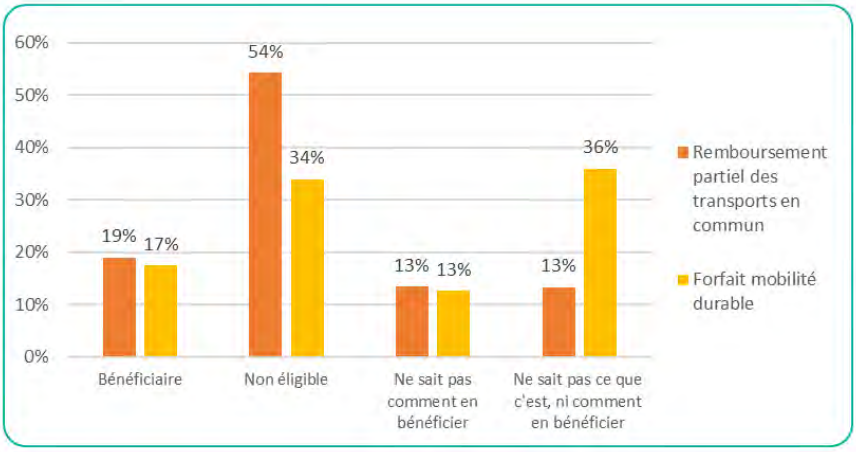

Figure 2.7.2-A. Part des bénéficiaires du remboursement partiel des transports en commun et du forfait mobilité durable.

Le remboursement partiel des frais de transport (domicile-travail)

L'université prend en charge une partie du prix des titres d'abonnements souscrits par son personnel, selon le taux en vigueur (75% au 1er septembre 2023), pour l'intégralité du trajet entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accompli au moyen de services de transports publics même si plusieurs abonnements sont nécessaires à la réalisation de ce trajet (train + bus par exemple). Sont également concernés les services publics de location de vélos.

Depuis le 1er septembre 2022, le remboursement partiel des frais de transport est cumulable avec le Forfait Mobilité Durable.

A noter que les étudiants ayant entre 18 et 25 ans bénéficient de tarifs préférentiels auprès de Twisto et des autres transporteurs (voir *supra* dans la partie sur les transports en commun).

Le Forfait Mobilité Durable (FMD)

Depuis 2020, ce dispositif s'applique aux déplacements domicile-travail effectués à vélo ou en covoiturage par les personnels de l'université Caen Normandie. Il vient indemniser l'utilisation d'au moins 100 jours par an du vélo ou du covoiturage pour effectuer les déplacements domicile-travail, y compris si l'agent est le conducteur. L'indemnité forfaitaire, exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux, s'élève à 300 € (montant en vigueur au 1er janvier 2024). Les demandes de versement du forfait (attestation sur l'honneur) sont à adresser à la DRH avant le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé et le versement de celui-ci intervient à partir du mois de mars de l'année N+1.

Depuis le 1er septembre 2022, le Forfait Mobilité Durable est cumulable avec le remboursement partiel des frais de transport.

Pour en savoir plus :

- ✓ Information sur le *forfait mobilité durable sur le site UNICAEN*.
- ✓ Le *guide des ressources humaines*, édition 2023-2024, qui comprend les modalités du remboursement partiel des transports en commun et du Forfait Mobilité Durable.

Tableau 2.7.2-A. Nombre de bénéficiaires (BIATSS et ECs) du remboursement partiel de transport (domicile-travail) et du forfait mobilité durable et coûts entre 2019 et 2023.

	Remboursement partiel de transport				Forfait mobilité durable			
	Nombre BIATSS	Nombre EC	Nombre total	Coût total	Nombre BIATSS	Nombre EC	Nombre total	Coût total
2019	131	162	296	68,2 k€	/	/	/	/
2020	131	133	264	47,1 k€	43	32	75	7,5 k€
2021	116	128	244	48.3 k€	60	54	114	22,2 k€
2022	146	155	301	60,4 k€	154	72	226	58,9 k€
2023	159	174	333	77,9 k€	/	/	/	/

En 2022, le nombre de bénéficiaires du « Remboursement partiel des frais de transport (domicile-travail) » dépasse très légèrement le nombre total de 2019, après deux années de nette baisse principalement marquée en 2021 (effet Covid). Par contre, le nombre de bénéficiaires du « Forfait mobilité durable » est en forte croissance puisqu'il a triplé entre 2019 et 2022. Les BIATSS représentent plus des deux-tiers des bénéficiaires. Le nombre de remboursements (entre 250 et 300 par année) peut paraître assez faible, ce qui pourrait souligner une méconnaissance de cette indemnisation réglementaire pour les employeurs depuis 2010.

Dans le cadre de la convention pour la mise en œuvre du plan de mobilité de l'université de Caen Normandie en partenariat avec la communauté urbaine de Caen la mer, les personnels pouvaient bénéficier d'un tarif réduit sur les offres de transport Twisto (nous savons que de nombreuses personnes ont bénéficié de cette offre mais n'en connaissons pas le nombre). Puis, cette offre a été remplacée pour privilégier la **mise en place d'un mois gratuit pour découverte des offres de transport en commun** y compris vélo libre-service **et l'accompagnement « individualisé » des personnels** le demandant pour trouver la meilleure solution pour se déplacer en transport en commun (dans ce cas également, nous ne connaissons pas le nombre de bénéficiaires).

Le télétravail et les webconférences

L'université s'est engagée, dans son plan de sobriété énergétique, à réduire de 20% les déplacements professionnels, notamment pour les activités type colloques ou séminaires, par rapport à l'année 2019. L'usage raisonnable de la visio-conférence est la solution la plus adaptée afin de réduire les déplacements professionnels tout en participant aux divers événements.

De nombreuses plateformes ont été développées pendant les périodes de confinement liées à la crise sanitaire, ce qui a permis également de démocratiser le télétravail. À l'université de Caen Normandie, le télétravail est permis pour le personnel selon différentes modalités, inscrites dans le *Guide RH* pour la rentrée 2023-2024. Cette circulaire est accessible sur l'intranet de l'université de Caen Normandie. Le télétravail est autorisé pour trois jours maximums par semaine pour une personne travaillant à temps complet. Les journées de télétravail ne peuvent pas être fractionnées en demi-journée. La règle qui prévaut est d'être en présentiel au minimum 2 jours par semaine, en application à l'article 3 du décret n°2016-151 modifié. La demande de télétravail récurrent se fait en début d'année via le site *https://signature.unicaen.fr/*. Un entretien individuel est organisé entre le demandeur et son supérieur hiérarchique. Tout refus d'accorder le télétravail à un agent doit être motivé.

2.7.3. La communication : un rôle primordial pour animer toute une communauté

La communication en faveur de la mobilité avec des modes de transport respectueux de l'environnement vers la communauté universitaire s'opère d'une part de façon ***passive*** avec des informations accessibles en permanence (internet, intranet, affichage...) sans mise en valeur ou diffusion supplémentaire, et d'autre part de façon ***active*** avec l'organisation d'actions spécifiques (mail, stand, réunion, animation...).

Ainsi, les personnels sont régulièrement informés (site intranet, articles, réunions d'accueil des nouveaux salariés, …) sur les avantages mobilité (bonus, aides, primes de transport, forfait mobilité durable, …). Les étudiantes et étudiants sont également informés lors des forums et réunions d'accueil ou encore lors de salons grâce au kiosque Twisto présent sur les campus caennais (tarifs préférentiels et informations sur les lignes de transports en commun, le covoiturage, les services vélos, …). Les acteurs de la mobilité sont régulièrement sollicités pour participer aux temps forts à destination des étudiants ou futurs étudiants (évènement de rentrée, journées portes ouvertes, forum des services à l'étudiant, accueil des internationaux…). Certaines enquêtes réalisées par les étudiants et étudiantes sur le thème de la mobilité verte sont également relayées à l'échelle de l'université.

La communauté étudiante communique également sur le sujet de la mobilité en organisant, par exemple, des colloques et autres événements de même type. Un séminaire a été organisé en mars 2022 par des apprenants et apprenantes du Master 2 LEA Développement durable : Stratégies de Concertation et de Communication (DDSC) et Expert en Projets Européens au service du développement local (EPE). Ce séminaire a permis de rassembler des experts de la mobilité autour de plusieurs tables rondes. Parmi ces experts, il y avait un représentant de la DREAL Normandie, l'adjoint au maire de Caen, un représentant de l'ADEME, la maire de Gannat, une députée européenne, entre autres. Ces tables rondes abordaient différents sujets comme les freins et leviers à la mise en place d'une mobilité douce, la voiture électrique, les différentes innovations au service de la mobilité, la mobilité dans les territoires ruraux ou à l'échelle européenne, par exemple.

Plus globalement, la direction de la communication de l'université a rapatrié l'ancien site Internet dédié au développement durable sur le site Internet principal de l'université. Désormais, la communauté étudiante et le personnel ont accès à des informations sur la mobilité directement depuis le site Internet *www.unicaen.fr*. Concernant la mobilité, la rubrique Développement Durable regroupe une carte interactive avec la position de tous les abris et arceaux ainsi que la position des stations de réparation, sur chaque site universitaire. Chaque visiteur du site peut également retrouver des informations sur le remboursement partiel des transports en commun, ainsi que sur le forfait mobilité durable. Des articles sont par ailleurs diffusés afin de communiquer sur les prochains événements en lien avec le développement durable, ou simplement pour conseiller les lecteurs sur comment choisir un bon antivol.

ACTION G-4 – Réaliser un support avec les informations sur toutes les mobilités présentes autour ou dans le campus

Réalisation d'une fiche comprenant un plan de localisation des arrêts de transports en commun, les espaces de stationnements sur les campus, les itinéraires ou pistes cyclables desservant les sites, les stations de vélos de location, … ;

Cette fiche sera accessible sur le site internet de l'université et envoyé au préalable au public averti (nouveaux arrivants, …).

III. ACTIONS IDENTIFIEES A METTRE EN ŒUVRE

Le diagnostic ainsi mené et nourri par de nombreuses contributions a permis de retenir **26 actions à mettre en œuvre** au cours de cinq prochaines années. Ces actions vont permettre d'encourager la communauté universitaire à recourir à des modes de transports plus écologiques. Elles sont groupées en **six catégories** :

- **Marche** (une action) :
  - ✓ MP-1 : Promouvoir la marche sur les trajets entre campus caennais

- **Vélos et trottinettes** (12 actions) :
  - ✓ VT-1 : Remplacement des blocs roues présents sous les abris par des arceaux
  - ✓ VT-2 : Modification de la disposition des arceaux présents dans les abris vélos
  - ✓ VT-3 : Augmentation du nombre d'emplacements pour vélos et trottinettes dans les zones surchargées
  - ✓ VT-4: Remplacement des anciens supports pour vélos avec antivols sur le campus 2
  - ✓ VT-5 : Aménagement de la cour intérieure du campus 3 pour créer un espace sécurisé
  - ✓ VT-6 : Déplacements d'abris non-utilisés
  - ✓ VT-7 : Mise à disposition de douches
  - ✓ VT-8 : Mise à disposition de vestiaires
  - ✓ VT-9 : Organisation de challenges autour de la pratique du vélo
  - ✓ VT-10 : Mise à disposition d'une flotte de vélos électriques pour les déplacements professionnels entre campus caennais
  - ✓ VT-11 : Pérenniser le projet Unicyclette et le déployer sur tous les campus
  - ✓ VT-12 : Réflexion avec les AOM sur la faisabilité d'installer des bornes de vélos de location à courte durée sur les campus ou à proximité

- **Transport en commun** (trois actions) :
  - ✓ TC-1 : Mise à disposition d'une carte de transport pour les personnels pour les déplacements professionnels
  - ✓ TC-2 : Organisation d'un atelier avec les opérateurs des réseaux de transports collectifs, afin de faire découvrir les services proposés
  - ✓ TC-3 : Réflexion sur l'offre de transports en commun avec les AOM et les opérateurs des réseaux de transports collectifs

- **Covoiturage** (trois actions) :
  - ✓ CV-1 : Création d'une plateforme interne pour le covoiturage
  - ✓ CV-2 : Mise en relation avec les différents établissements présents sur le plateau nord
  - ✓ CV-3 : Transformation de places de parking classiques en places de parking réservées aux covoitureurs

- **Deux-roues motorisés** (une action) :
  - ✓ 2RM-1. Mise en place de stationnements pour les deux-roues motorisées

- **Général** (six actions) :
  - ✓ G-1 : Aménagement des campus pour faciliter la cohésion entre chaque mode de déplacements sur les campus
  - ✓ G-2 : Organisation d'animation autour des mobilités
  - ✓ G-3 : Communication sur les aides proposées
  - ✓ G-4 : Réaliser un support avec les informations sur toutes les mobilités présentes autour ou dans le campus
  - ✓ G-5 : Communication sur l'existence de parkings relais
  - ✓ G-6 : Mise en place d'une solution pour signaler les problèmes lors des trajets domicile-campus

Les actions sont présentées sous forme d'une fiche type comprenant les items suivants :

- ✓ Constats et besoins
- ✓ Objectifs
- ✓ Détails de l'action
- ✓ Périmètre du projet
- ✓ Groupes cibles
- ✓ Structure(s) concernée(s)
- ✓ Partenaires
- ✓ Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)
- ✓ Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)
- ✓ Calendrier
- ✓ Indicateurs

3.1. MARCHE

MP-1. Promouvoir la marche sur les trajets entre campus caennais			
Constats et besoins	Méconnaissance de la possibilité de faire les trajets à pied « sécurisés » et agréables entre le campus 1, l'INSPE et les campus du plateau nord de Caen.		
Objectifs	Augmenter le nombre de personnes se déplaçant à pied pour effectuer les trajets entre campus caennais.		
Détails de l'action	Faciliter l'accessibilité à l'information : sur le site internet de l'université, par l'installation de plusieurs balises (à l'instar des balises de randonnée), de panneaux, par la mise en place de fléchage, d'indications sur les temps de trajet, …		
Périmètre du projet	Les campus caennais.		
Groupes cibles	Les personnels et la communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction de la communication.		
Partenaires	Ville de Caen ; Communauté urbaine de Caen-la-Mer.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€	🛠	CT	Evolution du nombre de personnes se rendant à pied sur d'autres campus caennais.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

3.2. VELOS ET TROTTINETTES

<table>
<tr><td colspan="4">VT-1. Remplacement des blocs roues présents sous les abris par des arceaux</td></tr>
<tr><td>Constats et besoins</td><td colspan="3">Les blocs roues installés actuellement ne sont pas adaptés aux vélos : détérioration des roues, places trop étroites, trop proches de la paroi de l'abri, …

Les blocs roues installés actuellement ne permettent pas aux cyclistes d'attacher de manière sécurisée (par le cadre) leur vélo.</td></tr>
<tr><td>Objectifs</td><td colspan="3">Améliorer l'offre de stationnement pour vélos ;

Lutter contre le vol de vélos.</td></tr>
<tr><td>Détails de l'action</td><td colspan="3">Remplacer les blocs-roues par des arceaux.</td></tr>
<tr><td>Périmètre du projet</td><td colspan="3">Tous les campus.</td></tr>
<tr><td>Groupes cibles</td><td colspan="3">Les personnels et la communauté étudiante.</td></tr>
<tr><td>Structure(s) concernée(s)</td><td colspan="3">Campus 30 ;

Direction du patrimoine et de la logistique.</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td colspan="3">Pas de partenaire identifié.</td></tr>
<tr><td>Faisabilité économique*</td><td>Faisabilité de mise en œuvre**</td><td>Calendrier</td><td>Indicateurs</td></tr>
<tr><td>€</td><td>🛠🛠</td><td>CT</td><td>Evolution du nombre de personnes utilisant le vélo pour effectuer leur trajet domicile-campus ;

Evolution du taux d'utilisation des supports pour vélos.</td></tr>
</table>

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

VT-2. Modification de la disposition des arceaux présents dans les abris vélos			
Constats et besoins	Les arceaux fixés sur des râteliers et installés dans les abris vélos se situent trop proches des parois et parfois la distance entre les râteliers ne correspond pas à la distance minimale de bon usage (90 cm minimum) (cf. Annexe 4) ; Impossibilité pour les cyclistes d'attacher leur vélo de manière sécurisée (par le cadre).		
Objectifs	Améliorer la qualité de l'offre de stationnement pour vélos ; Lutter contre le vol de vélos.		
Détails de l'action	Décaler les arceaux vélos pour respecter la distance minimale de 70 cm entre l'arceau et la paroi de l'abri et la distance entre arceaux.		
Périmètre du projet	Tous les campus.		
Groupes cibles	Les personnels et la communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction du patrimoine et de la logistique.		
Partenaires	Pas de partenaire identifié.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€	🛠	CT	Evolution du nombre de personnes utilisant le vélo pour effectuer leur trajet domicile-campus. Evolution du taux d'utilisation des supports vélos.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

VT-3. Augmentation du nombre d'emplacements pour vélos et trottinettes dans les zones surchargées			
Constats et besoins	Manque de place de stationnement dans certaines zones (abris surchargés, …) ; Stationnements sauvages autour de ces zones, sur des supports inadaptés : poteaux, arbres, barrières, …		
Objectifs	Améliorer l'offre de stationnement pour vélos et trottinettes.		
Détails de l'action	Installation de nouveaux abris ; Installation de nouveaux arceaux et supports pour trottinettes.		
Périmètre du projet	Tous les campus.		
Groupes cibles	Les personnels et la communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction du patrimoine et de la logistique.		
Partenaires	Pas de partenaire identifié.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€€	🛠🛠	CT	Evolution du nombre de personnes utilisant le vélo ou la trottinette pour effectuer leur trajet domicile-campus ; Evolution du taux d'utilisation des supports pour vélos et trottinettes, et du taux de stationnements sauvages

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

VT-4. Remplacement des anciens supports pour vélos avec antivols sur le campus 2			
Constats et besoins	Plusieurs supports d'accroche avec antivols sont encore présents sur le campus 2, mais en mauvais état ; Par manque de places disponibles sous les abris à proximité, certains supports avec antivol sont encore utilisés.		
Objectifs	Améliorer l'offre de stationnement pour vélos.		
Détails de l'action	Remplacer les supports d'accroche avec antivols par des arceaux.		
Périmètre du projet	Campus 2.		
Groupes cibles	Les personnels et la communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction du patrimoine et de la logistique.		
Partenaires	Pas de partenaire identifié.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€€	🛠🛠	CT	Evolution du nombre de personnes utilisant le vélo pour effectuer leur trajet domicile-campus ; Evolution du taux d'utilisation des supports vélos.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

VT-5. Aménagement de la cour intérieure du campus 3 pour créer un espace sécurisé			
Constats et besoins	Demande d'espaces de stationnement vélos et trottinettes sécurisés.		
Objectifs	Améliorer l'offre de stationnement pour vélos et trottinettes.		
Détails de l'action	La cour intérieure du Campus 3, fermée par une barrière et accessible depuis l'intérieur du bâtiment, pourrait être aménagée pour devenir un espace sécurisé avec des abris (équipés d'arceaux vélos, supports pour trottinettes, casiers, …) et un accès par badge.		
Périmètre du projet	Campus 3.		
Groupes cibles	Les personnels et la communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction du patrimoine et de la logistique.		
Partenaires	Pas de partenaire identifié.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateur**
€€€	🛠🛠🛠	MT	Evolution du nombre de personnes utilisant le vélo ou la trottinette pour effectuer leur trajet domicile-campus ; Evolution du taux d'utilisation des supports pour vélos et trottinettes présents dans le patio.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

VT-6. Déplacements d'abris non-utilisés			
Constats et besoins	Certains abris ne sont pas ou très peu utilisés (comme par exemple, ceux installés en façade nord du bâtiment G) ; Trop éloignés des zones de circulation et/ou isolés.		
Objectifs	Améliorer l'offre de stationnement pour vélos et trottinettes.		
Détails de l'action	Déplacement des abris inutilisés dans des zones où le besoin est plus important.		
Périmètre du projet	Campus 1.		
Groupes cibles	Les personnels et la communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction du patrimoine et de la logistique.		
Partenaires	Pas de partenaire identifié.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€€	🛠🛠	CT	Evolution du nombre de personnes utilisant le vélo ou la trottinette pour effectuer leur trajet domicile-campus ; Evolution du taux d'utilisation des supports pour vélos et trottinettes, et du taux de stationnements sauvages

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

VT-7. Mise à disposition de douches			
Constats et besoins	La transpiration est l'un des freins à la pratique du vélo pour effectuer les trajets domicile-campus ; Certains campus possèdent des douches qui peuvent être utilisés.		
Objectifs	Augmenter le nombre de personnes venant à vélo sur les campus.		
Détails de l'action	Etudier la faisabilité d'une remise en état des douches existantes sur certains campus ; Etudier la faisabilité d'installation de douches sur les autres campus ; Utilisation possible sur toutes les périodes d'ouverture de l'université (cf douches SUAPS fermées l'été).		
Périmètre du projet	Tous les campus.		
Groupes cibles	Les personnels et la communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction du patrimoine et de la logistique.		
Partenaires	Pas de partenaire identifié.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€€€	🛠🛠🛠	MT	Evolution du nombre de personnes utilisant le vélo pour effectuer leur trajet domicile-campus ; Evolution du taux d'utilisation des supports pour vélos.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

VT-8. Mise à disposition de vestiaires			
Constats et besoins	La pratique du vélo demande parfois un équipement spécialisé (imperméable, vêtements chauds, …) ; Les étudiants et quelques personnels ont peu d'endroits où se changer.		
Objectifs	Augmenter le nombre de personnes venant à vélo sur les campus.		
Détails de l'action	Mise à disposition de vestiaires pour se changer, sur un maximum de campus ; Les vestiaires pourraient être utilisés en parallèle avec les douches ; Les casiers déployés sur les différents campus permettront aux usagers de déposer leurs affaires.		
Périmètre du projet	Tous les campus.		
Groupes cibles	Les personnels et la communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction du patrimoine et de la logistique.		
Partenaires	Pas de partenaire identifié.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€€€	🛠🛠	MT	Evolution du nombre de personnes utilisant le vélo pour effectuer leur trajet domicile-campus ; Evolution du taux d'utilisation des supports pour vélos.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

VT-9. Organisation de challenges autour de la pratique du vélo			
Constats et besoins	Faire découvrir ou redécouvrir le vélo de manière ludique et compétitif à partir de challenges.		
Objectifs	Augmenter le nombre de personnes venant à vélo sur les campus.		
Détails de l'action	Organisation de challenges à l'échelle de l'université autour de la pratique du vélo, comme Mai à vélo, … ; Organisation de challenges entre les associations étudiantes.		
Périmètre du projet	Tous les campus.		
Groupes cibles	Les personnels et la communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction de la communication ; Services, composantes, laboratoires présents sur les campus ; Associations étudiantes.		
Partenaires	Collectivités, associations locales.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€	🛠	CT	Evolution du nombre de participants entre chaque challenge ; Taux de réussite des challenges ; Evolution du nombre de personnes utilisant le vélo pour effectuer leur trajet domicile-campus ; Evolution du taux d'utilisation des supports pour vélos.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

<table>
<tr><td colspan="4">VT-10. Mise à disposition d'une flotte de vélos électriques pour les déplacements professionnels entre campus caennais</td></tr>
<tr><td>Constats et besoins</td><td colspan="3">Les déplacements professionnels entre les campus caennais peuvent se faire à vélo.</td></tr>
<tr><td>Objectifs</td><td colspan="3">Favoriser l'usage du vélo pour les courts déplacements professionnels.</td></tr>
<tr><td>Détails de l'action</td><td colspan="3">Mise à disposition d'une flotte de vélos électriques pour les personnels, réservés uniquement aux déplacements professionnels.</td></tr>
<tr><td>Périmètre du projet</td><td colspan="3">Les campus caennais.</td></tr>
<tr><td>Groupes cibles</td><td colspan="3">Les personnels.</td></tr>
<tr><td>Structure(s) concernée(s)</td><td colspan="3">Campus 30 ;
Direction du patrimoine et de la logistique.</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td colspan="3">Pas de partenaire identifié.</td></tr>
<tr><td>Faisabilité économique*</td><td>Faisabilité de mise en œuvre**</td><td>Calendrier</td><td>Indicateurs</td></tr>
<tr><td>€€</td><td>🛠🛠</td><td>MT</td><td>Nombre de vélos empruntés et durée d'utilisation ;
Evolution du nombre de vélos empruntés.</td></tr>
</table>

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

VT-11. Pérenniser le projet Unicyclette et le déployer sur tous les campus			
Constats et besoins	Le projet Unicyclette est en cours de réalisation, mais ne concernera que le campus 1.		
Objectifs	Pérenniser ce projet et l'étendre à tous les campus.		
Détails de l'action	Le projet Unicyclette est le lauréat du Hackathon 2022. Le but de ce projet est de proposer des prêts de vélo à moyen et long terme. Pour le moment, 25 vélos seront disponibles, et le prêt pourra se faire sur le campus 1 ; Cette solution pourrait répondre aux besoins des étudiants présents sur les autres campus.		
Périmètre du projet	Tous les campus.		
Groupes cibles	La communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Bureau de vie étudiante.		
Partenaires	La Maison du vélo, fournisseurs de vélos de seconde main (Emmaüs, …), opérateurs de location de vélos (récupération d'anciens vélos, …).		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€€	🛠🛠	CT	Evolution du nombre de vélos empruntés ; Evolution de la flotte de vélos mise à disposition ; Evolution du nombre de locaux de stockage vélos ouverts sur les différents campus.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

VT-12. Réflexion avec les AOM sur la faisabilité d'installer des bornes de vélos de location à courte durée sur les campus ou à proximité			
Constats et besoins	Etudiants comme personnels n'ont pas forcément la place pour stocker un vélo chez eux.		
Objectifs	Augmenter le nombre de personnes se rendant à vélo sur leur campus.		
Détails de l'action	Envisager avec les AOM et/ou les opérateurs des réseaux de transports collectifs la possibilité d'installer une ou plusieurs bornes de vélos de location sur les différents campus afin de proposer une solution pour effectuer les trajets domicile-campus à vélo ; Ces bornes compléteront les autres bornes déjà existantes ; La présence de bornes sur chaque campus permettra d'effectuer plus simplement les trajets entre campus à vélo.		
Périmètre du projet	Tous les campus situés dans une ville proposant un service de location.		
Groupes cibles	Les personnels et les étudiants.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction du patrimoine et de la logistique.		
Partenaires	Toutes les Autorités organisatrices des mobilités, les opérateurs de transports en commun (Twisto, Alto, Cap Cotentin, Astrobus, Amibus, …).		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€€€	🛠🛠🛠	MT	Evolution du nombre de personnes utilisant le vélo pour effectuer leur trajet domicile-campus ; Evolution du nombre de vélos de location utilisés par borne.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

3.3. TRANSPORTS EN COMMUN

TC-1. Mise à disposition d'une carte de transport pour les personnels pour les déplacements professionnels			
Constats et besoins	Utilisation de la voiture individuelle pour se rendre sur les autres campus caennais, dans le cadre de déplacements professionnels, pourtant desservis par une ou plusieurs lignes de tramway ; Les automobilistes n'ont pas forcément d'abonnements aux transports en commun.		
Objectifs	Diminuer l'utilisation de la voiture individuelle pour se rendre sur les autres campus caennais, dans le cadre des déplacements professionnels ; Augmenter le nombre de personnels utilisant les transports en commun ; Compléter l'offre de service (cf. VT-10 – Mise à disposition d'une flotte de vélos électriques pour les déplacements professionnels entre campus caennais).		
Détails de l'action	Mettre à disposition un lot de cartes de transport en commun pour les trajets professionnels entre campus caennais.		
Périmètre du projet	Les campus caennais.		
Groupes cibles	Les personnels.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction des finances et du budget ; Services, composantes et laboratoires présents sur les campus caennais.		
Partenaires	Twisto		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€€	🛠🛠	MT	Evolution du nombre de cartes mises à disposition ; Evolution du nombre de cartes empruntées.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

TC-2. Organisation d'un atelier avec les opérateurs des réseaux de transports collectifs, afin de faire découvrir les services proposés			
Constats et besoins	Méconnaissance des services proposés par les opérateurs des réseaux de transports collectifs.		
Objectifs	Augmenter le nombre de personnes utilisant les transports en commun.		
Détails de l'action	Organiser des ateliers avec des conseillers en mobilité travaillant pour les opérateurs des réseaux de transports collectifs ; A titre d'exemple, Twisto propose aux personnels de tester gratuitement tout le réseau Twisto pendant un mois (bus, tram, vélolib, véloloc, train, navette, parking relais …).		
Périmètre du projet	Tous les campus.		
Groupes cibles	Les personnels et les étudiants.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30.		
Partenaires	Toutes les AOM, tous les opérateurs de transports en commun (Twisto, Alto, Cap Cotentin, Astrobus, Amibus, …).		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€	🛠	CT	Evolution du nombre de personnes utilisant les transports en commun pour se rendre sur leur campus.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

TC-3. Réflexion sur l'offre de transports en commun avec les AOM et les opérateurs des réseaux de transports collectifs			
Constats et besoins	Détours effectués par les bus et tramways pour desservir un maximum de zones ; Durée du trajet domicile-campus est doublée voire triplée en transport en commun ; Fréquences et horaires peu adaptés aux besoins de la communauté universitaire (campus distant) ; Manque d'offres pour les étudiants et personnels habitant dans des zones rurales.		
Objectifs	Augmenter le nombre de personnes utilisant les transports en commun.		
Détails de l'action	Etudier la faisabilité d'une réhabilitation de la ligne Campus Express : proposer de nouveau la ligne Campus Express, qui permettait de relier le Citis d'Hérouville-Saint-Clair à la gare SNCF de Caen, en 25 minutes, en passant par l'université, le lycée Laplace et le CHU notamment ; Etudier la faisabilité d'avoir une ligne de bus entre la côte et les campus caennais ; Etudier la faisabilité d'avoir des navettes, des cars ou une offre ferroviaire dans les zones rurales.		
Périmètre du projet	Tous les campus.		
Groupes cibles	Les personnels et les étudiants.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30.		
Partenaires	La Région Normandie, tutes les AOM, tous les opérateurs de transports en commun (Twisto, Alto, Cap Cotentin, Astrobus, Amibus, …).		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€€€	🛠🛠🛠	MT	Evolution du nombre de personnes utilisant les transports en commun pour se rendre sur leur campus.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

3.4. COVOITURAGE

CV-1. Création d'une plateforme interne pour le covoiturage			
Constats et besoins	Les déplacements domicile-travail sont effectués en voiture, sans possibilité de recours à un autre mode de déplacements (domicile éloigné, pas de transport en commun, …).		
Objectifs	Augmenter le nombre de covoitureurs pour les trajets domicile-travail.		
Détails de l'action	Création d'une plateforme interne pour le covoiturage, réservée aux personnels d'UNICAEN pour commencer, accessible directement sur l'intranet ; Basée sur le principe des petites annonces : les personnes souhaitant faire du covoiturage partage une annonce avec leurs coordonnées et les personnes intéressées leur répondent ; Les détails logistiques (lieu de rdv, paiement, …) se règlent entre les participants.		
Périmètre du projet	Tous les campus.		
Groupes cibles	Les personnels (pour commencer) puis étendre aux étudiants en fonction de la faisabilité et de l'intérêt suscité par le service.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction de la communication.		
Partenaires	Pas de partenaire identifié.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€	🛠	CT (2024)	Evolution du nombre d'échanges sur la plateforme sur l'année ; Retours d'expérience.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

CV-2. Mise en relation avec les différents établissements présents sur le plateau nord			
Constats et besoins	Au moins cinq établissements d'enseignement supérieur se situent sur le plateau nord de Caen ; Communautés de personnels et d'étudiants similaires ; Aucune mise en relation entre ces communautés.		
Objectifs	Augmenter le nombre de covoitureurs pour les trajets domicile-travail.		
Détails de l'action	Mise en relation de la communauté universitaire des campus 2, 4, 5 et Horowitz avec celles des autres établissements d'enseignements supérieurs grâce à l'organisation d'événements communs (Semaine de la mobilité, …)		
Périmètre du projet	Campus 2, campus 4, campus 5, campus Horowitz.		
Groupes cibles	Les personnels et la communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Services, composantes et laboratoires présents sur le plateau nord.		
Partenaires	Builders, CROUS, EM Normandie, ENSICAEN, Ganil Membres du groupe Agir Ensemble		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€€	🛠🛠	MT	Evolution du nombre de personnes utilisant le covoiturage pour se rendre sur leur campus.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

CV-3. Transformation de places de parking classiques en places de parking réservées aux covoitureurs			
Constats et besoins	Parkings très souvent remplis, peu de places disponibles après 9h.		
Objectifs	Augmenter le nombre de covoitureurs pour les trajets domicile-travail.		
Détails de l'action	Création de places réservées uniquement aux covoitureurs se rendant sur le campus (entre personnels ou étudiants) ; Système d'identification : macaron à coller sur le pare-brise, inscription de la plaque d'immatriculation dans un registre, …		
Périmètre du projet	Tous les campus.		
Groupes cibles	Les personnels et la communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction de la prévention ; Direction du patrimoine et de la logistique.		
Partenaires	Pas de partenaire identifié.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€	🛠🛠🛠	MT	Taux de remplissage des places de parking réservées aux covoitureurs ; Evolution du nombre de macarons distribués ; Evolution du nombre de plaques d'immatriculation inscrites dans le registre.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

3.5. DEUX-ROUES MOTORISES

2RM-1. Mise en place de stationnements pour les deux-roues motorisées			
Constats et besoins	Aucune place dédiée pour les deux-roues motorisés sur certains campus ; Par faute de place, certains engins sont stationnés dans les abris pour vélos, gênant l'accès aux supports d'accroche.		
Objectifs	Offrir une solution de stationnement à tous les modes de déplacement, dont les deux-roues motorisés.		
Détails de l'action	Transformation d'un ou deux emplacements voitures contigus en emplacement pour deux-roues motorisés.		
Périmètre du projet	Tous les campus.		
Groupes cibles	Les personnels et la communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction du patrimoine et de la logistique.		
Partenaires	Pas de partenaire identifié.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€€	🛠🛠	CT	Taux de remplissage des places de parking dédiées aux deux-roues motorisés ; Evolution du taux de présence de deux-roues motorisés dans les abris pour vélos, ainsi que sur les trottoirs et places pour voitures.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

3.6. GENERAL

G-1. Aménagement des campus pour faciliter la cohésion entre chaque mode de déplacements sur les campus			
Constats et besoins	Entrées non adaptées, voire dangereuses, au passage des vélos et trottinettes ; Voitures garées sur les trottoirs, gênant les personnes à pied ou à mobilité réduite ; Chemins piétons non-aménagés.		
Objectifs	Améliorer la sécurité des cyclistes et trottinettistes aux abords des campus ; Améliorer la cohésion entre tous les modes de déplacements sur les campus ; Réduire les risques d'accidents.		
Détails de l'action	Aménagements divers en fonction de la faisabilité (passages adaptés pour les vélos et trottinettes, limitation des vitesses…) ; Mise en place d'une signalisation complémentaire.		
Périmètre du projet	Tous les campus.		
Groupes cibles	Les personnels et la communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction du patrimoine et de la logistique.		
Partenaires	Pas de partenaire identifié.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Nombre de soutiens sur la concertation**
€€€	🛠🛠🛠	MT	Evolution des habitudes de déplacements de la communauté universitaire ; Evolution du taux d'utilisation des supports pour vélos et trottinettes, et du taux de stationnements sauvages

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

G-2. Organisation d'animation autour des mobilités			
Constats et besoins	Méconnaissance des différents modes de déplacement existants.		
Objectifs	Augmenter le nombre de personnels et d'étudiants venant sur le campus autrement qu'en voiture individuelle.		
Détails de l'action	Organiser des animations autour des mobilités : fresques de la mobilité, balades à pied, ateliers de réparation de vélos, ateliers de remise en selle, balades à vélos encadrées, visite de technicentres, …		
Périmètre du projet	Tous les campus.		
Groupes cibles	Les personnels et la communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30.		
Partenaires	Associations locales : Vélisol, Les Dérailleurs (antenne caennaise et antenne campus), les courts circuits, pignons sur rue, … ; Les autorités organisatrices de la mobilité et/ou les opérateurs des réseaux de transports collectifs, afin de faire découvrir les services proposés.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€	🛠🛠	CT (2024)	Evolution des habitudes de déplacements de la communauté universitaire.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

G-3. Communication sur les aides proposées			
Constats et besoins	Méconnaissance des aides proposées par l'université ; Méconnaissance des aides proposées par les structures publiques (Région, agglomération, municipalités, CAF, …).		
Objectifs	Augmenter le nombre de personnels et d'étudiants venant sur le campus autrement qu'en voiture individuelle.		
Détails de l'action	Communiquer plus largement sur les dispositifs mis en place par l'université : forfait mobilité durable et remboursement partiel des transports en commun ; Faire une veille et communiquer sur les dispositifs mis en place par les structures publiques.		
Périmètre du projet	Tous les campus.		
Groupes cibles	Les personnels et la communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction de la communication.		
Partenaires	Pas de partenaire identifié.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€	🛠	CT	Nombre de bénéficiaires des aides proposées par l'université ; Evolution des habitudes de déplacements de la communauté universitaire.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

G-4. Réaliser un support avec les informations sur toutes les mobilités présentes autour ou dans le campus			
Constats et besoins	Méconnaissance de l'offre de mobilité autour des campus ; Méconnaissance des aménagements présents sur les campus.		
Objectifs	Augmenter le nombre de personnels et d'étudiants venant sur le campus autrement qu'en voiture individuelle.		
Détails de l'action	Fiche comprenant un plan de localisation des arrêts de transports en commun, les espaces de stationnements sur les campus, les itinéraires ou pistes cyclables desservant les sites, les stations de vélos de location, … ; Cette fiche sera accessible sur le site internet de l'université et envoyé au préalable au public averti (nouveaux arrivants, …).		
Périmètre du projet	Tous les campus		
Groupes cibles	Les personnels et les étudiants		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction de la communication.		
Partenaires	Pas de partenaire identifié		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€	🛠	CT	Evolution des habitudes de déplacements de la communauté universitaire.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

G-5. Communication sur l'existence de parkings relais			
Constats et besoins	Stationnements sauvages sur les trottoirs ou passages piétons ; Gêne occasionnée aux piétons et aux personnes à mobilité réduite.		
Objectifs	Améliorer la cohabitation des différents modes de déplacements sur les campus.		
Détails de l'action	Communiquer sur l'existence des parkings relais et de l'intérêt d'avoir recours à un autre mode de transport pour le dernier kilomètre.		
Périmètre du projet	Tous les campus.		
Groupes cibles	Les personnels.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30 ; Direction de la communication.		
Partenaires	Toutes les Autorités organisatrices de la mobilité, opérateurs de transports en commun.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€	🛠	CT	Evolution des habitudes de déplacements de la communauté universitaire.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠🛠🛠 (complexe)*

G-6. Mise en place d'une solution pour signaler les problèmes lors des trajets domicile-campus			
Constats et besoins	Lors des trajets domicile-campus, plusieurs zones sont considérées par la communauté universitaire comme peu adaptées voire dangereuses.		
Objectifs	Améliorer la sécurité de la communauté universitaire lors des trajets domicile-campus.		
Détails de l'action	Réflexion autour d'une solution pour centraliser les signalements et faire remonter les besoins directement aux AOM concernées.		
Périmètre du projet	Tous les campus.		
Groupes cibles	Les personnels et la communauté étudiante.		
Structure(s) concernée(s)	Campus 30.		
Partenaires	Toutes les Autorités organisatrices de la mobilité.		
Faisabilité économique*	**Faisabilité de mise en œuvre****	**Calendrier**	**Indicateurs**
€	🛠🛠	MT	Evolution des habitudes de déplacements de la communauté universitaire.

** Faisabilité économique : de € (peu coûteux) à €€€ (besoin d'un important financement)*

*** Faisabilité de mise en œuvre : de 🛠 (facilement réalisable) à 🛠 🛠 🛠 (complexe)*

IV. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Mise en œuvre des actions

Le plan de mobilité est un document devant être révisé tous les cinq ans. Ainsi, ce présent document et le plan d'actions associé couvrent la période allant de février 2024 à février 2029. La mise en œuvre du plan d'actions est coordonnée par la mission Campus 30, qui a pour mission d'assurer le bon déroulé des opérations, l'animation et le suivi de chaque action, en lien étroit avec la Direction générale des services et les différentes directions concernées (Direction du patrimoine et de la logistique, Direction de la prévention, …). Cependant, il revient à chaque direction concernée de mener à bien les actions pour lesquelles elle est compétente.

La mission Campus 30 est également le contact unique des Autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Elle assure les différentes interactions en lien avec les mobilités et le transfert des informations.

Les actions formalisées dans chacune des fiches actions seront mises en œuvre en tenant compte de plusieurs critères : attentes de la communauté, faisabilité, complexité, coût, fréquence, partenaires concernés, ...

Par exemple, les différents échanges avec la communauté universitaire montrent une forte attente pour plusieurs actions devant être engagées rapidement, comme par exemple :

- ✓ VT-1 : Remplacement des blocs roues présents sous les abris par des arceaux ;
- ✓ VT-2 : Modification de la disposition des arceaux présents dans les abris vélos ;
- ✓ VT-3 : Augmentation du nombre d'emplacements pour vélos et trottinettes dans les zones surchargées ;
- ✓ VT-4 : Remplacement des anciens supports pour vélos avec antivols sur le campus 2.

D'autres actions concernent la communication et l'événementiel. Ces actions sont répétées plusieurs fois dans l'année, suivant un calendrier régulier ou en fonction des temps forts qui animent la vie de l'université (rentrée universitaire, Semaine européenne du développement durable, Semaine européenne de la mobilité, …). Les actions concernées sont les suivantes :

- ✓ MP-1 : Promouvoir la marche sur les trajets entre campus caennais ;
- ✓ VT-9 : Organisation de challenges autour de la pratique du vélo ;
- ✓ TC-2 : Organisation d'un atelier avec les opérateurs des réseaux de transports collectifs, afin de faire découvrir les services proposés ;
- ✓ CV-1 : Création d'une plateforme interne pour le covoiturage ;
- ✓ CV-2 : Mise en relation avec les différents établissements présents sur le plateau nord ;
- ✓ G-2 : Organisation d'animation autour des mobilités ;
- ✓ G-3 : Communication sur les aides proposées ;
- ✓ G-4 : Réalisation et diffusion d'un support avec les informations sur toutes les mobilités présentes autour ou dans le campus ;
- ✓ G-5 : Communication sur l'existence de parkings relais.

Enfin, certaines actions doivent faire l'objet d'étude de faisabilité, avec les directions concernées (Direction du patrimoine et de la logistique, Direction de la prévention, …) de l'université, mais également avec des partenaires externes. Le délai de mise en œuvre dépend donc des résultats de ces études de faisabilité et des financements nécessaires à obtenir. Les actions concernées sont les suivantes :

- ✓ VT-5 : Aménagement de la cour intérieure du campus 3 pour créer un espace sécurisé ;
- ✓ VT-6 : Déplacements d'abris non-utilisés ;
- ✓ VT-7 : Mise à disposition de douches ;
- ✓ VT-8 : Mise à disposition de vestiaires ;
- ✓ VT-10 : Mise à disposition d'une flotte de vélos électriques pour les déplacements professionnels entre campus caennais ;

- ✓ VT-11 : Pérennisation du projet Unicyclette et le déployer sur tous les campus ;
- ✓ VT-12 : Réflexion avec les AOM sur la faisabilité d'installer des bornes de vélos de location à courte durée sur les campus ou à proximité ;
- ✓ TC-1 : Mise à disposition d'une carte de transport pour les personnels pour les déplacements professionnels ;
- ✓ TC-3 : Réflexion sur l'offre de transports en commun avec les AOM et les opérateurs des réseaux de transports collectifs ;
- ✓ CV-3 : Transformation de places de parking classiques en places de parking réservées aux covoitureurs ;
- ✓ 2RM-1. Mise en place de stationnements pour les deux-roues motorisées ;
- ✓ G-1 : Aménagement des campus pour faciliter la cohésion entre chaque mode de déplacements sur les campus ;
- ✓ G-6 : Mise en place d'une solution pour signaler les problèmes lors des trajets domicile-campus.

L'UNIVERSITE RESTE OUVERTE AUX PROPOSITIONS DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITAIRE !

De nouvelles actions peuvent être proposées par les personnels, les étudiants et les étudiantes de l'université, en complément des actions mentionnées dans ce document. Ces propositions doivent impérativement être présentées à la mission Campus 30, qui pourra par la suite aider pour la formalisation et à la vérification de la faisabilité de la demande, la recherche de financement, …, accompagner, au besoin, la mise en œuvre, et réaliser un suivi efficient de toutes les actions mises en œuvre sur l'ensemble des sites universitaires.

Pour contacter la mission Campus 30 : *campus30@unicaen.fr*

Suivi des indicateurs de performance et analyse

Tout au long de la période de validité du plan de mobilité et à échéance, la mission Campus 30 assurera le suivi de la réalisation des actions, de leur conformité avec l'attendu et du résultat obtenu (fréquence d'utilisation, contentement des usagers, etc.). Elle assurera également une veille afin de prendre en compte d'éventuelles évolutions de pratiques qui nécessiteraient une révision du plan.

Les données qui permettent d'établir les différents indicateurs mentionnés dans les fiches actions proviennent de différentes sources.

Tous les indicateurs en lien avec les habitudes de déplacements des personnels, étudiantes et étudiants sont évalués à partir des résultats d'une enquête, qui sera diffusée une fois tous les deux ans. Cette enquête se basera sur les mêmes questions que l'enquête diffusée en mars 2023, *modulo* quelques ajustements, afin de permettre la diffusion d'une enquête adaptée. En réutilisant les mêmes questions, les données auront la même forme, ce qui permettra d'obtenir des taux d'évolution pertinents et les résultats constitueront une référence pertinente sur l'impact des actions menées. Les indicateurs concernés sont les suivants :

- ✓ Evolution du nombre de personnes se rendant à pied sur d'autres campus caennais ;
- ✓ Evolution du nombre de personnes utilisant le vélo ou la trottinette pour effectuer leur trajet domicile-campus ;
- ✓ Evolution du nombre de personnes utilisant les transports en commun pour se rendre sur leur campus ;
- ✓ Evolution du nombre de personnes utilisant le covoiturage pour se rendre sur leur campus ;
- ✓ Evolution globale des habitudes de déplacements de la communauté universitaire ;
- ✓ Retours d'expérience sur la plateforme de covoiturage.

Les indicateurs en lien avec l'utilisation des aménagements sont mesurés grâce à un comptage manuel, du même format que celui effectué entre octobre 2022 et mai 2023. Le comptage manuel est pertinent pour mesurer le taux d'utilisation des aménagements, qu'ils soient pour vélos, trottinettes, covoitureurs ou deux-roues. Ces nouveaux items sont ajoutés dans le protocole de comptage élaboré en 2022.

Ce comptage manuel se fait durant les mois de septembre et d'avril. Le mois de septembre est le mois accueillant le plus de monde sur les campus et enregistrant le plus grand nombre de vélos et trottinettes. Le mois d'avril correspond au retour des beaux jours et donc potentiellement à une hausse du nombre de cyclistes et trottinettistes sur les campus. Grâce aux données récoltées, des ajustements pourront être réalisés. Les indicateurs concernés sont les suivants :

- ✓ Evolution du taux d'utilisation des supports pour vélos et trottinettes, et du taux de stationnements sauvages ;
- ✓ Taux de remplissage des places de parking dédiées aux deux-roues motorisés ;
- ✓ Evolution du taux de présence de deux-roues motorisés dans les abris pour vélos, ainsi que sur les trottoirs et places pour voitures ;
- ✓ Taux de remplissage des places de parking réservées aux covoitureurs.

Les autres indicateurs sont mesurés grâce aux bases de données créées en lien avec le bon fonctionnement de l'action en question. Les bases de données à étudier sont les suivantes :

- Participations aux challenges pour mesurer les indicateurs suivants :
  - ✓ Evolution du nombre de participants entre chaque challenge ;
  - ✓ Taux de réussite des challenges.
- Registre de prêt de vélos auprès de la communauté universitaire (Unicyclette) et auprès des personnels pour mesurer les indicateurs suivants :
  - ✓ Nombre de vélos empruntés et durée d'utilisation ;
  - ✓ Evolution du nombre de vélos empruntés ;
  - ✓ Evolution de la flotte de vélos mise à disposition ;
  - ✓ Evolution du nombre de locaux de stockage vélos ouverts sur les différents campus.
- Utilisation des bornes de location, fournies par l'opérateur de location pour mesurer l'indicateur suivant :
  - ✓ Evolution du nombre de vélos de location utilisés par borne.
- Registres de prêt des cartes de transports pour mesurer les indicateurs suivants :
  - ✓ Evolution du nombre de cartes de transports mises à disposition.
  - ✓ Evolution du nombre de cartes de transports empruntées.
- Plateforme de covoiturage pour mesurer l'indicateur suivant :
  - ✓ Evolution du nombre d'échanges sur la plateforme de covoiturage sur l'année.
- Demandes pour accéder aux places pour covoitureurs pour mesurer les indicateurs suivants :
  - ✓ Evolution du nombre de macarons distribués ;
  - ✓ Evolution du nombre de plaques d'immatriculation inscrites dans le registre.
- Données récoltées par la Direction des ressources humaines, pour mesurer l'indicateur suivant :
  - ✓ Evolution du nombre de bénéficiaires des aides proposées par l'université.

Le tableau ci-après est une synthèse des éléments évoqués plus haut.

Tableau 2.7.3-A. Tableau récapitulatif de tous les indicateurs de performance, et les méthodes de suivi déployés.

Méthode de suivi	Indicateur évalué	Fréquence d'évaluation
Analyse des données issues des enquêtes sur les habitudes de déplacements de la communauté universitaire	Evolution du nombre de personnes se rendant à pied sur d'autres campus caennais ; Evolution du nombre de personnes utilisant le vélo ou la trottinette pour effectuer leur trajet domicile-campus ; Evolution du nombre de personnes utilisant les transports en commun pour se rendre sur leur campus ; Evolution du nombre de personnes utilisant le covoiturage pour se rendre sur leur campus ; Evolution des habitudes de déplacements de la communauté universitaire ; Retours d'expérience sur la plateforme de covoiturage.	*Une fois tous les deux ans (2025, 2027, 2029)*
Analyse des données issues des comptages manuels	Evolution du taux d'utilisation des supports pour vélos et trottinettes, et du taux de stationnements sauvages ; Taux de remplissage des places de parking dédiées aux deux-roues motorisés ; Evolution du taux de présence de deux-roues motorisés dans les abris pour vélos, ainsi que sur les trottoirs et places pour voitures ;	*Durant les mois de :* ✓ *Septembre ;* ✓ *Avril.*
Analyse des données issues des ateliers, challenges, événements et formations	Evolution du nombre de participants ; Taux de réussite des challenges.	*A chaque fin d'ateliers, challenges, événements et formations*
Analyse des données du registre de prêt (Unicyclette ou vélos pour les personnels)	Nombre de vélos empruntés et durée d'utilisation ; Evolution du nombre de vélos empruntés ; Evolution de la flotte de vélos mise à disposition ; Evolution du nombre de locaux de stockage vélos ouverts sur les différents campus.	*Analyse à effectuer une fois par mois, puis une synthèse des résultats une fois par an.*
Analyse des données issues des bornes de location (fournies par l'opérateur de location)	Evolution du nombre de vélos de location utilisés par borne.	*Analyse à effectuer une fois par mois, puis une synthèse des résultats une fois par an.*
Analyse des données issues des registres de prêt des cartes de transports	Evolution du nombre de cartes de transports mises à disposition. Evolution du nombre de cartes de transports empruntées.	*Analyse à effectuer une fois par mois, puis une synthèse des résultats une fois par an.*
Analyse des données issues de la plateforme de covoiturage	Evolution du nombre d'échanges sur la plateforme de covoiturage sur l'année.	*Analyse à effectuer une fois par mois, puis une synthèse des résultats une fois par an.*
Analyse des données issues des demandes pour accéder aux places pour covoitureurs	Evolution du nombre de macarons distribués ; Evolution du nombre de plaques d'immatriculation inscrites dans le registre	*Analyse à effectuer une fois par mois, puis une synthèse des résultats une fois par an.*
Analyse des données récoltées par la Direction des ressources humaines	Evolution du nombre de bénéficiaires des aides proposées par l'université	*Analyse à effectuer une fois par an*

V. ANNEXES

ANNEXE 1. QUESTIONNAIRE UTILISÉ POUR L'ENQUÊTE SUR LES HABITUDES DE DÉPLACEMENTS

LES HABITUDES DE DÉPLACEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

Cette enquête est accessible jusqu'au lundi 1er mai 2023 inclus.

L'université de Caen Normandie travaille actuellement sur l'élaboration d'un plan de mobilité, qui sera ensuite décliné sur tout le territoire. Cette enquête permettra de mieux comprendre les habitudes de déplacements de la communauté universitaire. A la différence des précédentes enquêtes diffusées sur ce même thème, cette étude est réalisée à l'échelle de tous les campus et sites universitaires normands, et comprend des questions sur les mobilités les plus couramment utilisées (voiture, transport en commun, vélo, trottinette, marche à pied). Cette enquête a pour objectif de rassembler le plus de monde possible autour des questions de mobilité, et de récolter au moins 10 % à 15 % de réponses sur une communauté de plus de 36 000 personnes.

Merci de prendre le temps d'y répondre !

Il y a 92 questions dans ce questionnaire.

Pour commencer, quelques questions sur vous

Comment vous définissez-vous ? *

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Femme
- ◯ Homme
- ◯ Non-binaire, agenre, autre
- ◯ Je ne souhaite pas répondre

A quelle structure est rattachée votre activité ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Doctorante, doctorant / Post-doctorante, post-doctorant' *ou* 'Chercheuse, chercheur' *ou* 'Enseignante-chercheuse, enseignant-chercheur' *ou* 'Étudiante, étudiant' *ou* 'Enseignante, enseignant' à la question '2 [A2]' (Vous êtes)

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Arts - Lettres - Langues
- ◯ Droit - Economie - Gestion
- ◯ Sciences - Technologies - Santé
- ◯ Sciences humaines et sociales
- ◯ Sciences et techniques des activités physiques et sportives

A quelle structure est rattachée votre activité ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Personnel BIATSS' *ou* 'Autre' à la question '2 [A2]' (Vous êtes)

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Services communs
- ◯ Services centraux
- ◯ UFR, école ou institut
- ◯ Autre

Vous êtes *

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Étudiante, étudiant
- ◯ Doctorante, doctorant / Post-doctorante, post-doctorant
- ◯ Enseignante, enseignant
- ◯ Enseignante-chercheuse, enseignant-chercheur
- ◯ Chercheuse, chercheur
- ◯ Personnel BIATSS
- ◯ Autre

Vous suivez *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Étudiante, étudiant' à la question '2 [A2]' (Vous êtes)

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Une formation initiale (BUT, LP, Licence, Master, ...)
- ◯ Une formation en alternance (BUT, LP, Licence, Master, ...)
- ◯ Une formation continue en présentiel (reprise d'étude, salarié en formation, formation pôle emploi, ...)
- ◯ Une formation continue à distance, en e-learning (reprise d'étude, salarié en formation, formation pôle emploi, ...)

Quel est votre âge ?

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Moins de 18 ans
- ◯ Entre 18 et 24 ans
- ◯ Entre 25 et 34 ans
- ◯ Entre 35 et 44 ans
- ◯ Entre 45 et 54 ans
- ◯ Entre 55 et 65 ans
- ◯ Plus de 65 ans
- ◯ Je ne souhaite pas répondre

Cochez la situation qui vous définit *

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Je vis avec mes parents
- ◯ Je vis en colocation
- ◯ Je vis en couple
- ◯ Je vis seul.e
- ◯ Je vis seul.e avec un ou plusieurs enfants
- ◯ Je vis en couple avec un ou plusieurs enfants
- ◯ Je ne souhaite pas répondre
- ◯ Autre

Combien d'enfants habitent avec vous ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Je vis seul.e avec un ou plusieurs enfants' *ou* 'Je vis en couple avec un ou plusieurs enfants' à la question '7 [A7]' (Cochez la situation qui vous définit)

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ 1
- ◯ 2
- ◯ 3
- ◯ 4 ou plus
- ◯ Je ne souhaite pas répondre

Dans quelle catégorie se situe votre ou vos enfants ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Je vis en couple avec un ou plusieurs enfants' *ou* 'Je vis seul.e avec un ou plusieurs enfants' à la question '7 [A7]' (Cochez la situation qui vous définit)

❗ Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ 0-3 ans
- ☐ 4-10 ans
- ☐ 11-14 ans
- ☐ 15-18 ans
- ☐ Plus de 18 ans
- ☐ Je ne souhaite pas répondre

Vos déplacements

Sur quel(s) campus passez vous le plus de temps ? *

❗ Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Caen - Campus 1
- ☐ Caen - Campus 2
- ☐ Caen - Campus 3
- ☐ Caen - Campus 4
- ☐ Caen - Campus 5
- ☐ Caen - INSPE
- ☐ Caen - Campus Horowitz
- ☐ Alençon - Campus Damigny
- ☐ Cherbourg-en-Cotentin
- ☐ Lisieux
- ☐ Luc-sur-Mer - Station marine
- ☐ Saint-Lô - INSPE
- ☐ Saint-Lô - IUT
- ☐ Vire-Normandie

Combien de jour(s) par semaine venez-vous sur le campus ? *

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Ponctuellement
- ◯ 1 à 2 jours par semaine
- ◯ 3 à 4 jours par semaine
- ◯ Plus de 4 jours par semaine
- ◯ Jamais

Fréquentez-vous l'université en dehors de vos cours ou de votre activité professionnelle ? (sport, culture, loisir, informatique, ...) *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Oui
- ◯ Non

Pour quelle(s) raison(s) ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '12 [B3]' (Fréquentez-vous l'université en dehors de vos cours ou de votre activité professionnelle ? (sport, culture, loisir, informatique, ...))

❗ Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Je me rends à la bibliothèque universitaire
- ☐ J'utilise les salles informatiques
- ☐ J'utilise les salles de travail
- ☐ J'utilise le Wi-Fi
- ☐ Je pratique une ou plusieurs activités physiques
- ☐ J'assiste et/ou participe à des événements culturels (concerts, films, expos, théâtre, ...)
- ☐ J'assiste et/ou participe à des événements scientifiques (conférences, colloques, ...)
- ☐ J'utilise les services de médecine préventive
- ☐ Je prends mes repas sur le campus (hors période d'activités)
- ☐ Je loge sur le campus
- ☐ Autre: _____

Votre domicile se situe *

❗ Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Proche d'une gare
- ☐ Proche d'un arrêt de bus ou de tramways
- ☐ Dans la ville où j'étudie / je travaille
- ☐ En périphérie d'une grande ville
- ☐ Dans un milieu rural
- ☐ Je ne souhaite pas répondre
- ☐ Autre: _____

Quelle est la distance entre votre domicile et votre site universitaire ? *

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Moins de 1 km
- ◯ De 1 à 5 km
- ◯ De 6 à 15 km
- ◯ De 16 à 30 km
- ◯ Plus de 30 km

Cela représente combien de temps ? *

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Moins de 10 minutes
- ◯ Entre 11 et 20 minutes
- ◯ Entre 21 et 30 minutes
- ◯ Entre 31 et 40 minutes
- ◯ Entre 41 et 50 minutes
- ◯ Entre 51 minutes et 1 heure
- ◯ Plus d'une heure

Sélectionnez le ou les modes de transports que vous utilisez le plus pour vos différents trajets

	Déplacements quotidiens	Déplacements domicile-travail ou domicile-études
La marche à pied	☐	☐
Des rollers ou skateboard	☐	☐
Une trottinette musculaire	☐	☐
Une trottinette électrique	☐	☐
Un vélo musculaire	☐	☐
Un vélo à assistance électrique	☐	☐
Un deux roues motorisés (moto, scooter, mobylette, ...)	☐	☐
Le covoiturage	☐	☐
Une voiture individuelle (voiture personnelle ou de service)	☐	☐
Les bus et tramways de ville (Twisto, Alto, Cap, Astrobus, Slambus, Amibus, ...)	☐	☐
Un bus régional (car Nomad)	☐	☐
Le train	☐	☐
Aucune de ces propositions	☐	☐

Une voiture individuelle est une voiture dans laquelle se trouve uniquement le conducteur.

Pour vos déplacements inter-campus caennais, vous utilisez le plus fréquemment

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Caen - Campus Horowitz' *ou* 'Caen - INSPE' *ou* 'Caen - Campus 5' *ou* 'Caen - Campus 4' *ou* 'Caen - Campus 3' *ou* 'Caen - Campus 2' *ou* 'Caen - Campus 1' à la question '10 [B1]' (Sur quel(s) campus passez vous le plus de temps ?)

Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ La marche à pied
- ☐ Des rollers ou skateboard
- ☐ Une trottinette musculaire
- ☐ Une trottinette électrique
- ☐ Un vélo musculaire
- ☐ Un vélo à assistance électrique
- ☐ Un deux roues motorisés (moto, scooter, mobylette, ...)
- ☐ Le covoiturage
- ☐ Une voiture individuelle (voiture personnelle ou de service)
- ☐ Les bus et tramways de ville (Twisto, Alto, Cap, Astrobus, Slambus, Amibus, ...)
- ☐ Je ne me rends jamais sur les autres campus caennais
- ☐ Autre:

Une voiture individuelle est une voiture dans laquelle se trouve uniquement le conducteur.

Sélectionnez le ou les modes de transports que vous utilisez dans le cadre de vos déplacements professionnels

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Enseignante, enseignant' *ou* 'Enseignante-chercheuse, enseignant-chercheur' *ou* 'Chercheuse, chercheur' *ou* 'Personnel BIATSS' à la question '2 [A2]' (Vous êtes)

	Rennes	Nantes	Paris	Tours	Lyon	Grenoble	Marseille
Un deux roues motorisés (moto, scooter, mobylette, ...)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Le covoiturage	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Une voiture individuelle (voiture personnelle ou de service)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Un car régional ou un bus longue distance	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Le train	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
L'avion	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Je ne me rends jamais à cet endroit	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Une voiture individuelle est une voiture dans laquelle se trouve uniquement le conducteur.

Sélectionnez le ou les modes de transports que vous utilisez dans le cadre de vos déplacements professionnels

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

((A2.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46571/qid/541253) == "R3" or A2.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46571/qid/541253) == "R4" or A2.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46571/qid/541253) == "R5" or A2.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46571/qid/541253) == "R6"))

	Outre-Manche	Pays frontaliers (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Suisse, ...)	Afrique du Nord (Maghreb, Egypte, ...)	Europe éloignée (Bulgarie, Grèce, Pologne, ...)	A l'international (continent américain, continent asiatique, pays subsahariens ...)
Un deux roues motorisés (moto, scooter, mobylette, ...)	☐	☐	☐	☐	☐
Le covoiturage	☐	☐	☐	☐	☐
Une voiture individuelle (voiture personnelle ou de service)	☐	☐	☐	☐	☐
Un car régional ou un bus longue distance	☐	☐	☐	☐	☐
Le train	☐	☐	☐	☐	☐
Le bateau	☐	☐	☐	☐	☐
L'avion	☐	☐	☐	☐	☐
Je ne me rends jamais à cet endroit	☐	☐	☐	☐	☐

Une voiture individuelle est une voiture dans laquelle se trouve uniquement le conducteur.

La voiture et vous

Avez-vous le permis de conduire ? *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

◯ Oui
◯ Non

Vous utilisez *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '21 [C1]' (Avez-vous le permis de conduire ?)

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	Une voiture personnelle	Une voiture d'une personne de votre entourage (parents, conjoint·e, ...)	Une voiture de location	Un réseau d'autopartage (voitures en libre-service)
Oui, souvent	◯	◯	◯	◯
Oui, parfois	◯	◯	◯	◯
Non, jamais	◯	◯	◯	◯

Pourquoi n'utilisez-vous pas de voiture de location ou de voiture en auto-partage ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

-------- Scenario 1 --------

La réponse était 'Non, jamais' à la question '22 [C2]' (Vous utilisez (Une voiture de location))

-------- ou Scenario 2 --------

La réponse était 'Non, jamais' à la question '22 [C2]' (Vous utilisez (Un réseau d'autopartage (voitures en libre-service)))

❶ Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

☐ Je ne sais pas où trouver des voitures en auto-partage
☐ Je ne sais pas où trouver des voitures de location
☐ Je ne connais pas les avantages d'utiliser une voiture d'auto-partage
☐ Je ne connais pas les avantages d'utiliser une voiture de location
☐ Je trouve ces solutions trop coûteuses
☐ Je n'ai pas confiance (entretien et révision, assurance en cas d'accident, ...)
☐ Je n'ai pas la nécessité d'utiliser une voiture de manière générale
☐ Ma voiture personnelle me convient parfaitement
☐ Autre: _____

Vous utilisez la voiture pour ... *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

((C2_SQ001.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46573/qid/554102) == "A1" or C2_SQ001.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46573/qid/554102) == "A2")) or ((C2_SQ002.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46573/qid/554102) == "A1" or C2_SQ002.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46573/qid/554102) == "A2")) or ((C2_SQ003.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46573/qid/554102) == "A1" or C2_SQ003.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46573/qid/554102) == "A2")) or ((C2_SQ004.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46573/qid/554102) == "A1" or C2_SQ004.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46573/qid/554102) == "A2"))

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	Vos déplacements quotidiens (hors vacances)	Vos déplacements exceptionnels (ex : vacances)	Vos déplacements domicile-travail ou domicile-étude
Oui, souvent	◯	◯	◯
Oui, parfois	◯	◯	◯
Non, jamais	◯	◯	◯

Quel(s) facteur(s) vous incite à prendre la voiture pour vous rendre sur votre site universitaire ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui, parfois' *ou* 'Oui, souvent' à la question '24 [C4]' (Vous utilisez la voiture pour ... {Vos déplacements domicile-travail ou domicile-étude})

❗ Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Les conditions climatiques (pluie, neige, ...)
- ☐ Les températures (froid, chaud, canicule, ...)
- ☐ Le confort (siège, ...)
- ☐ Le temps de trajet
- ☐ La liberté de voyager à son rythme
- ☐ Les contraintes d'emploi du temps (déplacements entre campus, ...)
- ☐ Les contraintes du quotidien (aller chercher le ou les enfants à l'école, faire les courses, ...)
- ☐ Les activités extra-scolaires ou extra-professionnelles
- ☐ La sécurité
- ☐ Autre:

A partir de quelle distance estimez-vous devoir prendre la voiture ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : ((C2_SQ001.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46573/qid/554102) == "A1" or C2_SQ001.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46573/qid/554102) == "A2")) or ((C2_SQ002.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46573/qid/554102) == "A1" or C2_SQ002.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46573/qid/554102) == "A2")) or ((C2_SQ003.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46573/qid/554102) == "A1" or C2_SQ003.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46573/qid/554102) == "A2")) or ((C2_SQ004.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46573/qid/554102) == "A1" or C2_SQ004.NAOK (/index.php/admin/questions/sa/view/surveyid/714296/gid/46573/qid/554102) == "A2"))

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Lorsqu'un trajet fait moins de 2 km
- ◯ Lorsqu'un trajet fait entre 2 et 4 km
- ◯ Lorsqu'un trajet fait entre 5 et 9 km
- ◯ Lorsqu'un trajet fait entre 10 et 14 km
- ◯ Lorsqu'un trajet fait plus de 15 km
- ◯ Qu'importe la distance, je prends toujours ma voiture
- ◯ Aucune distance ne justifie de prendre sa voiture

Êtes-vous adepte de l'éco-conduite ? (i.e adopter une conduite plus responsable afin de réduire sa consommation de carburant, et limiter l'émission de gaz à effet de serre) *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

------ Scenario 1 ------

La réponse était 'Oui, souvent' *ou* 'Oui, parfois' à la question '22 [C2]' (Vous utilisez {Une voiture personnelle})

------ ou Scenario 2 ------

La réponse était 'Oui, parfois' *ou* 'Oui, souvent' à la question '22 [C2]' (Vous utilisez {Une voiture d'une personne de votre entourage (parents, conjoint·e, ...)})

------ ou Scenario 3 ------

La réponse était 'Oui, souvent' *ou* 'Oui, parfois' à la question '22 [C2]' (Vous utilisez {Une voiture de location})

------ ou Scenario 4 ------

La réponse était 'Oui, souvent' *ou* 'Oui, parfois' à la question '22 [C2]' (Vous utilisez {Un réseau d'autopartage (voitures en libre-service)})

❗ Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Je vérifie la pression de mes pneus avant de partir, surtout lors d'un long trajet
- ☐ J'entretien régulièrement ma voiture
- ☐ Je diminue les charges transportées
- ☐ Je privilégie le coffre et je n'utilise pas de galerie de toit
- ☐ J'adopte une conduite souple (passage rapide des vitesses, anticipation des ralentissements, ...)
- ☐ J'évite d'accélérer ou de freiner brutalement
- ☐ J'utilise le frein moteur plutôt que la pédale de frein
- ☐ Je diminue légèrement ma vitesse
- ☐ Je coupe le moteur lors d'un arrêt prolongé
- ☐ J'évite de trop utiliser la climatisation
- ☐ Je ne fais pas attention à ma conduite
- ☐ Autre:

Le covoiturage et vous

Faites-vous du covoiturage ? *

❗ Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Oui, en tant que conducteur
- ☐ Oui, en tant que passager
- ☐ Non

Pourquoi faites-vous du covoiturage ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui, en tant que conducteur' *ou* 'Oui, en tant que passager' à la question '28 [D1]' (Faites-vous du covoiturage ?)

❗ Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Je n'ai pas de voiture
- ☐ Je fais des économies
- ☐ Je suis rémunéré·e pour le faire
- ☐ Je trouve ça plus pratique
- ☐ J'aime partager mes trajets avec d'autres passagers
- ☐ J'aime rendre service
- ☐ Je fais un geste pour l'environnement
- ☐ Autre:

Pourquoi ne faites-vous pas de covoiturage ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Non' à la question '28 [D1]' (Faites-vous du covoiturage ?)

❗ Cochez la ou les réponses
Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Je ne sais pas comment trouver des volontaires
- ☐ J'ai des impératifs (courses, enfants, ...)
- ☐ Je trouve qu'il y a trop de contraintes
- ☐ Mes horaires d'activités sont trop variables
- ☐ Je ne vois pas l'intérêt
- ☐ J'ai peur, je n'ai pas confiance
- ☐ Je n'ai pas envie
- ☐ Autre:

A quelle fréquence faites-vous du covoiturage ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Oui, en tant que passager' *ou* 'Oui, en tant que conducteur' à la question '28 [D1]' (Faites-vous du covoiturage ?)

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous
Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Ponctuellement
- ◯ 1 à 2 fois par semaine
- ◯ 3 à 4 fois par semaine
- ◯ Plus de 4 fois par semaine

Comment organisez-vous les trajets de covoiturage ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Oui, en tant que conducteur' *ou* 'Oui, en tant que passager' à la question '28 [D1]' (Faites-vous du covoiturage ?)

❗ Cochez la ou les réponses
Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Via une plateforme
- ☐ Via le bouche-à-oreille
- ☐ Autre:

Via quelle plateforme ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Via une plateforme' à la question '32 [D5]' (Comment organisez-vous les trajets de covoiturage ?)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Est-ce que cette plateforme répond à vos besoins ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Via une plateforme' à la question '32 [D5]' (Comment organisez-vous les trajets de covoiturage ?)

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous
Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Pleinement
- ◯ Partiellement
- ◯ Faiblement
- ◯ Pas du tout

Pourquoi cette plateforme ne répond-elle pas pleinement à vos besoins ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Faiblement' *ou* 'Pas du tout' *ou* 'Partiellement' à la question '34 [D7]' (Est-ce que cette plateforme répond à vos besoins ?)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Faites-vous du covoiturage pour vous rendre sur votre campus ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Oui, en tant que conducteur' *ou* 'Oui, en tant que passager' à la question '28 [D1]' (Faites-vous du covoiturage ?)

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous
Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Oui, ponctuellement
- ◯ Oui, 1 à 2 jours par semaine
- ◯ Oui, 3 à 4 jours par semaine
- ◯ Oui, plus de 4 jours par semaine
- ◯ Non, jamais

Pourquoi ne faites-vous pas de covoiturage pour vous rendre sur votre campus ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Non, jamais' à la question '36 [D9]' (Faites-vous du covoiturage pour vous rendre sur votre campus ?)

❗ Cochez la ou les réponses
Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Je ne sais pas comment trouver des volontaires
- ☐ J'ai des impératifs (courses, enfants, ...)
- ☐ Mes horaires d'activités sont trop variables
- ☐ Il y a trop de contraintes
- ☐ Je ne vois pas l'intérêt
- ☐ Je n'ai pas envie
- ☐ Autre:

Quelle(s) action(s) peut vous inciter, ou inciter vos collègues/camarades, à faire du covoiturage pour effectuer les trajets domicile-travail/domicile-études ? *

Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- [ ] Avoir accès à une plateforme de mise en relation
- [ ] Avoir plus d'informations sur les avantages du covoiturage
- [ ] Avoir des places de parking réservées aux covoitureurs
- [ ] Aucune, je ne souhaite pas covoiturer
- [ ] Autre:

Les transports en commun et vous

Utilisez-vous les transports en commun ? *

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Oui, avec un abonnement annuel
- ◯ Oui, avec un abonnement mensuel
- ◯ Oui, ponctuellement
- ◯ Non, jamais

Pourquoi ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non, jamais' à la question '39 [E1]' (Utilisez-vous les transports en commun ?)

Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- [ ] Il n'y a pas assez d'offres de transports autour de mon lieu d'habitation, ou autour des lieux sur lesquels je me rends régulièrement
- [ ] Je ne suis pas à l'aise dans les transports en commun
- [ ] Il y a souvent trop de monde, je n'ai pas la place pour entrer dans le bus ou le tramway
- [ ] Je n'aime pas prendre les transports en commun
- [ ] Prendre les transports en commun allonge la durée de mon trajet
- [ ] Le ticket de transport, et/ou l'abonnement sont trop coûteux
- [ ] Je ne peux pas prendre les transports en commun (manque d'accessibilité, ...)
- [ ] Autre:

Prenez-vous les transports en commun pour vous rendre sur votre campus ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui, avec un abonnement annuel' *ou* 'Oui, avec un abonnement mensuel' *ou* 'Oui, ponctuellement' à la question '39 [E1]' (Utilisez-vous les transports en commun ?)

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Oui, ponctuellement
- ◯ Oui, 1 à 2 jours par semaine
- ◯ Oui, 3 à 4 jours par semaine
- ◯ Oui, plus de 4 jours par semaine
- ◯ Non, jamais

Combien de correspondance(s) faites-vous au cours de votre trajet habituel ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui, 1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Oui, 3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Oui, plus de 4 jours par semaine' à la question '41 [E4]' (Prenez-vous les transports en commun pour vous rendre sur votre campus ?)

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Aucune correspondance
- ◯ 1 correspondance
- ◯ 2 correspondances
- ◯ 3 correspondances
- ◯ Plus de 3 correspondances

Est-ce que vous couplez l'utilisation des transports en commun avec un ou plusieurs autres modes de transport ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui, 1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Oui, 3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Oui, plus de 4 jours par semaine' à la question '41 [E4]' (Prenez-vous les transports en commun pour vous rendre sur votre campus ?)

Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- [ ] Oui, avec la voiture
- [ ] Oui, avec le co-voiturage
- [ ] Oui, avec le vélo
- [ ] Oui, avec une trottinette
- [ ] Oui, avec des rollers ou un skateboard
- [ ] Oui, avec la marche à pied (au moins 10 minutes de marche)
- [ ] Non
- [ ] Autre:

Que pensez-vous de la qualité des transports collectifs desservant le campus sur lequel vous vous rendez le plus souvent ? *

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Bonne
- ◯ Assez bonne
- ◯ Pas très bonne
- ◯ Mauvaise
- ◯ Je ne sais pas

Quelle(s) situation(s) vous correspond le plus ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Oui, avec un abonnement annuel' *ou* 'Oui, avec un abonnement mensuel' *ou* 'Oui, ponctuellement' à la question '39 [E1]' (Utilisez-vous les transports en commun ?)

Cochez la ou les réponses
Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- [ ] Prendre les transports en commun allonge la durée de mon trajet
- [ ] Prendre les transports en commun diminue la durée de mon trajet
- [ ] Il y a souvent trop de monde
- [ ] Il y a suffisamment de place pour tout le monde
- [ ] Je ne suis pas à l'aise dans les transports en commun
- [ ] L'offre est complète autour de mon lieu d'habitation ou autour des lieux sur lesquels je me rends régulièrement
- [ ] Il n'y a pas assez d'offre de transports autour de mon lieu d'habitation, ou autour des lieux sur lesquels je me rends régulièrement
- [ ] Je n'ai pas d'autres moyens de locomotion pour me déplacer
- [ ] Je choisis volontairement de prendre les transports en commun
- [ ] Le ticket de transport, et/ou l'abonnement sont trop coûteux
- [ ] Je fais des économies
- [ ] Autre:

Quelles actions pourraient vous inciter à prendre les transports en commun et/ou améliorer votre expérience d'usager ? *

Cochez la ou les réponses
Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- [ ] Améliorer le confort des usagers
- [ ] Améliorer la propreté
- [ ] Augmenter la fréquence de passage
- [ ] Augmenter le nombre d'arrêts
- [ ] Augmenter le nombre de correspondances
- [ ] Améliorer la continuité entre les lignes régionales, urbaines et péri-urbaines
- [ ] Améliorer l'accessibilité, notamment aux personnes en situation de handicap
- [ ] Mieux connaître les services proposés
- [ ] Favoriser l'intermodalité (utilisation d'au moins deux modes de transports sur un même déplacement)
- [ ] Je ne sais pas
- [ ] Aucune, je ne souhaite pas prendre les transports en commun
- [ ] Autre:

Le vélo et vous

Avez-vous un vélo ? *

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous
Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Oui, un vélo musculaire
- ◯ Oui, un vélo à assistance électrique
- ◯ Oui, un vélo cargo ou triporteur
- ◯ Non

Utilise

Vel
Veuill

- ◯ O
- ◯ O
- ◯ O
- ◯ N

Pourquoi ne faites-vous pas de vélo ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
-------- Scenario 1 --------
La réponse était 'Non' à la question '47 [F1]' (Avez-vous un vélo ?) *et* La réponse était 'Non, jamais' à la question '48 [F2]' (Utilisez-vous un service de location de vélos ?)
-------- ou Scenario 2 --------
La réponse était 'Jamais' *ou* 'Jamais' *ou* 'Jamais' *ou* 'Jamais' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude)) *et* La réponse était 'Jamais' *ou* 'Jamais' *ou* 'Jamais' *ou* 'Jamais' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude)) *et* La réponse était 'Jamais' *ou* 'Jamais' *ou* 'Jamais' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude)) *et* La réponse était 'Jamais' *ou* 'Jamais' *ou* 'Jamais' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude))

Cochez la ou les réponses
Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- [ ] Je n'aime pas faire du vélo
- [ ] Je ne peux pas faire de vélo
- [ ] Je ne sais pas faire du vélo
- [ ] Je ne pense pas avoir la condition physique pour faire du vélo régulièrement
- [ ] Je n'ai pas la motivation suffisante pour faire du vélo
- [ ] Je ne me sens pas en sécurité pour faire du vélo sereinement
- [ ] Je n'en ai pas l'utilité
- [ ] Je n'ai pas de place pour stocker un vélo à mon domicile
- [ ] Le coût d'un vélo est trop élevé
- [ ] L'investissement en équipement est trop important (tenue adaptée, matériel, ...)
- [ ] Autre:

Pourquoi choisissez-vous le vélo pour vous rendre sur votre campus ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude))

Cochez la ou les réponses
Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- [ ] Le vélo est mon seul moyen de locomotion
- [ ] Faire du vélo est la solution la moins coûteuse
- [ ] Je suis soucieux de l'environnement
- [ ] Faire du vélo me permet d'avoir une activité physique régulière
- [ ] Faire du vélo me fait gagner du temps
- [ ] Autre:

Pourquoi n'utilisez-vous pas le vélo pour vous rendre sur votre campus ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

-------- Scenario 1 --------

La réponse était '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* 'Jamais' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude)) *et* La réponse était '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* 'Jamais' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude)) *et* La réponse était '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* 'Jamais' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude)) *et* La réponse était '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* 'Jamais' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude))

------- ou Scenario 2 -------

La réponse était 'Ponctuellement' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Jamais' *ou* 'Jamais' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude)) *et* La réponse était 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Jamais' *ou* 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Jamais' *ou* 'Jamais' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude)) *et* La réponse était 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Jamais' *ou* 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Jamais' *ou* 'Jamais' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude)) *et* La réponse était 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Jamais' *ou* 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Jamais' *ou* 'Jamais' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude))

------- ou Scenario 3 -------

La réponse était 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Jamais' *ou* 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Jamais' *ou* 'Jamais' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude)) *et* La réponse était 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Jamais' *ou* 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Jamais' *ou* 'Jamais' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude)) *et* La réponse était 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Jamais' *ou* 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Jamais' *ou* 'Jamais' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude))

❶ Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ J'habite à côté
- ☐ J'habite trop loin
- ☐ Je suis fatigué, je n'ai pas l'énergie
- ☐ Mon itinéraire est trop compliqué (pentes importantes, virages serrés, ...)
- ☐ Mon itinéraire semble dangereux, la voirie n'est pas adaptée
- ☐ Il n'y a jamais de places pour garer mon vélo
- ☐ J'ai peur de me faire voler mon vélo
- ☐ Je n'ai pas envie d'arriver transpirant ou de salir mes vêtements
- ☐ Je n'y ai jamais pensé
- ☐ Autre:

Est-ce que la météo est un facteur décisif à l'utilisation du vélo lors de vos trajets domicile-travail ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

------ Scenario 1 ------

La réponse était 'Oui, un vélo à assistance électrique' *ou* 'Oui, un vélo musculaire' *ou* 'Oui, un vélo cargo ou triporteur' à la question '47 [F1]' (Avez-vous un vélo ?) *et* La réponse était 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude))

------- ou Scenario 2 -------

La réponse était 'Oui, avec un abonnement annuel' *ou* 'Oui, avec un abonnement mensuel' *ou* 'Oui, ponctuellement' à la question '48 [F2]' (Utilisez-vous un service de location de vélos ?)

❶ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Oui, totalement
- ◯ Oui, c'est décourageant, mais parfois j'arrive à passer outre
- ◯ Non, je fais du vélo qu'importe la météo

Comment évalueriez-vous votre trajet pour arriver jusqu'au campus ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude))

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous
Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Bon
- ◯ Assez bon
- ◯ Pas très bon
- ◯ Mauvais
- ◯ Je ne sais pas

Pourquoi ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Pas très bon' *ou* 'Mauvais' à la question '54 [F8]' (Comment évalueriez-vous votre trajet pour arriver jusqu'au campus ?)

❗ Cochez la ou les réponses
Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Les pistes cyclables que j'emprunte sont délabrées, ou mal entretenues
- ☐ Les pistes cyclables que j'emprunte ne garantissent pas ma sécurité (manque de bordures en béton, ...)
- ☐ Les pistes cyclables que j'emprunte comportent des obstacles (bouches d'égoûts, rail de tramways, ...)
- ☐ Il manque des tronçons de pistes cyclables pour avoir un itinéraire vélo continue
- ☐ Autre:

Quel(s) équipement(s) de sécurité possédez-vous ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude))

❗ Cochez la ou les réponses
Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Un casque
- ☐ Un gilet rétro-réfléchissant
- ☐ Un avertisseur sonore (klaxon, sonnette, ...)
- ☐ Un feu avant
- ☐ Un feu arrière
- ☐ Des clignotants pour vélo
- ☐ Des catadioptres de roue orange (éléments réfléchissants orange accrochés sur le cadre des roues)
- ☐ Des catadioptres de pédales (éléments réfléchissants orange accrochés sur les pédales)
- ☐ Un catadioptre rouge à l'arrière (élément réfléchissant rouge accroché à l'arrière du vélo)
- ☐ Un écarteur de danger (bras de couleur orangée installé à l'arrière du vélo pour inciter les autres usagers de la route à respecter les distances de sécurité)
- ☐ Un ou deux rétroviseurs
- ☐ Aucun équipement
- ☐ Autre:

Possédez-vous un ou plusieurs antivols ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' à la question '49 [F3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous du vélo ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude))

❗ Cochez la ou les réponses
Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Oui, un antivol en U
- ☐ Oui, une chaîne
- ☐ Oui, un antivol pliant
- ☐ Oui, un antivol de cadre (ou fixe)
- ☐ Oui, un boa
- ☐ Oui, un câble petit diamètre
- ☐ Oui, un câble grand diamètre
- ☐ Non, je n'ai pas d'antivol
- ☐ Autre:

Pourquoi n'utilisez-vous pas d'antivol ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Non, je n'ai pas d'antivol' à la question '56 [F10]' (Possédez-vous un ou plusieurs antivols ?)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Pourquoi n'avez-vous pas d'équipements de sécurité ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
La réponse était 'Aucun équipement' à la question '58 [F12]' (Quel(s) équipement(s) de sécurité possédez-vous ?)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Avez-vous déjà connu des difficultés à vélo ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
------- Scenario 1 -------
La réponse était 'Oui, un vélo musculaire' *ou* 'Oui, un vélo à assistance électrique' *ou* 'Oui, un vélo cargo ou triporteur' à la question '47 [F1]' (Avez-vous un vélo ?)
------- ou Scenario 2 -------
La réponse était 'Oui, avec un abonnement annuel' *ou* 'Oui, avec un abonnement mensuel' *ou* 'Oui, ponctuellement' à la question '48 [F2]' (Utilisez-vous un service de location de vélos ?)

❗ Cochez la ou les réponses
Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ J'ai été victime d'un vol de vélo sur un campus
- ☐ J'ai déjà eu un ou plusieurs accidents à vélo
- ☐ J'ai déjà risqué d'avoir un accident à vélo
- ☐ J'ai déjà été insulté ou suivi par un individu alors que je circulais à vélo
- ☐ Je n'ai jamais eu de difficultés à vélo
- ☐ Autre:

Placez un repère là où le vol a eu lieu

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'J'ai été victime d'un vol de vélo sur un campus' à la question '60 [F14]' (Avez-vous déjà connu des difficultés à vélo ?)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Placez un repère là où votre dernier accident a eu lieu

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'J'ai déjà eu un ou plusieurs accidents à vélo' à la question '60 [F14]' (Avez-vous déjà connu des difficultés à vélo ?)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Placez un repère là où vous avez été suivi et/ou insulté dernièrement alors que vous rouliez à vélo

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'J'ai déjà été insulté ou suivi par un individu alors que je circulais à vélo' à la question '60 [F14]' (Avez-vous déjà connu des difficultés à vélo ?)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Placez un repère là où vous avez risqué d'avoir un accident dernièrement

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'J'ai déjà risqué d'avoir un accident à vélo' à la question '60 [F14]' (Avez-vous déjà connu des difficultés à vélo ?)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Quelles actions pourraient vous inciter, ou inciter vos collègues/camarades, à utiliser un vélo pour les trajets domicile-travail/domicile-étude ? *

Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- [ ] Avoir un itinéraire sécurisé (voie verte, ...)
- [ ] Avoir des pistes cyclables à travers les campus universitaires
- [ ] Avoir plus d'emplacements pour garer mon vélo
- [ ] Avoir plus d'emplacements sécurisés pour garer mon vélo (abris fermés, etc...)
- [ ] Avoir accès à des stations de réparation et/ou de gonflage
- [ ] Avoir un casier pour ranger mon casque et/ou mon manteau
- [ ] Avoir accès à des vestiaires pour me changer
- [ ] Avoir accès à une douche
- [ ] Implanter une antenne de La Maison du Vélo (http://www.maisonduvelocaen.fr/), ou similaire
- [ ] Organiser des ateliers de réparation et marquage de vélos
- [ ] Organiser des ateliers de remise en selle
- [ ] Aucune, je ne souhaite pas faire de vélo
- [ ] Autre:

Seriez-vous intéressé·e par la mise en place d'un système de prêt de vélos au sein de votre campus ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Étudiante, étudiant' à la question '2 [A2]' (Vous êtes)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Oui
- ◯ Non

Pourquoi n'êtes vous pas intéressé·e par ce dispositif ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '66 [F20]' (Seriez-vous intéressé·e par la mise en place d'un système de prêt de vélos au sein de votre campus ?)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Seriez-vous intéressé·e par la mise en place d'un système de prêt de vélos pour les déplacements inter-campus ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Enseignante, enseignant' *ou* 'Enseignante-chercheuse, enseignant-chercheur' *ou* 'Chercheuse, chercheur' *ou* 'Personnel BIATSS' à la question '2 [A2]' (Vous êtes)

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Oui
- ◯ Non

Pourquoi n'êtes vous pas intéressé·e par ce dispositif ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '68 [F22]' (Seriez-vous intéressé·e par la mise en place d'un système de prêt de vélos pour les déplacements inter-campus ?)

Veuillez écrire votre réponse ici :

La trottinette et vous

Avez-vous une trottinette ? *

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Oui, une trottinette classique
- ◯ Oui, une trottinette électrique
- ◯ Non

Utilisez-vous un service de location de trottinette ? *

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Oui, souvent
- ◯ Oui, parfois
- ◯ Non, jamais

Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous de la trottinette ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

------ Scenario 1 ------

La réponse était 'Oui, une trottinette électrique' *ou* 'Oui, une trottinette classique' à la question '70 [G1]' (Avez-vous une trottinette ?)

------ ou Scenario 2 ------

La réponse était 'Oui, parfois' *ou* 'Oui, souvent' à la question '71 [G2]' (Utilisez-vous un service de location de trottinette ?)

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	Le loisir	Les déplacements quotidiens (chercher le ou les enfants à l'école, faire les courses, ...)	La pratique sportive	Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude
Ponctuellement	◯	◯	◯	◯
1 à 2 jours par semaine	◯	◯	◯	◯
3 à 4 jours par semaine	◯	◯	◯	◯
Plus de 4 jours par semaine	◯	◯	◯	◯
Jamais	◯	◯	◯	◯

Pourquoi n'utilisez-vous pas la trottinette pour vous rendre sur votre campus ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Jamais' à la question '72 [G3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous de la trottinette ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude))

Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Mon itinéraire semble dangereux, la voirie n'est pas adaptée
- ☐ J'habite trop loin
- ☐ J'ai peur de me faire voler ma trottinette
- ☐ Il n'y a pas d'emplacements adaptés pour garer ma trottinette
- ☐ J'habite à côté
- ☐ Je n'y ai jamais pensé
- ☐ Autre:

Possédez-vous un ou plusieurs antivols ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Ponctuellement' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' à la question '72 [G3]' (Pour quel(s) type(s) de trajet faites-vous de la trottinette ? (Les déplacemens domicile-travail ou domicile-étude))

Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Oui, un antivol en U
- ☐ Oui, une chaîne
- ☐ Oui, un antivol pliant
- ☐ Oui, un antivol de cadre (ou fixe)
- ☐ Oui, un boa
- ☐ Oui, un câble petit diamètre
- ☐ Oui, un câble grand diamètre
- ☐ Non, je n'ai pas d'antivol
- ☐ Autre:

Pourquoi n'utilisez-vous pas la trottinette comme moyen de transport ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '70 [G1]' (Avez-vous une trottinette ?) *et* La réponse était 'Non, jamais' à la question '71 [G2]' (Utilisez-vous un service de location de trottinette ?)

Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Je ne peux pas faire de trottinette
- ☐ Je ne sais pas faire de trottinette
- ☐ Je ne suis pas à l'aise en trottinette
- ☐ Je préfère utiliser un mode de transport plus actif (vélo, rollers, ...)
- ☐ Je trouve la pratique de la trottinette dangereuse pour moi comme pour les autres
- ☐ Les prix des trottinettes sont trop élevés
- ☐ Il n'y a pas encore assez de réglementations pour encadrer cette pratique
- ☐ Je ne vois pas l'intérêt
- ☐ Autre:

Pourquoi n'utilisez-vous pas d'antivol ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non, je n'ai pas d'antivol' à la question '74 [G5]' (Possédez-vous un ou plusieurs antivols ?)

Veuillez écrire votre réponse ici :

La marche à pied et vous

Vous marchez pour ... *

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	Faire vos activités quotidiennes (emmener les enfants à l'école, faire les courses, rejoindre les transports en commun, ...)	Pratiquer une activité sportive (marche sportive, ...)	Vos loisirs (marche pour se détendre, découverte, ...)	Aller sur votre site universitaire
Ponctuellement	◯	◯	◯	◯
1 à 2 jours par semaine	◯	◯	◯	◯
3 à 4 jours par semaine	◯	◯	◯	◯
Plus de 4 jours par semaine	◯	◯	◯	◯
Jamais	◯	◯	◯	◯
Non concerné·e	◯	◯	◯	◯

En moyenne, combien faites-vous de pas par jour ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

------- Scenario 1 -------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Faire vos activités quotidiennes (emmener les enfants à l'école, faire les courses, rejoindre les transports en commun, ...)))

------- ou Scenario 2 -------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Pratiquer une activité sportive (marche sportive, ...)))

------- ou Scenario 3 -------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Vos loisirs (marche pour se détendre, découverte, ...)))

------- ou Scenario 4 -------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Aller sur votre site universitaire))

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Moins de 1 000 pas (moins de 10 minutes de marche)
- ◯ Entre 1 000 et 2 000 pas (env. 10 minutes de marche)
- ◯ Entre 2 000 et 3 000 pas (env. 20 minutes de marche)
- ◯ Entre 3 000 et 4 000 pas (env. 30 minutes de marche)
- ◯ Entre 4 000 et 5 000 pas (env. 40 minutes de marche)
- ◯ Entre 5 000 et 6 000 pas (env. 50 minutes de marche)
- ◯ Entre 6 000 et 7 000 pas (env. 1h minutes de marche)
- ◯ Entre 7 000 et 8 000 pas (env. 1h10 minutes de marche)
- ◯ Entre 8 000 et 9 000 pas (env. 1h20 minutes de marche)
- ◯ Entre 9 000 et 10 000 pas (env. 1h30 de marche)
- ◯ Plus de 10 000 pas (plus d'1h30 de marche)
- ◯ Je ne sais pas

Quelle(s) situation(s) vous correspond le plus ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

------ Scenario 1 ------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Faire vos activités quotidiennes (emmener les enfants à l'école, faire les courses, rejoindre les transports en commun, ...)))

------ ou Scenario 2 ------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Pratiquer une activité sportive (marche sportive, ...)))

------ ou Scenario 3 ------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Vos loisirs (marche pour se détendre, découverte, ...)))

------ ou Scenario 4 ------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Aller sur votre site universitaire))

❗ Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Je me sens en sécurité lorsque je suis à pied
- ☐ Je n'ai pas identifié de parcours piéton adéquat à mes besoins
- ☐ Les itinéraires piétons sont trop proches des voitures
- ☐ Les itinéraires piétons sont adaptés à mon usage
- ☐ Je ne me sens pas en sécurité lorsque je suis à pied
- ☐ Le partage du trottoir avec les vélos me dérange
- ☐ Le partage du trottoir avec les trottinettes me dérange
- ☐ Autre:

Pour vous, combien de temps, au maximum, doit prendre un trajet à pied ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

------ Scenario 1 ------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Faire vos activités quotidiennes (emmener les enfants à l'école, faire les courses, rejoindre les transports en commun, ...)))

------ ou Scenario 2 ------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Pratiquer une activité sportive (marche sportive, ...)))

------ ou Scenario 3 ------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Vos loisirs (marche pour se détendre, découverte, ...)))

------ ou Scenario 4 ------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Aller sur votre site universitaire))

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Moins de 5 minutes
- ◯ Entre 5 et 10 minutes
- ◯ Entre 10 et 15 minutes
- ◯ Entre 15 et 20 minutes
- ◯ Entre 20 et 25 minutes
- ◯ Entre 25 et 30 minutes
- ◯ Plus de 30 minutes
- ◯ Qu'importe la distance, je privilégie la marche à pied

Comment évalueriez-vous le potentiel piétonnier de votre campus ? (i.e. la capacité d'un milieu à faciliter les déplacements utilitaires à pied) *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

------ Scenario 1 ------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Faire vos activités quotidiennes (emmener les enfants à l'école, faire les courses, rejoindre les transports en commun, ...)))

------ ou Scenario 2 ------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Pratiquer une activité sportive (marche sportive, ...)))

------ ou Scenario 3 ------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Vos loisirs (marche pour se détendre, découverte, ...)))

------ ou Scenario 4 ------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Aller sur votre site universitaire))

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Bon
- ◯ Assez bon
- ◯ Pas très bon
- ◯ Mauvais
- ◯ Je ne sais pas

Pourquoi le potentiel piétonnier de votre campus n'est-il pas très bon voire mauvais ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Pas très bon' *ou* 'Mauvais' à la question '81 [H5]' (Comment évalueriez-vous le potentiel piétonnier de votre campus ? (i.e. la capacité d'un milieu à faciliter les déplacements utilitaires à pied))

❗ Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Les routes réservées aux piétons sont en mauvais état
- ☐ Il n'y a pas assez d'équipements favorables à la marche (rampes d'accès, bancs, ...)
- ☐ La cohabitation avec les véhicules motorisées est dangereuse
- ☐ La cohabitation avec les vélos ou les trottinettes est dangereuse
- ☐ Les routes réservées aux piétons ne favorisent pas l'intermodalité (vélos, transport en commun, ...)
- ☐ L'environnement n'est pas agréable (manque de verdure, déchets, ...)
- ☐ Autre: _____

Quelle(s) action(s) vous inciterait à marcher davantage ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

------- Scenario 1 -------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Faire vos activités quotidiennes (emmener les enfants à l'école, faire les courses, rejoindre les transports en commun, ...)))

------- ou Scenario 2 -------

La réponse était 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Pratiquer une activité sportive (marche sportive, ...)))

------- ou Scenario 3 -------

La réponse était '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' *ou* '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* 'Jamais' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Vos loisirs (marche pour se détendre, découverte, ...)))

------- ou Scenario 4 -------

La réponse était '3 à 4 jours par semaine' *ou* 'Jamais' *ou* 'Plus de 4 jours par semaine' *ou* '1 à 2 jours par semaine' *ou* 'Ponctuellement' à la question '77 [H1]' (Vous marchez pour ... (Aller sur votre site universitaire))

❗ Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ Etablir des itinéraires de marche à travers les campus
- ☐ Avoir plus de repères visuels pour s'orienter (panneaux, ...)
- ☐ Installer des équipements urbains (équipements sportifs, bancs, ...)
- ☐ Aménager des lieux de halte et/ou de repos en plein air (îlots de fraîcheurs, ...)
- ☐ Organiser des événements de sensibilisation autour de la marche
- ☐ Organiser des groupes de marche (digestive, méditative, ...)
- ☐ Aucune, je ne souhaite pas marcher plus que d'habitude
- ☐ Autre: _____

Plus globalement

Quel(s) événement(s) récent(s) a influencé vos modes de déplacements ? *

Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- [ ] La crise sanitaire (Covid-19)
- [ ] La crise énergétique
- [ ] L'inflation générale
- [ ] Le risque attentat
- [ ] Les grèves
- [ ] Autre:

Dans un monde idéal, sans dangers, sans contraintes et avec tous les aménagements imaginables, quel(s) mode(s) de transports utiliseriez-vous pour vous rendre sur votre campus ? *

Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- [ ] Je ne changerais pas mes habitudes
- [ ] J'opterais pour une voiture individuelle
- [ ] J'opterais pour le covoiturage
- [ ] J'opterais pour un deux roues motorisés (moto, scooter, mobylette, ...)
- [ ] J'opterais pour les bus et tramways de ville (Twisto, Alto, Cap, Astrobus, Slambus, Ambus, ...)
- [ ] J'opterais pour les bus régionaux (car Nomad)
- [ ] J'opterais pour le train
- [ ] J'opterais pour un vélo musculaire
- [ ] J'opterais pour un vélo à assistance électrique
- [ ] J'opterais pour une trottinette musculaire
- [ ] J'opterais pour une trottinette électrique
- [ ] J'opterais pour la marche à pied
- [ ] Autre:

Bénéficiez-vous du remboursement partiel des transports en commun ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Enseignante, enseignant' *ou* 'Enseignante-chercheuse, enseignant-chercheur' *ou* 'Personnel BIATSS' à la question '2 [A2]' (Vous êtes)

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Oui
- ◯ Non, je ne suis pas éligible
- ◯ Non, je ne sais pas comment en bénéficier
- ◯ Non, je ne sais pas ce que c'est, ni comment en bénéficier

Bénéficiez-vous du forfait mobilité durable ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Enseignante, enseignant' *ou* 'Enseignante-chercheuse, enseignant-chercheur' *ou* 'Personnel BIATSS' à la question '2 [A2]' (Vous êtes)

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Oui
- ◯ Non, je ne suis pas éligible
- ◯ Non, je ne sais pas comment en bénéficier
- ◯ Non, je ne sais pas ce que c'est, ni comment en bénéficier

Connaissez-vous une ou plusieurs associations sur la mobilité durable ? *

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Oui
- ◯ Non

Faites le commentaire de votre choix ici :

Souhaiteriez-vous en savoir plus sur les associations présentes autour de votre site universitaire ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- ◯ Oui
- ◯ Non

Avez-vous des suggestions concernant la mobilité durable ?

Veuillez écrire votre réponse ici :

Connaissez-vous Campus 30, la mission développement durable de l'université ? *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

◯ Oui
◯ Non

Souhaiteriez-vous faire partie d'un groupe de travail sur la mobilité ? *

❗ Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

◯ Oui (lien d'inscription (https://enquetes.unicaen.fr/index.php/311827?lang=fr))
◯ Non

Le formulaire d'inscription est totalement indépendant de l'enquête sur les mobilités. Les données transmises (nom, prénom, adresse mail, ville de rattachement) ne peuvent pas être associées aux réponses de l'enquête sur les mobilités.

Merci d'avoir répondu à cette enquête !

Vous serez informé de l'avancée de ce projet. Si vous souhaitez participer à un groupe de travail sur la mobilité, merci de remplir ce formulaire : ici (https://enquetes.unicaen.fr/index.php/311827?lang=fr).

Si vous avez des remarques à faire concernant le développement durable au sein de l'université, n'hésitez pas à contacter la mission Campus 30, via l'adresse mail : campus30@unicaen.fr

Envoyer votre questionnaire.

Merci d'avoir complété ce questionnaire.

ANNEXE 2. CARTES SUR LE NOMBRE D'ETUDIANTS ET ETUDIANTES PAR COMMUNE ET CARTES SUR LE NOMBRE DE DEPLACEMENTS VERS CHAQUE CAMPUS

Campus d'Alençon-Damigny

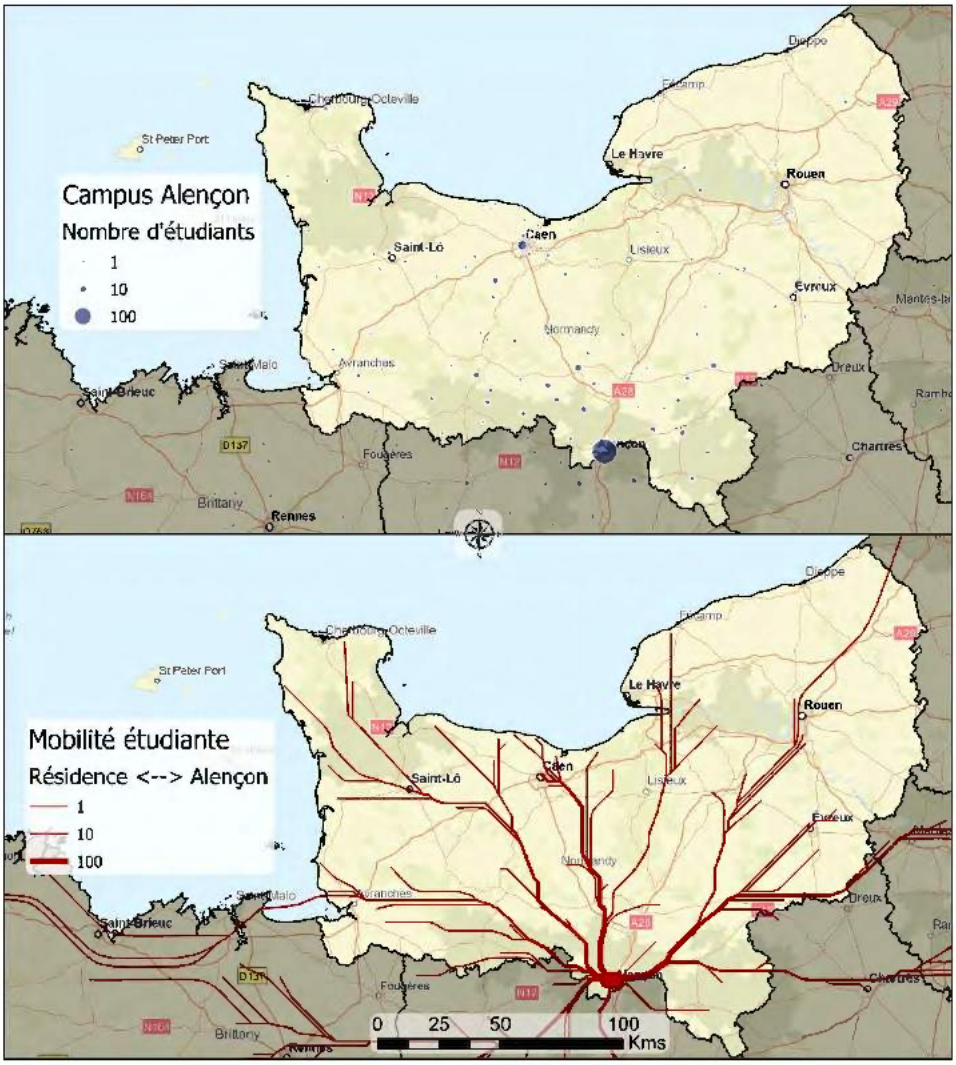

Campus de Cherbourg-en-Cotentin

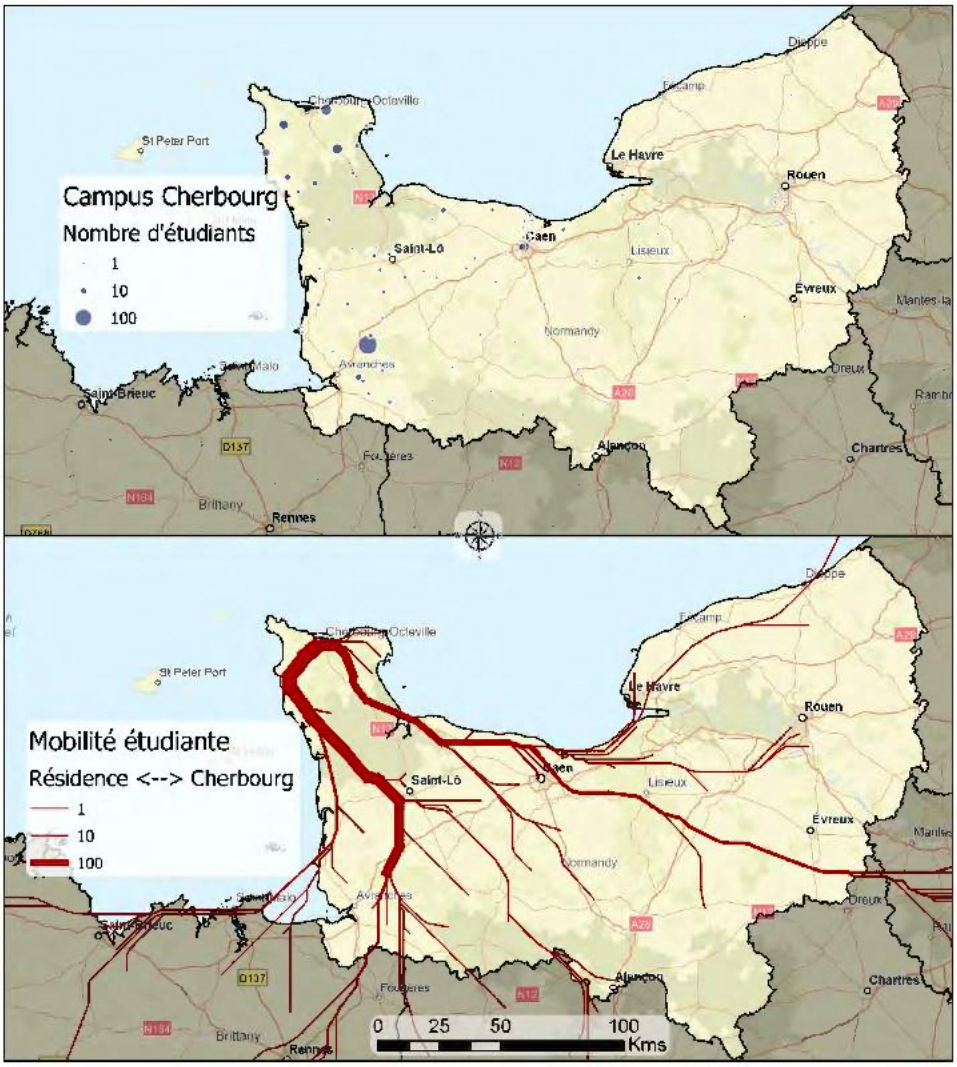

Campus de Lisieux

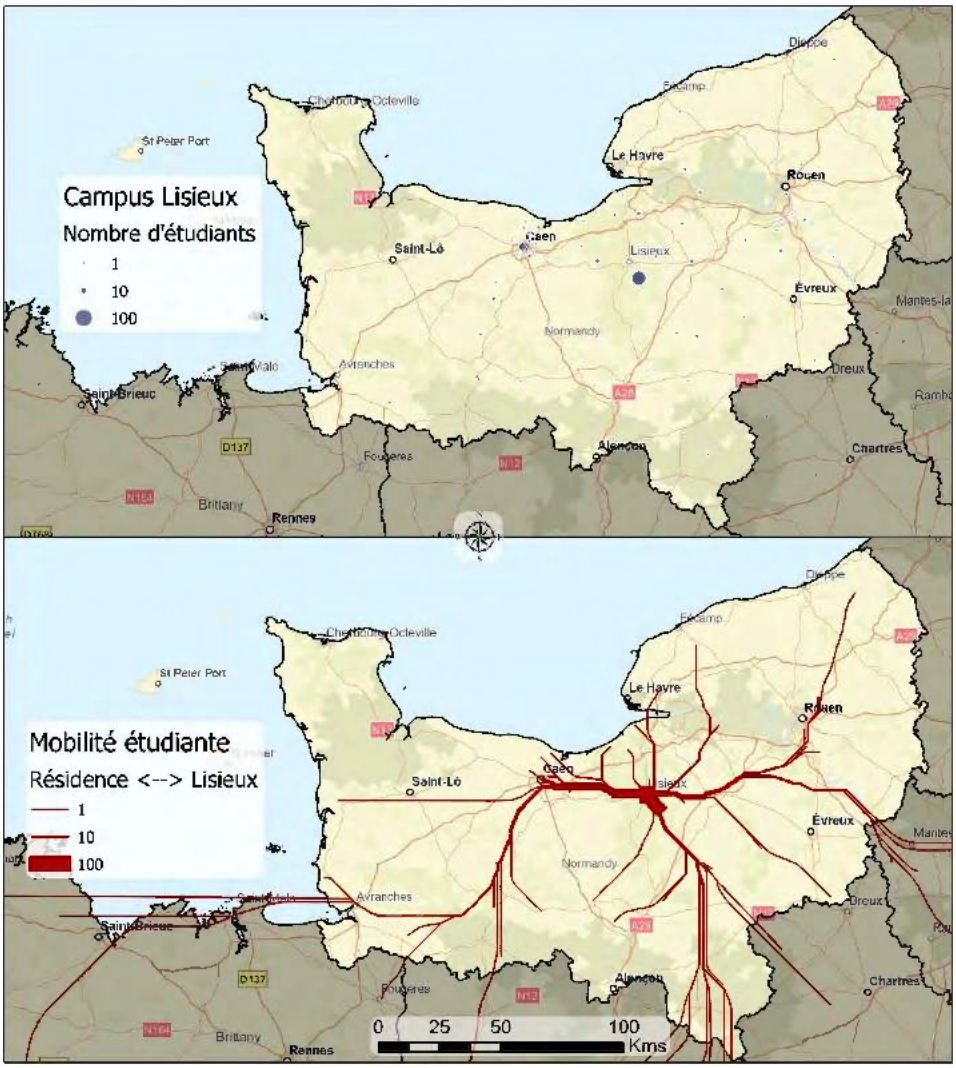

Campus de Saint-Lô

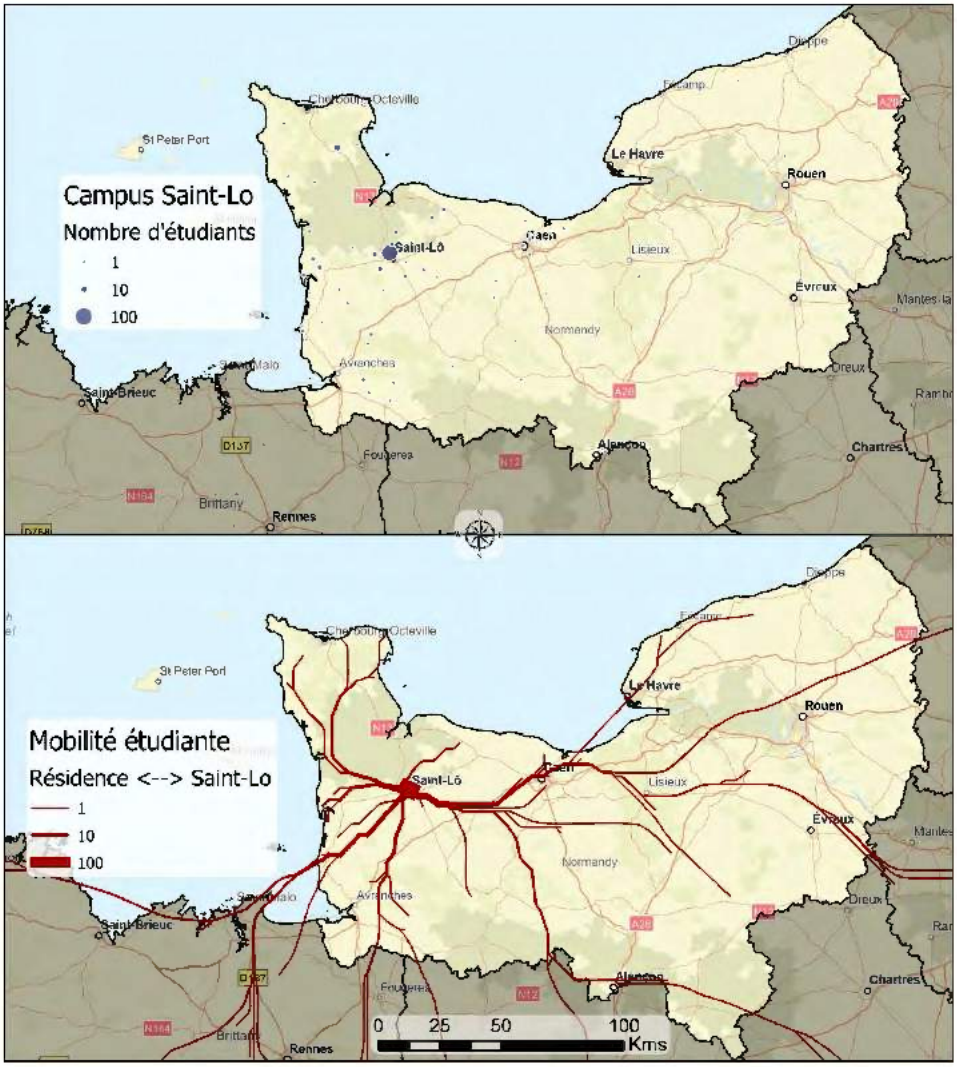

Campus de Vire-Normandie

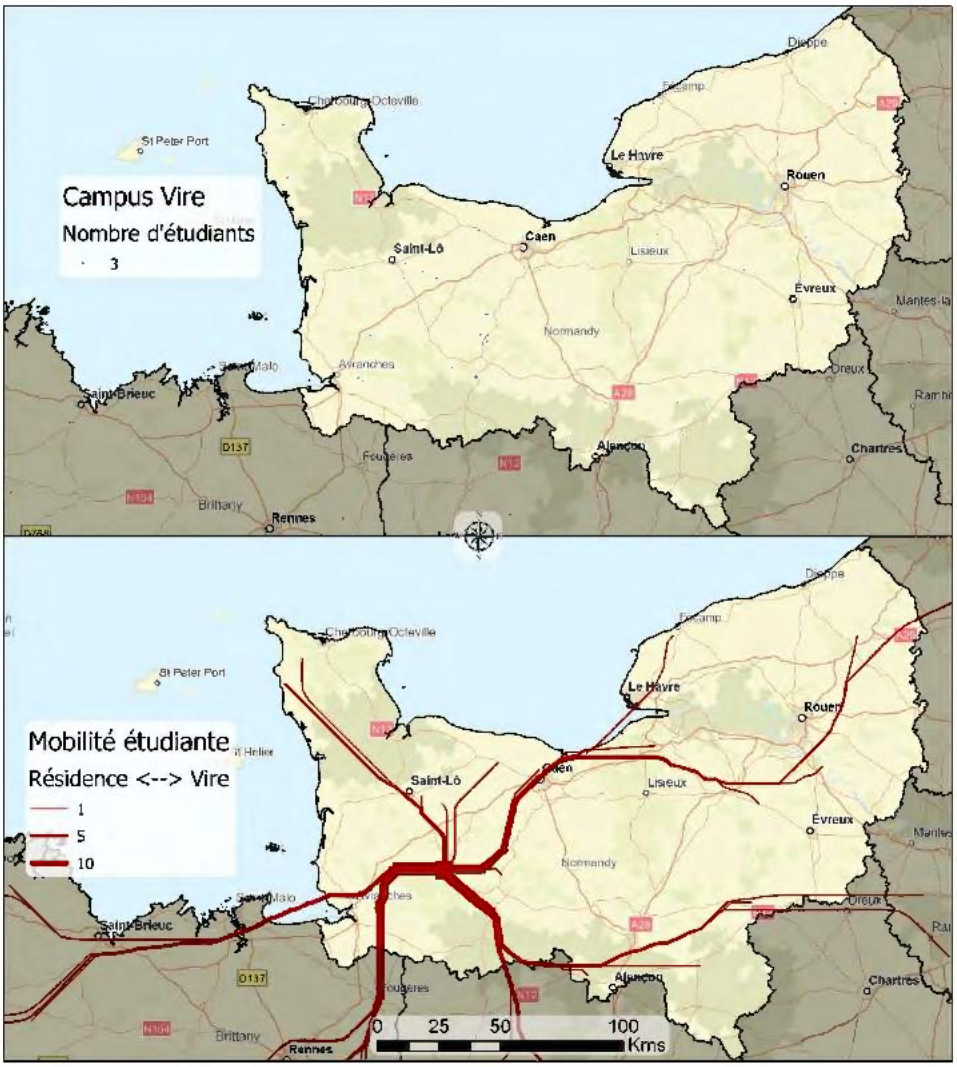

ANNEXE 3. TRANSPORT EN COMMUN – ACCES AUX SITES UNIVERSITAIRES

Les informations ci-dessous sont datées de janvier 2024.

Campus caennais

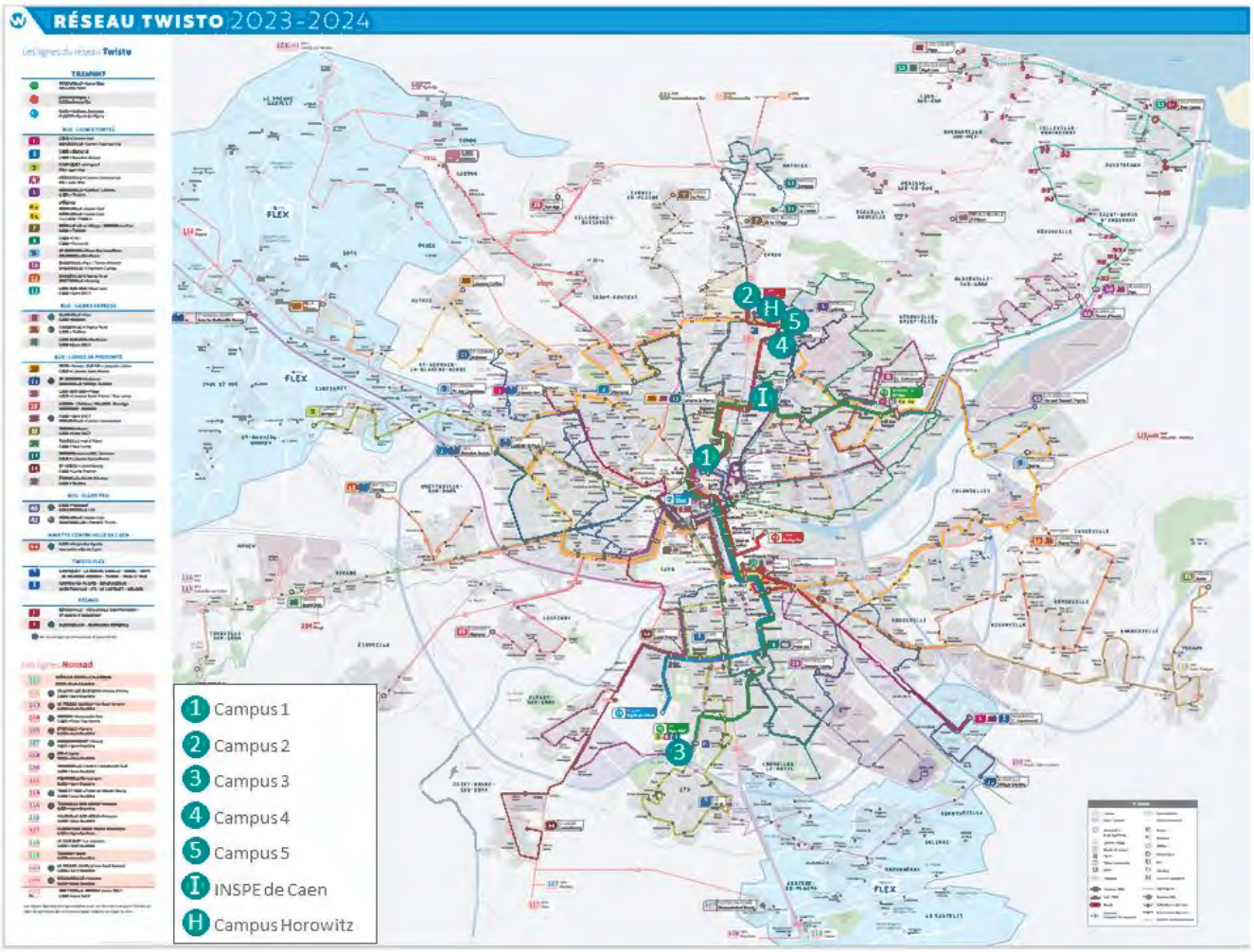

Plan du réseau de transport en commun Twisto

Site	Campus 1	Campus 2	Campus 3	Campus 4	Campus 5	INSPE	Campus Horowitz
Ligne de bus	Bus 2 Bus 4 Bus 10 Bus 10EX Bus 12 Bus 12 EX Bus 23 Bus Nuit Bus 107	Bus 6A Bus 6B Bus 7 Bus 33 Bus Nuit Bus 104 Bus 127	Bus 3 Bus 4 Bus 30	Bus 6A Bus 6B	Bus 5 Bus 8	Bus 6A Bus 6B Bus 8	Bus 6A Bus 6B Bus 8
Ligne de cars	-	Nomad 102 Nomad 103	-	-	-	Nomad 102 Nomad 103	Nomad 102
Ligne de tramway	T1 (2 arrêts) T2 (2 arrêts)	T2	T1	T2	T2	T1 T2	T2

Tableau récapitulatif de toutes les offres disponibles pour se rendre sur les différents campus caennais

Tracé du tramway à Caen

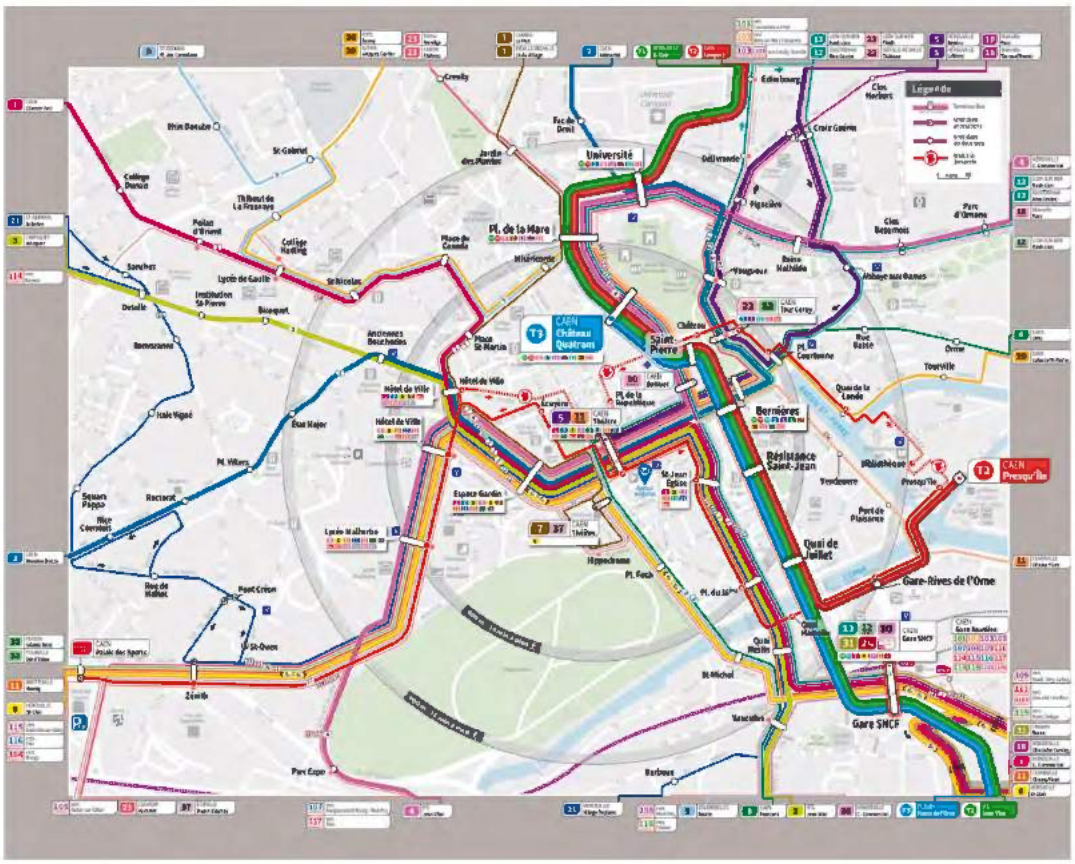

Zoom des lignes de bus et de tramways – Centre-ville de Caen

Campus d'Alençon-Damigny

Le schéma suivant permet de mieux visualiser le réseau Altobus:

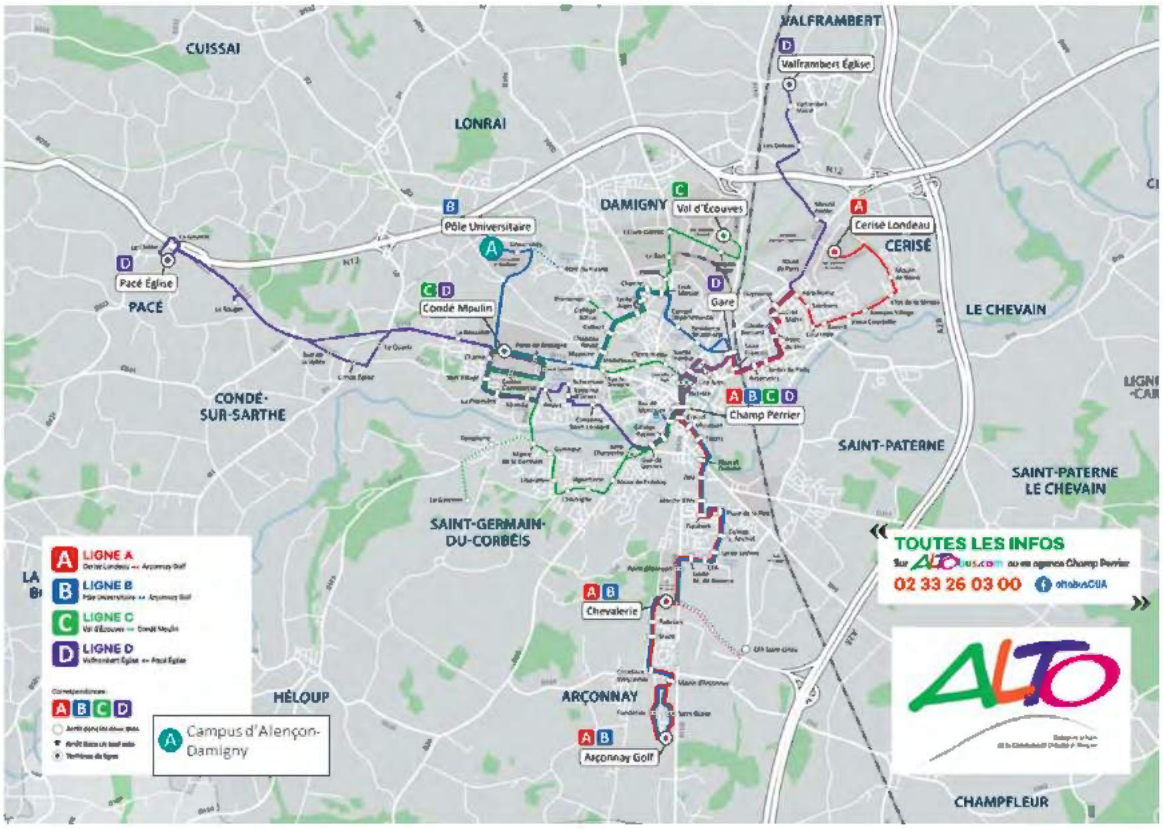

Tracé des lignes de bus du réseau Altobus

Zoom sur la liaison entre le pôle universitaire et la gare SNCF

Campus de Cherbourg-en-Cotentin

Le schéma suivant permet de mieux visualiser le réseau Cap Cotentin :

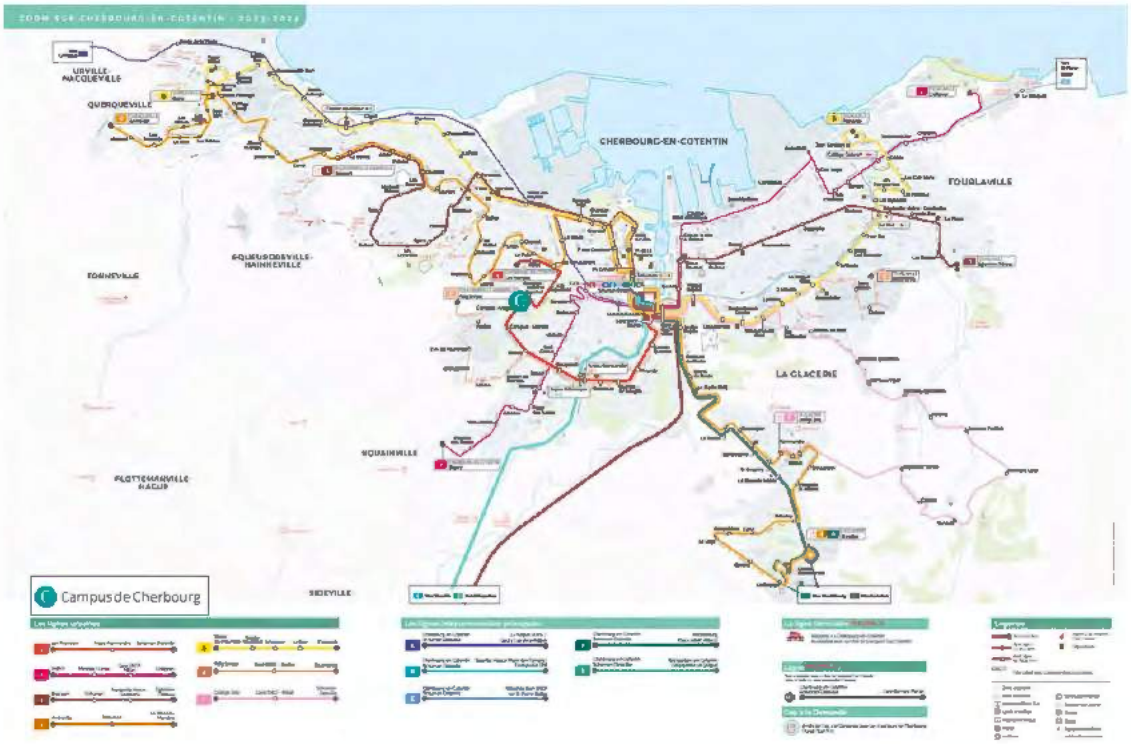

Tracé des lignes du réseau Cap Cotentin

Zoom sur les stations proches du pôle universitaire

Site de Lisieux

L'IUT de Lisieux est desservi à la fois par des lignes dites principales, mais également par des lignes de proximité, c'est-à-dire des lignes de transport à la demande.

Tracé des lignes desservant l'IUT de Lisieux

Site de Luc-sur-Mer

La ville de Luc-sur-Mer accueille le Centre de Recherches en Environnement Côtier (CREC) de l'université de Caen Normandie. Cette ville est reliée à Caen par le service de car Nomad, via la ligne 101, qui desserre également d'autres villes comme Saint-Aubin-Sur-Mer ou encore Bernières-Sur-Mer. L'arrêt Parc des Baleines est l'arrêt le plus proche du CREC.

Pour en savoir plus : *https://www.normandie.fr/calvados-lignes-regulieres*

Sites de Saint-Lô

Le schéma suivant permet de mieux visualiser les lignes de bus desservant l'IUT et l'INSPE :

Tracé des lignes desservant les sites universitaires

Site de Vire-Normandie

Le schéma suivant permet de mieux visualiser le réseau Amibus :

Tracé de la ligne de bus du réseau Amibus

ANNEXE 4. PRECONISATIONS ATTENDUES POUR LES EQUIPEMENTS POUR VELOS ET TROTTINETTES ANNEXEES A L'ACCORD CADRE POUR LE MOBILIER URBAIN

ANNEXE SUR LES PRECONISATIONS ATTENDUES POUR LE MOBILIER URBAIN "VELOS"

Dernière mise à jour du document : 20/10/2023

GUIDES DE REFERENCE

Ce présent document se base sur différents guides techniques établis par des structures spécialisées comme la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB), le Cerema, et Alveole +, mais également par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Ces guides sont une aide précieuse dans la conception des infrastructures dédiées et permettent de guider nos choix de matériels et supports.

Les guides techniques de référence sont les suivants :

- ✓ Association Droit au vélo (ADAV), *Le guide du stationnement des vélos*, version revue en 2009, 24 pages

Disponible sur : *https://droitauvelo.org/Le-guide-du-stationnement-des-velos*

- ✓ Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB), Stationnement des vélos dans les immeubles d'habitation et de bureaux - Conception et aménagement intérieur - Guide pratique pour les professionnels de l'immobilier, mis à jour en 2016, 58 pages

Disponible sur : *https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Alveole/guide_stationnement_fub_2016_.pdf*

- ✓ Cerema, Le stationnement vélo - Recommandations du Cerema, webinaire du 31 mai 2021, 23 pages

Disponible sur : *https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_cerema_le_bon_stationnement_velo_v0.1.pdf*

- ✓ Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Stationnement des vélos dans les constructions - Dimensions et caractéristiques - Aide à la conception, 2022, 48 pages

Disponible sur : *https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/guide_stationnement_velo_constructions.pdf*

- ✓ Alveole +, Guide pour installer un stationnement vélo sécurisé, 2023, 16 pages

Disponible sur : *https://alveoleplus.fr/ressources/alveoleplus_guide_stationnement.pdf*

Cette note se base également sur les textes de loi, notamment quelques articles du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

ÉQUIPEMENT DES EMPLACEMENTS

L'espace destiné au stationnement sécurisé des vélos prévu pour toute catégorie de bâtiment doit être sécurisé et comporter des dispositifs fixes permettant de stabiliser et d'attacher les vélos par le cadre et au moins une roue. (Art. R. 113-12 du CCH).

Les systèmes permettant d'attacher les cycles seront conçus pour offrir une bonne résistance à l'effraction (le matériel par lui-même et sa fixation au bâti) et le système de stationnement doit assurer la stabilité de l'entièreté du vélo et empêcher la roue avant de pivoter. Ainsi, **les équipements de type pince-roue sont à proscrire**, ne permettant pas d'attacher le cycle de manière sécurisée (par le cadre et une roue) et présentant un risque élevé de

vol. De plus, ce type d'équipement abîme le vélo car ne permet pas de stabiliser le vélo, ce qui provoque des déformations (voilage des roues).

EMPLACEMENTS POUR CYCLES A DEUX ROUES CLASSIQUES

Chaque place de vélo induit une surface de stationnement minimale de 1,5 m², hors espace de dégagement. Les infrastructures de stationnement se composent d'un minimum de 2 places. (Art. 1er de l'arrêté du 30 juin 2022).

Le matériel à installer doit être en mesure de :

- ✓ Stabiliser fermement le vélo par appui ou maintien du cadre ;
- ✓ Pouvoir le charger ou le décharger sans risque ;
- ✓ Attacher le vélo à un point fixe solidaire du bâti ;
- ✓ Offrir la possibilité d'attacher le cadre et chaque roue, à l'aide **d'antivols en U** ;
- ✓ Être compatible avec toutes les tailles courantes des vélos pour adultes et enfants ;
- ✓ Avoir un point d'accrochage disponible à une hauteur comprise entre 50cm et 80 cm.

L'équipement de base satisfaisant à ces conditions est par exemple un **arceau de type U inversé**, d'une longueur comprise entre 65 cm et 1 m, d'une hauteur de 80 cm, comportant une entretoise horizontale à une hauteur de 60 cm.

Exemple de dimensions en U renversé classique :

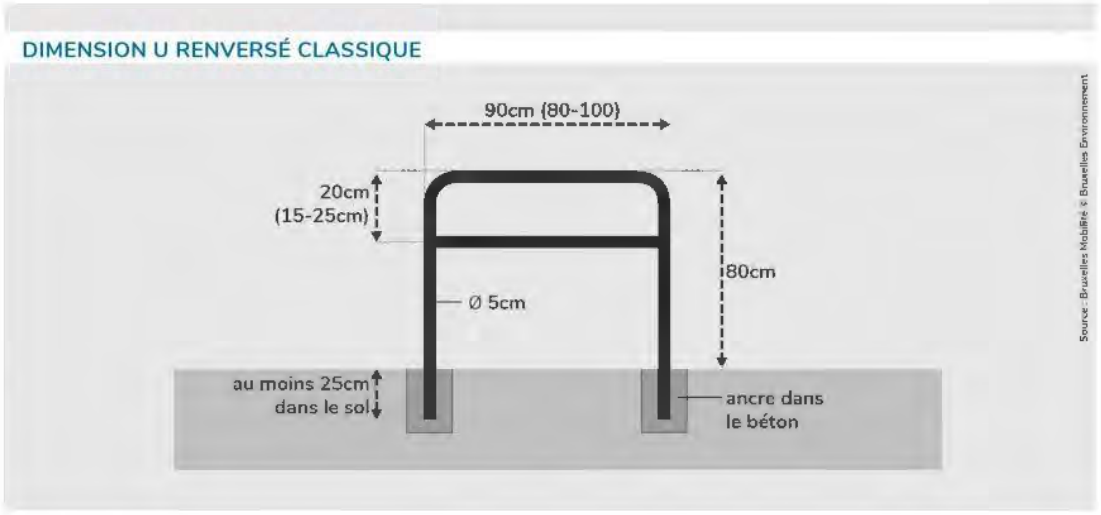

Dimensions d'un arceau en U inversé – Bruxelles Environnement

Ces arceaux doivent être installés en respectant les distances suivantes :

- ✓ **Espacement :** 90 cm minimum :
  - Les préconisations des différents guides techniques indiquent un espacement de 75cm minimum, mais cet espacement semble insuffisant compte tenu des retours d'expériences des cyclistes en général et sur nos campus en particulier ;
  - Les cyclistes accrochent de plus en plus d'accessoires pratiques à leur vélo (sacoches, rétroviseur, paniers, …). Ainsi, il est nécessaire d'anticiper un changement dans la pratique du vélo, et considérer que d'ici quelques années une majorité des vélos seront équipés de ce type d'accessoires ;
  - En prenant en compte l'espacement des vélos accrochés à un même arceau (30cm), ainsi que l'espacement entre deux vélos voisins (75cm), l'espacement idéal entre chaque arceau **devrait être dans la mesure du possible de 1,05m** ;

- Il est toutefois possible de réduire cet espacement pour optimiser l'espace disponible, **sans descendre en dessous de 90cm**.

✓ **Distance d'un obstacle** (haie, mur ou une paroi d'abri vélos, par exemple) : 70 cm minimum ;

✓ **Dégagement à l'arrière :** 1m80.

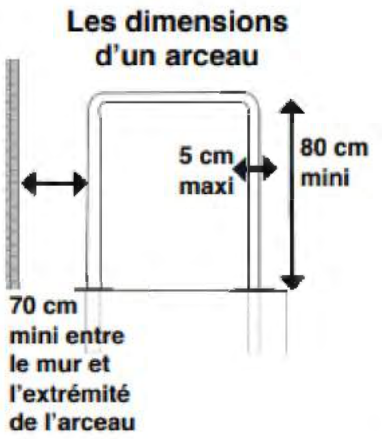

Dimensions d'un arceau préconisées par l'association Droit au vélo (ADAV)

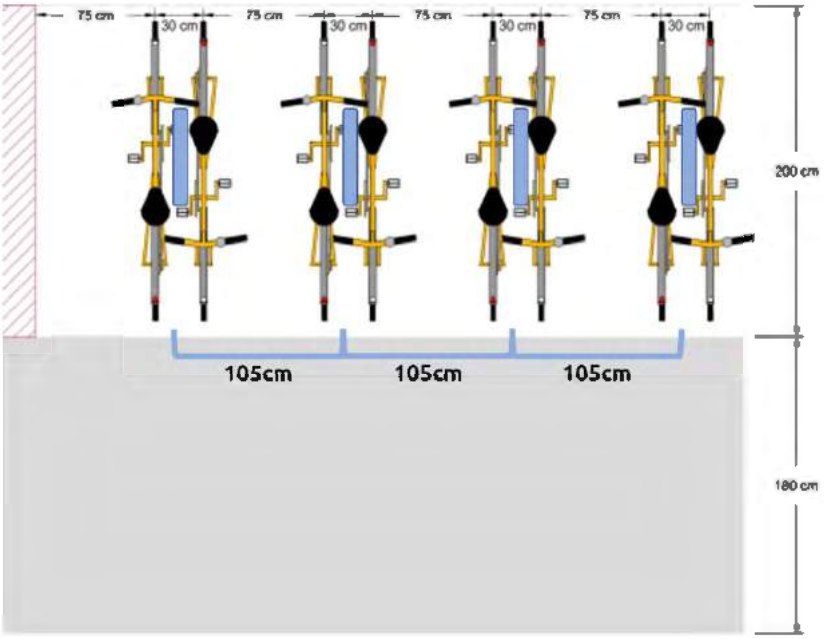

Espacements préconisés par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

Les arceaux individuels sont fixés directement au sol par carottage dans terre, enrobé ou béton. Les râteliers composés d'arceaux en U **distants de 90 cm minimum** sont fixés au sol par scellement chimique à adapter en fonction des supports

Types de fixation - Bruxelles Environnement

Par exemple, sur le Campus 2, les équipements choisis respectent les préconisations puisque tous les abris pour vélos sont équipés d'arceaux en U inversé (Figures 5 & 6). Il s'agit de râteliers comportant 3 arceaux espacés de 82,5 cm (espacement inférieur au 90 cm recommandé supra mais on admettra que ces équipements conviennent néanmoins).

Toutefois, l'installation de ces râteliers avec arceaux n'est pas conforme avec les préconisations puisque ces équipements se situent d'une part, trop proches de la paroi de l'abri (25 cm au lieu de 70 cm minimum) ne permettant au cycliste d'attacher le cadre et la roue en même temps et que d'autre part, l'espacement restreint

(mini 39 cm) entre deux râteliers contigus ne permet pas d'accrocher deux vélos sur chacun des arceaux. Mais parfois, l'espacement entre deux râteliers est de 1,22 m au maximum.

Il sera ainsi nécessaire réinstaller correctement ces râteliers.

Vélos accrochés à des arceaux espacés de 82,5cm sur le Campus 2 (gauche) et râtelier d'arceaux installé sur le Campus 2 (droite)

ABRIS EXTERIEURS

L'espace de stationnement peut être réalisé à l'extérieur du bâtiment à condition qu'il soit couvert. (Art. R. 113-16 du CCH).

Les abris extérieurs doivent être fonctionnels et facilement accessibles. La profondeur de l'abri doit permettre de couvrir tous les cycles et la hauteur doit permettre à chaque gabarit de stationner son vélo. Les dimensions recommandées sont les suivantes :

- ✓ Hauteur : 2m ;
- ✓ Profondeur : 2m minimum ;
- ✓ Longueur : dépend du nombre de vélos que l'on souhaite attacher et également de l'emplacement disponible.

Pour les abris à vélos ayant un toit incliné, la hauteur doit être de 1,50m minimum de hauteur.

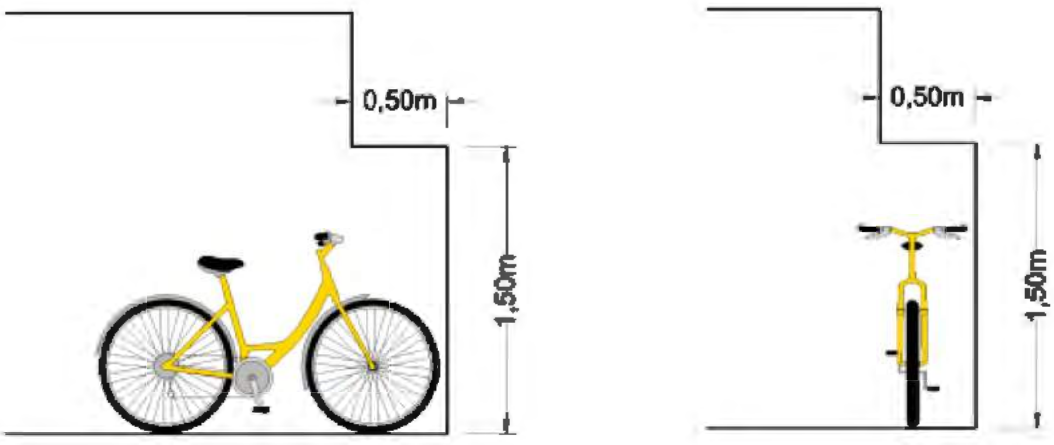

Gabarit du fond de l'emplacement (vue en élévation) - Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

A l'université, les abris sont libres d'accès et, par conséquent, doivent comporter des supports d'attache de type arceaux ou râteliers avec arceaux correctement installés (cf. supra). Tout autre système est à proscrire.

ÉCLAIRAGE

Les espaces de stationnement vélo installés à l'extérieur des bâtiments sont éclairés. (Art. R. 113-16 du CCH)

Les stationnements vélos (sous abri ou non) doivent être installés dans des zones éclairées. L'éclairage se fait soit par l'éclairage public, soit par un système d'éclairage installé dans l'abri à vélo (de préférence à détection de mouvements).

MATERIEL DE REPARATION ET GONFLAGE

La mise à disposition d'une solution avec outils de réparation et station de gonflage renforce l'incitation à l'usage du vélo et réduit le coût réel d'équipement en permettant l'autoréparation. Elle est donc recommandée par les différents guides chaque fois que les circonstances s'y prêtent. L'université ayant des espaces de stationnements collectifs, les systèmes de bornes fixes en libre-service sont à privilégier.

Ces bornes doivent comporter :

- ✓ Des outils, comme par exemple : tournevis cruciforme et plat, jeux de clés (hexagonales, TORX, …), clé à molette, clé plate, pince plate, démonte-pneus, … ;
- ✓ Une pompe avec un adaptateur pour correspondre aux différents types de vannes ;
- ✓ Une poignée pour placer son vélo et le réparer plus facilement.

Exemple de 10 emplacements vélos pour visiteurs installés sous un abri – Alvéole +

VELOS SPECIAUX (BIPORTEUR, TRIPORTEUR, VELO ALLONGE)

Les vélos spéciaux de type triporteur, vélo cargo et autres sont plus grands et plus encombrants que les vélos classiques. Ces vélos spéciaux sont de plus en plus présents sur les campus. Ainsi, il faut également prendre en compte leur présence dans le choix des équipements, notamment des abris à vélo.

L'emplacement pour chaque vélo spécial doit respecter les dimensions suivantes :

- ✓ Largeur : 1,20 m ;
- ✓ Longueur : 2,60 m.

Les remorques trop longues pourront être dételées et déplacées à la main jusqu'à leur emplacement de stationnement.

Les emplacements pour vélos spéciaux doivent être libres de tout mobilier au sol et comporter en périphérie des dispositifs fixes permettant l'attache à une hauteur comprise entre 0,30 m et 1 m du sol (barres, anneaux…).

Des arceaux dédiés à ce type de vélo doit être installé afin de faciliter l'attache sécurisée. Ces arceaux ressemblent à des U inversés, plus proches du sol et plus longs afin de permettre à n'importe quel type de vélo grand format d'être attaché (par l'avant ou l'arrière en fonction du modèle). Il n'existe pas de dimensions recommandées, mais les installations correspondent généralement aux dimensions suivantes :

- ✓ Hauteur : 30 cm ;
- ✓ Longueur : 1,20m.

Exemple de fixations pour vélos cargos présents à Strasbourg

EN RESUME

Equipement	Longueur	Largeur	Hauteur	Espacement
Arceau pour vélos classiques	65 cm et 1 m	-	80 cm (avec si possible une entretoise horizontale à une hauteur de 60 cm)	90 cm mini entre chaque arceau
Arceau pour vélos spéciaux	1,20m	-	30 cm	1,20m entre chaque arceau
Abri à vélos	Dépend de l'emplacement	2m	2m (si toit incliné : espace pour les vélos = 1,50m minimum de hauteur)	-

EQUIPEMENTS A NE PLUS INSTALLER

Les équipements présents sur les campus ne sont, pour la plupart, pas adéquats à la pratique du vélo actuelle. Ces types d'équipements devront être remplacés et ne doivent plus être installés dans les futurs projets d'aménagement.

LES PINCE-ROUES

Les abris présents sur le campus 1 comportent tous des équipements type pince-roues ne permettant pas d'attacher un vélo de manière sécurisée, c'est-à-dire, à la fois par le cadre et la roue avant.

Dispositif de serre-roues près des bâtiments Vissol sur le Campus 1 (gauche) et râtelier présent sur plusieurs campus (droite)

Râteliers présents à côté de la chaufferie biomasse sur le Campus 1 (gauche) et dispositif de serre-roues devant l'entrée de l'UFR

Râtelier présent sur le site de l'INSPE à Caen (gauche) et dispositif de serre-roues présent sur le Campus 3 (droite)

Dispositif de serre-roues présent sur le Campus 4 (gauche) et râtelier présent au CERMN sur le Campus 5 (droite)

Râtelier présent sur le site de Lisieux

LES ETRIERS

Les étriers sont un autre type d'équipement serre-roues, ne permettant pas d'attacher un vélo de manière sécurisée. De plus, les étriers sont plus fragiles que les autres équipements, et le rail se déforme facilement.

Etriers pour vélos (Vire)

Etriers pour vélos sur les sites de Saint-Lô (gauche) et du Campus 2 (droite)

LES SYSTEMES D'ACCROCHE PAR ANTIVOLS

Ce type d'équipement est principalement installé sur le Campus 2. Aujourd'hui, peu de fournisseurs propose ce système d'accroche. Il est néanmoins nécessaire d'inclure ce type d'équipement dans les systèmes d'accroche à proscrire, car les antivols sont facilement sectionnable.

Système d'accroche par antivols sur le Campus 2

ANNEXE 5. NOTE SUR LES ZONES DANGEREUSES OU INADAPTEES A LA PRATIQUE DU VELOS ET DE LA TROTTINETTE

ACCES ET DEPLACEMENTS SUR LE CAMPUS 2

Comme sur les autres campus, les parkings vélos sont souvent saturés. Il en faudrait plus.

Par ailleurs, les déplacements et les accès au campus sont compliqués. Les pointsproblématiques sont indiqués sur la carte ci-dessous et décrits ci-après.

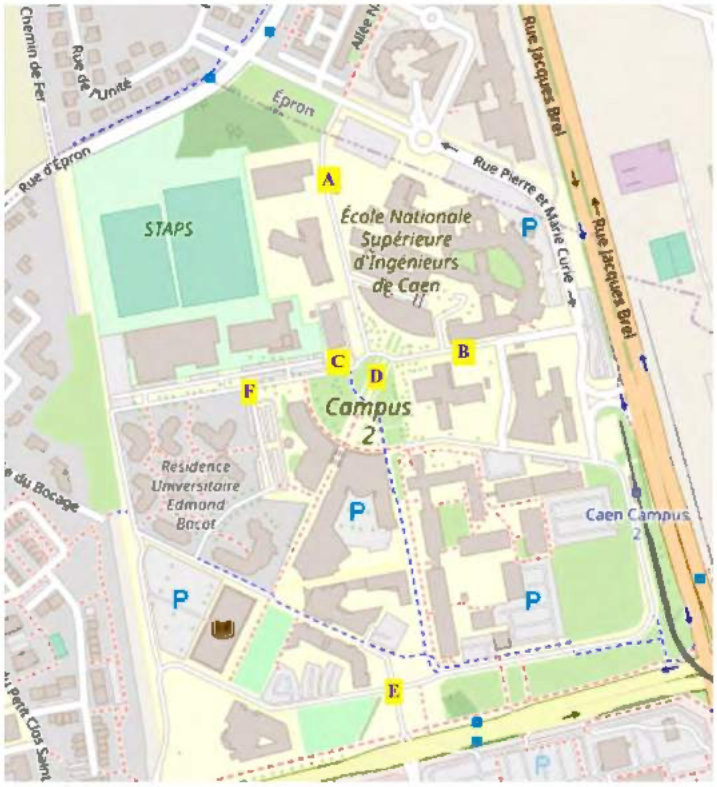

POINT A : ACCES NORD

Même si cette barrière est toujours ouverte, aucun passage vélo ou piéton n'est prévu quandelle est fermée. Il faut passer sur la pelouse à droite sur la photo.

POINT B, ACCES DEVANT L'ENSI

Cette barrière est généralement fermée. Il y a bien un trottoir pour les piétons, mais pas depassage pour les vélos.

A gauche de la barrière, le passage des piétons et vélos est même interdit pour des raisons desécurité.

POINT C, ACCES DEPUIS LES GYMNASES

Cette barrière est généralement fermée. Il n'y a ni trottoir pour les piétons, ni passage pourles vélos. Tout le monde passe sur la pelouse de chaque côté de la barrière comme on peut le voir sur la photo.

POINT D, ALLEE PRINCIPALE

Il y a des marches pour accéder facilement aux parkings vélo et à la borne de réparation. Ilfaudrait installer une rampe d'accès qui serait aussi utile aux PMR.

POINT E, ACCES SUD DU CAMPUS

Le mur cache les piétons aux voitures qui entrent et sortent du campus. Un jour, il y aura un accident.

POINT F, ACCES BACOT

Pas de passage pour les vélos.

TABLE DES MATIERES

Mission Campus 30 3
Remerciements 3
I. Introduction 7
1.1. Préambule 7
1.2. Méthodologie 10
1.2.1. Phase 1 : cadrage du projet 11
1.2.2. Phase 2 : diagnostic de la mobilité 11
1.2.3. Phase 3 : élaboration d'un plan d'actions 13
1.2.4. Phase 4 : présentation du plan dans les instances 13
1.2.5. Phase 5 : mise en œuvre des actions : 13
1.2.6. Phase 6 : suivi des indicateurs de performance et analyse : 13
II. Analyse des usages de mobilité au sein des campus 15
2.1. Identité de la communauté universitaire sur les campus 15
2.1.1. Des tailles et zones géographiques différentes 15
2.1.2. Les chiffres clés de l'enquête mobilité 30
2.1.3. Mais encore un seul mode de déplacement favori : la voiture individuelle 33
2.2. La voiture individuelle : mode de transport le plus utilisé par les personnels 35
2.2.1. Les parkings : incitation ou frein à l'usage de la voiture individuelle 35
2.2.2. Mais qui pourrait également devenir des zones intermodales 36
2.2.3. La flotte de voiture gérée par l'université de Caen Normandie 37
2.3. Covoiturage, autopartage et location de véhicules : des modes de déplacement encore sous-développés 38
2.3.1. Les services de covoiturage proposés à la communauté universitaire 38
2.3.2. Des zones de covoiturage encore en cours de développement 40
2.3.3. Les véhicules d'autopartage et de location comme solution alternative 41
2.4. Les transports en commun, le mode de déplacement privilégié par les étudiants 43
2.4.1. Une offre très différente en fonction des campus 43
2.4.2. Le transport ferroviaire 47
2.4.3. Des zones encore peu ou pas desservies 47
2.4.4. Cas particulier : les déplacements entre campus caennais pour les étudiants et personnels 48
2.5. Le vélo et la trottinette : une augmentation des usages sur les campus 49
2.5.1. Des campus fréquentés par les cyclistes et trottinettistes 49
2.5.2. Différence entre places théoriques et places réelles : des aménagements sont encore à réaliser 57
2.5.3. Le vélo de location : solution pour inciter les étudiants à faire du vélo 63
2.5.4. Les accidents et risques liés à la pratique du vélo 66
2.5.5. Cas particulier : les déplacements entre campus caennais pour les étudiants et personnels 73
2.6. La marche, un mode de transport bon pour la santé mais souvent oubliÉ 74
2.6.1. Des chiffres nationaux pour mieux comprendre les habitudes des usagers 74
2.6.2. La marche pour se rendre sur les campus : allier mobilité durable et santé 75
2.6.3. Cas particulier : les déplacements entre campus caennais 77
2.7. Une incitation à la mobilité bas carbone 78
2.7.1. Des actions en matière de déplacements professionnels 78
2.7.2. Les leviers activés par les ressources humaines de l'université 78

2.7.3. La communication : un rôle primordial pour animer toute une communauté 80
III. Actions identifiées à mettre en œuvre 81
3.1. Marche 83
3.2. Vélos et trottinettes 84
3.3. Transports en commun 96
3.4. Covoiturage 99
3.5. Deux-roues motorisés 102
3.6. Général 103
IV. Mise en œuvre et suivi 109
V. Annexes 113
Annexe 1. Questionnaire utilisÉ pour l'enquÊte sur les habitudes de dÉplacements 113
Annexe 2. Cartes sur le nombre d'étudiants et étudiantes par commune et cartes sur le nombre de déplacements vers chaque campus 129
Annexe 3. Transport en commun – Accès aux sites universitaires 134
Annexe 4. Préconisations attendues pour les équipements pour vélos et trottinettes annexées à l'accord cadre pour le mobilier urbain 143
Annexe 5. Note sur les zones dangereuses ou inadaptées à la pratique du vélos et de la trottinette 152
TABLE DES MATIERES 157

DÉMARCHE CAMPUS 30
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
AU COEUR DE L'UNIVERSITÉ

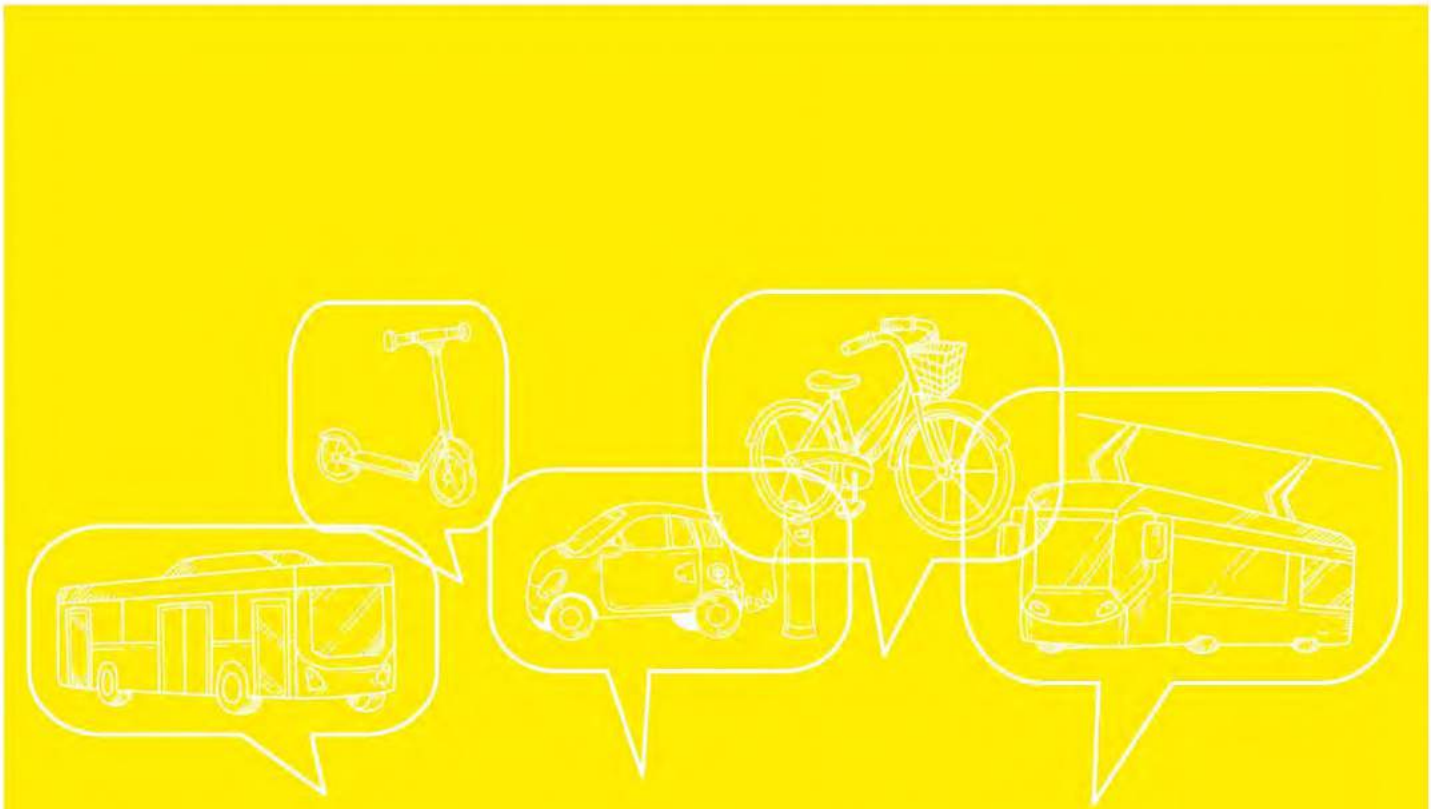

2024/29

UNICAEN | Mission campus 30 | janvier 2024

WWW . UNICAEN . FR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-022.

Dispositif d'aides spécifiques aux étudiants dans le cadre de mobilité sortante (INSPE)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis du Conseil de l'INSPE en date du 16 novembre 2023 ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve le dispositif d'aides spécifiques proposé par l'INSPE Normandie Caen à ses étudiants dans le cadre d'une mobilité internationale.

Annexe : Dispositifs d'aide de l'INSPE.

Résultat du vote : 31 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

UNIVERSITÉ CAEN PRÉSIDENCE

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

Contexte

L'Inspé Normandie Caen est attaché à son ouverture internationale et encourage ses étudiantes et étudiants à participer à des programmes d'échanges internationaux.

En particulier l'Inspé Normandie Caen propose aux étudiantes et étudiants une option internationale qui se compose d'une formation de 50h et d'un stage de courte durée (en moyenne 14 jours) en milieu scolaire, réalisé le plus souvent dans un pays ressortissant de l'UE mais également, pour quelques étudiantes et étudiants, dans des pays hors UE.

L'option est obligatoire pour les étudiantes et étudiants du parcours LVE (sauf ceux ayant déjà une expérience antérieure significative de mobilité à l'étranger dans un cadre éducatif) et facultative pour les étudiants des autres parcours.

Les étudiants hors parcours LVE sont sélectionnés sur entretien auprès d'un membre de l'équipe pédagogique engagé dans les problématiques de l'internationalisation de la formation à l'Inspé. La motivation des étudiants et l'adéquation de leur profil personnel et professionnel avec leur candidature sont examinées. La mobilité est programmée en master 1 et l'établissement de stage à l'étranger est le support du dossier d'oral que les étudiants présentent en Master 2 lorsqu'ils suivent le deuxième volet de l'option internationale, à savoir la formation à la certification CAPEFE (Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Etranger).

A titre d'exemple, sur 2023/2024, 43 stagiaires (en LVE et en option) partiront en stage dans dix pays (Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Lituanie, Côte d'Ivoire, Maroc, Philippines et Royaume-Uni).

Objet de la demande

L'Inspé Normandie Caen a soutenu dans le passé et envisage de continuer à soutenir financièrement ces mobilités qui sont proposée aux étudiants des mentions premier et second degré de tous les parcours et des trois centres (Caen, Alençon, St Lô). Le système d'aide financière spécifique a été mis en place pour favoriser la mobilité des étudiants qui sont les plus éloignés de cette culture de découverte d'autres systèmes éducatifs. Cette aide s'adresse ainsi aux étudiants qui n'ont pas eu l'occasion de réaliser un semestre Erasmus (et qui pourront difficilement le faire dans le cadre de leur master MEEF au vu de l'organisation de la formation en Inspé qui comporte de l'alternance), et qui ne peuvent pas personnellement financer un stage à l'étranger.

Le stage est d'une durée générale de 2 semaines (et, de façon exceptionnelle et contingentée, aussi de 3 ou 4 semaines), pour ne pas rompre le continuum de formation et permettre à tous les étudiants, notamment les contractuels alternants et les AED, de bénéficier du dispositif. Cette durée de stage, qui correspond aux contraintes du master MEEF, n'est pas en adéquation avec la durée minimale de financement d'un stage par le dispositif Erasmus. C'est pourquoi il est nécessaire de le financer via un dispositif d'aide spécifique. Renoncer à ce dispositif d'aide reviendrait à ne mettre en stage à l'étranger que les étudiants ayant les

moyens personnels de financer leur mobilité ; il s'agit ainsi d'un dispositif équitable visant à réduire les inégalités sociales d'accès à la mobilité pour nos étudiants.

Dans ce cadre, l'Inspé Normandie Caen propose un soutien financier à l'aide à la mobilité internationale aux étudiants qui en font la demande. Le montant de cette aide spécifique est généralement de 500 € mais le montant varie selon la durée et la destination du stage. Cette aide spécifique peut aller exceptionnellement jusqu'à 1400 € : par exemple cette année deux étudiants pourront bénéficier de la subvention de 1400 € pour un stage pour l'un à Abidjan et l'autre en Indonésie d'une durée d'un mois.

Les demandes sont étudiées par une commission ad hoc mise en place par l'Inspé Normandie de Caen et le montant des aides attribuées est soumis à l'approbation du conseil d'Institut.

Le conseil d'institut de l'Inspé Normandie Caen est très favorable à ce projet et a validé le 16 novembre 2023 pour 2023-2024 un volet de 45000 euros pour les Relations Internationales, qui couvre de façon prioritaire le financement de ces stages. L'extrait du procès-verbal est joint à cette demande.

Afin que ces aides spécifiques puissent être versées aux étudiants, l'INSPE Normandie Caen demande au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver cette procédure.

Finalité

Les compétences développées dans ce cadre constituent une ressource très précieuse :

- pour les étudiants, pour développer ou renforcer leur niveau en langues étrangères, objectif qui fait partie des enjeux et priorités nationaux majeurs actuellement. Surtout, il s'agit d'amener les étudiants à mieux comprendre le système éducatif français, en le mettant en perspective avec un autre système -dans le cas d'un stage dans un établissement local- ou un autre contexte -dans le cas d'un établissement français à l'étranger.

- Pour l'Inspé Normandie Caen pour étoffer les relations à l'international avec les établissements d'accueil et pouvoir disposer d'un dispositif attractif, qui le démarque d'autres Inspé en France et qui est très prisé par les étudiants (e.g. 65 demandes pour 20 possibilités de stages en 23/24 dans le 1er degré).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-023.

Contrat pluriannuel du site Normandie 2022-2027

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article L718-5 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration donne un avis favorable au contrat pluriannuel du site Normandie 2022-2027.

Annexe : Contrat pluriannuel du site Normandie 2022-2027

Résultat du vote : 22 pour, 1 contre, 7 abstentions.

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Normandie Université

CONTRAT PLURIANNUEL DU SITE NORMANDIE

2022-2027

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Contrat de la COMUE Normandie université

2022-2027

entre

- Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

représenté par

, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

d'une part

- La ComUE Normandie université

représentée par

Monsieur Ronan Congar, président

d'autre part

I. Présentation générale 4

II. Axes stratégiques et objectifs 6

Axe 1 : Accroître l'attractivité des campus normands 6

Objectif 1 : Une offre de formation coordonnée à l'échelle normande 6

Objectif 2 : Des actions coordonnées au service de l'expérience étudiante 7

Axe 2 : Accroître l'excellence de la recherche normande en renforçant la formation par la recherche 9

Objectif 1 : Renforcer le continuum formation recherche 10

Objectif 2 : Se doter d'une politique de science ouverte commune et ambitieuse 12

Axe 3 : Promouvoir l'innovation sous toutes ses formes 13

Objectif 1 : Renforcer la structuration de l'écosystème d'innovation 13

Objectif 2 : Soutenir l'entrée de Normandie Valorisation dans sa phase d'accélération 14

Objectif 3 : Massifier la sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant et renforcer son accompagnement 15

Axe 4 : Un pilotage renouvelé 16

Objectif 1 : Mettre en place une gouvernance et un pilotage en accord avec le rôle de coordination de la ComUE 16

Objectif 2 : Poursuivre les mutualisations au service de la communauté en matière de numérique 17

Objectif 3 : Accroître la visibilité et l'attractivité de la communauté par une stratégie de communication concertée 17

III. Mise en œuvre du contrat 18

IV. Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons 19

I. Présentation générale

La volonté de coopération entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) sur le territoire normand est ancienne. Elle s'est structurée il y a plus de trente ans, tout d'abord en s'affranchissant des limites territoriales administratives et académiques, avec la création du Pôle universitaire normand (PUN) en 1998, puis du PRES Normandie Université, en 2011, et enfin, en 2014, de la ComUE Normandie Université qui s'inscrit depuis 2015 dans une même région administrative et, depuis 2018, dans une même région académique. Ce rappel historique souligne que les établissements normands ont su de longue date tirer parti des instruments institutionnels les plus appropriés à leur disposition pour consolider et renforcer cet espace universitaire de coopération et de solidarité. Aujourd'hui la ComUE Normandie Université regroupe autour des universités de Caen Normandie, Le Havre Normandie et de Rouen Normandie, des deux écoles d'ingénieurs publiques, INSA Rouen Normandie et ENSICAEN et de l'école nationale d'architecture ENSA Normandie, treize établissements associés. La ComUE a aussi depuis sa création renforcé ses liens avec les grands organismes de recherche présents sur le territoire.

La création de la ComUE Normandie Université, dotée de compétences renforcées, a marqué une étape importante dans la structuration du site. Les nombreuses réalisations communes auxquelles la ComUE a contribué – développées dans son rapport d'autoévaluation pour la période 2017-2020 et dans le bilan du précédent contrat de site 2017-2021 –, ont transformé notablement le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche normand.

Un certain nombre d'atouts de la ComUE ont été consolidés au cours du précédent contrat, en lien avec les compétences propres qui lui ont été transférées :

- La délivrance d'un doctorat commun, depuis 2016, et une politique de formation doctorale commune, prenant appui sur les huit écoles doctorales normandes, dont la ComUE assure la coordination depuis 2017 dans le cadre d'un collège doctoral qui est une de ses structures internes ;
- Un dispositif commun de transfert des résultats de la recherche publique, Normandie Valorisation, créé en 2015 et reconnu expérimentation nationale complémentaire des SATT depuis 2016, qui est aussi une structure interne de la ComUE ;
- Une politique de signature commune de la production scientifique réalisée dans les unités de recherche des établissements de la ComUE mise en œuvre depuis 2016 ;
- Le développement d'une stratégie numérique commune en lien avec un Schéma directeur du numérique normand (SDNN) qui s'inscrit dans la continuité de l'université numérique en région « Réseau universitaire numérique normand » (RUNN), initiée dès 2011 et qui est devenu une compétence propre de la ComUE. La ComUE a aussi mis en œuvre des actions mutualisées prévues dans le cadre de ce schéma comme les développements autour de la carte multiservices pour les étudiants « Léocarte », le logiciel SYGAL pour les doctorants, la mutualisation d'accès à des ressources numériques avec EZProxy, la création du portail HAL, la plateforme de diffusion vidéo, etc. ;
- Une politique commune de formation aux carrières des bibliothèques dans le cadre du centre régional de formations aux carrières des bibliothèques (CRFCB) Média Normandie qui est une structure interne de la ComUE depuis 2014 ;
- Pépite Normandie, que porte la ComUE depuis 2014[1], l'un des plus anciens pôles d'étudiants

[1] Le Pépite Vallée de Seine qui était porté par les ComUE Normandie Université et Paris Seine (désormais CY Cergy-Paris Université), jusqu'en 2021, a donné lieu à la création du Pépite Normandie et du Pépite CY Entreprendre à partir de cette date.

entrepreneurs de France, et l'un des 9 Pépite sur les 33 présents sur le territoire national à avoir obtenu en 2023 le renouvellement du label Pépite sans revoyure jusqu'en 2025.

De nouveaux atouts, qui seront consolidés et renforcés au cours de ce contrat, ont aussi pu être constitués au cours du précédent contrat :

- Une structuration de la recherche et des formations adossées à la recherche sous la forme de grands pôles de formation et de recherche (PFR) stratégiques qui constituent une structure interne de la ComUE depuis 2016 ;

- Une structuration qui prend en compte les fédérations de recherche régionales, qui sont aussi des structures internes de la ComUE, dont la ComUE assure la responsabilité et le pilotage depuis 2017 dans le cadre de ses compétences propres ;

- L'élaboration avec le CROUS d'un ambitieux Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE 2017-2022), associant l'ensemble des établissements partenaires. La ComUE a aussi contribué au déploiement de ce schéma en proposant des services mutualisés tels que l'application mobile « Normandie Université en poche » ;

- La ComUE a aussi coordonné l'élaboration d'un Schéma directeur de la documentation en Normandie (SDDN), en concertation étroite avec les établissements, qui définit une politique documentaire commune au service de la formation et de la recherche pour la période 2022-2026. De nombreuses actions mutualisées en matière de ressources et de services documentaires à la recherche et à la pédagogie ainsi que de services et d'outils dans les bibliothèques ont pu aussi être mises en œuvre par la ComUE.

La structuration à laquelle la ComUE a contribué a conduit à l'obtention de réussites incontestables dans le cadre des investissements d'avenir et des appels à projet du MESR dans les domaines de la recherche, de la formation et de l'innovation. Aussi, le PUI Normandie, l'un des cinq « Pôles universitaires d'innovation (PUI) », labellisés en 2021 dans une phase expérimentale puis lauréat en 2023 de l'appel à projet PUI, et qui prend appui sur les résultats complémentaires obtenus par Normandie Incubation, Normandie Valorisation et Pépite Normandie – ces deux derniers étant des structures internes de la ComUE –, atteste de la structuration de l'écosystème d'innovation normand. Ainsi, depuis sa création, la ComUE Normandie Université a effectivement exercé les compétences propres et de coordination qui lui ont été transférées à sa création pour réaliser ses missions.

Pour le présent contrat, deux éléments sont à mentionner qui contribueront à une différenciation entre les établissements d'enseignement supérieur de la stratégie et de la politique du site Normandie ainsi qu'à leur ancrage dans les territoires autour des trois principaux sites universitaires métropolitains : les trois projets lauréats en 2023 de la troisième vague et dernière vague de l'appel à projets « ExcellencES sous toutes ses formes » portés par les universités de Caen Normandie (CaeSAR Caen - Stratégie pour l'Accélération en Recherche), Le Havre Normandie (PolyCampus LH2030 - Campus Polytechnique Le Havre Normandie : objectif 2030) et de Rouen Normandie (TRANSITION – l'Université de Rouen Normandie, établissement modèle de la transition socio-écologique et des approches multirisques) ainsi que l'affirmation depuis les lois NOTRe, en 2015, et MAPTAM, en 2014, des communautés urbaines et des métropoles dans le soutien, dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), à l'enseignement supérieur et à la recherche sur leurs territoires.

II. Axes stratégiques et objectifs

L'ambition renouvelée de la ComUE est d'accroître la visibilité et l'attractivité de l'ESR normand en portant des projets et des objets communs. La stratégie de la ComUE, dans le cadre du présent contrat, prendra appui sur ses atouts et se concentrera sur quatre principaux axes d'approfondissement :

1. Accroître l'attractivité des campus par (1) des actions coordonnées au service de l'expérience étudiante et de l'innovation pédagogique et (2) par la promotion d'une offre de formation coordonnée en renforçant les complémentarités territoriales et en valorisant l'ensemble des formations offertes par les établissements.
2. Accroître l'excellence de la recherche et de la formation par la recherche normande en renforçant le lien entre recherche et formation par la recherche sur le continuum Master-Doctorat et en se dotant d'une politique de science ouverte ambitieuse.
3. Promouvoir l'innovation sous toutes ses formes en renforçant la structuration de l'écosystème d'innovation du territoire pour amplifier la valorisation économique et sociale des résultats de la recherche publique dans le cadre du PUI Normandie. Pour ce faire, la ComUE soutiendra l'entrée de Normandie Valorisation, dont le modèle est dorénavant conforté, dans sa phase d'industrialisation pour accroître le flux de transfert des résultats de la recherche, et la massification de la sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant et le renforcement de son accompagnement en prenant appui sur Pépite Normandie.
4. Renouveler la gouvernance et le pilotage de la ComUE, en construisant, d'une part, un modèle de coordination adapté aux spécificités du site normand et, d'autre part, en donnant plus de visibilité et d'attractivité à l'enseignement supérieur et à la recherche normands par une stratégie de communication concertée. Le développement d'une stratégie commune du numérique sera poursuivi, afin de répondre aux enjeux de transformation numérique, en lien avec la révision du schéma directeur numérique normand (SDNN) et le développement sur le territoire de projets numériques (construction d'un deuxième centre de données régional).

Axe 1 : Accroître l'attractivité des campus normands

La ComUE Normandie Université s'inscrit désormais dans une même région administrative et dans une même région académique, ce qui facilite les relations entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont la Région Normandie, son Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers, et le Rectorat de l'académie de Normandie. Dans une région où, la poursuite d'études reste moins ambitieuse qu'au niveau national, avec une surreprésentation du choix des formations courtes et professionnalisantes et un retrait de la poursuite d'études en second et troisième cycles (STRATER, 2022), la ComUE contribuera à favoriser tant l'accès à l'enseignement supérieur que la réussite étudiante. Elle soutiendra la continuité des parcours de formation, entre le secondaire et le supérieur et entre le premier et le second cycle du supérieur, par une meilleure coordination de l'accompagnement dans l'orientation et les moments de transition.

Objectif 1 : Une offre de formation coordonnée à l'échelle normande

L'offre de formation est proposée par les établissements membres de la ComUE, néanmoins, une réflexion est menée à l'échelle de la ComUE en termes de coordination de l'offre de formation normande lors de la campagne d'accréditation. Cette réflexion a notamment permis une progression significative des co-accréditations de master dans le cadre de la campagne 2022-2027 ; un des objectifs poursuivis est d'améliorer la poursuite d'étude et d'accroître les effectifs en master. Les pôles de formation et de recherche (PFR) contribuent d'ailleurs à rapprocher les équipes pédagogiques en matière de formation. La mutualisation des compétences entre plusieurs établissements permet dans le cadre de ces co-accréditations de proposer aux étudiants une poursuite d'étude sur le territoire normand à l'issue de leur premier cycle. Elle permet également d'enrichir et de diversifier l'offre de formation en favorisant l'ouverture de plusieurs parcours pour une mention de master ; ce qui contribue à l'attractivité de cette offre de

formation.

Disposer d'un outil d'observation des formations à l'échelle de la ComUE permettrait de soutenir au sein de la ComUE la réflexion stratégique des établissements matière de coordination de l'offre de formation.

Au cours de cette période contractuelle, la coordination de l'offre de formation se traduira davantage par l'approfondissement des co-accréditations existantes que par le développement de nouvelles co-accréditations. Deux actions privilégiées seront envisagées : le développement de l'enseignement à distance et la mise en place, avec le soutien des collectivités territoriales, de dispositifs d'aide à la mobilité, étudiante et enseignante, entre les trois principaux campus universitaires. Le renforcement des mobilités étudiantes entre ces campus, géographiquement éloignés, est également une priorité du SDVE 2022-2027, incluant les transports et le logement de court et de long séjour, en lien avec le CROUS et les collectivités territoriales.

La coordination de l'offre de formation en premier cycle s'inscrit dans le cadre du projet Nouveaux Cursus à l'Université (NCU) « Réussites Plurielles », projet structurant des trois universités normandes coordonné par la ComUE Normandie Université qui vise à faire des réussites étudiantes un enjeu majeur. En effet, l'objectif de ce projet depuis son démarrage en janvier 2019 est de permettre et de reconnaître toutes les formes de réussites des différents publics étudiants : réussir ses études et son insertion professionnelle, valider une ou plusieurs compétences aujourd'hui ou demain, choisir son parcours et ses modalités de formation, se voir reconnaître ses engagements, les valoriser, trouver en l'université un terrain de professionnalisation. « Réussites Plurielles » est une étape de transformation des licences des universités normandes vers un modèle harmonisé d'offre de formation permettant choix et flexibilité dans les parcours d'études ainsi que pauses et reprises d'études à tout moment de la vie. Depuis 2022, l'ensemble des licences est passé au format « Réussites Plurielles » dans leur structuration en unités d'enseignement (UE) (180 ECTS répartis dans 18 UE de compétences disciplinaires, 6 UE de compétences transversale et 6 UE de compétences personnalisées ou préprofessionnelles). Il s'agit de la première pierre angulaire permettant la flexibilisation et la personnalisation des parcours étudiants.

La seconde pierre angulaire est la transformation des licences en approche par compétences (APC) ; cette transformation sera approfondie au cours du présent contrat pour atteindre, d'ici 2028, l'objectif de transformation de toutes les licences (75 mentions). Le développement de la comodalité en constitue la troisième pierre angulaire. L'ensemble de cette transformation en profondeur de l'offre de formation sur le cycle de licence contribuera aussi au développement de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV).

« Réussites Plurielles » est également porteur d'innovations pédagogiques. La ComUE soutiendra les établissements dans leurs politiques d'innovation pédagogique en favorisant l'échange et le partage d'expérience dans le cadre d'ateliers communs ; les Journées de l'innovation pédagogique normandes (JIPN), qui sont organisées conjointement depuis 2017, sont devenues un évènement incontournable pour le territoire qui démontre la force du collectif dans ce domaine de l'innovation pédagogique.

Indicateur de suivi de la mise en œuvre de l'approche par compétences dans le cadre de NCU « Réussites plurielles » :

1. Part de licences mettant en place l'approche par compétences

Jalon 1 : Mise en place d'un outil d'observation des formations (2026)

Objectif 2 : Des actions coordonnées au service de l'expérience étudiante

Les enjeux normands majeurs en matière d'expérience étudiante sont d'accompagner les moments de transition pour favoriser le continuum de formation, d'apporter aux étudiants les meilleures conditions d'épanouissement, d'engagement et de réussite et d'améliorer l'attractivité des campus. Dans ce contexte, le traitement des thématiques suivantes est jugé prioritaire : un meilleur accès aux droits par la

simplification des démarches et la coordination des acteurs ; l'accompagnement vers un logement adapté ; l'accès aux soins et la prise en charge des problématiques de santé mentale ; les mobilités (intrarégionale, nationale, internationale) ; l'engagement étudiant et sa reconnaissance. Pour traiter les thématiques prioritaires, trois objectifs déclinés en actions ont été fixés :

1. Renforcer l'articulation entre les différents schémas de la vie étudiante existants (schéma territorial de la vie et du bien-être étudiant (STVE), coordonné par le rectorat de région académique ; schémas directeurs de la vie étudiante des établissements) :

    - L'élaboration d'un schéma conjoint SDVE/STVE qui devra trouver sa déclinaison dans les établissements de la ComUE – les trois universités normandes se sont engagées dans l'élaboration de leurs schémas directeurs de la vie étudiante – permet de renforcer la cohérence et la complémentarité entre ces différents schémas.

2. Renouveler les modes de coordination des acteurs de la vie étudiante par des espaces de discussion et de concertation innovants :

    - Le suivi de ce schéma sera assuré dans le cadre de la conférence territoriale de la vie étudiante par un comité de suivi incluant les établissements d'enseignement supérieur. La ComUE pilotera avec le rectorat de région académique la conférence territoriale de la vie étudiante et le comité de suivi du SDVE/STVE. Ce comité de suivi du SDVE/STVE fera le lien entre les orientations préconisées par la conférence territoriale et le travail de commissions vie étudiante de territoires, qui seront créées. Il assurera aussi la coordination des groupes de travail thématiques qui seront mis en place.

    - Créées à l'échelle des collectivités intercommunales disposant de sites universitaires, les commissions vie étudiante de territoires permettront de territorialiser les actions et de collaborer à la mise en place des actions répondant aux besoins locaux.

    - La ComUE soutiendra le travail des commissions vie étudiante de territoires et des groupes de travail thématiques. Elle organisera aussi chaque année un grand temps d'animation et d'échange (à l'instar des Assises de la vie étudiante en Normandie organisées par la ComUE depuis 2016) sur une thématique définie en lien avec les groupes de travail thématiques qui pourra conduire à l'adoption d'un plan d'action.

3. Renforcer la connaissance de la vie étudiante pour apporter des réponses adaptées :

    - En complément des observatoires de la vie étudiante (OVE) des établissements, la création d'un observatoire régional de la vie étudiante dont la mission sera, en favorisant la mise en réseaux, de fournir à l'échelle du territoire une information aussi complète, détaillée et objective que possible sur les conditions de vie des étudiants (santé, alimentation, logement, transport, activités culturelles, sportives et associatives, etc.). Au travers de diagnostics partagés et d'enquêtes communes, l'objectif est d'identifier les besoins des établissements, notamment en matière de logement étudiant, de restauration et de transports, et de soutenir le SDVE/STVE dans son suivi et sa mise en œuvre par un véritable outil d'appui au pilotage.

La ComUE sera aussi amenée, dans le cadre du déploiement du SDVE/STVE, à coordonner un certain nombre d'actions mutualisées ou à porter des actions d'envergure régionale en lien direct avec la vie étudiante et de campus (actions sportives, culturelles, associatives, de sensibilisation au développement durable, etc.), qui tout en valorisant chaque campus développeront un sentiment d'appartenance à une communauté et contribueront à renforcer l'attractivité des campus normands. Parmi les 115 actions du SDVE/STVE, certaines seront coordonnées ou portées par la ComUE. Certaines de ces actions, dans le domaine de l'entrepreneuriat étudiant que la ComUE sera amenée à coordonner ou à porter pour les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du SDVE/STVE, et qui prennent appui sur Pépite Normandie, se rattachent à d'autres axes du présent contrat.

Indicateur concernant l'application mobile « Normandie Université en poche »

2. Nombre d'utilisateurs dits uniques de « Normandie université en poche » (utilisateurs qui, s'ils se sont connectés plusieurs fois, ne sont comptabilisés qu'une seule fois) au 2 octobre de l'année concernée.

Indicateur de suivi du déploiement du Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE)

3. Taux de réalisation des actions prévues dans le SDVE.

Jalon 2 : Adoption du SDVE/STVE (2024)

Jalon 3 : Bilan des actions déployées dans le cadre du SDVE/STVE (2027)

Jalon 4 : Mise en place d'un observatoire de la vie étudiante (2027)

Axe 2 : Accroître l'excellence de la recherche normande en renforçant la formation par la recherche

La ComUE Normandie Université assure la coordination des cinq Pôles de Recherche et de Formation par la recherche (PRF) stratégiques, la responsabilité et le pilotage des Fédérations de Recherche (FR CNRS, FED) ainsi que la gestion et l'animation des Écoles Doctorales (ED) Normandes et du Collège des Écoles Doctorales (CED). La responsabilité et le pilotage de ces structures relèvent des compétences de la ComUE.

Les PRF ont été mis en place en 2017 dans un objectif de structuration de la recherche à l'échelle normande, en lien avec la S3 et le SRESRI ainsi que le CPER et le CPIER Vallée de Seine. Cette structuration exemplaire à l'échelle du territoire constitue un terreau fertile pour l'ensemble des laboratoires régionaux, les PRF ayant permis des succès d'envergure incontestable (Carnot, EUR, AMI Equipex+, LabEx, Thèses en IA, AMI Régionales (PLUES, Axes Thématiques Stratégiques)), la signature d'accords-cadres avec les ONR présents sur le territoire (CNRS, Ifremer Inserm, CEA, INRAE), la coordination du comité d'éthique Normandie en matière d'expérimentation animale (CENOMEXA), etc. En outre, les PRF ont joué un rôle déterminant dans la structuration des plateformes régionales par la mise en place de commissions équipement. En effet, s'appuyant sur une connaissance des infrastructures régionales, ces commissions ont défini une stratégie commune permettant de doter le territoire de plateaux techniques de haut niveau en priorisant et rationalisant les demandes d'équipements remarquables.

Ces pôles ont démontré leur efficacité au cours du précédent contrat. Ils jouissent aussi d'une excellente notoriété au sein de la communauté académique. Pour cette période contractuelle, les missions opérationnelles des PRF seront, d'une part, renforcées, et, d'autre part, étendues à de nouvelles missions. La feuille de route définissant les attributions et les modes de gouvernance de ces PFR sera aussi revue pour permettre une meilleure articulation avec les stratégies de recherche des établissements membres de la ComUE.

Les PRF continueront d'accompagner l'émergence, la structuration et le développement de projets et de réseaux d'envergure nationale et internationale. Il s'agit d'amplifier l'émergence de projets pluridisciplinaires et de renforcer leur mission d'expertise des projets de recherche en appui de la définition d'une stratégie de recherche coordonnée. Dans le cadre de leur mission d'expertise, les PRF prendront part à l'expertise externe des allocations doctorales régionales et d'établissements dont les établissements ont confié à la ComUE Normandie Université l'organisation. En complément de leur rôle en matière de

stratégie de recherche coordonnée, une nouvelle mission de prospective leur sera confiée pour identifier les opportunités pour la recherche future.

Objectif 1 : Renforcer le continuum formation recherche

La structuration de la formation doctorale sur le territoire normand a atteint sa maturité. L'offre de formation mutualisée par le Collège des Écoles Doctorales (CED) et spécifique à chaque école doctorale (ED) s'est développée et l'insertion professionnelle des docteurs formés en Normandie a progressé. Pour cette période contractuelle des axes d'amélioration ont toutefois été identifiés, particulièrement dans le cadre de la délivrance conjointe du doctorat avec les établissements co-accrédités[2] : en premier lieu, il s'agira de s'assurer de la conformité de la politique et de la formation doctorales avec les évolutions du cadre national de formation et du référentiel d'évaluation du HCÉRES[3]. Ensuite, en concertation avec les établissements co-accrédités, il s'agira d'enrichir l'offre de formation et d'animation à destination des doctorants. L'objectif est notamment de contribuer à élargir les secteurs d'insertion professionnelle des docteurs.

La refonte de l'offre de formation engagée en 2022 sera poursuivie (éthique de la recherche, enjeux de la transition socio-écologique notamment en matière de recherche), pour renforcer les actions d'animations et de formation afin de répondre aux objectifs d'emploi des docteurs formés aux métiers hors recherche. En prenant appui en partie sur le PUI Normandie de véritables parcours de formation répondant à la notion de certification ou de suppléments au diplôme de doctorat seront créés. Un suivi dynamique du parcours des doctorants de Normandie permettra aussi d'améliorer les procédures partagées par les différents acteurs de la formation doctorale (UR, ED, CED, établissements, etc.).

L'offre de formation master et les ED normandes sont en cohérence avec les PFR. Ainsi, le renforcement de l'articulation entre recherche et formation par la recherche sur le continuum master-doctorat constitue un des leviers de la stratégie partagée du présent contrat pour accroître l'excellence de la recherche et l'attractivité de l'ESR à l'échelle du territoire. Il s'agira de conforter l'école universitaire de recherche (EUR) XL-Chem (chimie) et les trois graduate schools (GS) normandes – MINMACS (mathématiques et informatique) GS-MES (matériaux et énergie) et N2P (physique nucléaire). Il s'agira aussi d'étendre le modèle des EUR/GS normandes à d'autres disciplines par la création au cours du prochain contrat de deux à trois nouvelles graduate schools à vocation normande avec pour ambition commune d'adosser à terme à chaque PRF/ED une GS/EUR. Notamment sont en projet la création d'une GS HCS, adossée au PRF « Humanités, Culture, Sociétés » (HCS), et d'une GS MULTIRISQUE adossée principalement au pôle « Continuum Terre-Mer » (CTM).

Pour soutenir cette ambition commune de structuration d'une offre de formation attractive assurant un continuum master-doctorat de haut niveau dans des domaines d'excellence du territoire normand, les établissements s'appuieront sur une stratégie d'internationalisation concertée. Cette dernière viendra compléter les différents leviers déjà mobilisés en termes d'ouverture internationale par les ED (programmes de mobilité sortante), la ComUE (programme de mobilité Erasmus+ pour les doctorants) et les établissements (EUR/GS). Ainsi, avec l'objectif de poursuite et de renforcement de l'ouverture internationale du doctorat, trois leviers seront mobilisés :

---

[2] Co-accréditation entrée en vigueur au 1er septembre 2023 (Décret n° 2022-1504 du 1er décembre 2022 modifiant le décret n° 2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la ComUE). Avant l'entrée en vigueur de cette disposition, la ComUE était le seul établissement accrédité à délivrer le doctorat en Normandie. La délivrance conjointe du diplôme de doctorat avec les établissements co-accrédités répond au besoin exprimé par les établissements de la ComUE de pouvoir faire valoir, vis-à-vis leurs partenaires européens la délivrance des trois grades de diplômes reconnus dans le système européen (LMD) dans le développement de leurs projets d'alliances européens.

[3] Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et référentiel HCÉRES d'évaluation des formations du 3e cycle (Vague C)

1. Développer une politique de mobilité entrante en formation doctorale en Normandie, en mobilisant les outils actuels et émergents tels que les cotutelles, les alliances européennes ou l'ouverture à l'international des modalités de recrutement ;
2. Renforcer les actions de communication, pour promouvoir l'attractivité de cette offre de formation auprès des étudiants internationaux.
3. Renforcer l'insertion des établissements dans les réseaux européens et internationaux, par la création de consortiums pédagogiques et le développement de réseaux et de partenariats européens et internationaux.

Indicateurs sur l'évaluation des formations de 3ème cycle. Quatre indicateurs se rapportant chacun à un des quatre domaines du référentiel HCERES d'évaluation des formations de 3ème cycle (Vague C) sont retenus. Ces indicateurs sont évalués sur une échelle d'auto-évaluation de 1 à 5 :

4. Ouverture à l'international : la formation doctorale intègre des co-tutelles de thèse et des mobilités sortantes des doctorants, en s'appuyant sur les partenariats structurants des différents acteurs de son périmètre et des dispositifs de soutien financier ;

5. Définition et mise en œuvre de contenus et de méthodes de formation adaptés pour développer et valoriser les compétences des doctorants : la formation doctorale valorise les compétences acquises par les doctorants dans le parcours de formation et, en particulier, à travers leurs travaux de recherche. Elle s'appuie notamment à cette fin sur la constitution de portfolios ;

6. Suivi du devenir professionnel des docteurs : la pertinence de la formation doctorale est analysée à travers la qualité du parcours professionnel des docteurs et mesurée à partir des enquêtes de suivi du devenir professionnel et de cohortes ;

7 Processus d'évaluation interne et d'amélioration continue : l'école doctorale analyse les résultats de l'évaluation de la formation doctorale et propose des actions correctives en vue de l'évolution de cette dernière, en s'appuyant sur son conseil.

Indicateurs d'internationalisation et attractivité de l'EUR XL-Chem :

8. Nombre de candidats dans les parcours de l'EUR XL-Chem ;

9. Part d'étudiants originaires de France hors Normandie dans les parcours de l'EUR XL-Chem ;

10. Part d'étudiants internationaux dans les parcours de l'EUR XL-Chem ;

11. Heures d'enseignement effectuées par des enseignants-chercheurs et des chercheurs internationaux dans les parcours de l'EUR XL-Chem (pour un total d'environ 300 heures d'enseignement) ;

12. Nombre d'accords internationaux et de projets déposés en réponse à des appels à projets internationaux dans le cadre de l'EUR XL-Chem.

Jalon 5 : Réalisation d'un bilan du modèle des EUR/GS normandes en termes d'attractivité et d'ouverture internationale (2026)

Jalon 6 : Autoévaluation des formations du 3e cycle (2025)

Objectif 2 : Se doter d'une politique de science ouverte commune et ambitieuse

Initiée dès 2017 avec l'ouverture du portail HAL Normandie Université, regroupant les publications des chercheurs normands déposés sur le principe de l'auto-archivage (voie verte), la politique commune normande en faveur de la science ouverte n'a cessé de se développer depuis. En 2021, pour mettre en œuvre les actions de l'axe 2 du Schéma directeur de la documentation en Normandie, une gouvernance dédiée aux projets de science ouverte en Normandie a été mise en place. Elle se compose d'un comité de pilotage, d'une cellule de coordination et de cinq groupes de travail : portail HAL Normandie Université ; atelier de la donnée en Normandie ; identifiants recherche ; bibliométrie et soutien à l'édition ouverte. Ce dernier groupe de travail implique, dans le cadre de la ComUE, les deux Presses universitaires du territoire (Caen et Rouen-Le Havre).

L'ambition pour la prochaine période contractuelle est de créer un écosystème de la science ouverte en Normandie en mutualisant, autant que possible, les outils et les services aux chercheurs, en accordant une place importante au partage d'expériences entre les établissements. Le développement de cet écosystème se poursuivra en concertation avec les représentants de la recherche, de la documentation et de l'édition scientifique (en s'appuyant sur les Presses universitaires). Ce principe de coopération entre acteurs de la science ouverte a notamment été mis en œuvre sur le projet d'état des lieux des revues scientifiques en Normandie qui prévoit la constitution d'une pépinière de revues en libre accès. Un baromètre normand de la science ouverte a été mis en place qui permettra de suivre la progression du taux d'ouverture des publications en établissant des comparaisons avec le baromètre national de la science ouverte.

La formation des usagers – chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, personnels d'appui à la recherche et professionnels de l'information scientifique et technique – constitue dans ce cadre un axe de travail majeur pour la prochaine période contractuelle. Les formations sur le libre accès et le dépôt dans HAL ont débuté avec une première campagne en 2017-2018 et ont été renouvelées régulièrement depuis. Dans cette dynamique, un module de sensibilisation à la gestion des données de la recherche a été lancé en novembre 2022. A terme, d'autres modules de formation seront développés en lien étroit avec les réflexions des groupes de travail pour proposer une offre globale sur la science ouverte (édition ouverte, en particulier sur la voie diamant, *data papers*, entrepôts de données de la recherche, identifiants recherche, bibliométrie, etc.). Cette démarche de développement et de diversification de l'offre de formation s'appuie sur le soutien et l'expertise du centre de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB), Média Normandie. Le centre propose des actions de formations de formateurs et de sensibilisation des personnels d'appui à la recherche (bibliothèque, direction recherche, archivistes, personnels d'appui dans les unités de recherche, etc.) à la science ouverte, en particulier sur l'accompagnement à la gestion des données et logiciels et à la prise en compte des obligations science ouverte lors des réponses aux appels à projets nationaux et européens. Ces actions prennent notamment la forme de retour d'expériences d'établissements français, de cycles de visioconférences à visée opérationnelle et de journées d'étude. Dans la continuité de l'ouverture de la science, une réflexion sera aussi menée pour proposer aux établissements une offre de formation à destination des personnels d'appui de la recherche et des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des doctorants pour accompagner le développement du dialogue entre science et société.

Indicateur sur la formation des usagers à la science ouverte

13. Nombre d'usagers formés à la science ouverte par année civile.

Indicateur sur l'ouverture des publications

14. Taux d'ouverture des publications du baromètre normand pour la science ouverte (par année civile)

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la nouvelle charte de signature des publications HAL Normandie Université :

15. Nombre total de publications déposées en texte intégral dans HAL Normandie Université au 1er janvier

16.Taux de dépôt des publications en texte intégral dans HAL Normandie Université au 1er janvier.

Jalon 7 : Adoption d'une politique commune de science ouverte (2024).

Jalon 8 : Adoption de la révision de la charte de signature unique des publications et mise en place d'une méthodologie de suivi de son application (2024).

Axe 3 : Promouvoir l'innovation sous toutes ses formes

La valorisation, et toute la chaîne de processus qu'elle engendre (de la détection à la startup en passant par la recherche partenariale et la formation et la sensibilisation à l'innovation) est aujourd'hui totalement intégrée dans la stratégie des établissements et renforcée par la labellisation du PUI Normandie comme l'un des cinq PUI labellisés en phase expérimentale, en 2021, et prolongé en 2023, dans le cadre de l'appel à projet PUI 2. Le PUI Normandie, porté par la ComUE Normandie Université, pour ses membres, ses associés, le CNRS et l'Inserm, fédère l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'innovation normand et capitalise sur une structuration de cet écosystème qui s'est consolidé depuis 2016. Des interactions fortes ont ainsi été développées entre les acteurs de l'innovation et plusieurs dispositifs structurants ont été mis en œuvre contribuant à la création d'une réelle chaîne intégrée de l'innovation en Normandie.

Objectif 1 : Renforcer la structuration de l'écosystème d'innovation

L'ambition des établissements de la ComUE est de renforcer l'écosystème de l'innovation existant sur le territoire en amplifiant significativement et durablement ses interactions avec les acteurs socio-économiques. Pour cela, Normandie Université continuera à coordonner la mise en place du PUI Normandie qui élaborera et mettra en œuvre des chaînes d'innovation intégrées sur des priorités sectorielles de manière concertée, facilitera l'accès des acteurs socio-économiques à l'offre de compétences et de technologies, contribuera à favoriser l'insertion professionnelle et améliorera la visibilité et la lisibilité de la ComUE, en collaboration étroite avec celles des établissements, pour s'adresser au monde socio-économique.

Le PUI Normandie ambitionne en effet de consolider et de transformer cet écosystème par le déploiement de chaînes d'innovations intégrées et sur-mesure pour chacune des priorités sectorielles (PS) qu'il prévoit : Innovation en Santé et Bien-Être (ISBE), Innovation Énergétique et Écologique pour l'Environnement (I3E), Innovation et Société Numérique (ISN) et Innovation Sociale, Développement, Culture et Territoire (ISDCT). Sur chacune de ces priorités, sont associés les acteurs publics et privés concernés avec pour objectif commun de développer des formes de valorisation cohérentes avec à la fois les besoins et les demandes des acteurs socio-économiques et l'excellence de la recherche des unités de recherche concernées. Ces objectifs qui touchent à la « méthode » ambitionnent d'accroître significativement le volume d'activités de valorisation sous toutes ses formes entre les mondes académiques et socio-économiques.

La ComUE assure le portage du PUI et la coordination opérationnelle de la mise en œuvre et du suivi de son plan d'action. Elle veillera à renforcer sa gouvernance propre et l'animation de ses instances de gouvernance (COMOP, CODIR, COS) et à fédérer autour du PUI les acteurs de l'innovation dans une démarche de co-construction.

Indicateurs de suivi annuel du PUI Normandie (par année civile) :

17. Nombre de contrats de recherche avec des entreprises signés dans l'année

18. Nombre de contrats d'exploitation sur titre de propriété intellectuelle signés dans l'année

19. Nombre de créations, dans l'année, de start-ups issues des établissements publics de recherche fondateurs du PUI

20. Nombre de laboratoires communs, labellisés ANR ou non, en cours (public/privé)

Jalon 9 : Point d'étape PUI (2026)

Objectif 2 : Soutenir l'entrée de Normandie Valorisation dans sa phase d'accélération

Compétence propre de Normandie Université, Normandie Valorisation (NV) concrétise à l'échelle normande la consolidation d'un espace de coopération et de solidarité permettant son déploiement.

Labellisée SATE (Société d'accélération de Transfert Expérimentale) depuis 2017, sa mission consiste à fournir à l'écosystème normand des expertises additionnelles nécessaires à la consolidation d'une chaîne de valorisation complète en Normandie en ce qui a strictement trait aux activités de transfert. Ceci se matérialise par la multiplication d'actions – s'inscrivant à la convergence des innovations dites *technology push* et *market pull* – permettant de convertir de façon pérenne et efficiente des résultats de laboratoire en applications (produits et services) destinées au monde socio-économique.

Normandie Valorisation se distingue par la stratégie qu'elle mène, volontairement agile, lui permettant d'assurer sa mission qualifiable d'intérêt public tout en expérimentant des initiatives pour accroître le flux de transfert des résultats de la recherche publique. La singularité du dispositif mutualisé repose sur le fait qu'il est à la fois « avec et pour les établissements » – ce qui se traduit par son imbrication à leurs cellules de valorisation – tout en étant doté d'une gouvernance souveraine en ce qui a trait aux investissements.

Il s'agit désormais de consolider son modèle par la mise en œuvre d'une phase d'accélération de ses activités, en capitalisant sur les forces en place afin de transférer vers le monde socio- économique un nombre grandissant de projets dits deeptech répondant aux enjeux de souveraineté et de réindustrialisation du pays. Les actions s'inscrivent dans le plan stratégique de Normandie Valorisation pour la période considérée ainsi que dans la trajectoire du site normand de sorte à contribuer significativement au plan stratégique du PUI normand sur le volet transfert technologique.

Les actions qui seront menées s'articuleront autour de quatre axes stratégiques :

- Cibler des thématiques et des équipes, en cohérence avec les stratégies d'établissements de sorte à optimiser l'effort en prenant en compte le potentiel valorisable mais aussi le niveau d'acculturation des chercheurs ;

- Densifier significativement le flux d'entrée d'inventions par le déploiement de scouts/analystes d'opportunités dédiés à 100 % à la détection, et ce, en synergie avec les cellules de valorisation des établissements et en cohérence avec le PUI ;

- Déployer une stratégie de co-investissement en maturation aux côtés de PME et ETI n'ayant encore jamais collaboré avec un des établissements ;

- Lancer des appels à manifestation d'intérêt (AMI) spécifiques de type *market pull* en lien direct avec les priorités sectorielles définies par le PUI et en convergence avec les différents programmes portés par les établissements qui intègrent la valorisation comme un de leurs objectifs premiers sur le volet transfert et startups.

Indicateurs de suivi annuel de Normandie Valorisation (par année civile) :

21. Nombre de déclarations d'invention (DI) et nombre de déclarations logiciels (DL)

22. Nombre de licences/cessions

23. Nombre de dépôts prioritaires

Jalon 10 : Point d'étape entrée Normandie Valorisation dans la LPR (2025).

Objectif 3 : Massifier la sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant et renforcer son accompagnement

Véritable stimulus de créativité, la promotion de l'entrepreneuriat étudiant facilite l'émergence de projets et de nouvelles activités créatrices d'emplois sur le territoire. Elle est assurée par Pépite Normandie, en collaboration étroite avec les établissements membres et associés de Normandie Université.

La ComUE repensera ses dispositifs de communication destinés à promouvoir l'entrepreneuriat auprès du public étudiant et les actions destinées à fédérer cette communauté. Il s'agit de valoriser davantage les « beaux parcours » des étudiants issus des établissements membres et associés, et de massifier les actions de sensibilisation afin de toucher davantage d'étudiants et en ciblant plus spécifiquement les cursus dits « éloignés de l'entrepreneuriat ». La communauté enseignante a un rôle majeur dans le soutien des actions et la diffusion de l'esprit d'entreprendre.

L'accompagnement par la ComUE des étudiants portant un projet entrepreneurial sera renforcé. Normandie Université facilitera l'accès au Statut National d'Étudiant Entrepreneur (SNEE) grâce à une communication plus impactante et inspirante et à une amélioration de la prise en charge des candidatures. La ComUE s'appuiera sur le référentiel national de compétences entrepreneuriales – « Concevoir et développer son projet entrepreneurial » (CDPE) –, et mesurera l'impact sur les parcours en termes de créations d'entreprises et insertion professionnelle. Le parcours de formation continuera d'être perfectionné, notamment par la création de nouveaux modules e-learning et par un renforcement des interventions d'experts issus du monde socio-économique. Le dispositif de mentorat des étudiants entrepreneurs prendra également de l'ampleur, en développant le panel de mentors et en proposant une animation spécifique de cette communauté.

Pour assurer la réussite de la promotion de l'entrepreneuriat étudiant, la ComUE, en concertation étroite avec les établissements, structurera et animera un réseau de référents entrepreneuriat dans chacune de leurs composantes dans le but de toucher davantage d'étudiants, avec une attention particulière portée aux étudiants des filières les plus éloignées de la culture entrepreneuriale. Veillant au développement de compétences transversales et assurant une meilleure employabilité des étudiants normands, l'ensemble des actions de sensibilisation et d'accompagnement du Pépite Normandie est garant du rayonnement du dispositif et du monde universitaire au sein du tissu socio-économique régional.

Indicateurs de suivi du Pépite Normandie (année civile) :

24. Nombre d'étudiants bénéficiant du SNEE

25. Pourcentage de femmes bénéficiant du SNEE

26. Nombre de diplômés du D2E

Jalon 11 : Audit de renouvellement du label Pépite (2025).

Axe 4 : Un pilotage renouvelé

La ComUE devra trouver des modes d'organisation et de fonctionnement simplifiés, souples et réactifs en accord avec son rôle de coordination pour rendre l'élaboration et la mise en œuvre des actions communes plus efficaces. Une stratégie de communication concertée sera aussi mise en œuvre pour accroître la visibilité et l'attractivité de l'ESR normand et le développement d'une stratégie commune du numérique sera poursuivi pour répondre aux enjeux de transformation numérique, en lien avec la révision du schéma directeur numérique normand (SDNN) et le développement sur le territoire de projets numériques structurants en matière de stockage et de traitement de données.

Objectif 1 : Mettre en place une gouvernance et un pilotage en accord avec le rôle de coordination de la ComUE

La ComUE apparaît comme l'instrument institutionnel le plus adapté aux spécificités du site normand pour organiser la coordination territoriale entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, éloignés les uns des autres géographiquement

Un travail a été engagé au cours du précédent contrat sur le fondement de l'ordonnance de 2018 sur la transformation de la ComUE en ComUE expérimentale. Ce travail qui a donné lieu à de nombreux échanges dans les instances de la ComUE et avec le MESR et qui a abouti en 2022 à un projet de statuts de ComUE expérimentale, a engagé une réflexion sur les modes d'organisation et de fonctionnement de la coordination territoriale en Normandie.

Les établissements ont le souhait de poursuivre la structuration engagée de l'ESR normand dans le cadre d'une ComUE qui ne soit pas intégrative – préparant une fusion ou une intégration – mais qui, tout en étant dotée de compétences propres et de moyens mis en commun dans le cadre de ses structures internes, reste coordinatrice. Si les établissements s'accordent sur le fait que les actions communes doivent être consolidées et amplifiées au sein de la ComUE, ces actions communes doivent, dans le respect du principe de subsidiarité, viser à apporter une plus-value incontestable.

La ComUE poursuivra au cours de ce contrat la réflexion engagée sur les modes d'organisation et de fonctionnement les plus appropriés, en lien avec ses statuts et son règlement intérieur, pour servir le projet partagé des établissements membres. Cette réflexion visera à :

- Conduire à une meilleure appropriation de la ComUE par l'ensemble des établissements en poursuivant l'intégration des membres associés dans les instances[4] ;
- Resserrer la composition du conseil d'administration et du conseil académique en respectant une représentation équilibrée des différentes catégories de personnels et des usagers ;
- Clarifier, compte tenu des compétences transférées à la ComUE, le rôle du conseil académique ;
- Mettre en place des espaces nouveaux de dialogue et de concertation favorisant la co-construction et la mise en œuvre conjointe afin de rendre l'élaboration et la mise en œuvre collectives de ces

[4] L'association de huit établissements est reconnue par décret du 28 août 2018 : Centre des études supérieures industrielles, Centre de lutte contre le cancer François Baclesse, CHU de Caen Normandie, Ecole de management de Normandie, École supérieure d'arts et design Le Havre-Rouen, École supérieure d'arts et médias de Caen-Cherbourg, École supérieure d'ingénieurs en génie électrique et UniLaSalle. Cinq autres établissements sont associés à la ComUE par délibération de son conseil d'administration : CHU de Rouen Normandie, BUILDERS école d'ingénieurs, CROUS Normandie, NEOMA Business School et Labéo. Il conviendra de donner une portée réglementaire à l'association de ces établissements. Une démarche d'association a été aussi engagée avec le Centre de lutte contre le cancer Henri-Becquerel qui devra être poursuivie.

actions plus efficaces. À l'instar de la commission documentation, édition et science ouverte ou de la commission numérique dont la gouvernance a montré son efficacité, il serait pertinent que d'autres commissions dotées de comités opérationnels et de groupes de travail, en lien avec les compétences de coordination de la ComUE puissent être constituées pour préparer la définition et assurer le suivi de la mise en œuvre des actions de la ComUE (culture scientifique, technique et industrielle, innovation pédagogique, international, etc.).

Jalon 12 : Création de commissions dotées de comités opérationnels et de groupes de travail par décision du conseil d'administration selon des modalités définies par voie de révision du règlement intérieur (2024)

Jalon 13 : Mise en place d'un outil de pilotage et de suivi de l'activité de coordination territoriale de la ComUE (2025)

Jalon 14 : Mettre en place un plan d'action pour s'assurer de la solidité du modèle économique (2025)

Objectif 2 : Poursuivre les mutualisations au service de la communauté en matière de numérique

Au cours du présent contrat, le schéma directeur du numérique normand (SDNN) qui porte des objectifs stratégiques communs aux établissements de l'ESR dans le respect de leurs objectifs stratégiques et de leurs spécificités, sera révisé. Parmi les axes actuellement à l'étude dans ce SDNN, celui dédié à la mutualisation de services se démarque dès à présent par l'intérêt unanime reçu auprès des établissements, aboutissement des efforts de collaboration et des travaux de coordination menés de longue date.

En effet, outre les collaborations habituelles concernant le numérique au sein de la ComUE, les établissements se sont engagés dans un processus de labellisation des centres de données régionaux CDR1 et CDR2 qui va se concrétiser par la mise en place de services mutualisés bénéficiant à l'ensemble de l'ESR normand. Dans ce cadre, un premier jalon va consister à développer un certain nombre de services à la recherche, notamment la mise à disposition de ressources de stockage à l'ensemble des chercheurs, mais aussi de puissance de calcul adaptée à leurs besoins très variés. Cette mise en place ambitieuse et complexe constituera donc un objectif majeur du présent contrat de site. Elle s'accompagnera au fil du temps de la mise en place de services visant d'autres publics (application mobile pour les étudiants, etc.), et pourra bénéficier du travail de coordination mené par Normandie Université. Enfin, ce contrat de site pourra être étendu aux autres objectifs actuellement à l'étude dans le cadre du SDNN, selon l'avancée de ces derniers et l'adhésion dont ils bénéficient.

Jalon 15 : Adoption du Schéma Directeur du Numérique Normand SDNN (2024)

Jalon 16 : Déploiement de l'offre de services mutualisés à la recherche (2025)

Objectif 3 : Accroître la visibilité et l'attractivité de la communauté par une stratégie de communication concertée

Avec pour ambition d'accroître la visibilité et l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

en Normandie, la ComUE Normandie Université veut renforcer sa communication sur les actions menées sur le territoire, tant en interne qu'en externe. Cela se traduira par une stratégie de communication concertée avec les établissements membres, ayant pour objectif de valoriser les actions propres à la ComUE mais également celles des établissements.

Cette stratégie de communication s'appuiera sur le projet partagé, pour fédérer une communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche normande, en développant le sentiment d'appartenance, et pour renforcer la visibilité de Normandie Université aux niveaux national et international.

Dans le cadre de ses missions, la ComUE Normandie Université coordonnera la définition des objectifs stratégiques et opérationnels de cette communication concertée ainsi que leur mise en œuvre, en lien étroit avec les établissements, en prenant appui sur leurs directions de la communication.

Indicateurs de suivi des actions de communication concertée et partagée :

27. Taux d'engagement sur les réseaux sociaux Facebook, Twiter/X, LinkedIn et Instagram (synthèse Hootsuite par année civile) ;

28. nombre de fans et abonnés ;

29. Nombre de présents au concours MT 180 (en ligne étudiants ; en ligne autres).

III. Mise en œuvre du contrat

Un rendez-vous de dialogue annuel permettra de faire le bilan de la mise en œuvre des orientations et des actions du présent contrat, et de faire un point sur la situation financière de la Comue Normandie université et sur ses principaux projets contribuant à la réalisation des objectifs décrits ci-dessus.

IV. Annexe : récapitulatif des indicateurs et des jalons

INDICATEURS	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2027
AXE 1. Accroître l'attractivité des campus normands			
Mise en œuvre de l'approche par compétences dans le cadre de NCU « Réussites plurielles »			
1.Part de licences mettant en place l'approche par compétences	0	0	75 (100 % des mentions de licences)
Application mobile « Normandie Université en poche »			
2.Nombre d'utilisateurs dits uniques de l'application mobile « Normandie université en poche » (utilisateurs qui, s'ils se sont connectés plusieurs fois, ne sont comptabilisés qu'une seule fois) au 2 octobre de l'année concernée		28875	35000 (+21,2 %)
Déploiement du Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE)			
3.Taux de réalisation des actions prévues dans le SDVE		64 % (SDVE 2017-2021)	75 % (SDVE 2022-2027) (+17,2 %)
AXE 2. Accroître l'excellence de la recherche normande en renforçant la formation à et par la recherche			
Évaluation des formations de 3ème cycle – quatre indicateurs se rapportant chacun à un des quatre domaines du référentiel HCERES d'évaluation des formations de 3ème cycle (Vague C) sont retenus. Ces indicateurs sont évalués sur une échelle d'auto-évaluation de 1 à 5 :			
4.Ouverture à l'international : la formation doctorale intègre des co-tutelles de thèse et des mobilités sortantes des doctorants, en s'appuyant sur les partenariats structurants des différents acteurs de son périmètre et des dispositifs de soutien financier	2/5		4/5
5. Définition et mise en œuvre de contenus et de méthodes de formation adaptés pour développer et valoriser les compétences des doctorants : la formation doctorale valorise les compétences acquises par les doctorants dans le parcours de formation et, en particulier, à travers leurs travaux de recherche. Elle s'appuie notamment à cette fin sur la constitution de portfolios	2/5		4/5
6.Suivi du devenir professionnel des docteurs : la pertinence de la formation doctorale est analysée à travers la qualité du parcours professionnel des docteurs et mesurée à partir des enquêtes de suivi du devenir professionnel et de cohortes	2/5		4/5
7.Processus d'évaluation interne et d'amélioration continue : l'école doctorale analyse les résultats de l'évaluation de la formation doctorale et propose des actions correctives en vue de l'évolution de cette dernière, en s'appuyant sur son conseil.	2/5		4/5

INDICATEURS	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2027
Internationalisation et attractivité de l'EUR XL-Chem			
8. Nombre de candidats dans les parcours de l'EUR XL-Chem	978	1639	1500 (+14,6 % / 2021-2022)
9. Part d'étudiants originaires de France hors Normandie dans les parcours de l'EUR XL-Chem	18,63 %	16,48 %	50 % (+184,8 % / 2021-2022)
10. Pourcentage d'étudiants internationaux dans les parcours de l'EUR XL-Chem	11,44 %	10,48 %	25 % (+128,1 % / 2021-2022)
11. Heures d'enseignement par des enseignants-chercheurs et des chercheurs internationaux dans les parcours de l'EUR XL-Chem (pour un total d'environ 300 heures d'enseignement)	23	36	60 (+73,9 % / 2021-2022)
12. Nombre d'accords internationaux et de projets déposés en réponse à des appels à projets internationaux dans le cadre de l'EUR XL-Chem.	17	23	50 (+150 % / 2021-2022)
Formation des usagers à la science ouverte			
13. Nombre d'usagers formés à la science ouverte par année civile		574	600 (+4,5 %)
Ouverture des publications			
14.Taux d'ouverture des publications du baromètre normand pour la science ouverte (par année civile)		64 %	75 % (+17,2 %)
Suivi de la mise en œuvre de la nouvelle charte de signature des publications HAL Normandie Université			
15. Nombre total de publications déposées en texte intégral dans HAL Normandie Université au 1er janvier		25730	35000 (+36 %)
16. Taux de dépôt des publications en texte intégral dans HAL Normandie Université au 1er janvier.		44 %	65 % (+47,7 %)

INDICATEURS	Valeur 2021	Valeur 2022	Cible 2027
AXE 3. Promouvoir l'innovation sous toutes ses formes			
Indicateurs de suivi annuel du PUI Normandie (par année civile)			
17. Nombre de contrats de recherche avec des entreprises signés dans l'année	209	178	240 (+34,8 % / 2022)
18. Nombre de contrats d'exploitation sur titre de propriété intellectuelle signés dans l'année	37	9	26 (+13 % / 2021-2022)
19. Nombre de créations, dans l'année, de start-ups issues des établissements publics de recherche fondateurs du PUI	5	2	10 (+185,7 % / 2021-2022)
20. Nombre de laboratoires communs, labellisés ANR ou non, en cours (public/privé)	8	10	15 (+50 % / 2022)
Indicateurs de suivi annuel de Normandie Valorisation (année civile)			
21. Nombre de déclarations d'invention (DI) et nombre de déclarations logiciels (DL)	18	20	40 (+100 % / 2022)
22. Nombre de licences/cessions	13	5	30 (+233,3 % / 2021/2022)
23. Nombre de dépôts prioritaires	6	6	30 (+400 %)
Indicateurs de suivi du Pépite Normandie (année civile)			
24. Nombre d'étudiants bénéficiant du SNEE		159	200 (+25,8 %)
25. Pourcentage de femmes bénéficiant du SNEE		39 %	50 % (+28,2)
26. Nombre de diplômés du D2E		8	30 (+275 %)
AXE 4. Un pilotage renouvelé			
Suivi des actions de communication concertées et partagées			
27. Taux d'engagement sur les réseaux sociaux Facebook, Twiter/X, LinkedIn et Instagram (synthèse Hootsuite par année civile)	4,30 %	4,64 %	6 % (+39,5 % / 2021)
28. nombre de Fans et abonnés	8848	10089	13000 (+46,9 % / 2021)
29. Nombre de présents au concours MT 180 (en ligne étudiants ; en ligne autres)	20 (200 ; 250)	96 (417 ; 50)	400

JALONS	2022	2023	2024	2025	2026	2027
AXE 1 : Accroître l'attractivité des campus normands						
1. Mise en place d'un outil d'observation des formations (2026)						
2. Adoption du SDVE/STVE (2024)						
3. Bilan des actions déployées dans le cadre du SDVE/STVE (2027)						
4. Mise en place d'un observatoire de la vie étudiante (2027)						
AXE 2 : Accroître l'excellence de la recherche normande en renforçant la formation par la recherche						
5. Réalisation d'un bilan du modèle des EUR/GS normandes (2026)						
6. Autoévaluation des formations du 3e cycle (2025)						
7. Adoption d'une politique commune de science ouverte (2024)						
8. Adoption de la révision de la charte de signature unique des publications et mise en place d'une méthodologie de suivi de son application (2024)						
AXE 3 : Promouvoir l'innovation sous toutes ses formes						
9. Point d'étape PUI (2026)						
10. Point d'étape entrée Normandie Valorisation dans la LPR (2025)						
11. Audit de renouvellement du label Pépite (2025)						
AXE 4 : Un pilotage renouvelé						
12. Création de commissions dotées comités opérationnels et de groupes de travail par décision du conseil d'administration selon des modalités définies par voie de révision du règlement intérieur (2024)						
13. Mise en place d'un outil de pilotage et de suivi de l'activité de coordination territoriale de la ComUE (2025)						
14. Mettre en place un plan d'action pour s'assurer de la solidité du modèle économique (2025)						
15. Adoption du Schéma Directeur du Numérique Normand (2024)						
16. Déploiement de l'offre de services mutualisés à la recherche (2025)						

Fait à Paris, le

Le/La ministre de l'enseignement Supérieur et de la recherche XX	Le/La président/présidente de l'établissement XX XX

Pour les conventions de coordination territoriale :

Le/La président/présidente de l'établissement XX XX	Le/La président/présidente de l'établissement XX XX

En présence de :

Le ministre de XX XX	Le ministre de xx XX

En partenariat avec les organismes de recherche :

Le président-directeur général du XX XX	Le président-directeur général du XX XX
Le président-directeur général du XX XX	

-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-024.

Cotisation de l'Université de Caen Normandie à Normandie Université au titre de l'année 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu la délibération n°2023-12-03 du Conseil d'Administration de Normandie Université ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve la cotisation d'un montant de 120 000 euros de l'Université de Caen Normandie à Normandie Université au titre de l'année 2024.

Annexe : Délibération n°2023-12-03 du Conseil d'Administration de Normandie Université.

Résultat du vote : 30 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Normandie Université

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 4 décembre 2023

Délibération CA n° 202312-03

NOTE COTISATION DES MEMBRES ET ASSOCIES

Approbation par le CA de la cotisation des Membres et Associés à Normandie Université

Rappel :

Une clé de répartition de la cotisation financière des Membres au fonctionnement de Normandie Université a été votée par le Conseil d'Administration du 5 novembre 2014.

Cette clé devait :

- être simple et stable ;
- conduire à une lecture par typologie d'établissement ;
- assurer le financement des charges de structure de Normandie Université ;
- contribuer aux moyens nécessaires pour mettre en œuvre les compétences propres et partagées définies dans les statuts ;
- traduire concrètement l'adhésion de chacun au projet partagé.

Sur ces principes, la clé de répartition en nombre de parts adoptée est présentée Tableau 1. Depuis 2015, sur la base d'un ticket unitaire de 15 000 €, la contribution financière des Membres aux charges de structure de Normandie Université est présentée Tableau 2.

UNICAEN	**8**
URN	8
ULHN	4
INSA Rouen Normandie	2
ENSI Caen	2
ENSA Normandie	1

Tableau 1

UNICAEN	**120 000 €**
URN	120 000 €
ULHN	60 000 €
INSA Rouen Normandie	30 000 €
ENSI Caen	30 000 €
ENSA Normandie	15 000 €

Tableau 2

Proposition :

Il est proposé pour l'année 2024 de reconduire le prix du ticket unitaire. La contribution des membres pour l'année 2024 est donc proposée identique à celle des années précédentes dans le Tableau 3.

UNICAEN	**120 000 €**
URN	120 000 €
ULHN	60 000 €
INSA Rouen Normandie	30 000 €
ENSI Caen	30 000 €
ENSA Normandie	15 000 €

Tableau 3

Rappel :

Dans le même ordre d'idées, la clé de répartition adoptée pour les Associés pour la définition de leur contribution financière au fonctionnement de Normandie Université est présentée Tableau 4. Le montant est reporté Tableau 5.

Etablissements Enseignement Supérieur	0,75
Organismes de recherche et établissements de santé	1,5

Tableau 4

Etablissements Enseignement Supérieur	11 250 €
Organismes de recherche et établissements de santé	22 500 €

Tableau 5

Proposition :

Il est proposé pour l'année 2024 de reconduire la contribution des Associés à l'identique des années précédentes. Les montants sont donc ceux présentés Tableau 6.

Etablissements Enseignement Supérieur	11 250 €
Organismes de recherche et établissements de santé	22 500 €

Tableau 6

Par ailleurs, il est proposé que le CROUS Normandie se voit appliquer la même clé de répartition que les établissements d'enseignement supérieur, soit 0,75 du ticket correspondant pour 2024 à une cotisation de 11 250 €.

Le Conseil d'Administration reconduit la cotisation des Membres et des Associés aux charges de structure de Normandie Université pour l'année 2024, telle que présentée ci-dessus.

Résultats de votes

Nombres de votants : 40

Pour : 40 - Unanimité

Adoptée en Conseil d'Administration du 4 décembre 2023,

Le Président de Normandie Université,

Ronan CONGAR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-025.

Convention de partenariat et de développement des activités et du site universitaires sur le territoire du Cotentin

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve la convention de partenariat et de développement des activités et du site universitaire sur le territoire du Cotentin établie pour les années universitaires 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

Résultat du vote : 30 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-026.

Acceptation de plans de financement

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la commission de Recherche du 22 février 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve les plans de financement pour la recherche proposés.

Annexe : plans de financement.

Résultat du vote : 30 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI) - Mission Europe

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention
Pour un programme de recherche

Contexte du projet : entre le projet alimentaire territorial (PAT) de Caen Normandie Métropole, le programme de recherche-action Formes urbaines et gouvernance alimentaire (FRUGAL) de l'Université de Caen Normandie et le rôle d'observation et de prospective de l'agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME), les besoins de structuration en données et en animation pour accompagner les acteurs du territoire vers la relocalisation de l'alimentation sont patents et déterminés.

Description du partenariat : il s'agit d'un partenariat de médiation entre recherche universitaire, politiques publiques et transversalité territoriale. L'AUCAME sera pilote du projet, en partenariat avec le laboratoire Espaces et sociétés (ESO) de l'université de Caen et le syndicat mixte Caen Normandie Métropole porteur du SCoT, du PCAET, du PAT et du groupe LEADER.

Objectifs et détails du projet : 1 – Créer un observatoire pérenne des questions agri-alimentaires sur le territoire de Caen-Métropole avec une période d'expérimentation (méthodes, indicateurs…) de trois ans. 2 – Expérimenter un outil SIG permettant une planification foncière favorable aux filières alimentaires locales (en lien avec tous les acteurs locaux). 3 – Accompagner les intercommunalités dans la réalisation du programme d'actions du PAT, approuvé en décembre 2022, notamment par la mise en place d'une boite à outils. 4 – Animer la gouvernance multi-acteurs dans un objectif d'interconnaissance, de formation et de mutualisation d'actions. 5 – Communiquer et capitaliser les travaux par divers supports (écrits, vidéos, cartographie…) et événements (journées d'études, alim'tours…).

Type de programme	UFR Equipe / Directeur Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	FEADER (42%)	REGION (28%)	Autofinancement UNICAEN (30%)
Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020 Sous-mesure 16.02 : Projets pilotes, nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques dans les secteurs agricoles, alimentaires et sylvicoles/ soutien aux groupes opérationnels dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation PEI).	UFR SHS / ESO/ Directeur : Responsable scientifique : Maxime MARIE	**ObsAlim** - Création d'un observatoire agri-alimentaire et d'une boite à outils pour les acteurs du territoire 01/09/2023-31/08/2026	78 085,46 €	32795,89 €	21863,93 €	23 425,64 €

Coordination : AUCAME **Partenaire(s)** : UNICAEN ESO et le syndicat mixte Caen Normandie Métropole.

Fait à Caen, le

Avis de la Commission de la Recherche du 22/02/__/__/2024 :
Décision du Conseil d'Administration du 12/03/__/__/2024 :

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI)

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention
Pour un programme de recherche

NR EMERGENT

Direc-Brave : Dans ce projet, nous proposons d'adapter une nouvelle technologie non invasive d'imagerie biomédicale, l'imagerie fUS , à l'étude du réseau neurovasculaire du tractus optique . Ce projet inédit à notre connaissance apporte une dimension fonctionnelle à l'étude de la mise en place neurovasculaire du tractus visuel de par la construction de cartes de l'architecture microvasculaire et d'activation fonctionnelle induite au niveau rétinien et cérébral suite à l'exposition à divers stimuli visuels. Cette étude inédite permet de caractériser la réponse hémodynamique du tractus visuel au cours du développement physiologique et représente un catalogue de données qui serviront de base à des études au laboratoire en condition pathologique comme la rétinopathie du prématuré ou l'accident vasculaire cérébral. Ce projet permet ainsi d'établir une continuité entre études préclinique et clinique. Cette étude sera rapide, non invasive et peu coûteuse des variations hémodynamiques rétiniennes. Sera également étudié l'impact d'anesthésie générale chez l'enfant notamment quand cette AG est précoce et répétée. Une approche multimodale sera utilisée chez la souris (comportementale, structurelle et fonctionnelle) Le côté novateur de cette étude réside dans son approche originale et complète couvrant l'ensemble du système nerveux central.

Type de programme	**UNICAEN** **UFR/ Equipe /** **Responsable Scientifique**	**Intitulé du programme** **Partenaires** **Période de Réalisation**	**Coût total du programme**	**Demande Région** **Fonctionnement** **UNICAEN**	**Demande Région** **Investissement** **UNICAEN**
NR Emergent 2023	Santé / PHIND / D. Vivien	UNICAEN 01/10/2023 – 30/09/2025	**Total : 82 000€**	**Total : 82 000€**	**Total : 0 €**

Avis de la Commission d'Evaluation et des Finances du ../../2024 :
Avis de la Commission de la Recherche du ../../2024 :
Décision du Conseil d'Administration du ../../2024 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,
Lamri ADOUI

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI)

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention
Pour un programme de recherche

NR EMERGENT

ASTATE 211 :

La production d'astate-211 est encore confidentielle en France et à l'étranger. Elle nécessite un cyclotron dont le plus reconnu est Arronax à Nantes mais il n'est pas adapté pour la production d'Astate-211. La mise en service du nouvel accélérateur Spiral 2 permet à GANIL de se positionner comme nouveau site de production d'Astate-211. Cette activité ouvre ainsi des perspectives de valorisation sur le site caennais avec du radiomarquage d'anticorps spécifiques à des applications en alphathérapie. Ces perspectives représentent donc une activité totalement nouvelle sur Caen, pour laquelle il est nécessaire d'acquérir les compétences et le savoir-faire en matière d'extraction d'astate-211 des cibles irradiées issues du GANIL, de radiochimie et de radiomarquage d'anticorps. Ce projet s'inscrit également dans une collaboration bien établie au sein du LabEx IRON. Cette collaboration permet de prévoir un transfert de compétences pour l'extraction de l'astate -211, le radiomarquage d'anticorps et de développer à plus long terme les applications de l'alphathérapie pour le traitement de cancers.

Type de programme	**UNICAEN** **UFR/ Equipe /** **Responsable Scientifique**	**Intitulé du programme** **Partenaires** **Période de Réalisation**	**Coût total du programme**	**Demande Région** **Fonctionnement** **UNICAEN**	**Demande Région** **Investissement** **UNICAEN**
NR Emergent 2023	Santé / CYCERON / C. Perrio	UNICAEN 15/12/2023 – 14/12/2025	**Total : 68 000€**	**Total : 68 000€**	**Total : 0 €**

Avis de la Commission d'Evaluation et des Finances du ../../2024 :
Avis de la Commission de la Recherche du ../../2024 :
Décision du Conseil d'Administration du ../../2024 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,
Lamri ADOUI

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI)
Pôle Fonds Structurels CPER / CPIER

Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

Le projet Sicap2026 propose de développer une filière technologique innovante d'élaboration de dispositifs passifs miniaturisés au maximum pour des applications dans le domaine de l'électronique de puissance. Ce projet propose une approche multi-échelle s'étendant de l'élaboration de puces innovantes contenant des matériaux à large bande interdite, non explorés à ce jour pour ce type d'application, à la phase d'intégration des composants dans un circuit imprimé pouvant être testé en environnement représentatif.
Le projet vise notamment à exploiter/optimiser la technologie de composants de capacité passifs imaginée par l'entreprise Murata dans une chaîne de valeur plus large, pour le secteur des véhicules électriques en lui associant :
• L'expertise de l'Université de Caen et plus spécifiquement de l'UNICAEN – CRISMAT CIMAP GREYC dans l'étude de l'intérêt de nouveaux matériaux Wide Band Gap ou large bande interdite (WBG) pour ce domaine via leur intégration dans une puce et sa caractérisation électrique ;
• L'expertise d'ELVIA PCB dans la technologie « embedded die PCB » (intégration de puces passives au circuit imprimé par des techniques d'enfouissements), afin de réaliser des prototypes pouvant être testés en environnement représentatif.
Ce projet s'articule donc autour de 3 briques technologiques : • Brique technologique Matériaux (UNICAEN) • Brique technologique Puces passives portant sur l'optimisation des technologies de composants passifs, avec un taux très bas de parasitages inductifs, pour des applications de puissance (Murata) • Brique technologique Module (ELVIA PCB)
Plus largement, le développement, l'industrialisation et la production de circuits imprimés innovants proposant des propriétés électriques inédites dans un volume restreint pourra permettre à de nombreux industriels d'intégrer celle-ci à leur road map produit. Ceci pourra permettre de promouvoir le savoir-faire français sur le sujet, et de développer des emplois, directs ou indirects sur le territoire (équipementiers, OEM's2, mais également laboratoires ou bureaux d'étude).

Type de programme	**UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique**	**Intitulé du programme Période de Réalisation**	**Coût total du programme**	**BPI - subvention ETAT (100%)**
Dispositif de soutien à l'innovation I DEMO régionalisé BPI / REGION	UFR SCIENCES Laboratoire CRISMAT Directeur : Wilfired Prellier Responsable(s) scientifique(s) du projet : Ulrike Lüders	**Silicon CAPacitors 2026 (SiCAP2026)** Développement de nouveaux dispositifs passifs miniaturisés pour des applications dans le domaine de l'électronique de puissance. 26/10/2023 – 26/01/2027	326 600 €	326 600 €

Coordination : ZABALA **Partenaire(s)** : MURATA, UNICAEN CRISMAT CIMAP GREYC et ELVIA PCB

Avis de la Commission de la Recherche du 22/02/2024 :
Décision du Conseil d'Administration du 12/03/2024 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-027.

Demande d'habilitation des DU et DIU (Santé)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 11 mars 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve la demande d'habilitation des DU et DIU de l'UFR Santé.

Annexe : Liste des DU et DIU.

Résultat du vote : 30 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

Habilitation des DU/DIU de l'UFR Santé – CFVU du 11 mars 2024 :

Nouveaux diplômes :

DU Médecine en milieux isolés

DU Reconstruction cervico-facial

Renouvellement diplômes existants avec modifications :

DIU Pédagogie médicale

DIU Santé au travail

Renouvellement diplômes existants avec modifications simples :

DIU Accueil des urgences en service de pédiatrie

DIU Arthroscopie

DIU Cancer et cognition

DIU Chimiothérapie anti-infectieuse

DIU Chirurgie de la Main et du membre supérieur

DIU Dialyse péritronéale

DIU Echocardiographie

DIU Formation complémentaire en Gynécologie obstétrique

DIU Insulinothérapie automatisée

DIU Médecine de la personne agée

DIU Onco-rhumatologie

DIU Rythmologie et stimulation cardiaque

DIU Simulation en santé

DIU Soins palliatifs

DIU Addictologie

DIU Coordination en gérontologie

DU Education thérapeutique du patient

DU Ethique des sciences de la vie: soins, santé, société

DU Formation à la Conception et au Suivi des Protocles en Recherche Clinique

DU de Microchirurgie

DU Pharmacien Orthésiste

DU Plaie et cicatrisation

DU Prévention et contrôle des infections associées aux soins

DU Formation des professionnels de Santé à la Prise en Charge de la Douleur

DU Qualité des soins, gestion de crise et situation extrême

DU Reconversion et préparation à l'exercice officinal

DU Soins Palliatifs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-028.

Dossier d'accréditation du deuxième cycle d'odontologie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 11 mars 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve le dossier d'accréditation du deuxième cycle d'odontologie.

Résultat du vote : 30 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-029.

Accès aux formations de Masters : ajustements de capacités d'accueil

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 11 mars 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve la modification de la capacité d'accueil du parcours MINMACS des Masters Informatique, Mathématiques et Mathématiques appliquées, statistiques de l'UFR des Sciences et la modification des éléments pris en considération lors de l'examen du dossier et de l'entretien du parcours SpaceMed de la mention de Master Biologie-Santé de l'UFR des Sciences pour l'année universitaire 2024-2025.

Annexe : Modifications des modalités d'accès à certaines formations de Master.

Résultat du vote : 30 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

Université de Caen Normandie
Direction des Etudes et de la Vie Etudiante
Année Universitaire 2023-2024

Tableau n°1 : Recrutement en première année de Master, dates de campagnes, modalités de sélection et éléments pris en considération pour l'année universitaire 2024-2025 (ajustements CFVU du 11 mars 2024) :

Composante	Mention	Parcours	Capacité d'accueil de néo-entrants en M1 rentée 2024	Capacité d'accueil globale - CAL - en M1 dans la mention (candidats néo-entrants + candidats internationaux + redoublants) rentrée 2024	Éléments pris en considération lors : De l'examen du dossier / De l'entretien
UFR Santé	**Biologie-santé (co-accréditation avec l'Université de Rouen)**	**SpaceMed**	**20**	**20**	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera l'adéquation de la formation souhaitée au projet du candidat. L'entretien sera sous la forme d'une vidéo de présentation d'une minute que le candidat devra uploader sur la plateforme de candidature en complément des documents demandés. Cette dernière permettra au candidat de parler de son parcours académique, de son projet professionnel et de sa motivation pour intégrer le MASTER ERASMUS MUNDUS SPACEMED. L'entretien permettra de poursuivre le processus de sélection afin d'évaluer l'ensemble des éléments du dossier du candidat. L'entretien permettra ainsi au candidat d'expliquer son cursus antérieur, son projet et sa motivation pour intégrer la formation demandée. Il permettra également d'apprécier les qualités du candidat, son aptitude à suivre la formation et à obtenir son diplôme.
UFR des Sciences	**Mathématiques, Informatique, Mathématiques appliquées, statistique**	MINMACS (Graduate school)	**8**	**12 (4 par parcours)**	La commission pédagogique appréciera les résultats antérieurs du candidat et l'adéquation de son cursus avec la formation souhaitée. La commission pédagogique appréciera la motivation du candidat et l'adéquation de la formation souhaitée à son projet.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-030.

Modifications des calendriers universitaires 2023-2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 11 mars 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve les modifications des calendriers universitaires 2023-2024 proposées.

Annexe : Calendriers universitaires.

Résultat du vote : 30 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE
Année 2023-2024

Calendrier universitaire 2023-2024

UFR SEGGAT												
				1er semestre				2ème semestre				Session 2
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
campus 1	UFR Seggat	L3	Géographie et aménagement	le vendredi 01/09/2023	Du 1/09/23 au 23/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	du 04/12/2023 au 23/12/2023	du 08/01/2024 au 29/06/2024	du 26/02 au 03/03/2024	du 22/04/2024 au 04/05/2024	Du 08/04 au 20/04/2024 et du 06/05 au 14/05/2024 + ~~21/05/2024~~ **24/05/2024**	du 10/06/2024 au 29/06/2024

Argumentaire : Report de trois jours afin de permettre aux étudiants de préparer correctement leurs soutenances (la sortie terrain devant se dérouler du lundi 13 mai au vendredi 17 mai 2024)

UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE
Année 2023-2024

Calendrier universitaire 2023-2024
Conseil d'UFR

UFR DES SCIENCES												
				1er semestre				2ème semestre				
Site	**Composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation*** *Attention aux mutualisations et aux périodes d'examen - cf. Notice*	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Chimie Parcours Chimie analytique et environnement	07/09/2023	07/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	11/12/2023 au 22/12/2023	08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02 au 03/03/2024		01/04 au 05/04/2024	~~20/04/2024 au 10/05/2024~~ **04/07/2024 au 12/07/2024**
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Chimie Parcours Chimie organique et interfaces	07/09/2023	07/09/2023 au 08/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	11/12/2023 au 22/12/2023	08/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02 au 03/03/2024		01/04 au 05/04/2024	~~20/04/2024 au 10/05/2024~~ **04/07/2024 au 12/07/2024**
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Chimie Parcours EUR XLCHEM	01/09/2023	01/09/2023 au 15/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	11/12/2023 au 22/12/2023	08/01/2024 au 31/07/2024	du 26/02 au 03/03/2024		01/04 au 05/04/2024	~~20/04/2024 au 10/05/2024~~ **04/07/2024 au 12/07/2024**

Mise en adéquation des MCC avec le calendrier universitaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-031.

Modification de l'organisation des enseignements

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 11 mars 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve la modification de l'organisation des enseignements du DU IPSE proposée.

Annexe : Modification de l'organisation des enseignements.

Résultat du vote : 30 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

21/02/2024

Argumentaire modification maquette DU IPSE 2024 :

Responsable pédagogique, M. Hervé Platel :

L'UE4 du DU IPSE correspond aux temps de regroupement en présentiel (le reste de la formation se réalisant à distance) des stagiaires inscrits dans la formation. Ces temps de regroupement concernent l'accompagnement des stagiaires dans leur projet de mise en place d'une Intervention Non-Médicamenteuse (INM) auprès des populations cliniques qu'ils rencontrent dans leur pratique pro. Les deux dernières journées (en juin) sont consacrées aux soutenances orales des projets, associées au dépôt de documents de synthèse comptant pour la validation du diplôme. Initialement nous avions prévu un temps de regroupement d'une seule journée en janvier, permettant aux stagiaires de faire une présentation courte (5 minutes) d'une INM, avec commentaires et échanges pour chacun autour de sa présentation. Il s'avère que cette seule journée est trop courte afin d'avoir la possibilité à la fois d'entendre l'ensemble des stagiaires et de prendre le temps d'une reprise des contenus, et de revenir sur l'ensemble des attendus de leur projet. Ainsi, les étudiants ont manifesté le besoin d'un temps de présentation et d'échanges plus longs pour leur accompagnement. Avec l'ensemble des partenaires du diplôme, nous pensons qu'une demi-journée supplémentaire (soit 4heures) serait nécessaire afin de proposer un accompagnement pédagogique pertinent.

Direction UFR, M. Denis Jacquet et M. Cédric Dupont :

La convention de partenariat arrivant à échéance, nous avons retiré des recettes les 10 000€ de subvention annuelle de l'entreprise partenaire Korian qui étaient destinés à financer l'élaboration du DU IPSE.
Selon la demande de l'équipe pédagogique nous avons donc augmenté de 4 heures l'UE4 séminaire qui passe de 28 à 32 h. Néanmoins, s'agissant d'une co-animation par 4 intervenants, nous avons également augmenté le référentiel de 26 heures (cf. co-animation de 4 intervenants de l'UE4 augmente de 16 heures et il y avait une erreur sur l'accompagnement (4h) + mémoire (1h) = 5h par 20 étudiants = 100h et non 90h) = voir annexe financière.
Selon ces nouveaux éléments, avec un taux horaire maintenu à 26€, le tarif du DU passerait de 2 900€ à 3 003€ et le taux de marge chuterait de 19% à 6%.
Pour limiter cette chute et rester à un niveau de marge soutenable, nous proposons de faire évoluer le taux horaire à 29€. Le tarif du DU IPSE passerait à 3 350€ et le taux de marge à 14%.

2023: DUVALZ VET [311] Diplôme d'Université Interv. psychosoc. et env. pour l'accomp. des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer & appar (DU-DIU Masque)

							Coef. HETD	1,5	1	1		
Code		**Libellé**	**CNU**	**Chx min**	**Chx max**	**ECTS**	**Eff.**	**HCM**	**HTD**	**HMEMOIR**	**Porté**	**HETD**
IPS0AN	AN	AN - Annee					20	83h	42h	1h	0	187
IPS1COG	UE	UE1 - Connaissances maladies neurodege et vieillissement	16				20	20h x 1gpes			0	30
IPS2MET	UE	UE2 - Analyse methodo eval interventions psychosociales	16				20	32h x 1gpes			0	48
IPS3THE	UE	UE3 - Contextes institu., theo et cliniq des interv psychoso	16				20	31h x 1gpes			0	47
IPS4SEM	**UE**	**UE4 - Seminaires de recherche**	16				20		**32h x 1gpes**		**0**	**32**
IPS5MEM	UE	UE5 - Memoire					20		10h	1h	0	30
IPS5MEME	EC	EC1 - Memoire ecrit	16				20			1h x 20gpes	0	20
IPS5SOUT	EC	EC2 - Soutenance	16				20		10h x 1gpes		0	10
		Total					*20*	*83h*	*42h*	*1h*		186,5

Intitulé du DU / DIU : **DU IPSE : Interventions psychosociales et environnementales pour l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées**

Les cases bleues sont celles que nous vous invitons à renseigner, une aide s'affiche lorsque vous cliquez sur celles-ci. Les cases jaunes sont automatiquement calculées. Les cases vertes contiennent des informations pré-remplies. Les montants sont approximés à l'euro prêt. Afin de simplifier, si vous avez majoré les heures, l'ensemble des heures seront majorées à l'exception de la responsabilité pédagogique.

1-NOMBRE D'APPRENANTS ET ACCOMPAGNEMENT

Nombre moyen d'apprenants attendus

Formation continue	20
Formation initiale	0
Total	20

Responsabilité pédagogique (référentiel) en heures

Nombre d'heures	205

Heures d'accompagnement par apprenant

	Nombre d'heures TD /étudiant
Pédagogique (stagiaire FC)	0
Suivi du stage (FI-FC)	0
Suivi individuel du mémoire (FI-FC)	0
Total suivi	0

Volume horaire enseignements

	Nombre d'heures	Dont mutualisées*	Solde
Heures CM	83		83
Heures TD	33		32,5
Heures TP			0
Total heures	116		

Responsabilité pédagogique = 205 heures = 30 heures de responsabilité du DU + 75 heures (UE4 = 107 h de co-animation - les 32 HTD étudiant dans volume horaire enseignements)
+ 100 heures d'accompagnement totale soit 5 heures par étudiants (4 heures suivi pédagogique et 1 heure mémoire) que nous mettons ici pour les intégrer au tarif : permet d'éviter d'avoir à les facturer et pénaliser l'émargement à distance

2 - DÉTERMINATION DES RECETTES

Détermination du tarif

	Nombre d'heures	Tarif horaire proposé	Tarif proposé
Formation continue	116	29 €	3 350 €
Formation initiale	116		- €

Le tarif tient compte notamment des besoins de formation de l'environnement, de la différenciation de la formation (niveau d'expertise, formation de niche etc...) , des tarifs pratiqués par les autres organismes de formation sur la zone concernée.
Il doit également assurer l'équilibre financier de la formation. Le montant horaire doit être en € plein.

Autres recettes

	Autres recettes	Sources de la recette
	- €	Subvention Korian Academy (sur 3 ans): fin de la subvention en 2024
Total	- €	

Total recettes	**66 990 €**

3- DETERMINATION DES COÛTS

Masse salariale : enseignement et gestion de scolarité

Enseignement et accompagnement apprenants

Taux de majoration 1,92 — Part des titulaires : 20% — Part sur service statutaire : 0%

	total heures	Service statutaire	HC	Vacataires
Heures CM	83	0	47,808	191,232
Heures TD	238	0	91,2	364,8
Heures TP	0	0	0	0
Coût horaire chargé		174 €	45 €	61 €
Total		**0 €**	**6 255 €**	**33 818 €**

Les heures calculées dans les colonnes services statutaires, heures complémentaires (HC) et vacataires sont les heures payées. Elles sont calculées en équivalent TD et tiennent compte du taux de majoration indiqué. Ce taux impacte les heures financées pour les HC et les vacataires. Les heures TP sont valorisées à 1 H TP = 1H TD si ces heures sont réalisées dans le service statutaire et à 2/3 H TD sinon.

Gestion de scolarité

		côut annuel moyen	coût dispositif
% en équivalent temps pleins	10%	47 000 €	**4 700 €**

Frais de structure 19% **12 728 €**

Les frais de structure sont estimés en % des recettes. Ce pourcentage est un pourcentage moyen pour l'université. Ces frais correspondent à l'ensemble des coûts annexes.

Total dépenses	**57 501 €**

4- RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

Recettes	**66 990 €**
Dépenses	**57 501 €**

Résultat prévisionnel	**9 489 €**
Taux de marge	**14%**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-032.

Calendriers universitaires 2024-2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 11 mars 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve les calendriers universitaires 2024-2025 proposés.

Annexe : Calendriers universitaires 2024-2025.

Résultat du vote : 30 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024

CFVU du 11/03/2024

Calendriers universitaires 2024-2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
UFR DROIT, AES et Administration publique												
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L1	Administration économique et sociale parcours Droit - Gestion	30/08/2024 à 14h00 en amphi Demolombe	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L2	Administration économique et sociale parcours Droit - Gestion		du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L3	Administration économique et sociale parcours Droit - Gestion		du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	-	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L1	Administration économique et sociale parcours Economie - Gestion	30/08/2024 à 14h00 en amphi Demolombe	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L2	Administration économique et sociale parcours Economie - Gestion		du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L3	Administration économique et sociale parcours Economie - Gestion		du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	-	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L1	Administration publique	30/08/2024 à 14h00 en amphi Demolombe	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L2	Administration publique		du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L3	Administration publique	02/09/2024 à 10h00 en DR270	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L1	Droit Parcours Droit public	29/08/2024 à 9h30 (jusqu'à 11h30) à l'amphi P. Daure	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L2	Droit Parcours Droit public	29/08/2024 11h30-12h30 à l'amphi Daure	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L3	Droit Parcours Droit public	29/08/2024 14h00-15h00 à l'amphi Daure	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L1	Droit Parcours Droit privé	29/08/2024 à 9h30 (jusqu'à 11h30) à l'amphi P. Daure	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L2	Droit Parcours Droit privé	29/08/2024 11h30-12h30 à l'amphi x	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L3	Droit Parcours Droit privé	29/08/2024 14h00-15h00 à l'amphi x	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L1	Droit parcours accès aux études de santé	29/08/2024 à 9h30 (jusqu'à 11h30) à l'amphi P. Daure	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L2	Droit parcours accès aux études de santé	29/08/2024 11h30-12h30 à l'amphi x	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	L3	Droit parcours accès aux études de santé	29/08/2024 14h00-15h00 à l'amphi x	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	L1	Droit	30/08/2024 à 9h30 à l'amphi de l'antenne	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	L2	Droit	30/08/2024 à 11h30 à l'amphi	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	L1	Droit parcours accès aux études de santé	30/08/2024 à 9h30 à l'amphi de l'antenne	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	L2	Droit parcours accès aux études de santé	30/08/2024 à 11h30 à l'amphi	du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	LP	Métiers des administrations et des collectivités territoriales	Remise à niveau le 2 septembre 2024 - Réunion de rentrée le 02/09/2024	01/09/24 au 03/12/24	-	du 4 au 9 décembre 2024	10/12/24 au 17/05/25	Selon le calendrier d'alternance et selon les besoins des employeurs - 24 semaines d'accueil en organisme	Idem - Selon les besoins des employeurs	du 21 mai au 8 juin 2025	du 10 au 15 juin 2025
Alençon	UFR Droit, AES et administration publique	LP	Métiers du notariat	02/09/2024	01/09/2024 au 31/08/2025		Au fil de l'eau				Au fil de l'eau	16/06/2025 au 21/06/2025
	UFR Droit, AES et administration publique	LP	Assistant juridique	02/09/2024	01/09/2024 au 31/08/2025		Au fil de l'eau				Au fil de l'eau	16/06/2025 au 21/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit civil parcours Protection des personnes vulnérables		du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit civil parcours Protection des personnes vulnérables	vendredi 6 septembre 2024	du 06/09/20234 au 11/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	du 13/01/2025 au 17/01/2025	du 20/01/2025 au 29/08/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	22/04/2025 au 25/04/2025	seconde session sous réserve de décision des directeurs du M2 du 01 au 15/09/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit de l'entreprise parcours Diplôme de juriste conseil d'entreprise		du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit de l'entreprise parcours Diplôme de juriste conseil d'entreprise		du 09/09/2024 au 22/12/2024	du 28/10 au 3/11/2024	-	6/01/ 2025 au 21 juin 2025. stage du 6/1/2025 au 29/3/2025	-	-	Du 19/05 au 23/05/2025, puis du 19 au 20 juin 2025 (certificats de spécialité à Montpellier)	-
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit de l'entreprise parcours Contrats et contentieux d'affaires		du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit de l'entreprise parcours Contrats et contentieux d'affaires		du 02/09/2024 au 18/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	19-20 déc. 2024	du 06/01/2025 au 25/07/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	1 au 4/07/2025	pas de session 2
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit des assurances parcours Assurances et personnes		du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit des assurances parcours Assurances et personnes	09 septembre 2024 à 9 h 00	Du 09/09/24 au 15/01/25	néant	24/02/25 et 25/05/25	Du 16/01/25 au 21/06/25	néant	néant	18/06/25 et 19/06/25 + Soutenances alternance 12/09/25	03/10/25
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit des libertés		du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit des libertés		du 16/09/2024 au 7/03/2025	du 28/10 au 03/11/2024	du 10/03/2025 au 31/03/2025	du 01/04/2025 au 30/09/2025	-	Non	du 1/09/2025 au 30/09/2025	pas de session 2
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit du numérique		du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit du numérique		du 01/09/2024 au 08/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	du 09 au 10/01/2025	du 13/01/2025 au 30/09/2025	du 17 au 23/02/2025	Sans objet	du 29/05 au 30/05/2025	du 01/07/2025 au 06/09/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit international et droit européen parcours Droit et régulation des marchés internationaux		du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit international et droit européen parcours Droit et régulation des marchés internationaux	Réunion de rentrée le 16/09/2024 à 10h00	du 16/09/2024 au 11/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	du 28/04 au 02/05/2025	du 13/01 au 30/09/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 20/04/2025	du 28/4 au 02/05/2025	du 01 au 30/09/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit notarial		du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit notarial		09/09 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/06 au 30/06/2025	du 06/01/2025 au 14/06/2025	du 17 au 23/02/2025	14 au 21/04/2025	du 16/06 au 30/06/2025	du 01/09 au 30/09/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Droit public parcours Contrats, finances et gouvernance publics		du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Droit public parcours Contrats, finances et gouvernance publics	27/09/2024	27/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 3/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 30/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	-	-	03/10/2025
campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M1	Justice procès et procédures parcours Contentieux privé		du 02/09/2024 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 21/12/2024 au 06/01 au 11/01/2025	du 13/01/2025 au 26/04/2025	du 17 au 23/02/2025	du 14 au 21/04/2025	du 28/04 au 15/05/2025	du 10/06 au 28/06/2025
Campus 1	UFR Droit, AES et administration publique	M2	Justice, procès et procédures, parcours Carrières judiciaires	06/09/2024	16/09/2024 au 20/12/2024 (période de stage du 16/09 au 24/11/2024)	Néant car pendant la période de stage	Contrôle continu	06/01/2025 au 30/05/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2025	contrôle continu + grand oral du 16/06 au 27/06/2025	du 02/09 au 27/09/2024

ESIX

				1er semestre				2ème semestre				
Site/Composante	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation**	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Examens Session 2**	**Période d'activités de formation**	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
campus 2/ESIX	ING 3 Etudiant	Agro-alimentaire	02/09/2024	02/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CC	03/03/2025 au 07/03/2025	20/01/2025 au 29/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	07/04/2025 au 20/04/2025	CC	02/06/2025 au 06/06/2025 - 01/09/2025 au 10/09/2025 (mémoire rapport de stage)
campus 2/ESIX	ING 4 Etudiant	Agro-alimentaire	02/09/2024	02/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CC	03/03/2025 au 07/03/2025	13/01/2025 au 29/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	07/04/2025 au 20/04/2025	CC	02/06/2025 au 06/06/2025 - 01/09/2025 au 10/09/2025 (mémoire rapport de stage)
campus 2/ESIX	ING 5 Etudiant	Agro-alimentaire	17/09/2024	17/09/2024 au 28/02/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CC	03/03/2025 au 07/03/2025	24/02/2025 au 12/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	SO	CC	23/09/25 au 27/09/25
campus 2/ESIX	ING 3 Apprenti	Agro-alimentaire	02/09/2024	02/09/2024 au 31/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CC	03/03/2025 au 07/03/2025	27/01/2025 au 29/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	SO	CC	25/08/2025 au 29/08/2025
campus 2/ESIX	ING 4 Apprenti	Agro-alimentaire	02/09/2024	02/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CC	03/03/2025 au 07/03/2025	27/01/2025 au 12/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	SO	CC	25/08/2025 au 29/08/2025
campus 2/ESIX	ING 5 Apprenti	Agro-alimentaire	17/09/2024	17/09/2024 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC	03/03/2025 au 07/03/2025	23/12/2024 au 12/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	SO	CC	23/09/25 au 27/09/25
campus 2/ESIX	ING 3A Etudiant	Mécatronique et Systèmes embarqués	09/09/2024 9h45 Amphi Cauchy	Du 9/9/2024 au 31/1/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CC	SO	Du 2/2/2025 au 5/9/2025	du 17/02 au 23/02/2025	07/04/2025 au 20/04/2025	SO	SO
campus 2/ESIX	ING 4A Etudiant	Mécatronique et Systèmes embarqués	09/09/2024 9h45 Amphi Cauchy	Du 9/9/2024 au 31/1/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CC	SO	Du 2/2/2025 au 5/9/2025	du 17/02 au 23/02/2025	07/04/2025 au 20/04/2025	SO	SO
campus 2/ESIX	ING 5A Etudiant	Mécatronique et Systèmes embarqués	09/09/2024 9h45 Amphi Cauchy	Du 9/9/2024 au 7/3/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CC	SO	Du 10/3/2025 au 30/11/2025	du 17/02 au 23/02/2025	07/04/2025 au 20/04/2025	SO	SO

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
campus 2/ESIX	ING 4 Apprenti	Mécatronique et Systèmes embarqués	09/09/2024 9h45 Amphi Cauchy	Du 9/9/2024 au 31/1/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CC	SO	Du 2/2/2025 au 5/9/2025	du 17/02 au 23/02/2025	07/04/2025 au 20/04/2025	SO	SO
Campus Manche /ESIX	ING 3 Statut Etudiant	Génie industriel	02/09/2024	02/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CC	24/02/25 au 28/02/25	20/01/2025 au 29/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	07/04/2025 au 20/04/2025	CC	23/06/2025-27/06/2025
Campus Manche /ESIX	ING 4 Statut Etudiant	Génie des systèmes industriels	02/09/2024	02/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CC	24/02/25 au 28/02/25	20/01/2025 au 29/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	07/04/2025 au 20/04/2025	CC	23/06/2025-27/06/2025
Campus Manche /ESIX	ING 5 Statut Etudiant	Génie des systèmes industriels	09/09/2024	09/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CC	03/03/25 au 07/03/25	20/01/2025 au 30/09/2025	SO	SO	CC	SO
Campus Manche /ESIX	ING 3 Statut apprenti	Génie industriel	02/09/2024	02/09/2024 au 2/02/2025	SO	CC	03/03/25 au 07/03/25	6/02/2025 au 29/08/2025	SO	SO	CC	3/09/2025 au 12/09/2025
Campus Manche /ESIX	ING 4 Statut apprenti	Génie des systèmes industriels	02/09/2024	02/09/2024 au 2/02/2025	SO	CC	03/03/25 au 07/03/25	6/02/2025 au 29/08/2025	SO	SO	CC	3/09/2025 au 12/09/2025
Campus Manche /ESIX	ING 5 Statut apprenti	Génie des systèmes industriels	02/09/2024	02/09/2024 au 2/02/2025	SO	CC	03/03/25 au 07/03/25	6/02/2025 au 29/08/2025	SO	SO	CC	3/09/2025 au 12/09/2025
Campus Manche /ESIX	ING 3 Statut apprenti	Génie énergétique	02/09/2024	02/09/2024 au 2/02/2025	SO	CC	03/03/25 au 07/03/25	6/02/2025 au 29/08/2025	SO	SO	CC	3/09/2025 au 12/09/2025
Campus Manche /ESIX	ING 3 Statut apprenti	Génie nucléaire	02/09/2024	02/09/2024 au 2/02/2025	SO	CC	03/03/25 au 07/03/25	6/02/2025 au 29/08/2025	SO	SO	CC	3/09/2025 au 12/09/2025

INSPE MENTION 1ER DEGRE

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation**	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
campus Inspé + Alençon + Saint-Lô	Inspé	DIU	TO mi-temps	27, 28 et 29/08/2024	Du 02/09/2024 au 04/07/2025	du 28/10 au 03/11/2024	Annualisé	du 2/09/2024 au 04/07/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025 (inclus)	Annualisé	CC
campus Inspé + Alençon + Saint-Lô	Inspé	TO	T0 plein temps	27, 28 et 29/08/2024		du 28/10 au 03/11/2024	Annualisé	du 2/09/2024 au 04/07/2025	du 17/02 au 23/02/2025		Annualisé	CC
campus Inspé + Alençon + Saint-Lô	Inspé	M1	MEEF premier degré	30/08/2024 (13h30-16h30)	Du 02/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 27/01/2025 au 04/07/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CC
campus Inspé + Alençon + Saint-Lô	Inspé	M2	MEEF premier degré	30/08/2024 (9h-12h)	Du 02/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 27/01/2025 au 04/07/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025		CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF mention premier degré, parcours EFÉ	10/09/2024	Du 10/09/2024 au 05/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 06/01/2025 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CT début juin 2025
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF mention premier degré, parcours EFÉ	03/09/2024	Du 03/09/2024 au 05/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 06/01/2025 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025		CC	CT début juin 2025

INSPE MENTION 2ND DEGRE

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus Inspé	Inspé	DIU	TO mi-temps second degré	27, 28 et 29/08/2024	du 02/09/2024 au 04/07/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	Annualisé	du 2/09/2024 au 04/07/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	Du 05/04 au 21/04/2025 (inclus)	Annualisé / Portfolio	CC
Campus Inspé	Inspé	TO	T0 plein temps second degré	27, 28 et 29/08/2024		du 28/10 au 03/11/2024	Annualisé	du 2/09/2024 au 04/07/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025		Annualisé / Portfolio	CC
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Second degré Documentation	30/08/2024 (13h30-16h30)	du 02/09/2024 au 24/01/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 27/01/2025 au 04/07/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Second degré Documentation	30/08/2024 (9h-12h)		du 28/10 au 03/11/2024			du 17/02 au 23/02/2025			
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF second degré EPS	30/08/2024 (13h30-16h30)	du 02/09/2024 au 24/01/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 27/01/2025 au 04/07/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF second degré EPS	30/08/2024 (9h-12h)		du 28/10 au 03/11/2024			du 17/02 au 23/02/2025			
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Second degré Histoire géographie	30/08/2024 (13h30-16h30)	du 02/09/2024 au 24/01/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 27/01/2025 au 04/07/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Second degré Histoire géographie	30/08/2024 (9h-12h)		du 28/10 au 03/11/2024			du 17/02 au 23/02/2025			
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF second degré LVE allemand anglais espagnol	30/08/2024 (13h30-16h30)	du 02/09/2024 au 24/01/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 27/01/2025 au 04/07/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF second degré LVE allemand anglais espagnol	30/08/2024 (9h-12h)		du 28/10 au 03/11/2024			du 17/02 au 23/02/2025			
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF second degré Lettres modernes	30/08/2024 (13h30-16h30)	du 02/09/2024 au 24/01/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 27/01/2025 au 04/07/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF second degré Lettres modernes	30/08/2024 (9h-12h)		du 28/10 au 03/11/2024			du 17/02 au 23/02/2025			
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF second degré Mathématiques	30/08/2024 (13h30-16h30)	du 02/09/2024 au 24/01/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 27/01/2025 au 04/07/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF second degré Mathématiques	30/08/2024 (9h-12h)		du 28/10 au 03/11/2024			du 17/02 au 23/02/2025			
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF mention Second degré, parcours EFÉ maths	10/09/2024	du 10/09/2024 au 05/01/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 06/01/2025 au 27/06/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	du 05/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CT début juin 2025
Campus Inspé / UFR Sciences (campus 2)	Inspé	M1	MEEF Second degré Physique Chimie	30/08/2024 (13h30-16h30)	du 02/09/2024 au 24/01/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 27/01/2025 au 04/07/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	du 05/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé / UFR Sciences (campus 2)	Inspé	M2	MEEF Second degré Physique Chimie	30/08/2024 (9h-12h)		du 28/10 au 03/11/2024			du 17/02 au 23/02/2025			
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Second degré Sciences de la vie et de la terre	30/08/2024 (13h30-16h30)	du 02/09/2024 au 24/01/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	CC : de septembre à janvier + CT pour soutenance mémoire (novembre 2024 à janvier 2025)	du 27/01/2025 au 04/07/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	du 5/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CC + CT pour soutenance mémoire (fin juin / début juillet 2025)
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Second degré Sciences de la vie et de la terre	30/08/2024 (9h-12h)		du 28/10 au 03/11/2024			du 17/02 au 23/02/2025			
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Second degré Sciences économiques et sociales	30/08/2024 (13h30-16h30)	du 02/09/2024 au 24/01/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 27/01/2025 au 04/07/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	du 05/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Second degré Sciences économiques et sociales	30/08/2024 (9h-12h)		du 28/10 au 03/11/2024			du 17/02 au 23/02/2025			

INSPE MENTION 3 ENCADREMENT EDUCATIF

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF encadrement éducatif	30/08/2024 (9h-12h)	du 02/09/2024 au 24/01/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 27/01/2025 au 04/07/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	du 05/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF encadrement éducatif	30/08/2024 (13h30-16h30)		du 28/10 au 03/11/2024			du 17/02 au 23/02/2025			

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus Inspé	Inspé	DIU	T0 mi-temps encadrement éducatif	27, 28 et 29/08/2024	Du 02/09/2024 au 04/07/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	Annualisé	du 2/09/2024 au 04/07/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 05/04 au 21/04/2025 (inclus)	Annualisé/ Portfolio	CC
Campus Inspé	Inspé	T0	T0 plein temps encadrement éducatif	27, 28 et 29/08/2024		du 28/10 au 03/11/2024			du 17/02 au 23/02/2025			
INSPE MENTION 4 PIF												
				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
campus Inspé	Inspé	M1	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Formation pour l'education inclusive	18/09/24	du 18/09/2024 au 13/06/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	Annualisé	du 18/09/2024 au 13/06/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2025 (inclus)	CC	CC
campus Inspé	Inspé	M1	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Formation de formateurs en milieu scolaire	21/09/24	du 21/09/2024 au 19/09/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	Annualisé	du 21/09/2024 au 19/09/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	du 11/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CC
campus Inspé	Inspé	M1	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Médiation culturelle et enseignement	04/09/2024	Du 04/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	Annualisé	Du 04/09/2024 au 30/08/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	Du 05/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CC
campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Médiation culturelle et enseignement	04/09/2024		du 28/10 au 03/11/2024		Du 04/09/2024 au 30/08/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025		CC	CC
campus Inspé	Inspé	M1	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Mobilités et Tourismes Educatifs	05/09/24	Du 05/09/2024 au 20/12/2024 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 30/08/2025 (période de stage à partir du 01/02/2025)	Période stage	Période stage	Du 02/06 au 25/06/2025	Du 22/08 au 29/08/2025
campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Mobilités et Tourismes Educatifs	12/09/24		du 28/10 au 03/11/2024						
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF pratiques et ingénierie de la formation parcours 1er degré EFE	11/09/2024	du 11/09/2024 au 05/01/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 06/01/2025 au 27/06/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	Du 05/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CT début juin 2025
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF pratiques et ingénierie de la formation, parcours 2nd degré EFE	11/09/2024	du 11/09/2024 au 05/01/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 06/01/2025 au 27/06/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	Du 05/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CT début juin 2025
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation, parcours 1er et 2nd degrés EFE	04/09/2024	du 04/09/2024 au 05/01/2025 (inclus)	du 28/10 au 03/11/2024	CC	du 06/01/2025 au 27/06/2025 (inclus)	du 17/02 au 23/02/2025	Du 05/04 au 21/04/2025 (inclus)	CC	CT début juin 2025
IUT GON												
				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation**	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1 (CCI : CC Intégral)**	**Période d'activités de formation**	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**		**Examens Session 2**
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 1	Génie biologique tous parcours (BMB, SEE et SAB)	02/09/2024 à 13h30 amphi GC 106	02/09/24 au 17/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	20/01/25 au 27/06/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025		CCI
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 2	Génie biologique tous parcours	02/09/24 à 10 h (BMB= GB102, 9h SAB = GB 218, 9h SEE= GB 109)	02/09/24 au 17/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	20/01/25 au 27/06/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025		CCI
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 2 FA	Génie biologique tous parcours	02/09/24 à 10 h (BMB= GB102, 9h SAB = GB 218, 9h SEE= GB 109)	19/08/24 au 17/01/25		CCI	20/01/25 au 26/06/25				CCI
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 3	Génie biologique tous parcours	08/09/24 à 9h (BMB= GB11, SAB = GB301, SEE, GB303)	08/09/24 au 17/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	20/01/25 au 27/06/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025		CCI
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 3 FA	Génie biologique tous parcours	08/09/24 à 9h (BMB= GB102, SAB = GB 218, SEE, GB 109)	01/09/24 au 17/01/25		CCI	20/01/25 au 27/06/25				CCI

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 1	Génie chimique-Génie des procédés, Parcours Contrôle Pilotage et Optimisation des Procédés	2/09/24 à 10h, Amphi GC106	Du 2/09/24 au 21/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	27/01/25 au 27/6/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 2	Génie chimique-Génie des procédés, Parcours Contrôle Pilotage et Optimisation des Procédés	2/09/24 à 10h, Amphi GC106	Du 2/09/24 au 24/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	27/01/25 au 27/6/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 2 FA	Génie chimique-Génie des procédés, Parcours Contrôle Pilotage et Optimisation des Procédés	30/08/24 à 10h, Amphi GC106	Du 30/08/24 au 24/01/25		CCI	27/1/25 au 29/08/25			CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 3	Génie chimique-Génie des procédés, Parcours Contrôle Pilotage et Optimisation des Procédés	09/09/24 à 9h, Amphi GC106	Du 9/09/24 au 17/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	Du 20/01/25 au 30/06/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 3 FA	Génie chimique-Génie des procédés, Parcours Contrôle Pilotage et Optimisation des Procédés	30/08/24 à 9h, Amphi GC106	Du 30/08/24 au 17/01/25		CCI	Du 20/01/25 au 29/08/25			CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 1	Gestion des entreprises & administrations	30/08/2024 9h30 Amphi G. CHARPAK ou J. TRAVERT	02/09/24 au 17/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	20/01/25 au 27/06/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 2	Gestion des entreprises & administrations tous parcours (GC2F, GEMA, GPRH)	30/08/2024 14h Amphi G. CHARPAK ou J. TRAVERT	02/09/24 au 17/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	20/01/25 au 27/06/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 3	Gestion des entreprises & administrations tous parcours	02/09/24 à 10 h GC2F, 10h GPRH, 10h GEMA- département GEA	02/09/24 au 07/03/25 GC2F,02/09/24 au 21/03/25 GEMA, 02/09/24 au 14/02/25 GPRH	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	10/03/25 au 27/06/25 GC2F,24/03/25 au 27/06/25 GEMA, 17/02/25 au 27/06/25GPRH	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 3 FA	Gestion des entreprises & administrations tous parcours	02/09/24 à 10 h GC2F, 10h GPRH, 10h GEMA - département GEA	02/09/24 au 07/03/25 GC2F,02/09/24 au 21/03/25 GEMA, 02/09/24 au 14/02/25 GPRH		CCI	10/03/25 au 27/06/25 GC2F,24/03/25 au 27/06/25 GEMA, 17/02/25 au 27/06/25GPRH			CCI	
Vire	IUT Pôle de Caen	BUT 1	Hygiène, sécurité, environnement	Lundi 09/09/2024 13h30 Amphithéatre	du 09/09/24 au 24/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 24/01/25 au 04/07/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Vire	IUT Pôle de Caen	BUT 2	Hygiène, sécurité, environnement parcours SDMRPTE	Lundi 02/09/2024 10h30 Amphithéatre	du 02/09/24 au 17/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 19/01/25 au 04/07/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Vire	IUT Pôle de Caen	BUT 2 FA	Hygiène, sécurité, environnement parcours SDMRPTE	Lundi 09/09/2024 10h30 Amphithéatre	du 02/09/24 au 17/01/25		CCI	du 19/01/25 au 29/08/25			CCI	
Vire	IUT Pôle de Caen	BUT 3	Hygiène, sécurité, environnement parcours SDMRPTE	Lundi 02/09/2024 08h30 Amphithéatre	du 02/09/24 au 03/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 06/01/25 au 04/07/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Vire	IUT Pôle de Caen	BUT 3 FA	Hygiène, sécurité, environnement parcours SDMRPTE	Lundi 02/09/2024 08h30 Amphithéatre	du 02/09/24 au 03/01/25		CCI	du 06/01/25 au 22/08/25			CCI	
campus 3	IUT Pôle de Caen	BUT 1	Information communication tous parcours (PUB, COMOR)	Mardi 3 septembre 14h amphithéâtre	du 3/09/24 au 17/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/25 au 04/07/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 3	IUT Pôle de Caen	BUT 2	Information communication tous parcours	Mardi 3 septembre 10h amphithéâtre	du 3/09/24 au 20/12/24	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 6/01/25 au 4/07/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 3	IUT Pôle de Caen	BUT 3	Information communication tous parcours	Lundi 2 septembre 9h salle d'examen	du 2/09/24 au 20/12/24	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 6/01/25 au 04/07/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 3	IUT Pôle de Caen	BUT 3 FA	Information communication tous parcours	Lundi 2 septembre 9h salle d'examen	du 2/09/24 au 20/12/24		CCI	du 6/01/25 au 31/08/25			CCI	

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
campus 3	IUT Pôle de Caen	BUT 1	Informatique	Mardi 03/09 11h Amphithéatre	du 03/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/25 au 30/06/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 3	IUT Pôle de Caen	BUT 2	Informatique parcours RACDV	Mardi 3/09/24 9h Amphithéatre	du 03/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/25 au 30/06/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 3	IUT Pôle de Caen	BUT 3	Informatique parcours RACDV	Lundi 02/09/24 9h Amphithéatre	du 02/09/2024 au 31/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 03/02/25 au 31/08/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 3	IUT Pôle de Caen	BUT 3 FA	Informatique parcours RACDV	Lundi 02/09/24 9h Amphithéatre	du 02/09/2024 au 31/01/2025		CCI	du 03/02/25 au 31/08/25				
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 1	Mesures Physiques	Lundi 02/09/2024 9h Amphithéatre G. CHARPAK ou J.TRAVERT	Du 02/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	Du 27/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 2	Mesures Physiques tous parcours (TI, MCPC, MAE)	Jeudi 29/08/2024 8h Amphi G. CHARPAK ou J.TRAVERT	Du 29/08/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	Du 27/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 2 FA	Mesures Physiques tous parcours (TI, MCPC, MAE)	Jeudi 29/08/2024 8h Amphi G. CHARPAK ou J.TRAVERT	Du 29/08/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	Du 27/01/2025 au 25/06/2025			CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 3	Mesures Physiques, tous parcours	Lundi 16/09/2024 à 8h Amphi G. CHARPAK ou J.TRAVERT	Du 16/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	Du 27/01/2025 au 20/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 3 FA	Mesures Physiques, tous parcours	Lundi 16/09/2024 à 8h Amphi G. CHARPAK ou J.TRAVERT	Du 16/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	Du 27/01/2025 au 20/06/2025			CCI	
campus 3	IUT Pôle de Caen	BUT 1	Réseaux et télécommunications	Lundi 02/09/2024 à 10h30 Amphi	du 02/09/2024 au 31/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 03/02/25 au 31/08/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 3	IUT Pôle de Caen	BUT 1 FA	Réseaux et télécommunications	Lundi 02/09/2024 à 10h30 Amphi	du 02/09/2024 au 31/01/2025		CCI	du 03/02/25 au 31/08/25			CCI	
campus 3	IUT Pôle de Caen	BUT 2	Réseaux et télécommunications, parcours CYBER	Lundi 02/09/2024 à 14h 3142	du 02/09/2024 au 31/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 03/02/25 au 31/08/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 3	IUT Pôle de Caen	BUT 2 FA	Réseaux et télécommunications, parcours CYBER	Lundi 02/09/2024 à 14h 3142	du 02/09/2024 au 31/01/2025		CCI	du 03/02/25 au 31/08/25			CCI	
campus 3	IUT Pôle de Caen	BUT 3	Réseaux et télécommunications, parcours CYBER	Lundi 23/09/2024 à 15h 3142	du 02/09/2024 au 31/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 03/02/25 au 31/08/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 3	IUT Pôle de Caen	BUT 3 FA	Réseaux et télécommunications, parcours CYBER	Lundi 23/09/2024 à 15h 3142	du 02/09/2024 au 31/01/2025		CCI	du 03/02/25 au 31/08/25			CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 1	Techniques de commercialisation CAEN	mardi 3/9/24 9h00 Amphi G. CHARPAK ou J.TRAVERT	du 03/09/24 au 20/12/24	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 06/01/25 au 04/07/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 2	Techniques de commercialisation CAEN - tous parcours (MDEE, BDMRC, SME)	lundi 2/9/24 14h00 Amphi G. CHARPAK ou J.TRAVERT	du 02/09/24 au 20/12/24	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 06/01/25 au 04/04/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 3	Techniques de commercialisation CAEN tous parcours	mardi 3/9/24 14h00 Amphi G. CHARPAK ou J.TRAVERT	du 03/09/24 au 20/12/24	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 06/01/25 au 14/02/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	BUT 2 et 3 FA	Techniques de commercialisation CAEN - tous parcours	lundi 9/9/24 10h00 Amphi G. CHARPAK ou J.TRAVERT	du 09/09/24 au 20/12/24		CCI	du 06/01/25 au 23/08/25			CCI	
Lisieux	IUT Pôle de Caen	BUT 1	Techniques de commercialisation LISIEUX	Lundi 02/09/2024 14h Amphithéatre	du 02/09/24 au 10/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 13/01/25 au 04/07/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Lisieux	IUT Pôle de Caen	BUT 2	Techniques de commercialisation LISIEUX tous parcours (BDMRC, MDEE)	Lundi 02/09/2024 11 h Salle 2.8	du 02/09/24 au 20/12/24	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 06/01/25 au 04/07/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Lisieux	IUT Pôle de Caen	BUT 3	Techniques de commercialisation LISIEUX tous parcours	Lundi 16/09/2024 11 h Salle 2.8	du 16/09/24 au 20/12/24	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 06/01/25 au 23/08/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Lisieux	IUT Pôle de Caen	BUT 3 FA	Techniques de commercialisation LISIEUX tous parcours	Lundi 16/09/2024 11 h Salle 2.8	du 16/09/24 au 20/12/24		CCI	du 06/01/25 au 23/08/25			CCI	
Lisieux	IUT Pôle de Caen	BUT 1	Science des Données	02/09/24 à 14h amphi	du 03/09/24 au 10/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 13/01 au 20/06/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Lisieux	IUT Pôle de Caen	BUT 2	Science des Données - tous parcours (SDEMS, SDVCOD)	02/09/24 à 11h amphi	du 03/09/24 au 10/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 13/01 au 28/03/25 + stage de 10 semaines	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Lisieux	IUT Pôle de Caen	BUT 3	Science des Données - tous parcours	02/09/24 à 9h en SD 36	du 03/09/24 au 13/12/24	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 06/01 au 28/02/25 + 14 semaines de stage	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Lisieux	IUT Pôle de Caen	BUT 3 FA	Science des Données - tous parcours	02/09/24 à 9h en SD 36	du 03/09/24 au 13/12/24		CCI	du 06/01 au 28/02/25			CCI	
campus 2	IUT Pôle de Caen	LP	Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion production valorisation parcours Procédés et technologies pharmaceutiques	Vendredi 30/08/24 à 8h, Département GC Salle 141	Du 30/8/24 au 29/08/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	Du 30/08/24 au 29/08/25	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 1	Gestion des entreprises & administrations	mardi 3 septembre 9h Amphi A	du 03/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2	Gestion des entreprises & administrations TOUS parcours : GC2F/CG2P et GPRH - FI	Lundi 02 septembre Amphi B 10 h	du 03/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2 FA	Gestion des entreprises & administrations TOUS Parcours GC2F, CG2P et GPRH - FA	Lundi 02 septembre Amphi B 10 h	du 03/09/2024 au 17/01/2025		CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025			CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3	Gestion des entreprises & administrations TOUS parcours : GC2F/CG2P et GPRH - FI	Lundi 02 septembre Amphi B 11h	du 03/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3 FA	Gestion des entreprises & administrations TOUS Parcours GC2F, CG2P et GPRH - FA	Lundi 02 septembre Amphi B 11h	du 03/09/2024 au 17/01/2025		CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025			CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 1	Génie électrique et informatique industrielle	Lundi 2 Septembre Amphi Amiot 11h00	du 02/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 1 FA	Génie électrique et informatique industrielle	Lundi 2 Septembre Amphi Amiot 11h00	du 02/09/2024 au 17/01/2025		CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025			CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2	Génie électrique et informatique industrielle - parcours AII	Lundi 2 Septembre Amphi Amiot 9h30	du 02/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2 FA	Génie électrique et informatique industrielle - parcours AII	Lundi 9 Septembre	du 09/09/2024 au 17/01/2025		CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025			CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3	Génie électrique et informatique industrielle - parcours AII	Lundi 16 Septembre	du 16/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3 FA	Génie électrique et informatique industrielle - parcours AII	Lundi 16 Septembre	du 16/09/2024 au 17/01/2025		CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025			CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 1	Génie industriel et maintenance	Lundi 02 septembre Amphi C - 9h30	du 02/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 1 FA	Génie industriel et maintenance	Lundi 02 septembre Amphi C - 9h30	du 02/09/2024 au 17/01/2025		CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025			CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2	Génie industriel et maintenance - parcours ISP	Mardi 03 septembre Salle B1 - 9h30	du 03/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2 FA	Génie industriel et maintenance - parcours ISP	Mardi 03 septembre Salle B1 - 10h30	du 03/09/2024 au 17/01/2025		CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025			CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3	Génie industriel et maintenance - parcours ISP	Lundi 16 septembre Salle B1 - 9h30	du 16/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3 FA	Génie industriel et maintenance - parcours ISP	Lundi 16 septembre Salle B1 - 9h30	du 16/09/2024 au 17/01/2025		CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025			CCI	
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 1	Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques	Lundi 2 Septembre Amphi 14h00	02/09/24 au 17/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2	Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques Parcours Optimisation énergétique pour le bâtiment et l'industrie	Lundi 2 Septembre Amphi 9h30	02/09/24 au 17/01/25	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2 FA	Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques Parcours Optimisation énergétique pour le bâtiment et l'industrie	Lundi 2 Septembre Amphi 9h30	02/09/24 au 17/01/25		CCI	du 20/01/2025 au 27/06/2025			CCI	
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3	Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques Parcours Optimisation énergétique pour le bâtiment et l'industrie	Lundi 2 Septembre Amphi 8h30	02/09/24 au 17/01/28	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3 FA	Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques Parcours Optimisation énergétique pour le bâtiment et l'industrie	Lundi 2 Septembre Amphi 8h30	02/09/24 au 17/01/25		CCI	du 20/01/2025 au 27/06/2025			CCI	
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 1	Métiers du multimédia et de l'internet	mardi 03 septembre 10h Amphithéatre	du 03/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2	Métiers du multimédia et de l'internet - tous parcours (CN, DWDI)	lundi 02 septembre à 14h amphi	du 02/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3	Métiers du multimédia et de l'internet - tous parcours	lundi 02 septembre à 10h amphi	du 02/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Saint-Lô	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3 FA	Métiers du multimédia et de l'internet - tous parcours	lundi 02 septembre à 10h amphi	du 02/09/2024 au 17/01/2025		CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025			CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 1	Techniques de commercialisation	04/09/2024 à 10h amphi B	du 04/09 au 24/01	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 24/01 au 30/06	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2	Techniques de commercialisation - tous parcours (BIAV, MDEE, MMAV)	02/09/2024 à 9h Amphi B	du 03/09 au 20/12	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 06/01 au 30/06	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 2 (FA)	Techniques de commercialisation - tous parcours	02/09/2024 à 9h Amphi B	du 03/09 au 31/01	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 1er/02 au 30/06			CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3	Techniques de commercialisation - tous parcours	02/09/2024 à 10 h Amphi B	du 02/09 au 20/12	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 06/01 au 30/07	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Cherbourg	IUT - Pôle de Cherbourg	BUT 3 FA	Techniques de commercialisation - tous parcours	02/09/2024 à 10 h Amphi B	du 02/09 au 31/01	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 1er/02 au 30/06			CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT1	Carrières sociales - tous parcours (CGE3S, VTD)	04/09/2024 9H00 Amphi 1	04/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT2	Carrières sociales - tous parcours (CGE3S, VTD)	03/09/2024 9H00 Amphi 1	03/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT3	Carrières sociales - tous parcours (CGE3S, VTD)	02/09/2024 9H00 Amphi 1	02/09/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT3 FA	Carrières sociales - tous parcours (CGE3S, VTD)	02/09/2024 9H00 Amphi 1	02/09/2024 au 17/01/2025	/	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025			CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT1	Génie Mécanique et Productique - tous parcours (II, CPD)	04/09/2024 8h30 Salle A104	02/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	27/01/2025 au 04/07/2025	17/02 au 23/02/2025	07/04 au 21/04/2025	CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT 2	Génie Mécanique et Productique - tous parcours	03/09/2024 9h Salle A104	02/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	27/01/2025 au 04/07/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT 2 FA	Génie Mécanique et Productique - tous parcours	23/09/2024 9h Salle A104	02/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	27/01/2025 au 04/07/2025			CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT 3	Génie Mécanique et Productique - tous parcours	02/09/2024 9h Salle A104	09/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	27/01/2025 au 04/07/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT 3 FA	Génie Mécanique et Productique - tous parcours	09/09/2024 9h Salle A104	09/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	27/01/2025 au 04/07/2025			CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT1	Management logistique et transport - tous parcours (MSCC, MSCD)	04/09/2024 Amphi 2	02/09/2024 au 10/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	13/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT 2	Management logistique et transport - tous parcours	03/09/2024 9h Amphi 2	02/09/2024 au 10/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	13/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT 2 FA	Management logistique et transport - tous parcours	09/09/2024 9h Amphi 2	02/09/2024 au 10/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	13/01/2025 au 30/06/2025			CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT 3	Management logistique et transport - tous parcours	02/09/2024 9h Amphi 2	02/09/2024 au 10/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	13/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT 3 FA	Management logistique et transport - tous parcours	09/09/2024 9h Amphi 2	02/09/2024 au 10/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	13/01/2025 au 30/06/2025			CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT1	Qualité Logistique Industrielle et Organisation	09/09/2024:9h:A118	10/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	27/01/2025 au 04/07/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT1 FA	Qualité Logistique Industrielle et Organisation	09/09/2024:9h:A118	10/09/2024 au 24/01/2025		CCI	27/01/2025 au 04/07/2025			CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT 2	Qualité Logistique Industrielle et Organisation - parcours MPBS	09/09/2024 9h - A051	10/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	27/01/2025 au 04/07/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT 2 FA	Qualité Logistique Industrielle et Organisation - parcours MPBS	09/09/2024 9h - A051	10/09/2024 au 24/01/2025		CCI	27/01/2025 au 04/07/2025			CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT 3	Qualité Logistique Industrielle et Organisation - parcours MPBS	09/09/2024 9h - A051	10/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	27/01/2025 au 04/07/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	BUT 3 FA	Qualité Logistique Industrielle et Organisation - parcours MPBS	09/09/2024 9h - A051	10/09/2024 au 24/01/2025		CCI	27/01/2025 au 04/07/2025			CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	LP	E-Commerce et marketing numérique parcours Gestion de la relation clients et e-commerce	09/09/2024 9h - A116	10/09/2024 au 24/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	27/01/2025 au 04/07/2026	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	
Alençon	IUT Pôle d'Alençon	LP	Gestions des organisations agricoles et agroalimentaires parcours Métiers du management et de la gestion filière équine	29/08/2024 9H00 B036	29/08/2024 au 17/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	CCI	du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 21/04/2025	CCI	

UFR HSS

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 1	UFR HSS	L1	Arts du spectacle		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Arts du spectacle Parcours Etudes cinématographiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Arts du spectacle Parcours Etudes cinématographiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Arts du spectacle Parcours Etudes théâtrales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Arts du spectacle Parcours Etudes théâtrales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Histoire		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Histoire Parcours Archéologie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Histoire Parcours Archéologie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Histoire Parcours Sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Histoire Parcours Sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Histoire Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Histoire Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Humanites Parcours Humanités numériques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Humanites Parcours Humanités numériques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Humanites Parcours Humanités numériques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Humanites Parcours Humanités classiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Humanites Parcours Humanités classiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Humanites Parcours Humanités classiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 1	UFR HSS	L1	Lettres Parcours Lettres modernes		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Lettres Parcours Lettres modernes		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Lettres Parcours Lettres modernes		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Lettres Parcours Enseigner à l'école		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Lettres Parcours Enseigner à l'école		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Lettres Parcours Enseigner à l'école		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Philosophie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Philosophie Parcours Sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Philosophie Parcours Sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Philosophie Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Philosophie Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Sciences de l'éducation et de la formation		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Sciences de l'éducation et de la formation		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours enseignement et éducation scolaires		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours intervention sociales et accompagnement éducatif		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Sciences du langage		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Sciences du langage		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Sciences du langage		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L1	Sociologie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Sociologie Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Sociologie Parcours Sciences sociales		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Sociologie Parcours Sciences Politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L3	Sociologie Parcours Sciences Politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	L2	Sociologie Parcours Métiers du social, médico-social & de l'insertion		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 1	UFR HSS	L3	Sociologie Parcours Métiers du social, médico-social & de l'insertion		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Arts, lettres et civilisations Parcours Cinéma		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Arts, lettres et civilisations Parcours Cinéma		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Arts, lettres et civilisations Parcours Lettres		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Arts, lettres et civilisations Parcours Lettres		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Arts, lettres et civilisations Parcours Métiers de la production cinématographique et audiovisuelle		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Arts, lettres et civilisations Parcours Métiers de la production cinématographique et audiovisuelle		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Arts, lettres et civilisations Parcours Théâtre		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Arts, lettres et civilisations Parcours Théâtre		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Histoire Parcours Métiers de la recherche en archéologie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Histoire Parcours Métiers de la recherche en archéologie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Histoire Parcours Sources, sociétés et cultures de l'Antiquité à nos jours		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Histoire Parcours Sources, sociétés et cultures de l'Antiquité à nos jours		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Histoire Parcours Histoire, cultures et sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Histoire Parcours Histoire, cultures et sciences politiques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Histoire Parcours Métiers du patrimoine: archives et musée		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Histoire Parcours Métiers du patrimoine: archives et musée		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Métiers du livre et de l'édition Parcours métiers de l'édition		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Métiers du livre et de l'édition Parcours métiers de l'édition		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Métiers du livre et de l'édition Parcours métiers des bibliothèques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 1	UFR HSS	M2	Métiers du livre et de l'édition Parcours métiers des bibliothèques		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Philosophie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Philosophie		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Sciences de l'éducation et de la formation		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours Ingénieries de la formations des adultes, de la coordination et de l'insertion (IFACI)		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences de l'éducation et de la formation Parcours Ingénierue numérique dans l'enseignement supérieur et la formation des adultes (INES)		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Sciences du langage Parcours Didactique du Français Langue Etrangère - DFLE		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences du langage Parcours Didactique du Français Langue Etrangère - DFLE		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Sciences du langage Parcours Linguistique et traitement de données		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Sciences du langage Parcours Linguistique et traitement de données		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Sociologie Parcours Gouvernance des risques et environnement (GREEN)		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Sociologie Parcours Gouvernance des risques et environnement (GREEN)		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M1	Sociologie Parcours Vulnérabilités		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025
Campus 1	UFR HSS	M2	Sociologie Parcours Vulnérabilités		du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12 au 20/12/2024	du 06/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 18/04/2025	du 22/04 au 07/05/2025	du 16/06 au 01/07/2025

UFR LVE

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**Composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 1	UFR LVE	L1	Langues étrangères appliquées Parcours Anglais - Allemand	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L2	Langues étrangères appliquées Parcours Anglais - Allemand	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L3	Langues étrangères appliquées Parcours Anglais - Allemand	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 5/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 14 au 19/04/2025 Semaine de substitution : 22 au 26/04/2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L1	Langues étrangères appliquées Parcours Anglais - Espagnol	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L2	Langues étrangères appliquées Parcours Anglais - Espagnol	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L3	Langues étrangères appliquées Parcours Anglais - Espagnol	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 5/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 14 au 19/04/2025 Semaine de substitution : 22 au 26/04/2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L1	Langues étrangères appliquées Parcours Anglais - Italien	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 1	UFR LVE	L2	Langues étrangères appliquées Parcours Anglais - Italien	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L3	Langues étrangères appliquées Parcours Anglais - Italien	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 5/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 14 au 19/04/2025 Semaine de substitution : 22 au 26/04/2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L1	Langues étrangères appliquées Parcours Anglais - Russe	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L2	Langues étrangères appliquées Parcours Anglais - Russe	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L3	Langues étrangères appliquées Parcours Anglais - Russe	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 5/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 14 au 19/04/2025 Semaine de substitution : 22 au 26/04/2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L1	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Allemand	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L2	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Allemand	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 1	UFR LVE	L3	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Allemand	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L1	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Anglais	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L2	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Anglais	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L3	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Anglais	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L1	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Espagnol	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L2	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Espagnol	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 1	UFR LVE	L3	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Espagnol	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L1	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Italien	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L2	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Italien	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L3	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Italien	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L1	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Langues nordiques	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L2	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Langues nordiques	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 1	UFR LVE	L3	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Langues nordiques	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L1	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Russe	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L2	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Russe	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	L3	Langues, littératures, civilisations étrangères & régionales Parcours Russe	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 26/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 7 au 11/01/2025	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et du 2 au 05/05/2025 Semaine de substitution : 6-7-9-10 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	LP	Métiers du Commerce International parcours Assistant commercial trillingue	**La LP n'est plus gérée par l'UFR LVE mais par l'IUT Cherbourg.**		du 28/10 au 03/11/2024			du 17/02 au 23/02/2025			
Campus 1	UFR LVE	M1	LEA parcours Développement durable : stratégies de concertation et de communication	Pré-rentrée du 5 au 13 septembre 2025 Réunion de rentrée : 19 septembre 2024	du 23/09/ au 05/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16 au 18/12/2024 inclus	Stage 8 semaines à 6 mois à partir du 5/01/2025 jusqu'au 5/09/2025 inclus	Selon calendrier université partenaire	Selon calendrier université partenaire	Selon calendrier université partenaire	à partir du 15/09/2025
Campus 1	UFR LVE	M2	LEA parcours Développement durable : stratégies de concertation et de communication	Séminaire d'intégration : Lundi 30 septembre 2024	du 01/10/2024 au 29/03/2025	du 28/10 au 03/11/2024	du 16 au 18/12/2024 inclus	Stage 20 semaines à 6 mois à partir du 31/03/2025 jusqu'au 19/09/2025 inclus	du 17/02 au 23/02/2025	Selon structure d'accueil	Soutenance de stage 22 et 23 septembre 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	M1	LEA parcours Expert en projets européens	Pré-rentrée du 5 au 13 septembre 2025 Réunion de rentrée : 19 septembre 2024	du 23/09/ au 05/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16 au 18/12/2024 inclus	Stage 8 semaines à 6 mois à partir du 5/01/2025 jusqu'au 5/09/2025 inclus	Selon calendrier université partenaire	Selon calendrier université partenaire	Selon calendrier université partenaire	à partir du 15/09/2025
Campus 1	UFR LVE	M2	LEA parcours Expert en projets européens	Séminaire d'intégration : Lundi 30 septembre 2024	du 01/10/2024 au 29/03/2025	du 28/10 au 03/11/2024	du 16 au 18/12/2024 inclus	Stage 20 semaines à 6 mois à partir du 31/03/2025 jusqu'au 19/09/2025 inclus	du 17/02 au 23/02/2025	Selon structure d'accueil	Soutenance de stage 22 et 23 septembre 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	M1	LEA parcours Implantation des entreprises à l'international	Pré-rentrée du 5 au 13 septembre 2025 Réunion de rentrée : 19 septembre 2024	du 23/09/ au 05/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16 au 18/12/2024 inclus	Stage 8 semaines à 6 mois à partir du 5/01/2025 jusqu'au 5/09/2025 inclus	Selon calendrier université partenaire	Selon calendrier université partenaire	Selon calendrier université partenaire	à partir du 15/09/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 1	UFR LVE	M2	LEA parcours Implantation des entreprises à l'international	Séminaire d'intégration : Lundi 30 septembre 2024	du 01/10/2024 au 29/03/2025	du 28/10 au 03/11/2024	du 16 au 18/12/2024 inclus	Stage 20 semaines à 6 mois à partir du 31/03/2025 jusqu'au 19/09/2025 inclus	du 17/02 au 23/02/2025	Selon structure d'accueil	Soutenance de stage 22 et 23 septembre 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	M1	LLCER parcours Etudes culturelles-littérature/civilisation	Réunion de rentrée : Mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	16 au 20/12/2024	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	28/04 au 30/04/2025 et du 5/05 au 7/05/2025	10/06 au 13/06/2025
Campus 1	UFR LVE	M2	LLCER parcours Etudes culturelles-littérature/civilisation	Réunion de rentrée : Mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	16 au 20/12/2024	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	28/04 au 30/04/2025 et du 5/05 au 7/05/2025	10/06 au 13/06/2025
Campus 1	UFR LVE	M1	LLCER parcours Linguistique multilingue	Réunion de rentrée : Mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 13/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	16 au 20/12/2024	du 6/01 au 18/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	28/04 au 30/04/2025	10/06 au 13/06/2025
Campus 1	UFR LVE	M2	LLCER parcours Linguistique multilingue	Réunion de rentrée : mardi 3 septembre 2024	du 09/09 au 13/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	16 au 20/12/2024	du 6/01 au 18/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	28/04 au 30/04/2025	10/06 au 13/06/2025
Campus 1	UFR LVE	M1	LLCER parcours Traduction spécialisée	Réunion de rentrée : vendredi 6 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 25/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 6 au 10/01/2024	du 13/01 au 26/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	CC : 24 au 28/02/2025 CC : 28 au 30/04/2025 et le 2/05/2025 Semaine de substitution : 5 au 9 mai 2025	NC
Campus 1	UFR LVE	M2	LLCER parcours Traduction spécialisée	Réunion de rentrée : vendredi 6 septembre 2024	du 09/09 au 14/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	CC : 21 au 25/10/2024 CC : 16 au 20/12/2024 Semaine de substitution : 6 au 10/01/2024	NC	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	NC	NC

UFR de Psychologie

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**dipôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation**	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 1	UFR Psychologie	L1	Psychologie	02/09/2024, 10h Lieu à déterminer (amphi Daure à réserver)	du 3/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9/12 au 20/12/2024	du 6/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2024	du 22/04 au 5/05/2025	du 12/06 au 27/06/2025
Campus 1	UFR Psychologie	L1 LAS	Psychologie - LAS	Rentrée LAS : 26/08/2024, 9h UFR SANTE Lieu à déterminer +Rentrée Psychologie : cf. ci-dessus	du 27/08 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 6/12 au 20/12/2024	du 6/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2024	du 22/04 au 5/05/2025	du 12/06 au 27/06/2025
Campus 1	UFR Psychologie	L2	Psychologie	02/09/2024, 10h Lieu à déterminer	du 2/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9/12 au 20/12/2024	du 6/01 au 3/07/2025 (cf. date de fin du dépôt du rapport stage)	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2024	du 22/04 au 5/05/2025	du 12/06 au 27/06/2025
Campus 1	UFR Psychologie	L3	Psychologie	02/09/2024, 10h Lieu à déterminer	du 2/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9/12 au 20/12/2024	du 6/01 au 3/07/2025 (cf. date de fin du dépôt du rapport stage)	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2024	du 22/04 au 5/05/2025	du 12/06 au 27/06/2025
Campus 1	UFR Psychologie	M1	Psychologie parcours Neuropsychologie clinique de l'enfant à l'adulte	02/09/2024, 14h Lieu à déterminer	du 3/09 au 18/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 18/12/2024	du 6/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2024	du 19/05 au 21/05/2025 et soutenances du 10/06 au 12/06/2025	du 24/06 au 25/06/2025 et soutenances le 27/06/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 1	UFR Psychologie	M2	Psychologie parcours Neuropsychologie clinique de l'enfant à l'adulte	02/09/2024, 10h Lieu à déterminer	du 3/09 au 18/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 18/12/2024	du 6/01 au 28/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2024	du 18/06 au 19/06/2025 et soutenances du 01/07 au 03/07/2025	3/09/2025 (Soutenances session 2) et stage possible jusqu'au 27/08/2025)
Campus 1	UFR Psychologie	M1	Psychologie parcours Psychologie de l'éducation	02/09/2024, 14h Lieu à déterminer	du 3/09 au 18/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 18/12/2024	du 6/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2024	du 19/05 au 21/05/2025 et soutenances du 10/06 au 12/06/2025	du 24/06 au 25/06/2025 et soutenances le 27/06/2025
Campus 1	UFR Psychologie	M2	Psychologie parcours Psychologie de l'éducation	02/09/2024, 10h Lieu à déterminer	du 3/09 au 18/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 18/12/2024	du 6/01 au 28/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2024	du 18/06 au 19/06/2025 et soutenances du 01/07 au 03/07/2025	3/09/2025 (Soutenances session 2) et stage possible jusqu'au 27/08/2025)
Campus 1	UFR Psychologie	M1	Psychologie parcours Clinique du developpement de l'enfant, de l'adolescent et de la famille	02/09/2024, 14h Lieu à déterminer	du 3/09 au 18/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 18/12/2024	du 6/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2024	du 19/05 au 21/05/2025 et soutenances du 10/06 au 12/06/2025	du 24/06 au 25/06/2025 et soutenances le 27/06/2025
Campus 1	UFR Psychologie	M2	Psychologie parcours Clinique du developpement de l'enfant, de l'adolescent et de la famille	02/09/2024, 10h Lieu à déterminer	du 3/09 au 18/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 18/12/2024	du 6/01 au 28/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2024	du 18/06 au 19/06/2025 et soutenances du 01/07 au 03/07/2025	3/09/2025 (Soutenances session 2) et stage possible jusqu'au 27/08/2025)
Campus 1	UFR Psychologie	M1	Psychologie parcours Psychologie psycho-dynamique clinique et pathologique	02/09/2024, 14h Lieu à déterminer	du 3/09 au 18/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 18/12/2024	du 6/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2024	du 19/05 au 21/05/2025 et soutenances du 10/06 au 12/06/2025	du 24/06 au 25/06/2025 et soutenances le 27/06/2025
Campus 1	UFR Psychologie	M2	Psychologie parcours Psychologie psycho-dynamique clinique et pathologique	02/09/2024, 10h Lieu à déterminer	du 3/09 au 18/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 18/12/2024	du 6/01 au 28/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2024	du 18/06 au 19/06/2025 et soutenances du 01/07 au 03/07/2025	3/09/2025 (Soutenances session 2) et stage possible jusqu'au 27/08/2025)
Campus 1	UFR Psychologie	M1	Psychologie parcours Psychologie sociale et conduite du changement : diagnostic et intervention	02/09/2024, 14h Lieu à déterminer	du 3/09 au 18/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 18/12/2024	du 6/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2024	du 19/05 au 21/05/2025 et soutenances du 10/06 au 12/06/2025	du 24/06 au 25/06/2025 et soutenances le 27/06/2025
Campus 1	UFR Psychologie	M2	Psychologie parcours Psychologie sociale et conduite du changement : diagnostic et intervention	02/09/2024, 10h Lieu à déterminer	du 3/09 au 18/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12 au 18/12/2024	du 6/01 au 28/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2024	du 18/06 au 19/06/2025	3/09/2025 (Soutenances session 2) et stage possible jusqu'au 27/08/2025)

UFR Santé

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
PRFS	UFR Santé	Mineure santé	Mineure santé	26/08/2024 à 9h au PFRS	du 27/08 au 22/11/2024		06/12/24	du 10/01 au 11/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025		25/04/2025	26 et 27/06/2025
PRFS	UFR Santé	DFGSM2	Diplôme de formation générale en sciences médicales 2è a	02/09/2024 à 9h au PFRS	du 02/09 au 06/12/2024		19 et 20/12/2024	du 06/01 au 25/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025		12 et 13/05/2025	03/02/2025 et 19 - 20/06/2025
PRFS	UFR Santé	DFGSM3	Diplôme de formation générale en sciences médicales 3è a	02/09/2024 à 10h au PFRS	du 02/09 au 06/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	19 et 20/12/2024	du 06/01 au 25/04/2025	du 17/02 au 23/02/2025		12 et 13/05/2025	19 et 20/06/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
PFRS	UFR SANTE	DFGSO2	Diplôme de formation générale en sciences odontologiques 2ème année	20/08/2024	du 20/08 au 06/12/2024	-	du 16 au 20/12/2024	du 06/01 au 13/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025		du 5 au 16 mai 2025	03/02/2025 et du 16 au 26 juin 2025
PFRS	UFR SANTE	DFGSO3	Diplôme de formation générale en sciences odontologiques 3ème année	30/08/2024	du 01/07 au 06/12/2024	-	du 16 au 20/12/2024	du 06/01 au 13/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025		du 5 au 16 mai 2025	03/02/2025 et du 16 au 26 juin 2025
PFRS	UFR SANTE	DFASO1	Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques 1ère année	30/08/2024	du 30/08 au 31/12/2024	-	du 16 au 20/12/2024	du 02/01 au 29/08/2025	-	-	du 5 au 16 mai 2025	du 16 au 26 juin 2025
PRFS	UFR Santé	Orthophonie 1A	Certificat de capacité d'orthophonie	Lundi 02/09/24 à 9h au PFRS	Du 02/09/2024 au 20/12/2024	Du 28/10/2024 au 03/11/2024	Du 16/12/2024 au 18/12/2024	Du 06/01/2025 au 02/07/2025	Du 17/02/2025 au 23/02/2025	Du 14/04/2025 au 18/04/2025	Du 26/05/2025 au 28/05/2025	Du 03/07/2025 au 04/07/2025
PRFS	UFR Santé	Orthophonie 2A	Certificat de capacité d'orthophonie	Lundi 02/09/24	Du 02/09/2024 au 20/12/2024	Du 28/10/2024 au 03/11/2024	Du 27/11/2024 au 29/11/2024	Du 06/01/2025 au 02/07/2025	Du 17/02/2025 au 23/02/2025	5 jours du 07/04/2025 au 18/04/2025	Du 26/05/2025 au 28/05/2025	Du 03/07/2025 au 04/07/2025
PRFS	UFR Santé	Orthophonie 3A	Certificat de capacité d'orthophonie	Lundi 02/09/24	Du 02/09/2024 au 20/12/2024	5 jours du 21/10/2024 au 03/11/2024	Du 16/12/2024 au 18/12/2024	Du 06/01/2025 au 02/07/2025	Du 17/02/2025 au 23/02/2025	Du 14/04/2025 au 18/04/2025	Du 26/05/2025 au 28/05/2025	Du 03/07/2025 au 04/07/2025
PRFS	UFR Santé	Orthophonie 4A	Certificat de capacité d'orthophonie	Lundi 02/09/24	Du 02/09/2024 au 20/12/2024	Du 28/10/2024 au 03/11/2024	Du 16/12/2024 au 18/12/2024	Du 06/01/2025 au 02/07/2025	Du 17/02/2025 au 23/02/2025	Du 14/04/2025 au 18/04/2025	Du 02/06/2025 au 04/06/2025	Du 03/07/2025 au 04/07/2025
PRFS	UFR Santé	Orthophonie 5A	Certificat de capacité d'orthophonie	Lundi 02/09/24	Du 02/09/2024 au 20/12/2024	Du 28/10/2024 au 03/11/2024	Du 18/12/2024 au 19/12/2024	Du 06/01/2025 au 02/07/2025	5 jours du 10/02/2025 au 21/02/2025	5 jours du 07/04/2025 au 18/04/2025	Du 05/06/2025 au 06/05/2025	Du 03/07/2025 au 04/07/2025
PRFS	UFR Santé	Orthoptie 1A	Certificat de capacité d'orthoptie	Lundi 02/09/24 à 10h au PFRS	Du 02/09/2024 au 20/12/2024	Du 28/10/2025 au 03/11/2025	Du 06/01/2025 au 09/01/2025	Du 10/01/2025 au 01/07/2025	du 17/02 au 23/02/2025	1 semaine entre le 31/03/2025 et le 20/04/2025	Du 26/05/2025 au 28/05/2025	Du 02/07/2025 au 03/07/2025
PRFS	UFR Santé	Orthoptie 2A	Certificat de capacité d'orthoptie	Lundi 02/09/24 à 9h au PFRS	Du 02/09/2024 au 13/12/2024	1 semaine entre le 21/10/2024 et le 10/11/2024	Du 16/12/2024 au 19/12/2024	Du 20/12/2024 au 01/07/2025	1 semaine entre le 17/02/2025 et le 09/03/2025	1 semaine entre le 14/04/2025 et le 04/05/2025	Du 26/05/2025 au 28/05/2025	Du 02/07/2025 au 03/07/2025
PRFS	UFR Santé	DFASM1	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales 1ère année	Certim et accueil Vendredi 30/08/2024	02/09/2024 au 18/12/2024	-	18/12/2024	du 06/01/25 au 31/08/2025	-	-	23 et 24/04/2025 et à partir du 17 mars 2025	à partir du 23/06/2025
PRFS	UFR Santé	DFASM2	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales 2è a									
PRFS	UFR Santé	DFASM3	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales 3è a	02/09/2024	02/09/2024 au 05/01/2025	-	23 et 24/10/2024	du 06/01/25 au 25/07/2025	-	-	26 et 27/02/2025 et à partir du 17 mars 2025	à partir du 26/05/2025
PRFS	UFR Santé	M1	Santé publique parcours Ethique en santé	02/09/2024	02/09/2024 au 05/01/2025	-	à partir du 14/10/2024	du 06/01/25 au 09/06/2025	-	-	à partir du 17 mars 2025 et à partir du 19 mai 2025	à partir du 15/01/2025
PRFS	UFR Santé	M2	Santé publique parcours Ethique en santé	25/09/2024	du 25/09 au 13/12/24	du 28/10 au 03/11/24	du 6 au 10/01/25	du 06/01 au 28/03/25	du 17/02 au 23/02/25	-	Entre le 31/03 et le 08/04/25	Entre le 18 et le 24/06/25
PRFS	UFR Santé	M1	Santé publique parcours Méthodes et recherche clinique et épidémiologique	02/10/2024	du 02/10 au 13/12/24	du 28/10 au 03/11/24	du 6 au 10/01/25	du 06/01 au 28/03/25	-	-	Entre le 31/03 et le 04/04/25	du 17 au 19/09/25
PRFS	UFR Santé	M2	Santé publique parcours Méthodes et recherche clinique et épidémiologique	18/09/2024	du 18/09 au 13/12/24	du 28/10 au 03/11/24	du 6 au 10/01/25	du 13/01 au 28/03/25	du 17/02 au 23/02/2025	-	Entre le 31/03 et le 08/04/25	Entre le 18 et le 24/06/25
PRFS	UFR Santé	DFGSP2	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 2è a		26/08/2024 au 04/12/2024		11/12/2024 au 20/12/2024	08/01/2025 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	Du 14/04/2025 au 19/04/2025	12/05/2025 au 23/05/2025	20/06/2025 au 04/07/2025
PRFS	UFR Santé	DFGSP3	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 3è a		29/08/2024 au 04/12/2024		11/12/2024 au 20/12/2024 Oral PHS55 du 02/12/2024 au 03/12/2024	08/01/2025 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	Du 14/04/2025 au 19/04/2025	12/05/2025 au 23/05/2025	23/06/2025 au 04/07/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
PRFS	UFR Santé	DFASP1	Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques 1ère		29/08/2024 au 04/12/2024		11/12/2024 au 20/12/2024	08/01/2025 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	Du 14/04/2025 au 19/04/2025	Examen Tronc commun du 31/03/2025 au 03/04/2025 Ecrits/Oraux S2: du 12/05/2025 au 23/05/2025	20/06/2025 au 04/07/2025
PRFS	UFR Santé	DFASP2	Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutique 2èa		30/08/2024 au 04/12/2024		11/12/2024 au 20/12/2024	08/01/2025 au 05/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	Du 14/04/2025 au 19/04/2025	12/05/2025 au 23/05/2025	23/06/2025 au 04/07/2025
PRFS	UFR Santé	DAPH6O	6ème année Officine		30/08/2024 au 04/12/2024		11/12/2024 au 20/12/2024	08/01/2025 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025			23/06/2025 au 04/07/2025
PRFS	UFR Santé	M1	Sciences du médicament parcours Développement clinique du médicament		du 29/08/2024 au 04/12/2024		11/12/2024 au 20/12/2024	du 06/01/2025 au 19/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	Du 14/04/2025 au 19/04/2025	Examen Tronc commun du 31/03/2025 au 03/04/2025 Ecrits/Oraux S2: du 12/05/2025 au 23/05/2025	du 20/06/2025 au 04/07/2025
PRFS	UFR Santé	M2	Sciences du médicament parcours Développement clinique du médicament		du 16/09/2024 au 10/12/2024		16/12/2024 au 20/12/2024	du 02/01/2025 au 30/09/2025				du 23/06/2025 au 04/07/2025
PRFS	UFR Santé	M1	Sciences du médicament parcours Drug design		du 29/08/2024 au 04/12/2024		11/12/2024 au 20/12/2024 Oral PHS55 du 02/12/2024 au 03/12/2024	du 06/01/2025 au 04/07/20245			Epreuves M1DD 24/02/2025 au 14/03/2025	du 20/06/2025 au 04/07/2025
PRFS	UFR Santé	M2	Sciences du médicament parcours Drug design		du 02/09/2024 au 22/11/2024		du 25/11/2024 au 29/11/2024	du 06/01/2025 au 11/07/2025				Du 06/01/2025 au 10/01/2025
IFSI de Alençon	UFR santé	L1	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	Le 30/08/2024	Du 30/08/2024 au 30/01/2025	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 03/02/2025 au 29/08/2025	Du 17/02/2025 au 21/02/2025	Du 17/04/2025 au 18/04/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 19/08/2025 au 29/08/2025
IFSI de Alençon	UFR santé	L2	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	Le 30/08/2024	Du 30/08/2024 au 30/01/2025	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 03/02/2025 au 29/08/2025	Du 17/02/2025 au 21/02/2025	Du 17/04/2025 au 18/04/2026	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 19/08/2025 au 29/08/2025
IFSI de Alençon	UFR santé	L3	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	Le 26/08/2024	Du 26/08/2024 au 24/01/2025	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 27/01/2025 au 27/06/2025	Du 17/02/2025 au 21/02/2025	Du 17/04/2025 au 18/04/2027	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
IFSI de Caen	UFR santé	L1	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	Le 02/09/2024	Du 02/09/2024 au 02/02/2025	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 03/02/2025 au 30/08/2025	NON	Du 07/04/2025 au 13/04/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFSI de Caen	UFR santé	L2	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	Le 02/09/2024	Du 02/09/2024 au 02/02/2025	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 03/02/2025 au 30/08/2025	NON	Du 07/04/2025 au 13/04/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFSI de Caen	UFR santé	L3	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	Le 02/09/2024	Du 02/09/2024 au 02/02/2025	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 03/02/2025 au 15/09/2025	NON	Du 07/04/2025 au 13/04/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFSI de Cherbourg	UFR santé	L1	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	02/09/2024 IFSI de Cherbourg à 9h00	Du 02/09/2024 au 02/02/025	Du 28/10/2024 au 03/11/2024	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 03/02/2025 au 06/07/2025	Du 17/02/2025 au 23/02/2025	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	du 07/07/2025 au 17/08/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
IFSI de Cherbourg	UFR santé	L2	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	02/09/2024 IFSI de Cherbourg à 9h00	Du 02/09/2024 au 02/02/025	Du 28/10/2024 au 03/11/2024	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 03/02/2025 au 06/07/2025	Du 17/02/2025 au 23/02/2025	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	du 07/07/2025 au 17/08/2025
IFSI de Cherbourg	UFR santé	L3	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	02/09/2024 IFSI de Cherbourg à 9h00	Du 02/09/2024 au 02/02/025	Du 28/10/2024 au 03/11/2024	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 03/02/2025 au 06/07/2025	Du 17/02/2025 au 23/02/2025	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	du 07/07/2025 au 17/08/2025
IFSI de Saint Lô	UFR santé	L1	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	02/09/2024 IFSI de Saint Lô	Du 02/09/2024 AU 31/01/2025	NON	Du 20/01/2025 au 31/01/2025	DU 03/02/2025 AU 30/08/2025	NON	DU 07/04/2025 AU 18/04/2025	Du 23/06/2025 au 04/07/2025	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFSI de Saint Lô	UFR santé	L2	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	02/09/2024 IFSI de Saint Lô	Du 02/09/2024 au 31/01/2025	NON	Du 20/01/2025 au 31/01/2025	DU 03/02/2025 AU 30/08/2025	NON	DU 14/04/2025 AU 25/04/2025	Du 23/06/2025 au 04/07/2025	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
IFSI de Saint Lô	UFR santé	L3	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	02/09/2024 IFSI de Saint Lô	Du 02/09/2024 au 31/01/2025	NON	Du 20/01/2025 au 31/01/2025	DU 03/02/2025 AU 30/08/2025	NON	DU 14/04/2025 AU 18/04/2025	Du 23/06/2025 au 04/07/2025	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFP d'Alençon (IFRES)	UFR santé	L1	DE de psychomotricien Licence sciences du soin	09/09/2024 à 9h00 IFMK, Campus de Damigny	Du 09/09/2024 au 09/02/2025	Du 28/10 au 03/11/2024	Du 27/01/2025 au 31/01/2025	Du 10/02/2025 au 30/08/2025	Du 10/02/2025 au 16/02/2025	Du 14/04/2025 au 20/04/2025	Du 26/05/2025 au 30/05/2025	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFP d'Alençon (IFRES)	UFR santé	L2	DE de psychomotricien Licence sciences du soin	02/09/2024 à 9h00 IFP Balzac	Du 02/09/2024 au 09/02/2025	Du 28/10 au 03/11/2024	Du 27/01/2025 au 31/01/2025	Du 10/02/2025 au 30/08/2025	Du 10/02/2025 au 16/02/2025	Du 14/04/2025 au 20/04/2025	Du 26/05/2025 au 30/05/2025	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
IFP d'Alençon (IFRES)	UFR santé	L3	DE de psychomotricien Licence sciences du soin	05/09/2024 à 9h00 IFP Balzac	Du 05/09/2024 au 09/02/2025	Du 28/10 au 03/11/2024	Du 03/02/2025 au 08/02/2025	Du 10/02/2025 au 15/09/2025	Du 10/02/2025 au 16/02/2025	Du 14/04/2025 au 20/04/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFPP d'Alençon (IFRES)	UFR santé	L1	DE de péducurie-podologie Licence Sciences du soin	09/09/2024 IFRES campus de Damigny	Du 09/09/2024 au 31/01/2025	Du 28/10 au 03/11/2024	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 03/02/2024 au 11/07/2025	Du 10/02/2025 au 14/02/2025	Du 14/04/2025 au 18/04/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFPP d'Alençon (IFRES)	UFR santé	L2	DE de péducurie-podologie Licence Sciences du soin	09/09/2024 IFRES campus de Damigny	Du 09/09/2024 au 31/01/2025	Du 28/10 au 03/11/2024	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 03/02/2024 au 11/07/2025	Du 10/02/2025 au 14/02/2025	Du 14/04/2025 au 18/04/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
IFPP d'Alençon (IFRES)	UFR santé	L3	DE de péducurie-podologie Licence Sciences du soin	09/09/2024 IFRES campus de Damigny	Du 09/09/2024 au 31/01/2025	Du 28/10 au 03/11/2024	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 03/02/2024 au 11/07/2025	Du 10/02/2025 au 14/02/2025	Du 14/04/2025 au 18/04/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFMK d'Alençon (IFRES)	UFR santé	L2	DE de Masso-kinésithérapie Licence Sciences du soin	09/09/2024 à 9H IFMK de Damigny	Du 09/09/2024 au 31/01/2025	Du 28/10 au 03/11/2024	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 03/02/2025 au 05/07/25	Du 08/02 au 16/02/2025	Du 05/04 au 13/04/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFMK d'Alençon (IFRES)	UFR santé	L3	DE de Masso-kinésithérapie Licence Sciences du soin	Le 03/09/2024 à 9h00	Du 03/09/2024 au 31/01/2025	Du 28/10 au 03/11/2024	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 03/02/2025 au 05/07/2025	Du 08/02 au 16/02/2025	Du 05/04 au 13/04/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFE Alençon (IFRES)	UFR santé IFRES Alençon	L1	DE d'ergothérapeute Licence sciences du soin	09/09/2024	09/09/2024 au 06/02/2025	Du 25/10/2024 au 04/11/2024	Examens réalisés au cours du semestre. Pas de semaine dédiée.	Du 07/02/2025 au 11/07/2025	Du 07/02/2025 au 17/02/2025	Du 25/04/2025 au 05/05/2025	Examens réalisés au cours du semestre. Pas de semaine dédiée.	Pas de semaine banalisée pour le semestre 1. La session 2 du semestre 2 aura lieu la 2ème quinzaine d'Août.

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
IFE Alençon (IFRES)	UFR santé IFRES Alençon	L2	DE d'ergothérapeute Licence sciences du soin	02/09/2024	02/09/2024 au 06/02/2025	Du 18/10/2024 au 28/10/2024	Examens réalisés au cours du semestre. Pas de semaine dédiée.	Du 07/02/2025 au 11/07/2025	Du 07/02/2025 au 17/02/2025	Du 25/04/2025 au 05/05/2025	Examens réalisés au cours du semestre. Pas de semaine dédiée.	Pas de semaine banalisée pour le semestre 3. La session 2 du semestre 4 aura lieu la 2ème quinzaine d'Août.
IFE Alençon (IFRES)	UFR santé IFRES Alençon	L3	DE d'ergothérapeute Licence sciences du soin	02/09/2024	02/09/2024 au 30/01/2025	Du 25/10/2024 au 04/11/2024	Examens réalisés au cours du semestre. Pas de semaine dédiée.	Du 31/01/2025 au 20/06/2025	Du 28/03/2025 au 07/04/2025	Du 13/06/2025 au 02/06/2025	Examens réalisés au cours du semestre. Pas de semaine dédiée.	Pas de semaine banalisée pour le semestre 5. La session 2 du semestre 6 aura lieu la 2ème quinzaine d'Août.
IFSI de Lisieux	UFR santé	L1	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	02/09/2024	02/09/2024 au 02/02/2025	NON	Examens réalisés au cours du semestre. Pas de semaine dédiée.	du 03/02/2025 au 06/07/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	14/04/2025 au 20/04/2025	Examens réalisés au cours du semestre. Pas de semaine dédiée.	semestre 1 : du 07/04/2025 au 11/04/2025 et du 22/04/2025 au 25/04/2025 semestre 2 : du 30/06/2025 au 18/07/2025
IFSI de Lisieux	UFR santé	L2	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	02/09/2024	02/09/2024 au 02/02/2025	NON	Examens réalisés au cours du semestre. Pas de semaine dédiée.	du 03/02/2025 au 06/07/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	14/04/2025 au 20/04/2025	Examens réalisés au cours du semestre. Pas de semaine dédiée.	semestre 3 : du 07/04/2025 au 11/04/2025 et du 22/04/2025 au 25/04/2025 semestre 4 : du 30/06/2025 au 18/07/2025
IFSI de Lisieux	UFR santé	L3	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	26/08/2024	26/08/2024 au 26/01/2025	NON	Examens réalisés au cours du semestre. Pas de semaine dédiée.	du 27/01/2025 au 22/06/2025	NON	14/04/2025 au 20/04/2025	Examens réalisés au cours du semestre. Pas de semaine dédiée.	semestre 5 : du 07/04/2025 au 11/04/2025 et du 22/04/2025 au 25/04/2025 semestre 6 : dates non définies (minimum 15 jours après session 1)
IFSI de FLERS	UFR santé	L1	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	02/09/2024	Du 02/09/2024 au 02/02/2025	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 03/02/2025 au 25/08/2025	NON	du 14/04/2025 au 20/04/2025 et du 27/06/2025 au 6/07/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 1, les examens ont lieu courant semestre 2. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
IFSI de FLERS	UFR santé	L2	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	02/09/2024	Du 02/09/2024 au 02/02/2025	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 03/02/2025 au 25/08/2025	NON	du 14/04/2025 au 20/04/2025 et du 27/06/2025 au 6/07/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 3, les examens ont lieu courant semestre 4. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 4, les examens auront lieu en juillet et/ou en août. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFSI de FLERS	UFR santé	L3	DE de soins infirmiers Licence sciences du soin	02/09/2024	Du 02/09/2024 au 02/02/2025	NON	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Du 03/02/2025 au 25/08/2025	NON	du 14/04/2025 au 20/04/2025 et du 27/06/2025 au 6/07/2025	Examens réalisés à la fin de chaque enseignement au cours du semestre	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 5, les examens ont lieu courant semestre 6. Il n'y a pas de semaine dédiée. Pour la session 2 du semestre 6, les examens auront lieu entre octobre et décembre 2025. Il n'y a pas de semaine dédiée.
IFMEM	UFR santé	L1	DE de manipulateurs en électroradiologie médicale Licence sciences du soin	02/09/2024	Du 02/09/2024 au 02/02/2025	NON	Examens réalisés au cours du semestre.	Du 03/02/2025 au 29/06/2025	NON	Du 14/04/2025 au 20/04/2025	Examens réalisés au cours du semestre.	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 2, les examens auront lieu en juillet (sem 29)
IFMEM	UFR santé	L2	DE de manipulateurs en électroradiologie médicale Licence sciences du soin	02/09/2024	Du 02/09/2024 au 02/02/2025	NON	Examens réalisés au cours du semestre.	Du 03/02/2025 au 29/06/2025	NON	Du 14/04/2025 au 20/04/2025	Examens réalisés au cours du semestre.	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1. Pour la session 2 du semestre 4, les examens auront lieu en juillet (sem 29)
IFMEM	UFR santé	L3	DE de manipulateurs en électroradiologie médicale Licence sciences du soin	02/09/2024	Du 02/09/2024 au 02/02/2025	NON	Examens réalisés au cours du semestre.	Du 03/02/2025 au 29/06/2025	NON	Du /04/2025 au 13/4/2025	Examens réalisés au cours du semestre.	Examens réalisés au minimum 15 jours après l'affichage des résultats de la session 1.

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
PFRS	UFR Santé	SMa2	Sciences Maëutiques 2ème année	28/08/2024 à 9h15	28/08/2024 à 14h00		du 09/12 au 20/12/2024	06/01/2025		07/04 au 20/04/2025	du 05 au 07/05/2025	du 23 au 25/06/2024
PFRS	UFR Santé	SMa3	Sciences Maëutiques 3ème année	28/08/2024 à 9h30	28/08/2024 à 14h00		du 09/12 au 20/12/2024	06/01/2025		07/04 au 20/04/2025	du 05 au 07/05/2025	du 23 au 25/06/2024
PFRS	UFR Santé	SMa4	Sciences Maëutiques 4ème année	28/08/2024 à 9h00	28/08/2024 à 14h00		du 16/12 au 20/12/2024	27/01/2025		07/04 au 20/04/2025	du 05 au 07/05/2025	du 23 au 25/06/2024
PFRS	UFR Santé	SMa5	Sciences Maëutiques 5ème année	28/08/2024 à 8h30	28/08/2024 à 14h00		du 16/12 au 20/12/2024	17/02/2025		07/04 au 20/04/2025	du 05 au 07/05/2025	du 23 au 25/06/2024
PFRS	UFR SANTE	Master 2	SANTÉ Parcours Management des Activités de Santé	non concerné	18/09/2024 au 31/01/2025	non concerné	oraux du 7 au 31 janvier 2025	01/02/2025 au 30/06/2025	non concerné	non concerné	soutenance mémoire du 9 au 30 juin 2025	non concerné
PFRS	UFR SANTE	Master 1	SANTÉ Parcours Management des Activités de Santé	non concerné	11/09/2024 au 31/01/2025	non concerné	oraux du 13 au 31 janvier 2025	01/02/2025 au 30/06/2025	non concerné	non concerné	non concerné (contrôles continus uniquement)	16 au 20 juin 2025
PFRS	UFR Santé	DEUST 1	DEUST Préparateur/technicien en pharmacie (formation en alternance)		du 02/09 au 17/01/2025		(100%CC)	du 20/01 au 31/08/2025			(100%CC)	du 16/06/2025 au 20/06/2025

UFR des Sciences

Site	**Composante**	**diplôme/ année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information (pour les L1, préciser jour, heure et lieu)**	**Période d'activités de formation Semestre 1**	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation Semestre 2**	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 1	UFR des Sciences	L1	Sciences de la terre	02/09/2024 (Oui-Si : 27/08/2024 au 30/08/2024)	02/09/2024 au 11/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	12/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	05/05/2025 au 16/05/2025	18/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	L1	Sciences de la vie	02/09/2024 (Oui-Si : 27/08/2024 au 30/08/2024)	02/09/2024 au 11/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	12/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	05/05/2025 au 16/05/2025	18/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	L1	Sciences de la vie et de la terre	02/09/2024 (Oui-Si : 27/08/2024 au 30/08/2024)	02/09/2024 au 11/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	12/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	05/05/2025 au 16/05/2025	18/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	L1	Sciences de la vie et option santé (LAS)	02/09/2024 *Mineure santé : 26/08/2024 matin*	02/09/2024 au 11/12/2024 *Mineure santé : 26/08/2024 au 22/11/2024*	Pas d'arrêt de cours	12/12/2024 au 20/12/2024 *Mineure santé : 06/12/2024*	06/01/2025 au 31/08/2025 *Mineure santé : 06/01/2025 au 11/04/2025*	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	05/05/2025 au 16/05/2025 *Mineure santé : 25/04/2025*	18/06/2025 au 27/06/2025 *Mineure santé : 26/06/2025 au 27/06/2025*
Campus 1	UFR des Sciences	L1	Sciences et sociétés parcours Sciences, sciences économiques, juridiques, politiques et sociales	02/09/2024 au Lycée Malherbe	02/09/2024 au 10/01/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	ECI	13/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	ECI	Pas de deuxième session
Campus 1	UFR des Sciences	L1	Sciences pour la santé	02/09/2024 (Oui-Si : 27/08/2024 au 30/08/2024)	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	14/04/2025 au 21/04/2025	CC	10/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	L1	Sciences pour la santé et option santé (LAS)	02/09/2024 *Mineure santé : 26/08/2024 matin*	02/09/2024 au 20/12/2024 *Mineure santé : 26/08/2024 au 22/11/2024*	Pas d'arrêt de cours	CC *Mineure santé : 06/12/2024*	06/01/2025 au 31/08/2025 *Mineure santé : 06/01/2025 au 11/04/2025*	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	CC *Mineure santé : 25/04/2025*	10/06/2025 au 27/06/2025 *Mineure santé : 26/06/2025 et 27/06/2025*
Campus 1	UFR des Sciences	L2	Sciences de la terre	02/09/2024	02/09/2024 au 11/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024 et 06/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	05/05/2025 au 16/05/2025	18/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	L2	Sciences de la vie	02/09/2024	02/09/2024 au 11/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024 et 06/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	05/05/2025 au 16/05/2025	18/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	L2	Sciences de la vie et de la terre	02/09/2024	02/09/2024 au 11/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024 et 06/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	05/05/2025 au 16/05/2025	18/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	L2	Sciences et sociétés parcours Sciences, sciences économiques, juridiques, politiques et sociales	02/09/2024 au Lycée Malherbe	02/09/2024 au 10/01/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	ECI	13/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	ECI	Pas de deuxième session
Campus 1	UFR des Sciences	L2	Sciences pour la santé	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	14/04/2025 au 21/04/2025	CC	10/06/2025 au 27/06/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 1	UFR des Sciences	L3	Sciences de la terre	02/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	06/01/2025 au 07/01/2025	08/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	14/04/2025 au 21/04/2025	05/05/2025 au 07/05/2025	16/06/2025 au 20/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	L3	Sciences de la vie et de la terre	02/09/2024	02/09/2024 au 11/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024 et 06/01/2025 au 07/01/2025	08/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	05/05/2025 au 16/05/2025	18/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	L3	Sciences de la vie parcours Biologie et écologie	02/09/2024	02/09/2024 au 11/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024 et 06/01/2025 au 07/01/2025	08/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	05/05/2025 au 16/05/2025	18/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	L3	Sciences de la vie parcours Biologie et physiologie des organismes	02/09/2024	02/09/2024 au 11/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024 et 06/01/2025 au 07/01/2025	08/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	05/05/2025 au 16/05/2025	18/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	L3	Sciences et sociétés parcours Sciences, sciences économiques, juridiques, politiques et sociales	02/09/2024 au Lycée Malherbe	02/09/2024 au 10/01/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	ECI	13/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	ECI	Pas de deuxième session
Campus 1	UFR des Sciences	L3	Sciences pour la santé parcours Biotechnologie	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	14/04/2025 au 21/04/2025	CC	10/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	L3	Sciences pour la santé parcours Microbiologie et risques sanitaires	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	14/04/2025 au 21/04/2025	CC	10/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	L3	Sciences pour la santé parcours Neurosciences et sciences des comportements	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	14/04/2025 au 21/04/2025	CC	10/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	L3	Sciences pour la santé parcours Physiopathologie, environnement et santé	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	14/04/2025 au 21/04/2025	CC	10/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Agrosciences, environnement, territoires, paysage, forêt (AETPF) parcours Gestion et valorisation agri-environnementales	02/09/2024	02/09/2024 au 10/01/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	17/12/2024 au 18/12/2024 (YBST7E en commun avec M1 Biologie Agrosciences) 08/01/2025 au 10/01/2025 (autres UE)	13/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	24/03/2025 au 25/03/2025	02/07/2025 au 04/07/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Biologie Intégrative et physiologie parcours Management de l'expérimentation préclinique et éthique animale	02/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	24/03/2025 au 04/04/2025	23/06/2025 au 11/07/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Biologie, agrosciences parcours Ecoproduction, biotechnologies végétales et biovalorisation	02/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	Examens filés	16/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Biologie-santé	02/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	31/03/2025 au 04/04/2025	23/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Biologie-santé (réservé aux étudiants de médecine et de Pharmacie)	02/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	31/03/2025 au 04/04/2025	23/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Gestion de l'environnement parcours Ingénierie et géosciences du littoral	02/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	24/03/2025 au 04/04/2025	30/06/2025 au 11/07/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Information et médiation scientifique et technique (IMST) parcours Médiation science et société : recherche et innovations	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	CC	Pas de deuxième session
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Innovation, entreprise et société parcours Valorisation des innovations biotechnologiques	02/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	14/04/2025 au 21/04/2025	24/03/2025 au 04/04/2025	30/06/2025 au 11/07/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Microbiologie (réservé aux étudiants de médecine et de Pharmacie)	02/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	17/03/2025 au 21/03/2025	16/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Microbiologie parcours Santé, bien-être et industrie	02/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	17/03/2025 au 21/03/2025	16/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Neurosciences (réservé aux étudiants de médecine et de Pharmacie)	-	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	24/03/2025 au 28/03/2025	23/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Neurosciences parcours Neurosciences moléculaires, cellulaires et intégrées	02/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	24/03/2025 au 28/03/2025	23/06/2025 au 27/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Neurosciences parcours Sciences des comportements	02/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	24/03/2025 au 04/04/2025	30/06/2025 au 11/07/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Nutrition et sciences des aliments parcours Qualité des aliments et innovation santé	02/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	17/03/2025 au 21/03/2025	16/06/2025 au 20/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M1	Sciences de la mer parcours Ecosystèmes côtiers et physiologie des espèces exploitées par la pêche et l'aquaculture	02/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	31/03/2025 au 04/04/2025	03/07/2025 au 09/07/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M2	Agrosciences, environnement, territoires, paysage, forêt (AETPF) parcours Gestion et valorisation agri-environnementales	16/09/2024	16/09/2024 au 15/03/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	10/03/2025 au 14/03/2025	14/03/2025 au 30/09/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	-	22/09/2025 au 26/09/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M2	Biologie Intégrative et physiologie parcours Management de l'expérimentation préclinique et éthique animale	09/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	16/06/2025 au 04/07/2025	24/03/2025 au 28/03/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M2	Biologie, agrosciences parcours Ecoproduction, biotechnologies végétales et biovalorisation	09/09/2024 à 10h30	02/09/2024 au 18/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	Examens filés	06/01/2025 au 30/09/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	Examens filés	24/03/2025 au 04/04/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M2	Biologie-santé parcours Oncologie, immunologie génétique	09/09/2024	09/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 10/01/2025	13/01/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	23/06/2025 au 04/07/2025 Sous réserve de modification en lien avec l'université de Rouen	24/03/2025 au 28/03/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M2	Biologie-santé parcours Physiologie systémique et physiopathologies intégratives thérapies	09/09/2024	09/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 10/01/2025	13/01/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	23/06/2025 au 04/07/2025 Sous réserve de modification en lien avec l'université de Rouen	24/03/2025 au 28/03/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M2	Gestion de l'environnement parcours Ingénierie et géosciences du littoral	02/09/2024	02/09/2024 au 07/02/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	24/02/2025 au 28/03/2025	03/03/2025 au 30/09/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	01/09/2025 au 05/09/2025	22/04/2025 au 30/04/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 1	UFR des Sciences	M2	Information et médiation scientifique et technique (IMST) parcours Médiation science et société : recherche et innovations	02/09/2024	02/09/2024 au 17/01/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	27/01/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	CC	22/04/2025 au 30/04/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M2	Innovation, entreprise et société parcours Valorisation des innovations biotechnologiques	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	23/06/2025 au 11/07/2025	22/04/2025 au 30/04/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M2	Microbiologie parcours Santé, bien-être et industrie	09/09/2024 à Rouen	02/09/2024 au 23/10/2024 à Rouen 28/10/2024 au 13/12/2024 à Caen	28/10/2024 au 03/11/2024	24/10/2024 et 25/10/2024 à Rouen 16/12/2024 au 19/12/2024 à Caen	06/01/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	09/06/2025 au 13/06/2025	16/06/2025 au 20/06/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M2	Neurosciences parcours Neurosciences moléculaires, cellulaires et intégrées	09/09/2024	02/09/2024 au 06/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	09/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	23/06/2025 au 04/07/2025	22/04/2025 au 30/04/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M2	Neurosciences parcours Sciences des comportements	16/09/2024	02/09/2024 au 06/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	09/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	23/06/2025 au 04/07/2025	22/04/2025 au 30/04/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M2	Nutrition et Sciences des aliments parcours Qualité des aliments et innovation santé	02/09/2024	02/09/2024 au 17/01/2025	Pas d'arrêt de cours	20/01/2025 au 25/01/2025	27/01/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	19/02/2025 au 20/02/2025 pour le projet 11/09/2025 au 12/09/2025 pour le stage	08/09/2025 au 12/09/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M2	Sciences de la mer parcours Ecosystèmes côtiers et physiologie des espèces exploitées par la pêche et l'aquaculture (professionnel)	02/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 24/10/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	10/03/2025 au 14/03/2025	20/10/2025 au 24/10/2025
Campus 1	UFR des Sciences	M2	Sciences de la mer parcours Ecosystèmes côtiers et physiologie des espèces exploitées par la pêche et l'aquaculture (recherche)	02/09/2024	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	10/06/2025 au 20/06/2025 (soutenance de stage)	09/07/2025 au 11/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Informatique	29/08/2024 à 10h au campus2	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	22/04/2025 au 02/05/2025	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Informatique et option santé (LAS)	29/08/2024 à 10h au campus2 *Mineure santé : 26/08/2024 matin*	02/09/2024 au 13/12/2024 *Mineure santé : 26/08/2024 au 22/11/2024*	28/10/2024 au 03/11/2024 *Mineure santé : pas d'arrêt de cours*	16/12/2024 au 20/12/2024 *Mineure santé : 06/12/2024*	06/01/2025 au 04/04/2025 *Mineure santé : 06/01/2025 au 11/04/2025*	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	22/04/2025 au 02/05/2025 *Mineure santé : 25/04/2025*	16/06/2025 au 04/07/2025 *Mineure santé : 26/06/2025 et 27/06/2025*
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Informatique parcours adapté en 2 ans	29/08/2024 à 10h au campus2	02/09/2024 au 13/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	16/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	22/04/2025 au 02/05/2025	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Mathématiques	02/09/2024 à 9h30 au campus2	01/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC et ECI (sauf pour les éléments mutualisés avec les autres L1 MIM)	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC et ECI (sauf pour les éléments mutualisés avec les autres L1 MIM)	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC et ECI	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC et ECI (sauf pour les éléments mutualisés avec les autres L1 MIM)	16/06/2025 au 04/07/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS) parcours adapté en 2 ans	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS) parcours PPPE	02/09/2024 Lycée V. Hugo le matin Université l'après-midi	02/09/2024 au 20/12/2024	21/10/2024 au 01/11/2024	ECI	06/01/2025 au 31/08/2025	10/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	ECI	Pas de deuxième session
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Mathématiques et option santé (LAS)	02/09/2024 à 9h30 au campus2 *Mineure santé : 26/08/2024 matin*	02/09/2024 au 20/12/2024 *Mineure santé : 26/08/2024 au 22/11/2024*	28/10/2024 au 03/11/2024 *Mineure santé : pas d'arrêt de cours*	CC et ECI *Mineure santé : 06/12/2024*	06/01/2025 au 05/07/2025 *Mineure santé : 06/01/2025 au 11/04/2025*	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC *Mineure santé : 25/04/2025*	16/06/2025 au 04/07/2025 *Mineure santé : 26/06/2025 et 27/06/2025*
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Mathématiques parcours adapté en 2 ans	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Mathématiques parcours CUPGE Mathématiques informatique	02/09/2024	01/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC et ECI (sauf pour les éléments mutualisés avec les autres L1 MIM)	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC et ECI (sauf pour les éléments mutualisés avec les autres L1 MIM)	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L2	Informatique	02/09/2024	02/09/2024 au 06/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	09/12/2024 au 19/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	28/04/2025 au 30/04/2025	16/06/2025 au 27/06/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L2	Mathématiques	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC sauf un CT commun avec la L2 Informatique	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L2	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	22/04/2025 au 02/05/2025	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L2	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS) parcours PPPE	02/09/2024 Lycée V. Hugo le matin Université l'après-midi	02/09/2024 au 20/12/2024	21/10/2024 au 01/11/2024	ECI	06/01/2025 au 31/08/2025	10/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	ECI	Pas de deuxième session
Campus 2	UFR des Sciences	L2	Mathématiques parcours CUPGE Mathématiques informatique	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC sauf un CT commun avec la L2 Informatique	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L3	Informatique	02/09/2024 à 8h au campus2	02/09/2024 au 06/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	09/12/2024 au 13/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	22/04/2025 au 25/04/2025	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L3	Mathématiques	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L3	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L3	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS) parcours PPPE	02/09/2024 Lycée V. Hugo le matin Université l'après-midi	02/09/2024 au 20/12/2024	21/10/2024 au 01/11/2024	ECI	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	ECI	Pas de deuxième session
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Cybersécurité	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	Examens filés	06/01/2025 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	Examens filés	Examens filés
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Informatique parcours A la carte "Algorithmiques et systèmes intelligents"	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	06/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	19/05/2025 au 23/05/2025	30/06/2025 au 11/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Informatique parcours Grad'school MINMACS Mathématiques et sciences de l'information en Normandie	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	06/01/2025 au 17/01/2025	20/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	19/05/2025 au 23/05/2025	30/06/2025 au 11/07/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Informatique parcours IA et facteurs humains	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	06/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	19/05/2025 au 23/05/2025	30/06/2025 au 11/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Informatique parcours IA sciences des données et santé	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	06/01/2025 au 10/01/2025	13/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	19/05/2025 au 23/05/2025	30/06/2025 au 11/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Mathématiques appliquées, statistiques parcours Grad'School MINMACS Mathématiques et sciences de l'information en Normandie	09/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	CC	23/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Mathématiques appliquées, statistiques parcours Statistiques appliquées et analyse décisionnelle	09/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	CC	23/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Mathématiques parcours Grad'school MINMACS Mathématiques et sciences de l'information en Normandie	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	CC	23/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Mathématiques parcours Mathématiques générales	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	04/07/2025 au 11/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Informatique parcours A la carte "Algorithmiques et systèmes intelligents"	09/09/2024	02/09/2024 au 07/02/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	10/02/2025 au 14/02/2025	24/02/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	CC	25/08/2025 au 05/09/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Informatique parcours Grad'School MINMACS Mathématiques et sciences de l'information en Normandie	09/09/2024	02/09/2024 au 07/02/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	10/02/2025 au 14/02/2025	24/02/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	CC	25/08/2025 au 05/09/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Informatique parcours IA sciences des données et santé	09/09/2024	02/09/2024 au 07/02/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	10/02/2025 au 14/02/2025	24/02/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	CC	25/08/2025 au 05/09/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Mathématiques appliquées, statistiques parcours Grad'School MINMACS Mathématiques et sciences de l'information en Normandie	02/09/2024	02/09/2024 au 28/02/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	03/03/2025 au 31/12/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	Stage	17/03/2025 au 21/03/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Mathématiques appliquées, statistiques parcours Statistiques appliquées et analyse décisionnelle	02/09/2024	02/09/2024 au 28/02/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	03/03/2025 au 31/12/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	Stage	17/03/2025 au 21/03/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Mathématiques parcours Grad'School MINMACS Mathématiques et sciences de l'information en Normandie	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	14/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 27/06/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Mathématiques parcours Mathématiques générales	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	14/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 09/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Chimie	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Chimie et option santé (LAS)	02/09/2024 *Mineure santé : 26/08/2024 matin*	02/09/2024 au 20/12/2024 *Mineure santé : 26/08/2024 au 22/11/2024*	28/10/2024 au 03/11/2024 *Mineure santé : pas d'arrêt de cours*	CC *Mineure santé : 06/12/2024*	06/01/2025 au 09/05/2025 *Mineure santé : 06/01/2025 au 11/04/2025*	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC *Mineure santé : 25/04/2025*	16/06/2025 au 04/07/2025 *Mineure santé : 26/06/2025 et 27/06/2025*
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Chimie parcours adapté en 2 ans	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 04/07/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Electronique, énergie électrique, automatique (EEEA)	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC et ECI, semaine du 06/01/2025 pour substitution ECI	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Electronique, énergie électrique, automatique (EEEA) parcours adapté en 2 ans	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC et ECI, semaine du 06/01/2025 pour substitution ECI	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Mécanique	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC, voir semaine du 06/01/2025 pour substitution ECI	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Mécanique parcours adapté en 2 ans	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC, voir semaine du 06/01/2025 pour substitution ECI	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Physique	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 27/06/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Physique et opion santé (LAS)	02/09/2024 *Mineure santé : 26/08/2024 matin*	02/09/2024 au 20/12/2024 *Mineure santé : 26/08/2024 au 22/11/2024*	28/10/2024 au 03/11/2024 *Mineure santé : pas d'arrêt de cours*	CC *Mineure santé : 06/12/2024*	06/01/2025 au 09/05/2025 *Mineure santé : 06/01/2025 au 11/04/2025*	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC *Mineure santé : 25/04/2025*	16/06/2025 au 27/06/2025 *Mineure santé : 26/06/2025 et 27/06/2025*
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Physique parcours adapté en 2 ans	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 27/06/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L1	Physique parcours CUPGE	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 27/06/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L2	Chimie	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 27/06/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L2	Electronique, énergie électrique, automatique (EEEA)	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 27/06/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L2	Mécanique	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 27/06/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L2	Physique	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 27/06/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L2	Physique parcours CUPGE	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 27/06/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L3	Chimie	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	ECI	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC et ECI	28/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L3	Electronique, énergie électrique, automatique (EEEA)	09/09/2024	09/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC et ECI	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC et ECI	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L3	Mécanique	02/09/2024	02/09/2024 au 10/01/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	CC et ECI	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	CC	16/06/2025 au 04/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	L3	Physique	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	ECI	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	07/04/2025 au 21/04/2025	ECI	Pas de deuxième session
Cherbourg	UFR des Sciences	LP	Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire (MRSN) [FA]	02/09/2024	02/09/2024 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	ECI	-	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	-	-

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Cherbourg	UFR des Sciences	LP	Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire (MRSN) [FI]	02/09/2024	02/09/2024 au 31/08/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	ECI	-	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	Stage	-
Campus 2	UFR des Sciences	LP	Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle (SARII) Parcours CSSA [FA]	09/09/2024	09/09/2024 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	ECI	-	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	-	-
Campus 2	UFR des Sciences	LP	Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle (SARII) Parcours CSSA [FI]	09/09/2024	09/09/2024 au 31/08/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	ECI	-	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	Stage	-
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Chimie parcours Chimie analytique et environnement	02/09/2024	02/09/2024 au 06/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	09/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	27/03/2025 au 04/04/2025	05/05/2025 au 16/05/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Chimie parcours Chimie organique et interfaces	02/09/2024	02/09/2024 au 06/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	09/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	27/03/2025 au 04/04/2025	05/05/2025 au 16/05/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Chimie parcours EUR XLCHEM	02/09/2024	02/09/2024 au 06/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	09/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	24/03/2025 au 28/03/2025	05/05/2025 au 16/05/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Instrumentation, mesure, métrologie (IMM) parcours Electronique, photonique et applications	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025	Non ouvert 2024-2025
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Mécanique parcours Modélisation et simulation numérique	16/09/2024	09/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	CC	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	CC	05/05/2025 au 12/05/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Physique	02/09/2024	02/09/2024 au 06/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	09/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	A la convenance du maître de stage	31/03/2025 au 04/04/2025	27/06/2025 au 03/07/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Sciences de la matière	02/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	ECI	06/01/2025 au 31/08/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	ECI	Pas de deuxième session
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Chimie parcours Catalyse, environnement et développement durable	02/09/2024	02/09/2024 au 06/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	09/12/2024 au 20/12/2024 pour les enseignements hors maquette Ensi	06/01/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	Stage	25/08/2025 au 31/08/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Chimie parcours CEI [FA]	09/09/2024	09/09/2024 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	Examens filés	-	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	-	25/08/2024 au 29/08/2024
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Chimie parcours CEI [FI]	09/09/2024	09/09/2024 au 16/02/2025	Pas d'arrêt de cours	Examens filés	17/02/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	Stage	25/08/2024 au 29/08/2024
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Chimie parcours Chimie organique et interfaces	02/09/2024	02/09/2024 au 06/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	09/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	Stage	25/08/2025 au 31/08/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Chimie parcours EUR XLCHEM	02/09/2024	02/09/2024 au 06/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	09/12/2024 au 20/12/2024	06/01/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	Stage	25/08/2025 au 31/08/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Mécanique parcours Modélisation et aimulation numérique	09/09/2024	02/09/2024 au 20/12/2024	28/10/2024 au 03/11/2024	Examens filés	03/02/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	25/08/2025 au 29/08/2025	27/01/2025 au 31/01/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Physique parcours CEI [FA]	09/09/2024	09/09/2024 au 31/08/2025	Pas d'arrêt de cours	Examens filés	-	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	-	25/08/2024 au 29/08/2024
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Physique parcours CEI [FI]	09/09/2024	09/09/2024 au 16/02/2025	Pas d'arrêt de cours	Examens filés	17/02/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	Stage	25/08/2024 au 29/08/2024
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Physique parcours Noyaux, atomes, collisions (NAC)	09/09/2024	02/09/2024 au 31/01/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	Examens filés	03/02/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	Stage	17/03/2025 au 21/03/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Physique parcours Nuclei, atoms, collisions, international (NACI)	09/09/2024	02/09/2024 au 31/01/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	Examens filés	03/02/2025 au 30/09/2025	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	Stage	17/03/2025 au 21/03/2025
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Physique parcours Radiation protection [FA - FCCP - FC]	02/09/2024	02/09/2024 au 31/08/2024	Pas d'arrêt de cours	ECI	-	Pas d'arrêt de cours	Pas d'arrêt de cours	-	-
Campus 2	UFR des Sciences	M2	Sciences de la matière parcours Matériaux avancés pour l'énergie (AME)	02/09/2024	02/09/2024 au 17/02/2025	28/10/2024 au 03/11/2024	Examens filés	17/02/2025 au 30/09/2025	17/02/2025 au 23/02/2025	Pas d'arrêt de cours	Stage	02/06/2025 au 13/06/2025
UFR SEGGAT												
				1er semestre				**2ème semestre**				**Session 2**
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
campus 1	UFR Seggat	L1	Économie	le vendredi 30/08/2024	Du 02/09/24 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 02/12/2024 au 21/12/2024	du 06/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04/2025 au 20/04/2025	Du 22/04 au 14/05/2025	du 10/06/2025 au 30/06/2025
campus 1	UFR Seggat	L2	Économie	02/09/2024	Du 02/09/24 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 02/12/2024 au 21/12/2024	du 06/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04/2025 au 20/04/2025	Du 22/04 au 14/05/2025	du 10/06/2025 au 30/06/2025
campus 1	UFR Seggat	L3	Économie	le vendredi 30/08/2024	Du 02/09/24 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 02/12/2024 au 21/12/2024	du 06/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04/2025 au 20/04/2025	Du 22/04 au 14/05/2025	du 10/06/2025 au 30/06/2025
campus 1	UFR Seggat	L1	Géographie et aménagement	03/09/2024	Du 03/09/24 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12/2024 au 21/12/2024	du 06/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04/2025 au 20/04/2025	Du 22/04 au 14/05/2025	du 16/06/2025 au 30/06/2025
campus 1	UFR Seggat	L2	Géographie et aménagement	03/09/2024	Du 03/09/24 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12/2024 au 21/12/2024	du 06/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04/2025 au 20/04/2025	Du 22/04 au 14/05/2025	du 16/06/2025 au 30/06/2025
campus 1	UFR Seggat	L3	Géographie et aménagement	03/09/2024	Du 03/09/24 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12/2024 au 21/12/2024	du 06/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04/2025 au 20/04/2025	Du 22/04 au 10/05/2025 + 22/05/2025	du 16/06/2025 au 30/06/2025
campus 1	UFR Seggat	L1	Gestion	le vendredi 30/08/2024	Du 02/09/24 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 02/12/2024 au 21/12/2024	du 06/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04/2025 au 20/04/2025	Du 22/04 au 14/05/2025	du 10/06/2025 au 30/06/2025
campus 1	UFR Seggat	L2	Gestion	02/09/2024	Du 02/09/24 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 02/12/2024 au 21/12/2024	du 06/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04/2025 au 20/04/2025	Du 22/04 au 14/05/2025	du 10/06/2025 au 30/06/2025
campus 1	UFR Seggat	L3	Gestion Parcours Entrepreneuriat et développement d'affaires	le vendredi 30/08/2024	Du 02/09/24 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9/12/2024 au 21/12/2024	du 06/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025		Du 05/05/2025 au 14/05/2025	du 10/06/2025 au 30/06/2025
campus 1	UFR Seggat	L3	Gestion Parcours Gestion opérationnelle	le vendredi 30/08/2024	Du 02/09/24 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9/12/2024 au 21/12/2024	du 06/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025		Du 05/05/2025 au 14/05/2025	du 10/06/2025 au 30/06/2025
campus 1	UFR Seggat	L3	Gestion Parcours Section internationale	le vendredi 30/08/2024	Du 02/09/24 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09/12/2024 au 21/12/2024	du 06/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025			du 10/06/2025 au 30/06/2025
campus 1	UFR Seggat	LP	Métiers de la protection et de la Gestion de l'environnement Parcours environnement, agriculture, paysage et territoires ruraux	Lundi 09/09 à 10 h 00 en salle LP EA AC 138	Du 09/09/2024 au 25/04/2024	du 28/10 au 03/11/2024	6 et 7/02/2025, 13 et 14/03/2025, 2 au 4 /04/2025, 24/04/2025	Du 28/04/2025 au 12/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	Du 28/04/2025 au 12/09/2025	11 et 12 / 09 / 2025	néant
campus 1	UFR Seggat	LP	Cartographie, Topographie et Systèmes d'Information Géographique Parcours Systèmes d'Information Géographique - Diagnostic et Aménagement des Territoires	jeudi 05 septembre à 14 h00 Salle SIG-DAT AC139	Du 05/09/2024 au 28/02/2025	/	du 24/02 au 28/02 (+ contrôle continu)	du 1er mars au 12/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	1er avril au 12/09/2025 (date de soutenance)	11 et 12 / 09 / 2025	néant

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
campus 1	UFR Seggat	M1	Economie Appliquée P. Etudes Socio-économiques et Développement Durable	à 11h le 09/09/2024	Du 009/09/24 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	16-21/12/2024 (révisions du 09-13/12/2024)	du 06/01/2025 au 12/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04/2025 au 20/04/2025	24-29/03/2025 (pas de semaine de révisions)	16-21/06/2025
campus 1	UFR Seggat	M1	Economie Appliquée P. Advanced Applied Economics	02/09/2024 10h-12h	Du 02/09/24 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	16-21/12/2024	du 06/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04/2025 au 20/04/2025	du 5/05/2025 Au 15/05/2025 + soutenances du 26/05/2025 au 30/05/2025	du 23/06/2025 au 30/06/2025
campus 1	UFR Seggat	M2	Economie Appliquée P. Etudes Socio-économiques et Développement Durable	à 14h le 09/09/2024	Du 09/09/24 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	16-21/12/2024 (révisions du 09-13/12/2024)	du 06/01/2025 au 30/09/2025	pas de vacances d'hiver			pas de session 2
campus 1	UFR Seggat	M2	Economie Appliquée P. Advanced Applied Economics	02/09/2024 14h-16h	Du 02/09/24 au 17/01/2024	du 28/10 au 03/11/2024	13-17/01/2025	Du 20/01/2025 au 30/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04/2025 au 20/04/2025	du 19/05/2025 au 30/05/2025 (soutenances)	du 23/06/2025 au 30/06/2025
campus 1	UFR Seggat	M1	Entrepreneuriat et management de projets parcours Ingénierie des projets entrepreneuriaux		Du 02/09/24 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	16-21/12/2024 (révisions du 09-13/12/2024)	du 06/01/2025 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04/2025 au 20/04/2025	17-22/03/2025 (révisions 10-14/03/2025)	du 23/06/2025 au 30/06/2025
campus 1	UFR Seggat	M2	Entrepreneuriat et management de projets parcours Ingénierie des projets entrepreneuriaux		Du 02/09/24 au 21/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 09 au 21/12/2023	Du 06/01/2025 au 30/09/2025	pas de vacances d'hiver		du 03/03/2025 au 15/03/2025 (stage à partir 17/03/2025)	pas de session 2
campus 1	UFR Seggat	M1	Géographie aménagement environnement et développement parcours Environnement	lundi 16 septembre 2024	du 16/09/2024 au 31/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	du 16 au 21/12/2024 et du 20/01/2025 au 31/01/2025	du 03/02/2025 au 12/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04/2025 au 20/04/2025	du 16/06/2025 au 11/07/2025 et du 25/08/2025 au 11/09/2025	sans objet
campus 1	UFR Seggat	M2	Géographie aménagement environnement et développement parcours Environnement	lundi 16 septembre 2024	du 16/09/2024 au 28/03/2025	du 28/10 au 03/11/2024	du 09 au 14/12/2024 du 24 au 28/03/205	du 31/03/2025 au 17/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	sans objet	du 16/09/2025 au 17/09/2025	néant
campus 1	UFR Seggat	M1	Géographie aménagement environnement et développement parcours Territoires en transition	lundi 16 septembre 2024	du 16/09/2024 au 31/01/2025	du 28/10 au 03/11/2024	du 16 au 21/12/2024 et du 20/01/2025 au 31/01/2025	du 03/02/2025 au 12/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04/2025 au 20/04/2025	du 16/06/2025 au 11/07/2025 et du 25/08/2025 au 11/09/2025	sans objet
campus 1	UFR Seggat	M2	Géographie aménagement environnement et développement parcours Territoires en transition	lundi 16 septembre 2024	du 16/09/2024 au 28/03/2025	du 28/10 au 03/11/2024	du 09 au 14/12/2024 du 24 au 28/03/205	du 31/03/2025 au 17/09/2025	du 17/02 au 23/02/2025	sans objet	du 16/09/2025 au 17/09/2025	néant
campus 1	UFR Seggat	M1	Contrôle de Gestion et audit Organisationnel. P. Contrôleur de Gestion Business Partner et Amélioration Continue	02/09/2024	Du 02/09/24 au 31/08/2025	Alternance	CC intégral	Du 02/09/24 au 31/08/2025	du 17/02 au 23/02/2025	Alternance	CC intégral	
campus 1	UFR Seggat	M2	Contrôle de Gestion et audit Organisationnel. P. Contrôleur de Gestion Business Partner et Amélioration Continue	02/09/2024	Du 02/09/24 au 04/07/2025	Alternance	CC intégral	Du 02/09/24 au 04/07/2025	du 17/02 au 23/02/2025	Alternance	CC intégral	
campus 1	UFR Seggat	M1	Urbanisme et aménagement Parcours Aménagement durable, urbanisme rénové et assistance à maîtrise d'ouvrage	Semaine de Prérentrée du 02/09/2024 au 06/09/2024 (04 à 10h : pré-rentrée)	Du 02/09/24 au 21/12/2024 (les cours mutualisés : le 9 septembre)	du 28/10 au 03/11/2024	du 16/12/2023 au 21/12/2024	Du 06/01/2025 au 02/05/2025 et du 19/05 au 31/07 (stage facultatif 5 mai au 16 mai , du 26 mai au 10 juin et du 23 juin au 31 juillet)	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04/2025 au 20/04/2025	du 05/05/2025 au 16/05/2025	du 16/06/2025 au 21/06/2025
campus 1	UFR Seggat	M2	Urbanisme et aménagement parcours Aménagement durable, urbanisme rénové et assistance à maîtrise d'ouvrage	–	Du 7/10/2024 au10/01/2025	/	9-10 janvier 2025	13/01/2025 au 26/09/2025	/	/	26/06/2025 au 30/06/2025	22/09/2025 au 25/09/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
UFR des Sciences et techniques des activités physiques et sportives · STAPS												
				1er semestre				**2ème semestre**				
Site	**composante**	**diplôme année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation**	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation**	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 2	UFR STAPS	L1	*Certificat préparatoire* STAPS parcours LAS	*du 19 au 23/08/2024* le 26/08/2024 à 14h	du 27/08 au 20/12/2024	/	le 6/12/2024 et du 9 au 20/12/2024	du 06/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2025	du 22/04 au 30/04/2025	du 13/06 au 27/06/2025
			STAPS	le 29/08/2024 à 10h	du 29/08 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9 au 20/12/2024	du 06/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2025	du 22/04 au 30/04/2025	du 13/06 au 27/06/2025
		L2	STAPS parcours Activité physique adaptée & santé	le 02/09/2024 à 10h	du 02/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9 au 20/12/2024 Soutenances Rapport d'étape du 20 au 24/01/2025	du 06/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2025	du 22/04 au 30/04/2025	du 13/06 au 27/06/2025
			STAPS parcours Education et motricité	le 02/09/2024 à 10h	du 02/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9 au 20/12/2024	du 06/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2025	du 22/04 au 30/04/2025	du 13/06 au 27/06/2025
			STAPS parcours Entrainement sportif	le 02/09/2024 à 10h	du 02/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9 au 20/12/2024 Soutenances Rapport d'étape du 20 au 24/01/2025	du 06/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2025	du 22/04 au 30/04/2025	du 13/06 au 27/06/2025
			STAPS parcours Ergonomie du sport & performance motrice	le 02/09/2024 à 10h	du 02/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9 au 20/12/2024 Soutenances Rapport d'étape du 20 au 24/01/2025	du 06/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2025	du 22/04 au 30/04/2025	du 13/06 au 27/06/2025
			STAPS parcours Management du sport	le 02/09/2024 à 10h	du 02/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9 au 20/12/2024	du 06/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2025	du 22/04 au 30/04/2025	du 13/06 au 27/06/2025
		L3	STAPS parcours Activité physique adaptée & santé	le 02/09/2024 à 14h	du 02/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9 au 20/12/2024	du 06/01 au 27/06/2025	/	du 14/04 au 20/04/2025	du 22/04 au 30/04/2025 et le 20/05/2025	du 13/06 au 27/06/2025
			STAPS parcours Education et motricité	le 02/09/2024 à 14h	du 02/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9 au 20/12/2024	du 06/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2025	du 22/04 au 30/04/2025	du 13/06 au 27/06/2025
			STAPS parcours Entrainement sportif	le 02/09/2024 à 14h	du 02/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9 au 20/12/2024	du 06/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2025	du 22/04 au 30/04/2025	du 13/06 au 27/06/2025
			STAPS parcours Ergonomie du sport & performance motrice	le 02/09/2024 à 14h	du 02/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9 au 20/12/2024	du 06/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2025	du 22/04 au 30/04/2025	du 13/06 au 27/06/2025
			STAPS parcours Management du sport	le 02/09/2024 à 14h	du 02/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 9 au 20/12/2024	du 06/01 au 27/06/2025	du 17/02 au 23/02/2025	du 14/04 au 20/04/2025	du 22/04 au 30/04/2025	du 13/06 au 27/06/2025
		M1	Ergonomie	le 09/09/2024 à 10h	du 09/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	UE1 : 14 et 15/11/2024 et du 16 au 20/12/2024	du 23/12/2024 au 09/07/2025	du 10/02 au 23/02/2025	/	du 24/03 au 28/03/2025	du 25/06 au 27/06/2025
		M2	Ergonomie	le 02/09/2024 à 9h30	du 02/09 au 20/12/2024	FI : du 28/10 au 03/11/2024	du 16 au 20/12/2024	FI : du 23/12/2024 au 02/10/2025 FC/FA : du 23/12/2024 au 09/07/2025 (1e session) ou 11/09/2025 (2e session)	FI : du 10/02 au 23/02/2025	/	du 24/03 au 28/03/2025	29/09 au 01/10/2025
		M1	STAPS : Activité physique adaptée à la santé parcours prévention, réhabilitation et intervention en santé par les APA	le 09/09/2024 à 10h	du 09/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	UE1 : 14 et 15/11/2024 et du 16 au 20/12/2024	du 23/12/2024 au 09/07/2025	du 10/02 au 23/02/2025	/	du 24/03 au 28/03/2025	du 25/06 au 27/06/2025
		M2	STAPS : Activité physique adaptée à la santé parcours prévention, réhabilitation et intervention en santé par les APA	le 16/09/2024 à 10h	du 16/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16 au 20/12/2024	du 23/12/2024 au 04/10/2025	du 10/02 au 23/02/2025	/	du 24/03 au 28/03/2025	29/09 au 01/10/2025

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
Campus 2	UFR STAPS	M1	STAPS : Management du sport parcours Sports : territoires, acteurs & réseaux	le 09/09/2024 à 10h	du 09/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	UE1 : 14 et 15/11/2024 et du 16 au 20/12/2024	du 23/12/2024 au 02/09/2025	du 10/02 au 23/02/2025	/	les 27 et 28/02/2025	les 01 et 02/09/2025
		M2	STAPS : Management du sport parcours Sports : territoires, acteurs & réseaux	le 09/09/2024 à 14h	du 09/09 au 20/12/2024	du 28/10 au 03/11/2024	du 16 au 20/12/2024	du 23/12/2024 au 22/10/2025	du 10/02 au 23/02/2025	/	le 07/02/2025	du 20 au 22/10/2025
		M1	STAPS : Entrainement et optimisation de la performance sportive (EOPS) parcours Entrainement, Préparation physique et mentale en sport de haut niveau	le 02/09/2024	du 02/09/2024 au 07/01/2025	FI : du 28/10 au 03/11/2024	Du 06 au 07/01/2025	FI : du 08/01/2025 au 11/07/2025 FA : du 08/01/2025 au 31/08/2025	FI : du 10/02 au 23/02/2025	/	du 26 au 28/05/2025	du 30/06/2025 au 02/07/2025
		M2	STAPS : Entrainement et optimisation de la performance sportive (EOPS) parcours Entrainement, Préparation physique et mentale en sport de haut niveau	Ouverture septembre 2025								

SUFCA

				1er semestre				2ème semestre				
Site	**composante**	**diplôme /année**	**Intitulé légal de la formation**	**Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.**	**Période d'activités de formation***	**Vacances de Toussaint**	**Période d'examens Semestre 1**	**Période d'activités de formation***	**Vacances d'Hiver**	**Vacances de Printemps**	**Période d'examens Semestre 2**	**Examens Session 2**
campus 1	SUFCA	**DAEU A**	Diplôme d'accès aux études universitaires option littéraire	07/10/2024 de 14h à 16h, Campus 1	Enseignements	du 28/10 au 03/11/2024	néant	Enseignements	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	du 10/06 au 13/06/2025	du 01/07 au 04/07/2025
campus 1	SUFCA	**DAEU A SESSION accélérée**	Diplôme d'accès aux études universitaires option littéraire	06/01/2025 de 14h à 16h,en visio plateforme e campus	EAD			EAD	du 17/02 au 23/02/2025	du 07/04 au 13/04/2025	du 10/06 au 13/06/2025	du 01/07 au 04/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Délibération N°2024-033.

Conventions relatives au Master mention « Droit Notarial » et au Diplôme d'études supérieures du Notariat.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 12 mars 2024

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 11 mars 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1.

Le conseil d'administration approuve les conventions relatives au Master mention « Droit Notarial » et au Diplôme d'études supérieures du Notariat.

Résultat du vote : 30 pour (unanimité).

Fait à Caen, le 13 mars 2024.

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

UNIVERSITÉ DE CAEN PRÉSIDENCE

Délibération publiée le : 18 MARS 2024

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : 18 MARS 2024